This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

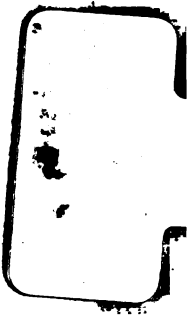

La Vigilance, aidée par le Tems, & par l'Amour des Belles-Lettres, découvre la Vérité de l'Histoire Universelle aux Yeux d'un jeune Prince. Dans le fond, l'on voit la Statue de la Religion; celle d'Alexandre, de César & d'autres Héros, & au delà des Villes réduites en cendres.

CONTINUATION
DE
L'HISTOIRE
UNIVERSELLE
DE MESSIRE
JAQUES-BENIGNE BOSSUET,
Evêque de Meaux.

Depuis 1721 jusqu'à 1750.

TOME QUATRIEME.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez ARKSTE'E & MERKUS,
M D C C L V.

AVERTISSEMENT

Sur ce dernier Volume.

TOut le monde connoît depuis long-tems le *Diſcours* de Mr. BOSSUET ſur l'*Hiſtoire Univerſelle*. Il ſeroit difficile de trouver un Abrégé plus achevé. On y voit, comme le dit un Auteur moderne (*a*), non ſeulement une exacte Chronologie, la ſuite des Empires, & la diviſion des Peuples; mais on y apprend encore l'uſage qu'on doit faire de l'Hiſtoire ſainte & prophane. Des trois parties qui compoſent ce Chef-d'œuvre, celle qui regarde la Chronologie eſt la moins conſidérable. C'eſt comme un torrent qui laiſſe à peine le tems de voir paſſer ſes eaux. Cet Ouvrage s'eſt fait ſur-tout admirer par les réflexions ſolides qui en ſont la partie la plus eſſentielle.

La continuation qu'on a donnée de cet Ouvrage, il y a déjà quelques années, comprend tout ce qui s'eſt paſſé depuis l'an 802 juſqu'en 1721. C'eſt ce qui forme le ſecond & le troiſiéme Volume de cette Hiſtoire.

Pour rendre l'Ouvrage complet, on y a joint

(*a*) Mr. l'Abbé LENGLET DU FRESNOY dans ſa *Méthode pour étudier l'Hiſtoire.*

joint aujourd'hui un quatriéme Volume, qui contient les événemens les plus remarquables, arrivés depuis 1721 juſqu'à 1750*. On n'a rien omis dans cette derniére partie de tout ce qui a paru eſſentiel, & qui peut intéreſſer le Public. Les faits les plus importans s'y trouvent tous raſſemblés & rangés en leur place, autant qu'on a pu le faire ſans trop interrompre le fil du diſcours.

Il y a de ces faits à l'égard desquels on s'eſt cru obligé d'entrer dans quelque détail, ſoit parce qu'ils ſont plus intéreſſans que les autres, ou parce qu'ils avoient beſoin d'être éclaircis. Les affaires de l'Europe, par exemple, nous intéreſſent bien plus que celles des autres parties du Monde, & demandent par conſéquent de plus longues diſcuſſions, & des détails plus circonſtanciés. Du reſte on s'eſt contenté de rapporter ſimplement les faits ſans ſe livrer trop aux réflexions, & on a toujours tâché de ſe contenir dans les bornes d'une parfaite impartialité. L'Hiſtorien doit être de tous les Païs, & n'être attaché qu'à la Vérité.

CA-

* On pourra avoir ce dernier Tome ſéparément pour compléter les trois premiers Volumes qui l'ont précédé.

CATALOGUE
DES
LIVRES FRANÇOIS
IMPRIME'S
Chez ARKSTE'E ET MERKUS.

Académie des Jeux, Nouvelle Edition considérablement augmentée. 8. 3 vol. 1753. avec fig.

Amuſemens de la Chaſſe & de la Pêche, où l'on enſeigne à prendre toute ſorte d'Oiſeaux & d'Animaux à quatre pieds, cinquiéme Edition augmentée d'un Dictionnaire de tous les termes uſités pour la Chaſſe & la Pêche, & de beaucoup d'autres choſes néceſſaires, 12. 2 vol. avec figures, 1743.

Anecdotes Hiſtoriques, Militaires & Politiques de l'Europe, depuis l'élevation de Charles-Quint au Trône de l'Empire juſqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. par Mr. l'Abbé Raynal, 2 Parties 12. Amſt. 1753.

Architecture Italienne, contenant les Plans & Elevations des plus beaux Palais & Edifices de la Ville de Gennes levé & deſſiné par le célébre P. P. Rubbens, fol. 1755.

Art de bien parler François, par Mr. de la Touche, ſixiéme Edition, 12. 2 vol. 1747.

Art de monter à cheval, par Mr. le Baron d'Riſenberg. Nouvelle Edition augmentée d'un Dictionnaire des Termes du Manége moderne, grand folio. 1747. avec des figures de B. Picart.

Les Avantures de Gilblas de Santillane, par Mr. Le Sage, 4 vol. 12. Amſt. 1755. avec de belles figures de Punt.

Bibliothéque Choiſie & Amuſante. 12. 6 vol. 1749.

Bibliothéque Françoiſe, ou Hiſtoire Littéraire de la France, 42 vol. 8. Amſt.

——— tous les volumes à part.

Cabinet des plus beaux Portraits peints par Ant. van Dyk & gravés par les plus habiles Maîtres de son tems, folio, contenant 125 Portraits.

Cabinet (le grand) des Tableaux de l'Archiduc Léopold-Guillaume, dessinés par le fameux David Teniers le vieux, & gravés par les plus habiles Maîtres, fol. 1755.

Les Comédies de Térence avec la Traduction & les Remarques de Mme. Dacier. Nouv. Edit. augmentée des Notes de Bentlei, Donat, Faërn &c avec de très-belles figures. 3 vol. 12. 1747.

Commentaire de César, Traduction nouvelle, 12. 2 vol. fig. Nouv. Edition. 1755.

Devoirs de l'Homme & du Citoyen tels qu'ils lui sont prescrits par la Loi Naturelle, par Puffendorf, cinquiéme Edition, 8. 2 vol. 1735.

Dictionnaire Historique & Critique, par Pierre Bayle, fol. 4 vol. 1740.

Dictionnaire (nouveau) Historique & Critique pour servir de Supplément au Dictionnaire de Bayle, traduit de l'Anglois & considérablement augmenté par Mr. de Chauffepié, fol 4 vol. Amst. 1750--55.

Dictionnaire Historique & Critique, par Louis Morery, fol. 8 vol. 1740.

Dictionnaire François & Anglois, Anglois & François, par Mr. Boyer. Nouvelle Edition, considérablement augmentée, 4. 2 vol. Amst. 1752. Dic-

Dictionnaire Comique, Satyrique & Burlesque, par Mr. le Roux, 8. 2 vol. 1752.

Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet, continué jusqu'à 1750. 4 vol. 12. 1755.

Droit Public de l'Europe fondé sur les Traités conclus jusqu'en 1740. par Mr. l'Abbé de Mably, Nouv. Edit. augmentée de Remarques Historiques, Politiques & Critiques par Mr. Rousset, 2 vol. 8. Amst. 1748.

Ecole du Monde ou Instructions d'un Pére à son fils, par Mr. le Noble, 12. 6 vol. fig. Edu-

Education des Filles, par Fenelon, Nouv. Edit. où l'on a joint un Ouvrage intitulé Inſtruction pour une jeune Princeſſe, 8. 1755.

Elémens de la Philoſophie de Newton, par Mr. Pemberton, traduit de l'Anglois, 8. fig. Amſt. 1755.

Géographie des Enfans, ou Méthode Abrégée de la Géographie diviſée par Leçons, avec la Liſte des Cartes néceſſaires aux Enfans. Nouv. Edit. conſidérablement corrigée & augmentée par Mr. l'Abbé Lenglet du Freſnoy. 8. fig. 1754.

Géométrie Pratique ſur le Papier & ſur le Terrein, par Mr. le Clerc. 8. 2 vol avec fig. 1755.

Hiſtoire Univerſelle depuis le commencement du Monde juſqu'à-préſent, traduite de l'Anglois d'une Société de Gens de Lettres. 4. 14 vol. avec des Cartes & des Planches, Amſt. 1742. & 1752.

—— idem tous les Tomes à part. La ſuite ſous preſſe.

Hiſtoire des Juifs & des Peuples voiſins, par Mr. Prideaux, 6 vol. 12 fig. Amſt. 1755.

—— Le même Ouvrage, 2 vol. 4. fig. Amſt. 1755.

Hiſtoire de France, par le Pére P. Daniel, Nouv. Edition augmentée, 16 vol. 12. fig. Amſt. 1755.

Hiſtoire d'Angleterre par G. Burnet, 4 vol. 4. La Haye 1735. avec de beaux portraits.

—— du même Livre le Tome 2. à part, faiſant 2 vol.

Hiſtoire Générale de Pologne, par le Chevalier de Solignac, 5 vol. 12. Amſt. 1751.

Hiſtoire de Dannemarc, avant & depuis l'Etabliſſement de la Monarchie, par Mr. des Roches, 7 vol. 12. 1755.

Hiſtoire Militaire du Prince Eugéne, du Duc de Marlborough & du Prince d'Orange & de Naſſau-Friſe, par Mrs. Dumont & Rouſſet, 3 vol. format d'Atlas avec toutes les vues & le plan des batailles, ſiéges &c.

—— du même Livre le Tome 3. à part 1747.

Hiſtoire du Prince François Eugéne de Savoye, par Mr. Mauvillon, ornée des Plans de Bataille & des Médaili-

les nécessaires pour l'intelligence de cette Histoire. Nouvelle Edition, 8. 5 vol. Amst. 1750.

Histoire du Vicomte de Turenne, Maréchal-Général des Armées du Roi, par Mr. de Ramsay. 8. 4 vol. avec le Plan des Batailles & des Figures. Amst. 1749.

Histoire de Pierre I. surnommé le Grand, Empereur de toutes les Russies, &c. enrichie de Plans de Batailles & de Médailles &c. 4. 1743.

——— le même Livre 12. 3 vol. fig.

Histoire Mémorable des Guerres entre les Maisons de France & d'Autriche, par Mr. Rousset, 6 vol. 8. Amst. 1749.

Histoire & Avantures de Sir Williams Pickle. Ouvrage traduit de l'Anglois, par l'Auteur des Mœurs, 4 parties, 12. Amst. 1753.

Histoire de Tom Jones ou l'Enfant trouvé, Traduite de l'Anglois de Mr. Fielding, par M. D. L. P. S. 4 vol. avec de belles figures 1750.

Leçons de Physique Expérimentale, par l'Abbé Nolet. 12. 4 vol. fig. 1754.

Lettres de Critique, d'Histoire & de Littérature par Mr. G. Cuper, 4. Amst. 1755. avec des figures.

Lettres de Mr. de Rabutin, Comte de Bussy. Nouvelle Edition augmentée. 12. 6 vol. Amst. 1752.

Lettres de la Marquise de M*** au Comte de R***, par Crebillon le Fils. 12. 2 vol. 1753.

Mémoires du Comte de Rabutin, 3 vol. 12. Amst. 1731.

Mémoires de la Grande-Bretagne, par Burnet, 12. Tom. 4, 5 & 6.

Mémoires d'un Homme de qualité qui s'est retiré du Monde. Nouv. Edit. augmentée par l'Auteur. 12. 7 vol. 1742.

Mémoires de Gaudence de Luques, Prisonnier de l'Inquisition: augmentés de plusieurs Cahiers qui avoient été perdus à la Douane de Marseille, 4 parties. Amst. 1753.

Mœurs

Mœurs (les) Nouvelle Edition, 8. Londres 1751.

Oeuvres de Moliére, Nouv. Edition avec de magnifiques figures en taille-douce. 12. 4 vol. Amſt. 1749.

Oeuvres de Racine, Nouvelle Edition avec de très-belles figures. 12. 3 vol. Amſt. 1750.

Oeuvres de Mr. Greſſet, de l'Académie Françoiſe, Nouv. Edition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée, 12. 2 vol. 1755.

Oeuvres d'Horace traduites en François par le P. Tarteron. 12. 2 vol. 1750.

Oeuvres diverſes de Pope, traduites de l'Anglois, Nouv. Edit. conſidérablement augmentée avec de très-belles figures en taille-douce. 12. 6 vol. Amſt. 1754.

Oeuvres de Destouches de l'Académie Françoiſe, Nouvelle Edition augmentée, 4 vol. 12. 1755. avec fig.

Oeuvres de Milton, contenant le Paradis perdu & reconquis & divers autres Ouvrages, 4 vol. 12. 1753.

Oeuvres de Mr. Boindin, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. 2 vol. 12. Paris 1753.

Paſſane (la) Parvenue, par Mr. le Chevalier de Mouhy, Nouv. Edition augmentée par l'Auteur. 8. 12 parties, avec le Portrait de l'Auteur. 1740.

Philoſophe Anglois (le) ou Hiſtoire de Cléveland, fils naturel de Cromwel, par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité. 12. 8 vol. fig. 1743.

Paſſe-Tems Agréable (le) ou nouveau Choix de Bons-mots, de Penſées ingénieuſes, &c. cinquiéme Edition. 8. 2 vol. 1743.

Principes du Deſſein, ou Méthode courte & facile pour apprendre cet Art en peu de tems, par le fameux Gerard de Laireſſe, fol. 1746. ornés de plus de 120 belles planches.

Principes de l'Hiſtoire, pour l'Education de la Jeuneſſe, par Années & par Leçons, par l'Abbé Lenglet du Freſnoy, Nouv. Edit. 6 vol. 8. Amſt. 1755.

Recueil Hiſtorique d'Actes, Négociations, Mémoires & Traités, depuis la Paix d'Utrecht juſqu'à celle d'Aix-

d'Aix-la-Chapelle, par Mr. Rouſſet, 21 Tomes ou 25 Volumes.

Réflexions Morales de Marc-Antonin avec des Remarques de Mr. & Mme. Dacier, cinquiéme Edition. 12. 2 vol. avec fig. 1740.

Spectateur ou le Socrate Moderne, 12. 7 vol. Nouv. Edit. 1746-1750.

——— le Tome VII. à part. 1750.

Temple des Muſes (le) orné de LX. Tableaux, gravés par Picart & autres habiles Maîtres, avec des Explications & des Remarques ſur chaque Table. fol. 1733.

Théatre de Pierre & Thomas Corneille, Nouv. Edition, 11 vol. Amſt. 1754.

Théatre Italien de Gherardi, 12. 6 vol fig. 1721.

Théatre de la Foire, ou l'Opéra-Comique, 6 vol. 12. Amſt.

Le Théatre de Mr. de Marivaux, Nouv. Edit. 12. 4 vol. Amſt. 1754.

Vie de Guſman d'Alfarache, 12. 3 vol. fig. 1743.

Voyage d'Italie de Mr. Miſſon, cinquiéme Edition augmentée d'un quatriéme Volume & les Remarques de Mr. Addiſſon, 4 vol. 12. fig. Utrecht 1722.

Voyage Hiſtorique de l'Amérique Méridionale fait par ordre du Roi d'Eſpagne, par Don George Juan, & par Don Antoine de Ulloa, Ouvrage orné de très-belles Figures, Plans & Cartes néceſſaires, 2 vol. 4. Amſt. 1752.

Voyage autour du Monde; fait dans les années 1740. 41, 42, 43 & 44. par George Anſon, préſentement Lord Anſon. Nouv. Edition, corrigée & augmentée, avec fig. 4. 1750.

HISTOIRE
UNIVERSELLE,

Depuis l'an 1721 *juſques à préſent.*

CEtte année eſt remarquable par la chute des Actions, qui venoient de jetter la France dans une affreuſe confuſion. Il étoit tems de remédier à un mal qui alloit cauſer la ruine du Royaume. L'injuſtice, la fraude, & la mauvaiſe foi, dont ce Commerce étoit accompagné, ouvrirent enfin les yeux. On commença par jetter des ſoupçons dans l'eſprit du Régent contre Law auteur du Syſtême. Cet Etranger, qui venoit de bouleverſer l'Etat, avoit acquis des richeſſes immenſes. Il avoit à peine ouvert le Jeu des Actions, qu'il acheta du Comte d'Evreux la Comté de Tarcanville en Normandie pour la ſomme de huit cent mille livres. Il voulut donner au Duc de Sully dix-ſept cent mille livres pour ſon Marquiſat de Rôni. Il préſenta quatorze cent mille livres au Prince de Carignan pour l'Hôtel de Soiſſon. On faiſoit monter à huit cent mille livres ſterling les Actions qu'il avoit achetées ſur la Banque d'Angleterre. Une fortune ſi rapide ne pou- 1721.

1721. voit être regardée que comme une preuve certaine de malverſation.

Pluſieurs particuliers avoient fait auſſi des fortunes immenſes. Des Laquais, des Cochers, & des Valets de chambre étoient devenus gros Seigneurs. Law, qui cherchoit à ſe ſoutenir, avoit donné des Actions aux Princes. Le Duc de Bourbon y gagna beaucoup. Il acheta en Picardie tout ce qui ſe trouva à ſa bienſéance, & fit rebâtir de fond en comble Chantilly avec une magnificence Royale.

La chute des Actions donna lieu à de grands abus, & à des révolutions ſurprenantes, cauſées par les rembourſemens. Jamais on n'avoit eu une ſi belle occaſion de s'acquitter de ſes dettes. La plupart des Communautés des Villes & de la Campagne réduiſirent ou éteignirent les rentes dont elles étoient chargées. Avec un fond, qui ne valoit en lui-même que mille écus, on payoit dix-huit mille francs de dettes. Rentes, Penſions, Douaires, Argent prêté, Obits, Fondations, tout ſe rembourſoit de cette maniére. L'Hôtel de Ville de Paris prit auſſi le parti de ſe libérer par cette voie.

Tous ces déſordres, auxquels ſe joignit enſuite la cherté exceſſive des Denrées, firent voir au Public la fragilité des effets qu'il avoit entre les mains. Lorſqu'on examina la conduite des Directeurs, Caiſſiers, & Commis de la Compagnie des Indes & de la Banque, on découvrit encore d'autres miſtéres d'iniquité. On trouva que Law devoit 18 millons à la Banque, qu'au mois de Novembre 1719 il en étoit ſorti 40 millions en argent, qui n'y rentrérent en

Bil-

Billets qu'à la fin de Décembre 1720; & que les Directeurs avoient retenu pour 100 millions de Billets de ceux qu'ils devoient envoyer à l'Hôtel de Ville pour y être brulés. 1721.

Tout cela ne se passa pas sans tumulte. Peu s'en fallut qu'on ne pillât la maison de Law, auteur de tous ces maux. Le Duc d'Orléans ne voulut pourtant point l'abandonner, & il le garda jusqu'au mois de Décembre 1721, qu'il sortit de France déguisé. Après son départ on vendit ses meubles, & ses Terres furent confisquées. Il en avoit quatorze titrées, dont il avoit fait hommage au Roi, en prêtant le serment pour la charge de Contrôleur-Général. Son frére fut mis à la Bastille, & ensuite à la Conciergerie jusqu'à ce qu'il eût payé ses dettes.

Au milieu de toutes ces calamités, le Régent n'avoit rien négligé pour entretenir la paix au dedans & au dehors du Royaume. L'Abbé du Bois son favori n'y avoit pas peu contribué; & Son Alteſſe Royale pour reconnoître ses services, fit solliciter pour lui le Chapeau de Cardinal.

Innocent XIII. différa longtems l'exécution de la promesse qu'il avoit faite en faveur de l'Abbé du Bois, dont les mœurs scandalisoient la France & l'Europe. Les négociations du Cardinal de Rohan, & de l'Abbé de Tencin, n'auroient jamais vaincu la répugnance que le Pape témoignoit toujours à mettre un tel sujet dans le Sacré Collége, si l'Abbé du Bois, alors Archevêque de Cambrai, ne s'étoit déterminé sur un avis qui lui vint de Rome, à protéger les Constitutionnaires contre les Appellans.

On sut bien faire valoir à Rome le chan-

1721. gement, & le Pape fit cette promotion dans un Consistoire tenu le 16 Juillet.

Le nouveau Cardinal fut bientôt comblé de nouvelles faveurs. On lui donna la Surintendance des Postes, & plusieurs riches Abbaïes.

Ceux qui portoient envie à la fortune du Cardinal du Bois, ne manquérent pas de chercher à ternir sa réputation: on le représenta comme un homme sans religion, sans honneur, sans aucun sentiment d'humanité. Il seroit difficile de le justifier entiérement sur tous ces reproches, mais il faut cependant avouer qu'on ne lui rendit pas toute la justice qu'il méritoit. Ce Ministre joignoit à un esprit pénétrant & étendu une application constante, & un travail opiniâtre. Jamais homme ne fut plus zélé pour son Maître, qui l'honora toujours de ses bontés & de sa confiance. Mais tel est le sort des personnes en place. La mémoire de Law est odieuse en France; & si l'on n'avoit point outré son système, les François le mettroient aujourd'hui au rang de leurs plus grands hommes.

Pour affermir la Paix conclue avec l'Espagne, le Régent proposa un mariage entre Louis XV. & l'Infante d'Espagne, qui sortoit à peine du berceau. Ce projet ayant été goûté à Madrid, la jeune Princesse vint en France, où elle fut appellée l'Infante Reine. Le Duc d'Orléans pensa en même tems à sa Famille, en faisant épouser au Prince des Asturies une de ses Filles.

Les affaires paroissoient se disposer partout à la Paix. L'Empereur eut la satisfaction d'apprendre la conclusion de la Garantie,

tie, qui lui avoit été promise par la France & l'Angleterre, au sujet de la renonciation réciproque faite entre sa Majesté Impériale & le Roi d'Espagne. Cet Acte devoit donner à l'Empereur une nouvelle assurance à la possession de ses Etats en Italie & dans les Pays-Bas. 1721.

Le Traité de Paix entre l'Espagne & la Grande-Bretagne fut signé à Madrid le 13 de Juin. On renouvelloit dans ce Traité tout ce qui avoit été réglé dans les précédens par rapport au Commerce. La décision de quelques difficultés étoit renvoyée au Congrès de Cambrai. Le Roi d'Angleterre promettoit par un Article secret de ne se plus mêler des affaires d'Italie, & Philippe V. cédoit absolument Gibraltar & Port-Mahon. Outre ce Traité, le Roi d'Angleterre en fit un avec les Maures, qui fut signé le 10 d'Août. L'Espagne, qui étoit alors en guerre avec cette Nation, se plaignit amérement de cette démarche; mais ses plaintes n'eurent aucune suite.

Depuis quelque tems les Turcs donnoient de l'inquiétude aux Polonois, par les grands désordres qu'ils ne cessoient de commettre sur les frontiéres. Les habitans de la Campagne, pour mettre à couvert leurs meilleurs effets, étoient obligés de les porter dans les Villes voisines, & de cacher leurs Bestiaux dans les Forêts. Ces Infidéles obligeoient tous les Villages aux environs de Choczim à fournir un grand nombre de Travailleurs, pour augmenter les Fortifications de cette Place.

Il y eut à ce sujet une Conférence à Caminiec entre les Commissaires de la Républi-

1721. que, & ceux de la Porte Ottomane. L'Aga Ali, Député du Bacha de Choczim, déclara au Palatin de Podolie, que les Turcs n'avoient d'autre dessein que de s'opposer aux courses des Tartares dans le Royaume, & de maintenir la tranquilité dans le Pays. Ces raisons ne parurent pas suffisantes au Palatin de Podolie. Il répondit que les Turcs en fortifiant Choczim, avoient agi directement contre les principaux Articles du Traité de Carlowits, suivant lesquels les Turcs ne devoient point avoir de Places fortes dans la Moldavie; que les Troupes qu'ils faisoient assembler tous les jours le long du Nieſter, & que les Magazins considérables qu'ils avoient formés, n'étoient pas une preuve de bonne intelligence. L'Aga ne répondit que foiblement à ces reproches, & partit sur le champ pour Choczim, afin d'y rendre compte au Bacha du résultat de la Conférence. Cette conduite fit prendre à la Cour la résolution d'envoyer un Ministre à Constantinople, pour savoir quelle pouvoit être l'intention du Grand-Seigneur. Mais en attendant, Auguste donna ordre de tenir l'Armée de la Couronne en état de marcher au premier commandement, de poster des Troupes sur les frontiéres de Turquie, & de pourvoir Caminiec de tout ce qui étoit nécessaire pour une longue résistance.

La République de Venise eut aussi lieu de se plaindre de la conduite des Turcs, & on fut même obligé d'en écrire au Grand-Seigneur. Le Bacha de Napoli de Romanie avoit non seulement maltraité plusieurs Sujets de la République, mais encore fait lever du monde dans le Plat-pays, ce qui donnoit atteinte au Traité de la derniére Paix. Une au-

autre affaire parut plus sérieuse, & pensa causer une rupture formelle. Les Vénitiens avoient arrêté quelques Turcs à Venise, & pris un Bâtiment des Dulcignotes, qui fut brulé avec huit ou dix hommes qui étoient dessus. Mr. Emo, Baile de la République, représenta à ce sujet au Grand-Vizir le véritable état de l'une & de l'autre affaire, & ne négligea rien pour prévenir la suite des faux rapports qui avoient été faits à la Porte. Le Vizir demanda de la part du Grand-Seigneur une satisfaction pour l'attentat commis dans la Ville de Venise, & qu'on lui remît les Forteresses de Prévéza & de Vonizza, comme l'unique moyen de prévenir une nouvelle guerre. Ce différend, dont on craignoit déjà à Venise les suites fâcheuses, fut heureusement terminé par l'entremise du Sécretaire de l'Ambassade Impériale. 1721.

La République eut l'année suivante de nouveaux sujets d'allarme à l'occasion des préparatifs de guerre que faisoient les Turcs. On craignoit qu'ils n'en vouluſſent à l'Italie, sur-tout après avoir demandé Raguse pour Place d'armes. Afin de s'en instruire, on envoya ordre au Baile à Constantinople de demander au Grand-Vizir une réponse positive sur l'armement qu'on préparoit, & en même tems on prit toutes les précautions nécessaires pour prévenir une surprise. On envoya des Troupes au Levant, & on fit partir pour Corfou quelques Bâtimens chargés de Munitions de guerre. 1722.

La grande Révolution arrivée cette année en Perse mérite bien qu'on en donne ici une idée, quelque peu d'intérêt que l'on prenne d'ordinaire à ce qui se passe dans ce Pays.

1722. Les Perſans, comme l'on ſait, ſont partagés en deux Sectes : les uns ſuivent l'Alcoran ſelon l'explication d'Aly, & les autres ſelon la doctrine d'Omer. Les premiers, que l'on nomme proprement Perſans, ont toujours eu dans leur parti le Roi, les Princes, & la plupart des Grands du Royaume. On donne aux autres le nom d'Aghuanis. Ceux-ci, ennemis déclarés des Perſans, ne cherchoient que l'occaſion de ſe révolter & de ſecouer le joug. Comme ils avoient beſoin d'un Chef qui ſe mît à leur tête, ils jettérent les yeux ſur Mahmoud, Fils de Miriweys, de leur Secte.

Cet homme naturellement fort ambitieux, quoique de fort baſſe extraction, commença à lever un Corps de Troupes dans les Montagnes, & gagna les Guébres, ancien Peuple de la Perſe. Après avoir ramaſſé environ 10000 hommes, il les joignit à un Corps de 15000 Aghuanis, & alla attaquer au commencement de Janvier 1722 Kirman, Ville capitale d'une Province de même nom. Il ne tarda pas à ſe rendre maître de cette Place. Cette premiére conquête l'enhardit, & lui fit prendre la réſolution de marcher droit à Iſpahan. Il partit de Kirman à la tête de 40000 hommes, & défit ſur ſa route un Corps de 4 ou 5000 hommes, qui avoit entrepris de l'arrêter dans ſa marche. La Ville d'Iſpahan étoit alors dépourvue de Troupes, de Munitions & de Vivres. Dans cette extrémité, le Roi fit lever promptement 40000 hommes, qu'il partagea en deux Corps, dont il donna le commandement au Prince d'Havouſa, nommé Valey, & à l'Iktimadoulet, ou premier Miniſtre de ſa Cour.

Ces

Ces deux Généraux rencontrérent l'Enne- 1722.
mi le 8 de Mars à quatre lieues d'Iſpahan. Le Prince d'Havouza attaqua le premier le Camp de Miriweys, y pénétra le ſabre à la main, & ſe ſaiſit de tous les tréſors qui s'y trouvoient. Content de ce premier ſuccès, il ſe retira, pour conſerver les richeſſes qu'il emportoit. L'Ennemi ne manqua pas de profiter de cette retraite. Il entra dans le Camp des Perſans qui n'avoient pas ſuivi leur Général, & en fit un grand carnage. Il parvint même juſqu'aux Bagages, & reprit les tréſors qu'on lui avoit enlevés. L'Iktimadoulet, qui avoit toujours combattu vaillamment, ſe vit obligé d'aller camper auprès de la Ville. L'Ennemi le pourſuivit vivement, & lui tua beaucoup de ſoldats dans ſa retraite. Les Perſans perdirent ce jour-là beaucoup de monde, avec leurs Bagages, & vingt-cinq Piéces de canon.

Après cette victoire, remportée par Miriweys, il vint camper le 19 de Mars à Zulpha, gros Bourg habité par les Arméniens, & qui n'eſt éloigné que d'une lieue d'Iſpahan. Il s'avança enſuite vers la Ville dans le deſſein de s'en rendre maître. Il donna l'aſſaut le 23 de Mars, mais ayant été repouſſé, il ne penſa plus qu'à reſſerrer la Ville & à la réduire par famine. Sur ces entrefaites il reçut des Provinces de Candahar, Siziſtan & Kirman, un ſecours de 20000 hommes, ce qui le mit en état de bloquer la Ville de tous côtés.

Les Aſſiégés, ſe voyant ſans eſpérance d'aucun ſecours, prirent alors le parti d'aller attaquer l'Ennemi dans ſes retranchemens. Achmet Aga, homme de cœur, & fort at-

1722. taché aux intérêts de son Roi, sortit de la Ville à la tête de 30000 hommes. Il commença son attaque, soutenu foiblement par le Prince d'Havouza. Il eut d'abord tout le succès qu'il pouvoit espérer; mais le Prince d'Havouza, qui jusques-là avoit favorisé le parti de Miriweys en secret, se déclara alors hautement pour lui, & joignant ses Troupes à celles de l'Ennemi, il vint fondre sur Achmet Aga, le chassa des Postes qu'il occupoit, fit passer au fil de l'épée tous les Persans qu'il y trouva, & obligea les autres de rentrer dans la Ville.

Cette trahison du Prince d'Havouza, & la défaite d'Achmet Aga, abbattirent le courage des Assiégés, & leur firent perdre toute espérance de pouvoir se soutenir. D'un autre côté la Ville manquoit de vivres, & tout y étoit à un prix excessif. Un Pain d'environ 12 livres de France se vendoit au mois de Juillet 8 à 10 Piastres, au mois d'Août 20, au mois de Septembre 100, & il monta enfin jusqu'à 200 Piastres. Le Roi faisoit sa nourriture ordinaire de chair de Cheval. Ceux qui avoient des Chiens & des Chats, les mangérent; & la misére devint enfin si grande, qu'on n'eut pas d'horreur de se nourrir de chair humaine. Les uns cherchoient dans les cadavres décharnés, dont les rues étoient pleines, dequoi soutenir encore les foibles restes d'une vie languissante; d'autres parcourant la Ville avec des massues de fer à la main, tuoient les premiers qu'ils rencontroient sans défense, & s'en nourrissoient ensuite. Dans ces tems d'horreur les Méres n'épargnoient pas leurs enfans, elles étoient les premiéres à les massacrer & à les manger.

Com-

Comme le Roi ne pouvoit plus échapper au Vainqueur, il prit le parti de l'adoucir, en lui envoyant la plus belle de ses Filles avec de très-riches présens, le priant de vouloir bien l'accepter pour son Epouse. Il se dépouilla en même tems de toutes les marques de sa Royauté, & revêtu d'un habit noir il parcourut à pied dans la posture la plus humiliante les principales rues de la Ville, déplorant son sort & celui de sa Famille, qui alloit bientôt être réduite à un dur esclavage. Après cette triste cérémonie, le Roi reprit ses habits ordinaires, & ayant mis la Couronne sur sa tête, il sortit de la Ville, accompagné d'environ 300 personnes des plus distinguées de sa Cour, & se rendit au Camp de Miriweys. 1722.

Le Vainqueur le reçut avec une fierté qui révolta tous les esprits. Le Roi, sans rien faire paroître du chagrin qui le dévoroit, embrassa Miriweys, le reconnut pour son Gendre, & lui fit par écrit une cession authentique de son Royaume, excluant même pour jamais de la succession ses propres enfans & tous ceux qui en naîtroient. Il ne demanda au Vainqueur que ces deux choses. La première, qu'il ne touchât point à ses Concubines: la seconde, qu'il s'engageât par serment à ne point attenter à sa vie, ni à celle de ses enfans. Après que Miriweys eut consenti à ce qu'on exigeoit de lui, le Roi lui mit la Couronne sur la tête, lui présenta le Sceptre, & lui livra en même tems les clefs de son Palais & de ses Trésors.

Miriweys fit son entrée publique dans Ispahan le 25 d'Octobre. Dès qu'il fut arrivé au Palais Royal, il fut conduit dans la

1722. Sale où étoit le Trône, sur lequel il se plaça, & il fut salué Roi de Perse par tous les Princes & les Grands du Royaume. Un succès si heureux fit espérer au nouveau Roi de venir facilement à bout de toutes ses entreprises. Ainsi, après avoir réglé toutes choses dans Ispahan, & mis sous une bonne garde Schah-Hussain, & les Princes ses Enfans, il envoya à la fin de Novembre 10000 Aghuanis à Casbin, autrefois Capitale de la Perse & le Séjour ordinaire de ses Rois, pour l'engager à se rendre & à donner la première un exemple de sa soumission. Les Habitans de cette Place, qui n'étoient pas en état de s'opposer à l'Ennemi, prirent d'abord le parti de se soumettre; mais dans la suite ne pouvant supporter les cruautés des Aghuanis à leur égard, ils se révoltérent, & en tuérent plus de 4000. Ceux qui échappérent se rendirent à Ispahan, où ils n'arrivérent qu'au commencement de Février de l'année suivante.

L'Angleterre se vit cette année dans une autre sorte d'agitation, par la découverte que l'on fit d'une Conspiration formée contre la Famille Royale Pour en prévenir les suites, on établit quelques Troupes en divers endroits, & on doubla la Garnison & la Garde de la Tour. On fit venir 5000 hommes d'Irlande dans l'Ouëst d'Angleterre, & le Général Carpenter fut envoyé pour commander en Ecosse. On arrêta quelques-uns des Conjurés, les autres prirent la fuite. On se saisit de l'Avocat Layer, de Jean Blunket, & de Denis Kelley, Capitaines. François Atterbury, Evêque de Rochester, fut envoyé à la Tour. Cet Ecclésiastique étoit regardé

dé comme Chef de la Conſpiration, & accuſé d'avoir eu part à toutes les autres. On arrêta bientôt après le Lord-and. Grey, lorſqu'il étoit ſur le point de s'embarquer pour paſſer au Havre de Grace. 1722.

L'Avocat Layer fut déclaré coupable de Haute-trahiſon, & condamné au ſupplice ordonné par les Loix contre cette eſpéce de crime. L'Evêque de Rocheſter ne fut condamné qu'au banniſſement, & Blunket & Kelley à une priſon durant le bon-plaiſir du Roi. Layer ne fut exécuté que l'année ſuivante. Il fut pendu & haché en quartiers.

Le Mariage de Charles-Emmanuel, Prince Electoral de Baviére, avec la ſeconde des Niéces de l'Empereur, Fille cadette de l'Empereur Joſeph, fut déclaré. On y obſerva les mêmes formalités pour la renonciation aux Etats Héréditaires de la Maiſon d'Autriche, que l'on avoit fait ſigner à l'Ainée des Archiducheſſes, lorſqu'on l'avoit mariée au Fils de l'Electeur de Saxe.

La joie qui accompagna cette grande Fête, fut un peu troublée par le différend qui ſurvint entre la Cour de Vienne & le Grand-Duc de Toſcane. Parmi les recherches que le Conſeil de l'Empereur avoit ordonné de faire des Droits auxquels ſes Etats ſitués en Italie pouvoient être ſujets, ceux qui concernoient les Fiefs Impériaux contenus dans le Grand-Duché de Toſcane, firent naître une diſcuſſion entre la Cour de Vienne & celle de Florence. Le Grand-Duc ne diſconvenoit pas qu'il n'y eût des Domaines enclavés dans les Pays dépendans de ſa Souveraineté avec titre de Fiefs de l'Empire, & dont on

1722. avoit accoutumé de prendre l'Inveſtiture de l'Empereur; mais il ſoutenoit que jamais l'Etat de Florence en total n'y avoit été ſoumis, & que ſous cette qualité il ne s'étoit point vu aſſujetti aux Contributions que l'on avoit obligé de payer dans ces derniers tems. Il ajoûtoit que l'Empereur Léopold, reconnoiſſant lui-même l'indépendance du Grand-Duché dans ſa totalité, avoit fait déclarer par Caraffa Général de ſes Armées, que ce que l'on payoit au-delà du contingent des Fiefs dont le Grand-Duc avoit pris l'inveſtiture, ne devoit point tirer à conſéquence, ni être entendu avoir été fourni pour les autres Terres titrées de ſes Etats. Que lors de l'Election de Charles VI. le nouvel Empereur chargea le Comte de Zinzendorf d'écrire de ſa part à l'Electrice Palatine, Fille du Grand-Duc, pour lui mander que Sa Majeſté Impériale étoit perſuadée qu'il ne ſe feroit rien du côté du poſſeſſeur de ces Etats en faveur des Ennemis de la Maiſon d'Autriche; qu'il ſe flattoit au-contraire de la voir diſpoſée à concilier enſemble les intérêts de ſa Maiſon & ceux de la Toſcane, en ſorte que Sa Majeſté Impériale pût avoir la ſatisfaction de donner à l'Electrice l'Inveſtiture des Fiefs concédés juſqu'à-préſent ſous différens titres aux Mâles de la Maiſon de Médicis. De-là on concluoit que ce n'étoit pas de tout l'Etat de Florence que le Souverain étoit tenu de prendre l'Inveſtiture, mais ſeulement des Fiefs qui y pouvoient être annexés, & qui relevoient de l'Empire.

Le Grand-Duc remontant enſuite à de plus anciennes Epoques, rappelloit le fond de-

de la conteſtation à ſon origine. Il faiſoit voir, que ſi le Droit primitif de ſes Peuples, comme partie intervenante, étoit mis en avant, il ſeroit aiſé de ſoutenir leur juſte prétention de rentrer dans leur état libre & indépendant, dès que la Poſtérité maſculine viendroit à finir dans la Maiſon de Médicis, puiſqu'il étoit certain que l'établiſſement du Grand-Duché n'avoit été ſubſtitué à la place du Gouvernement Républicain de Florence, qu'en faveur d'Alexandre de Médicis & de ſes Deſcendans; que le changement de cet Etat ayant été l'ouvrage de Clément VII. envain on prétendoit faire influer l'autorité de Charles V. comme s'il eût été par-là en droit de ſoumettre cette République à l'Empire. Ce qui s'étoit paſſé à l'Election de Coſme I. n'eut garde d'être oublié dans la défenſe du Grand-Duc. 1722.

Ce que la Cour de Vienne allégua contre les raiſons du Grand-Duc, étoit fondé ſur des faits arrivés dans des tems bien plus reculés. On faiſoit voir que le droit de l'Empire ſur les Etats de Toſcane ſe trouvoit établi dès le régne de l'Empereur Rodolphe, auquel les Florentins avoient payé une ſomme de 40000 écus d'or, pour en obtenir la confirmation de leurs priviléges. De-là on inféroit que ces mêmes priviléges reconnoiſſoient l'Autorité Impériale pour l'unique ſource d'où ils prenoient leur naiſſance. Que par conſéquent, le jugement de Charles V. devoit être regardé comme un Acte d'un pouvoir ſuprême, par lequel ce Prince ne prétendoit rien moins que de changer la nature du Gouvernement d'un Etat; mais qu'en même tems le droit de l'Empire avoit toujours

1742. jours dû subsister sur la totalité du Grand-Duché, & qu'il n'y avoit en cela que la forme de l'objet changée. Qu'ainsi cet Etat étant devenu soumis à un Chef immédiat dans la personne d'Alexandre de Médicis & de ses Successeurs, il n'avoit pu être relevé par-là d'aucune partie de sa dépendance envers l'Empire.

L'Empereur avoit un autre différend avec la République de Hollande au sujet de l'Etablissement du Port & du Commerce d'Ostende. Cette affaire passa à Vienne à la pluralité des Voix, & les Lettres d'Octroi furent bientôt rendues publiques. Ce Commerce étoit autorisé dans les Ports de mer des Indes, tant d'Orient que d'Occident, de même que sur les Côtes d'Afrique. Cette concession ne pouvoit manquer de réveiller les ombrages des Puissances Maritimes. Il s'éleva effectivement des plaintes du fond de la Hollande contre cet Octroi. Les différentes Compagnies protégées par la République implorérent le secours des Etats, & ceux-ci en appellérent à la foi des Traités.

Il y eut cette année en France de grands changemens dans le Ministére. Voici ce qui y donna lieu. Comme le tems de la Majorité du Roi approchoit, le Duc Régent crut devoir prendre les mesures nécessaires pour se conserver la principale autorité. Dans cette vue il entreprit de faire le Cardinal du Bois premier Ministre. Pour faire réussir cette entreprise, il falloit introduire le Cardinal dans les Conseils. On n'ignoroit pas que le Chancelier & les Ducs & Pairs n'y dussent faire de grandes oppositions: on voulut les surmonter, mais toujours inutilement.

En

En effet, lorſque le Duc d'Orléans introduiſit ſon Favori dans le Conſeil de Régence, le Maréchal de Villeroi & le Duc de Noailles ſe contentérent d'accompagner le Roi juſqu'à ſon Fauteuil, & ſortirent enſuite de la Chambre. Le Chancelier, les Ducs & les Maréchaux de France ne s'y rendirent point, & la plupart demandérent enſuite la permiſſion de ne plus s'y trouver. Son Alteſſe Royale voulut en détacher quelques-uns, afin que leur exemple pût entraîner les autres. Il s'adreſſa pour cet effet au Duc de Villars; mais ce Doyen des Maréchaux de France fut inébranlable, & déclara nettement qu'il ne pouvoit ſe ſéparer des autres. Cette réſiſtance outra le Régent. 1722.

Comme on pouvoit ſe paſſer au Conſeil des Ducs & Pairs, & des Maréchaux de France, tous eurent défenſe de s'y trouver; mais on ne pouvoit ſe paſſer du Chancelier, ou de quelqu'un qui le repréſentât; les Sceaux lui furent ôtés pour la ſeconde fois, & on les donna à Mr. d'Armenonville. Ce Magiſtrat ayant été inſtalé au Conſeil de Régence, ſe plaça au-deſſous du Cardinal du Bois. Les Ducs & les Maréchaux perſiſtérent dans leur prétention, & cette affaire demeura indéciſe juſqu'à ce que la Majorité du Roi eut fait ſupprimer le Conſeil de Régence.

La disgrace du Maréchal de Villeroi ſuivit de près cet événement. Le Duc d'Orléans avoit réſolu d'inſtruire Sa Majeſté des affaires & des ſecrets de ſon Etat, & ſe chargea lui-même de ce ſoin. Il voulut commencer le 10 d'Août, & ſe rendit à ce deſſein dans l'Appartement du Roi. Le Duc ayant prié le Roi

1722. Roi de vouloir passer dans son Cabinet, disant qu'il avoit quelque affaire à communiquer à Sa Majesté, les Seigneurs qui étoient présens se retirérent, & il n'y eut que le Maréchal de Villeroi qui voulut suivre le Roi. Le Régent lui dit qu'il falloit qu'il fût seul avec Sa Majesté. Le Maréchal persista, & prétendit qu'en qualité de Gouverneur du Roi il devoit toujours l'accompagner. Le Duc d'Orléans se retira, & dit au Roi qu'il attendroit une autre occasion pour lui parler.

Cependant Son Alteſſe Royale outrée de cette conduite du Maréchal, qu'il prit pour une insulte atroce, prit sur le champ la résolution de le retirer d'auprès du Roi, & de donner son poste au Duc de Charost. Sur les trois heures après midi le Maréchal s'étant voulu rendre de son appartement à celui de Mr. le Régent, le Marquis de la Fare, Capitaine des Gardes de Son Alteſſe Royale, lui dit que le Duc d'Orléans ne pouvoit lui parler. Mr. d'Artagnan, Commandant des Mousquetaires Gris, remit en même tems au Maréchal une Lettre de cachet, contenant un ordre de se rendre à son Duché de Villeroi à dix lieues de Paris. Le Maréchal bien surpris répondit qu'il obéiroit, mais qu'ayant des affaires importantes à communiquer à Son Alteſſe Royale il souhaitoit de lui parler. Le Marquis de la Fare en donna avis au Duc d'Orléans, qui lui fit répondre qu'il n'avoit pas le tems de l'entendre. Le Maréchal n'eut pas plutôt reçu cette réponse, qu'on le fit monter dans une Chaise de poste avec Mr. de Libois, Gentilhomme ordinaire du Roi. Il fut accompagné par le Marquis d'Artagnan & le Marquis de la Fare,

Fare, à la tête des Gardes de Mr. le Duc d'Orléans, jusqu'à Sceaux, où ils trouvérent un Détachement des deux Compagnies des Mousquetaires, qui le conduisirent à Villeroi. Le jour suivant il y reçut un nouvel ordre de se rendre à son Gouvernement du Lyonnois. Il partit accompagné de Mr. de Libois, & d'une plus forte escorte que la premiére. On assure qu'il y avoit longtems que Son Alteſſe Royale étoit informée des discours peu mesurés qu'on prétend que le Maréchal tenoit au desavantage de sa Régence; mais qu'elle voulut bien n'y prendre pas garde, tant en considération de l'âge avancé du Maréchal, qu'à cause que sa Charge de Gouverneur du Roi ne devoit plus durer que quelques mois, & que Son Alteſſe Royale avoit toujours eu en lui beaucoup de confiance. 1722.

Ce qui étoit arrivé au Pére du Maréchal de Villeroi, qui avoit aussi été Gouverneur de Louis XIV. sembloit justifier son procédé. Anne d'Autriche, Régente du Royaume, avoit un jour quelque chose de particulier à communiquer au Roi son Fils, qui étoit encore au lit, & voyant que le Maréchal de Villeroi vouloit le retirer, cette Princeſſe lui dit: Que lui ayant confié l'Education du Roi son Fils, il n'y avoit point de secret pour lui, & qu'il ne devoit jamais perdre sa Perſonne de vue. Le Roi fut fort touché de l'éloignement de son Gouverneur, & il lui accorda une pension de 50000 livres. Quelques heures après le départ de ce Maréchal, Mr. le Régent envoya le Marquis de Biron au Duc de Villeroi son Fils, & au Duc de Retz son Petit-fils, pour leur or-

1722. ordonner de le suivre. Le Duc de Charost fut alors nommé Gouverneur de Sa Majesté au refus du Duc de St. Simon, du Maréchal de Berwick, & du Prince de Rohan.

Quelque tems auparavant le Pére de Linières, Jésuite, avoit été fait Confesseur du Roi, à la place de l'Abbé de Fleuri, Auteur de *l'Histoire Ecclésiastique*, qui se trouvant accablé d'années & d'infirmités avoit demandé à être déchargé de cet Emploi. Le Public ne parut pas peu surpris de cette nomination. Il passa alors pour constant, que c'avoit été un article convenu entre le Pére d'Aubenton Confesseur du Roi d'Espagne, & le Duc d'Orléans, en récompense des soins que ce Jésuite s'étoit donnés pour faire réussir la négociation du double Mariage.

Le Cardinal du Bois fut déclaré Premier Ministre le 22 d'Août. Les premiers soins de son Ministére furent, de faire donner quantité d'Arrêts, dont le but principal étoit d'éteindre les Billets liquidés, ou réduits plus ou moins selon que les porteurs avoient pu justifier leur origine. Pour éteindre promptement une partie considérable des Dettes de l'Etat, il demanda un secours à ceux qui avoient fait de grosses & subites fortunes dans le Commerce du Papier, en leur imposant une Capitation extraordinaire proportionnée à leurs gains, & payable en remises sur l'Hôtel de Ville de Paris, Rentes provinciales, Certificats de liquidation, & autres Effets royaux non annulés. On ne comprenoit dans cette Taxe que les personnes connues par les Régistres de la Banque, pour avoir eu grand nombre d'Actions, qu'ils n'avoient point présentées au Visa, & ceux qui d'une

d'une condition abjecte, d'une fortune médiocre, étoient passés tout d'un coup à une fortune fort considérable. Son Eminence prit encore d'autres mesures, pour se débarasser de l'importune affaire du Papier, & pour faire oublier un objet si odieux. 1722.

Quant aux affaires de la Constitution, le Cardinal continua à se déclarer contre les Appellans. La plupart des démarches de la Sorbonne étoient réglées par les ordres de ce Ministre. Son zéle pénétra jusques dans les Maisons Religieuses, dont plusieurs eurent ordre de recevoir la Constitution, & de ne laisser en charge aucun Appellant.

Ce fut au milieu de toutes ces agitations que se fit la cérémonie du Sacre du Roi, au jour marqué, qui étoit le 25 d'Octobre. Il y eut un si grand concours de monde, que Rheims se trouva rempli jusqu'aux toits, & que tous les environs furent couverts de tentes. On y remarqua une circonstance singuliére; c'est que les six Pairs Laïques étoient six Princes du Sang, ce qui distinguoit ce Sacre de la plupart de ceux qui l'avoient précédé.

L'inquiétude que les Turcs avoient causée l'année précédente à la Pologne ne tarda pas à se dissiper, mais le dedans du Royaume se trouvoit toujours agité, & causoit au Roi de grands embarras. Il y eut beaucoup de desordres dans la plupart des petites Diétes, & les choses allérent même si loin dans celles de Lublin, de Cracovie, & de quelques autres Villes, que la Noblesse tira l'épée, & pensa en venir aux mains. La Diéte générale ne se termina pas plus tranquilement. Les Nonces Saidzinski & Czerminski s'étant trou-

1722. trouvés à l'Assemblée que le Roi donne tous les Dimanches & les Jeudis, entrérent en contestation sur l'affaire des Généraux, & s'appellérent en duel pour le lendemain. Ils se battirent à coups de sabre, & furent tous deux blessés. Ce duel causa d'autant plus d'embarras à la Diéte, que les querelles qui commencent en présence du Roi, passent toujours pour des crimes capitaux. Après bien des disputes de part & d'autre sur la satisfaction que l'on exigeroit des deux Coupables, l'Évêque de Cujavie intercéda auprès du Roi en leur faveur, & implora la clémence de Sa Majesté.

Auguste fit grace à ces deux Nonces à la considération du Sénat; mais le Maréchal exigea d'eux au nom de l'Assemblée, qu'ils eussent à demander pardon au Roi, au Corps du Sénat, & à la Chambre des Nonces; & qu'ils fissent des excuses au Grand-Maréchal de la Couronne, dont la Magistrature avoit été offensée par la violation de la sureté publique, du maintien de laquelle il étoit Dépositaire pendant les Diétes & dans les Lieux de résidence de ses Rois.

Comme le Commandement des Troupes étrangéres étoit toujours la pierre d'achoppement, le Roi consentit que le Comte de Flemming, qui en étoit chargé, y renonçât à condition que les deux Grands-Généraux en seroient aussi exclus, & qu'il seroit donné à quelque autre Seigneur Polonois. Cette proposition révolta la plupart des Nonces, qui prirent le parti des Grands-Généraux; & ceux-ci de leur côté se plaignirent hautement du peu de confiance que Sa Majesté avoit en eux. Cependant le terme de

six

ſix ſemaines preſcrit par les Loix pour la te- 1722.
nue des Diétes, étoit ſur le point d'expirer. Flemming ſe démit alors de ſa Charge, mais la Diéte n'en eut pas pour cela une plus heureuſe iſſue. Les Nonces ſe trouvoient ſi fort aigris de tout ce qui s'étoit paſſé, que le Maréchal fut obligé de congédier l'Aſſemblée, & de mettre fin à la Diéte. Tout cela fut cauſe que le commandement des Troupes étrangéres demeura encore entre les mains du Comte, qui témoigna aux Grands-Généraux qu'il étoit toujours diſpoſé à s'en défaire, pourvu qu'on voulût convenir avec lui de la maniére & du tems. Quoique le Roi n'eût pas lieu d'être fort content du procédé de la Nobleſſe à ſon égard, il ne laiſſa pas de conſentir au déſir de ceux qui demandoient une nouvelle Diéte générale, mais il crut devoir auparavant leur faire quelques repréſentations touchant la maniére dont on devoit s'y conduire. Il exhorta les Grands du Royaume à faire enſorte, que les Nonces vinſſent à la Diéte générale avec un eſprit d'union, & qu'ils s'y comportaſſent ſuivant les Loix du Royaume; que ceux qui auroient quelque choſe à propoſer, ne le fiſſent plus en menaçant de rompre les Conférences, ſi on ne ſuivoit pas leur opinion; que ceux qui auroient des querelles ſe ſoumiſſent au jugement du Sénat. Il demanda encore, que s'il ſe commettoit des excès pareils à ceux de la précédente Diéte, les Auteurs fuſſent exclus des délibérations & punis conformément aux Loix; & qu'au cas que ſes exhortations n'euſſent aucun effet, il fût autoriſé à prendre des meſures convenables pour le bien de la Patrie.

Il

1722. Il régnoit depuis quelques années un petit différend entre les Académies de Berne & de Lauzanne, à l'occasion de la maniére de signer le *Consensus*. L'Académie de Lauzanne avoit supplié le Souverain de trouver bon, que ceux qui étoient admis au Ministére, fussent dispensés de signer le Formulaire du *Consensus*, de quelque maniére que ce fût. On appuya cette demande de quelques raisons déduites dans un Mémoire, que l'on joignit à la Requête. D'un autre côté le Clergé de Berne demandoit que l'on retînt la Signature pure & simple, sans néanmoins prétendre qu'une telle Signature imposât la nécessité de croire, mais seulement celle de ne point troubler l'uniformité de la Doctrine, & d'éviter toutes querelles & contestations. On en laissa la décision au Petit Conseil, qui trouva à propos de retenir la Signature pure & simple du Formulaire.

Cette affaire n'en fut pas pour cela assoupie, & elle continua de faire grand bruit dans toute la Suisse. Dans les Classes d'Yverdun & de Morges les Baillifs n'ayant pas donné des éclaircissemens suffisans sur le Serment, les Ministres refusérent de signer. Le Baillif de Lauzanne donna l'explication suffisante par écrit. La Classe de Payerne écrivit elle-même ses explications, & déclara qu'elle ne jureroit qu'en ce sens. Celle d'Orbe & de Grandson fit quelque chose de plus; elle déclara qu'elle s'opposeroit aux Erreurs, qui lui paroîtroient contraires à l'Ecriture, & rien de plus.

On pourra juger du sens de la Signature & du Serment que prêtérent ceux de Lauzanne, par la Copie d'un Certificat, qui fut

fut donné à trois *Impositionnaires* qui sortirent du Païs. Voici en quels termes elle étoit conçue. „ MM. NN. &c. Après avoir „ satisfait aux épreuves que les Loix demandent, furent installés au St. Ministére „ par l'imposition des mains, le 8 Juillet „ 1722, & le jour précédent ils avoient subi les préalables exigés par le Souverain: „ Savoir, 1. signé la Formule appellée *Consensus*, comme un engagement à ne l'attaquer pas pour gain de Paix, comme de „ leur côté ceux qui sont dans ses idées doivent n'en parler qu'avec une grande modération & retenue, & éviter les Disputes sur ce sujet. 2. Ils ont prêté le Serment d'Association, & se sont par-là obligés de s'opposer à tous les Esprits tumultueux, qui, par leur impatience, & par „ leur Dogmatization, prennent le chemin „ de causer des Ruptures & des Schismes: „ opposition qui doit se faire avec toute la „ modération possible & la Charité Chrétienne. C'est ainsi que les Seigneurs, Curateurs & Députés du Souverain nous en „ avoient expliqué l'intention, desquels LL. „ EE. ont approuvé la conduite. Tous ces „ engagemens néanmoins ne les lieront pas „ hors la Souveraineté. C'est ce qui s'est „ passé en présence du Magnifique Seigneur „ Baillif Willading, & de Moi soussigné J. P. „ de C. Recteur". 1722.

Une autre affaire qui fit encore grand bruit en Suisse, mais qui fut bientôt assoupie, fut la Conspiration formée par le Major Davelle sur le Païs de Vaux. Il avoit formé le dessein de soustraire ce Païs à l'obéissance du Canton de Berne. Pour faire réussir cette 1723.

1723. entrepriſe, il entra dans Lauzanne à la tête de cinq ou ſix cens hommes, ſous prétexte de leur faire faire l'exercice. Il fit d'abord aſſembler le Conſeil, auquel il propoſa de ſe ſouſtraire à la domination du Canton de Berne. Le Conſeil fit ſemblant d'écouter cette propoſition, & lui demanda du tems pour en délibérer. On convint, en attendant de loger ſes Troupes chez les Bourgeois. Sur ces entrefaites, le Conſeil ayant envoyé ſecrettement des ordres pour faire prendre les armes aux Milices des environs, elles arrivérent dans la Ville pendant la nuit. D'abord on ſe ſaiſit du Major Davelle & de quelques Officiers. On renvoya leurs Troupes, & tout ſe paſſa ſans aucun déſordre. On lui fit ſubir divers Interrogatoires au ſujet du deſſein qu'il avoit formé. Il ne déclara aucun de ſes complices. Il ſoutint toujours que perſonne n'avoit eu part à ſon projet, que les Officiers qui avoient été arrêtés n'en avoient eu aucune connoiſſance, & qu'il n'y avoit été porté par aucune Puiſſance étrangére. Il déclara ſeulement, qu'il avoit formé ce projet depuis plus de cinq ans, dans l'eſpérance de délivrer ſa Patrie des vexations auxquelles elle étoit expoſée, & dans la réſolution de ſacrifier ſa vie pour un ſi beau deſſein.

Mr. de Vatteville fut envoyé à Lauzanne, pour informer du fait. Il étoit accompagné de douze Baillifs du Païs de Vaux, en préſence deſquels le Priſonnier fut interrogé. Il leur parla toujours avec reſpect, mais en même tems avec une fermeté qui étonnoit ſes Juges mêmes. Il reprocha aux Baillifs que leurs vexations envers le Peuple l'avoient

volent

voient principalement porté à cette extrémité. On l'appliqua plus d'une fois à la question, sans que les tourmens lui fissent jamais rien perdre de son héroïsme. Quand il fut mis à la torture pour la seconde fois, il dit qu'il ne croyoit pas avoir fait aucun mal, & que les maux qu'on lui faisoit souffrir étoient autant de fleurons qu'on ajoûtoit à sa couronne. Il déclara aussi que, pour ce qui le regardoit en particulier, il n'avoit aucun sujet de se plaindre de Messieurs de Berne, & qu'il en avoit même reçu plus de faveurs qu'il ne méritoit. On trouva pourtant parmi ses Papiers un Manifeste, dans lequel il se plaignoit fortement de leurs oppressions envers leurs Sujets. On trouva aussi une priére, qu'il avoit dressée pour implorer la bénédiction de Dieu sur son entreprise. Plusieurs mois avant que d'exécuter son dessein, il avoit écrit à plusieurs de la Régence de Berne, mais sans feing, pour les solliciter de rémédier aux désordres qui régnoient dans le Païs, sans quoi il étoit à craindre qu'il n'arrivât quelque chose de fâcheux. 1723.

Il y eut de grands débats à son sujet dans le Conseil des Deux Cens. Plusieurs parlérent vivement en sa faveur, & déclarérent que si Leurs Excellences ne redressoient incessamment les Griefs du Peuple, il étoit à craindre qu'il n'en arrivât de très-fâcheuses suites. Comme on ne put se déterminer sur le jugement du Criminel, Leurs Excellences envoyérent des ordres à Messieurs les Nobles Bourgeois de la rue du Bourg à Lauzanne, pour le juger eux-mêmes. Ces Messieurs s'assemblérent dans le Château, & le condamnérent unanimement à avoir la tête tran-

1723. chée. A cauſe de ſon Manifeſte, il fut ajoûté à la pluralité des voix qu'avant que d'être décapité on lui couperoit le poing, que ſa tête ſeroit miſe ſur un poteau, & ſon corps rendu à ſes Parens. Mais on lui fit grace du poing coupé.

Telle fut la fin du Major Davelle, qui paroiſſoit digne d'un meilleur ſort. Quelques-uns l'accuſérent de Fanatiſme, pour s'être engagé dans une entrepriſe mal concertée, & qui ſelon toute apparence ne devoit pas avoir un autre ſuccès. Cependant la fermeté qu'il fit toujours paroître, ne marque ni un eſprit dérangé, ni un téméraire qui ſe dévoue à l'aveugle pour ſa Patrie.

L'établiſſement du Port & du Commerce d'Oſtende cauſoit toujours beaucoup de jalouſie aux Hollandois. Les Etats-Généraux en firent faire leurs plaintes par Mr. Hamel Bruyninx, leur Envoyé à la Cour de Vienne. Mrs. de Saint Saphorin & Coleman, Miniſtres du Roi de la Grande-Bretagne, eurent ordre d'agir de concert avec le Miniſtre Hollandois. Sur les nouvelles qui vinrent en Angleterre, que Colebrook, qui avoit imaginé & propoſé l'Etabliſſement d'Oſtende, ſe remuoit pour trouver des Souſcriptions, des Vaiſſeaux, des Officiers & des Matelots, les Communes prirent une réſolution qui condamnoit ces Souſcriptions, & défendoit d'y prendre part, ſous peine d'être traité comme Criminel de haute Malverſation. La réſolution emportoit auſſi privation de biens, & quelques autres peines arbitraires, excepté la mort. La Chambre établit enſuite un Commité, pour s'informer de l'état de la Souſcription, avec pouvoir d'envoyer cher-

cher

cher les personnes que ce Commité jugeroit 1723.
à propos, & de demander leurs Papiers & les Régîtres. On résolut aussi de présenter une Adresse au Roi, pour prier Sa Majesté de faire communiquer à la Chambre tous les Mémoires & Remontrances qui avoient été présentés à Sa Majesté sur ce sujet.

Leurs Hautes Puissances de leur côté défendirent par un Placard à leurs Sujets, de s'intéresser directement ou indirectement au Commerce d'Ostende, & de s'enrôler sur les Vaisseaux de cette Compagnie. Pour porter l'Empereur à se désister de ses prétentions, les Etats-Généraux lui firent offrir, qu'ils déchargeroient la Maison d'Autriche des sommes considérables qu'elle devoit à la République, & des anciens arrérages qui lui étoient dus sous les deux précédens Régnes; qu'outre cela ils fourniroient en total tout l'entretien des Garnisons Hollandoises, auquel les Païs-Bas étoient obligés de contribuer en vertu du Traité de Barriére.

Le Conseil de l'Empereur ne trouva rien dans ces offres qui pût contrebalancer les avantages qui se présentoient dans la réussite d'une entreprise qui prenoit de jour en jour de nouvelles forces. L'Empereur ne songea de son côté qu'à rendre cette Compagnie plus florissante par les nouvelles marques de sa protection. Il venoit de lui accorder la permission d'Entrée & de Sortie, en toute liberté, de ses Provinces, pour toutes les Marchandises dont elle pouvoit avoir fait l'acquisition, & qui se trouvoient pour son compte, de quelque endroit qu'elles pussent être tirées. Le Brabant avoit en même tems obtenu l'agrément pour une Manufacture de

1723. Ce Projet prit bientôt un nouvel accroiſſement par la premiére entrevue générale que les Intéreſſés dans la Compagnie indiquérent dans la Ville d'Anvers. Tout releva la diſtinction de cette Aſſemblée. On y vit à la tête les Princes de Ligne & de Rubempré, le Duc d'Aremberg, les Comtes de Callemberg, de Lalaing & de Maldegem, avec un grand nombre de perſonnes diſtinguées dans la Nobleſſe, dans la Magiſtrature, & des plus fameux Commerçans des Provinces des Païs-Bas. Cette Aſſemblée, après avoir examiné les Fonds de la Compagnie, qui ſe montoient à dix millions de florins argent de Change, fit faire la lecture des Lettres Patentes de l'Empereur. Deux Députés furent enſuite nommés pour ſe rendre à Vienne, afin de préſenter à l'Empereur le premier hommage qui lui étoit dû en reconnoiſſance de l'Octroi. Après ces démarches, le Miniſtre des Etats-Généraux à la Cour de Vienne, appuyé par celui du Roi de la Grande-Bretagne, fit paſſer juſqu'au Conſeil le plus intérieur de l'Empereur, des Mémoires preſſans & autoriſés de ſes Maîtres, par leſquels il demandoit en leur nom la ſuppreſſion d'une Compagnie, qui devoit être proſcrite d'elle-même par le principe naturel du Droit des Gens.

Tous ces Mémoires furent examinés avec ſoin. Par l'analyſe qui en fut faite, on réduiſit toutes les prétentions des Hollandois à cinq chefs d'Exceptions. La premiére de ces Exceptions ſe tiroit du cinquiéme Article de la Paix de Munſter, au ſujet des intérêts de l'Eſpagne & de la Hollande. Les Hollandois prétendoient, que la navigation & le tra-

trafic des Indes Orientales, dont on y promettoit le maintien, devoit opérer un Privilége spécial pour la République. Sur cela, on fit voir à Vienne, que cette clause étant générale & indéfinie, envain on en vouloit faire une application particuliére pour en exclure le Possesseur des Païs-Bas, qui étoient alors sous la domination Espagnole; & que si l'on eût eu intention de traiter dans cet esprit d'exclusion, il étoit indubitable que l'on eût assez particularisé les objets, pour produire la prétendue Exception. La seconde prenoit sa source dans l'Article XXVI. du Traité de Barriére, où les Parties étoient demeurées d'accord, qu'à l'égard des intérêts de Commerce, les affaires resteroient sur le pied où elles étoient alors sans aucune innovation, jusqu'à ce que l'Empereur, le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux en fussent convenus autrement. Mais on répondoit que l'objet du Commerce, dont on parloit dans cet endroit, ne pouvoit regarder que la communication des Etats situés dans l'Europe, le passage réciproque de la Mer d'Angleterre, les Droits respectifs d'une Province à l'autre, & non pas l'Etablissement d'une Compagnie Maritime, à laquelle ce même Droit des Gens que l'on entendoit imparfaitement, donnoit la liberté d'aller chercher dans les ressources des Indes dequoi profiter sur les restes du Commerce des autres Nations. La troisiéme Exception étoit appuyée sur l'Article prohibitif de la donation des Païs-Bas, faite en 1598 par Philippe II. Roi d'Espagne, à l'Archiduc Albert & Isabelle d'Autriche. On prétendit qu'il n'y avoit dans celle-ci aucune apparence de solidité, & que la na- 1723.

1723. ture du titre, & le peu de rapport qu'on y voyoit à l'état de la question, suffisoient pour la réfuter. Les Ministres d'Angleterre & de Hollande, bien loin de se rendre aux réponses qui leur furent faites à Vienne, prétendirent au contraire que les raisons qu'ils avoient alléguées, ne pouvoient être combattues sans se refuser à l'évidence. Ainsi cette affaire resta pour lors en suspens, & on espéra qu'elle feroit une des premières occupations du Congrès qui s'assembloit à Cambrai. L'Empereur y avoit envoyé dès l'année précédente le Comte de Windisgratz & le Baron de Bentenrieder, deux Sujets également distingués par leur capacité, & dont le zèle avoit été mis à l'épreuve dans plusieurs négociations importantes. Charles se flattoit que son Droit étant bien fondé, ne manqueroit pas de trouver dans les lumières & la fermeté de ces Ministres toute la défense qu'il méritoit.

Le Duc d'Orléans s'unit aussi à l'Angleterre & à la Hollande pour faire supprimer cette Compagnie. Il fit publier une Déclaration, par laquelle il étoit défendu à tous les Sujets du Roi de s'y intéresser & de s'engager à son service, de quelque manière & sous quelque prétexte que ce pût être. Ce Prince estimoit sincérement l'Alliance des Provinces-Unies, la regardant comme la plus utile & la plus solide de celles qu'il avoit faites: d'ailleurs il étoit extrêmement choqué des difficultés intarissables de la Cour de Vienne à exécuter le Traité de Londres, & il paroissoit se repentir d'avoir contribué à mettre l'Empereur en possession de la Sicile.

Les grands embarras où se trouvoit alors ce

ce Prince, ne lui faisoient point oublier ses propres intérêts. Il prit de justes mesures pour empêcher que le Lit de Justice, qui devoit se tenir à la Majorité du Roi, ne donnât aucune atteinte à son autorité. Ce Lit de Justice avoit été fixé au 16 de Février, jour auquel Sa Majesté entroit dans sa quatorziéme année, & auquel la Régence & la Tutelle devoient cesser. Une maladie qui survint au Roi, fit différer cette cérémonie jusqu'au 22. 1723.

Après cet événement il se fit quelques changemens dans le Gouvernement. On établit un nouveau Conseil de Finances, & on cassa celui de la Marine. Le Comte de Toulouse, Grand-Amiral, fut remis sur le pied où il étoit du tems de Louis XIV. Le Comte de Morville, Fils du Garde des Sceaux, en qualité de Sécretaire d'Etat, fut chargé du détail. Le Duc de Chartres, Colonel-Général de l'Infanterie Françoise, remit à Mr. le Blanc le détail dont il s'étoit chargé. Le Comte d'Evreux & le Comte de Coigny en firent autant en ce qui regardoit la Cavalerie & les Dragons. On donna en même tems une grande attention à la Compagnie des Indes, qui étoit devenue un objet très-important pour l'Etat & pour les Particuliers. On fixa son gouvernement, & on régla le nombre de ses Actions.

Depuis quelque tems la santé du Cardinal du Bois se trouvoit fort dérangée, & le mal augmenta enfin à un point, qu'il fallut en venir à une des opérations les plus cruelles de la Chirurgie. La vue de l'Appareil l'effraya, & il fallut que Mr. le Duc d'Or-

1723. léans, qui se rendit exprès de Meudon à Versailles, rassurât là-dessus Son Eminence. L'Opération fut faite avec beaucoup de dextérité, mais ayant eu une mauvaise nuit, il perdit connoissance dès le lendemain matin, & expira au bout de quelques heures, à l'âge de 66 ans.

L'élevation de ce Ministre avoit commencé avec la Régence. Il fut d'abord Conseiller d'Etat; en 1717 il signa à la Haye, en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire, le Traité de la Triple Alliance; il fut fait ensuite Sécretaire de la Chambre & du Cabinet; il signa à Londres en 1718 le fameux Traité pour la Pacification de l'Europe; à son retour il eut le département des Affaires Etrangéres; il fut fait Archevêque de Cambrai en 1720; le Pape Innocent XIII. le mit au nombre des Cardinaux l'année suivante à la priére de tous les Souverains.

Le Duc d'Orléans ne vécut pas longtems après la mort du Cardinal. Ce Prince mourut à Versailles le 2 de Décembre entre sept & huit heures du soir d'une attaque d'apoplexie. Il en avoit eu une autre deux mois auparavant, mais peu considérable. Depuis ce tems-là il s'étoit fort bien porté: il se plaignoit seulement d'une pesanteur de tête, causée par sa grande application aux affaires. Il n'étoit point allé à Paris le 1 de Décembre, tant à cause du mauvais tems, que pour assister le lendemain à un grand Conseil, où l'on devoit résoudre plusieurs Affaires importantes. Ayant travaillé ce jour-là à son ordinaire avec le Roi jusqu'à quatre heures & demie, il se retira ensuite à son Appartement, un peu fatigué, & se sentant la tête

fort

fort pesante. Comme il étoit fort échauffé, 1723.
il crut que s'il alloit à la garderobe, il se trouveroit soulagé. Il y entra & s'y endormit, ce qui dura assez longtems, jusqu'à ce que son Valet de chambre, inquiet de ne l'en voir point sortir, alla l'y trouver & le réveilla. Son Altesse Royale dit alors qu'Elle se trouvoit mieux, & donna même quelques Audiences. Ensuite, ayant fait venir Madame de Falaris, avec qui il vouloit s'entretenir, on vint l'avertir peu après de retourner chez le Roi. Il voulut se lever de son fauteuil, mais il y retomba dans le moment, se plaignant de la tête, & perdit d'abord connoissance. Madame de Falaris cria au secours, mais inutilement: il n'y avoit alors au Château ni Médecin, ni Chirurgien. A la fin vint un Valet de chambre du Duc de Rohan, qui saigna le Prince, qu'on avoit porté sur son lit; mais il étoit déjà suffroqué, & ne donna plus aucun signe de vie.

Madame la Ducheſſe d'Orléans, qu'on avoit été avertir d'abord, le trouva expiré lorsqu'elle arriva. Ainsi mourut Philippe d'Orléans, II. du nom, Petit-fils de France, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpensier, âgé de 49 ans & 4 mois, étant né le 2 d'Août 1674. Il étoit Fils de Philippe d'Orléans, I. du nom, Frére unique du feu Roi Louis XIV. mort à S. Cloud le 9 Juin 1701: & d'Elizabeth Charlotte Palatine de Baviére, sa seconde Femme, mariée à Metz, le 16 Novembre 1671, morte à S. Cloud le 8 Décembre 1722. Il avoit porté le nom de Duc de Chartres pendant la vie du Duc d'Orléans son Pére. Il avoit épousé à Versailles, le 18 Février

1723. 1692, Marie-Françoiſe de Bourbon, Légitimée de France, nommée Mademoiſelle de Blois.

Cette mort ſurprit d'autant plus qu'on étoit plus éloigné de la prévoir. On avoit prévu celle du Cardinal du Bois, & dans l'appréhenſion qu'elle n'arrivât, on avoit pris d'avance des meſures pour remplacer ce Premier-Miniſtre. Les allarmes qu'avoient tant de fois cauſées diverſes maladies du Roi, avoient fait trembler pour ſes jours; & dans cette crainte on avoit prévu les ſuites d'un malheur auquel on n'oſoit preſque penſer. Mais pour Mr. le Duc d'Orléans, on ne s'aviſoit pas même de ſonger qu'il pût mourir. C'étoit une de ces Têtes précieuſes, ſi néceſſaires en certaines conjonctures, qu'on ne ſuppoſe pas qu'on puiſſe les perdre. Leur importance fait croire qu'elles doivent durer toujours, & le cas d'en être privé, eſt la derniére choſe qu'on enviſage. D'ailleurs, ce Prince étoit dans un âge & d'un tempérament qui ſembloient promettre une longue vie.

Perſonne n'ignore quelle étoit l'étendue de génie & la grande capacité de ce Prince; quelles lumiéres il s'étoit acquiſes dans les Arts & dans les Sciences les plus ſublimes; & par quelles qualités il avoit mérité la confiance des Peuples, & celle du Prince qui lui avoit confié en mourant le Gouvernement de ſon Etat. Quant à ſes Campagnes, il ne paroiſſoit né que pour la gloire des Armes. Ce Prince en donna des preuves aux Batailles de Steinkerque & de Nerwinde, où il fit les premiers eſſais de ſa valeur. Il fit voir en 1706, à la fatale journée de Turin, que le courage & la ſageſſe mettent la ré-

pu-

putation d'un grand Capitaine au-deſſus des événemens. Louis XIV. le connoiſſoit bien, lorsqu'il l'envoya commander en Italie. *Outre l'élevation d'eſprit*, diſoit-il dans ſa Lettre pour ce Prince, *& les ſentimens qu'il a, dignes de la grandeur de ſa naiſſance, il a par ſes ſoins & par ſon application acquis de bonne heure l'expérence & les talens néceſſaires pour le Commandement des Troupes.* On en vit les preuves à la priſe de Lérida & de Tortoſe, en 1707 & 1708. 1723.

La mort du Duc d'Orléans, auquel ſuccéda le Duc de Bourbon, ne cauſa aucun changement conſidérable dans les affaires de l'Europe. On craignit qu'il n'en fût pas de-même d'un événement tout-à-fait remarquable, & qui mérite d'être rapporté avec quelque exactitude. Je veux parler de l'Abdication de Philippe V. Roi d'Eſpagne, en faveur de Dom Louis Prince des Aſturies, ſon Fils aîné, pour achever ſes jours dans la Solitude.

Ce fut le 10 de Janvier 1724 que Sa Majeſté Catholique envoya une Lettre au Marquis de Mirabel, Préſident du Conſeil de Caſtille, par laquelle Elle lui mandoit, qu'ayant projetté depuis quatre ans de ſe retirer avec la Reine ſon Epouſe, & de remettre ſa Couronne entre les mains de ſon Fils Don Louis, Prince des Aſturies, auquel il trouvoit à-préſent les qualités néceſſaires pour régner, il eût à convoquer de ſa part les Grands du Royaume au Palais de St. Ildefonſe, pour le 16 du même mois, afin d'être préſens à ſon Abdication. 1724.

Pour ſignaler l'Epoque de cette généreuſe réſolution par des bienfaits envers le Peuple,

1724. & par des marques de distinction envers les Grands, on publia un Decret du Roi, par lequel Sa Majesté supprimoit plusieurs impôts, & congédioit toutes les Milices. Le 15 le Marquis de Grimaldo, Sécretaire d'Etat, se rendit par ordre du Roi à l'Escurial, où, après qu'il eut parlé en particulier au Prince des Asturies, S. A. fit appeller les Enfans Don Ferdinand, Don Carlos & Don Philippe, de-même que les Grands & autres Personnes de distinction qui se trouvoient à la Cour, pour être présens à la Publication du Decret du Roi. Cette piéce portoit, que Sa Majesté ayant depuis quatre ans fait de sérieuses & mûres réflexions sur les misères de cette vie, en se rappellant les infirmités, les guerres & les troubles qu'il avoit plû à Dieu de lui faire éprouver dans les trois années de son Régne, considérant aussi que son Fils aîné, Prince juré d'Espagne, se trouvoit dans un âge suffisant, déjà marié, & avec la capacité, le jugement & les qualités propres pour régir & gouverner avec succès & justice la Monarchie, Elle avoit résolu d'en abandonner absolument la jouïssance & la conduite, y renonçant, & à tous les Etats, Royaumes, & Seigneuries qui la composoient, en faveur du Prince Don Louis son Fils aîné, & de se retirer avec la Reine, en qui Elle avoit trouvé une prompte disposition & volonté à l'accompagner avec plaisir dans le Palais de St. Ildefonse, pour servir Dieu, &, débarrassée d'autres soins, penser à la mort, & travailler à son salut.

Le Prince des Asturies signa l'Acte d'acceptation de la Couronne & du Gouvernement, en présence de tous ceux qu'il avoit mûn-

mandés; & le Decret du Roi fut enſuite pu- 1724.
blié dans tous les Tribunaux de la Ville & du Royaume. Le Marquis de Grimaldo lut auſſi un autre Réglement dreſſé par ordre du Roi. Ce Réglement portoit, que Sa Majeſté ne ſe réſervoit d'autre Territoire que celui du Palais de St. Ildefonſe, & le Bois de Balſain, avec une Penſion de 600000 Piéces de huit par an, ſur les Fermes du Tabac, pendant tous les jours de ſa vie & ceux de la Reine. Que chacun des Infans auroit auſſi 150000 Ducats par an, y compris les Commanderies dont jouïſſoient les Princes Don Ferdinand & Don Philippe: Que les 50000 Ducats de l'Infante Reine ne ſeroient plus payés non plus que ceux de l'Infant Don Carlos, lorſqu'il ſeroit en poſſeſſion des Etats de Toſcane, Parme & Plaiſance. Que la même ſomme de 150000 Ducats ſeroit pareillement donnée aux Infans que Leurs Majeſtés pourroient avoir à l'avenir, & dont le Prince ſeroit Tuteur, comme de ceux qui étoient déjà nés.

Ce Réglement, qui fut d'abord accepté & ſigné par le Prince des Aſturies, étoit accompagné d'une Lettre très-pathétique du Roi à ſon Fils, toute remplie de motifs de piété, de religion, & de détachement des choſes du Monde.

On ne ſauroit ſans injuſtice ſoupçonner cette démarche de cacher quelque deſſein ambitieux. Il eſt vrai que Philippe, en quittant le lieu de ſa naiſſance, prit des Lettres de Naturalité, afin que la qualité de Prince étranger qu'il alloit avoir à l'égard de la France en montant ſur le Trône d'Eſpagne, ne lui fût d'aucun préjudice pour les ſuc-

ceſ-

1724. ceſſions qui pouvoient lui écheoir dans ſa Patrie. Il eſt vrai auſſi qu'en renonçant au Trône d'Eſpagne, il rentroit dans ſon premier état, & qu'il rompoit tous les engagemens qui le tenoient lié aux Eſpagnols. Mais il faut diſtinguer deux ſortes de liens pas leſquels un Prince tient à une Nation ou à un Royaume: celui de la Nation envers le Prince, & celui du Prince envers la Nation.

De tout tems ç'a été l'uſage en France, que les Princes du Sang, qui étoient appellés ailleurs pour monter ſur le Trône, prenoient des Lettres de Naturalité. On l'a vu pratiquer à Henri Duc d'Anjou, Frére de Charles IX. lorſqu'il fut appellé au Trône de Pologne; à François Duc d'Alençon, ſon Frére, lorſqu'il alla prendre poſſeſſion du Duché de Brabant & du Comté de Flandres; & au Prince de Conti, lorſqu'il alla ſe mettre ſur les rangs pour briguer la Couronne de Pologne. Voilà le lien qui attache le Prince à une Nation, & auquel il ne peut renoncer, parce qu'il attache également la Nation au Prince, qui peut le redemander quand elle en aura beſoin. Mais celui qui attache uniquement le Prince, & qu'il peut rompre, c'eſt l'engagement qu'il contracte en montant ſur un Trône étranger, & qui fait qu'on exige de lui des Renonciations, pour ne pas réunir pluſieurs Couronnes ſur ſa tête. Il y a lieu de croire que le Roi Philippe ne ſe ſouvenoit qu'il étoit Enfant de France, ſelon l'exhortation que lui avoit faite autrefois Louis XIV. que pour entretenir une bonne amitié & union avec cette Couronne, & porter le Prince ſon Fils à cultiver les mêmes diſpoſitions.

Le

Le Prince des Asturies fut proclamé Roi le 18 Janvier, sous le nom de Dom Louis, le lendemain de l'abdication de Philippe V. L'espérance que ce jeune Prince avoit donnée à toute l'Espagne d'un régne heureux, ne fut pas de longue durée; il mourut de la petite-vérole le 31 Août suivant. 1724.

Philippe, à qui sa piété avoit fait abandonner la Couronne, la reprit par les principes de la même piété, se réservant la liberté de remettre le gouvernement au Prince Ferdinand, dès qu'il seroit en âge de gouverner.

Il se passa cette même année en Pologne une scéne bien différente, dont voici l'origine & les suites. Le 16 de Juillet les Catholiques faisoient à Thorn la Procession du St. Sacrement dans le Cimetiére de l'Eglise de St. Jaques, qui appartient à des Religieuses de St. Benoit. Il y avoit vis-à-vis quelques enfans de Bourgeois Protestans, qui regardoient passer cette Procession. Un Etudiant des Jésuites voulut les contraindre à se mettre à genoux, en leur disant des injures, & en les maltraitant. Après la Procession la querelle recommença. Le même Ecolier s'étant joint à quelques-uns de ses camarades vint attaquer des enfans Luthériens, & les frappa sans aucun sujet. Des Bourgeois ayant eu à cette occasion des paroles avec les Etudians, ceux-ci les maltraitérent à coups de piérres & de bâton. Comme le nombre des Etudians augmentoit continuellement, on se saisit de l'Auteur du tumulte, & on le conduisit au Corps de Garde. Le lendemain les Etudians s'attroupérent, demandérent hautement qu'on mît leur camarade en liberté, & poursuivirent le Ja-

bre

1724. bre à la main quelques Bourgeois qu'ils rencontrérent. Le chef de cette seconde troupe fut pris, & conduit à la grande Garde. L'Ecolier, qui avoit été arrêté la veille, fut relâché à la sollicitation du Recteur des Jésuites; mais comme le Président de la Ville différoit de mettre en liberté le nouveau prisonnier, ils coururent à la grande Garde, dans le dessein d'enlever par force leur camarade. Cette entreprise n'ayant pas réussi, ils déchargérent leur rage sur un Bourgeois, & sur un Etudiant Allemand qu'ils traînérent par les cheveux au Collége des Jésuites.

Le Président ayant appris ce qui étoit arrivé à l'Ecolier Allemand, envoya un Sécretaire au Recteur, pour le prier de relâcher ce prisonnier: il fit en même tems assembler la Garde Bourgeoise, au cas qu'on en eût besoin pour maintenir la tranquilité. Sur ces entrefaites les Ecoliers en vinrent aux mains avec la populace. Le Sécretaire qui parut dans ce moment, & la Milice de la Ville qui arriva, arrêtérent le désordre pour un tems; mais les Ecoliers ayant recommencé à jetter des pierres & en étant venus aux coups de fusil, la populace se mit en devoir d'entrer par force dans le Collége. Les Milices Bourgeoises furent forcées, on pénétra dans tous les appartemens, & on mit ensuite au pillage tout ce qui s'y rencontra.

Les Nonces, qui devoient s'assembler à la Diéte générale, furent chargés d'y faire traiter cette affaire avec toute la sévérité possible. La Cour envoya des Commissaires sur les lieux pour informer du fait, à la diligence du Procureur-Général du Royaume. L'ouverture de cette Commission se fit le 16 de

de Septembre. On n'admit pour témoins que des gens de néant dévoués aux Jéſuites, & ceux qui voulurent dépoſer contre les Magiſtrats & les Luthériens. Comme la Cour Aſſeſſoriale de la Couronne prétendoit que l'affaire étoit de ſa compétence, & que les Nonces de la Diéte demandoient qu'on en laiſſât la connoiſſance à tous les Ordres du Royaume, on jugea à propos pour contenter les uns & les autres de joindre à la Cour Aſſeſſoriale quarante Députés des Provinces. 1724.

Le procès fut brusqué, & dans moins de ſix ſemaines on décida du ſort de cette Ville, de ſon Gouvernement, de ſes Magiſtrats, de ſes Citoyens, de ſa Religion & de ſes Libertés. Suivant la Sentence qui fut prononcée contre les prétendus coupables, le Préſident & le Vice-Préſident devoient avoir la tête tranchée, pour ne s'être pas oppoſés au tumulte, comme l'obligation de leur charge le demandoit. Le Bourggrave & le Vice-Bourggrave, étoient déclarés infames, & incapables de poſſéder jamais aucune charge. Les premiers aggreſſeurs contre le Collége des Jéſuites devoient être décapités. D'autres étoient condamnés à avoir premiérement la main coupée, & enſuite la tête tranchée. Un nommé Karwis devoit être écartelé. Un des Officiers de la Milice de la Ville & le Chef de Quartiers obtinrent grace de la vie, mais ils furent tous deux condamnés à demeurer un an & ſix ſemaines priſonniers à la Tour & à payer une amende aux Jéſuites, pour avoir permis qu'on fît feu contre leur Collége. Pluſieurs autres devoient auſſi reſter priſonniers à la Tour, & payer une ſomme d'argent de vingt-cinq, de cinquante & de cent

1724. cent ducats. Il étoit dit que ces amendes seroient employées à la construction d'une Colonne de pierre avec la Statue de la Vierge dans le lieu où l'on avoit brulé son Image, ou dans quelque autre endroit près du Collége, pour servir de monument éternel.

Suivant cette même Sentence, la moitié des Magistrats de Thorn devoit être Catholique, de même que la moitié des Soldats de la Ville & tous les Officiers. On ajugeoit aux Bernardins l'Eglise de Ste. Marie, comme en ayant été les derniers possesseurs, avant qu'elle eût été occupée par les Luthériens. Les Vases, les Ornemens d'Eglise, & la Bibliothéque devoient aussi être rendus à ces Péres, & on leur ajugeoit encore le Collége des Luthériens, qui avoit été autrefois leur Couvent. Divers Ecrits imprimés contre la Religion Catholique devoient être lacérés & brulés par la main du Bourreau. Deux Ministres qui n'avoient pas comparu étoient déclarés infames & bannis du Royaume. Pour prévenir les troubles & les querelles, il étoit réglé qu'il n'y auroit plus dans la Ville que l'Ecole des Catholiques; permis néanmoins aux Luthériens d'établir leur Académie dans un lieu hors de la Ville. Il y avoit encore dans cette Sentence quelques autres articles de moindre importance.

A la nouvelle de ce terrible Decret, le Roi de Prusse écrivit au Roi de Pologne, pour en faire différer l'exécution. Sa Majesté Prussienne témoignoit dans cette Lettre, qu'Elle ne pouvoit envisager sans une compassion très-sensible, que, sous prétexte de l'honneur de Dieu, on procédât avec le fer

&

& le feu contre les Fréres qui professoient 1724
avec Sa Majesté une même Religion, qu'on enlevât leurs Eglises, qu'on détruisît leurs Ecoles, & qu'on renversât de fond en comble la constitution de la Ville de Thorn, au grand préjudice des Bourgeois Evangéliques. Que si la Ville de Thorn s'étoit rebellée ouvertement contre Sa Majesté Polonoise & la République, & si l'on pouvoit même imaginer quelque crime plus capital dont elle se fût rendue coupable, on n'auroit pu lui infliger de plus rigoureuses peines que celles qui avoient été ordonnées par ce Decret. Mais que, ne s'agissant que de la punition d'un soulévement de la plus vile Populace contre quelques Jésuites violens, qui avoient les premiers excité & fomenté malicieusement ce désordre, Sa Majesté Polonoise devoit comprendre que la rigueur de la peine infligée par le Decret, surpassoit infiniment la nature du crime, & que personne ne pouvoit regarder comme équitable, que l'emportement de quelques insensés dût entraîner la punition de tant d'innocens, & la ruine de toute la Ville. Que les circonstances de cette affaire faisoient voir manifestement, que cette effroyable Sentence contre les Protestans de Thorn, ne procédoit d'aucun motif d'amour pour l'équité; mais qu'elle devoit être uniquement attribuée aux supercheries & aux fourberies des Jésuites, & à leur haine implacable contre la Religion Protestante; & qu'ils n'avoient pas cru pouvoir rencontrer d'occasion plus favorable pour enlever d'un seul coup aux Habitans Protestans de Thorn leurs Vies, leurs Biens & leurs Priviléges.

Le Roi de Prusse demandoit encore au

Roi

1724. Roi Auguſte, qu'il voulût ſuſpendre cette exécution ; que l'affaire fût de-nouveau examinée à fond par des Perſonnes des deux Religions qui aimaſſent la Paix & la Juſtice ; que les Accuſés fuſſent ouïs ſelon les loix de l'équité, & qu'il lui plût de faire préférer la miſéricorde à la rigueur. Sa Majeſté Pruſſienne demandoit de plus au Roi de Pologne d'employer ſon Autorité Royale, pour maintenir la Ville dans la jouïſſance de ſes Priviléges & Libertés, & de prévenir & détourner l'effuſion de tant de ſang Chrétien, qui exciteroit une horreur extrême. Enfin, que la Paix d'Oliva autoriſoit Sa Majeſté Pruſſienne à parler pour la conſervation de Thorn & de toutes les autres Villes de la Pruſſe Polonoiſe ſpécifiées dans le Traité, & à prendre leur défenſe lorſque la néceſſité le requéroit.

Comme le Decret devoit être exécuté au-plutôt, la Lettre du Roi de Pruſſe ne put parvenir qu'après l'exécution de la Sentence. L'Aide de Camp du Prince Lubomirski ſe mit en route, & arriva à Thorn en vingt-ſix heures. Il étoit eſcorté par cent cinquante Dragons, & ſuivi de quelque Cavalerie Polonoiſe. Le reſte des Troupes au nombre de 3000 hommes, fût mis en quartier dans les Villages voiſins. Le 7 de Décembre avant la pointe du jour, le Capitaine Zweiman alla prendre le Préſident Roſner, & le mena dans la Cour intérieure de la Maiſon de Ville, où il eut la tête tranchée. Les autres condamnés à mort furent exécutés à dix heures. Il n'y eut que le Vice-Préſident Zernich, qui, après avoir obtenu une ſurſéance de l'exécution, obtint enſuite ſa grace.

Le

Le Pape Innocent XIII. mourut cette année le 7 Mars, âgé de 68 ans 9 mois & 23 jours. Il sortoit d'une des quatre plus illustres Maisons de Rome. Il étoit équitable, modéré, d'un esprit solide, très-versé dans la Science du Droit, & il avoit beaucoup de goût pour toutes les autres. 1724.

Le Cardinal Vincent Marie Orsini, de la Maison de Gravina, fut élu le 29 de Mai; ce Pontife qui prit le nom de Benoît XIII. étoit né à Naples l'an 1650. Ayant cédé son Droit d'aîneſſe à son frére, pour se faire Religieux, il fut fait Cardinal, malgré lui à ce qu'on prétend, le 21 de Février 1673. Dans le Conclave qui suivit la mort de Clément X. il s'obligea avec seize autres Cardinaux, à ne placer sur la Chaire de St. Pierre, que celui qu'on jugeroit le plus digne.

Aussitôt après son élevation le Cardinal de Cienfuégos, & le Comte de Kaunitz, Ambassadeurs de l'Empereur, conclurent un Traité avec la Cour de Rome & celle de Vienne pour la restitution de Comachio. On convint qu'il seroit payé à la Chambre Apostolique une somme de deux millions de florins, pour l'indemniser de la non-jouïssance de cet État; & pour réparer les dommages que le séjour des Troupes Impériales y avoit causé pendant la derniére guerre.

Le Prince Eugéne, à qui l'Empereur vouloit donner des marques de sa bienveillance & de sa reconnoissance, fut créé cette année Vicaire-Général des Etats de Sa Majesté Impériale en Italie. On lui fit en même tems présent de la belle Terre d'Eberstorff, dans le voisinage de Luxembourg, estimée plus de 300000 florins. L'Empereur vouloit aussi

1724. auſſi le dédommager du Gouvernement-Général des Païs-Bas, dont le Prince Eugéne donna ſa démiſſion en faveur de l'Archiducheſſe Marie-Eliſabeth. Cette Princeſſe ſe rendit quelque tems après à Bruxelles, pour y prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement, & repréſenter l'autorité de ſon Frére.

On vit cette année un grand changement dans l'Electorat de Cologne par la mort de Clément Joſeph, qui avoit ſuccédé en 1688, à Maximilien-Henri de Baviére, ſon Couſin. Le Prince Clément-Auguſte, ſon Neveu, obtint le gouvernement de cet Electorat, dont il avoit été élu Coadjuteur l'année précédente. L'Evêché de Liége, qui depuis longtems avoit été réuni à cet Electorat, n'entra point cette fois-ci dans la dépouille. Le Chapitre de Liége, qui ſouhaitoit avec ardeur d'avoir ſon Evêque dans ſa Capitale, tourna bientôt ſes ſuffrages en faveur d'un de ſes Membres, & éleva à cette Dignité le Comte George Louïs de Berghes, qui avoit autrefois ſuivi le parti des Armes.

La mort enleva auſſi Madame Royale de Savoie, qui mourut le 15 de Mars, âgée de quatre-vingts ans. Cette Princeſſe étoit Fille de Charles-Amédée Duc de Nemours d'Aumale, & d'Eliſabeth Fille de Céſar Duc de Vendôme. Elle avoit été mariée le 20 de Mai 1655 à Charles Emanuël II. Duc de Savoie.

La Princeſſe de Piémont étoit morte l'année précédente, âgée ſeulement de dix-neuf ans. Elle ſe nommoit Anne-Chriſtine-Louiſe, & étoit Fille du Prince Théodore Palatin de Sultzbach & de Marie-

rie-Eléonore-Amélie de Heſſe-Rhinfels. 1724.
Sa mort arriva peu de jours après être accouchée d'un Prince, auquel le Roi donna le nom de Duc d'Aoſte. La jeuneſſe du Prince de Piémont, & la néceſſité de pourvoir au ſoutien d'une illuſtre Famille, dont toutes les eſpérances étoient réunies dans un Enfant, engagérent à penſer à une nouvelle Alliance.

On jetta les yeux ſur Polixéne de Heſſe-Rhinfels, qui arriva à Thonon le 20 d'Août 1724, jour auquel le mariage fut conſommé. Un an après ce mariage, le Duc d'Aoſte mourut d'une dyſſenterie, ce qui jetta toute la Cour dans une grande affliction.

Depuis quelque tems le Portugal jouïſſoit d'une Paix aſſez conſtante, & n'avoit preſque point eu de part aux agitations que l'Europe avoit reſſenties au ſujet des derniers Traités de l'Eſpagne; mais il y eut cependant trois ou quatre Négociations, qui méritent d'être connues. La premiére regarde celle de l'Abbé de Livri. Il avoit été nommé Ambaſſadeur de France, & ſe rendit à Lisbonne en cette qualité en 1724. Il fut reçu d'abord avec tous les honneurs militaires: mais il exigea que Diégo de Mendoza, Sécretaire d'Etat, lui fît une premiére viſite, qu'il croyoit lui être due ſelon l'uſage. Le Sécretaire s'obſtina à la refuſer, & prétendit que ce n'étoit pas un uſage établi; que s'il y avoit des exemples, ce n'avoient été que des viſites d'amitié entre Miniſtres déjà amis, ou qui ſe voyoient pour des affaires particuliéres. Chacun perſiſta dans ſa prétention, & les deux Cours approuvérent la conduite de leurs Miniſtres. Ainſi l'Abbé de Livri par-

1724. tit quelques mois après, ſans avoir eu d'audience du Roi.

Cette diſpute n'eut point d'autres ſuites entre les deux Rois. La ſeconde Négociation regarde le Commerce des Négres en Afrique. Les Portugais & la Compagnie Hollandoiſe ne s'accordoient pas ſur l'explication de quelques anciens Traités. L'Abbé de Mendoza, fils du Sécretaire d'Etat, étoit alors Envoyé de la Couronne de Portugal auprès de Leurs Hautes Puiſſances. Il fournit quelques Mémoires, qui ne demeurérent pas ſans replique. Malheureuſement, n'étant peut-être pas aſſez au fait de ces matiéres, il prit pour l'aider quelques perſonnes qui contribuérent à envenimer les choſes. Des expreſſions dures & empruntées d'une Logique d'Ecole, avoient amené cette Négociation aſſez près d'une rupture, lorſque le Roi de Portugal rappella ce Miniſtre, & envoya en ſa place Don Louis d'Acunha, qui, par une conduite plus modérée, donna & obtint une paiſible diſcuſſion des Droits conteſtés entre ſa Cour & les Etats-Généraux.

La Cour de Portugal eut un autre démêlé avec celle de Rome au ſujet du Nonce Bichi. Sa Majeſté Portugaiſe prétendit que ce Miniſtre fût promu au Cardinalat au ſortir de la Nonciature de Lisbonne; & la Cour de Rome refuſa cette faveur, ſous prétexte qu'il y avoit eu autrefois des plaintes contre ce Prélat. Voici ſur quoi étoient fondés les griefs que l'on avoit contre lui. Lorsque l'Empereur Charles VI. étoit en Eſpagne, & tenoit ſa Cour à Barcelone ſous le nom de Charles III. Clément XI. envoya l'an 1710 à Lisbonne, en qualité de Nonce, Mr. Bichi, pré-

présenté par le Cardinal Bichi son oncle. 1724.
L'Abbé Lucini partit en même tems pour la Cour de Barcelone, qui lui refusa audience, parce qu'il n'avoit que le titre d'Internonce. Mr. Bichi passa son chemin sans s'arrêter, ni saluer le Roi Charles, qui s'en plaignit à Rome & à Lisbonne.

Le Roi de Portugal, prévenu d'abord contre le nouveau Nonce, se plaignit de sa conduite au commencement. Mais il revint de son préjugé, goûta ce Prélat, lui rendit justice avec le tems, & lui accorda son estime, jusqu'au point de demander un Chapeau de Cardinal pour lui. L'Abbé Bernabi, qui s'étoit brouillé depuis longtems avec le Nonce, & quelques Ecclésiastiques, que ce Prélat avoit traversés dans la poursuite des Bénéfices, qu'ils obtinrent de Clément XI. par d'autres voies, cherchérent à le noircir, & l'accusérent de Simonie. Ces accusations, jointes au mécontentement de la Cour de Barcelone, donnérent des impressions tres-avantageuses. Pour comble de malheur pour Mr. Bichi, le Cardinal son oncle vint à mourir. Cela enhardit ses ennemis, qui représentérent au Pape Clément XI. qu'il ne convenoit pas de conférer le Chapeau à un homme accusé par des Puissances si respectables. Il est pourtant vrai que la Cour de Barcelone, transférée à Vienne après la mort de l'Empereur Joseph arrivée en 1711. s'étoit désistée de ses plaintes, & ne s'opposoit plus en aucune maniére à la promotion de Mr. Bichi; & la Cour de Lisbonne étoit si bien revenue de ses premiers sentimens, qu'elle la demandoit avec instance.

Cependant Rome persista dans son refus.

1724. Innocent XIII. Successeur de Clément XI. fortement sollicité par le Roi de Portugal en faveur du Nonce, eut si peu d'égard pour sa recommandation, qu'il rappella Mr. Bichi, & envoya un autre Prélat pour le relever à Lisbonne. Sa Majesté Portugaise refusa d'admettre le nouveau Nonce, & de laisser partir l'ancien, à moins qu'on ne lui donnât des assurances qu'il seroit fait Cardinal. Une Congrégation tenue à Rome alloit prendre la résolution de le rappeller, sous peine d'encourir les Censures Ecclésiastiques, si la mort du Pape n'eût fait cesser cette procédure.

Benoît XIII. fut d'abord assez porté à satisfaire le Roi de Portugal; mais il y trouva de grandes contradictions de la part du Sacré Collége, dont plusieurs Membres étoient résolus d'exclure ce Prélat de la Pourpre. On lui ordonna de quitter le Portugal; il obéit, se rendit à Madrid, & de là en Italie. Le Roi de Portugal, piqué de voir ses bons offices inutiles & méprisés, rompit tout commerce avec la Cour de Rome, en fit sortir les Portugais qui y répandoient l'abondance & la richesse, & tarit les sources des Finances que le St. Siége tiroit annuellement de ses Etats.

La Perse se trouvoit toujours dans le trouble & l'agitation où l'avoit mise la dernière Révolution. Miriweys de retour à Ispahan, y attendoit avec impatience le succès de l'Armée qu'il avoit envoyée l'année précédente dans la Province de Fasistan, & dont il avoit donné le commandement à Kior-Sultan. Il apprit que ce Général ayant fait le siége de Schiraz, y avoit été tué d'un

coup

coup de mousquet à la premiére attaque, & qu'ayant été remplacé par Zéberdert-Kan, la Place avoit enfin été obligée de se soumettre après un siége de huit mois. 1724.

Cette conquête encouragea Zéberdert-Kan, & le porta à en entreprendre de nouvelles; ainsi après avoir réglé toutes choses dans Schiraz, & y avoir mis une bonne Garnison, il marcha vers Lahr, petite Ville qui a donné son nom à un petit Païs compris entre les Provinces de Kuzistan & de Mogolistan. Cette Place, après avoir fait une foible résistance, se soumit au Vainqueur, & reçut dans son enceinte & dans sa Forteresse 3000 Aghuanis destinés à sa garde. De-là Zéberdert-Kan marcha droit à Benderabassy, dont il se rendit maître aussi bien que de son Château. Benderabassy est l'ancien Gombra, où le Roi Schah-Abas avoit autrefois transféré le Commerce qui se faisoit à Ormus.

Le séjour de Miriweys à Ispahan ne fut pas long. Après avoir rétabli & augmenté ses Troupes, il en partit au mois de Juin à la tête de près de 30000 hommes. Cette expédition n'eut pas un heureux succès. En effet, à peine fut-il arrivé dans le Kilan, qu'il se vit dans la nécessité de retourner dans sa Capitale, après avoir perdu tous ses Bagages & la plus grande partie de son Armée, soit par le mauvais air ou par les incursions des Arabes. Ce revers jetta Miriweys dans la plus noire mélancolie. Mais rien ne le chagrina davantage, que la nouvelle de la révolte d'Yezd, qui est à dix journées d'Ispahan, du côté de Candabar. Les habitans de cette Ville à la sol-

1724. licitation des Guébres s'étoient soutais, & avoient reçu 2000 Aghuanis en garnison ; mais sur la nouvelle de la triste situation des Ennemis, ils firent main-basse sur ces Troupes, & chassérent de la Ville tous les Guébres qui s'y trouvoient.

Une fortune si contraire acheva d'accabler Miriweys, on craignoit même pour sa vie. Dans un des accès de cette noire fureur qui le transportoit, il entra dans l'appartement où les Princes de l'ancienne Famille Royale étoient assemblés avec Schah-Hussain leur Pére, & fit main-basse sur tout ce qui se présenta.

On pensa au plutôt à lui donner un Successeur. Esreff, que Mahmoud avoit fait mettre en prison, parce que la générosité qu'il fit paroître, après le siége d'Hispahan, pour l'infortuné Schah-Hussain, le lui avoit rendu suspect, en fut tiré pour être conduit au Palais Royal, où il fut salué en qualité de Roi de Perse.

1725. Ce nouveau Roi, pour se maintenir sur le Trône où il se voyoit élevé contre toute espérance, chercha bientôt les moyens de se défaire du Prince Thomas, Frére de Mahmoud, qui étoit pour lors dans la Province de Calabar.

Il lui écrivit pour l'inviter à venir prendre possession des Etats de Mahmoud, le priant de lui assigner un lieu où l'on pût régler avec sureté ce qui seroit jugé convenable de part & d'autre.

Le Prince donna aveuglément dans le piége, & assigna à Esreff la petite Plaine de Théran, pour lieu du rendez-vous.

Esreff se mit aussitôt en marche à la tête de

de 12000 hommes. Le Prince qui n'en avoit que 3000, ayant découvert le deſſein d'Esreff, ſe jetta dans la Ville de Théran, d'où il ſortit peu après, ne doutant pas que ſon Ennemi ne l'y vînt bientôt aſſiéger. 1725.

Esreff en effet ſe préſenta devant Théran; mais ayant appris que le Prince Thomas en étoit ſorti, il entra dans une ſi grande fureur, que s'étant emparé de la Ville dès le premier aſſaut, il ordonna à ſes ſoldats de n'épargner ni hommes, ni enfans, & de les faire tous paſſer au fil de l'épée. Cette priſe fut ſuivie de celle de Kam & de Sava. Ces deux derniéres Villes, qui auroient pu réſiſter longtems à l'Ennemi ſi elles euſſent été pourvues de vivres, ſe ſoumirent après huit jours de ſiége. Elles furent traitées avec moins de cruauté que Théran: on ſe contenta ſeulement de piller les maiſons, & on conſerva la vie aux habitans. Esreff ne croyant pas devoir pouſſer plus loin ſes conquêtes, à cauſe du peu de Troupes qu'il avoit avec lui, retourna à Iſpahan, où il acheva de faire périr ceux des Nobles que Mahmoud avoit épargnés. Voici quelle en fut l'occaſion.

Le nombre conſidérable de ſoldats qu'Esreff prit avec lui, lorſqu'il partit pour aller dans le lieu du rendez-vous que le Prince lui avoit marqué, fit aſſez comprendre aux Grands du Royaume qu'il y alloit moins pour l'avantage du Prince que pour le ſien propre. Ainſi, dans l'appréhenſion où ils étoient que le Prince qu'ils aimoient toujours tendrement, ne fût ſurpris, & ne s'engageât aveuglément dans quelque mauvais pas, dont il ne pourroit ſe débaraſſer dans

1725. la ſuite, ils réſolurent de lui donner avis de ce qui ſe paſſoit, & lui écrivirent une Lettre qui fut interceptée par Scydal, un des Généraux des Aghuanis, & remiſe entre les mains d'Esreff. Celui-ci, pour ſe venger de ce qu'avoient fait les Grands en faveur du Prince, les fit aſſembler dans le Palais Royal, ſous prétexte de vouloir leur communiquer des affaires de la derniére importance, & les fit tous décapiter. Il fit en même tems crever les yeux à un petit enfant, que Mahmoud avoit eu de la Princeſſe Sophie.

Cependant, les Princes voiſins de la Perſe, profitant de tous ces troubles qui déſoloient ce vaſte Empire au-dedans, tâchoient de ſe ſaiſir des Provinces qui leur convenoient le plus. Les Moſcovites prirent le Schirvan, un des plus beaux & des plus riches Païs de Perſe, qui s'étend le long de la Mer Caſpienne, & qui eſt des plus commodes pour le Commerce. Les Turcs furent ceux qui pouſſérent davantage leurs conquêtes; car ils s'emparérent en moins de deux ans de toute la Géorgie & des Provinces d'Erivan, de Nakſuan, d'Aderhéſan, de Kalan & d'Hamadan avec leurs Villes, dont quelques-unes firent une longue & vigoureuſe réſiſtance; mais ſur-tout Taurus, qui ne ſe ſoumit qu'après un long ſiége, & après avoir vu & éprouvé les mêmes miſéres qu'avoit éprouvé la Ville d'Iſpahan. Toutes ces conquêtes des Turcs, & leur approche de la Capitale du Royaume, dont ils n'étoient éloignés que de cinq à ſix journées, obligérent Esreff, qui n'étoit pas en état de leur réſiſter, d'envoyer une Ambaſſade à la Porte, pour demander la Paix au Grand-Seigneur à quelque prix que

que ce fût ; & aux conditions qu'il plairoit à Sa Hauteſſe. L'Ambaſſadeur porta pour préſent 20000 Thomans d'or. 1725.

Depuis longtems l'Europe étoit attentive aux mouvemens du Congrès de Cambrai, lorſque le Roi d'Eſpagne, irrité du renvoi de l'Infante à Madrid, rappella ſes Plénipotentiaires. Nous avons déjà vu que l'Infante d'Eſpagne étoit venue en France pour y être élevée, en attendant qu'elle fût en âge de pouvoir célébrer & conſommer ſon mariage avec le Roi : elle y étoit traitée & ſervie comme la Reine, mais elle étoit ſi jeune qu'il y avoit bien du tems à attendre. Cependant il importoit à la Nation que le Roi fût bientôt marié, pour donner au Royaume la ſatisfaction de lui voir des Succeſſeurs. Le Duc de Bourbon, qui n'avoit pas les mêmes vues que le feu Duc d'Orléans, prit la réſolution de renvoyer l'Infante en Eſpagne, & de jetter les yeux ſur quelque autre Princeſſe qui ſe trouvât en âge de pouvoir donner bientôt des Succeſſeurs.

Le choix tomba ſur la Princeſſe Marie de Pologne, Fille de Staniſlas, Roi de Pologne, qui ſe tenoit à Weiſſenbourg depuis le malheur arrivé à Charles XII. Roi de Suéde, à la Bataille de Pultawa contre le Czar de Moſcovie, qui le mit hors d'état de pouvoir ſecourir le Roi Staniſlas ſon Allié contre le Roi Auguſte, Electeur de Saxe, qui remonta ſur le Trône de Pologne. Quoique ce choix de la Princeſſe de Pologne ſurprit tout le monde, il fut cependant généralement approuvé ; car la vertu, la piété, & le mérite de cette Princeſſe, la rendoient digne de la Couronne. Lorſque la Princeſſe de Pologne

1725. fut amenée en France, le Roi alla au-devant d'elle, & bientôt après le Mariage fut célébré & consommé.

Le renvoi de l'Infante piqua l'Espagne, & fit craindre une prochaine guerre de sa part. Mais rien n'augmenta tant cette crainte, que lorsqu'on vit tout-à-coup éclore à Vienne quatre Traités entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Le Duc de Ripperda, autrefois Ambassadeur des Provinces-Unies à Madrid, avoit quitté leur service, & s'étoit donné au Roi d'Espagne. Il proposa dans ces circonstances une Paix particuliére avec l'Empereur, & la négocia secrétement à Vienne. Il y eut quatre Traités. Le premier, du 30 Avril, est proprement le Traité de Paix entre l'Empereur & l'Espagne. La France & l'Espagne ne sauroient être réunies : L'Espagne céde le droit de reversion, qu'elle s'étoit réservée sur la Sicile : On accorde à Don Carlos, Fils aîné de la Reine d'Espagne, la Succession éventuelle des Duchés de Toscane, de Parme & de Plaisance : La Ville de Livourne doit demeurer un Port franc à perpétuité : On confirme la Sardaigne à la Maison de Savoye. Le Traité du 1 Mai est entre le Roi d'Espagne & l'Empire. Le troisiéme, du même jour, est un Traité de Commerce entre Leurs Majestés Impériale & Catholique. Et le dernier, enfin, est un Traité d'Alliance défensive entre ces deux Souverains.

La France, l'Angleterre, & la Hollande, ne virent pas cette Négociation avec plaisir. La premiére vit avec jalousie les sommes que l'Espagne s'obligeoit de fournir à l'Empereur. L'Angleterre ne fut pas plus contente des avantages que l'Empereur avoit obte-

obtenus pour son Commerce ; & comme elle savoit que l'Espagne souhaitoit absolument la cession de Gibraltar, elle se douta bien, qu'étant délivrée de la crainte des armes Impériales, elle en tenteroit la conquête. La Hollande avoit plus de sujet encore de se plaindre. L'Empereur, possesseur des Païs-Bas, y avoit établi à Ostende une Compagnie des Indes, qui commençoit un Commerce & une Navigation contraires aux engagemens des Traités ; & par celui de Vienne, le Roi d'Espagne, à qui l'on avoit exposé les projets de cette Cour comme des Droits incontestables, avoit accordé sa faveur & sa protection à cette nouvelle Compagnie. L'Empereur & le Roi d'Espagne, bien unis, parurent au reste de l'Europe une Puissance formidable. 1725

La France, l'Angleterre & la Prusse opposérent au Traité de Vienne une autre Alliance, qui fut conclue à Hanovre au mois de Septembre de la même année. Leurs Hautes Puissances furent invitées à accéder au Traité d'Hanovre, & elles avoient un intérêt pressant à le faire. Par celui de Vienne, il étoit permis à tous Vaisseaux de l'Empereur & de ses Sujets d'entrer dans les Ports d'Espagne, y compris les Indes Orientales, & de s'y pourvoir de rafraîchissemens, de vivres, & de tout ce qui leur seroit nécessaire, le seul Commerce excepté. On leur permettoit encore d'apporter dans le Royaume d'Espagne toute sorte de Denrées & de Marchandises des Indes Orientales, en produisant un Certificat de la Compagnie d'Ostende, avec les mêmes prérogatives & avantages que les Sujets des Provin-

1725. ces-Unies & que ceux de la Grande-Bretagne.

Ces Octrois sembloient incompatibles avec le Traité de Munster, puisqu'on y déclara en faveur de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, que la Navigation aux Indes resteroit & seroit continuée sur le même pied qu'elle se faisoit alors. D'un autre côté, la Compagnie des Indes Orientales en Hollande souffroit encore davantage que la précédente.

Lorsqu'on invita les Etats-Généraux des Provinces-Unies d'accéder au Traité d'Hanovre, ils répondirent: 1. Que ce Traité leur paroissoit une garantie des Traités de Westphalie & d'Oliva; mais que Leurs Hautes Puissances n'étant point garantes de ces Traités, ne sauroient que s'engager par leur accession à cette garantie. 2. Qu'on n'ignoroit pas, qu'en vertu du Traité de Paix conclu entre l'Espagne & l'Etat en 1648, les Habitans des Pais-Bas Autrichiens n'étoient pas en droit de naviguer & trafiquer aux Indes, que par conséquent il seroit nécessaire de savoir, si l'intention des trois Puissances étoit de garantir le droit que Leurs Hautes Puissances avoient acquis par le Traité de Munster.

Ces difficultés, jointes aux pressantes sollicitations des Ministres de l'Empereur & de l'Espagne, empêchérent Leurs Hautes Puissances d'accéder d'abord au Traité d'Hanovre. Les Ministres de l'Empereur & de l'Espagne offroient des accommodemens par rapport à la Compagnie d'Ostende, & la République se flattoit alors d'en obtenir l'entière suppression. Tout cela retarda l'accession des Etats au Traité d'Hanovre, & ils ne se déclarérent que l'année suivante.

Les

Les Miniſtres de l'Empereur entamérent dans ce tems-là une autre Négociation à Vienne avec Mr. Lanſcinski, Miniſtre de Ruſſie, & avec le Comte de Teſſin, Miniſtre de Suéde. Mais avant de faire voir les ſuites qu'eut cette Négociation, voyons dans quelle ſituation étoient alors les affaires de Ruſſie après la mort du Czar. 1725.

Ce Prince avoit été attaqué le 17 Janvier d'un gros rhume, qui fut bientôt accompagné de fiévre, & ſuivi d'une violente colique & d'une retention d'urine. Cette complication de maux fit auſſitôt déſeſpérer de ſa vie. Pendant trois jours que ce Monarque garda le lit, il fit venir dans ſa chambre l'Impératrice, ſes Enfans, le Duc de Holſtein, & les Miniſtres: il leur confia ſes derniéres volontés, & régla même le deuil que l'on devroit porter ſeulement pendant trois mois. Enfin, après leur avoir déclaré qu'il avoit choiſi l'Impératrice ſon Epouſe pour lui ſuceéder, & qu'il lui avoit confié ſes projets & les moyens de les exécuter, il expira tranquilement le 28 de Février à cinq heures du matin.

Après la mort de ce Prince, Catherine Alexiewna fut déclarée Impératrice de toutes les Ruſſies. Cette Princeſſe expédia d'abord des ordres aux Gouverneurs des Provinces & aux Généraux de s'aſſurer de la fidélité des Troupes, & aux Grands du Royaume de ſe rendre à Pétersbourg pour aſſiſter à la publication qui devoit ſe faire des derniéres volontés de l'Empereur.

Les premiers ſoins de l'Impératrice furent de rendre à ſon Epoux les derniers devoirs avec une pompe digne du plus grand Mo-

1725. narque qu'ait eu la Ruſſie. Elle tourna enſuite ſes ſoins du côté des affaires du dedans. Il étoit dû quelques arrérages aux Troupes, elle les fit d'abord payer ; ce qui acheva de lui gagner le cœur de la Milice. Il y avoit déjà quelque tems que les Coſaques, impatiens de ſouffrir depuis tant d'années la peine de l'infidélité de Mazeppa & la perte de leurs Priviléges, murmuroient hautement, & menaçoient la Cour d'une révolte prochaine. Comme il étoit à craindre qu'ils ne profitaſſent du commencement du gouvernement d'une Femme pour exécuter ce deſſein, on leur envoya le Général Comte de Wiesbach, avec des promeſſes ſi fortes & ſi préciſes de les rétablir dans la jouïſſance de leurs Priviléges, & de leur donner des Chefs de leur Nation, qu'on vint à bout de les contenir dans le devoir.

Tel étoit l'état des affaires de Ruſſie, lorſqu'on entama la Négociation dont nous venons de parler. La Suéde qui avoit fait ſa Paix avec la Ruſſie, à Neuſtadt le 30 Août 1721, avoit confirmé ce Traité par une autre Alliance avec le même Empire, conclue à Stokholm le 4 de Mars 1724. On avoit ſtipulé dans ce Traité, que l'on inviteroit à y accéder les Puiſſances dont on conviendroit, & on y avoit réellement invité de part & d'autre l'Empereur des Romains Charles VI. Comme il y avoit dans ce Traité de Stokholm des ſtipulations en faveur du Duc de Holſtein, qui prétendoit la reſtitution du Duché de Sleswick, garanti au Roi de Dannemarc par le Roi de la Grande-Bretagne, lorſque celui-ci avoit fait l'acquiſition de Brémen & de Verhden, & que le Congrès de

de Cambrai existant encore, l'Empereur avoit un intérêt réel à ménager le Roi de la Grande-Bretagne qui y étoit médiateur, la Cour Impériale ne trouva pas alors à propos de répondre aux invitations de la Russie & de la Suéde. 1725.

Après la conclusion du Traité d'Hanovre les Ministres Impériaux firent revivre cette invitation, & s'en servirent comme d'un moyen pour attirer indirectement ces deux Couronnes dans l'Alliance de Vienne. Ainsi l'on entama alors cette Négociation. Les autres Puissances de l'Europe, qui avoient oublié l'invitation de 1721, en furent d'autant plus intriguées, qu'on tâchoit de la tenir fort secrète. On découvrit cependant bientôt ce qui en étoit. L'offre que fit la Cour de Vienne à celle de Suéde d'accéder au Traité de 1724, dans le tems que les Ministres de France, d'Angleterre & de Prusse invitoient cette Couronne à accéder à celui d'Hanovre, éventa cette mine. Naturellement cette Couronne ne pouvoit rejetter cette accession après l'avoir demandée, quoique les circonstances fussent changées; ainsi le Comte de Tessin négocia en conséquence des anciennes instructions données sur ce sujet à ses prédécesseurs.

Dans la Convention que l'on fit alors, il y avoit un Article secret concernant le Duc de Holstein, & ce fut cet Article ou plutôt en général les intérêts de ce Prince, qui déterminérent l'Impératrice de Russie à entrer dans les vues de la Cour de Vienne, laquelle s'obligeoit de cette manière d'appuyer les démarches que l'on feroit pour obtenir la restitution de Sleswick.

Com-

1725. Comme le Roi de Suéde n'avoit pas les mêmes vues que la Cour de Ruſſie, il ne ratifia l'acceſſion qu'avec ces reſtrictions. Il ſtipula premiérement, qu'il ne ſeroit point obligé de prendre part aux troubles qui pourroient s'élever contre l'Empereur en Italie ou hors de l'Europe, ni aux différends ſurvenus par rapport à la Compagnie d'Oſtende: ſecondement, qu'il lui ſeroit libre de maintenir les Traités de Weſtphalie & d'Oliva, en cas que la Paix publique vînt à être troublée à leur occaſion. Comme ces conditions rendoient cette Alliance de la Suéde aſſez inutile à l'Empereur, il négocia un autre Traité d'Alliance défenſive avec l'Impératrice de Ruſſie. Cette Princeſſe y étoit aſſez portée par la haine qu'on lui inſpiroit pour le Roi d'Angleterre, & par l'envie qu'elle avoit d'obtenir au Duc de Holſtein une ſatisfaction de la part du Dannemarc.

Cette négociation fut longue par le grand nombre de difficultés qui ſe rencontrérent, deſorte que pour les applanir l'Empereur fut obligé d'envoyer le Comte de Rabutin à Pétersbourg. Le Duc de Ripperda, qui étoit perſuadé du poids que donneroit à l'Alliance de Vienne cette Alliance de l'Empereur avec la Ruſſie, jugea qu'il ne falloit rien épargner pour la faire réuſſir; & le Prince Galiczin, qui avoit réſidé quelque tems à Madrid, retourna tout d'un coup à Pétersbourg avec des promeſſes très-amples du Miniſtre Eſpagnol.

On ſigna un Traité, dont les principaux Articles portoient, que l'Impératrice de Ruſſie accédoit pleinement & entiérement au Traité de Vienne: Qu'en cas de beſoin elle fourni-

roit

soit à l'Empereur un secours de 30000 hommes, & que l'Empereur de son côté fourniroit le même nombre de Troupes: Que si l'Impératrice de Russie prenoit la résolution d'équiper une Flotte de Vaisseaux de guerre contre les Ennemis, & de l'employer du consentement de l'Empereur, on promettoit une retraite assurée à cette Flotte, non seulement dans tous les Ports de l'Empereur, mais aussi dans ceux de Sa Majesté Catholique, tant dans l'Océan que dans la Méditerranée, au nom du Roi d'Espagne, qui accéderoit à ce Traité, & qui avoit donné pour cet effet ses instructions à son Ministre résident à Vienne. Qu'on inviteroit le Roi & le Royaume de Pologne à accéder à cette Alliance, mais que si le Royaume de Pologne n'y accédoit pas, on y inviteroit le Roi de Pologne comme Electeur de Saxe: Qu'à l'égard du Sérénissime Prince le Duc de Sleswick-Holstein, Sa Majesté Impériale & Catholique déclaroit & promettoit de faire ce que Son Altesse Royale souhaitoit, & à quoi Elle étoit engagée comme garante en vertu du Traité de Travendahl, tant par rapport au Roi de Dannemarc, qu'aux autres Rois & Princes étrangers qui s'étoient chargés de la garantie de ce même Traité. 1725.

Tous ces différens Traités sembloient menacer l'Europe d'une guerre difficile à terminer. Dès l'année précédente il avoit été aisé de remarquer que les Cours de Vienne & d'Espagne méditoient quelque chose de sinistre contre le Roi d'Angleterre. Le Duc de Ripperda, Ambassadeur du Roi d'Espagne à Vienne, se vantoit d'avoir en main dequoi mettre le Prétendant sur le Trône. D'un 1726.

autre

1726. autre côté, le Duc de Wharton mécontent de Sa Majesté Britannique, avoit été trouver en Italie le Prétendant, à qui il avoit fait diverses ouvertures, & s'étoit ensuite rendu à Vienne, où il avoit été dans une étroite correspondance avec les Ministres de l'Empire, de l'Espagne, de la Russie & du Prétendant.

Quant à la Cour d'Espagne, elle demandoit hautement la restitution de Gibraltar, comme une condition sans laquelle elle renonceroit à tous les Traités d'Alliance & de Commerce avec l'Angleterre. Mais rien ne fondoit mieux les soupçons du Roi d'Angleterre, que les avis positifs qu'il reçut de divers endroits, que par un Article exprès de l'Alliance entre l'Empereur & l'Espagne, ces deux Puissances s'engageoient en faveur du Prétendant, à faire une tentative pour lui en Angleterre, avant que d'ouvrir autre part le théatre de la Guerre. On apprit de plus que le Prétendant avoit promis de rendre Gibraltar & Port-Mahon à la Couronne d'Espagne, d'être garant de la Compagnie Impériale du Commerce d'Ostende, & de donner à ses Vaisseaux la liberté de commercer dans les Colonies Angloises avec les mêmes privilèges que les Anglois.

L'Espagne ne tarda pas à prendre les mesures qui devoient faire réussir son entreprise. Dès le mois de Février de cette année elle se détermina à envoyer sur les côtes de Galice & de Biscaye un Corps de Troupes consistant en 12000 hommes. Il y avoit alors à Cadix beaucoup de Vaisseaux Espagnols, qu'on savoit être destinés à une expédition. Il arriva aussi alors de Pétersbourg en Espagne

gne trois Vaisseaux de guerre Russiens, équipés peu de tems auparavant, qui mirent à la voile pour Sant Andéro, où ils demeurérent pendant trois mois. Lorsque ces Vaisseaux Russiens se furent mis à couvert à Sant Andéro, les projets des amis du Prétendant parurent prendre de nouvelles forces. Outre les audiences fréquentes que le Duc d'Ormond recevoit alors, Connock Ministre perpétuel du Prétendant en Espagne ne sortoit presque pas de l'Hôtel de Ripperda. D'un autre côté, un certain Pomphilly, arrivé depuis peu d'Angleterre, offroit de l'argent à tout ce qu'il pouvoit rencontrer d'Officiers cassés à Madrid, en leur déclarant qu'il s'agissoit de servir dans une expédition pour le Prétendant. 1726.

Tous ces préparatifs ne pouvoient manquer de jetter l'allarme en Angleterre. Le Roi de la Grande-Bretagne, qui étoit bien informé de tout ce qui se passoit, communiqua ses craintes & ses inquiétudes à son Parlement, pour le disposer à en obtenir ce qu'il souhaitoit.

Le Parlement se conforma aux inclinations du Roi. On accorda promptement & libéralement tous les Subsides nécessaires. L'Angleterre fit voir alors combien elle est puissante sur Mer. Elle équipa tout à la fois trois Escadres nombreuses, l'une pour la Mer Baltique sous les ordres du Chevalier Wager; la seconde pour les Côtes d'Espagne, commandée par le Chevalier Jennings; la troisiéme pour les Indes, conduite par le Vice-Amiral Hoster. Ces Escadres n'étoient que pour la conservation de la Paix. Celle du Chevalier Wager se promena sur la Mer Bal-

1726. Baltique, & se contenta de protéger le Commerce Anglois. La Flotte Russienne, soit qu'elle craignît de se commettre avec cette Escadre de vingt & un Vaisseaux de guerre, ou qu'elle n'eût aucun dessein, se cantonna dans ses Ports, & se contenta de veiller à la sureté de ses Ports. L'Escadre du Chevalier Jennings, à peu près aussi forte que celle de la Mer Baltique en nombre de Vaisseaux, mais chargée de Troupes de débarquement, de quantité d'Artillerie & de Munitions de guerre, visita les Côtes d'Espagne, dont on lui ferma tous les Ports. Ses ordres portoient de croiser entre Cadix & le Cap Saint Vincent pour intercepter les Gallions; mais il les attendit inutilement, ils ne parurent pas. Il lui étoit encore ordonné de veiller à la sureté de Gibraltar, d'y envoyer, en cas de siége, toutes les Troupes de débarquement qu'il avoit à bord, de faire entrer dans ce Port tels Vaisseaux de guerre qu'il jugeroit à propos; &, si l'Espagne déclaroit la guerre, il devoit se servir de toutes les Forces qu'on lui mettoit en main pour causer à l'ennemi toute sorte de dommages. L'Amiral ne fit rien de tout cela. Il se contenta de se montrer aux Côtes d'Espagne, de causer quelques allarmes aux habitans, d'assurer & de protéger le Commerce.

Le Vice-Amiral Hosier avoit moins de Vaisseaux, mais il étoit autorisé à se faire joindre par tous ceux qui étoient dans ces Mers. Sa Commission étoit d'empêcher les Gallions de sortir des Ports des Indes, de les prendre s'ils en sortoient, & de les poursuivre jusqu'à ce qu'il les eût pris. Ces ordres furent inutiles. Aucun Gallion ne fut pris,

pris, & l'argent même qu'ils devoient transporter avoit été mis en ſureté bien avant dans les terres. 1726.

Ces trois Flottes de la Grande-Bretagne ne laiſſérent pas de retenir dans le fourreau bien des épées qui auroient été tirées ſans cet obſtacle. Il arriva ſur ces entrefaites que le Comte de Konigſeck, Ambaſſadeur de l'Empereur en Eſpagne, y porta ſes plaintes à la Cour de ce que le Duc de Ripperda n'avoit point envoyé à la Cour Impériale les remiſes qu'il avoit promiſes de la part de Sa Majeſté Catholique. Deux jours après, le Roi ôta au Duc l'adminiſtration des Finances, & celui-ci ſe démit en même tems de ſes autres Emplois, & obtint une Penſion viagére de 3000 piſtoles, pour en jouir à Madrid, ou par-tout ailleurs où il lui plairoit. Le lendemain après avoir été remercier le Roi, il ſe rendit chez le Colonel Stanhope, Ambaſſadeur de la Grande-Bretagne. Il y fit transporter en même tems ſes principaux effets, & demanda au Miniſtre Anglois la protection du Roi ſon Maître. Cette démarche irrita le Roi d'Eſpagne, & le Conſeil Royal de Caſtille décida que le crime du Duc étoit un des plus grands qui puiſſent ſe commettre en fait de Léze-Majeſté; qu'il n'y avoit pas lieu de douter que dans ce cas, non ſeulement les Maiſons des Ambaſſadeurs, mais les Egliſes même ne pouvoient pas ſervir d'azile aux Criminels, & que ſoutenir le contraire, ce ſeroit faire ſervir à la ruine & à la deſtruction des Nations, ce que le Droit des Gens avoit introduit pour le maintien de leurs Gouvernemens & de leurs Correſpondances.

En

1726. En conſéquence de ce que le Conſeil de Caſtille avoit décidé ſur cet article, le Roi Catholique prit la réſolution de faire enlever le Duc de Ripperda de la Maiſon de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, avec ordre de le conduire au Château de Ségovie. Cet enlévement fit beaucoup de bruit. Le Colonel Stanhope ſortit de Madrid pour témoigner ſon reſſentiment. Pluſieurs Miniſtres entrérent dans les ſujets de plaintes qu'il avoit. Les deux Cours d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne ſe plaignirent l'une de l'autre, & cherchérent enſuite à ſe juſtifier.

Un autre événement, qui fit encore beaucoup de bruit cette année, fut l'affaire de Courlande, laquelle intéreſſoit également la Ruſſie & la République de Pologne. La Courlande eſt un ancien Duché, qui faiſoit autrefois partie de la Livonie & appartenoit à l'Ordre Teutonique. Il devint Etat Souverain, quoique dépendant de la Pologne en 1561, que le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique Gotlard Ketler renonça à l'Ordre, & fut proclamé au nom du Roi de Pologne Duc de Courlande avec les mêmes Droits de Souveraineté qu'il poſſédoit auparavant. La Famille de Gotlard Ketler y avoit régné juſqu'à-préſent ſous ſept Ducs, qui ſont Gotlard, Frédéric I. Guillaume, Jaques, Frédéric II Frédéric-Guillaume, & Ferdinand. Celui-ci, Fils du Duc Jaques & de Louïſe Charlotte de Brandebourg, Sœur du grand Frédéric-Guillaume, avoit ſuccédé à ſon Neveu, qui n'avoit pas laiſſé d'enfans de ſon mariage avec la Princeſſe de Ruſſie Anne Iwanowna, Niéce de Pierre le Grand & Fille du Czar Iwan Alexiéwitz.

Le Duc Ferdinand avoit été Régent du Duché depuis la mort de son Frére Frédéric en 1698 jusqu'en 1710, & il succéda à son Neveu en 1711, dans le tems que les Russiens étoient maîtres du Duché qu'ils avoient conquis sur les Suédois. Comme le Duc Ferdinand se trouvoit sans enfans, cela donna lieu aux troubles dont la Courlande fut menacée cette année. Les Russiens vouloient conserver cette Province à la Duchesse Douairiére Nièce du feu Empereur Pierre le Grand. Auguste paroissoit souhaiter d'en faire tomber la succession à son Fils le Comte Maurice. La République, au contraire, la revendiquoit, & vouloit après la mort du Duc la réduire en Palatinat. Le Duc de son côté s'opposoit à toutes ces prétentions, & ne vouloit pas qu'on disposât pendant sa vie d'un bien qui lui appartenoit. Sur ces entrefaites la Régence de Courlande publia des Universaux, pour délibérer sur les moyens de maintenir à perpétuité le Duché dans ses Immunités & Libertés, de-même que la forme du Gouvernement Ducal. Les protestations du Duc Ferdinand qui étoit alors à Dantzig, n'empêchérent pas que cette Assemblée n'eût lieu. 1726.

On proposa trois Sujets, savoir, le Duc de Holstein Gottorp, le Prince de Menzikow, & le Comte Maurice de Saxe, Fils naturel du Roi Auguste & de la Comtesse de Koningsmark. Les suffrages se réunirent en faveur de ce dernier, qui fut élu unanimement le 28 Juin. On crut qu'il y avoit de la collusion de la part de Sa Majesté, qui seroit bien aise de procurer à ce Prince une pareille succession. Mais Auguste, pour desabuser 1727.

les

1727. les Polonois, écrivit au Comte ſon Fils qu'il deſapprouvoit ſa conduite, & qu'il n'avoit ni protection ni ſecours à attendre de ſa part, puiſque le Sénat jugeoit que cette élection donnoit atteinte aux Droits de la République. On porta cette affaire à la Diéte de Grodno. La plupart des Nonces y demandérent que le Roi donnât un Diplôme pour révoquer l'élection du Comte de Saxe, & que Sa Majeſté employât l'autorité qu'Elle avoit ſur ce Prince, pour l'obliger à ſortir de la Courlande, à comparoître à la Diéte, & à remettre la Patente de ſon Election. Auguſte ſe prêta à toutes ces demandes, & s'engagea d'entrer dans toutes les meſures que la République jugeroit néceſſaires dans cette occaſion.

Comme le Comte de Saxe ne comparut point à la Diéte & ne remit point la Patente de ſon Election, on réſolut de le mettre au Ban de la Pologne, & d'établir une Commiſſion qui ſe tranſporteroit en Courlande, pour régler les affaires de ce Duché. Les Commiſſaires firent inviter le Duc Ferdinand à Mittaw, & les Généraux de la Couronne & de Lithuanie firent marcher quelques Enſeignes vers les frontiéres de la Courlande.

Dans une Conférence que le Comte de Saxe avoit eue avec le Vice-Chancelier de la Couronne, il s'étoit plaint de la maniére dure & injuſte, dont les Sénateurs en avoient agi à ſon égard. Il lui repréſenta entr'autres, qu'on ne devoit pas s'attendre qu'il abandonnât les Courlandois, qui étoient prêts à ſacrifier leurs biens & leurs vies pour ſon ſervice; qu'il avoit fait faire à la Diéte de

de Grodno des propoſitions qui auroient dû contenter la République, & qui l'auroient tiré lui-même avec honneur de ce pas gliſſant; & qu'enfin il ne pouvoit retirer la parole qu'il avoit donnée aux Courlandois, ni ſe déſiſter de ſes engagemens, parce que dans cette néceſſité preſſante ils ne manqueroient pas de jetter les yeux ſur le Prince Menzikow & de le reconnoître Duc de Courlande. Il avoit auſſi écrit une Lettre au Roi ſon Pére, dans laquelle il déclaroit qu'il étoit contraint par une néceſſité fatale de deſobéir aux ordres de Sa Majeſté; que des ſentimens d'honneur lui impoſoient l'obligation de ne faire aucune démarche indigne de ſa naiſſance; qu'il ne pouvoit plus abandonner un parti honorable, ni ſe dédire & manquer à ſa parole; qu'il occupoit un Emploi diſtingué dans les Armées du Roi Trés-Chrétien, où la lâcheté & la trahiſon ne ſouffroient ni interprétation, ni déguiſement; & que quand il voudroit paſſer ſur ces conſidérations eſſentielles, il ne pourroit éviter le reproche continuel de ſa propre conſcience, & ſe réſoudre à finir ſes jours dans le mépris. 1727.

Le Comte ne ſe voyant pas en ſureté, ſe retira dans l'Ile-d'Uſmeitz, en vue de s'y fortifier & de ſe mettre à l'abri de toute inſulte. Mais la Régence du Païs n'oſa pas l'aſſiſter, & aima mieux accepter la protection que lui offroient les Moſcovites, ſi elle vouloit ſe déſiſter de l'élection éventuelle faite en faveur du Comte de Saxe. Lorſque le Comte eut été informé des intentions du Czar, il prit le parti d'abandonner ſes engagemens avec les Courlandois, & demanda ſeulement dix jours pour ſe retirer.

1727. Les Généraux Moscovites ne voulurent lui accorder que deux jours pour sortir de la Courlande, & allérent ensuite déclarer aux Commissaires qui s'étoient rendus à Mittaw, que Sa Majesté Czarienne ne consentiroit jamais que la Courlande fût partagée en Palatinats, & qu'il falloit laisser la liberté d'élection aux Etats, qui pourroient avoir plus d'inclination pour un autre Prince que pour le Comte de Saxe.

Avant que les Commissaires eussent répondu à cette déclaration, les Généraux Russiens firent attaquer le Comte de Saxe, qui, forcé de céder au nombre, prit la fuite & se retira vers Mémel. Après cette expédition, les Généraux Russiens représentérent aux Commissaires que le Comte de Saxe ayant été obligé d'abandonner la Courlande, il n'étoit plus nécessaire que la Commission y restât. L'Evêque d'Ermeland & le Comte de Denhoff, qui étoient à la tête de la Commission, répondirent qu'ils auroient bien pu eux-mêmes déloger le Comte; qu'ils regardoient l'entreprise des Moscovites comme une infraction des Traités; & que si leurs Troupes ne sortoient incessamment de la Courlande, la République seroit obligée de prendre des mesures convenables pour maintenir son autorité.

Les Généraux Russiens n'insistérent pas davantage, & par-là la Courlande se trouva à la discrétion des Commissaires Polonois, qui ayant reçu en original le Résultat de la Diéte de Courlande & la Convention faite avec le Comte Maurice de Saxe, ne songérent plus qu'à régler une forme éventuelle de Régence, qu'ils firent signer par les Grands Offi-

Officiers & par les Députés des Etats. Elle contenoit douze Articles, dont voici les principaux. Que les Duchés de Courlande & de Sémigalle reviendroient sous l'obéissance & la jurisdiction de la Couronne de Pologne, en cas que le Duc Ferdinand vînt à mourir sans enfans mâles. Que l'Instrument de la prétendue élection du Comte Maurice à la succession de ces Duchés seroit & resteroit aboli, & que toutes les prétentions que l'on pourroit faire à cette succession seroient pareillement déclarées nulles, le tout en vertu des Decrets de la dernière Diéte de Grodno. Que les Duchés de Courlande & de Sémigalle ne seroient jamais séparés de la Couronne de Pologne & du Grand-Duché de Lithuanie, ni cédés à aucune autre Puissance, mais qu'au contraire ils seroient toujours regardés comme Membres inséparables de la République. 1727.

Comme la Duchesse Douairiére de Courlande avoit espéré que les suites de cette Election auroient facilité son Mariage avec le Comte Maurice, elle contribua beaucoup à ce choix, & elle se rendit aussi-tôt à Pétersbourg pour engager l'Impératrice à le protéger. Elle réussit en partie dans cette Négociation, puisque le Prince Menzikow s'en tint aux menaces, & que les Etats de Courlande furent assurés de toute la protection des Russiens.

Depuis quelque tems l'Impératrice Catherine se trouvoit attaquée d'une espéce de langueur, qui augmenta considérablement au commencement de cette année. Les Médecins jugérent qu'elle avoit un abscès dans la poitrine. Les remédes qu'on lui donna,

1727. parurent d'abord avoir produit de bons effets; mais cette Princeſſe eut le 16 de Mai une nouvelle attaque, dont elle mourut le lendemain à neuf heures du ſoir. Elle étoit âgée de trente-huit ans, trois mois & vingt jours, & elle avoit régné deux ans, trois mois & ſept jours.

Cette Princeſſe, qui étoit montée ſur le Trône comme par miracle, étoit Fille d'une Païſane du Village de Ringen, dans le Diſtrict de Derpt. Le Curé qui la baptiza, la marqua ſur le Régiſtre Baptiſtaire parmi les Enfans naturels. Ayant perdu ſa Mére à l'âge de trois ans, le Vicaire qui lui avoit ſervi de Parain à ſon Baptême, eut ſoin de la nourrir & de l'élever. Un jour que le Sieur Gluck, Surintendant de Mariembourg, paſſa chez ce Vicaire, en allant à Derpt, cet Eccléſiaſtique lui repréſenta la pauvre ſituation où il ſe trouvoit, & ſe plaignit entr'autres choſes de l'obligation où il étoit de nourrir un Enfant dont on ne connoiſſoit point le Pére. Le Sieur Gluck, touché de l'état de ce Vicaire, voulut bien le décharger de la jeune Catherine, qui étoit aſſez jolie & d'une heureuſe phiſionomie; & l'ayant menée avec lui à Mariembourg, il la chargea du ſoin d'habiller ſes enfans & de les conduire à l'Egliſe.

Catherine reſta dans cette condition juſqu'à ſa dix-huitiéme année. Comme la Garniſon Suédoiſe aſſiſtoit à l'Egliſe, un Dragon âgé d'environ vingt-deux ans, y ayant vu ſouvent Catherine, en devint amoureux, & forma le deſſein de l'épouſer. Les fiançailles ſe firent après qu'on eut obtenu le conſentement de Mr. Gluck & du Major

jor du Régiment. Les Ruſſiens, qui étoient alors maîtres de la Campagne en Livonie, n'étoient qu'à quelques lieues de Mariembourg, & menaçoient cette Place d'un ſiége. Le Fiancé craignant que ce ſiége ne fût un obſtacle à ſon bonheur, preſſa Mr. Gluck de donner les mains à la concluſion du mariage. Quelques uns prétendent que le mariage ſe fit trois jours après. D'autres ſoutiennent au contraire, que le Dragon ayant été d'un Détachement envoyé du côté de Riga, ne revit plus ſa Fiancée, & que ſon départ étoit arrivé avant la concluſion du mariage. Enfin, d'autres aſſurent que ce Dragon habita avec ſon Epouſe pendant huit jours. Quoi qu'il en ſoit à cet égard, le le Dragon étoit abſent lorſque la Ville fut inveſtie & ſommée de ſe rendre. Mr. Gluck ſortit alors de la Ville, & ſe rendit au Camp des Ruſſiens. Il fut conduit chez le Velt-Maréchal, ayant avec lui ſes Enfans, leur Précepteur & Catherine: il demanda grace à ce Général, qui la lui accorda, & retint Catherine à ſon ſervice. 1727.

Ceci ſe paſſa en 1702. Cinq ou ſix mois après le Prince Menzikow s'étant trouvé chez le Général Scheremettoff, fut frappé de la beauté de cette belle Eſclave, & il la demanda au Général, qui ne put la lui refuſer. Le Prince la fit d'abord conduire dans ſa Famille. Ce fut-là où le Czar la vit un jour qu'il dînoit chez ce Prince, & ayant commandé qu'on le laiſſât ſeul avec elle, il la fit conduire peu de tems après à ſon Palais, où il forma ſa maiſon. En 1703 elle fut baptizée dans l'Egliſe Grecque, &

1727. ſon mariage avec le Czar fut déclaré en 1711.

Après la mort de l'Impératrice, le Grand Prince Pierre Alexiéwitz II. Petit-fils de Pierre le Grand, fut proclamé Empereur. Le Sénat, le Synode, & la Généralité lui prêtérent ſerment de fidélité, & le Conſeil Privé ayant été aſſemblé, on y fit la lecture du Teſtament de l'Impératrice Catherine, qui fut ratifié & confirmé par le nouvel Empereur. Les principaux Articles de ce Teſtament portoient, que ſi Pierre Alexiéwitz mouroit ſans enfans, Anne Pétrowna Fille aînée de l'Impératrice hériteroit de la Couronne de Ruſſie, & après elle ſes Enfans; que ſi elle mouroit ſans laiſſer d'enfans, le Trône appartiendroit à Elizabeth Pétrowna, ſeconde Fille de l'Impératrice, & à ſes Héritiers après elle; que ſi cette Princeſſe venoit à mourir ſans laiſſer de poſtérité, la Couronne appartiendroit à la Princeſſe Natalie Alexiewna, Petite-fille de Pierre le Grand, & à ſes deſcendans. Comme Pierre Alexiéwitz n'étoit pas encore en âge de pouvoir régner par lui-même, l'Impératrice Catherine établiſſoit un Conſeil de Régence, qui devoit gouverner pendant la minorité du jeune Prince, & avoir ſoin de ſon Education. On devoit prendre à cœur l'affaire de la reſtitution du Duché de Sleswick au Duc de Holſtein, de maniére qu'on remît Son Alteſſe Royale en poſſeſſion de ſes Etats Héréditaires.

Cependant les affaires générales de l'Europe ſe trouvoient toujours fort embrouillées. Comme l'Eſpagne craignoit quelque entrepriſe

prise de la part de l'Angleterre, elle fit elle- 1727.
même de grands préparatifs de guerre, tant par mer que par terre. Elle forma près de Gibraltar un Camp d'environ 20000 hommes, où l'on eut soin d'envoyer tout ce qui étoit nécessaire à un siége. On leva en même tems 4000 Matelots, & plusieurs Vaisseaux de guerre se rendirent à Cadix.

Après ces préparatifs le Comte de las Torres reçut ordre de commencer le siége de Gibraltar. Cette Place étoit trop bien fournie de monde & de munitions de toute espéce, pour être prise aisément. D'ailleurs l'Armée Espagnole diminua bientôt considérablement, tant par la désertion que par les maladies. Quelques Généraux Espagnols étoient d'avis qu'on ne pouvoit entreprendre ce siége avec espérance d'y réussir. Quelques autres trouvoient l'entreprise fort difficile, mais non pas impossible. Le dernier avis prévalut.

Dès le 23 de Février les Espagnols commencérent à tirer sur l'Escadre Angloise, qui étoit dans la Baye, & où le Chevalier Wager avoit débarqué des Troupes. Cette première attaque ne causa pas beaucoup de dommage aux Anglois. La nuit suivante le Chevalier Wager envoya deux Vaisseaux de guerre faire le tour du Rocher; ils canonnérent les Espagnols, & leur tuérent beaucoup de monde. Ce siége, qui dura plusieurs mois, coûta beaucoup de monde aux Espagnols, sans qu'ils pussent se flatter de pouvoir se rendre maîtres de la Place.

Pendant ces hostilités la France travailloit à une Paix générale, & elle vint à bout d'en régler les Préliminaires, qui furent signés

1727. à Paris le 31 de Mai de la part de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, de Sa Majesté Britannique, & des Etats-Généraux. Les principaux Articles de ce Traité portoient, que Sa Majesté Impériale ayant remarqué que le Commerce d'Ostende causoit de la jalousie & de l'inquiétude à quelques Puissances voisines, consentoit pour le bien de la tranquilité générale de l'Europe, que l'Octroi accordé à la Compagnie d'Ostende & l'entière Navigation & Commerce des Païs-Bas Autrichiens aux Indes, fussent suspendus pour le tems de sept années. Que tous Droits ou Possessions demeureroient sans atteinte à ceux des Parties contractantes qui en jouïssoient en vertu des Traités d'Utrecht, de Bade, de la Quadruple Alliance, & des Traités & Conventions qui avoient précédé l'année 1725, lesquels ne regardoient ni l'Empereur ni les Etats-Généraux. Que si cependant il y avoit eu du changement à l'égard de ces Possessions, ou qu'ensuite de ces Conventions quelque chose n'eût pas été exécuté, on discuteroit & décideroit au Congrès à faire, selon la teneur de ces Traités & Conventions, le changement arrivé, ou les points qui n'auroient pas été mis en exécution. Qu'en conséquence, tout les Priviléges de Commerce, tant en Europe, en Espagne, qu'aux Indes, fondés sur des Traités dont les Nations, tant Françoise qu'Angloise, & les Sujets des Etats-Généraux jouïssoient précédemment, seroient remis sur le même pied, & rétablis comme ils avoient été réglés en particulier par les Traités antérieurs à l'année 1725.

Ce Traité portoit encore, qu'on prieroit les

les Princes du Nord de s'abſtenir de part & 1727.
d'autre de toutes voies de fait, & d'embraſſer tous les moyens raiſonnables d'Accommodement & de Pacification; qu'en attendant, les Parties contractantes promettoient de n'en venir, directement ni indirectement, ſous quelque prétexte que ce fût, à aucune voie de fait, qui pût troubler l'état actuel des affaires dans le Nord & dans la Baſſe Allemagne, juſqu'à l'ouverture du Congrès, dans lequel les Différends des Parties ſeroient terminés à l'amiable; & qu'au contraire elles s'engageoient ſincérement à agir de concert, pour faire ceſſer les hoſtilités, en cas que l'on vînt à en commettre quelqu'une. Que toutes les hoſtilités ceſſeroient immédiatement après la ſignature de ces Articles; &, par rapport à l'Eſpagne, huit jours après que Sa Majeſté Catholique auroit reçu ces Articles ſignés. Que les Vaiſſeaux partis d'Oſtende pour les Indes avant cette Convention, & dont les noms ſeroient compris dans une liſte qui en ſeroit donnée de la part de Sa Majeſté Impériale, pourroient revenir librement & ſurement des Indes à Oſtende; & qu'en cas que quelques-uns de ces Vaiſſeaux euſſent été arrêtés ou pris, ils ſeroient rendus de bonne foi, avec les Effets & les Marchandiſes qu'ils avoient à bord. Qu'on conſentoit auſſi au libre retour des Gallions, dans la ferme confiance que le Roi Catholique en uſeroit, par rapport à l'Indult ou Impôt ſur les Effets & les Marchandiſes des deux Flottes Eſpagnoles, nommées Gallions & Flottille, de la même maniére qu'on en avoit uſé dans tous les tems libres. Qu'en conſéquence de ce retour accordé, la Flotte

1727. Angloise se retireroit non seulement de devant Porto-Bello & autres Ports d'Amérique appartenans au Roi d'Espagne, le plutôt qu'il seroit possible; mais que même l'Amiral Hosier retourneroit en Europe avec cette Flotte, pour ne plus donner aucune inquiétude aux Sujets de Sa Majesté Catholique aux Indes. Que le Commerce des Anglois en Amérique se feroit comme il se faisoit auparavant, conformément aux Traités. Que les Escadres Françoise, Angloise ou Hollandoise, qui pourroient se trouver sur les Côtes d'Espagne, ou sur celles des Etats de l'Empereur, au tems que cette cessation d'hostilités commenceroit, s'en retireroient le plutôt qu'il seroit possible, pour ne plus donner d'ombrage ni d'inquiétude aux Habitans des Côtes; & qu'il ne seroit point permis à ces Vaisseaux de rien entreprendre contre ces Ports, directement ni indirectement. Que cette cessation d'hostilités dureroit autant de tems que la suspension de l'Octroi de la Compagnie d'Ostende, afin que pendant ce tems-là on pût concilier plus facilement les Droits & Prétentions réciproques, & affermir la Paix générale sur un fondement plus stable. Que si après la signature de ces Points Préliminaires, il arrivoit, sous quelque prétexte que ce fût, quelques troubles ou hostilités, soit en Europe ou dans les Indes, entre les Sujets des Puissances contractantes, Elles se joindroient ensemble pour faire réparer le dommage qu'auroient souffert leurs Sujets respectifs.

Comme l'Espagne n'avoit point eu de part à ces Préliminaires, on trouva l'expédient de faire signer à Vienne un Instrument sembla-

blable à celui que les Miniſtres de l'Empereur, de France, de la Grande-Bretagne & de Hollande avoient ſigné à Paris, afin que le Duc de Bournonville ſignât de-même avec les Miniſtres de l'Empereur, de France & de Hollande qui étoient à Vienne. La ratification de la part de l'Eſpagne fut ſujette à bien des difficultés, qui furent enfin levées par les Négociations de Mr. de Rothenbourg. 1727.

Lorſque le Roi d'Eſpagne eut accepté les Préliminaires, il fit expédier des ordres au Comte de la Torres de ſuſpendre les hoſtilités. On convint d'abord d'une ſuſpenſion d'armes réciproque entre l'Armée Eſpagnole & la Ville de Gibraltar.

Cet accommodement fit également plaiſir au Roi d'Angleterre & à toute la Nation. Il ſe voyoit par-là délivré des inſtances qu'on ne ceſſoit de lui faire au ſujet de Gibraltar. D'un autre côté il voyoit l'abolition d'une Compagnie de Commerce, qui en peu de tems avoit fait aſſez de chemin pour donner de la jalouſie aux Puiſſances déjà établies depuis longtems dans les Indes Orientales. L'Angleterre ſe trouvoit enfin hors d'inquiétude pour le Commerce de ſes Colonies en Amérique; car quoique ſes forces maritimes ſoient ſupérieures à celles des Eſpagnols, rien n'étoit cependant alors plus commun que les plaintes continuelles des Marchands de Londres au ſujet des priſes que les Eſpagnols faiſoient ſur les Anglois.

Le Roi d'Angleterre, voyant cette importante affaire preſque entiérement terminée, prit la réſolution de ſe rendre dans ſes Etats d'Allemagne. Avant ſon départ il nom-

1727. ma ceux qui devoient gouverner pendant ſon abſence. Le Prince de Galles fut exclus de cette nomination. Le Roi s'embarqua le 14 de Juin, & le lendemain il arriva dans la Meuſe. Le 20 il arriva à onze heures du ſoir à Delden, petite Ville du Païs de Twent. Sa Majeſté partit le 21 à trois heures du matin, dans le deſſein d'aller diner à Lingen; mais vers les cinq heures s'étant trouvée incommodée, Elle ordonna de faire toute la diligence poſſible pour gagner Oſnabrug, ſans arrêter à Lingen.

Ce Prince tomba dès lors dans une eſpéce de léthargie, & ſon aſſoupiſſement ne put être diſſipée par les ſoins que l'on y apporta. Arrivé à Osnabrug on lui ouvrit la veine inutilement, & il mourut le 22 à deux heures du matin, dans la même chambre où il étoit né le 8 du même mois de l'année 1660.

On dépêcha des Couriers de tous côtés pour porter cette nouvelle. Le Prince Frédéric envoya à Londres Mr. Fabrice au Roi ſon Pére pour recevoir ſes ordres ſur ce qu'il y avoit à faire dans cette fâcheuſe conjoncture. Mais ce Seigneur n'avança que juſqu'à La Haye, où il trouva des ordres pour retourner à Hanovre, où Sa Majeſté avoit elle-même écrit ſa volonté ſur ce ſujet. Le Chevalier Robert Walpole avoit reçu le premier cette triſte nouvelle, & s'étoit rendu d'abord à Richemond pour l'annoncer au Prince & à la Princeſſe de Galles. Leurs Alteſſes Royales allérent d'abord au Palais de Leiceſter, où s'aſſemblérent les Membres du Conſeil Privé.

Le Prince y fut reconnu pour Roi de la Gran-

Grande-Bretagne. Sa Majeſté fut proclamée le 26 de Juin en cette qualité ſous le nom de GEORGE II. La Proclamation ſe fit en préſence du Lord Vicomte de Lonsdale, Connétable de la Cour, qui étoit accompagné des principaux Officiers, & ſuivi des Concierges & Connétables. On fit à cette occaſion une décharge du Canon des Remparts, & le Peuple en témoigna ſa joie par des acclamations réitérées. Le jour qu'on tint Conſeil au Palais de Leiceſter, le Comte de Scarborough, Grand-Ecuyer du Roi, y prêta ſerment, & prit ſéance en qualité de Conſeiller-Privé. On publia en même tems un Acte pour la prorogation & la tenue du Parlement. Il ſe tint le 27 un autre Conſeil, dans lequel le Lord King remit le Grand Sceau au Roi, qui le lui rendit. Le Lord Trévor, Garde du Petit Sceau; le Duc de de Newcaſtle, Sécretaire d'Etat, & le Lord Lonsdale, Connétable de la Cour, y prêtérent ſerment de fidélité pour l'exercice de leurs Charges, en conſéquence de l'Acte paſſé la ſixiéme année du Régne de la Reine Anne. 1727.

Le dernier de Juin Leurs Majeſtés partirent pour Kinſington. La Cour y fut nombreuſe. La Ducheſſe de Marlborough, le Duc de Sommerſet, les Comtes de Strafford, d'Arran, Scarſdale, & quantité d'autres Seigneurs qui n'alloient pas à la Cour du feu Roi, vinrent rendre leurs reſpects à Leurs Majeſtés, qui leur firent un accueil gracieux. Le 8 de Juillet le Roi ſe rendit à la Chambre Haute, & prononça lui-même ſa Harangue, en préſence de la Reine & des trois Princeſſes ainées, qui étoient placées à côté du

1727. Trône. Ce Prince y témoigna d'abord la vive douleur qu'il reſſentoit de la mort du feu Roi ſon Pére. Il dit enſuite, que, comme la Religion, la Liberté, la Propriété, & une juſte Exécution des Loix faiſoient le plus grand bonheur d'un Peuple libre, & étoient les Priviléges de la Nation, ſes ſoins conſtans ſeroient de conſerver inviolablement dans toutes ſes parties la Conſtitution du Royaume, telle qu'elle étoit ſi heureuſement établie dans l'Etat & dans l'Egliſe, & d'aſſurer à ſes Sujets la pleine jouïſſance de leurs Droits Religieux & Civils.

Une choſe qui ne fit pas moins de plaiſir aux Alliés de l'Angleterre qu'aux Anglois mêmes, fut qu'il n'y eut aucun changement dans le Miniſtére. Le Duc de Newcaſtle & le Vicomte de Townshend Sécretaire d'Etat, & le Sieur Pelham Sécretaire des Guerres, furent confirmés dans leurs Emplois. Le Chevalier Robert Walpole reçut ſes Patentes de premier Commiſſaire de la Tréſorerie & de Chancelier de l'Echiquier.

1728. Les commencemens du régne du nouveau Roi ne pouvoient être plus beaux. Tout étoit alors tranquile en Angleterre. Il n'y avoit que les affaires du dehors qui cauſaſſent encore quelque inquiétude. Il n'étoit pas facile de régler les intérêts de tant de Puiſſances, & de parvenir à une Pacification générale. On ſe flattoit cependant que le Congrès de Soiſſons pourroit terminer tous les Différends. L'ouverture s'en fit au mois de Juin. La France étant devenue par-là le centre des Négociations, tous les Miniſtres y travaillérent avec le Cardinal de Fleury, devenu Premier Miniſtre à la place du Duc de Bourbon.

Ce

Ce Prélat, qui ne ſouhaitoit que la Paix, chercha tous les moyens d'éviter une rupture entre l'Eſpagne & l'Empereur. Malgré toutes les peines qu'il ſe donna, le Congrès ne laiſſa pas de tirer en longueur, ſans que l'on pût convenir de rien. On penſa enfin au projet d'un Traité proviſionnel, qui fut négocié par les Miniſtres des principales Puiſſances intéreſſées aux Traités d'Hanovre & de Vienne. On rencontra de la difficulté de la part de la Cour Impériale & de celle de Madrid. Cependant les avantages offerts à la Cour d'Eſpagne la portérent à ſe réconcilier avec celle d'Angleterre, & à conclure le Traité de Séville, conforme à la teneur & aux vues des précédens Traités. 1728.

Les affaires du Royaume de Maroc intéreſſent aſſez les Puiſſances de l'Europe pour qu'elles ne ſoient pas indifférentes. La révolution qui s'y fit cette année ne doit pas être paſſée ſous ſilence. Muley-Hamet régnant fut dépoſé le 18 d'Avril, chaſſé du Palais, & remis dans l'ancienne maiſon qu'il occupoit avant qu'il fût Roi, & on lui donna des gardes de peur qu'il ne ſe ſauvât. Cela ſe fit d'un conſentement unanime, par les menées du Chef des Eunuques, nommé Ben-Mergan, qui gouvernoit abſolument le Royaume, prenant pour prétexte les débauches exceſſives du Roi, mais ayant toujours eu en vue de placer ſur le Trône ſon Frére Abdémélec. Après la dépoſition de ce Roi, on eut bien de la peine à ſe déterminer ſur le choix de celui qui lui ſuccéderoit. Quatre mille Députés de l'Armée des Noirs, compoſée de 60000 hommes, & campée à dix-

ſept

1728. sept lieues de Miquenez, lieu de la Résidence ordinaire, étant arrivés pour faire les remontrances au Roi sur sa conduite, furent fort choqués du procédé qu'on avoit tenu envers lui, voulant absolument le rétablir sur le Trône, on faillit même à en venir aux mains; mais enfin gagnés par les Grands & par les promesses qu'on leur fit, ils se désistérent de leur entreprise.

Il se tint quelques jours après un grand Conseil dans le Palais, pour se déterminer sur le choix d'un Roi. Les Noirs ne vouloient point d'Abdémélec, & proposoient un autre de ses fréres. Ils savoient qu'Abdémélec ne les aimoit point, l'ayant déjà battu dans deux batailles, qu'ils avoient gagnées contre lui. Cependant l'Eunuque fit tant par ses intrigues & par les espérances qu'il leur donna, qu'Abdémélec n'auroit jamais aucun ressentiment contr'eux; qu'ayant fait faire devant eux une assemblée des Notables de la Loi, tous décidérent que comme on avoit obéi dans cette occasion aux ordres du Roi, on devoit reconnoître que celui qui viendroit après lui, ne pouvoit pas en conscience conserver contre eux le moindre ressentiment. Après cette décision l'Eunuque ajoûta, qu'il étoit important pour la tranquilité du Royaume qu'Abdémélec fût nommé à la place de son frére, qu'autrement il continueroit la guerre contre celui qu'on nommeroit, comme il l'avoit fait à celui qu'on venoit de déplacer; & qu'ainsi le Royaume seroit toujours en trouble, ce qui pourroit causer sa destruction.

On se rendit à toutes ces raisons, & on résolut qu'Abdémélec seroit proclamé Roi.

Com-

Comme il étoit abſent, on envoya chercher son fils, âgé de quinze ans, qui avoit été pris l'année paſſée dans la bataille que ſon Pére avoit perdue, & amené à Miquenez, où Hamet ſon Oncle l'avoit fort bien reçu & équipé de tout ce qui étoit convenable à ſa Dignité. Douze Grands furent députés pour l'aller chercher, & on le conduiſit à l'Aſſemblée dans un magnifique caroſſe de ſon Grand-pére, que l'Eunuque lui avoit envoyé. Le Général de l'Armée l'embraſſa, le prit entre ſes bras, & l'éleva juſques ſur ſes épaules, le mit ſur un magnifique cheval, & s'écria: *Vive la Vérité, vive la Loi de Mahomet, vive Abdémélec;* le reſte de l'Aſſemblée fit la même proclamation, ce qui fut exécuté de même dans toute la Ville de Miquenez, & on le proclama dans toutes les Villes du Royaume, ſans aucune contradiction. Le jeune Prince fut déclaré Régent du Royaume juſqu'à l'arrivée de ſon Pére, mais ſous la conduite de Ben-Mergan, à qui on donna toute autorité ſur lui, & ſans l'avis duquel il ne pouvoit rien faire. Dans le même moment on dépêcha des Couriers de toutes parts, pour en donner avis à Abdémélec. 1728.

Comme le gros de l'Armée des Noirs n'étoit pas fort content de ce changement, on vit bientôt naître de nouveaux troubles dans tout le Royaume. Muley-Hamet ayant été rétabli par les Noirs, fit cruellement mourir ſon frére Abdémélec. Il tomba bientôt malade, & mourut quelques jours après. Après ſa mort on jetta les yeux ſur Muley-Abdallah, frére cadet de ces deux Princes.

Cette nouvelle élection fit encore des mécontens, & laiſſa le Royaume dans la même con-

1728. confusion. Tous les Peuples y étoient sous les armes. Les uns suivoient le Parti du Roi Muley-Abdallah, & les autres refusoient de le reconnoître, non pas tant par aversion pour ce Prince, que par haine pour les Négres qu'il soutenoit, & dont les insolences réduisoient ces Peuples au désespoir.

Le Roi entreprit le siége de Fez. Les Habitans des Montagnes, qui étoient les plus animés contre les Négres, incommodoient extraordinairement les Assiégeans par leurs courses continuelles. Pour les reprimer, le Roi détacha Hared, Bacha de Tanger, avec 7000 Blancs & 2000 Négres. Les Montagnards, qui n'avoient aucune connoissance de cette marche, descendirent comme à l'ordinaire pour aller en course ; mais ayant eu le malheur de tomber dans l'embuscade que le Bacha leur avoit dressée, il y en eut plus de 700 tués sur la place, & un très-grand nombre fait prisonniers, parmi lesquels il y avoit 300 Femmes, qui furent abandonnées aux Négres, avec ordre de s'en servir en présence des prisonniers. Les Négres s'étant mis en devoir d'exécuter cet ordre infame, trouvérent tant de résistance de la part de ces Femmes, que de rage il les massacrérent toutes.

Les Montagnards ayant appris la nouvelle d'une action si barbare, 500 des plus déterminés d'entr'eux, animés du désir de vengeance, attaquérent leurs Ennemis avec plus de furie que d'ordre ; mais ayant été coupés, ils furent tous passés au fil de l'épée, pendant que leurs Femmes de leur côté jettérent du haut des Montagnes de grosses pierres, dont quelques Négres furent tués.

Les

Les Habitans de Tétuan, qui n'étoient pas moins ennemis des Négres que ceux des Montagnes, voyant la triſte ſituation de ceux-ci, leur envoyérent diverſes ſortes de munitions de guerre; ce qui les encouragea ſi fort, qu'étant de-nouveau deſcendus en plus grand nombre, & avec plus de précaution, ils attaquérent l'Armée du Bacha avec tant de bravoure & de ſuccès, qu'ils tuérent 2000 Blancs & 1000 Négres, & mirent le reſte en fuite. Le frére du Bacha ſe trouva parmi les morts; ſon fils & deux des principaux Officiers ayant été faits priſonniers, furent ſur le champ étranglés par les Montagnards, qui profitant de leur victoire, pourſuivirent les fuyards juſqu'à la Riviére de Fez, où ils furent arrêtés par la Cavalerie que le Roi avoit envoyée au ſecours du Bacha. 1728.

Les Habitans de Fez ayant été informés de l'avantage que les Montagnards avoient remporté ſur leurs Ennemis, & ſachant que toute la Cavalerie du Roi étoit hors du Camp, firent la même nuit une ſortie générale, ſurprirent le Camp, tuérent 5000 hommes, & prirent même le Roi; mais ce Prince, dans la confuſion de la nuit, trouva moyen de ſe ſauver, & de retourner au Camp.

Les troubles qui s'élevérent cette année en Suiſſe, étoient d'une toute autre nature que les précédens. Le Baron de Reiſenfeld avoit été chargé, de la part de l'Empereur ſon Maître, de travailler en faveur des Catholiques. Il fit ſur-tout de fortes inſtances, pour que tous les Reformés fuſſent chaſſés de Cléfe & de la Valteline. Il prétendoit qu'ils s'étoient rendus indignes de la protection Impériale, par quelques Mémoires qu'ils avoient

1728. avoient préſentés. Dans l'Aſſemblée des Ligues Griſes, qui ſe tint le 10 de Février, il fut réſolu, à la pluralité des voix, que les Proteſtans Nationaux de Cléfe & de la Valteline en ſortiroient dans l'eſpace de trois mois, à condition néanmoins que ſi l'Empereur dans l'eſpace de ſix autres mois ne faiſoit point exécuter les Articles ſtipulés dans la Capitulation du Milanez en faveur des Ligues, il leur ſeroit permis de retourner dans leur Païs pour y reſter. Le Préſident refuſa de ſigner cette Réſolution ſans un ordre exprès de la Ligue, dont il étoit Député. Les deux autres Ligues proteſtérent ſolemnellement contre ce refus, & réſolurent, qu'en cas que le Préſident perſiſtât dans ce deſſein, de ſigner eux-mêmes l'Ordonnance, & de l'envoyer aux Baillifs & autres Officiers de la Valteline pour le faire exécuter à la rigueur.

Le Baron de Reiſenfeld préſenta auſſi un Mémoire à l'Aſſemblée, pour ſe plaindre de la conduite du Préſident, ce qui cauſa encore de grands débats. L'Aſſemblée ſe ſépara ſans qu'on pût engager le Préſident à ſigner la Réſolution. Cependant les Députés de deux Ligues envoyérent, au nom de leurs Principaux, leur Réſolution aux Baillifs & autres Officiers de Cléfe & de la Valteline, pour la faire exécuter, après avoir proteſté de nouveau contre le refus du Préſident, qu'ils prétendoient rendre reſponſable de tous les maux que cette démarche, inouïe juſqu'alors, pourroit attirer au Public. Le Préſident de ſon côté fit publier un Mémoire pour juſtifier ſa conduite. Le Baron de Reiſenfeld paya les penſions aux deux Ligues, mais il

ne

ne donna rien à celle du Préſident. Ces troubles ne furent pas les ſeuls qui régnérent dans ces Quartiers. Deux des trois Ligues Griſes diſputérent à celle de la Maiſon de Dieu le droit de préſéance à la Diéte générale. Ils vouloient que les Diétes de cette nature fuſſent tenues, alternativement tous les ans, dans le Territoire de chaque Ligue reſpective; auquel cas le Chef de la Ligue où ſe tiendroit la Diéte, en ſeroit le Préſident. D'un autre côté, les Députés des Ligues, qui avoient été à Milan l'année précédente, pour renouveller la Capitulation, furent inquiétés, & même accuſés publiquement en Chaire par un Miniſtre, d'avoir trahi les intérêts de la Patrie dans cette Négociation. 1728.

Il y eut encore quelques déſordres dans d'autres Quartiers. Sur l'avis que les Païſans de Havenſtein s'étoient ſoulevés contre l'Abbé de St. Blaiſe, & avoient pris poſte à Dogerfeld, au nombre de plus de 400 hommes, on fit marcher quelques Troupes Impériales, pour occuper les paſſages & mettre les mutins à la raiſon. Ces Troupes furent à peine arrivées à St. Blaiſe & à Waldſchut, qu'on enleva de nuit quelques Païſans, qui furent menés priſonniers à Waldſchut. Les mutins en ayant eu avis, & ſachant qu'on devoit les conduire à Rheinfeld, ſe mirent en embuſcade pour tâcher de les délivrer; mais voyant que leurs efforts ſeroient inutiles, & craignant les ſuites fâcheuſes de leur révolte, ils prirent le parti de ſe ſoumettre, & de prêter hommage à l'Abbé de St. Blaiſe dans la forme preſcrite par ce Prélat.

La Reine de Savoie mourut cette année le 26 du mois d'Août, âgée de cinquante-neuf ans

1728. ans moins un jour. Cette Princeſſe étoit Fille de Philippe de France, Duc d'Orléans, Frére de Louis XIV. & de ſa premiére Femme Henriette-Anne d'Angleterre, Fille de Charles I. & de Henriette de France. Elle avoit épouſé le Duc de Savoie en 1684. Elle en eut huit Enfans, quatre Princeſſes & quatre Princes, dont elle ne laiſſa en mourant que Charles-Emanuel-Victor. Des quatre Princeſſes, deux furent mariées, l'aînée Marie-Adélaïde au Duc de Bourgogne, Dauphin de France, morte en 1712, ne laiſſant de pluſieurs Enfans que Louis XV. aujourd'hui Roi de France. La troiſiéme Princeſſe Marie-Louiſe-Gabrielle fut mariée à Philippe V. Roi d'Eſpagne, dont elle laiſſa en mourant en 1714. quatre Fils, dont l'aîné a été Roi, & eſt mort en 1724.

Le Roi de Sardaigne fit cette année quelques changemens, qui étoient à l'avantage de ſes Etats, mais qui ne furent pas agréables à la Cour de Rome. On lui avoit préſenté un Ouvrage manuſcrit intitulé, *Diſcours Moraux, Hiſtoriques & Politiques;* & dans le dernier Diſcours l'Auteur propoſoit à Sa Majeſté douze Articles, dont ſix furent mis en exécution. 1. En otant les Ecoles aux Jéſuites & aux autres Eccléſiaſtiques. 2 En défendant à ſes Sujets de faire aucune donation aux Egliſes ou Monaſtéres. 3. En ſoumettant aux Taxes ou Impôts de l'Etat les Fonds du Clergé, de-même que ceux de ſes autres Sujets. 4. En ordonnant que les Temples ne ſerviroient plus de réfuge aux Scélérats. 5. En otant le pouvoir à l'Inquiſition, ordonnant qu'il y auroit un Juge Séculier aux Séances, & que toute Sentence ſeroit nulle

ſans

sans son suffrage. 6. En se mettant en pos- 1728.
session des Terres ou Fiefs du Pape qui étoient dans ses Etats, tels que la Lombardie, Montafia, Cortanze, Montanaro, &c. Tout cela ne pouvoit manquer de renouveller les Différends qui régnoient depuis quelque tems entre la Cour de Rome & celle de Turin.

Ce qui se passoit en France par rapport à la CONSTITUTION, ne devoit pas être plus agréable au St. Siége. En vain s'étoit-on flatté à Rome que l'acceptation du Cardinal de Noailles, autorisée par une Déclaration du Roi, pourroit rendre la Paix à l'Eglise. L'expérience fit bientôt voir que ces espérances avoient été vaines. Rome fut ravie de ce que le nombre des *Appellans* étoit augmenté, mais très-mécontente de la maniére dont le Cardinal acceptoit; & on continua de le regarder comme retranché de la Communion Romaine.

Jamais la Constitution *Unigenitus* n'avoit fait plus de bruit en France. Mr. de Tencin, Archevêque d'Embrun, avec ses Suffragans & plusieurs autres Evêques, déposérent Mr. de Sénez, qui fut conduit ensuite par ordre du Roi à la Chaise-Dieu. Cinquante Avocats signérent une Consultation, pour montrer l'injustice & l'irrégularité de tout ce qui s'étoit fait à Embrun dans cette occasion. On attaquoit & l'on se défendoit de part & d'autre avec la même chaleur. Les Communautés de Femmes & de Filles prenoient parti. Les différentes passions y avoient souvent plus de part que le zèle pour la Vérité; & tandis que l'on croyoit combattre des deux côtés pour la Religion, on oublioit sou-

1728. souvent la charité, la premiére des vertus qu'elle commande.

Au milieu de ces troubles & de ces diviſions qui déchiroient la France, toute la Nation reſſentit une ſorte de joie, qu'elle n'avoit point goûtée depuis longtems. La Reine, qui juſques-là n'avoit eu que des Princeſſes, accoucha le 4 de Septembre d'un Dauphin, qui combla ſes vœux, & ceux de la France & de l'Europe entiére. Auſſitôt que ce Prince fut né, il fut ondoyé par le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France.

La naiſſance de ce Prince ſuivit de près la mort de Léopold-Joſeph-Charles, Duc de Lorraine, Prince qui s'étoit toujours appliqué à rendre ſes Peuples heureux, & à jouïr tranquilement de ſa Dignité. Il étoit rentré dans ſes Etats par le Traité de Ryswyck, & aſſura par-là à ſes Sujets une tranquilité après laquelle ils ſoupiroient depuis longtems. Il ſut ſi bien ménager la France, qu'il n'entra dans aucune de ſes querelles pour la ſucceſſion d'Eſpagne; & l'Empereur fut ſi content de ſa conduite envers l'Empire & la Maiſon d'Autriche, qu'il garda longtems à Vienne le Prince Héréditaire de Lorraine, à qui il témoigna une tendreſſe vraiment paternelle. Il s'occupa à rétablir le bon ordre dans ſon Duché, & y établit une Académie pour l'éducation de la Nobleſſe, ce qui procura à ſon Païs un concours de Seigneurs des principales Familles des Païs étrangers, & à lui-même une fort aimable Cour. Il y a peu de Souverains dont le Mariage ait été auſſi fertile que celui de ce Duc. Il eut d'Eliſabeth-Charlotte d'Orléans cinq Princes & huit Prin-

Princeſſes. Il n'en reſte aujourd'hui que quatre en vie, ſavoir: François-Etienne, né le 1 de Décembre 1701, & marié avec l'Archiducheſſe aînée Marie-Thérèſe; Charles-Alexandre, né le 12 de Décembre 1712; Eliſabeth-Thérèſe, née le 15 d'Octobre 1711, laquelle vient d'épouſer le Duc de Savoie; & Anne-Charlotte, née le 17 de Mai 1714. Le Duc Léopold avoit établi par ſon Teſtament un Conſeil de Régence juſqu'à ce que le Prince Héréditaire eût pris poſſeſſion du Gouvernement. 1728.

Le nouveau Duc arrivé dans ſes Etats, y fit d'abord de grands changemens, en éloignant des affaires de vieux Favoris, qui avoient longtems abuſé de la confiance de ſon Pére. Le 25 de Janvier de l'année ſuivante il partit de Luneville pour Paris. Il avoit tâché d'obtenir la faveur de rendre l'hommage au Roi de France, par Procureur, pour le Duché de Bar. Elle lui fut refuſée, & le 1 de Février il prêta foi & hommage en la même maniére que ſon Pére l'avoit prêté en 1699.

Le Différend qui ſurvint cette année entre le Roi de Pruſſe & celui de la Grande-Bretagne penſa avoir de fâcheuſes ſuites. Dans le tems qu'on s'attendoit qu'il y auroit bientôt une entrevue entre ces deux Princes, on fut tout ſurpris d'apprendre que Sa Majeſté Pruſſienne avoit fait donner ordre à dix-ſept Régimens de Cavallerie & à dix-neuf d'Infanterie, de ſe mettre en marche pour former une Armée de 46000 hommes ſur les frontiéres de Lunebourg. On n'ignoroit pas que les Officiers Pruſſiens avoient fait pluſieurs Enrollemens forcés ſur les Terres de 1729.

1729. Lunebourg, comme ailleurs ; & que la Régence de Zell & d'Hanovre en ayant fait des plaintes à Berlin, avoit eu recours aux repreſailles, & avoit fait arrêter quelques Soldats & Bas-Officiers Pruſſiens qui paſſoient ſur les Terres de Lunebourg ; mais on ne s'imaginoit pas que Leurs Majeſtés en viendroient à une rupture, pour une affaire qui pouvoit être terminée par des Commiſſaires.

Le Roi de Pruſſe ſe croyant lézé au ſuprême degré, réſolut tout d'un coup d'avoir recours aux meſures les plus vigoureuſes, pour mettre fin aux repreſailles de la Régence d'Hanovre. Mais avant que d'en venir à aucune hoſtilité, Sa Majeſté Pruſſienne jugea à propos de publier un Manifeſte, pour inſtruire le Public de ſes Griefs contre le Roi de la Grande-Bretagne.

Diverſes Puiſſances ne manquérent pas d'employer leurs bons offices pour prévenir les ſuites d'une guerre qui alloit s'allumer dans l'Empire. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies écrivirent à Sa Majeſté Pruſſienne une Lettre très-preſſante. Le Miniſtre de France à la Cour de Berlin fit auſſi à ce ſujet, de la part de ſon Maître, de très-vives repréſentations. Les Cours de Caſſel & de Wolfenbuttel s'y joignirent, & enfin Sa Majeſté Pruſſienne fit inſinuer à la Cour d'Hanovre, que ſi elle vouloit remettre en liberté & renvoyer le 1 de Septembre les Sujets Pruſſiens arrêtés, Sa Majeſté Pruſſienne renverroit dès le lendemain tous les Lunebourgeois reclamés.

Le Roi de la Grande-Bretagne, qui étoit alors dans ſes Etats d'Hanovre, n'eut pas plutôt appris que Sa Majeſté Pruſſienne avoit formé

formé la résolution d'entrer à main armée sur les Terres de cet Electorat, qu'il envoya ordre au Général-Velt-Maréchal Baron de Bulau de faire marcher les Troupes le long de l'Elbe; & en même tems on dépêcha des Exprès aux Princes & Etats alliés de Sa Majesté Britannique. On comptoit qu'avant que les Prussiens fussent assemblés, le Roi d'Angleterre auroit 45 à 50000 hommes de ses Troupes ou autres à sa solde, en attendant celles des Alliés. Le Général-Major Sutton passa à Cassel, de-là à Wolfenbuttel, & enfin à Coppenhague. L'Evêque de Munster & plusieurs autres Princes se disposoient déjà à faire marcher leurs Troupes auxiliaires, & le Roi de France fit assurer Sa Majesté d'un prompt secours. Il n'y eut personne qui agit dans cette occasion avec plus d'ardeur & d'empressement que les Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui, au lieu de 5000 hommes qu'ils devoient fournir suivant les Traités, en nommérent plus de 8000. 1729.

Tandis qu'on faisoit tous ces préparatifs de guerre, Sa Majesté Britannique proposa de remettre les Différends à la décision d'Arbitres, & que les Sujets arrêtés & reclamés de part & d'autre seroient conduits dans une Place neutre, pour être échangés & délivrés en même tems. Cette proposition parut si équitable, que Sa Majesté Prussienne y consentit. Brunswick fut nommé pour y tenir les Conférences & faire l'échange. La Négociation entre les deux Cours rencontra d'abord de grandes difficultés. Avant que d'entrer en conférence, il fallut convenir de quelques Articles, dont voici la substance.

1729. ce. Que le Duc de Wolfenbuttel déclareroit la Ville de Brunswick neutre. Que les Habitans & Soldats reclamés seroient conduits à Brunswick par un Détachement des Troupes de Saxe-Gotha, & qu'ils resteroient sous la garde de ce Détachement jusqu'à l'échange. Que le Duc de Wolfenbuttel ne s'attribueroit aucune autorité ni droit sur ces personnes, ni sur le Détachement, auquel il seroit libre d'entrer & de sortir de la Ville quand il voudroit. Enfin, qu'on assigneroit des logemens convenables à ce Détachement & aux personnes réclamées.

On fit l'ouverture du Congrès de Brunswick avec beaucoup d'apparat. Les Prussiens & les Hanovriens reclamés furent remis respectivement aux Détachemens de Wolfenbuttel & de Saxe-Gotha. Le Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Prussienne commença par délivrer aux Arbitres de Saxe-Gotha ses Déductions. Elles démontroient clairement, que les sujets de plainte qu'on avoit portés du côté d'Hanovre contre les Troupes Prussiennes, étoient contrebalancés au double & au quadruple par les Griefs de Sa Majesté Prussienne contre ceux d'Hanovre. Que du côté d'Hanovre on reclamoit neuf hommes Sujets Hanovriens, contraints par violence de prendre parti dans les Troupes de Prusse. Qu'au contraire Sa Majesté Prussienne reclamoit trente-trois hommes, Soldats & Sujets Prussiens, qui avoient été forcés, & même quelques-uns avec une violence extraordinaire à entrer au service d'Hanovre. Qu'on demandoit outre cela de la part d'Hanovre quarante Déserteurs & Soldats Hanovriens qui auroient été retenus

sus contre le Cartel. Que de la part de Prusse on reclamoit cent trente-six hommes enrollés, trois licentiés & vingt-sept déserteurs, ce qui faisoit en tout cent soixante-six hommes. Sa Majesté Prussienne demandoit encore quarante-neuf hommes arrêtés dans le Païs d'Hanovre, sous prétexte de represailles, quoique munis de bons Passeports, qu'on avoit retenus prisonniers jusqu'alors, & remis entre les mains des Arbitres de Wolfenbuttel. 1729.

Il paroissoit par-là que si la Cour d'Hanovre reclamoit quarante-neuf hommes, celle de Prusse étoit en droit d'en reclamer deux cent quarante-neuf. Comme il se présentoit chaque jour de nouvelles difficultés, la Cour de Berlin qui avoit suspendu les Levées de Soldats, donna des ordres pour les continuer, & les Officiers des Troupes qui étoient en Quartiers vers le Bas Rhin & aux environs, reçurent ordre de se rendre à leurs Postes. On y comptoit alors 36 à 40000 hommes, qui pouvoient être rassemblés en trois fois vingt-quatre heures. D'un autre côté, les Troupes de l'Electorat d'Hanovre eurent ordre de se tenir prêtes à marcher, & l'on y prit les mêmes mesures que si l'on eût été à la veille d'une rupture.

Sur ces entrefaites le Roi de la Grande-Bretagne fit faire à Sa Majesté Prussienne de nouvelles propositions. Il demanda que les Ministres Plénipotentiaires des Arbitres procédassent incessamment à l'examen des gens reclamés de la part du Roi, comme Electeur d'Hanovre, & qu'immédiatement après cet examen, ils déterminassent si tous devoient être rendus à Sa Majesté, ou si l'on en excepteroit quelques-uns. Qu'après cette dé-

1729. cision, les Ministres Plénipotentiaires fissent remettre en liberté les Bas-Officiers & Soldats Prussiens arrêtés par représailles, & que le lendemain ils fissent remettre aux personnes qui auroient pour cet effet commission du Roi, ceux des gens reclamés de la part de Sa Majesté, comme Electeur d'Hanovre, qui lui auroient été ajugés par cette décision. Que Sa Majesté Prussienne donnât pareillement les mains à ces Articles, & qu'Elle fît déclarer préalablement au Congrès de Brunswick, que par-là tous les Différends dont il s'agissoit seroient entiérement terminés, & qu'il ne seroit question au Congrès d'aucune autre prétention, de quelque nature qu'elle pût être.

Le Roi de Prusse consentit à ces Propositions, & envoya sur cela ses ordres à Mr. Mylius à Brunswick. L'arrivée du Chevalier Hotham à Berlin mit la derniére main à la réconciliation. Il eut d'abord audience de Sa Majesté Prussienne, qui déclara dès lors que tous les Différends étoient terminés entre Elle & le Roi de la Grande-Bretagne. En effet, le Congrès de Brunswick ayant repris son activité, on y régla que les gens reclamés de part & d'autre seroient rendus, & que le Cartel pour les Déserteurs seroit renouvellé, avec défense aux Officiers de l'enfreindre en aucune maniére sous de rigoureuses peines. Après la conclusion de cet Accommodement, qui ne se fit que l'année suivante, tout se trouva tranquille, & l'on ne parla plus ni de levées, ni de marches, ni de préparatifs de guerre.

La grande affaire de la Pacification générale n'étoit pas encore terminée. Quelques chan-

changemens que l'on fit au Traité de Séville, ne furent pas du goût de Sa Majesté Impériale, & causérent de nouvelles difficultés. 1729.

Ce Traité portoit, que Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique & Britannique s'engageoient de se garantir réciproquement leurs Royaumes, Etats & Terres de leur obéissance; en sorte que ces Puissances étant attaquées promettoient réciproquement d'employer leurs offices, pour obtenir satisfaction à la Partie lézée, & pour empêcher la continuation des hostilités: Que s'il arrivoit que leurs offices ne fussent pas suffisans pour procurer sans délai satisfaction, Leurs Majestés promettoient de fournir les secours suivans, conjointement ou séparément 8000 Hommes d'Infanterie, & 4000 de Cavalerie: Que Sa Majesté Catholique feroit réparer au-plutôt les dommages causés en Europe depuis le tems prescrit par les Préliminaires pour la cessation des hostilités; & que pour ce qui concernoit l'Amérique, Elle feroit aussi réparer les dommages qui y auroient été soufferts depuis l'arrivée de ses ordres à Cartagéne le 22 de Juin 1728: Qu'on nommeroit des Commissaires de la part de Leurs Majestés Britannique & Catholique, pour décider touchant les Vaisseaux & Effets pris en Mer de part & d'autre jusqu'aux tems que l'on vient de marquer; Qu'on effectueroit sans délai l'introduction des Garnisons dans les Places de Livorne, Porto-Ferrajo, Parme & Plaisance, au nombre de 6000 hommes des Troupes de Sa Majesté Catholique, & à sa solde.

Ces Troupes devoient servir pour la conservation de la Succession de ces Etats, en

1729. faveur de l'Infant Don Carlos, & pour être en état de réſiſter à toute entrepriſe & oppoſition qui pourroient être ſuſcités au préjudice de ce qui avoit été réglé touchant cette Succeſſion. On s'engageoit d'établir & de maintenir l'Infant Don Carlos, ou celui à qui pourroient paſſer ſes Droits, dans la poſſeſſion & jouïſſance des Etats en queſtion, & de le défendre de toute inſulte contre quelque Puiſſance que ce fût qui entreprendroit de l'inquiéter. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies devoient être invités d'entrer dans ce Traité, & ils y accédérent en effet quelque tems après.

Ces meſures bien loin d'être approuvées par l'Empereur, ne firent qu'exciter ſon indignation. Dès lors toutes liaiſons ceſſérent entre les Cours de Vienne & d'Eſpagne; & le Comte de Konigſegg, Ambaſſadeur Impérial auprès de Sa Majeſté Catholique, eut ordre de ſe retirer. L'Empereur fit même de grands préparatifs, pour ſe mettre en état de s'oppoſer à l'exécution de ce qui avoit été ſtipulé dans ce fameux Traité ſans ſa concurrence. La France, la Grande-Bretagne, & les Etats-Généraux, qui n'étoient entrés dans les vues de la Cour d'Eſpagne que pour former une Ligue pour la Paix, ne négligérent rien pour porter la Cour de Vienne à donner les mains à l'exécution des Articles du Traité qui tenoient le plus à cœur à Sa Majeſté Catholique.

Leurs inſtances furent inutiles. L'Empereur déclara qu'il s'en tenoit uniquement au Traité de la Quadruple Alliance, pour ce qui regardoit la Succeſſion aux Etats de Parme & de Toſcane; & que la France, l'Eſpa-

l'Espagne, & la Grande-Bretagne, étant Parties contractantes de ce Traité solemnel avec l'Empereur ; elles n'avoient pu y déroger, ni rien changer sans son concours & son consentement. 1729.

Comme il étoit à craindre qu'on n'en vint à une guerre ouverte, les Alliés de Séville tâchérent de parer le coup, en donnant des assurances du désir qu'ils avoient de procurer à l'Europe une Paix solide, & en faisant voir en même tems que dans les circonstances où l'on se trouvoit, les intérêts réciproques n'étoient pas opposés.

La révolution arrivée cette année à Constantinople, est un événement dont la connoissance doit intéresser le Public. En voici l'origine & les suites. La révolte d'Esreff contre le Sophi son Souverain avoit fourni aux Turcs l'occasion de s'emparer des Provinces de Perse qui étoient le plus à leur bienséance. Esreff, qui s'étoit emparé du Trône par le meurtre du Sophi, conclut la Paix avec les Turcs, à qui il céda une partie des conquêtes qu'ils avoient faites. Ce Rebelle ne jouït pas longtems du fruit de son injustice. Le Fils du Sophi déposé ayant rassemblé un Corps de Troupes commandées par Thamas-Kouli-Kan, Esreff fut défait, & expia par une mort cruelle le crime de sa rebellion. Le jeune Sophi, qui ne pouvoit céder aux Turcs ce qui lui avoit été enlevé, leur redemanda la restitution de toutes leurs conquêtes. Les Turcs ayant refusé de consentir, la guerre ne tarda pas à être déclarée de la part des Perses. A cette nouvelle le Sultan & le Vizir se mirent en marche, & allérent camper à Scutari. 1730.

1730. Ce renouvellement de la guerre avec la Perſe excita de grands murmures parmi les Turcs, & fit enfin éclater la révolte. Patrona Khalil, Albanois de Nation, qui vendoit de vieux habits par les rues, Musluh vendeur de fruits, & Emir-Hali d'une condition à peu près auſſi baſſe, furent ceux dont ſe ſervit la Providence pour forcer le Sultan Achmet III. à renoncer au Trône. Patrona Khalil étoit devenu Janiſſaire auſſi bien que Musluh & Hali. Le premier, inſtruit du grand nombre de mécontens qu'il y avoit parmi les Troupes & parmi le Peuple, ſongea à former quelque conjuration, dans la vue de faire fortune à la faveur des troubles. Ayant invité ſes amis au nombre de douze, il leur dit qu'il avoit eu une révélation en ſonge, qu'il devoit ſe défaire des Miniſtres, & dépoſer le Grand-Seigneur, qui s'étoient rendus Tyrans, & que pour cela il étoit réſolu de ſe mettre à la tête des Mécontens. On applaudit à ſa réſolution. Le jeudi, 28 de Septembre, fut le jour fixé pour cette exécution. Après que ces mutins ſe furent partagés en trois bandes, la Troupe de Patrona ſe mit en marche le ſabre à la main, & avec un Drapeau déployé, criant par-tout que tout bon Muſulman eût à ſuivre leur Drapeau. La confuſion ſe mit bientôt par toute la Ville, & les boutiques furent auſſitôt fermées. Le nombre des rebelles ne tarda pas à s'augmenter. Ils paſſérent au quartier des Spahis, où ils trouvérent des armes: ils forcérent enſuite les priſons, & ſe fortifiérent de tous ceux qui y étoient renfermés.

Au milieu de ces troubles, qui agitoient Con-

Conſtantinople, le Sultan & le Grand-Vizir étoient toujours à Scutari. Dès qu'on en fut averti, il fut réſolu que le Grand-Seigneur reviendroit à Conſtantinople avec toute ſa Cour. En conſéquence de cette réſolution, le Grand-Seigneur, ſuivi de tous ſes Miniſtres, vint débarquer à minuit à la pointe du Serrail nommé Top-Capi. On aſſembla d'abord les principaux Miniſtres, les Gens de la Loi, & les Grands de l'Empire, pour délibérer ſur le parti que l'on devoit prendre dans une ſi fâcheuſe conjoncture. Auſſitôt qu'il fit jour on dépêcha l'Aſſéki Aga à Et-Meidan, pour ordonner aux Rebelles de ſe retirer, avec menaces de les faire mourir, s'ils ne ſe ſéparoient promptement. Ceux-ci ayant refuſé d'obéir, on réſolut de former un Corps de Troupes pour l'oppoſer aux Mutins. On jetta les yeux ſur les Troupes marines, & le Grand-Vizir honora de la Charge de Capitan-Bacha Abdi Capouran. Ce Grand-Amiral donna d'abord ordre aux Galéres de ſe rendre à la pointe du Serrail, & fit en même tems battre la caiſſe au nom du Grand-Seigneur. On avoit déjà débarqué environ 400 perſonnes au Serrail, lorſque Patrona, paſſant tout d'un coup à l'Arſenal, en chaſſa le Capitan-Bacha, & fit entendre aux Soldats de marine qu'on ne leur feroit aucun quartier s'ils prenoient le parti de la Cour. Ces menaces firent tant d'effet ſur ces Soldats, que ceux qui étoient allés au Serrail pour s'enrôler retournérent chez eux, & que ceux qui étoient déjà enrôlés trouvérent moyen de s'enfuir. 1730.

La négociation, à laquelle le Grand-Seigneur fut enſuite obligé d'avoir recours, n'eut

1730. pas un succès plus heureux. Les Rebelles lui firent demander qu'on leur remît vifs le Mufti, le Grand-Vizir Ibraïm, Muſtapha Bacha Caïmacan & Général de la Mer, & le Kiaïa Mahomet, tous deux Gendres du Grand-Vizir. Le Kiaïa & le Caïmacan furent remis à la garde des Boſtangis; mais à l'égard du Mufti & du Grand-Vizir, le Sultan ne jugea pas à propos d'en agir de même, & il fit dire aux Rebelles qu'il vouloit bien dépoſer & exiler ces deux Miniſtres, & qu'il les prioit de ſe contenter de ce châtiment. Leur réponſe fut, qu'ils ſe contentoient de la dépoſition & de l'exil du Mufti, mais qu'ils perſiſtoient à demander qu'on leur livrât le Grand-Vizir. Achmet voulut encore faire quelque tentative pour ſauver la vie au Vizir, ſon Gendre; mais voyant qu'il étoit impoſſible de le ſouſtraire à la fureur des Mutins, il le fit condamner à la mort, auſſi bien que le Caïmacan & le Kiaïa, & fit porter leurs cadavres à Et-Meidan. Les Rebelles ſe plaignirent de ce que le Grand-Seigneur ne leur avoit pas remis ces Miniſtres en vie, & dès lors ils commencérent à demander ſa dépoſition, & qu'on mît ſur le Trône Mahmoud ſon Neveu, qui languiſſoit en priſon depuis ving-ſept ans. Achmet, l'ayant appris, alla lui-même à l'appartement de Mahmoud, le conduiſit à la Chambre Impériale, où il le plaça ſur le Trône, & le ſalua en qualité d'Empereur. Il s'enferma enſuite dans la même priſon, dont il venoit de tirer ſon Neveu. Ses ſix Fils s'enfermérent avec lui ce jour-là, mais le lendemain ils furent logés ailleurs, les trois jeunes enſemble, & les trois aînés chacun dans un appartement ſéparé. Cet événement

ment arrive la nuit du 1 au 2 d'Octobre. 1730.

Cette même nuit le nouveau Sultan fut reconnu en cette qualité par tout ce qu'il y avoit de Ministres & de Grands dans le Serrail, & le lendemain tous les Grands de l'Empire vinrent en corps pour lui rendre hommage. Patrona, Chef des Rebelles, fut aussi admis à baiser la main du Sultan. Méhémet Sélichtar Aga fut fait Grand-Vizir, & on nomma pour Kiaïa le vieux Nikdélihali Aga, qui avoit été très-attaché à Mustapha, Pére de Mahmoud. Abdi-Capoutan ne fut pas confirmé dans sa Charge de Capitan Bacha: le Sultan mit en sa place Kaffis Achmet Bacha, jeune homme qui n'avoit aucune connoissance de la Marine. Il n'occupa cette place que jusqu'à l'arrivée de Gianum-Coggia, un des plus habiles Officiers de mer qu'il y eût dans l'Empire.

Le 7 du même mois, Mahmoud se rendit à la Mosquée d'You, à deux heures de chemin de Constantinople, pour se faire ceindre le Sabre Impérial, cérémonie qui tient lieu de Couronnement aux Sultans. Malgré les défenses de Mahmoud, les Rebelles assistérent à cette cérémonie. Patrona, monté sur un très-beau cheval couvert d'un magnifique harnois, marchoit immédiatement devant le Grand-Seigneur, & avoit à la gauche un autre Chef des Rebelles de son parti.

Comme Patrona & Musluh avoient entrepris de se rendre maîtres des principaux Emplois, on prit la résolution de les perdre avec tous les Rebelles qui leur étoient attachés. Le 25 de Novembre le Sultan les envoya inviter de se rendre au Serrail, sous prétex-

1730. te d'assister à une Conférence que l'on devoit tenir sur les affaires de Perse. Ils s'y rendirent suivis seulement de vingt-six personnes, qui restérent dans la première cour; mais pour eux, ils furent introduits dans l'intérieur du Palais, & on les fit entrer dans la Chambre nommée Sunnec Odassi. En même tems on donna ordre de fermer toutes les portes du Serrail. Tous ces Rebelles furent massacrés avant qu'ils eussent le tems de se reconnoître.

Après cette exécution, les principaux Officiers des Troupes firent des recherches contre le reste des Rebelles, posérent partout de nombreux Corps de Garde, & firent marcher des Patrouilles dans toutes les rues. Tous ceux que l'on surprit furent aussi-tôt jettés dans la Mer, les uns dans le Port de Constantinople, les autres près des Châteaux qui sont sur le Canal de la Mer Noire. Le Bosphore parut couvert de corps morts pendant près de deux mois. Cette recherche des Rebelles, qui avoit été commencée par le Grand-Vizir Méhémet, fut continuée par Ibraïm surnommé Caba-Culac, qui eut l'adresse de faire dépoſer Méhémet & de se faire nommer Grand-Vizir. Ce nouveau Ministre, qui cherchoit à se faire valoir auprès de son Maître, fit mourir un très-grand nombre de Rebelles, parmi lesquels se trouvérent confondus plusieurs innocens. Cette rigueur irrita les esprits, & donna lieu à une nouvelle Rebellion, dont nous parlerons dans la suite.

Cette année fut fertile en grands événemens. Le Roi de Sardaigne, Victor-Amédée, abdiqua le 3 de Septembre la Couronne

&

& l'Autorité Royale, avec tout ce qui en dépend, en faveur du Prince de Piémont son Fils. 1730.

On prétend que le motif d'un changement si subit, fut l'embarras où se trouva ce Prince dans la conjoncture où étoient alors les affaires de l'Europe. Voici les particularités qu'on en rapporte. Lorsque l'Empereur eut résolu de s'opposer de toutes ses forces à l'introduction des 6000 Espagnols en Italie, après avoir envoyé une Armée considérable dans la Toscane & dans le Parmesan, & mis le Grand-Duc de Florence dans ses intérêts, il pensa qu'il lui seroit fort avantageux d'y mettre aussi le Roi de Sardaigne. Pour cet effet, Sa Majesté Impériale fit proposer à ce Prince par le Gouverneur de Milan, que s'il vouloit s'engager dans son parti, & lui fournir en cas de besoin 12000 hommes, 8000 d'Infanterie & 4000 de Cavalerie, pour agir de concert avec les Allemands, il le nommeroit Gouverneur perpétuel du Milanez, & lui feroit compter trois cens mille Philippes, pour qu'il pût tenir ce Corps d'Armée prêt à marcher au premier ordre. Le Roi Victor accepta la proposition, & l'Empereur lui fit payer cette somme, à condition qu'il la lui rendroit, s'il n'avoit point occasion de se servir de ses 12000 hommes.

Ce Traité fut fait & signé à Milan par les Ministres de l'Empereur & du Roi de Sardaigne dans le mois de Juin 1730. Quelque tems après le Ministre du Roi d'Espagne, qui étoit à Gênes, s'en alla *incognito* à la Cour du Turin, & dans une audience particulière *qu'il eut du* Roi de Sardaigne, il lui offrit de

1730. de la part de son Maître, la Ville de Navare, celle de Pavie, & plusieurs Terres adjacentes au-delà du Tessin, pourvu qu'il voulût se joindre à lui pour chasser l'Empereur d'Italie, au cas que Sa Majesté Impériale ne voulût pas laisser prendre paisiblement possession à Don Carlos du Parmesan. Le Roi Victor, considérant que l'offre de l'Espagne lui étoit plus avantageuse que celle de la Cour de Vienne, d'autant plus qu'il croyoit alors que l'Angleterre, la France & l'Espagne avoient résolu de chasser les Allemands d'Italie, y consentit de bon cœur, & promit d'assister l'Infant de toutes ses forces contre les Impériaux. Malgré les grandes précautions que prit le Roi de Sardaigne pour tenir secrète cette nouvelle Alliance, les Emissaires de l'Empereur ne laissérent pas d'en avoir quelque soupçon, & en avertirent leur Maître, qui aussi-tôt fit faire des menaces terribles à ce Prince par le Gouverneur de Milan. Le Roi Victor s'en excusa du mieux qu'il put. Cependant informé dans la suite par son Ministre à Vienne, que le Conseil Aulique paroissoit disposé à entrer dans les mesures des Alliés de Séville, il pensa que si cela arrivoit, ces deux Puissances chercheroient certainement à se venger de lui d'une maniére éclatante. Ainsi, se trouvant agité par mille sentimens différens, & ne sachant comment se tirer d'embarras, il résolut de se dépouiller de la Royauté, jusqu'à ce que les affaires eussent changé de face.

Aussi-tôt que le Prince de Piémont eut été préparé à ce grand événement, le Roi son Pére entreprit de mettre en exécution l'en-

l'entrepriſe dont il attendoit ſon repos & ſa gloire. Le 2 de Septembre il envoya ordre aux Princes du Sang, aux Miniſtres & Sécretaires-d'Etat, à l'Archevêque de Turin, au Grand-Chancelier, aux Premiers Préſidens, aux Généraux de ſon Armée, & à tous ceux qui avoient les premiers Emplois à ſa Cour, de ſe trouver le lendemain à trois heures après midi au Château de Rivola. Tous s'y étant rendus à l'heure marquée, il leur déclara qu'il faiſoit une Abdication générale de ſon Royaume & de tous ſes Etats en faveur de ſon Fils Charles Emmanuel Prince de Piémont. Enſuite, ayant ordonné de faire entrer toutes les perſonnes qui étoient venues de Turin ſuivant ſon ordre, le Marquis del Borgo Sécretaire-d'Etat lut à l'Aſſemblée l'Acte d'Abdication. 1730.

La tranquilité n'étoit pas encore entiérement rétablie dans le Royaume de Maroc. Le Roi Muley-Abdallah s'étant mis à la tête de 50000 hommes entra dans la Province de Sus, où la plupart des Places qui ne l'avoient pas encore reconnu, furent bientôt obligées de ſe ſoumettre.

Ce Prince remporta trois victoires complétes ſur le Bacha de Tanger, qui s'étoit fait proclamer Roi de Suz. La premiére ſe donna dans la Plaine d'Azamor, près de la Riviére de Tuat, où 6000 hommes du parti du Bacha de Tanger furent mis en déroute.

Peu de jours après, l'Armée de ce Bacha, compoſée de 35000 Blancs & commandée par lui-même, fut attaquée & défaite dans la Plaine de Maroc par les Troupes du Re-

1730. Rebelle Lotaby, qui avoit embraſſé le parti de Muley-Abdallah.

L'Armée de cet Allié étoit compoſée de 15000 Noirs, ayant à leur tête le Bacha Zémérani, & de 10000 Blancs, commandés par le Bacha Amcoutarif, Officiers de grande réputation dans le Païs. On prétend que ſi les Troupes du Bacha de Tanger avoient eu autant de bravoure que leur Chef, elles auroient remporté une victoire complète, puiſque ce Bacha avoit tué de ſa propre main Zémérani ſon fils, & quatre autres Officiers-Généraux de l'Armée de Lotaby; mais les Blancs ayant pris la fuite dès la ſeconde charge, ce Bacha, déjà bleſſé, fut obligé de ſe ſauver, avec cinquante ſoldats, à Taradant, Ville Capitale du Royaume de Suz, qui eſt ſituée dans la chaîne du Mont Atlas, & dont les approches ſont faciles à défendre, parce que les défilés de ces montagnes ſont très-étroits.

Lotaby prit dans cette action ſix drapeaux, trois parafols, douze chevaux de main, & neuf dromadaires. Six mille Blancs furent tués en prenant la fuite. L'un des fils du Bacha de Tanger ayant été fait priſonnier, fut conduit à Muley Abdallah, qui après lui avoir fait un accueil favorable, le renvoya à ſa Mére.

La troiſiéme action ſe paſſa au commencement du mois de Juin. Sapalazar-Arrahan, Neveu du Bacha de Tanger, ayant raſſemblé les débris de l'Armée de ſon Oncle, en compoſa un Corps de Troupes de 15000 hommes, & deſcendit dans la Plaine. Muley-Abdallah l'y ſurprit & l'obli-

gea

gea de prendre la fuite. Après ces trois batailles, dans lesquelles ce Prince ne perdit que 800 hommes, il attaqua la Ville de Fez, dont les habitans, qui avoient proclamé Roi le Bacha de Tanger, furent passés au fil de l'épée, sans égard ni pour l'âge ni pour le sexe. Cet exemple & les malheurs de ce Bacha détruisirent entiérement son parti. 1730.

Le Pape Benoit XIII. finit cette année sa carriére, le 21 de Février à l'âge de quatre-vingt-un ans, & après un Pontificat de cinq ans, huit mois & vingt-trois jours. Il avoit été élevé au Cardinalat par Clément X. le 22 de Février 1672. Il eut pour Successeur Laurent Corsini, Florentin, âgé de soixante & dix-huit ans, trois mois & huit jours. Ce Pape, qui fut élu le 11 de Juin, prit le nom de Clément XII.

Cette mort de Benoit XIII. avoit été précédée de celle de Pierre II. Empereur de Russie, qui, étant tombé malade de la petite-vérole le 18 de Janvier, mourut le 30 du même mois, à une heure après minuit. Ce Prince étoit Fils d'Alexei Pétrowitz Czarowitz de Russie, & de Charlotte-Christine-Sophie de Brunswik Blankenberg. Il étoit né le 12 d'Octobre 1715, & étoit monté sur le Trône le 18 de Mai 1727, en vertu du Testament de l'Impératrice Catherine.

Quelque tems avant sa mort il avoit jetté les yeux sur la Princesse Catherine, Fille aînée du Prince Alexei Grégoréwitz Dolgoroucki, à qui il la demanda en mariage. Le Prince Dolgoroucki se jetta aux pieds de Sa Majesté Impériale, pour la remercier de la grace inespérée qu'Elle vouloit lui faire & à tou-

1730. toute sa Famille, & la conduisit ensuite à l'Appartement de la Princesse, à laquelle il déclara la demande que l'Empereur venoit de faire. La Princesse fut si surprise de cette nouvelle imprévue, qu'elle eut de la peine à se reconnoître. Cependant, s'étant un peu remise, elle remercia Sa Majesté Impériale, dans les termes les plus convenables, du choix qu'Elle avoit bien voulu faire de sa personne. Ce fut le 29 de Novembre de l'année précédente que l'Empereur fit cette déclaration, & le 12 de Décembre on célébra les Fiançailles avec beaucoup de magnificence. Le Czar tomba malade dans le tems qu'on travailloit aux préparatifs nécessaires pour le Mariage.

Après la mort de ce Prince, les Velt-Maréchaux Princes Galiczin, Dolgoroucki, Trubeskoi, & le Grand-Conseil s'assemblèrent pour l'élection d'un nouveau Souverain. Les deux Princes Dolgoroucki, Chevaliers de St. André, recommandèrent pour la Succession leur Nièce fiancée avec le feu Empereur. Le Grand-Chancelier Golofkin répondit que cette Princesse n'avoit d'autre droit en sa faveur que la promesse faite en face d'Eglise, mais que le Mariage n'ayant pas été consommé, & l'Empereur n'ayant rien ordonné à cet égard, elle ne pouvoit prétendre à la Couronne.

Les Princes Dolgoroucki n'ayant rien à répondre à cette objection, le Grand-Chancelier se leva, & s'adressant à l'Assemblée, parla en ces termes. „ Mes Frères, la si-„ tuation des affaires de la Russie demande „ que nous nommions sans délai un Souve-„ rain pour nous gouverner: à qui nous a-

„ dres-

„ dresserons-nous? Qui pouvons-nous choi- 1730.
„ sir de la Famille Impériale? La Ligne Mas-
„ culine est éteinte en la personne de Pier-
„ re II. ainsi nous devons jetter les yeux sur
„ la Ligne Féminine, & choisir la plus ca-
„ pable entre les Princesses Filles du Czar
„ Iwan. Quant à moi, je me déclarerois
„ avec tout le zèle imaginable pour l'Aînée,
„ Son Altesse la Duchesse de Meklenbourg,
„ si elle n'étoit pas mariée à un Prince étran-
„ ger; mais cette circonstance ne pouvant
„ s'accorder avec les intérêts de la Russie,
„ je crois que sa Sœur la Duchesse Douai-
„ riére de Courlande, Anne Iwanowna, est
„ la plus digne de gouverner la Russie. C'est
„ une Princesse de trente-sept ans, née d'u-
„ ne Mére Russienne d'une bonne & an-
„ cienne Famille; elle est encore en état de
„ se marier, & d'un âge à continuer la Fa-
„ mille Impériale. On n'a rien à objecter
„ contre ses qualités naturelles & ses ver-
„ tus Royales; voilà mon sentiment: si
„ quelqu'un de vous, mes chers Fréres, a
„ quelque chose de meilleur à proposer, je m'y
„ tiendrai, autrement je m'en tiens à ma
„ proposition. Le Veld-Maréchal Dolgo-
roucki dit qu'il considéroit ce que le Grand-
Chancelier venoit de dire comme une dispo-
sition de Dieu même, & que cette proposi-
tion venoit d'un cœur véritablement patrio-
te. La Chambre retentit bientôt d'un *vivat*,
& dès qu'on eut fait part de cette nouvelle
au Sénat & aux Officiers-Généraux, on
nomma trois Députés pour aller chercher la
nouvelle Impératrice à Mittaw & la conduire
à Moscou. On choisit pour cet effet le Prin-
ce Basile Lukowitz Dolgoroucki du Grand-

Con-

1730. Conseil, le Frére du Prince Galiczin du Sénat, & le Général Léontoïof de la Généralité, & le soir même ils partirent pour Mittaw.

La nouvelle Impératrice fit son Entrée publique à Moscou avec beaucoup de magnificence. Les Députés qui avoient été chercher Sa Majesté Impériale, étoient chargés de la part du Haut-Conseil de certains Articles que cette Princesse signa à leur requisition. Ils contenoient en substance; 1. Que Sa Majesté Impériale ne gouverneroit que de concert avec le Haut-Conseil: Qu'elle ne feroit ni la Guerre ni la Paix sans l'approbation de ce même Conseil: Qu'elle ne pourroit lever des Contributions, imposer aucune Taxe, ni disposer d'aucune Charge considérable que du consentement de ce même Conseil: Qu'Elle ne pourroit condamner ni exécuter aucun Noble, à moins qu'il ne parût évidemment qu'il eût mérité le châtiment qu'on lui infligeroit: Qu'on ne pourroit confisquer les Biens d'un Gentilhomme, à moins qu'il ne fût convaincu des crimes qu'on lui imputoit: Que Sa Majesté Impériale ne pourroit disposer ni aliéner les Biens de la Couronne sans le consentement du Haut-Conseil: Enfin qu'Elle ne pourroit pas se marier ni nommer un Successeur que de l'approbation de ce même Conseil.

Le Haut-Conseil, les Généraux & la Noblesse, présentérent encore dans la suite quelques autres propositions, qui devoient être signées par Sa Majesté Impériale. 1. D'établir un Haut-Conseil, qui seroit composé de vingt & une personnes. 2. De former un Sénat, composé de onze personnes, lequel

quel ſerviroit à ſoulager le Haut-Conſeil, & ſe chargeroit de diverſes affaires. 3. De faire tirer au ſort ceux qui aſpireroient à entrer dans le Haut-Conſeil & dans le Sénat, ou qui aſpireroient à quelque Charge de Gouverneur ou de Préſident des Colléges reſpectifs : ils devoient être préſentés pour cet effet par la Généralité & par la Nobleſſe. Le nombre de ceux qui devoient tirer au ſort ne pouvoit être que de cent perſonnes. 4. Que le Haut-Conſeil & le Sénat délibéreroient conjointement avec la Généralité & la Nobleſſe dans les affaires les plus importantes, comme quand il s'agiroit de rectifier ou renouveller les anciennes Loix ou d'en créer de nouvelles. 5. De chercher des expédiens convenables pour engager la Nobleſſe à entrer dans le Service, de n'y forcer perſonne, & de ne point obliger les Gentilshommes à ſe faire contre leur gré Matelots ou Artiſans. 6. De ſoulager le Clergé & la Bourgeoiſie par rapport aux Quartiers des Troupes, de même que les Païſans par rapport aux Contributions. 7. De faire un Réglement concernant la Promotion & le Payement des Troupes, afin que leur Solde fût payée exactement aux termes ſtipulés. Quant à la Primogéniture de l'Empire, de délibérer là-deſſus à la premiére occaſion. 1730.

Comme parmi les Articles que l'Impératrice avoit ſignés, il y en avoit quelques-uns qui pouvoient préjudicier à l'Empire, le Prince Trubetskoy & le Knées Czerkaskoy préſentérent à Sa Majeſté Impériale une Requête, ſignée par plus de huit cent Nobles, dans laquelle ils repréſentoient à cette Princeſſe : Qu'il leur paroiſſoit que le Gouverne-

1730 nement Monarchique étoit le seul qui convînt à l'Empire Russien, & que pour cet effet ils supplioient Sa Majesté Impériale de vouloir accepter la Souveraineté en entier, & avec la même autorité que ses Prédécesseurs l'avoient possédée.

L'Impératrice leur répondit, que son intention étoit de gouverner ses Sujets en paix & en justice; mais que comme Elle avoit signé certains Articles, Elle devoit savoir si les Membres du Haut-Conseil consentoient qu'elle acceptât les offres de son Peuple. Les Membres du Haut-Conseil qui avoient eu ordre de se rendre dans la grande Sale d'Audience, donnérent les mains à cette proposition, & l'Impératrice ayant alors accepté la Souveraineté, on déchira sur le champ les Articles qu'Elle avoit signés.

Le Général Jagoszinski fut regardé comme le premier moteur de toute cette affaire. Il étoit alors aux arrêts, à cause d'une Lettre qu'il avoit envoyée par un Exprès à l'Impératrice, & qui avoit été interceptée: il conseilloit à cette Princesse de ne pas signer les Articles du Haut-Conseil. Dès que l'Impératrice eut accepté la Souveraineté, Elle fit mettre ce Général en liberté, & lui rendit son Epée & son Ordre.

Un événement auquel le Public prit beaucoup d'intérêt, fut la détention du Prince Royal de Prusse, que le Roi son Pére fit mettre aux arrêts à Custrin sur l'Oder. Le Baron de Kniphausen, Ministre-d'Etat fut remercié, & se retira avec sa famille. Un Conseil de guerre tenu à Kopenik au sujet de trois Lieutenans impliqués dans cette affaire, s'accorda sur la punition de l'un d'en-

d'entre eux qui s'étoit retiré dans les Païs étrangers, & sur celle d'un autre, qui fut cassé & condamné à trois ans de prison. Mais les Voix s'étant trouvées également partagées au sujet de Mr. Katsch, Lieutenant des Gendarmes, l'affaire fut renvoyée à Sa Majesté Prussienne, qui déclara qu'il falloit que justice fût faite, & condamna cet infortuné Officier à avoir la tête tranchée. 1730.

Cette exécution se fit à Custrin, à la vue du Prince, qui ne put refuser des larmes au sort de cet Officier. Son Alteſſe Royale ne tarda pas à rentrer dans les bonnes graces du Roi, qui eut égard à une Lettre d'interceſſion très-touchante, que Sa Majesté Impériale lui avoit écrite de sa propre main.

La bonne intelligence fut rétablie en 1731 entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, par le Traité qui fut conclu & signé le 22 de Juillet. Dans la crainte que la rupture entre ces deux Cours n'allumât une guerre générale dans l'Europe, le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux des Provinces-Unies avoient cherché les moyens d'applanir les grandes difficultés qui s'étoient toujours présentées, & portérent enfin l'Empereur à consentir que l'on assurât la Succeſſion des Duchés de Toscane, de Parme & de Plaisance, destinée à l'Infant Don Carlos. Sa Majesté Impériale donna en effet les mains à l'introduction de 6000 Espagnols dans les Places fortes de ces Duchés. Elle fit plus. Afin de ne laisser aucun lieu de douter de la sincérité de ses intentions pour la Paix générale, Elle promit de faire cesser pour toujours tout Commerce & Navigation aux Indes Orientales, dans toute l'étendue des Païs-Bas Au- 1731.

1731. trichiens, & dans tous les autres Païs qui, du tems de Charles II. Roi d'Eſpagne, étoient ſous la domination de Sa Majeſté Catholique.

Ce Projet fut approuvé du Roi d'Eſpagne, qui acquieſça entiérement à tout ce qui avoit été réglé par le dernier Traité de Vienne. Après qu'on eut levé toutes les difficultés, le Roi d'Angleterre envoya dans la Méditerranée une Flotte, qui ſe joignit à celle d'Eſpagne. Toutes deux tranſportérent en Italie les 6000 Eſpagnols deſtinés à aſſurer à Don Carlos la Succeſſion des Duchés de Toſcane, de Parme & de Plaiſance. Ces Troupes furent reçues paiſiblement, & miſes en quartiers dans ces Duchés.

Cette grande affaire ainſi terminée à la ſatisfaction de toutes les Parties intéreſſées, l'Empereur donna toute ſon attention à en faire réuſſir une autre, non moins intéreſſante pour la tranquilité publique. Il s'agiſſoit de l'Ordre de Succeſſion, que Sa Majeſté Impériale & ſes Prédéceſſeurs avoient établi pour les Royaumes & Païs que poſſéde la Maiſon d'Autriche. L'Empereur fit repréſenter à la Diéte de l'Empire, que, comme la Puiſſance de la Maiſon d'Autriche avoit toujours ſervi de boulevart à la Chrétienté & à la défenſe de la liberté de l'Europe, chaque Etat devoit reconnoître que de la conſervation entiére & indiviſible de cette Puiſſance dépendoit non ſeulement la ſureté de l'Europe en général, mais auſſi le bien & le ſalut de l'Empire en particulier: Que le deſſein de Sa Majeſté Impériale n'étoit pas d'agrandir ſa Maiſon Archiducale par cet Ordre de Succeſſion; mais de conſerver pour

El-

Elle, pour ſes Héritiers & Deſcendans de l'un & de l'autre ſexe, dans un état indiviſible, les Royaumes & Païs Héréditaires qu'elle poſſédoit actuellement : Que cette affaire devoit rencontrer d'autant moins de difficulté, que l'Ordre de Succeſſion dans la Maiſon d'Autriche étoit fondé depuis pluſieurs ſiécles ſur des Libertés & des Priviléges acquis avec l'approbation de l'Empire, & confirmés par des Engagemens & des Acceptations réciproques. L'Empereur prétendoit que bien loin qu'on dût craindre de cette Garantie quelques inconvéniens pour l'avénir, il n'y avoit aucun autre moyen plus convenable & plus ſûr pour prévenir les troubles qui pourroient arriver, faute d'avoir pris cette précaution. Sa Majeſté Impériale regardoit ce conſentement de l'Empire, comme une reconnoiſſance due à l'affection qu'Elle avoit toujours témoignée, & qu'Elle auroit toujours pour les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire. 1731.

Lorſqu'on délibéra ſur cette affaire dans une Aſſemblée extraordinaire des Colléges de l'Empire, le plus grand nombre des Suffrages fut pour la Garantie, que l'on trouvoit conforme aux Loix & aux Conſtitutions de l'Empire. On s'appuyoit principalement ſur ce Principe, que toutes les Poſſeſſions d'Allemagne conſiſtent en des Régaux, des Fiefs & des Priviléges, qui ſont d'une telle nature, que la Nation y fondoit entiérement ſon Droit. On prétendoit encore qu'outre ces circonſtances, qui établiſſent les Droits de la Maiſon d'Autriche, ſi dans la conjoncture préſente la Puiſſance de cette Maiſon

1731. ne demeuroit pas en son entier & dans la possession d'un même Chef, il en résulteroit de grands inconvéniens.

Les Ministres de Saxe, de Bavière & du Palatinat ne se laissérent pas ébranler par ces raisons, & votérent contre la Garantie. Ils demandoient de la part de leurs Maîtres, que Sa Majesté Impériale s'expliquât positivement sur les obligations auxquelles cette Garantie les engageoit. Ils prétendoient que l'Empire, en garantissant la Pragmatique Sanction dans toute son étendue, se trouveroit indispensablement engagée dans toutes les guerres auxquelles pourroient être exposés les Etats & les Païs Héréditaires de la Maison d'Autriche, même ceux qui ne faisoient point partie du Corps de l'Empire. Ces raisons n'empêchérent pas la Diéte de prendre à la pluralité des voix une Résolution, qui fut communiquée au principal Commissaire de l'Empereur.

Cette Résolution portoit en substance, que comme Sa Majesté Impériale souhaitoit que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire se chargeassent de la Garantie de l'Ordre de Succession établi dans la Maison Archiducale le 19 d'Avril 1713, les Etats, après avoir mûrement délibéré sur cette importante affaire, & sur ces circonstances, avoient résolu de remercier Sa Majesté Impériale de ses soins paternels, pour éloigner tous les dangers qui pourroient troubler le salut, l'honneur & la sureté de l'Empire, & d'accepter la Garantie demandée, conformément à l'Article II. du Traité conclu entre Sa Majesté Impériale & la Couronne d'Angleterre. Les Ministres des Electeurs de Bavière,

de

de Saxe & du Palatinat, protestérent contre 1731.
cette Résolution; mais les Ministres des autres Electeurs sortirent du Collége Electoral, sans vouloir recevoir leur Protestation, & & sans vouloir permettre qu'elle fût inférée dans les Actes de l'Empire.

Nous avons vu ci-dessus que le Roi de Sardaigne, Victor Amédée, avoit abdiqué la Couronne en faveur du Prince de Piémont son Fils, qui fut revétu de toute l'Autorité Royale. Ce Monarque se repentit bientôt d'une démarche si précipitée, & prit la résolution de remonter sur le Trône. Il avoit quitté depuis quelque tems le Château de Chamberry, & faisoit sa résidence dans celui de Moncalier, où il s'étoit rendu avec la Marquise de Spiégo son Epouse; car c'est ainsi qu'on nommoit la Comtesse de St. Sébastien, après qu'elle eut acheté le Marquisat de Spiégo. Voici comment il s'y prit pour faire réussir son entrepriſe. Le 28 de Septembre, sur les dix heures du soir, ce Prince se trouvant seul avec la Comtesse son Epouse, envoya ordre au Marquis del Borgo de le venir trouver sur le champ. Ce Ministre ne manqua pas de se rendre à Moncalier. A son arrivée le Roi lui dit: *Del Borgo, je vous ai fait demander pour vous faire souper avec moi & ma Femme, afin que vous tâchiez par votre bonne humeur de dissiper le mal de tête qui l'accable, & après le souper je vous ferai part de quelque chose qui vous fera plaisir.* Le Marquis remercia très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'Elle lui faisoit, & se mit à table. Le Roi fut fort enjoué pendant le souper. Après le repas, & lorsque les Domestiques se furent retirés.

1731. Sa Majeſté parla au Marquis en ces termes. *Je ſuis charmé de voir que le Roi mon Fils ait laiſſé dans leurs Emplois les perſonnes que j'y avois miſes; puiſqu'il n'auroit certainement pas pu en nommer d'autres auſſi fidéles & auſſi vigilantes que vous, & qui euſſent autant d'expérience que vous en avez. Je ne doute pas en même tems que vous ne ſachiez que je lui ai expreſſément commandé de ſe ſervir des mêmes Miniſtres que j'avois choiſi durant mon Régne; ainſi je compte que par devoir & par reconnoiſſance, vous ſerez conſtamment attaché à celui qui a été l'auteur de votre bonheur.*

Le Marquis répondit au Roi, que Sa Majeſté pouvoit être aſſurée de ſa ſoumiſſion & de l'amour de tous les Miniſtres & Officiers du Roi ſon Fils pour lui, de même que s'il n'avoit pas abdiqué la Couronne; & que quant à lui il tâcheroit de le convaincre en toutes rencontres de ſon ſincére & inviolable attachement. Le Roi reprenant alors cette gravité avec laquelle il étoit accoutumé de parler à ſes Miniſtres, étant Souverain, lui repartit: *Nous ſommes tellement perſuadés, Del Borgo, que vous êtes entiérement dévoué à notre ſervice, que nous vous avons toujours diſtingué de tous nos Miniſtres par notre ſinguliére bonté à votre égard, & nous vous avons toujours choiſi parmi tant d'autres, pour vous confier les affaires les plus importantes, & maintenant pour vous déclarer nos intentions. Il y a environ un an que nous avons cédé la Couronne à notre bien-aimé Fils Charles-Emmanuël, par les motifs que nous avons allégués à Rivoli le jour de notre Abdication; & auſſi pour voir comment ce jeune Prince ſe comporteroit en gouvernant ſes Peuples, afin de pouvoir l'aider de nos inſtructions pen-*

pendant notre vie, & nous assurer de laisser après nous un Fils digne d'être notre Successeur. Or quoique nous soyons fort satisfaits de son administration, nous sommes néanmoins, pour le bien de l'Etat, dans l'obligation indispensable de reprendre au-plutôt les rênes du Gouvernement entre nos mains; parce que nous sommes à la veille de voir de grandes révolutions en Italie, qui pourroient être très-préjudiciables à notre Fils & à nos Sujets; s'ils étoient alors gouvernés par un jeune Prince, qui n'a pas encore pu apprendre les tours & les détours de l'art de régner, par lesquels un Souverain maintient sa puissance. C'est pourquoi, Marquis, nous vous commandons de nous rendre l'Acte de notre Abdication, & d'apprendre ensuite nos volontés à notre Fils & à ses Ministres, pour que demain sans délai nous soyons revêtus de l'Autorité Souveraine. 1731.

Cette Déclaration si imprévue mit le Marquis dans un grand embarras, ne sachant comment se tirer d'une affaire si délicate & si dangereuse. Il dit au Roi qu'il le prioit très-humblement de considérer, qu'il n'étoit pas dans son pouvoir de lui rendre son Acte d'Abdication, sans en obtenir premiérement la permission du Roi son Fils, à qui il avoit juré fidélité depuis qu'il étoit monté sur le Trône. Ce Prince l'interrompit, en lui disant: *Del Borgo, est-ce que vous reconnoissez d'autre Souverain que moi? A qui est-ce que vous avez premiérement juré d'être fidéle? à moi ou à mon Fils?* Le Marquis voyant le Roi irrité, lui promit de lui apporter le lendemain matin son Acte d'Abdication, à condition néanmoins que Sa Majesté voulût lui permettre de se disculper auprès du Roi son Fils. Cette répon-

1731. ſe calma le Roi Victor, qui ayant fait promettre pluſieurs fois à ce Miniſtre qu'il ne lui manqueroit pas de parole, lui donna permiſſion de ſe retirer. Le Marquis étoit à peine parti, que ce Prince, réfléchiſſant ſur ce qui venoit de ſe paſſer, ſe repentit de lui avoir découvert ſes intentions. Il crut devoir prendre un autre parti pour faire réuſſir ſon entrepriſe. Voici le moyen dont il s'aviſa, mais qui ne lui réuſſit pas.

A minuit ce Prince monta à cheval, accompagné d'un ſeul Valet de chambre, & alla ſe préſenter à la porte de la Citadelle de Turin, demandant d'y entrer. Un Officier de la Place informa auſſi-tôt le Baron de St. Rémy, qui en étoit le Gouverneur, de l'arrivée de Sa Majeſté. Le Baron ſurpris au dernier point, alla ſur le champ en perſonne pour s'éclaircir de ce fait, & trouva réellement le Roi Victor, qui étoit fort impatient de lui parler. Le Gouverneur lui demanda ce qu'il ſouhaitoit de lui. Faites-moi ouvrir à l'inſtant la porte, lui répondit le Roi, & vous l'apprendrez. Le Baron lui repliqua, que s'il avoit quelque ordre pour lui, il pouvoit le lui donner de l'endroit où il étoit, ou le lui envoyer par écrit; qu'il ne pouvoit pas permettre qu'on ouvrît la porte à une telle heure; enfin, qu'il prioit Sa Majeſté de l'excuſer, puiſqu'il ne pouvoit lui obéir ſans manquer à ſon devoir, ce qu'il ne vouloit pas faire. Le Roi après un tel refus s'en retourna à Moncalier, plein de confuſion, de crainte & de reſſentiment.

Sur ces entrefaites le Marquis del Borgo s'étoit rendu à Turin pour parler au Roi. Ce Miniſtre lui déclara que le Roi ſon Pére

avoit

avoit résolu de reprendre la Couronne le jour suivant, lui ayant ordonné de lui rendre son Acte d'Abdication, & de déclarer ses intentions à Sa Majesté & à ses Ministres. Le Roi, sans s'émouvoir, répondit au Marquis, que puisqu'il étoit monté sur le Trône par ordre de son Pére & par le consentement général de ses Sujets, il croyoit n'en devoir pas descendre sans leur en faire part. Comme le tems étoit court, Sa Majesté ordonna d'abord d'assembler les Ministres d'Etat, l'Archevêque de Turin, les deux Premiers-Présidens, le Grand-Chancelier, & les Officiers-Généraux de la Couronne en Grand-Conseil, pour délibérer sur une affaire si délicate & de si grande importance, dont dépendoit le bien & la tranquilité de la Nation. Ces Messieurs s'étant donc assemblés sans délai, Sa Majesté leur déclara les intentions du Roi Victor; & que quant à lui il étoit prêt à rendre à son Pére la Couronne, pour le convaincre de plus en plus de son obéissance filiale, aussi bien que de son entiére résignation à ses volontés; mais qu'il ne vouloit pourtant rien déterminer avant de savoir quels étoient leurs sentimens. 1731.

Tous les Membres de cette illustre Assemblée se levérent, & firent une profonde révérence au Roi, en témoignage de leur reconnoissance. L'Archevêque prit ensuite la parole, & dit: Que puisque Sa Majesté leur avoit permis de dire leur opinion sur le sujet pour lequel ils s'étoient assemblés, il lui sembloit que le Roi Victor ayant abdiqué la Couronne d'une maniére si autentique, ce Prince n'avoit pas de raisonnables ni de justes motifs pour la reprendre; d'autant plus que

1731. ce Prince devoit être fort satisfait de l'Administration de Sa Majesté, qui étoit si agréable à tous ses Sujets, & si commode au Roi Victor, qui se voyoit obéi & respecté comme Souverain, sans être inquiété par les pénibles soins de la Souveraineté : Qu'ainsi, si ce Prince s'étoit si promptement retracté de ce qu'il avoit juré de vouloir observer inviolablement, ce ne pouvoit être pour de bonnes & légitimes raisons ; & qu'il craignoit fort que ce ne fût pour satisfaire la vanité sans bornes de la Marquise de Spiégo sa Femme, qui avoit fait souvent paroître, depuis son Mariage avec le Roi Victor, un désir extrême d'être déclarée Reine : Que cela étant, comme on avoit tout lieu de le croire, Sa Majesté étoit obligée en conscience & en honneur de garder la Couronne, pour ne pas exposer ses Sujets à devenir la proye de l'ambition demesurée de cette Femme. Il n'y eut aucun des Membres de ce Grand-Conseil qui ne fût de l'avis de l'Archevêque.

Comme on étoit sur le point de délibérer sur les moyens dont il falloit se servir pour prévenir les maux dont l'Etat étoit menacé, on frappa à la porte de la Salle. Le Marquis del Borgo alla, par ordre du Roi, voir qui frappoit, & trouva un Officier que le Baron de St. Rémy avoit dépêché de la Citadelle avec une Lettre pour le Roi. Le Marquis ayant présenté la Lettre à Sa Majesté, ce Prince vit que c'étoit le Gouverneur de cette Forteresse qui lui apprenoit la derniére démarche du Roi Victor. Cette nouvelle allarma si fort le Roi & toute l'Assemblée, que sans hésiter, on résolut d'un com-

commun accord, qu'il étoit néceſſaire de ſe 1731.
ſaiſir au plus vite du Roi Victor & de la Marquiſe ſa Femme, pour maintenir le repos de Sa Majeſté, & de l'Etat qui alloit être troublé. On chargea de cette hardie Commiſſion vingt Officiers des plus déterminés, qui étant eſcortés par un Détachement de Dragons de la Garniſon de Turin, s'en allérent à trois heures du matin, ſans battre la caiſſe ni ſonner la trompette, au Château de Moncalier, que les Dragons environnérent auſſi-tôt. Enſuite les Officiers étant entrés dans l'Appartement du Roi Victor, ils s'aſſurérent de ſa perſonne, & le conduiſirent au Château Royal de Rivoli, où ils le laiſſérent ſous une bonne garde. En même tems ils arrêtérent la Marquiſe de Spiégo, & la menérent au Château de Céve. On renforça auſſi cette nuit la Garniſon de la Citadelle, de deux Régimens, & celle de Turin conſidérablement.

A la pointe du jour on envoya relever les Officiers & les Dragons qui gardoient le Roi Victor à Rivoli par une Garde de 600 hommes d'Infanterie, avec ordre à l'Officier Commandant de faire garder ce Prince à vue. On fut obligé de l'enfermer dans une chambre, de mettre des barres de fer aux fenêtres, & de faire obſerver ſes actions de près, de peur qu'il ne ſe tuât ou qu'il ne commît quelque autre déſordre. Le Conſeil-d'Etat fit auſſi arrêter ce même jour le Confeſſeur du Roi Victor, & près de cinquante perſonnes de diſtinction qui étoient dans la Cabale de la Marquiſe de Splégo pour détrôner le Roi régnant. On envoya ordre au Gouverneur & à l'Intendant-Général de Chamberry,

1731. & au Comte de St. George, qui étoit Premier-Préſident du Sénat de cette Ville, de venir inceſſamment à Turin pour recevoir de nouvelles inſtructions. Le Comte de St. George, comme on le ſoupçonnoit d'être plus criminel que les autres, parce qu'il étoit proche-parent de la Marquiſe de Spiégo, fut envoyé à la Citadelle de Turin, pour y être examiné en particulier. Le Comte de Cumiane, Frére de cette Dame, qui étoit auſſi dans la Conſpiration, obtint ſon pardon en découvrant tout ce que ſa Sœur lui avoit confié.

Le 2 d'Octobre le Grand-Conſeil s'aſſembla de-nouveau pour examiner s'il étoit néceſſaire ou non d'informer les Princes Catholiques-Romains de cette ſurprenante cataſtrophe. Les ſentimens ayant été pour l'affirmative, on publia une eſpéce de Manifeſte, dont on envoya copie aux Ambaſſadeurs & autres Miniſtres de Sa Majeſté dans les Cours étrangéres. Ce Manifeſte portoit en ſubſtance: Que le Roi de Sardaigne avoit été forcé de prendre ces meſures, parce que le Roi Victor ſon Pére, depuis ſes infirmités, ayant été pendant quelque tems troublé dans ſes idées, avoit formé depuis ſon retour en Piémont un deſſein très-pernicieux à la tranquilité publique; que pour ces raiſons Sa Majeſté ſe trouvoit dans la dure néceſſité de confiner le Roi Victor, juſqu'à ce qu'il parût revenir de ſon égarement; qu'Elle avoit auſſi jugé à propos de le ſéparer de la Marquiſe ſa Femme, étant aſſurée qu'elle étoit la principale cauſe du déſordre de ſon eſprit, en lui inſpirant des ſentimens ambitieux & violens, capables de troubler

pour

pour jamais le repos & l'union de ſes Sujets; 1731.
que Sa Majeſté, qui avoit toujours donné des marques ſi évidentes de ſa tendreſſe & de ſon entiére ſoumiſſion pour le Roi ſon Pére, avoit été très-affligée & très-mortifiée de ſe voir dans l'obligation de prendre ces meſures, & qu'Elle en étoit vivement pénétrée de douleur.

Le Roi Victor-Amédée ne ſurvécut pas longtems à ſon triſte ſort. Il mourut l'année ſuivante âgé de ſoixante-ſix ans, cinq mois & ſeize jours, étant né le 14 de Mai 1666. Il étoit Fils unique de Charles-Emanuel, qu'il perdit à l'âge de neuf ans. Tandis qu'il étoit ſous la tutelle de Madame Royale Marie-Jeanne-Baptiſte ſa Mére, on traita de ſon Alliance avec l'Infante Iſabelle de Portugal Héritiére préſomptive du Royaume; mais ce Mariage après avoir été conclu, demeura ſans effet. Devenu Majeur, il prit le Gouvernement de ſes Etats, & épouſa Anne-Marie de Valois, Fille de Philippe Duc d'Orléans, Frére du Roi Louis le Grand. Peu de tems après il fit, aux inſtances de la France, la guerre à ſes fidéles Sujets des Vallées, à cauſe de leur Religion. Après cette expédition, il fut contraint de ſe déclarer contre la France, & joignit ſes armes à celles des Confédérés de la Ligue d'Augsbourg, qui lui donnérent le Commandement-Général en Italie. Il conclut en 1696 une Paix très-avantageuſe avec le Roi Louis XIV.

Cette Paix fut affermie par le Mariage de la Princeſſe Adélaïde ſa Fille aînée avec le Duc de Bourgogne. Le repos aſſuré par le Traité de Turin & par celui de Ryswick, ne fut pas de longue durée. La mort de

1731. Charles II. plongea l'Europe dans une longue & sanglante guerre. Victor-Amédée se vit contraint par la situation des affaires à suivre le parti de la France, mais dès qu'il vit jour à s'affranchir de ce joug, il ne balança point à entrer dans la grande Alliance. Les Etats de ce Prince devinrent dès lors le Théâtre de la guerre, & il se vit réduit à n'avoir plus d'autre lieu de retraite que sa Capitale. Il resta attaché aux Alliés jusqu'à la Paix d'Utrecht; où ils stipulèrent pour ce Prince la Couronne de Sicile, qu'il a portée jusqu'en 1720, que l'Empereur lui donna celle de Sardaigne en échange, conformément au Traité de la Quadruple Alliance. Il fut le trente-troisiéme Souverain de Savoie depuis Bétold, le quinziéme Duc depuis Amédée VIII. le dixiéme Roi de Chipre depuis Charles I. & le premier Roi de Sardaigne. Lorsque ce Prince tomba malade on lui avoit ôté ses Gardes, & il avoit la liberté de se promener seul dans toute l'étendue de Moncalier. Son corps ayant été exposé sur un Lit de parade dans ce Château pendant trois jours, fut porté avec les cérémonies ordinaires à l'Eglise de Superge dans le Tombeau de la Famille Royale, où il fut accompagné des Officiers & des Grands de la Cour.

1732. La rupture des Perses avec les Turcs arrivée en 1732, fut accompagnée des événemens les plus étranges. Thamas-Kouli-Kan, né à Viersa, & sujet par conséquent du Grand-Seigneur, sous prétexte de réparer les pertes de la Nation Persane au service de laquelle il s'étoit engagé, se proposa de rompre le Traité conclu depuis quelque tems entre

entre le Sophi & la Porte. Et comme il étoit difficile d'y réuſſir tant que le Sophi reſteroit ſur le Trône, Kouli-Kan trouva moyen de ſéduire les Grands, du conſentement deſquels il le fit enfermer, & mettre à ſa place le Fils du Sophi, qui n'étoit qu'un enfant de quelques mois. 1732.

Après cette premiére entrepriſe Kouli-Kan fit déclarer à Achmet Bacha Gouverneur de Babylone, que la Perſe alloit recommencer la guerre, ſi la Porte ne rendoit ſes nouvelles conquêtes. Sur le refus que lui fit le Bacha, il s'empare de quelques Places ſur les frontiéres, & met le ſiége devant Bagdad.

Osman, Général de l'Armée Ottomane, lui livra un combat, où il fut défait après neuf heures de réſiſtance, & obligé de lever le ſiége.

Thamas ne perdit point courage. Ayant remporté quelques avantages ſur les Turcs, & recevant tous les jours de nouvelles Troupes, il partagea ſon Armée en deux corps, chacun de 60000 hommes. Il en envoya un faire le ſiége de Babylone, tandis qu'à la tête de l'autre il enlevoit aux Turcs l'Arménie & la Géorgie.

L'Armée des Turcs inférieure à la ſienne, manquoit encore de bons Ingénieurs. Le Comte de Bonneval en avoit fait connoître inutilement l'utilité à des Peuples ſuperſtitieuſement attachés à leurs anciennes coutumes. Les Perſans au-contraire en avoient de très-habiles, la plupart Européens, dont Kouli-Kan connut bientôt le mérite. Il ſut ſi bien s'en ſervir, que rien ne s'oppoſa à la rapidité de ſes conquêtes.

L'allarme s'étant répandue bientôt à Conſtanti-

1732. ſtantinople, on aſſembloit à chaque inſtant le Divan. Le Mufhti étoit pour la paix, le Vizir Ali-Bacha conſeilloit la guerre; le Grand-Seigneur ſe déclara pour le dernier avis, & l'on ſe prépara à arrêter les progrès d'un auſſi dangereux Ennemi.

Une affaire qui fit grand bruit cette année, & qui avoit déjà été entamée l'année derniére, fut celle des Saltzbourgeois Proteſtans, que l'Archevêque Prince de Saltzbourg ne ceſſoit de perſécuter. Pour juſtifier une procédure ſi injuſte, on alléguoit: Que ces gens-là avoient des ſentimens en matiére de Religion, qui n'étoient pas conformes à la Confeſſion d'Augsbourg; que la plupart ne ſavoient quelle étoit leur croyance, qu'on ne pouvoit les regarder que comme des Fanatiques, & que par conſéquent ils ne pouvoient participer aux Bénéfices du Traité de Weſtphalie: qu'ils s'étoient révoltés contre leur Souverain & contre ſes Officiers, en tenant des Aſſemblées défendues, en refuſant de payer des Tributs, en menaçant d'employer le fer & le feu; que par conſéquent avant qu'on accordât à quelques-uns la liberté de ſortir, comme on le demandoit, il falloit examiner cette affaire avec ſoin, afin d'en punir les auteurs d'une maniére exemplaire. Cette affaire ne fut aſſoupie qu'après un grand nombre de Repréſentations de la part des Puiſſances Proteſtantes, par leſquelles il parut évidemment que la conduite de l'Archevêque étoit directement oppoſée à l'Inſtrument de la Paix de Weſtphalie, & que d'un autre côté le Conſeil de ce Prince étoit très-ignorant dans les Loix de l'Empire.

Le

Le Roi de Pruſſe prit extrêmement à cœur les intérêts de ces pauvres gens. Ayant appris que malgré les repréſentations qu'il avoit fait faire en leur faveur à la Diéte de Ratisbonne, on ne laiſſoit pas de les traiter avec la derniére inhumanité, il fit inſinuer aux Catholiques de Minden & autres, qu'il feroit fermer leurs Egliſes, qu'il feroit ſortir les Eccléſiaſtiques, & confiſqueroit leurs Biens au profit des Saltzbourgeois Emigrans, s'ils ne faiſoient enſorte que l'Archevêque de Saltzbourg prît des ſentimens plus modérés & plus Chrétiens. Pluſieurs de ces Emigrans ſe rendirent à Berlin, où Sa Majeſté eut la bonté d'en recevoir Elle-même un grand nombre, & Elle vit avec plaiſir que l'on s'empreſſât à leur faire du bien. Les premiers qui furent reçus dans les Etats de Sa Majeſté, n'étoient pour la plupart que des domeſtiques, ou gens qui travailloient à la journée; mais ceux qui les ſuivirent étoient des habitans dont quelques familles ſe trouvoient à leur aiſe, & à qui cependant on ne laiſſa rien emporter. Au commencement de Mai on en vit arriver à Berlin 800, qui y avoient été conduits de Hall par quatre Propoſans. Sa Majeſté les reçut près de Potzdam en pleine campagne, où on les fit diner. 1732.

Le Roi de Pruſſe reçut ces Emigrans avec tant de douceur & de compaſſion, que dans le tranſport de leur joye ils en remerciérent Dieu ſur le champ, le béniſſant de les avoir conduits dans les Etats d'un Prince véritablement Chrétien, où ils pourroient profeſſer librement leur Religion. Ils ne furent pas reçus avec moins de charité par les habitans

1732. de Berlin, où les Catholiques mêmes blâmant la conduite de leurs perſécuteurs, s'empreſſérent à les loger dans leurs maiſons. On fit pour eux de groſſes Collectes, auxquelles les Juifs ne contribuérent pas peu. Le 12 du même mois il en arriva encore 250. On ne pouvoit entendre, ſans frémir, avec quelle inhumanité ils avoient été traités en ſortant de leur Païs. Il y en eut à qui on tira du corps à Hall la grenaille qu'on avoit tirée ſur eux. Une Femme avoit encore, à ſon arrivée à Berlin, le tronçon d'un doigt mal guéri, que ſon mari lui avoit coupé dans le Saltzbourg, en lui diſant que ce ſeroit une marque éternelle de ſa déſertion. On admira ſur-tout qu'ils ne lâchoient pas une parole odieuſe contre leurs Perſécuteurs, pour qui ils prioient tous les jours. La Reine fit élever un garçon âgé de quatorze ans, qui avoit quitté Pére, Mére & Sœurs, pour ne pas abandonner, diſoit-il, les principes de l'Evangile. Le Roi fit ordonner Miniſtres les quatre Propoſans qui les accompagnérent de Hall à Berlin, & Sa Majeſté leur donna à chacun 400 Ecus d'Appointement. Les ordres furent envoyés en Pruſſe pour bâtir quelques Villages, où ils devoient s'établir comme Colonies particuliéres.

1733. La mort de Frédéric-Auguſte Roi de Pologne, arrivée le 1 de Février 1733, changéa entiérement la face des affaires de l'Europe, & fut comme le ſignal d'une ſanglante guerre, qui devoit ſon origine à l'intérêt que prirent diverſes Puiſſances à l'Election d'un nouveau Roi. Pour en donner quelque idée, il faut néceſſairement expoſer

fer l'état où se trouva la Pologne après la mort de ce Prince. A peine ce Prince eut-il fermé les yeux, que les Polonois travaillérent à se donner un nouveau Roi. D'abord on mit sur les rangs un assez grand nombre de Candidats. 1733.

Les deux principales Factions furent celles du Roi Stanislas & de l'Electeur de Saxe. Le Parti du Roi Stanislas étoit soutenu d'un côté par le Primat, & par plusieurs Grands du Royaume; & de l'autre par la Cour de France, qui souhaitoit de voir ce Prince remonter sur le Trône. Comme quelques Puissances voisines paroissoient dans la résolution de gêner les Polonois dans la libre Election d'un nouveau Roi, le Primat fit sur cela quelques représentations aux Ministres Etrangers, & écrivit en même tems au Roi de France, pour prier Sa Majesté de vouloir protéger la Nation, & défendre la liberté de ses suffrages.

Cette Lettre du Primat donna lieu à une Déclaration de Sa Majesté Très-Chrétienne, par laquelle ce Prince témoignoit qu'il ne pouvoit voir avec indifférence que l'Empereur fît entrer un Corps de Troupes en Silésie, & qu'il s'opposeroit de toutes ses forces aux entreprises qui tendroient à gêner la liberté, dont les Polonois devoient jouir dans l'Election du Roi. L'Empereur répondit à cette Déclaration, que son intention n'avoit jamais été de faire la moindre violence pour l'Election d'un Roi en Pologne; que le Corps de Troupes dont la France prenoit tant d'ombrage, n'étoit qu'une sage précaution pour mettre les Etats de Sa Majesté Impériale à l'abri de toute insulte;

1733. ſuite ; & enfin qu'il étoit en droit de faire des Campemens dans ſes propres Etats, ſans être obligé d'en rendre compte à perſonne. Le 27 d'Avril fut le jour de la Diéte de Convocation. Il y eut dans les premiéres ſéances de grands débats pour l'Election d'un Maréchal, les eſprits parurent fort animés ; mais, par les ſoins du Primat & ceux du Sénat, le calme ſe rétablit entiérement, & on élut pour Maréchal Mr. Maſſalski, Staroſte & Nonce de Grodno. La Nobleſſe ſe joignit alors au Sénat. Le principal objet des délibérations des Nonces regardoit la réſolution priſe autrefois d'exclure tout Piaſte du Trône. Ils reſſentoient vivement l'injuſtice d'une telle réſolution ; ils voyoient avec indignation la honte qui en revenoit à la Nation ; & afin de l'effacer, ils propoſérent de n'élire pour Roi qu'un véritable Piaſte, qui n'eût aucune poſſeſſion hors du Royaume, & d'exclure tout Etranger du Trône. Ce projet fut approuvé, & pour le rendre plus efficace, on réſolut de le confirmer par un Serment. Cette propoſition paſſa auſſi aſſez unanimement. Il eſt vrai qu'il y eut à ce ſujet des débats très-vifs, mais ils n'eurent pour objet que le Formulaire du Serment, & non le Serment même.

Après que le Primat eut prêté ce Serment, par lequel non ſeulement tout Etranger, mais auſſi tous ceux qui poſſédoient des Provinces étrangéres, ou qui avoient des Troupes ſur pied, ou qui n'étoient pas nés de Pére & Mére Catholiques, étoient exclus du Trône, les Evêques, les Sénateurs & autres le prêtérent à leur tour, & le firent ſans qu'il

qu'il y eût la moindre contrainte. Ce Ser- 1733.
ment portoit encore qu'aucun Evêque, autre que le Primat, ne pourroit nommer un Roi, à condition que Son Alteſſe ne proclameroit que celui que la République auroit élu d'un conſentement unanime; & que ſi un Evêque s'ingéroit de nommer un Candidat ſans le conſentement du Primat & de la République, un tel Evêque ſeroit déclaré Ennemi de la Patrie. La République déclara enſuite le Serment comme une Loi fondamentale du Royaume.

Comme il avoit été réſolu dans la Diéte de Convocation, de prier les Miniſtres des Puiſſances Etrangéres de ſe retirer de Warſovie pendant la tenue de la Diéte d'Election, on leur fit ſavoir qu'ils devoient s'éloigner de cette Ville à une diſtance de ſix lieues. Le Marquis de Monti, Ambaſſadeur de France, ſe contenta de repréſenter que les Ambaſſadeurs du Roi Très-Chrétien auprès de la République de Pologne, ayant toujours aſſiſté depuis plus de deux ſiécles aux Diétes générales du Royaume, & même à celle d'Election, il eſpéroit qu'on le laiſſeroit jouir à cet égard de la même prérogative que ſes Prédéceſſeurs; que néanmoins l'intention du Roi ſon Maître étant d'obliger la République en tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir, il ne manqueroit pas d'en donner des preuves dans cette occaſion.

Quelques autres Miniſtres répondirent d'une maniére qui faiſoit aſſez connoître leur mécontentement de cette réſolution. On déclara alors à ceux qui témoignérent vouloir reſter à Warſovie, que s'ils étoient inſultés, ou s'il leur arrivoit quelque malheur, la Répu-

bli-

1733. blique ne pourroit en être responsable, puisque leur séjour seroit un Acte directement contraire aux Constitutions de la derniére Diéte de Convocation. Il se dit à cette occasion des choses fort vives, & Mr. Sobolowski, qui avoit été chargé de la commission d'intimer cela aux Ministres, rapporta qu'un d'entre eux lui avoit répondu, qu'on ne pourroit réparer l'insulte faite à un Ambassadeur qu'en faisant pendre toute la Noblesse. Ce discours ne manqua pas d'être bientôt divulgué, & quelques Gentilshommes Polonois ayant rencontré un Ministre Etranger, l'obligérent, le pistolet à la main & le sabre nud, d'avancer à la portiére de son caroſſe, demandant si c'étoit lui qui vouloit faire pendre la Noblesse Polonoise. Les autres Ministres firent cause commune de cet incident, & en portérent leurs plaintes au Primat & au Sénat.

Les affaires de Pologne sembloient intéresser toute l'Europe. Diverses Puissances qui y prenoient le plus de part, continuoient à se donner de grands mouvemens. La Cour de France sur-tout ne restoit pas tranquile, & travailloit avec ardeur pour soutenir les Droits de la Nation Polonoise, & les intérêts du Roi Stanislas, Beau-pére de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il falloit pour cet effet s'opposer aux desseins de l'Empereur & à ceux de Sa Majesté Czarienne, qui agissoient de concert pour donner l'exclusion à Stanislas, & placer sur le Trône l'Electeur de Saxe.

Dès qu'on eut appris que les Impériaux avoient formé un Camp en Siléſie sur les frontiéres de la Pologne, & que les Moscovites se préparoient à entrer dans ce Royaume,

me, on fit dans toute la France de grands préparatifs de guerre, afin de pouvoir agir & par terre & par mer en cas de besoin. On équipa des Flottes, & on fit défiler des Troupes en Alsace, le long du Rhin, de la Meuse, de la Moselle, & ensuite vers la Savoye. 1733.

Sa Majesté Très-Chrétienne, piqué des démarches de l'Empereur & de ses Alliés, fit alors savoir ses intentions à la plupart des Cours de l'Europe. Ce Prince déclara qu'en cas que l'Empereur continuât à s'opposer à l'Election de Staniſlas, il agiroit aussi-tôt offensivement sur le Rhin & ailleurs, espérant que les autres Puissances approuveroient sa conduite, & le seconderoient dans ses entreprises. Ces menaces & ces grands préparatifs de guerre ne firent pas changer de résolution à la Cour de Vienne, soit qu'elle se flattât que celle de France n'avoit pas dessein d'en venir à une rupture entiére; soit qu'elle crût qu'en cas d'attaque, elle étoit en état de s'opposer aux desseins de ses ennemis. En effet l'Empereur, au-lieu de se désister de ses prétentions, s'obstina à donner l'exclusion à Staniſlas, & prit d'ailleurs toutes les mesures convenables pour se défendre avec vigueur. D'abord Sa Majesté Impériale fit assembler une Armée en Bohême dans la Plaine de Bilsen, & on donna ordre aux Troupes qui étoient dans le voisinage d'Oppelen, de décamper, pour venir former un nouveau Camp près de Glogaw.

Ce fut dans ce tems de crise que l'on fit à Warsovie l'ouverture de la Diéte d'Election. L'Assemblée fut fort nombreuse, & tout se passa assez tranquilement dans les premiéres

Séan-

1733. Séances. Mais la nouvelle inattendue de l'entrée des Russiens dans le Royaume troubla tous les esprits, & y excita divers mouvemens. Les uns étoient d'avis qu'il falloit marcher vers l'Ennemi, & le combattre sans perdre de tems. Quelques-uns croyoient qu'il valoit mieux différer l'Election que de la faire sous les armes, & qu'on devoit le notifier aux Ministres Moscovites. D'autres jugeoient qu'il étoit à propos de s'informer de la vérité, & de ne pas ajoûter foi à des bruits trop incertains, pour être crus si légérement. Cependant cette nouvelle n'étoit point supposée ; & parce que le Prince Wiesnowieski étoit regardé comme l'auteur de cet attentat, il prit bientôt le parti de quitter le Camp Electoral, pour se retirer à Prague au-delà de la Vistule, où il fut suivi par l'Evêque de Bosnanie & le Palatin de Cracovie.

Comme les Moscovites approchoient de Warsovie, & qu'il étoit à craindre qu'ils ne donnassent la loi, on prit la résolution de terminer au-plutôt l'Election. On en fixa le jour au 12 de Septembre, & le sort tomba sur Staniſlas, qui fut proclamé Roi de Pologne, sans presque aucune opposition. Le Primat avoit envoyé auparavant à Prague des Députés, pour inviter les Sénateurs qui s'étoient absentés à rentrer dans leur devoir ; mais cette demarche fut inutile, & malgré toutes les instances qu'on leur fit, ils persistérent dans leur premiére résolution.

Après l'Election du Roi Staniſlas, le Primat & la plupart des Sénateurs se rendirent chez le Marquis de Monti pour y saluer ce Prince, qui étoit arrivé de France à Warsovie la nuit du

du 8 au 9 de Septembre ; ſans que perſonne l'y attendît. On laiſſa à Sa Majeſté le pouvoir de fixer le jour de ſon Couronnement, mais l'approche des Ruſſiens ne lui permit pas de rien régler ſur cet article. Comme il n'étoit pas en état de s'oppoſer à ſes Ennemis, tous les Grands qui étoient auprès de ſa perſonne, lui conſeillérent de quitter la Ville. 1733.

Ce Prince ſortit de Warſovie le 22 de Septembre, & ſe rendit à Dantzic, après s'être arrêté quelques jours à Mariembourg & aux environs de Thorn. Le Primat & pluſieurs Sénateurs accompagnérent Sa Majeſté dans ce voyage. Après ſon départ, on ſe ſaiſit de la maiſon du Comte de Leuwold le cadet, & on commanda enſuite un Détachement pour aller ſe ſaiſir du Palais de Saxe, avec ordre d'employer la force en cas de réſiſtance. Sur le refus que firent les Saxons de ſe rendre, on tira quelques coups de canon, & on étoit déjà réſolu à donner l'aſſaut, lorſque le Nonce du Pape offrit ſa médiation, & fit obtenir aux Saxons une Capitulation honorable. Ce qui augmenta la confuſion dans Warſovie, fut l'arrivée des Ruſſiens, qui parurent de l'autre côté de la Viſtule, & voulurent le paſſer ſur des ponts de bateaux. Le Comte Potocki, Palatin de Kiovie & frére du Primat, qui étoit à la tête de près de 8000 Polonois, leur diſputa ce paſſage par un feu continuel d'Artillerie. Il y eut du monde tué de part & d'autre; mais enfin l'Armée Polonoiſe, trop foible pour réſiſter aux Ruſſiens, prit le parti de ſe retirer.

Après l'arrivée des Troupes Ruſſiennes,

1733. les Oppofans procédérent à une nouvelle Election, & formérent un Champ Electoral, dans l'endroit où Henri de Valois avoit été élu en 1573. Le choix tomba sur l'Electeur de Saxe, qui fut proclamé Roi le 5 d'Octobre. Ce Prince, qui étoit alors dans ſes Etats, ne partit de Dresde que le 9 de Décembre, pour ſe rendre à Cracovie, où il ſe fit couronner.

Dès qu'on eut appris en France l'entrée des Ruſſiens dans Warſovie & l'Election de l'Electeur de Saxe, il ſe tint en préſence du Roi un Conſeil, dans lequel on décida que cette irruption étoit une hoſtilité commiſe contre la République de Pologne & une violation de ſa Liberté, & qu'ainſi Sa Majeſté ne pouvoit ſe diſpenſer, en vertu de ſes engagemens, de déclarer la guerre à l'Empereur, avec qui ſes Alliés agiſſoient de concert. En vertu de cette réſolution, le Roi de France rendit publique ſon Manifeſte, & ſa Déclaration de guerre contre l'Empereur. On donna ordre au Comte de Bel-Iſle de s'emparer de Nancy, ce qu'il fit le 15 d'Octobre. Le Roi nomma en même tems les Généraux pour commander l'Armée d'Allemagne & celle d'Italie. On jetta les yeux ſur le Maréchal de Villars pour commander celle d'Italie; & le Maréchal de Berwick fut nommé pour commander celle d'Allemagne.

Tout commerce fut alors interdit entre la France & l'Allemagne. L'orage tomba d'abord ſur le Fort de Kehl, dont les François ſe rendirent maîtres le 28 Octobre: mais le plus grand embarras de la Cour de Vienne, étoit de ne pouvoir envoyer des ſecours en Ita-

Italie, pour s'opposer aux entreprises de l'Ar- 1733.
mée de France, à laquelle le Roi de Sardaigne venoit de joindre ses Troupes, selon le Traité conclu entre ces deux Couronnes.

A la vérité jamais conquêtes ne s'étoient faites avec tant de rapidité. Le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Villars s'emparérent de Vigerans, de Novarre, de Tortone, & de Milan. On attaqua ensuite Pizighitone, dont la prise couta aux Alliés plus de 500 hommes. Après cette conquête on fit le siége de Crémone, qui capitula après quelques jours de tranchée ouverte.

L'Espagne pendant ce tems-là étoit occupée des plus grands préparatifs de guerre; la Flotte Espagnole mit à la voile au mois de Novembre, & le Comte de Mortemar qui commandoit les Troupes en Chef, établit son quartier-général à Clienne, où il fit les dispositions nécessaires pour la conquête du Royaume de Naples, en attendant l'arrivée de Dom Carlos.

Cette guerre qui commençoit à s'allumer dans presque toute l'Europe, jetta la Cour d'Angleterre dans de grands embarras. L'Empereur ne cessoit de faire par son Ministre les plus fortes instances, afin d'engager Sa Majesté Britannique à voler à son secours, en conséquence des Traités d'alliance & de garantie entre Sa Majesté Impériale & la Cour d'Angleterre.

L'Empire, fortement sollicité par Sa Majes- 1734.
té Impériale, de prendre parti contre la France, déclara la guerre au Roi Très-Chrétien & à ses Alliés. Cette résolution passa à la pluralité de six voix contre trois dans le Collége Electoral, & de cinquante-sept contre

1734. douze dans le Collége des Princes. Les Miniſtres de Baviére, de Cologne & Palatin s'oppoſérent fortement à cette réſolution. Ils repréſentérent que la guerre qui venoit d'être déclarée, ne regardoit en aucune maniére l'Empire, puiſque les Parties belligérantes avoient pour principal motif le ſoin de venger réciproquement leur honneur, qu'elles croyoient offenſé; qu'on ne pouvoit conſeiller, ni approuver, que pour une cauſe étrangére à laquelle l'Empire n'avoit aucune part, on voulût le priver de la Paix, rétablie en dernier lieu, & acquiſe aux dépens de tant de ſang répandu, & qu'on cherchât à l'engager dans une nouvelle guerre onéreuſe, dont l'iſſue & la durée étoient ſi incertaines, & dont tout le poids tomberoit ſur les Cercles, qui par leur ſituation ſe trouvoient les plus expoſés au danger; & par conſéquent à une ruine inévitable ſans l'avoir mérité; que les Pactes entre la Maiſon Archiducale de l'Empereur & la Couronne de Pologne ſubſiſtoient depuis longues années, ayant été établis ſous le gouvernement de l'Archiduc Albert & du Roi Caſimir, & confirmés dernierement par l'Empereur Léopold; qu'ils avoient pour objet la défenſe mutuelle de leurs Royaumes, ainſi que de leur Commerce: mais que ce n'étoit pas en qualité d'Empereurs, & du conſentement de l'Empire, que les Princes de la Maiſon d'Autriche avoient contracté ces Alliances; qu'ils ne l'avoient fait que pour leur propre intérêt, & à cauſe de la proximité de leurs Terres & Provinces, & que par conſéquent l'Empire n'y avoit aucune part; que comme Sa Majeſté Impériale avoit donné pluſieurs preuves éclatantes du déſir qu'elle avoit

de

de maintenir & de conserver le repos & le 1734.
salut de l'Empire, & qu'on avoit toujours regardé la tranquilité générale comme le bien le plus désirable, Elle pouvoit d'autant moins trouver mauvais que les Etats se missent simplement dans un état de défense, qu'Elle avoit tout lieu d'avoir une entière confiance dans le St. Empire Romain, & qu'elle n'ignoroit pas les tristes suites que la guerre entraîne après elle.

Ces Ministres faisoient en même tems remarquer que d'autres Puissances, alliées avec Sa Majesté Impériale, auxquelles on avoit sans-doute communiqué tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Pologne, & qui par conséquent n'ignoroient pas laquelle des deux Parties devoit être considérée comme l'Aggresseur, n'avoient pas encore jugé à propos de se déclarer contre la France, soit par le désir de conserver quelques-uns de leurs Etats & Sujets, ou pour d'autres raisons; que, quoique quelques-unes de ces Puissances se missent sur leurs gardes, ce n'étoit apparemment que pour mieux maintenir & conserver la tranquilité; que si l'Empire se trouvoit frustré de l'assistance de ces Puissances, le poids de la guerre lui seroit difficile à supporter, & le danger bien plus grand & plus évident, sur-tout si Sa Majesté Impériale alloit retirer, en tout ou en partie, les Troupes qu'elle avoit sur le Rhin pour les envoyer à la défense de ses autres Etats, & qu'elle laissât aux Cercles le soin de la défense de l'Empire; que cette crainte n'étoit pas vaine ni chimérique, qu'elle étoit fondée sur l'expérience de ce qui s'étoit passé pendant la dernière guerre, où l'on

1734. avoit vu les Troupes Impériales quitter le Rhin, & les Cercles seuls obligés de défendre leurs Terres, à leur grand préjudice, & à la ruine de leurs Païs; que de plus, les Actes de l'Empire faisoient foi, que d'un côté les Etats n'avoient pas voulu dans la dernière guerre s'engager avant que les deux Puissances Maritimes se fussent alliées avec Sa Majesté Impériale, & que d'un autre côté, aussitôt que ces Puissances se furent séparées de la Grande Alliance, les mêmes Etats jugérent à propos d'accepter les conditions du Traité de Rastadt, donnant par-là clairement à connoître, combien il leur étoit impossible de continuer la guerre sans la concurrence des Puissances Maritimes; que pour ces raisons l'Empire Romain, & en particulier les Cercles les plus exposés, qui certainement ne s'étoient pas encore rétablis des pertes qu'ils avoient souffertes, feroient bien de songer à épargner & à ménager leurs forces chancelantes pour des occasions plus importantes qui pourroient survenir, & qui dépendoient de la vicissitude des choses; que la Couronne de France ne pouvoit trouver mauvais que l'Empire employât pour sa défense tous les moyens nécessaires & conformes au Droit naturel, puisque dans la Déclaration qu'elle avoit fait faire par son Ministre, elle promettoit solemnellement sous la Foi publique, qu'elle se prêteroit à tout ce qui pourroit maintenir la tranquilité de l'Empire, & que rien n'y pouvoit plus contribuer qu'un état convenable de défense; que d'ailleurs, cette même Couronne déclaroit qu'elle feroit bonifier les contributions qu'elle avoit été obligée d'exiger sur les Terres de l'Empire,

& qu'elle feroit restituer le Fort de Kehl dont elle s'étoit emparée, ou qu'elle le feroit garder par des Troupes neutres jusqu'à la Paix, afin que l'Empire n'en prît aucun ombrage. 1734.

Après avoir exposé toutes ces raisons, ces Ministres déclarérent que l'Electeur de Bavière ne sauroit, conformément à son devoir, conseiller que l'Empire s'engageât dans une guerre générale si dangereuse & si ruineuse, qui occasionneroit dans la suite l'effusion de tant de sang Chrétien, & la désolation des Terres, qui pourroient être foulées autant par les Troupes qui viendroient à son secours, que par celles des Ennemis; qu'il espéroit au contraire que Sa Majesté Impériale, qui avoit donné tant de preuves de son amour pour la justice & la paix, voudroit bien approuver que l'Empire se mît dans un état naturel & convenable de défense, & qu'Elle regarderoit d'un œil favorable tout ce qui avoit été allégué à ce sujet, comme provenant d'un cœur sincére & affectionné pour le bien de la Patrie; que Son Alteſſe Electorale souhaitoit de-plus, conformément aux Loix établies par la Paix de Westphalie, que les Etats de l'Empire, avant que de prendre les armes, tentassent les voies d'accommodement, au moyen d'une Médiation générale de l'Empire, comme cela s'étoit pratiqué sous le régne des Prédécesseurs de Sa Majesté Impériale, & qu'on pourroit peut-être par ce moyen terminer le tout à l'amiable; mais que si cette proposition, quoique fondée sur les Loix fondamentales du Traité de Paix, n'étoit point accep-

1734. tée, Son Alteſſe Electorale de Baviére perſiſtoit toujours dans ſon opinion ; que dans la ſituation préſente des affaires il ne convenoit pas à l'Empire de donner occaſion à de nouvelles hoſtilités de la part de la France.

La Diéte de l'Empire n'ayant eu aucun égard à toutes ces repréſentations, les Troupes de France ſe mirent en mouvement ſur le Rhin, & s'emparérent bientôt de Tréves, & de tout cet Electorat. Un Corps de Troupes s'étant préſenté devant Traerbach, ſomma cette Ville de ſe rendre; & comme la Garniſon n'étoit pas en état de ſe défendre, elle fut obligée de céder à l'Ennemi, & ſe jetta dans le Château de Greyffenberg. Cette Forteresſe fut attaquée avec beaucoup de vigueur. La réſiſtance que fit la Garniſon fut auſſi des plus belles, ne s'étant rendue que lorſqu'elle ſe vit entiérement hors d'état de défenſe.

Tandis que le Comte de Bel-Iſle étoit occupé à ce ſiége, le Maréchal de Berwick s'approcha du Fort Louis avec une partie de ſon Armée, & y fut joint par un Corps de Troupes, que commandoit le Duc de Noailles. Le Maréchal fit enſuite paſſer le Rhin à ſon Armée au Fort Louis & au Fort de Kehl. Dès le lendemain, le Duc de Noailles fut détaché vers les Lignes d'Etlingen. Il les attaqua par la Montagne, & força les Impériaux qui y étoient à les abandonner. Le Marquis d'Aſfeld paſſa auſſi le Rhin à l'Ile de Neckerau. Le Maréchal de Berwick marcha enſuite vers Muhlberg, où toute ſon Armée ſe réunit; & deux jours après il alla camper à Graben, où il fut joint par le Corps de Troupes que commandoit le Marquis d'Aſfeld.

Le

Le Prince Eugéne, qui ne s'étoit rendu au Camp des Impériaux que le 26 d'Avril, s'avança d'abord vers Mulhberg; mais auſſitôt qu'il eut appris que les Lignes d'Etlingen avoient été forcées, il ſe détermina à faire paſſer une partie de ſes Troupes vers Phortsheim, & l'autre à Hailbron. Ce qui empêcha les François de pénétrer plus avant dans l'Empire, après avoir paſſé le Rhin, fut ſans-doute en partie la grande habileté du Prince Eugéne, qui, en ſe retirant dans un poſte avantageux, rompit toutes leurs meſures, & ſe mit lui-même à couvert de toute inſulte. 1734.

Cependant le Maréchal de Berwick, pour ne pas reſter dans l'inaction, entreprit le ſiége de Philipsbourg, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de ſa Cour. Le 28 de Mai le Marquis d'Aſfeld ſe préſenta devant cette Place. D'abord il établit un pont ſur le Haut-Rhin, près de Gnaudenheim, & donna ſes ordres pour en conſtruire un ſecond ſur le Bas-Rhin, près d'Oberhauſen, où étoit ſon quartier. Une redoute, qui n'étoit éloignée de la Forteresſe que de 500 toiſes, fut emportée dès le même ſoir. On fit enſuite tracer des Lignes de circonvallation, qui furent portées juſqu'au Bas-Rhin, au-delà du Village de Gnaudenheim. Ces Lignes étoient très-étendues, & ſoutenues de diſtance en diſtance par des baſtions. Il fallut beaucoup de tems pour porter cet ouvrage à ſa perfection. Le Maréchal ne quitta ſon Camp que le 25, & prit ſon quartier à Kislo k.

Le Comte de Bel-Iſle s'approcha en même tems de Philipsbourg, du côté de la Petite

1734. Hollande, & fit paſſer le Rhin à ſon Infanterie, ne retenant auprès de lui que les Gardes Suiſſes & les Dragons. On fit venir de Strasbourg ſur 140 Barques toute l'Artillerie, qui conſiſtoit en 100 piéces de canon, 40 mortiers, & pluſieurs pierriers. La tranchée fut ouverte la nuit du 1 au 2 de Juin. Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans le détail de tout ce qui ſe paſſa à ce ſiége: cette entrepriſe nous conduiroit trop loin. Ce fut le 12 de Juin que le Maréchal de Berwick y eut la tête emportée d'un boulet de canon. Cet accident arriva dans le tems qu'il étoit occupé à viſiter les travaux de la tranchée. Comme le Marquis d'Aſfeld étoit le plus ancien Lieutenant-Général, il prit le commandement de l'Armée, & le Roi le créa bientôt après Maréchal de France.

Ce qui inquiétoit le plus les François pendant ce ſiége, étoit la proximité de l'Armée ennemie, qui, après avoir été renforcée, s'étoit approchée inſenſiblement de leurs retranchemens. On ne doutoit preſque pas que le deſſein du Prince Eugéne ne fût d'attaquer les François, & de les obliger à lever le ſiége. Pour cet effet il avoit diſpoſé ſon Armée de maniére qu'elle formoit un demi-cercle, qui renfermoit d'un côté celle des Aſſaillans. Son Alteſſe avoit auſſi fait faire des retranchemens, pour ſe mettre à couvert des boulets. Son Camp étoit encore défendu par deux batteries, chacune de 14 piéces de canon. Ces deux batteries qui couvroient les Travailleurs, tiroient en même tems contre les Lignes des François, & empé-

pêchoient en quelque sorte la communication des deux Armées. 1734.

Pour faire échouer tous les desseins que le Prince Eugéne pouvoit avoir formés, le Maréchal d'Asfeld divisa en trois Corps les Troupes qu'il avoit sous ses ordres. Trente mille hommes demeurérent devant Philipsbourg; pour en achever le siége. Quarante-cinq mille gardérent la tête des retranchemens. Un troisiéme Corps, composé de Cavalerie, au nombre de 36000 hommes, occupoit les bords du Rhin, afin d'en empêcher le passage aux Impériaux. C'est avec de telles dispositions que le Maréchal d'Asfeld se prépara à tout événement. Ce siége dura jusqu'au 18 de Juillet, jour auquel la Capitulation fut signée. Le Baron de Wutgenau qui commandoit dans la Place, fut fort loué de la vigoureuse défense qu'il avoit faite.

Les François donnérent aussi à ce siége de grands exemples de valeur, malgré le danger & le grand nombre d'inconvéniens auxquels ils étoient tous les jours exposés. Le débordement du Rhin & les pluies continuelles avoient inondé le terrain des attaques; rempli d'eau les tranchées, & ôté toute communication entre les quartiers des Assiégeans. On fut souvent obligé de conduire les Troupes à la tranchée en bateaux. Le Rhin déborda de près de cinquante toises les deux ponts qui étoient sur cette Riviére. Tous ces obstacles ne firent qu'augmenter l'ardeur des Troupes. Les Régimens de tranchée marchoient, les uns dans l'eau jusqu'au milieu du corps, les autres sur le revers des tranchées; & tous donnoient des

1734. marques d'une si grande intrépidité, & d'un si grand zèle pour le service, qu'il étoit souvent nécessaire de les retenir.

Pendant tout le tems que dura ce siége, l'Armée Impériale resta dans le Camp de Weissenthal, où le Prince Eugéne fit tout ce qu'on pouvoit attendre de sa grande habileté pour secourir cette Place. Il fut obligé d'avouer dans la suite que la chose étoit impraticable, & que s'il avoit entrepris de forcer les retranchemens des François, il auroit dû y sacrifier une bonne partie de son Armée. En effet, la Ligne de circonvallation de ces retranchemens étoit faite avec tant d'art, & défendue par tant de redoutes & tant d'Artillerie, qu'on n'en avoit jamais vu de pareille. Le Roi de Prusse, le Prince Royal son Fils, le Prince d'Orange, le Duc de Wirtemberg, le Prince d'Anhalt-Dessau, & un grand nombre d'autres Princes se trouvérent à ce siége dans l'Armée du Prince Eugéne, & furent tous témoins de la prise de la Place.

On peut juger de la joye que causa en France la prise de Philipsbourg. Dans la Lettre que le Roi écrivit au Maréchal d'Asfeld sur le succès de cette entreprise, il lui marquoit, *qu'il reconnoissoit toute l'importance du service qu'il venoit de lui rendre par cette conquête, & qu'il ne falloit pas moins que son courage & sa fermeté pour surmonter les obstacles & les empêchemens causés par les débordemens continuels du Rhin.*

Après la réduction de cette Place, le Prince Eugéne se mit en marche pour aller occuper son premier Camp de Bruchsal. Informé quelque tems après des mouvemens que faisoient les François sur la gauche du Rhin,

il

il détacha le Général Petrasch pour les ob- 1734.
ſerver de l'autre côté de ce Fleuve, pendant qu'il feroit paſſer le Necker à ſon Armée. Celle de France après avoir fait prendre les devans à un gros Détachement, qui s'empara de Néder-Ulm, s'avança juſqu'à Oppenheim, faiſant mine de vouloir aſſiéger Mayence. Sur ces entrefaites le Prince Eugéne ſe mit en marche, & s'arrêta à quatre lieues de Francfort. Son deſſein étoit non ſeulement de ſecourir Mayence, mais même d'en empêcher le ſiége. Pour cet effet, l'Armée Impériale s'avança près de Gros-Gerau, & y forma un Camp. Le Prince Eugéne fit enſuite jetter des ponts ſur leſquels ſon Armée devoit paſſer les Fleuves du Meyn & du Rhin. Après que le Maréchal d'Asfeld eut attiré le Prince Eugéne dans les environs de Mayence, il partit tout d'un coup avec ſon Armée, & ſe rendit le même jour dans la Plaine de Werthofen. Le 15 du mois d'Août il alla camper à Gros-Karlebach. En même tems le Maréchal de Noailles, qui avoit pris les devans avec un Corps conſidérable de Troupes, ſe rendit à Muhlberg, & de-là à Sellingen. Le Maréchal d'Asfeld s'étant enſuite avancé juſqu'à Spire, y laiſſa le Régiment des Gardes Suiſſes, celui d'Affroi & de Beaufremont, & alla camper à Hert ſur le Rhin. On avoit détaché auparavant la Maiſon du Roi & les Régimens de la Fare, de Barkley, de Clare, de Sennetérre & de Berwick, pour aller prendre la route de Neuſtadt & de Landau. Ce fut à Hert que le Comte de Bel-Iſle joignit le Maréchal d'Asfeld.

Ces deux Généraux réglérent enſemble leur

1734. marche. L'Armée du premier quitta le même jour le Camp de Hert, & arriva le soir aux environs de Lauterbourg. Elle en partit le lendemain pour aller camper à Richebourg, où elle fit halte. Les Camps volans de Mrs. de Bel-Isle & de Guerchi joignirent ce jour-là & le jour suivant la grande Armée. Quant au Maréchal de Noailles, qui depuis le 19 étoit campé à Sellingen avec le Corps de Troupes qu'il commandoit, il en partit le 22, & s'avança à Iffreitzheim où il forma son Camp. Le lendemain le Maréchal d'Asfeld passa le Rhin avec son Armée; & fit occuper par ses Troupes différens Camps à portée de celui du Maréchal de Noailles. Le 24 toute l'Armée s'étant remise en marche se rendit à Kupenheim, où le Maréchal d'Asfeld établit son quartier-général, & partagea l'Armée en plusieurs Corps. Celui qui se posta à Kupenheim étoit de 52 Bataillons & de 19 Escadrons. Le Prince de Tingri alla camper vis-à-vis la gorge de Bade avec 6 Bataillons, les 13 Escadrons de la Maison du Roi, les 8 de la Gendarmerie & 2 Régimens de Dragons. Mr. de Quadt, ayant sous ses ordres 8 Bataillons & 34 Escadrons, campa au Village de Libersheim. Le Comte de Bel-Isle forma un Camp avec 8 Bataillons & 16 Escadrons; & le Marquis de Flavacourt en forma un autre avec 4 Bataillons & 20 Escadrons. Le Marquis de Leuville resta de l'autre côté du Rhin, & il avoit sous ses ordres 24 Bataillons & 11 Escadrons.

L'Armée qui étoit au-delà du Rhin ne formoit qu'un seul Corps, & occupoit environ quatre lieues de front. La moitié bordoit la Ri-

Rivière de Murg, & couvroit Radſtadt, Naiders, Niderpille & Kupenheim: l'autre moitié couvroit les gorges des Montagnes de Cupenheim, d'Ebreitheim, de Baden, de Zintzheim & de Steinbach. Le 25 le Maréchal d'Asfeld fit faire du côté de Radſtadt un fourage qui fut très-abondant. Le lendemain il détacha 2000 hommes d'Infanterie & 400 de Cavalerie ſous les ordres du Comte d'Aubigné pour aller occuper le poſte de Gertsbach, & former une chaîne ſur les hauteurs qui régnent le long de cette gorge. Le 29 Mr. de Quadt, Lieutenant-Général qui avoit ſon Camp à Libersheim, en partit avec les 8 Bataillons & les 34 Eſcadrons qui étoient ſous ſes ordres, & marcha vers Offenbourg; afin de reconnoître les Bourgs & Villages qui ſont dans le Kintzigerthal, & en tirer des vivres & des fourrages. Le 2 de Septembre, le Maréchal d'Asfeld ayant réſolu de décamper fit prendre les devans à l'Artillerie & aux gros bagages. Le lendemain toute l'Armée, qui étoit ſéparée en différens quartiers, ſe mit en marche, & alla camper le même jour à Stolhoffen, la droite à ce Village & la gauche à celui d'Igelsheim. Le Prince de Tingri forma un Camp à Byhl avec la Maiſon du Roi & les Brigades de Normandie, de Lyonnois, d'Ouroy & d'Artois, & les Régimens de Bourgogne & de Provence. Le Maréchal d'Asfeld avoit détaché de l'Armée 8 Bataillons & 15 Eſcadrons ſous les ordres du Comte de Bel-Iſle, qui paſſa le Rhin au Fort-Louis, & alla camper près de Landau, afin d'être à portée pour s'oppoſer aux entrepriſes que les Ennemis pourroient for- 1734.

1734. former du côté du Spirebach. Le Marquis de Leuville resta de l'autre côté du Rhin avec les 24 Bataillons & les 20 Escadrons qu'il commandoit.

Le Prince Eugéne informé des mouvemens de l'Armée Françoise, la suivit sur l'autre rive du Rhin, & vint camper sur le bord du Necker entre Heidelberg & Manheim. Comme il étoit à craindre que les François ne s'emparassent de l'important Poste de Heilbron, Son Alteſſe Sérénissime y fit marcher le Prince George de Hesse-Cassel, à la tête de 7 à 8000 hommes. Sur la fin du mois d'Août l'Armée Impériale passa le Necker, & campa entre Heildelberg & Neckerhausen, d'où l'on envoya quelque renfort au Général Pétrarch à Wolfach, où il avoit un Corps d'environ 10000 hommes. Après quelques autres mouvemens que firent encore les deux Armées, les Troupes commencérent à se séparer pour aller prendre leurs quartiers d'hiver.

Lorsque l'Armée Impériale quitta le voisinage de Mayence, le Roi de Prusse en partit pour se rendre dans le Païs de Cléves. Ce fut à Wézel où ce Prince commença à être attaqué d'une fâcheuse maladie. Il se plaignit d'abord d'une violente colique d'estomac, accompagnée d'enflure aux jambes, aux bras & aux lévres. Cette maladie fit beaucoup craindre pour la vie de ce Prince. La Reine se disposoit déjà à l'aller trouver, lorsqu'elle apprit que Sa Majesté se trouvoit un peu mieux, & qu'Elle se disposoit à partir. Au retour de ce Prince à Potzdam, on assembla les Médecins, entr'autres le célébre Hoffman, qui employa inutile-

ment

ment tous les secours de son Art pour rétablir la santé chancelante de ce Monarque. Un abscès, qui perça à la jambe gauche du Roi, fut un heureux présage du rétablissement de sa santé, qui se fortifia effectivement de plus en plus dans la suite. 1734.

On regardoit déjà cette Campagne comme entiérement terminée sur le Rhin, après la retraite d'une grande partie des Troupes & de la plupart des Généraux, lorsqu'on crut qu'elle alloit recommencer par de nouvelles hostilités. Les quartiers d'hiver qu'il fallut prendre y donnérent lieu. Le Duc de Wirtemberg ayant appris que les François faisoient défiler des Troupes vers Oppenheim, & qu'ils avoient envoyé ordre au Magistrat de Worms de préparer des quartiers pour 8000 hommes, il résolut de les prévenir & d'occuper ces deux postes. Le Magistrat de Worms avoit envoyé deux fois des Députés à Landau & à l'Armée Françoise, pour représenter aux Généraux que n'ayant ni bois, ni paille, ni foin, ni avoine, ces Troupes n'y pourroient subsister, & qu'on étoit d'ailleurs disposé à payer les quartiers d'hiver en argent. Ces représentations furent inutiles. Les Députés rapportérent l'ordre précis, qu'en trois jours de tems on devoit se pourvoir de provisions nécessaires pour la subsistance de 8000 hommes.

En conséquence de ces ordres, on fit les Billets pour le repartition des quartiers, afin d'épargner aux François la peine de les faire à leur fantaisie quand ils arriveroient. Sur ces entrefaites le Duc de Wirtemberg jetta 1000 hommes dans Oppenheim, où l'on transporta quelque Artillerie de Mayence.

1734. Il fit enſuite paſſer le Rhin à 4000 Fantaſſins & à 500 Houzars, qui entrérent dans Worms. On envoya les derniers à la découverte. Ils s'avancérent juſqu'aux environs de Spire, ſans découvrir les François. Cette Garniſon ayant été augmentée, on y fit venir un pont volant qui étoit à Oppenheim, & l'on y fit entrer de l'Artillerie. Le Comte d'Iſenbourg, chargé du commandement, & les Comtes de Seckendorf & de Smettau, établirent les poſtes avancés, & firent commencer quelques ouvrages pour couvrir les portes de la Ville.

A la nouvelle de cette expédition, les Généraux François raſſemblérent toutes leurs Troupes. Le Maréchal de Noailles d'un côté, & le Comte de Bel-Iſle d'un autre, raſſemblérent au-delà de 30000 hommes, qui ſe mirent en pleine marche. Le Duc de Wirtemberg de ſon côté en raſſembla environ 40000 dans ſon Camp près de Neckerau.

On croyoit déjà que la réſolution de conſerver ces Poſtes avantageux, alloit donner lieu à quelque action entre les deux Armées. Il n'en fut pourtant rien. Les Généraux Impériaux jugérent qu'il ſeroit impoſſible de ſe maintenir dans Worms, qu'on n'avoit pas le tems de mettre en état de défenſe. Ainſi le Duc de Wirtemberg fit tranſporter au-delà du Rhin les grains, les fourrages, & autres proviſions amaſſées pour les François. Bientôt après il fit retirer la Garniſon qui étoit dans Worms, & lui ordonna de repaſſer le Rhin. Après la retraite des Impériaux, un Détachement de Troupes Françoiſes entra dans la Ville ſous les ordres de Mr. de Balincourt, au nombre de 3000 hommes. Auſſi-

tôt

tôt que le Duc de Wirtemberg en fut informé, il renforça le Corps de Troupes qui étoit à Neckerau, & fit toutes les dispositions nécessaires pour parer les entreprises des Ennemis. Les François ne parurent pas fort disposés à vouloir rien entreprendre de nouveau. Dès qu'ils se virent établis à Worms, ils travaillérent à fortifier cette Ville & celle de Frankenthal. Leurs Troupes furent mises en quartiers de long du Rhin jusqu'à Oppenheim. Celles de l'Empereur furent envoyées à Heilbron, à Heidelberg, à Hoffheim, & dans quelques autres Places qui leur furent assignées. 1734.

La Campagne d'Italie fut fertile en grands événemens. Dès le 5 de Janvier les Alliés ouvrirent la tranchée devant Novarre. Les travaux y furent poussés avec tant de vigueur & de diligence, que le 7 au soir les Assiégés demandérent à capituler. Le Marquis de Coigny, Lieutenant-Général, avoit été chargé de cette expédition. On se rendit aussi maître le 5 de Janvier du Château de Sarravalt.

On ouvrit la tranchée devant Tortonne le 26 de Janvier. Deux jours après le Gouverneur abandonna la Ville, & se retira dans le Château avec ses Troupes; & le même jour, les Habitans, après avoir essuyé dix coups de canon, apportérent les clefs de la Ville, où il reçurent le Détachement des Troupes qui avoient monté la tranchée. La nuit du 28 au 30 on ouvrit la tranchée devant le Château, & le 5 de Février le Gouverneur demanda à capituler.

Après la prise de Tortonne les Alliés se trouvérent maîtres de toute la Lombardie, depuis

1734. depuis l'Oglio jusqu'à la Secchia près de Verceil. On peut dire qu'on n'avoit jamais fait de conquêtes avec plus de rapidité. En moins de trois mois les Alliés prirent Pighitone, la Citadelle de Milan, Novarre, Tortonne, les Forts & Châteaux de Trezzo, Léco, Fuentes, Arona, Sarravalt, Guastalla, & Borgoforte.

Comme le Prince de Wirtemberg, qui étoit à Mantoue, recevoit tous les jours de nouvelles Troupes, & qu'il faisoit paroître avoir envie de faire quelque entrepriſe ſur le pont que les Alliés avoient ſur l'Oglio près de Gozzolo, le Maréchal de Villars partit de Milan pour ſe rendre à Colorno, afin d'être à portée de donner ſes ordres pour prévenir & faire échouer les deſſeins des Impériaux. Après avoir viſité tous les Poſtes le long de l'Oglio, & diſtribué les Troupes en pluſieurs Camps volans qui fuſſent à portée de pouvoir ſe ſecourir les uns les autres, il revint à Colorno, où ayant trouvé ſa ſanté fort dérangée, il réſolut de retourner en France, & écrivit en Cour pour en avoir la permiſſion.

Les meſures que venoit de prendre le Maréchal de Villars, n'empêchérent pas les Impériaux de faire une entrepriſe à laquelle les Alliés ne s'étoient pas attendus. La nuit du 1 au 2 de Mai ils jettérent deux ponts ſur le Pô, vis-à-vis de Portiolo entre Borgo-Forte & San-Bénédetto, & obligérent le Régiment de Piémont à ſe retirer. A cette nouvelle le Maréchal de Villars ſe rendit à Bozzolo, où ayant raſſemblé les Troupes qui étoient à portée, il leur fit paſſer l'Oglio ſur trois colonnes, & les fit marcher vers le Séraglio, pour ſe rendre à la tête du

du pont des Ennemis, & être en état de les attaquer. La premiére colonne alla à Curtatone, où les Impériaux avoient un poſte de 200 hommes. Mr. de Ratski le fit attaquer ſur le champ, & en chaſſa les Impériaux, qui y furent défaits. 1734.

Le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Villars ſe mirent à la tête de la ſeconde colonne, & marchérent vers le Village de Martinara. Le Maréchal de Villars prit 80 Grenadiers & marcha en avant. Le Roi de Sardaigne, qui marchoit avec lui, étoit eſcorté de ſes Gardes du Corps. Ils eurent bientôt perdu de vue la deuxiéme colonne, & ſe trouvérent alors tout d'un coup enveloppés par 400 hommes des Impériaux qui firent feu ſur eux. Le Roi de Sardaigne, craignant d'avoir donné dans quelque embuſcade, témoigna ſa peine au Maréchal de Villars, qui lui dit qu'il ne falloit ſonger qu'à ſortir de ce pas, & que la vraie valeur ne trouvoit rien d'impoſſible; qu'il falloit, par leur exemple, en donner à ceux qui en pourroient manquer. En même tems le Maréchal ranima ſes forces & tout ſon courage, & chargea les Impériaux avec tant d'ardeur qu'il les ébranla; enſuite profitant de ce moment il chargea de nouveau à la tête des Gardes du Corps, & ſe porta à tous les endroits les plus périlleux pour animer tout le monde. Les Troupes de la ſeconde colonne ayant appris le danger où étoient le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Villars, hâtérent leur marche pour venir à leur ſecours; mais elles trouvérent que le Maréchal de Villars avoit mis en fuite ces 400 hommes des Impériaux,

1734. périaux, après leur avoir tué 50 hommes, & fait 30 prisonniers.

La troisiéme colonne, qui n'étoit composée que de Cavalerie, attaqua Borgo-forte, que les Cuirassiers de l'Empereur furent obligés d'abandonner. Les trois colonnes s'étant rejointes à Borgo-forte, le Maréchal de Villars détacha le Marquis de l'Isle, Maréchal de Camp, avec des Grenadiers, pour aller à l'endroit où les Impériaux avoient jetté leurs ponts: il trouva qu'ils les avoient fait descendre vis-à-vis-de San Bénédetto, & qu'ils les avoient fortifiés.

Le dessein du Maréchal de Villars étoit d'aller aux Impériaux pour les battre, leur étant supérieur, & faciliter par-là le moyen de faire le siége de Mantoue, les chasser du Mantouan, & par conséquent du reste de l'Italie. Le Conseil du Roi de Sardaigne ne fut pas de cet avis. Le Roi de Sardaigne trouva même mauvais que le Maréchal fût d'un sentiment contraire à celui de son Conseil. Mr. de Villars, ne pouvant exécuter son projet d'attaquer les Impériaux, se contenta de faire camper une partie des Troupes en-deçà du Pô, & l'autre partie sur l'Oglio. Après avoir fait ces dispositions, il partit du Camp de Bozzolo pour retourner en France, & remit le commandement des Troupes au Marquis de Coigny, qui étoit le plus ancien Lieutenant-Général de cette Armée. Arrivé à Turin, il se trouva si foible qu'il ne lui fut pas possible de continuer son voyage: il fut obligé de s'arrêter en cette Ville, pour être guéri d'un flux de sang qu'il avoit. Il vit bientôt que sa dernière heure approchoit. Il mou-

mourut le 17 de Juin, âgé de quatre-vingt-un ans. 1734.

Le jour même que le Maréchal de Villars reçut du Roi son Maître la permission de retourner en France, les Impériaux envoyérent un Détachement de 200 Dragons vers Colorno, pour attaquer ce Château. Le Marquis de Maillebois y accourut, & mit les Impériaux en déroute. Le lendemain le Marquis de Ligneville, Major-Général des Troupes Impériales, fut détaché avec 800 Grenadiers & un pareil nombre de Cuirassiers ou Hussars pour s'emparer de ce Poste, que le Marquis de Maillebois avoit renforcé de 400 hommes, & dans lequel il avoit laissé le Marquis de Firmacon, Colonel du Régiment de Bourbon. L'avant-garde de ce Détachement, qui étoit de 100 hommes de Cavalerie fut attaquée dans sa marche par un parti de 30 Dragons & d'autant de Hussars, commandés par Mr. Daniel, Capitaine de Hussars, qui ayant chargé les Ennemis, les battit, fit 20 prisonniers, & poursuivit le reste jusqu'à la tête de leur Camp; mais y ayant trouvé tout le Détachement, il fut obligé de se retirer, après avoir perdu 20 Dragons, & conservant seulement 4 des prisonniers qu'il avoit faits. Les Impériaux s'avancérent ensuite à Colorno, où ils restérent plus de deux heures sans pouvoir y pénétrer. Les Grenadiers, qui étoient derrière les murs des terrasses des Jardins, firent deux décharges sur les Cuirassiers, dont il en resta 12 sur la place, sans compter ceux qui furent blessés.

Ce mauvais succès ne rebuta pas les Impériaux, qui revinrent à la charge le 1 du mois de Juin, avec un Corps de 3 à 4000 hommes d'Infanterie & 12000 de Cavalerie. Mr. de

Con-

1734. Contades qui y étoit avec 400 hommes, ſe défendit ſi bien, que les Impériaux malgré trois décharges de leur Artillerie, furent plus d'une heure ſans pouvoir s'en approcher, & y perdirent beaucoup de monde. Le Marquis de Maillebois, ſur l'avis de l'attaque du Château, s'étoit avancé avec dix Compagnies de Grenadiers & les Piquets de ſon Camp, pour ſoutenir Mr. de Contades; mais jugeant que le pont qui pouvoit favoriſer la retraite de ce dernier, alloit être forcé, il lui envoya dire de le venir joindre, ce qu'il fit en bon ordre, ſans avoir eu un ſeul homme de tué ou bleſſé. Mr. Darſi, Capitaine, qui étoit reſté dans une tour du Château, s'y défendit encore depuis la retraite de Mr. de Contades, & y fit ſa capitulation.

Le 3 du même mois, les Troupes de France & celles du Roi de Sardaigne paſſérent le Pô, & vinrent camper entre Sacca & Colorno. Le Marquis de Maillebois s'avança auſſi le lendemain à Colorno. Ces Troupes entrérent par trois différens endroits dans la partie de ce Bourg qui eſt en-deçà de la Parma, pénétrérent de maiſon en maiſon, en chaſſérent les ennemis, & s'étendirent le long de la chauſſée ſur le bord de la Riviére, afin de maſquer le pont de Colorno, & d'occuper plus ſurement le pont de pierre qui eſt ſur le Lorno. Mr. Thomé attaqua ce dernier pont avec ſon Détachement, & renverſa les Ennemis, qui en ſe retirant eſſuyérent tout le feu des Grenadiers qui étoient au centre avec le Marquis de Maillebois. Ce fut dans ce moment que toute l'Infanterie des Impériaux, qui s'étoit poſtée de l'autre côté de la Riviére, commença ſon feu, qui fut très-vif pendant trois heures,

res, tant des maisons & des jardins qui étoient de l'autre côté de la Riviére, que des petits épaulemens qu'ils avoient le long de la chauſſée; mais celui des Troupes alliées qui étoient dans les premiers étages étant ſupérieur, les Impériaux prirent le parti de ſe retirer dans le Château & dans le Jardin qui étoit ſur la droite, d'où ils continuérent à tirer juſqu'à la nuit. 1734.

Sur ces entrefaites le Marquis de Maillebois fit établir deux ponts ſur le Lorno, à une très-petite diſtance du Château: l'Infanterie & la Cavalerie y paſſérent, & allérent camper vis-à-vis la Parma, en s'étendant juſques vers St. Andréa, & tirant vers Parme. Le 5 au matin, les Impériaux, au nombre de 2000 hommes, ſe préſentérent hors de leurs retranchemens vis-à-vis les deux ponts qui étoient ſur le Lorno, & laiſſant toujours la Parma entre deux; mais le feu continuel que l'on fit ſur eux, les ayant forcés de ſe retirer, dix Compagnies de Grenadiers & les Piquets d'Infanterie & de Cavalerie ſe diſpoſérent à paſſer la Parma au-deſſus de Colorno. Le Roi de Sardaigne & le Marquis de Coigni entrérent le ſoir dans Colorno, où les Impériaux eurent plus de 400 hommes de tués. Les Alliés y perdirent 600 hommes, & en eurent 200 de bleſſés. L'Armée Impériale & celle des Alliés ne cherchérent les jours ſuivans qu'à ſe donner mutuellement le change. Le 14 le Comte de Merci fit marcher ſon Armée vers St. Propéro en tirant du côté de Parme. Elle préſentoit deux têtes, dont l'une regardoit Monte-Chiarugolo, l'autre Colorno, & ſon Arriére-garde formoit une eſpéce d'angle aigu, qui ſe terminoit au pont qui

1734. étoit sur la Riviére de Lenza. L'Armée Françoise de son côté fit aussi quelques mouvemens, & après avoir laissé dans le Camp de Sacca 2600 hommes pour en garder les Lignes, elle vint se ranger en ordre de bataille aux environs de l'Abbaïe de St. Martin, pour observer de plus près l'Armée Impériale, dont elle n'étoit éloignée que de deux tiers de lieues. Elles restérent à peu près dans cette situation jusqu'au 29, que les Impériaux vinrent attaquer les Alliés, presque sous les murs de Parme.

Le combat commença vers les onze heures du matin, & dura jusqu'à la nuit avec un feu très-vif de part & d'autre. Toutes les Brigades d'Infanterie des deux Armées, se succédant les unes aux autres, eurent part à cette action, dans laquelle les Troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne & celles du Roi de Sardaigne donnérent de grandes preuves de courage. Les Impériaux se retirérent à neuf heures du soir, & après avoir emporté ceux de leurs blessés qu'ils pouvoient emmener, ils abandonnérent le champ de bataille. Ils profitérent de l'obscurité de la nuit, pour retourner à dix heures avec beaucoup de précipitation dans le Camp, d'où ils étoient partis pour venir attaquer l'Armée des Alliés.

Le Général Comte de Merci fut tué d'un coup de Canonneau dans le commencement de l'action. Le Prince de Wirtemberg, qui prit le commandement de l'Armée Impériale après la mort du Comte de Merci, se distingua extraordinairement. Il reçut deux blessures, & eut plusieurs chevaux tués sous lui. Les Alliés ne firent monter leur perte qu'à 3 ou 4000 hommes, tant tués que blessés, & celle

des

des Impériaux à 8 ou 10000 hommes. Cependant, suivant la liste que ces derniers firent publier à Vienne quelque tems après cette action, leur perte entiére ne monta pas à 6000 hommes, en mettant de ce nombre tous les blessés. 1734.

Les Alliés s'attribuérent le gain de cette bataille, quoiqu'elle leur coutât cher, & mit en deuil un grand nombre de familles dans toute la France. Ils prétendirent que la retraite précipitée des Impériaux prouvoit leur déroute, & la grande perte qu'ils avoient faite. Le Roi de Sardaigne, qui avoit quitté l'Armée depuis quelque tems pour aller à Turin, n'étoit pas encore de retour le jour que se donna la bataille de Parme. Le Prince n'arriva que le lendemain de cette grande journée, & témoigna beaucoup de regret de ne s'être pas trouvé à cette action pour en partager la gloire.

Le Velt-Maréchal Comte de Koningsegg arriva dans le même tems au Camp de Rovére. Le Prince Louis de Wirtemberg lui remit le Commandement de l'Armée, dont il étoit chargé depuis la mort du Comte de Merci. D'abord le Comte de Koningsegg commença la revue des Troupes, & ordonna de transporter à Mantoue les Munitions & l'Artillerie dont il n'avoit pas besoin, afin quelles y fussent en sureté.

Ce Général ayant eu des avis certains que les Ennemis qui étoient de l'autre côté de la Secchia avoient mis leur Cavalerie en quartiers de rafraîchissement, & que la Secchia étoit guéable en quelques endroits, résolut d'aller les attaquer. Il marcha avec tant d'ordre & de silence, qu'une heure avant le jour il étoit à cinq cent pas de la Riviére,

1734. sans que les Alliés s'apperçussent de la moindre chose. On commença l'attaque à la droite sous les ordres du Prince Louis de Wirtemberg, le Comte de Koningsegg resta à la gauche. Elle se fit avec tant de bravoure, que l'Infanterie & la Cavalerie commandée par le Comte de Waldeck passérent la Riviére, & entrérent en même tems dans l'Armée ennemie. Le quartier du Maréchal de Broglio fut enlevé si promptement, qu'il eut à peine le tems de se sauver en chemise. Ce fut dans cette rencontre que le Comte de Waldeck fut tué.

Le 19 de Septembre il y eut une bataille sanglante près de Guastalla, où l'Armée Impériale vint attaquer les Alliés. Les Impériaux étant partis de Luzara à la pointe du jour, s'avancérent en ordre de bataille, pour venir attaquer les Alliés, campés sous Guastalla, leur droite à la Botta, leur gauche au Pô, & qui avoient en arriére quelques Corps de réserve. Le Roi de Sardaigne informé de cette marche, se rendit avec les Maréchaux de Coigni & de Broglio à la tête de la Ligne, & donna ses ordres pour mettre l'Armée en bataille. Il reconnut par la disposition où les Ennemis se présentoient, qu'ils portoient toutes leurs forces du côté du Pô; & s'étant déterminé à faire resserrer la Ligne de l'Armée, qui étoit trop étendue, il rapprocha la droite à un Village près de Guastalla, & fit occuper par la Cavalerie de la droite le terrain qui étoit entre ce Village & Crostollo. Il appuya l'Infanterie de la gauche à une chaussée qui va de Guastalla à Luzara, & il plaça un Corps de Cavalerie depuis cette chaussée jusqu'au Pô, dans une petite Plaine assez découverte.

Les

Les Impériaux dont le projet étoit d'attaquer les Alliés par leur gauche, dans l'eſpérance de l'enfoncer & de pénétrer juſqu'aux retranchemens de la tête de leurs ponts, ayant fait avancer la plus grande partie de leur Cavalerie dans la Plaine, qui étoit entre le Pô & la chauſſée, le Roi de Sardaigne les fit attaquer par le Comte de Châtillon & le Duc d'Harcourt, à la tête de la Cavalerie de la gauche. Les Cuiraſſiers de l'Empereur qui s'étoient avancés en très-bon ordre ne purent réſiſter à la Cavalerie des Alliés, & ils furent repouſſés juſqu'à l'entrée d'un Bois qui étoit au-delà de la petite Plaine, dans laquelle la bataille commença par cette attaque vers les dix heures & demi du matin. 1734.

Le Corps de la Cavalerie des Alliés s'étant remis en bataille, celle des Ennemis reparut dans la Plaine ſur une colonne de deux Eſcadrons de front, & dont la droite étoit appuyée à quelques brouſſailles qui étoient le long du Pô. Le Comte de Châtillon attaqua cette colonne, il la repouſſa, & en pourſuivant les Ennemis il fut bleſſé d'un coup de fuſil dans la jambe. Après cette ſeconde charge, la Cavalerie des Alliés, dont le commandement étoit reſté au Duc d'Harcourt, vint ſe réformer ſur le champ de bataille. Le Maréchal de Broglio qui commandoit la droite de l'Armée, jugeant que la principale action de la bataille ſe paſſeroit à la gauche, vint joindre le Maréchal de Coigni qui commandoit à cette gauche. La Cavalerie ennemie, qui depuis qu'elle avoit été repouſſée dans la ſeconde action, n'avoit paru qu'à l'entrée du Bois, s'avança dans la Plaine, étant ſoutenue à ſa droite & à ſa gauche de deux colonnes d'Infanterie. Dès que

1734. la colonne d'Infanterie qui étoit à la gauche fut en bataille, les Ennemis s'arrêtérent, & du centre de leur gauche ils firent partir un feu effroyable d'Artillerie, & jettérent des bombes sur les Escadrons des Alliés. L'Infanterie de leur droite, qui, étant postée dans les brouſſailles, se trouvoit plus près de la Cavalerie des Troupes unies, fit en même tems un grand feu de mouſquetterie, que ces Troupes soutinrent sans s'ébranler & avec une fermeté admirable.

Le Maréchal de Coigni, pour oppoſer un feu égal à celui des Ennemis, fit placer sur sa gauche quelques piéces de canon, qui furent très-bien servies, & qui produiſirent beaucoup d'effet pendant la bataille. Il fit avancer de l'Infanterie vis-à-vis celle des Ennemis, & fit venir de la droite de l'Armée la Brigade de Souvré, pendant que le Maréchal de Broglio y envoya chercher celles de Picardie & du Roi. La Brigade de Souvré fut placée dans un angle entre la Ligne de Cavalerie & la Chauſſée, celle de Picardie dans des brouſſailles, à la droite & en avant de la Cavalerie. Cette diſpoſition empêcha l'Infanterie ennemie, qui étoit à la gauche de leur Cavalerie, de faire aucun mouvement. Le Maréchal de Coigni, ayant fait venir du centre & de la droite les Régimens d'Infanterie Dauphin, d'Orléans, de Teſſé & de Luxembourg, les fit paſſer derriére la premiére Ligne de la Cavalerie, & les plaça à la gauche de cette Ligne sous les ordres du Comte de Boiſſieux & du Marquis de Chatte.

Ces quatre Régimens, s'étant mis en bataille vis-à-vis l'Infanterie ennemie poſtée dans les brouſ-

broussailles, la chargérent la bayonnette au bout du fusil avec tant de courage, qu'ils la repoussérent bien avant dans le Bois. Le Marquis de Chatte fut blessé dangereusement dans cette attaque. Le Marquis de Tessé le fut à la jambe, & le Marquis de Pezé y reçut un coup de fusil dans le bras. Les Brigades des Carabiniers, le Régiment des Cuirassiers, ceux de Beauvron & de la Feronaye arrivérent dans le même tems à la gauche, sous les ordres du Marquis de Savines, Lieutenant-Général, & du Sr. de Cayla, Maréchal de Camp. Le Marquis de Bonas, Lieutenant-Général, le Marquis d'Espinai & le Comte de Coigni, Maréchaux de Camp, vinrent aussi à la gauche avec les trois Régimens de Dragons, Dauphin, d'Armenonville & de Vibraye. Les Dragons mirent pied à terre, & allérent avec la Brigade du Roi, que le Sr. d'Affri, Lieutenant-Général, avoit amenée, se joindre à l'Infanterie qui venoit de charger les Ennemis sous les ordres du Comte de Boissieux. Les Régimens de Cavalerie qui étoient arrivés à la gauche, ayant mis le Maréchal de Coigni en état d'étendre la Ligne de Cavalerie jusqu'au Pô, les Ennemis craignirent qu'il n'eût dessein de les prendre en flanc, & ils étendirent aussi leur Ligne, en plaçant leur Infanterie dans un Bois taillis fort épais. 1734.

Pendant ce mouvement la Cavalerie des Impériaux s'étant repliée dans le Bois à colonne renversée, le Maréchal de Coigni profita de cet instant pour faire charger par les Brigades du Roi, de Dauphin, de Souvré, & par les Dragons à pied, l'Infanterie qui étoit dans le Bois, & qui fut

1734. entiérement renverſée. Les Carabiniers ayant chargé en même tems, & ayant trouvé devant eux un Corps d'Infanterie, qu'ils ne pouvoient forcer, parce qu'ils étoient à cheval, le Sr. de Valcourt Brigadier, qui les commandoit depuis que le Sr. de la Motte & le Comte de Parabére avoient été bleſſés, au commencement de l'attaque à la tête de ce Corps, fit mettre pied à terre à 40 Carabiniers par Eſcadron, & les fit marcher aux Ennemis le ſabre à la main.

Cette action courageuſe intimida ſi fort le Corps d'Infanterie, qu'il prit la fuite avec le reſte de celle qui avoit été renverſée dans le Bois. La colonne d'Infanterie poſtée à la gauche des Impériaux, entre leur Cavalerie & la chauſſée, ſe retira de la Plaine ſans avoir chargé, & ayant repaſſé de l'autre côté de cette chauſſée, elle alla attaquer avec la plus grande vivacité le centre de l'Infanterie des Alliés, que le Roi de Sardaigne dans la premiére diſpoſition avoit placée entre la chauſſée & le grand chemin de Guaſtalla à Luzara; mais cette colonne fut repouſſée avec une grande perte de la part des Impériaux. Les Impériaux n'étant point rebutés par ces mauvais ſuccès, firent un dernier effort, en ſe portant par leur gauche ſur le chemin de Luzara, où l'on avoit placé quatre piéces de canon, ſoutenues des deux Bataillons du Régiment du Maine & de celui du Nivernois. Le Marquis de Maillebois, qui commandoit ces Troupes, après avoir ſoutenu cette attaque, marcha ſur la chauſſée pour prendre les Ennemis en flanc & de front: il les renverſa, & les obligea à prendre la fuite après avoir perdu beaucoup de monde.

Auſſi-

Auſſi-tôt que les Impériaux eurent aban- 1734.
donné le champ de bataille, le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Coigni envoyérent à leur pourſuite les Brigades d'Auvergne & du Roi, les Carabiniers & les Dragons. On les ſuivit juſqu'à un mille du champ de bataille, & le Marquis de Bonas ayant fait attaquer une caſſine près de la chauſſée, dans laquelle les Impériaux avoient laiſſé quelques Troupes pour favoriſer leur retraite, elle fut emportée la bayonnette au bout du fuſil par les Brigades d'Auvergne & du Roi, & par les Dragons à pied. Les Impériaux ſe retirérent au-delà du Zéro, vers Montégiana. Le Roi de Sardaigne & le Maréchal de Coigni ayant marché avec l'Armée pour les ſuivre, allérent camper à Luzara. Les Troupes du Roi Très-Chrétien & celles du Roi de Sardaigne ſe diſtinguérent également par leur courage en attaquant, & par leur fermeté en ſoutenant les efforts des Ennemis. La premiére diſpoſition des Troupes faite par le Roi de Sardaigne, & les différens ordres qu'il donna pendant la bataille, ſuivant les mouvemens des Ennemis, méritent autant d'éloges, que la valeur avec laquelle ce Prince ſe porta dans tous les endroits où ſa préſence pouvoit être néceſſaire.

Au commencement d'Octobre les Alliés entreprirent le ſiége de la Mirandole, qui n'avoit qu'une foible Garniſon. On avoit déjà ouvert la tranchée, lorſque le Comte de Koningſegg détacha un Corps de Troupes pour aller au ſecours de cette Place. Afin de cacher ce deſſein aux Alliés, le Comte de Koningſegg fit décamper ſon Armée de Borgoforte, la fit défiler par la droite, paſſa la

1734. Foſſa-maeſtra, marcha vers Curtatone, & vint camper à Caſtelluchio. Les Alliés, trompés par ce mouvement, & croyant que le Comte de Koningſegg avoit réſolu de les attaquer, battirent la Générale, & ſe diſpoſérent à recevoir l'Ennemi. Cette feinte réuſſit au Comte de Koningſegg. Le Détachement qu'il avoit envoyé, s'étant joint à d'autres Troupes, obligea les Aſſiégeans de ſe retirer & d'abandonner quelques piéces de canon. Le Roi de Sardaigne n'avoit pas été d'avis qu'on aſſiégeât la Mirandole dans la circonſtance où ſe trouvoient les deux Armées, qui étoient à la vue l'une de l'autre, & prêtes à en venir à une nouvelle action.

Après la levée de ce ſiége il ne ſe paſſa rien de fort important en Italie. Les Alliés ſe contentérent de ſe mettre à couvert de toute inſulte par les diſpoſitions avantageuſes qu'ils firent de leur Armée. Les pluies continuelles qui tombérent pendant trois ſemaines dans le Mantouan, & le peu de vivres qui ſe trouvoit dans ces quartiers, déterminérent le Comte de Koningſegg à faire retirer les Troupes Impériales du Camp qu'elles occupoient dans le Triangle de Notre-Dame. Après avoir laiſſé une bonne Garniſon dans Borgo-forte, & pris les autres meſures néceſſaires pour la ſureté de Mantoue, il ſe mit en marche vers Rodiga & les autres lieux du Haut-Mantouan. Pendant ſa route il établit des poſtes de communication le long du Mincio juſqu'à Goito. Il ſe rendit avec la plus grande partie de ſon Infanterie & quelques Eſcadrons dans la Principauté de Caſtiglione, où il y avoit non ſeulement des vivres & des fourages, mais où il pouvoit

auſſi

aussi en recevoir de l'Etat de Venise. A la nouvelle de ce mouvement, le Roi de Sardaigne qui avoit été faire un tour à Turin, tint un grand Conseil de guerre, dans lequel il proposa de se retirer des bords de l'Oglio, pour aller camper sous Crémone. Cette proposition parut d'abord si extraordinaire, qu'elle donna lieu à de longs débats. Cependant le sentiment du Roi l'ayant emporté, on fit aussi-tôt abattre tous les arbres autour de Crémone, ce qui forma une Plaine de trois milles d'étendue. On distribua les quartiers, & après avoir retiré les pontons, brulé les autres ponts qu'on avoit sur l'Oglio, enfoncé les barques qui étoient sur cette Riviére, & comblé les Lignes & les autres ouvrages qu'on avoit faits, on fit un fourage général, & l'Armée se mit en marche vers Crémone. La plupart des Brigades d'Infanterie défilérent par divers chemins, pour se rendre à la hauteur du Village de St. Lorenzo, d'où elles marchérent en ordre, la Brigade de Picardie suivant l'Artillerie. La Cavalerie formoit une seconde colonne, & toute l'Armée campa à St. Pétro de Médégal en ordre de bataille. 1734

Comme les pluies avoient rendu les chemins impraticables, les Généraux en avoient fait masquer un à travers champs, & l'on avoit jetté de larges ponts sur les ruisseaux, afin que rien ne retardât la marche. Le Maréchal de Broglio, qui s'étoit chargé de retirer tous les postes le long de l'Oglio, fit l'Arriére-garde. Le 19 de Novembre l'Armée marcha vers Crémone, & vint camper sur le Glacis. Le Quartier général du Roi de Sardaigne fut établi à Crémone, dont on augmenta la Garnison. Avant cette retraite

1734. on avoit envoyé des ordres dans le Modénois pour en retirer les Provisions & les Troupes. On abandonna Modéne, Carpi & Reggio, & on ne laissa que quatre Bataillons dans Guastalla, d'où l'on fit transporter la plupart des malades à Parme.

Dès qu'on fut informé au Camp Impérial que l'Armée des Alliés s'étoit retirée sous Crémone, le Comte de Koningsegg fit faire divers mouvemens à ses Troupes, dans la vue d'assiéger Guastalla, ou de pénétrer dans le Parmesan. Mais avant que de tenter le passage de l'Oglio, il résolut de faire occuper tous les postes que les Ennemis avoient sur cette Riviére, & de faire attaquer ceux où il y avoit encore de leurs Troupes. D'abord le Prince de Saxe-Hildbourghausen, Général de bataille, marcha avec un gros Détachement à Bozolo. Ayant trouvé cette Place abandonnée, il y mit une Garnison de 300 hommes. Il s'avança ensuite à Sabionetta, dont il se rendit maître. Les Impériaux s'emparérent encore de Casal-Maggiore & de Viadana. Après ces expéditions le Comte de Koningsegg fit passer le Pô à la plus grande partie de son Armée. Ce mouvement fit prendre aux Alliés la résolution de secourir Guastalla, au cas que les Ennemis en formassent le siége, & d'envoyer pour cet effet de nouvelles Troupes au Maréchal de Broglio, afin de renforcer le Corps qu'il commandoit dans le Parmesan. On fit passer le Pô aux Brigades d'Infanterie de Picardie, de Champagne, du Roi, d'Anjou, du Maine, & de Souvré.

Le Corps de Troupes que le Comte de Koningsegg avoit fait passer sur le pont de

Sa-

Sachetto, & sur celui qu'il avoit fait construire entre Borgo-forte & Monteggiana, étoit composé de 6000 hommes d'Infanterie, & de 10000 de Cavalerie. Ce Général, qui étoit à leur tête, fit avancer, immédiatement après son passage, son Infanterie vers Luzara, & envoya ensuite sa Cavalerie à Novellara & à Carpi. Il fit en même tems remonter le Pô à une grande quantité de Bateaux, chargés de canons, de mortiers, & de munitions de guerre, qu'il avoit fait venir de Mantoue par le Mencio. Pendant ce tems-là le Prince de Saxe-Hilbourghausen, qui étoit resté de l'autre côté du Pô, marcha avec 1200 hommes d'Infanterie & 400 Hussars, & après avoir mandé au Général Wallis, qui étoit à St. Michel sur l'Oglio, de s'avancer à Sabionetta pour être à portée de le secourir, il passa le Pô à Viadana sur des ponts volans, & alla occuper Bersello, dans le dessein d'ôter aux Alliés la communication de Parme à Guastalla. 1734.

Le Maréchal de Broglio, qui s'étoit avancé jusqu'à cette dernière Place avec les Troupes qui étoient sous ses ordres, ayant été averti des mouvemens des Ennemis, marcha sur le champ pour les chasser de Bersello; mais le Prince de Saxe-Hilbourghausen en ayant été informé à tems, repassa le Pô. Par cette disposition, Mr. de Broglio déconcerta les projets du Comte de Koningsegg, dont l'intention étoit de construire un pont entre Viadana & Bersello, afin d'y faire passer une partie des Troupes restées sur l'autre rive du Pô & sur l'Oglio, & de les joindre aux Corps d'Infanterie & de Cavalerie qu'il avoit à Luzara, à Novellara, & à Carpi. On prétend

1734. que le Maréchal de Broglio fit une centaine de prisonniers dans cette occasion. Cependant le Comte de Koningsegg, après avoir eu avis de la retraite du Prince de Saxe-Hilbourghausen, fit revenir la Cavalerie de Novellara, & décampa de Luzara pour se rapprocher de son pont de Monteggiana, où il fit passer le Pô à une partie de ses Troupes. Le Détachement qu'il avoit à Corpi, & qui étoit de 800 hommes d'Infanterie & de 3000 de Cavalerie, quitta ce poste, & s'étant partagé en deux Corps, le premier prit la route de Sabioncello, & le second marcha vers Buon-Porto & à Final.

La saison étoit trop avancée pour qu'on songeât à de nouvelles entreprises. Le Roi de Sardaigne se rendit à Turin, & le Comte de Koningsegg partit pour Vienne, après avoir laissé le commandement de l'Armée au Comte de Wallis.

Les Espagnols firent cette année la conquête de Naples & de Sicile. Don Carlos n'eut pas plutôt reçu la Patente par laquelle le Roi son Pére le déclaroit Généralissime de son Armée en Italie, qu'il alla se mettre à la tête des Troupes Espagnoles qui l'attendoient. Ce Prince passant sur le territoire de Rome, s'arrêta quelque tems à Monte-rotondo, pour attendre l'arrivée d'un Renfort qui venoit d'Espagne, & qui devoit débarquer sur les côtes du Royaume de Naples.

L'approche de l'Armée Espagnole jetta le Comte Visconti, Vice-roi du Royaume de Naples, dans un grand embarras. Comme il s'étoit flatté de pouvoir arrêter les progrès de l'Ennemi, il fit d'abord tenir un Conseil de

de guerre, dans lequel il fut réſolu de faire des Lignes vers St. Germano, & d'y porter le plus de Troupes qu'on pourroit raſſembler, pour défendre l'entrée du Royaume à l'Armée Eſpagnole. Les meſures qu'il prit furent aſſez inutiles. Le Peuple, avide de changement, attendoit les Eſpagnols avec une eſpéce d'impatience, & quantité de Nobles qui paroiſſoient ſe tenir tranquiles ſur leurs Terres, n'attendoient que leur arrivée pour ſe déclarer avec leurs Vaſſaux. 1734.

L'Infant Don Carlos entra le 26 de Mars dans le Royaume de Naples par Froſinone, derniére Place de l'Etat Eccléſiaſtique. Il y trouva pluſieurs Députés, qui vinrent faire leurs ſoumiſſions à Son Alteſſe Royale. Comme le Comte de Montemar, qui commandoit les Troupes Eſpagnoles, avoit déjà fait les diſpoſitions néceſſaires pour repouſſer les Impériaux, il alla ſans tarder les attaquer dans leurs Retranchemens près de Mignano. Le Comte de Traun, qui étoit à la tête des Impériaux, ne ſe trouvant pas aſſez fort pour s'oppoſer à l'Ennemi, prit le parti de ſe retirer entre Capoue & Gaëte, pour ſe jetter dans l'une de ces Places ſuivant le beſoin.

Le Comte de Montemar entra dans Naples à la tête de 6000 hommes. Les Troupes Impériales, qui s'étoient retirées dans les Châteaux, furent obligées de ſe rendre priſonniéres de guerre. Quelque tems auparavant une Eſcadre de 9 Vaiſſeaux Eſpagnols, avec 45 Bâtimens de tranſport, étoit arrivée dans le Port de Naples, & s'étoit emparée des Iles de Procida, d'Ichia & de Pozzuolo. L'Infant Duc ne fit ſon entrée dans Naples qu'après que les trois Châteaux de cette Ville

ſe

1734. se trouvérent en la possession des Troupes Espagnoles. L'entrée de ce Prince fut des plus magnifiques. Il accorda à la Ville plusieurs priviléges, & accorda la liberté à un grand nombre de prisonniers. Il fut ordonné par un Edit, que tous les Barons, les Communautés, les Villes & autres Lieux du Royaume, eussent à comparoître à Naples dans la Chapelle du Palais Royal, pour y rendre hommage & prêter serment de fidélité entre les mains du Commissaire nommé & constitué d'office pour recevoir cet Acte. Ceux de la Ville de Naples & de son District devoient le faire dans le terme de quinze jours, & ceux qui étoient plus éloignés & qui résidoient néanmoins dans le Royaume, dans celui de vingt jours.

L'intention de Son Altesse Royale étoit, que tous les Barons s'acquittassent par eux-mêmes de ce devoir, & que les Villes & autres Lieux envoyassent leurs Députés. Le terme étoit prolongé jusqu'à quarante jours en faveur de ceux qui pourroient être hors du Royaume, & jusqu'à trois mois pour ceux qui seroient hors d'Italie. Les malades ou autres personnes absolument empêchées, étoient dispensés de venir faire personnellement cette prestation, & pouvoient constituer leurs Procureurs pour les représenter. Ceux qui étoient au Service ou de Sa Majesté Catholique, ou de Son Altesse Royale, n'étoient point compris dans cet Edit, qui finit en déclarant rebelles à leur légitime Souverain & ennemis de l'Etat ceux qui n'obéiroient point. En conséquence de cet Edit, toute la Noblesse & le Peuple de la Ville de Naples & des environs se rendirent dans l'Eglise

l'Eglise Royale du St. Sacrement, pour prêter serment de fidélité au Roi, entre les mains du Duc de Lauria Cala de Laëuzina. 1734.
Le Conseil qui fut établi contre ceux qui refuseroient de se soumettre au nouveau Roi, étoit composé du Comte de Charni, comme Président; de Don Marcel Caraffa, Régent de la Vicairerie; de Don Gianucci, Sécretaire de Justice avec le titre de Régent; des Conseillers Androssi & Crivelli; du Juge Fiore, & de Don François Sorrenti Avocat-Fiscal. La bonté avec laquelle Sa Majesté vouloit bien se rendre populaire, lui gagnoit tous les cœurs, & lui concilioit plus de Vassaux que la force de ses armes. Il ne se passoit presque point de jours que ce Prince ne donnât publiquement ses audiences, dans lesquelles il admettoit gracieusement au baiser de sa main tous ceux qui s'y présentoient. Il gagna encore l'affection des principales familles de la Nation, en conférant toutes les Charges aux Grands & aux Barons du Royaume. Il nomma les douze Vicaires ou Gouverneurs des Provinces, qui étoient tous des Princes, Ducs ou Barons Napolitans. Les principaux Emplois dans les Tribunaux leur furent aussi donnés par préférence.

Par cette sage conduite Sa Majesté attira à sa Cour un grand nombre de ceux qui s'étoient absentés. La plupart des Princes & Seigneurs, Vassaux ou Feudataires du Royaume de Naples, ôtérent à Rome des façades de leurs Palais les Armes de l'Empereur, pour y placer celles d'Espagne. Le Prince Forano fut un des derniers qui voulut faire ce changement; mais Mr. Ratti, Ministre du

1734. du Roi d'Espagne auprès du St. Siége, lui ayant dit qu'il avoit ordre de prendre une note de tous les Seigneurs qui conservoient sur les portes de leurs Palais les Armes de l'Empereur, ce Prince qui étoit dans le cas, fit ôter sur le champ les Armes de Sa Majesté Impériale, & déclara qu'au premier jour il partiroit pour Naples, afin d'y rendre hommage au nouveau Roi. Le Connétable Colonne pria le Cardinal Belluga d'intercéder en sa faveur auprès de Sa Majesté, afin d'en obtenir un délai pour l'exécution de ses ordres. Un motif d'intérêt obligea le Connétable à faire cette démarche. Comme il possédoit des Fiefs en Sicile, il craignoit de les perdre en renonçant ouvertement à la protection de l'Empereur, pour recourir à celle d'une Puissance avec laquelle Sa Majesté Impériale étoit en guerre.

Comme les Impériaux n'avoient fait qu'éviter la présence de l'Armée Espagnole sans se retirer du Royaume de Naples, le Comte de Montemar se mit à la tête de 10000 hommes, & alla les chercher pour leur livrer bataille. Le Comte Visconti en quittant la Ville de Naples, s'étoit rendu du côté de la Pouille avec environ 2000 hommes de Cavalerie & autant d'Infanterie. Il fut joint dans cette retraite par divers Détachemens, & par quelques Troupes qui venoient de débarquer sur la côte de Manfrédonia. Il avoit ordre d'attendre les Espagnols, & il devoit recevoir de nouveaux secours d'Allemagne, de Sicile & de Trieste. Les Impériaux s'étoient retranchés dans un endroit, dont la seule situation le rendoit fort difficile à aborder. D'ailleurs le Pais

où

où ils étoient, est tout entrecoupé de petites murailles séches de la hauteur de deux à trois pieds, en sorte qu'on ne pouvoit y pénétrer sans avoir des Pionniers à la tête des Troupes, pour démolir ces petites murailles. 1734.

Le Comte de Montemar, ayant appris dans sa route que la Cavalerie ennemie commençoit à arriver à Bitonto, fit un Détachement de la sienne pour aller à sa rencontre, mais il trouva que la plus grande partie de l'Infanterie s'y étoit jointe. Cela l'obligea d'avancer avec le Corps de son Armée, changeant de route, pour choisir l'endroit le plus accessible pour former l'attaque, & celui qui couvrant moins l'Ennemi lui donnoit moins d'avantage pour se défendre. Il s'avança vers les Impériaux sur sept colonnes. A l'approche de ses Partis & jusqu'au jour qui précéda la bataille, toutes les fois qu'ils se trouvérent à la vue des Houzars, & qu'ils purent venir aux mains avec eux, ils en défirent la meilleure partie; ce qui fut comme un pronostic de la glorieuse journée du 25 de Mai, jour auquel les Espagnols eurent l'avantage de remporter une victoire complette dans toutes ses circonstances.

Le Comte de Montemar ayant vu la disposition de l'Armée ennemie, changea la disposition de la sienne, & fit passer toute la Cavalerie de la droite à la gauche, tant parce que le terrain lui parut meilleur, que pour prendre en flanc la Ligne des Impériaux, qui ayant moins d'étendue avoit moins de front. Les Impériaux l'attendirent sans profiter de tous les avantages de leur terrain, leur Infanterie faisant d'ailleurs une vi-

gou-

1734. goureuſe défenſe & grand feu, quoiqu'elle ne fût point ſoutenue par la Cavalerie, qui l'abandonna dès que l'attaque des Eſpagnols commença, & que le Comte de Mazéda s'avança dans le centre, avec la colonne qui étoit ſous ſon commandement. Auſſitôt que le Comte de Montemar s'apperçut que les Impériaux cédoient au feu des premiéres décharges, il profita de l'occaſion, & fit faire une attaque générale par toutes les Troupes. L'ordre qu'il donna & la déroute de l'ennemi furent une même choſe. Tout ce qui étoit devant lui prit d'abord la fuite, & les Troupes avancérent en franchiſſant les vallées & les murailles, qui auroient été inacceſſibles pour les hommes & pour les chevaux, ſi l'ardeur & le courage n'euſſent facilité le paſſage & applani les difficultés.

Le Comte de Montemar s'empara du Camp des Impériaux juſqu'à divers poſtes où ils avoient Garniſon, & il y fit avancer toute la Cavalerie qui put paſſer, pour courir après celle de l'Ennemi, qui ſe retiroit en déſordre & à toute bride. Il détacha alors quelques Corps d'Infanterie, pour les envoyer prendre les Allemans, qui ſe rendirent ſans qu'il leur fût accordé d'autre compoſition que la vie & l'équipage. Le Général Rodoſchi qui commandoit l'Infanterie, ſe réfugia dans la Ville de Bitonto, qui a une enceinte de murailles & un Château d'aſſez bonne défenſe, où il ſe maintint, tirant continuellement juſqu'à la nuit. Il avoit d'abord demandé à capituler, mais il refuſoit de demeurer priſonnier. Dans la ſuite s'étant desabuſé, & comprenant que le malheureux commencement de cette journée ne lui laiſ-

ſoit

soit point d'autre parti à prendre, il fut obligé de céder à la nécessité & de suivre le sort des autres. La Cavalerie Allemande, dans sa fuite, se divisa par divers chemins tous du côté de Bari, ce qui obligea celle des Espagnols qui la poursuivoit, d'en faire de-même pour la rejoindre ; & quoique la Cavalerie Espagnole ne pût atteindre le gros de celle des Impériaux, elle tomba sur leur Arriére-garde, tuant ou faisant prisonniers les Officiers & les Soldats. Le reste se réfugia à Bari, où le Comte de Montemar se rendit aussi-tôt qu'il put être maître de Bitonto, & se détourner de la marche des prisonniers, pour resserrer la Cavalerie avec les débris de l'Armée, qui s'y étoient renfermés avec le Prince de Belmonte Marquis de St. Vincent, qui les commandoit. Peu d'heures après son arrivée, ils se soumirent tous à l'exemple des premiers, & aux mêmes conditions. 1734.

Suivant l'état & le rôle que l'on prit à un Ajudant du Général des Impériaux, leur nombre étoit de 6500 Fantassins, de 500 Cavaliers & de 400 Houzars, dont il n'y eut qu'une seule Troupe de 200 hommes qui pût éviter la prison, ou la mort. Tout le reste servit au triomphe des Armes de Don Carlos ; les Généraux, les Officiers, les Drapeaux, les Soldats & les Chevaux des Allemans, de-même que leur Camp, leurs Provisions & Munitions, restans pour tenir lieu de butin & de preuve de la victoire. Il n'y eut pas beaucoup de morts ni de blessés parmi les Troupes Espagnoles. Ce qui rendit la perte plus considérable, ce fut la défaite des Gardes Wallonnes, la mort

1734. mort des Comtes de Brias & de Buen-Amor, qui reſtérent ſur le champ de bataille. Cette colonne rencontra dans ſon centre la plus grande réſiſtance, & remporta l'honneur d'être la premiére à déclarer le ſuccès de la bataille.

Cette victoire fit obtenir au Comte de Montemar le titre de Grand d'Eſpagne de la premiére Claſſe, tant pour lui que pour ſes deſcendans; & il fut auſſi créé en même tems Duc de Bitonto, & Commandant perpétuel des Châteaux de Naples, avec une penſion de 50000 Ducats.

Après cette bataille, les Eſpagnols ne tardérent pas à réduire les Places qui étoient encore au pouvoir des Impériaux. On aſſiégea Gaëte par mer & par terre, & ce ſiége fut pouſſé avec beaucoup de vigueur. Le nouveau Roi s'étant rendu devant cette Place, on ſomma d'abord le Gouverneur de ſe rendre, avec menaces, en cas de refus, qu'on n'accorderoit aucune Capitulation. Le Gouverneur voulut en courir les riſques. Il tint bon en effet; mais ſon courage ne ſauva ni la Place, ni la Garniſon, qui fut faite priſonniére de Guerre. Peſcara, Gallipoli, Brindiſi ſe rendirent preſque en même tems que Gaëte. La Garniſon de Cortone ſe retira à Trieſte ſur un Bâtiment Génois, après avoir encloué le canon de la Place.

La Ville de Capoue, où commandoit le Comte de Traun, ne tarda pas non plus à ſe rendre. La Garniſon Impériale ſe trouvant dépourvue de vivres & de munitions de guerre, fit une vigoureuſe ſortie au nombre de 2500 hommes. Une partie attaqua deux poſtes des Eſpagnols, pour faciliter le moyen

moyen d'enlever tous les vivres que l'on pourroit trouver. Cette disposition lui réussit en partie. Ceux qui étoient allés en maraude conduisirent dans la Ville plus de 200 Bêtes à cornes, 100 Moutons & autres provisions, qu'ils avoient enlevées sur les terres du Prince Corsini. Ceux qui attaquérent les deux postes, n'eurent pas le même succès. Les Espagnols les ayant repoussés, les poursuivirent l'épée dans les reins jusques devant la porte de la Basse Ville, où ils se préparoient à donner l'assaut, lorsque les Troupes Impériales qui y étoient se retirérent dans le Château. Alors les Habitans ouvrirent les portes de la Ville. Villa Campina eut le même sort. Les Espagnols s'emparérent de cette Ville, & les Impériaux furent obligés de se retirer dans la Forteresse, après avoir rompu les ponts de communication. Comme il étoit important d'avancer la prise des Places qui restoient encore à réduire, on résolut dans un Conseil tenu en présence du Roi, qu'il falloit absolument commencer par la Citadelle de Capoue. Quoique tous les Déserteurs qui sortoient de cette Place, assurassent unanimement que les vivres y manquoient, & que la Garnison ne pouvoit pas tenir longtems, on ne laissa pas néanmoins d'envoyer de Naples pour ce siége plusieurs piéces de canon & quantité de munitions de guerre & de bouche. Les Habitans des environs furent les premiers à solliciter les Espagnols de pousser ce siége avec vigueur. Ils représentérent en effet qu'ils n'étoient en sureté, ni à la campagne ni dans leurs maisons, contre les courses de la Garnison, qui malgré le blocus trouvoit tous les jours moyen de faire 1734.

des

1734. des sorties, & de fourrager jusqu'à trois ou quatre milles de la Place. On prétend qu'un gros Détachement osa s'avancer jusqu'au Mont-Cassin, & ne rentra qu'après avoir enlevé 70000 Ducats, & quantité de Provisions.

Dans une autre occasion le Comte de Traun ayant appris que le Volturne, enflé par les pluies continuelles, avoit emporté les ponts qui entretenoient la communication entre les différens Corps Espagnols qui le bloquoient, fit sortir le Général Gœldi à la tête de près de 3000 hommes, avec ordre de faire semblant que c'étoit toute la Garnison qui profitoit de cette occasion pour se retirer avec quelques chariots de bagages vers l'Etat Ecclésiastique. Un Corps Espagnol d'environ 2000 chevaux, soutenus de quelque Infanterie, s'étant avancé pour retarder cette retraite, le Général Gœldi fit arrêter son monde & démasquer ses chariots, qui s'étant subitement métamorphosés en canons chargés à cartouches, firent d'abord un grand ravage parmi l'Infanterie ennemie. La Cavalerie Espagnole s'étendit dans le dessein d'environner les Impériaux, mais le Général Gœldi l'ayant prévenue, envoya un Détachement, qui prit cette Cavalerie en queue & en flanc, en fit 300 prisonniers, & obligea le reste à prendre la fuite.

Cet échec joint à quelques autres, fit prendre la résolution de ne plus différer d'assieger cette Forteresse dans les formes. Le Comte de Charni & les Ducs de Liria & de Castropignano s'y rendirent pour cet effet avec deux Bataillons de Castille. Le Comte de Traun, Gouverneur de la Place, tint ferme pendant quel-

quelque tems ; mais se voyant sans espé- 1734.
rance de secours, il se détermina enfin à capituler. Il envoya néanmoins auparavant un Officier au Cardinal Cienfuégos à Rome, pour savoir de lui s'il n'y avoit pas de Suspension d'armes entre les Puissances en guerre, & s'il n'avoit aucun secours à espérer. Après le retour de cet Officier, le Général Traun se rendit à des conditions honorables.

La Ville de Capoue n'étoit pas encore au pouvoir des Espagnols, lorsqu'on fit à Barcelone & dans le Port de Naples tous les préparatifs nécessaires pour l'expédition de Sicile. Le 21 d'Août on commença à embarquer à Naples les Troupes qui devoient se rendre en Sicile, & le 24 du même mois la Flotte composée de plus de 300 Navires, ayant à bord 18000 hommes d'Infanterie, 2000 de Cavalerie, & les provisions nécessaires, mit à la voile avec un vent si favorable, qu'on la perdit de vue le même jour. Le 29 d'Août le Duc de Bitonto, qui avoit été fait Viceroi de Sicile, débarqua avec une partie des Troupes qu'il commandoit, à Solanto, entre Termini & Palerme. L'Officier Impérial qui commandoit à Palerme, se retira avec quelques Compagnies de Houzars à l'approche de la Flotte Espagnole, prenant la route de Siracuse, après avoir laissé 400 hommes dans le Fort de Castel-à-Mare, avec ordre de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les autres Troupes Espagnoles, qui avoient pris la route de Messine, allèrent débarquer à la Tour del Faro.

1734. Les Eſpagnols ſe virent bientôt maîtres de la plupart des Places. Ils s'emparérent d'abord de Termini, & envoyérent des Détachemens pour s'emparer de Mélazzo, d'Auguſta, & de Catanée. Le Comte de Marſillac, qui commandoit les Troupes débarquées à la Tour del Faro, marcha vers Ste. Marie de Jéſus, à deux milles de Meſſine. Les habitans de cette derniére Ville, malgré les menaces du Prince de Lobkowitz qui y commandoit, lui envoyérent des Députés pour le prier de ſommer ce Prince d'abandonner la Ville, & en cas de refus le menacer d'un bombardement. La bonne volonté des Habitans de Sicile pour les Eſpagnols ne contribuoit pas peu à avancer la conquête de ce Royaume. Divers Seigneurs levérent des Troupes, qui ſe joignirent aux Eſpagnols, & ne firent aucun quartier aux Soldats Allemans, qui s'écartoient de leurs Corps. Les Eſpagnols s'emparérent de deux Barques qui venoient vers Mélazzo avec quelques munitions de guerre, & le Prince de Montfort prit deux autres Bâtimens qui tranſportoient à Meſſine huit canons de bronze, quantité de poudre, & de boulets.

Après ces expéditions, le Duc de Bitonto & le Général de Marſillac s'emparérent de la plupart des Poſtes depuis Palerme juſqu'à Meſſine, & depuis Meſſine juſqu'à Syracuſe. La révolution ne pouvoit être plus générale. Toutes les Villes & Châteaux qui n'avoient point de Garniſon ſuffiſante pour les contenir, ſe déclarérent bientôt pour le nouveau Gouvernement. Caſtel-à-Mare, Termini, Mélazzo, & les Châteaux

de

de Gonzaga, Matagrifone, & Caſtélazo près de Meſſine, étoient déjà au pouvoir des Vainqueurs ſans avoir fait beaucoup de réſiſtance. 1734.

Il ne reſtoit plus aux Impériaux que les trois Fortereſſes de l'Ile, qui ſont la Citadelle de Meſſine, la Ville de Trapani & celle de Syracuſe, aux trois extrémités & dans les trois Provinces de l'Ile. La Citadelle de Meſſine étoit en état de faire une longue réſiſtance, auſſi bien que le Fort de St. Sauveur, qui eſt à l'entrée du Port. Les Eſpagnols ſe contentérent d'abord de bloquer cette Fortereſſe, où le Prince de Lobkowitz s'étoit renfermé avec la Garniſon de la Ville. Le Duc de Bitonto avoit commencé le ſiége de Trapani, Ville riche; mais il le changea en un blocus, ayant reçu ordre de repaſſer dans le Royaume de Naples. Le Général Comte de Roma commandoit dans Trapani, où il fit faire les diſpoſitions néceſſaires pour ſe bien défendre. Syracuſe n'étoit auſſi que bloquée. Le Comte de Saſtago qui étoit dans cette Ville, en ſortit ſur une Barque qui le tranſporta à Malte avec ſes effets.

Voilà tout ce qui ſe paſſa cette année d'important en Italie, où tout plioit ſous les armes des Alliés: repaſſons en Pologne, où nous verrons la continuation des troubles de ce Royaume, & la ſcéne tragique du fameux ſiége de Dantzic. Comme les Ruſſiens avoient menacé diverſes fois de mettre le ſiége devant cette Place, pour obliger le Roi Staniſlas à en ſortir, le Magiſtrat s'étoit mis en état de défenſe, & avoit fait tous les préparatifs néceſſaires pour s'oppoſer avec vigueur aux entrepriſes de l'Ennemi.

Le Général Laſci, après s'être rendu maî-

1734. tre de Thorn le 17 de Janvier, marcha sans délai vers Dantzic, & se posta à une lieue de cette Ville. Il commença par faire couper l'eau de la Redaune, petite Riviére qui en fournissoit à toute la Ville. Quelques Cosaques ayant fait mine de passer la Vistule entre la Ville & Wechselmunde, pour se jetter dans le Nehrung, langue de terre qui est le long de la mer, on détacha 300 hommes de la Garnison avec quelques Fusiliers volontaires, qui mirent d'abord ces Troupes en fuite & ruinérent leurs ouvrages. Cette rencontre donna lieu au Général Lasci de porter ses plaintes au Magistrat de Dantzic, dans une Lettre conçue en termes très-forts; mais celui-ci se contenta de lui répondre, qu'il n'avoit qu'à se retirer du territoire de la Ville, rétablir la communication avec la Redaune qu'il avoit coupée, s'abstenir d'exiger des contributions, & qu'autrement la Ville continueroit d'agir de la même maniére que les Russiens agiroient contre elle. Cette réponse irrita si fort le Général Lasci, qu'il retint le Trompette qui la lui avoit apportée, & défendit toute communication avec la Ville. Cette maniére d'agir du Général Russien marquoit assez son ressentiment, & on ne douta presque plus qu'il n'eût dessein de faire quelque entreprise importante contre la Ville. On fut confirmé dans cette pensée, lorsqu'on apprit que le Velt-Maréchal Comte de Munich étoit arrivé au Camp, pour prendre le commandement de l'Armée.

Aussitôt il fit communiquer aux Magistrats de Dantzic les ordres dont il étoit chargé de la part de l'Impératrice de Russie. Ces ordres conçus en forme de Monitoire, dressé

au

au nom du Comte de Munich, étoient écrits dans les termes les plus forts, & adreſſés aux Etats de Pologne, aux Régens, & aux Habitans de Dantzic. Dans cette Piéce, comme dans les autres que la Cour de Ruſſie avoit déjà fait publier, l'entrée des Troupes Moſcovites en Pologne étoit alléguée comme une preuve du déſir où étoit l'Impératrice de défendre & de maintenir la liberté des Polonois, comme Elle y étoit obligée par ſes engagemens, & comme Elle y avoit été portée par les inſtances des Etats mêmes du Royaume. On repréſentoit que le nombre des Troupes avoit été augmenté, à meſure que les allarmes des bien-intentionnés croiſſoient. On entroit enſuite dans un détail des maux dont le parti contraire étoit déclaré l'auteur. On témoignoit quelle avoit été la ſurpriſe de l'Impératrice, en apprenant que les principaux de ce parti étoient reçus dans la Ville de Dantzic, où non content de leur accorder une retraite, on prenoit les armes contre Sa Majeſté Czarienne, en ſe déclarant ſon Ennemi & celui de ſon Armée. Toutes ces choſes, diſoit-on, proviennent de la mauvaiſe foi des Magiſtrats, des Doyens de la Bourgeoiſie, & des Bourgeois mêmes qui ſe ſont laiſſés ſéduire par l'or étranger, par des flatteries, par de fauſſes eſpérances, & à la fin par des menaces, & qui ſe repoſoient ſur une poignée de Fuſiliers ou Bandits ramaſſés. 1734.

Le Comte de Munich ajoûtoit que toutes les circonſtances du procédé de la Ville de Dantzic, avoient fait réſoudre Sa Majeſté Czarienne à l'envoyer pour prendre le com-

1734. mandement de ſon Armée en Pologne, pour rétablir la paix dans le Royaume, & ramener enſuite ſes Troupes en Ruſſie; qu'ainſi, en vertu de ces ordres, il ſommoit tous ceux qui n'avoient pas encore reconnu le Roi Auguſte III. pour légitime Roi de Pologne, de s'acquiter au-plutôt de ce devoir, à peine d'être châtiés rigoureuſement de leur obſtination; qu'il en ſommoit particuliérement les Magiſtrats de Dantzic, & leur demandoit pour premiére preuve de leur ſoumiſſion, de lui remettre les clefs de la Ville en vingt-quatre heures, & de lui livrer en même tems une des portes, moyennant quoi il ne ſeroit fait aucun dommage aux Habitans, qui ſeroient maintenus dans leurs priviléges; & que ſi au contraire on négligeoit de ſe conformer à cette ſommation, il n'y auroit plus rien à obtenir après les vingt-quatre heures; que la Ville ſeroit attaquée, emportée l'épée à la main, traitée en ennemie, & ramenée au devoir pas les voyes les plus rigoureuſes.

Le tems de cette ſommation étant expiré, 3000 Moſcovites ſous les ordres du Prince Grucinyck s'avancérent vers Rieſenbourg, forcérent ce paſſage, s'en ouvrirent un autre par le jardin de la Maiſon des Jéſuites, & pénétrérent juſqu'à Ohr, où commençoient les Fortifications. Leur marche fut ſi prompte, qu'à peine eut-on le tems de ſe mettre en défenſe. Quatre cens hommes gardoient le poſte d'Ohr: ils ſoutinrent avec fermeté le feu de l'Ennemi, juſqu'à l'arrivée de 300 Fuſiliers qui vinrent les ſoutenir. On fit en même tems une décharge générale du canon des ouvrages, qui in-

com-

commoda beaucoup les Moscovites. Ils ne laissérent pas de continuer leur entreprise encore plus d'une demi-heure ; mais désespérant de forcer un passage si bien défendu, & qui leur coutoit déjà beaucoup de monde, ils prirent le parti de se retirer. On les poursuivit jusqu'à la Maison des Jésuites, & on leur fit plusieurs prisonniers. 1734.

Le desavantage qu'avoient eu les Moscovites, ne les empêcha pas de recommencer le lendemain l'attaque du retranchement d'Ohr. Ils furent plus heureux cette fois : ils se rendirent maîtres de ce Poste ; & les Troupes de la Ville qui l'occupoient, furent contraintes de se retirer dans le Fauxbourg de Schotlandt ; & ceux qui ne purent se sauver, furent passés au fil de l'épée. Après cette expédition, les Russiens se rendirent maîtres d'une hauteur, d'où l'on découvroit la Ville en plein, & d'où on la pouvoit réduire en cendres, par le moyen des bombes & des boulets rouges. Heureusement pour les Assiégés, l'Ennemi manquoit de grosse Artillerie, de sorte que les bombes & les boulets rouges qu'il tira ne firent presque aucun effet. Le 23 d'Avril un Détachement considérable de Troupes Russiennes passa la Vistule à l'endroit nommé Hafft ; & prit poste dans le Nehrung, situé à l'Est de Dantzic, entre la Mer & la Vistule.

Le même Détachement marcha ensuite vers le Fort nommé *la Tête de Dantzic*, & qui est situé à l'endroit où la Vistule se sépare en deux branches, dont l'une passe devant la Ville & l'autre coule vers l'Est. La Garnison composée de 200 hommes n'ayant fait qu'une foible résistance, les Russiens se rendirent mal-

1734. maîtres de ce Poſte après une perte d'environ 70 hommes. Ils s'emparérent le même jour de deux redoutes ſur la hauteur de Stoltzberg, & en chaſſérent les Garniſons qui n'étoient que de 120 hommes. Ils ſe contentérent durant quelques jours de faire feu de leur petite Artillerie; mais leurs bombes qui n'étoient que du poids de dix-huit livres, non plus que leurs boulets rouges, ne pouvoient qu'à peine atteindre les murailles de la Ville. Ils détachérent le 29 de grand matin 2000 hommes pour attaquer une petite Ile appellée le Holm, ſituée ſous le canon de la Ville, entre la Viſtule & le Canal qui va de la Ville au Fort de Wechſelmunde. L'attaque fut vive. Les Ruſſiens s'emparérent d'abord des redoutes qui gardoient les avenues de l'Ile; mais la Garniſon ayant été renforcée par 600 hommes qu'on avoit envoyés de la Ville, l'Ennemi fut repouſſé avec quelque perte. Il recommença néanmoins cette attaque avec tant de vigueur, qu'après quelque réſiſtance il ſe rendit maître de l'Ile. Les Aſſiégés firent depuis deux ſorties pour tâcher de la reprendre, mais ils furent repouſſés chaque fois avec perte.

Le Général Comte de Munich fit le 1 d'Avril une tentative ſur le Château de Wechſelmunde; mais la difficulté qu'il trouva le fit renoncer à ce projet, pour en entreprendre un autre contre les Forts de Biſchopsberg & de Hackelberg. Il força le lendemain les Aſſiégés à ſe retirer de ce dernier Fort, & du Poſte de Gottes-Engel qui n'en étoit pas loin. Pour profiter de cet avantage, les Ruſſiens travaillérent à une

Ligne

Ligne de circonvallation qui devoit s'étendre jusqu'aux fossés de Bischopsberg, & les mettre en état de couper toute communication avec la Mer. Cette communication fut tellement resserrée, que les Vaisseaux qui venoient à la rade de Dantzic étoient obligés de mouiller à une certaine hauteur, pour ne pas courir risque d'être visités ou pris. La communication entre la Ville & le Fort de Wechselmunde fut aussi coupée, par le moyen de trois Forts que l'Ennemi éleva. Envain on détacha un Praam ou Bateau plat, monté de vingt piéces de canons, pour incommoder les travailleurs, l'ouvrage ne laissa pas de s'achever. 1734.

Les Russiens avoient déjà emporté plusieurs postes, & la Ville se trouvoit plus resserrée que jamais, lorsqu'on vit arriver le secours que la France avoit promis à la Ville de Dantzic, & qui étoit attendu depuis longtems avec impatience. Ce secours consistoit en plus de 2500 hommes, qui furent débarqués près du Fort de la Munde. Ces Troupes étoient à peine arrivées, qu'elles entreprirent de forcer les Russiens dans leurs retranchemens. Pour cet effet elles s'avancérent en trois colonnes, après avoir fait quelques signaux pour avertir les Assiégés de favoriser leur attaque par une sortie. Aussi-tôt un gros Détachement d'Infanterie sortit, & s'avança vers l'aîle gauche des Russiens, pendant que les François à la faveur du canon de Wechselmunde attaquoient avec vigueur le centre de leurs retranchemens. L'Ennemi détacha d'abord le Quartier-Maître-Général Stoffe pour faire tête à l'Infanterie de la Ville, & pour couvrir ses ouvrages sur la Vistule.

1734. Pendant ce tems-là les François avoient déjà forcé les barriéres, & l'on croyoit le retranchement emporté, lorsque tout d'un coup ils battirent la retraite, laissant une centaine de morts sur la place; & en même tems l'infanterie qui étoit sortie de la Ville, retourna sur ses pas. On prétend que les François commencérent leur attaque une heure plutôt qu'ils n'étoient convenus avec les Assiégés, ce qui fut cause qu'ils ne furent pas secondés précisément dans le tems qu'il falloit. La retraite s'étant faite en bon ordre, la perte ne fut pas grande; si ce n'est qu'on regreta le Comte de Plélo, Ambassadeur de France en Dannemarc, qui s'étoit embarqué sur la Flotte Françoise à Coppenhague, & qui commandoit la premiére colonne à l'attaque des retranchemens. La perte des Russiens fut à peu près égale à celle des François.

Les Russiens ayant reçu quelque tems après un secours considérable, les François qui commençoient à se trouver dans une triste situation, perdirent toute espérance de pouvoir secourir Dantzic.

Ce secours des Russiens étoit leur propre Flotte, qui parut à la Rade de Dantzic. Le Général Munich & le Duc de Saxe-Weissenfels se rendirent à bord de l'Amiral Gordon, où il se tint un Conseil de guerre sur les moyens qu'il y auroit à prendre, pour réduire les Habitans & les obliger à se soumettre. En conséquence des résolutions qui y furent prises, deux Galiotes à bombes venues avec cette Flotte, s'approchérent du Fort de Wechselmunde & commencérent à le bombarder, de même que le Camp François, où

il

il y eut quelques Officiers & plusieurs Soldats de tués. La Garnison du Fort fit aussi de son côté un grand feu de son canon sur les Fregates Russiennes qui s'en approchérent trop, & elles en reçurent quelque dommage. Cependant les Russiens ayant continué à bombarder avec plus de vigueur, un des Magasins à poudre du Fort sauta en l'air, & le lendemain le même accident arriva à celui qui étoit dans la vieille Ville. Le Duc de Saxe-Weissenfels fit ensuite ouvrir par les Troupes la tranchée devant le Fort de Wechselmunde, qui jusqu'alors n'avoit été que bloqué. La nuit suivante le Général Munich forma aussi une attaque avec ses Russiens. Les François qui s'étoient retranchés sous le canon du Fort, firent une sortie, mais ils furent d'abord repoussés. Enfin, le Général Munich fit sommer le Brigadier la Motte de la Peyrouse, qui commandoit ces Troupes, de se rendre. Les François demandérent une Suspension d'armes de trois jours, & ce terme étant expiré on convint qu'elle seroit prolongée d'un jour, & qu'ils enverroient au Camp trois Officiers pour servir d'Otages. En conséquence de cette résolution, le Lieutenant-Colonel du Régiment de Blaisois, le Chevalier de la Lucerne & le Capitaine Cornier se rendirent au Camp, & dès le soir même on convint d'une Capitulation. Elle fut des plus honorables, mais on l'enfreignit à l'égard d'un des principaux Articles. Cet Article portoit, *que les Troupes Françoises & leurs Equipages seroient transportés dans un des Ports de la Mer Baltique, dont on conviendroit avec les Amiraux de la Flotte de Russie, & où les Troupes de France* 1734.

1734. *pourroient être aiſément débarquées ſur des Vaiſſeaux de l'Eſcadre Françoiſe, ou ſur des Vaiſſeaux marchands.* Toutes ces Troupes, au-lieu d'être conduites en Suéde ou en Danemarc, comme on avoit cru le pouvoir conclure des termes de la Capitulation, furent tranſportées à Cronſtadt par ordre de Sa Majeſté Czarienne.

La Cour de Ruſſie voulut dans cette occaſion uſer de repreſailles; & pour juſtifier ſa conduite, elle fit remettre au Commandant de ces Troupes une Déclaration, qui portoit en ſubſtance: Que l'Eſcadre Françoiſe envoyée dans la Mer Baltique, ayant attaqué ſans qu'il y eût eu aucune Déclaration de guerre entre la Ruſſie & la France, & pris en pleine Mer un *Paquet-Boot*, deux Galiottes & une Fregate Ruſſienne, fait priſonnier & amené avec ſoi tout l'Equipage de ces Vaiſſeaux, ſaiſi les Effets & Marchandiſes qui s'y trouvoient, & envoyé la Fregate même en France; Sa Majeſté Impériale ſe trouvoit en droit & même en devoir, pour ces raiſons, de retenir les Troupes Françoiſes par droit de repreſailles, juſqu'à ce que la Fregate avec tout ſon Equipage & les Effets des trois autres Vaiſſeaux euſſent été renvoyés & délivrés dans un des Ports de la Ruſſie. Du reſte Sa Majeſté Czarienne déclara en même tems, que ces Troupes ſeroient traitées avec tous les égards poſſibles, juſqu'à ce qu'on eût entiérement ſatisfait de la part de la France à ces juſtes prétentions. On les mit en effet dans des logemens commodes, & on leur fournit *gratis* les vivres néceſſaires. Leur Commandant & les autres Officiers furent conduits à Pétersbourg, où ils

ils furent très-bien reçus de Sa Majesté Impériale dans l'audience qu'Elle voulut bien leur accorder. 1734.

Après que les Troupes Françoises eurent fait leur accord, la Garnison Polonoise du Fort de la Vistule proposa de se rendre, & de se soumettre au Roi Auguste. Cette Garnison signa une Capitulation, où elle blâmoit la conduite des Magistrats de Dantzic & celle du Marquis Monti, Ambassadeur de France. Elle y déclaroit en effet, que leur unique but ayant été de sacrifier la Ville & toute la Garnison, on n'avoit pu espérer d'eux qu'ils entrassent dans les raisons qui engageoient la Garnison du Fort de la Vistule à capituler, & à reconnoître le Roi Auguste.

La Ville de Dantzic se voyant sans espérance de secours, & dans la crainte d'être emportée d'assaut, demanda aussi à capituler. Le Général Russien ne voulut d'abord accorder que huit heures pour prendre le parti de se rendre. Il se relâcha cependant dans la suite & donna huit jours de trêve, mais à condition qu'on livreroit le Roi Staniſlas, le Primat & le Marquis de Monti.

Il ne fut pas possible de satisfaire à la premiére de ces demandes, supposé même qu'on l'eût voulu sincérement, puisque le Roi Staniſlas s'étoit retiré de la Ville deux jours auparavant en habit déguisé. Ce Prince, avant son départ, avoit écrit aux Habitans de Dantzic une Lettre fort touchante, conçue en ces termes. „ La douleur de me sé-
„ parer de vous, mes chers & véritables A-
„ mis, parle assez, pour vous faire compren-
„ dre tout ce que je ressens dans ce cruel

1734. „ moment. La résolution forcée que je „ prends, n'eſt fondée que ſur l'inutilité de „ mon ſacrifice, comme vous l'avez jugé „ vous-mêmes. Je vous embraſſe tous, en „ commençant par Mr. le Primat, du fond „ de mon cœur. Je vous conjure par vous-„ mêmes, & par conſéquent par ce que j'ai „ de plus cher, de vous unir plus que jamais „ pour ſoutenir autant qu'il ſe peut les in-„ térêts de la chére Patrie, qui a tout ſon „ appui dans vos chéres perſonnes. Les lar-„ mes qui effacent mon écriture, m'obli-„ gent de finir. Vous pourriez mieux lire ce „ qui eſt gravé dans le fond de mon cœur, ſi „ vous le voyiez. Je vous embraſſe, & ſuis „ de cœur & d'ame".

On peut juger de la ſurpriſe & du chagrin du Comte de Munich, lorſqu'il apprit l'évaſion du Roi Staniſlas. D'abord il voulut rejetter toute propoſition d'accommodement, & menaça la Ville de porter les choſes à la derniére extrémité. Il fit même recommencer le bombardement avec autant de vivacité que jamais. Cependant le Magiſtrat lui ayant écrit pour ſe juſtifier à cet égard, & le Marquis de Monti ayant déclaré que ni les Seigneurs Polonois, ni Meſſieurs du Magiſtrat & Ordres de la Ville de Dantzic, ni le moindre Bourgeois n'avoient eu aucune part ni connoiſſance de la retraite du Roi de Pologne, le Comte ſe radoucit, & on reprit enſuite la négociation.

Le Comte écrivit au Magiſtrat de Dantzic, que la nouvelle de la retraite du Roi Staniſlas lui paroiſſoit d'autant plus étrange, que les Députés l'avoient aſſuré que ce Prince étoit actuellement dans la Ville, & que l'en-

entiére diſpoſition des affaires ayant été laiſſée au Magiſtrat, il avoit demandé en conſéquence que Staniſlas & ſes Adhérens lui fuſſent livrés; qu'il paroiſſoit évidemment que cette retraite n'avoit pu ſe faire ſans la connoiſſance du Magiſtrat, & qu'il déſiroit pour cette raiſon qu'on lui envoyât une rélation exacte & détaillée de tout ce qui s'étoit paſſé à cet égard. Si cependant, diſoit il, le Magiſtrat allégue encore qu'il n'a eu aucune connoiſſance de cette retraite, je prétends, au nom de Sa Majeſté Impériale de Ruſſie, qu'on faſſe arrêter toutes les perſonnes, tant étrangéres qu'habitans, de quelque qualité ou condition qu'elles puiſſent être, ſans en excepter aucune, qu'on pourroit ſoupçonner d'avoir eu quelque connoiſſance de cette retraite; que ces perſonnes ainſi arrêtées ſoient miſes dans des lieux ſéparés, ſans qu'elles puiſſent avoir aucune communication entr'elles, & qu'on les faſſe interroger & examiner de la maniére la plus rigoureuſe, afin de découvrir par ce moyen le tems, l'heure & la maniére dont cette retraite s'eſt faite; qui y a coopéré ou aſſiſté, en quels habillemens & vers quel endroit la perſonne en queſtion s'eſt retirée. 1734.

Le Comte de Munich repréſentoit au Magiſtrat de Dantzic, qu'il ne devoit pas trouver mauvais qu'on envoyât dans la Ville deux perſonnes de la part de Leurs Majeſtés Impériale de Ruſſie & Royale de Pologne pour aſſiſter à cet examen, afin que, conformément aux déclarations que feroient les Intimés, & ſelon que le Magiſtrat & les Ordres de la Ville agiroient dans cette affaire, intentée au nom de Sa Majeſté Impériale de Ruſſie,

1734. Ruſſie, on pût lui en faire un rapport convenable; que c'étoit par-là qu'on connoîtroit la conduite que le Magiſtrat auroit tenue dans cette affaire, & s'il avoit plus à cœur d'obtenir la bienveillance de l'Impératrice de Ruſſie & du Roi Auguſte, que de plaire aux perſonnes qui ſe trouvoient dans la Ville.

Le Magiſtrat étoit en même tems averti de prendre toutes les meſures néceſſaires pour empêcher que les Seigneurs Polonois ne fortifiſſent de la Ville, moins encore le Marquis de Monti, ſes domeſtiques, ou ceux du Roi Staniſlas. Il demandoit encore qu'on lui livrât inceſſamment le Primat du Royaume, le Marquis de Monti, & le Palatin Poniatowski. Quant à l'atteſtation du Marquis de Monti, il diſoit qu'elle pouvoit d'autant moins lui ſervir de décharge, qu'il n'y étoit point marqué ſi Staniſlas étoit ſorti de la Ville, ni où il étoit allé, ou s'il n'avoit fait que ſe retirer d'une maiſon dans une autre, ou dans quelque Couvent; que d'ailleurs le Magiſtrat ne faiſoit point mention ſi les Officiers & Soldats de la Garniſon, qui devoient empêcher la ſortie des perſonnes qu'il avoit reçues dans ſa Ville, avoient eu connoiſſance de cette retraite. Il ajoûtoit enfin, qu'à l'égard de la Députation qu'on vouloit lui envoyer, & à la Suſpenſion d'armes qu'on lui avoit demandée, il paroiſſoit par les ordres que le Commandant de la Ville avoit donnés, & par les hoſtilités que la Ville avoit recommencées, que le Magiſtrat ne penſoit ſérieuſement ni à l'un ni à l'autre de ces deux articles; que ſi néanmoins on vouloit livrer actuellement une des portes de la Ville aux Troupes Royales de Pologne

logne & de Saxe, il recevroit les Députés, pourvu qu'ils fussent munis d'amples Pleins-pouvoirs. 1734.

Les Députés de Dantzic s'étant rendus au Camp des Russiens, on signa le 7 de Juillet la Capitulation, qui fut beaucoup moins onéreuse qu'on ne l'avoit cru. Elle portoit en substance: Que la Ville reconnoîtroit l'Electeur de Saxe pour Roi de Pologne; qu'on lui accorderoit une Amnistie générale par rapport à tout ce qui s'étoit passé, & qu'elle donneroit des assurances de ne jamais recevoir les Ennemis de Sa Majesté Impériale de Russie, ni de leur donner aucune assistance; qu'elle enverroit incessamment à Pétersbourg une Députation solemnelle, composée de deux personnes de chacun des trois Ordres de la Ville, afin d'y faire une supplication convenable; qu'elle payeroit un million d'écus en espéces pour les fraix de la guerre, & un autre million d'écus en satisfaction de ce que le Roi Staniſlas s'étoit retiré de la Ville; mais que néanmoins elle seroit dispensée du payement de cette derniére somme, si elle pouvoit livrer Staniſlas dans quatre semaines; que la recherche que les Députés de la Ville avoient commencée pour découvrir tout ce qui s'étoit passé à l'occasion de la retraite du Roi Staniſlas, seroit continuée avec toute l'exactitude possible, & avec l'intervention de deux Auditeurs Lieutenans-Généraux.

Il y eut pendant le siége de Dantzic quelques actions entre les Russiens & les Polonois du parti du Roi Staniſlas. Le Général Sagreski ayant rencontré le Castellan de Czerski, le mit en fuite le 4 d'Avril à Schwets, & lui tua du monde.

1734. monde. Peu de tems après, ce Castellan ayant rassemblé les débris du Corps de Troupes qu'il commandoit, & s'étant joint au Comte de Tarlo Palatin de Lublin, qui avoit 80 à 90 Drapeaux ou Compagnies de cent hommes chacune, avec 3 Régimens sur le pied Allemand; ces deux Seigneurs s'étant mis en marche arrivérent à Touchel, où ils rencontrérent le Général Sagreski, à qui ils proposérent une trêve de quelques jours, sous prétexte d'échanger les prisonniers, & le Comte de Tarlo dit qu'il prendroit sa marche vers Hackel.

Le Général Sagreski consentit à la trêve; mais il apprit peu de tems après que le Comte avoit pris sa marche vers Dantzic, & qu'il s'étoit posté près d'un Village nommé Vizevin, à deux lieues de Louwenbourg & à cinq de Dantzic. A cette nouvelle le Général Lasci fut détaché de l'Armée devant cette Ville, avec 200 Grenadiers & 800 Mousquetaires, pour aller prendre le commandement du Corps de Troupes commandé par le Général Sagreski, & attaquer le Comte de Tarlo. Ce Comte voyant les Russiens approcher, alla au devant d'eux, & trouva qu'un Régiment de Dragons, quelques Cosaques & l'Artillerie, avoient déjà passé une petite Riviére qui les séparoit. Les Cosaques attaquérent les Polonois, par qui ils furent repoussés; mais l'Artillerie des Russiens ayant commencé à jouer, l'aile gauche des Polonois commandée par le Castelan de Lublin plia aussi-tôt. Le corps de bataille sous les ordres du Comte de Tarlo tint ferme, & s'avança pour se rendre maître de l'Artillerie Russienne. Un mouvement

que

que fit le Général Sagreski, fit échouer cette entrepriſe : il coupa par-là l'aile droite des Polonois, qui prit la fuite. Alors le Corps de bataille ſe voyant abandonné, lâcha pied, & ſe retira dans le Brandebourg, où le reſte de l'Armée s'étoit déjà ſauvé. Comme l'action ne dura pas longtems, la perte ne fut pas grande. On en fut convaincu lorſqu'on vit le Palatin de Lublin rentrer en Pologne avec un Corps de Troupes preſque auſſi nombreux que celui qu'il avoit auparavant. 1734.

Il y eut d'autres rencontres où les Polonois remportérent auſſi quelque avantage. Le Comte Poezïey, Régimentaire de l'Armée de Lithuanie & l'un des Généraux du Roi Staniſlas, fit des courſes dans la Courlande & dans la Livonie. Il battit en diverſes occaſions des Détachemens de l'Armée Ruſſienne que commandoit le Prince Iſmaïlow. Il fit priſonniers quelques Seigneurs Lithuaniens attachés au parti de Saxe, & étant entré ſur les Terres de la Maiſon de Radziwil il les fit ravager.

D'un autre côté le Corps d'Ulans que le feu Roi Auguſte II. avoit formé pour ſa Garde, & qui depuis la mort de ce Prince s'étoit déclaré pour l'Electeur de Saxe, abandonna ſes intérêts pour ſoutenir ceux du Roi Staniſlas. Ce Corps de Troupes conſiſtoit en 1500 hommes à cheval, habillés & armés d'un air fort martial. Ils avoient été à la ſuite de l'Armée Saxonne; mais dès qu'ils eurent appris le retour du Roi Auguſte à Dreſde, ils ſe détachérent tout-à-coup, & coururent ſe joindre aux 10000 hommes que commandoit le Comte de Tarlo. Pendant que ce Général & le Palatin de Kiovie parcouroient

la

1734. la Pologne pour harceler les Moſcovites, le Général Mirr étoit ſur les frontiéres de Siléſie avec 3000 Polonois & 3000 Choralles, & il y faiſoit quelquefois des courſes.

La Ville de Dantzic s'étant ſoumiſe au Roi Auguſte, ce Prince ſe rendit de Dreſde au Couvent d'Oliva, & dès le lendemain de ſon arrivée on tint en ſa préſence un grand Conſeil, où aſſiſta le Velt-Maréchal Comte de Munich. Les principaux points ſur leſquels on délibéra dans cette Aſſemblée, regardoient l'Amniſtie générale que l'on devoit accorder aux Seigneurs Polonois, qui en ſortant de Dantzic s'étoient rendus à diſcrétion. Mais on ne jugea pas alors à propos de prendre aucune réſolution finale ſur cet article. Cependant le Général Munich, en conſéquence des ordres qu'il avoit reçus de ſa Cour, les fit mettre ſous bonne garde, dans l'intention de s'en aſſurer juſqu'à ce qu'il plût au Roi de décider de leur ſort. Dès le lendemain il y eut au Couvent un ſecond Conſeil à leur ſujet, & on convint qu'ils ſeroient relâchés, & que le Comte de Munich les feroit venir pour être préſentés au Roi. Avant que d'être introduits à l'audience de Sa Majeſté, on les invita à une Aſſemblée qui n'étoit compoſée que du Comte de Wratislaw Miniſtre de l'Empereur, du Comte de Leuwenvolde Grand-Ecuyer & Miniſtre de Ruſſie, du Comte de Munich & du Duc de Saxe-Weiſſenfels, Généraux de Leurs Majeſtés Impériale de Ruſſie & Royale de Pologne.

On leur propoſa de prêter ſerment ſelon un Formulaire dont on leur fit la lecture. Ce ſerment portoit, qu'ayant reconnu pour Roi de Pologne le Séréniſſime Prince Auguſte

guſte III. élu unanimement par des Voix libres, ils lui témoigneroient & rendroient une fidélité inviolable & une obéiſſance conforme aux Loix; qu'ils abjuroient la Proclamation de la perſonne de Staniſlas, attentée contre tant de Conſtitutions, comme celui que la République en avoit exclu, & qui avoit été condamné & déclaré une fois pour toujours Ennemi de la Patrie; qu'ils condamnoient, annuloient & caſſoient tous les Actes qui avoient été faits en ſa faveur, & qu'ils accédoient volontairement à la Confédération générale des Etats de la République, commencée par l'autorité de Sa Majeſté, & réaſſumée à Cracovie. Cette propoſition excita un débat fort vif parmi ces Seigneurs; mais ſur ce qu'on leur repréſenta qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'entrer en grace auprès du Roi, la plupart d'entr'eux ſe déterminérent à ſigner ce ſerment. 1734.

Après qu'on eut porté les Seigneurs Polonois à faire cette démarche, on propoſa aux Sénateurs & aux Officiers de Pruſſe & des Provinces attachées auparavant au Roi Staniſlas, de faire une Confédération en faveur du Roi Auguſte, ce qu'ils approuvérent. Les Sénateurs de Pologne & de Lithuanie s'étant engagés par écrit d'en faire autant dans leurs Palatinats, le Roi fit augmenter le Corps de Troupes que commandoit Mr. Rewuski, pour achever de ſoumettre ceux du parti oppoſé.

Tel étoit l'état des affaires de Pologne lorſque les Puiſſances Maritimes propoſérent à l'Empereur & au Roi Très-Chrétien un Plan de pacification. Ce projet ayant rencontré de grandes difficultés, les hoſtilités continué- 1735

1735. nuérent, & l'on fit de part & d'autre tous les préparatifs néceſſaires pour pouſſer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant.

Dans le tems que la Cour de Vienne paroiſſoit toute occupée des meſures qu'elle étoit obligée de prendre pour l'ouverture de la Campagne, elle reçut la nouvelle de quelques troubles excités dans le Royaume de Hongrie, ſurtout du côté de la Tranſilvanie. On détacha auſſitôt quelques Troupes pour donner la chaſſe à ces mécontens. La plupart furent tués, ou faits priſonniers. On nomma enſuite des Commiſſaires pour inſtruire le procès de ceux qui avoient été arrêtés.

Dans la ſituation où étoient alors les affaires de l'Empereur, un ſoulévement en Hongrie auroit pu rompre toutes les meſures que prenoit Sa Majeſté Impériale pour former ſur le Rhin une puiſſante Armée. Déjà les Troupes de Pruſſe, d'Hanovre, de Dannemarc & de Heſſe, étoient en pleine marche pour s'y rendre. Ces derniéres furent augmentées cette année de quelques Régimens. Les Troupes de Pruſſe traînoient avec elles des pontons de cuivre de nouvelle invention, avec leſquels on pouvoit conſtruire un pont en très-peu de tems. Sa Majeſté Pruſſienne les envoya à l'Armée Impériale avec des Ouvriers qui ſavoient les employer, afin qu'on pût s'en ſervir dans cette occaſion.

Le Prince Eugéne, qui devoit encore commander l'Armée Impériale, ſe rendit à Heilbron le 14 de Mai, & trouva à ſon arrivée 50000 hommes, que le Duc de Wirtemberg avoit déjà fait camper entre Heidelberg & Bruchſal. Ces Troupes s'étendoient juſ-

jusqu'à la portée du canon de Philipsbourg, & pouvoient être jointes en trois fois vingt-quatre heures par un pareil nombre. Comme le Maréchal d'Asfeld avoit obtenu, à cause de son grand âge & de ses infirmités, sa démission du Commandement général de l'Armée du Roi Très-Chrétien en Allemagne, Sa Majesté conféra cette importante Charge au Maréchal de Coigni, qui avoit commandé l'année précédente en Lombardie. Ce Général arriva le 11 de Mai à Manheim. 1735.

Le Comte de Bel-Isle campoit alors avec un Corps de 25000 hommes aux environs de la Moselle, où il étoit occupé à recevoir les anciennes Contributions & à en faire payer de nouvelles. Il rassembla ensuite ses Troupes du côté de Tréves. Le gros de l'Armée Françoise, sous les ordres du Maréchal de Coigni, fut assemblé dans le Spirbach, au nombre de 60000 hommes.

A l'arrivée de la Maison du Roi, le Maréchal de Coigni fit marcher toute son Armée du côté de Mayence, après avoit laissé quelques Troupes à Spire, à Worms, & à Franckendahl. Le 7 de Juin, le Maréchal de Coigni fit faire à une demi-lieue de Mayence un fourage général, dont il chargea le Sr. de Quadt, Lieutenant-Général, qui avoit sous ses ordres le Marquis de Maubourg, le Comte de Polastron, le Marquis de Curton, & le Marquis de Castelmoran, Maréchaux de Camp. Les 4000 hommes d'Infanterie, & les 3600 de Cavalerie, commandés pour ce fourage, formoient une chaîne qui étoit appuyée par la droite sur Zornheim, & par la gauche sur Mayence. Pendant ce fourage qui fut très-abondant, les Impériaux firent

1735. rent ſortir de Mayence un Détachement de 200 hommes de Cavalerie pour ſoutenir 50 Houzars poſtés derriére le Village de Dexheim, & qui ayant été chargés par un Détachement de Houzars François, furent obligés de prendre la fuite, après avoir perdu un de leurs Officiers & quelques Houzars.

Les François firent encore le 14 de Juin un autre fourage général, plus près de Mayence que n'avoit été le précédent. Le Comte de Clermont, Prince du Sang, commanda les 36 Compagnies de Grenadiers, & les 2600 hommes de Cavalerie, détachés pour cet effet. Le fourage fut encore abondant, & ſe paſſa avec beaucoup d'ordre. Le 19 il s'en fit un autre tout près de Mayence. Le Maréchal de Coigni, accompagné du Comte de Clermont, du Prince de Conti, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & de la plupart des Officiers-Généraux, ſe trouva de la partie. Quelques Détachemens de Houzars Impériaux parurent, & eſcarmouchérent à leur mode, pendant une heure, avec ceux des François.

Le Comte de Bel-Iſle, qui avoit été longtems campé ſur la Seltz avec un Corps de réſerve, enleva aux Impériaux quelques Iles du Rhin, vis-à-vis de Weinheim & aux environs. Le Sr. de la Croix ayant été envoyé au-delà du Rhin par le Maréchal de Coigni, pour commencer à établir des contributions dans le Rheingau, paſſa ce Fleuve au-deſſous de Bingen pendant la nuit avec 140 hommes choiſis. Il marcha d'abord au Village de Lorich, dont tous les habitans étoient endormis. Il y fit quelques priſonniers; mais comme il ſe préparoit à en aller faire

faire d'autres dans les Villages voisins, les Milices & les Païsans, ayant su qu'il traversoit un Bois, prirent leurs mesures pour l'envelopper. Ils y réussirent, & l'ayant fait prisonnier avec presque tout son monde, ils le conduisirent à Mayence. On le transféra ensuite au Camp du Prince Eugéne, où il fut interrogé; & de-là on le conduisit à Heilbron, où on le mit aux arrêts. 1735.

Ce mouvement de l'Armée Françoise fit croire aux Impériaux, que le dessein des François étoit d'assiéger Mayence, ou du-moins de bombarder cette Forteresse. Il n'en fut pourtant rien. Les François se contentérent de fourager les environs de cette Ville, & d'envoyer des Partis pour faire des courses sur le Païs ennemi.

L'Armée Impériale se tenoit alors assez tranquilement à Bruchsal, d'où le Prince Eugéne envoyoit de tems en tems des Détachemens, pour occuper les postes depuis Manheim jusqu'à Mayence le long du Rhin, afin d'en défendre le passage au cas que les François voulussent l'entreprendre. Le Prince Eugéne alloit lui-même visiter ces différens postes pour y donner ses ordres. On éleva le long du Rhin diverses redoutes garnies de canons, qui tiroient sur tout ce qui passoit de l'autre côté.

Le Prince Eugéne fit marcher vers Ulm quatre Régimens de Cavalerie, chacun de 1000 Chevaux, commandés par le Prince de Hohenzollern, Général de Cavalerie. Ces Troupes furent suivies quelques jours après par d'autres Régimens d'Infanterie. Ce Détachement alloit à la rencontre des

1735. Russiens, qui étoient en pleine marche pour se rendre à l'Armée Impériale. Ces Troupes entrérent le 21 de Juin en Silésie, & arrivérent le lendemain à Strélitz, où elles furent reçues par le Général Comte de Welzeck, & partagées en quatre petits Corps de deux Régimens chacun. Elles s'y reposérent le jour suivant, & s'étant remises en marche le 24, le premier Corps, composé des Régimens de Kiow & de Plesko, arriva le 25 à Oppeln avec le Comte de Welzeck, & fut mis en quartiers dans des granges près de cette Ville. Sur la route on leur distribua de nouvelles armes, & elles marchérent vers Grotkau, où se rendit le Général Lasci qui devoit les commander.

Il y avoit parmi ces Troupes plusieurs Seigneurs de distinction, des Princes, Knées, Ducs & Comtes, qui avoient dessein de faire la Campagne comme Volontaires. Comme il étoit à craindre que diverses Puissances ne prissent ombrage de l'entrée de ces Troupes dans l'Empire, Mr Bestuchef, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Russie à la Cour de Suéde, remit aux Ministres de Sa Majesté Suédoise une Déclaration, par laquelle Sa Majesté Czarienne faisoit connoître qu'Elle ne faisoit passer une partie de ses Troupes au service de la Cour Impériale, qu'en vertu des Conventions qu'Elle avoit faites à ce sujet avec l'Empereur; que Sa Majesté Czarienne jugeoit nécessaire de déclarer, que cette démarche de sa part ne devoit pas être considérée comme un dessein de se mêler des contestations que l'Empereur pouvoit avoir avec les autres Puissances de l'Eu-

l'Europe; mais que la seule résolution constante & invariable que cette Princesse trouvoit à propos de réitérer, c'étoit qu'indépendamment des Troupes destinées pour le service de l'Empereur, l'Armée qu'Elle avoit actuellement en Pologne, sortiroit du Royaume sans aucun délai, dès que la tranquilité générale y auroit été rétablie, & que la possession du Trône seroit suffisamment assurée au Roi Auguste. L'Empereur de son côté crut aussi devoir faire part aux Princes de l'Empire des motifs qui l'avoient déterminé à appeller à son secours les Troupes Russiennes. Ces motifs furent exposés dans un Decret, que Sa Majesté Impériale fit communiquer à cette occasion à la Diéte de Ratisbonne. 1735.

Comme il avoit été réglé que les Troupes Russiennes passeroient par le Haut Palatinat, l'Electeur de Baviére ne négligea rien pour exempter ses Etats du passage de ces Troupes. Il écrivit pour cet effet à l'Empereur, & pria Sa Majesté Impériale de faire prendre à ces Troupes un peu plus haut, & de laisser le Palatinat à la gauche. Il représentoit à ce sujet, que la chose pouvoit se faire sans inconvénient; que la route étoit plus courte; que ses Etats avoient extrêmement souffert de la marche des Troupes commandées par le Duc de Brunswick, il y avoit deux ans; que si cela ne pouvoit avoir lieu, il se résoudroit à donner le passage à une division de ces Troupes, mais à condition que seulement la moitié passeroit à la fois, & que l'autre moitié en seroit éloignée de deux marches; qu'elles ne seroient à charge à personne; qu'elles payeroient leurs provisions argent comptant

1735. tant selon leur valeur, & qu'elles observeroient un bon ordre; que comme des marches de cette nature avoient souvent ruiné des Païs entiers, contre l'intention de Sa Majesté Impériale, il conviendroit, conformément aux Constitutions de l'Empire, d'obliger les Généraux Russiens à donner des Otages. L'Empereur répondit à cette Lettre, qu'il ignoroit que la Baviére eût souffert de la marche de ses Troupes; que non seulement il avoit fait redresser jusqu'aux moindres griefs, mais qu'il les avoit même prévenus; que quant aux Troupes de Russie, il en appelloit au Decret de Commission porté à la Diéte, ces Troupes n'entrant dans l'Empire que comme auxiliaires; & que bien loin de devoir être à charge à l'Empire, elles ne devoient être employées que pour sa sureté & contre ses Ennemis.

L'Electeur de Baviére, pour donner des preuves de son dévouement à Sa Majesté Impériale, consentit au passage des Troupes Russiennes, & promit même peu de tems après d'envoyer à l'Armée de l'Empire son Contingent, qui étoit de 1700 hommes. On avoit cru que l'entrée des Russiens dans l'Allemagne, trouveroit de l'opposition de la part des Princes de l'Empire: personne cependant ne s'opposa à leur passage, & on ne fit même aucune disposition pour cet effet.

Dans le tems que les choses paroissoient se disposer à quelque action d'éclat, les Puissances maritimes firent de nouvelles propositions d'accommodement entre l'Empereur & les Alliés, dans la vue de calmer l'orage, & de procurer à l'Europe une paix solide & durable.

Les

Les Alliés firent alors connoître ce qu'on devoit attendre d'eux dans cette occasion. Ils répondirent qu'ils avoient lieu d'être surpris de la maniére dont les Puissances maritimes avoient interprété leurs intentions. Ils assurérent qu'ils vouloient réellement la Paix, que le repos des Peuples & la Religion rendent toujours désirable; mais qu'ils ne pouvoient consentir qu'à une Paix honorable, & qui procurât le bien général de l'Europe; que les affaires de Pologne avoient engagé la guerre; que le Roi de la Grande-Bretagne & Leurs Hautes Puissances avoient eux-mêmes reconnu que l'honneur de la France y étoit intéressé; que les Couronnes alliées insistoient sur une satisfaction convenable, & telle qu'elle assurât les Droits & les Libertés de ce Royaume; que la Puissance de l'Empereur sembloit ne devoir pas moins allarmer l'Europe que les Couronnes alliées; & que si l'on se fixoit aux propositions sur les Etats d'Italie, telles qu'elles avoient été présentées, l'Empereur seroit plus puissant qu'il ne l'étoit, & plus en état d'imposer la Loi, non seulement à l'Italie, mais même au reste de l'Europe. 1735.

Dans cette supposition, les Alliés prétendoient qu'on devoit former des arrangemens qui pussent affermir solidement le repos général. Ils offroient de traiter dans un Congrès toutes les affaires qui pourroient remplir cet objet, en travaillant à prévenir ce qui seroit contraire à la Paix, ou qui pourroit la troubler à l'avenir. Ils consentoient à un Armistice, & protestoient que n'ayant que des vues équitables, les succès favorables ne les empêcheroient pas de s'y prêter, dès qu'il seroit général, bien garanti, &

1735. que les choſes reſteroient dans le même état pendant tout le tems de ſa durée.

Cette réponſe fut communiquée aux Etats-Généraux, qui remirent à Mr. Walpole les conſidérations dont ils la trouvoient ſuſceptible. Ils firent part en même tems à l'Ambaſſadeur de France de divers articles, ſur leſquels ou auroit abſolument beſoin de quelques éclairciſſemens, afin que Son Eminence les demandât à ſa Cour. On ſouhaitoit de ſavoir ce que les Alliés entendoient par un Armiſtice général & bien garanti, & par une ſatisfaction convenable, par le *ſtatu quo*.

Les Alliés donnérent ſur les trois articles en queſtion les éclairciſſemens qu'on leur demandoit. Ils répondirent qu'ils ne s'éloigneroient pas de traiter dans un Congrès toutes les affaires qui pourroient remplir l'objet de la Pacification; que quant au Plan, les Alliés avoient déjà déclaré leurs ſentimens à cet égard; que quant à l'Armiſtice, la Pologne y devoit être compriſe; que la France ſe contenteroit, pour faciliter la Suſpenſion, que dans l'Acte de ſuſpenſion, en faiſant mention de la Pologne, on ajoûtât comme une ſuite eſſentielle, que ce qui pourroit être fait en Pologne, ſeroit regardé comme non avenu, & ne pouvant préjudicier à aucuns Droits, ni empêcher les arrangemens qui pourroient être jugés convenables pour pacifier les différends de Pologne & aſſurer ſes libertés, & que l'attachement à l'un ou à l'autre Parti ne pourroit être un ſujet légitime de vexation contre qui que ce fût; que l'Armiſtice étant conclu il ſeroit garanti par les Médiateurs, cela étant naturel, & ainſi pratiqué dans d'autres occaſions;

que

que par la période qui dit, que les affaires 1735.
resteroient *in statu quo* pendant tout le tems de la durée de l'Armistice, on devoit entendre que les affaires resteroient dans l'état où elles se trouveroient au jour de la Convocation sur un Armistice.

Les demandes que faisoit la France au sujet des affaires de Pologne, rencontroient de grands obstacles. L'Impératrice de Russie fit entendre, qu'Elle ne consentiroit jamais aux articles qui concernoient ce Royaume. Des sentimens exposés de part & d'autre avec tant de fermeté, & soutenus du point d'honneur, annonçoient à l'Europe, que si les Puissances qui s'étoient entremises pour la Pacification, ne trouvoient pas quelque tempérament pour accorder les Parties, la guerre se pousseroit bientôt avec une vigueur proportionnée aux forces des Puissances qui y étoient intéressées. On ne douta pas même que l'Empereur, après avoir reçu les nouveaux secours qu'il attendoit, ne fût dès lors entiérement déterminé à prendre sa revanche, & à faire les derniers efforts sur le Rhin.

En effet, le Prince Eugéne ne vit pas plutôt les Troupes Russiennes sur le point de joindre son Armée, qu'il fit les dispositions nécessaires pour décamper de Bruchsal. Il ordonna de marquer un Camp entre Heydelberg & Manheim, & fit en même tems défiler vers le Meyn une partie des Troupes à la solde de Sa Majesté Impériale, afin qu'elles fussent à portée de passer le Rhin à Mayence. Le 17 de Septembre il décampa de Bruchsal, où il laissa 20000 hommes sous les ordres du Général Duc d'Aremberg. L'Armée Im-

1735. périale alla camper sur le bord du Necker, s'étendant depuis Heydelberg, où le Prince Eugéne prit son quartier, jusques près de Manheim. Ce Prince ne fit pas long séjour dans son nouveau Camp. Il en partit le 5. d'Octobre, après avoir laissé le commandement de l'Armée au Duc de Wirtemberg. L'Armée de France quitta aussi son Camp de Weinolsheim, après y avoir demeuré près de trois mois. Elle se mit en marche le 29. du mois d'Août, & vint d'abord camper sur les hauteurs du terrain devant Ossoffen & Westoffen. Elle quitta encore ce Camp le 25 de Septembre, après s'être séparée en deux Corps, dont le principal, sous les ordres du Maréchal de Coigni, alla camper sur la Bruyére de Lambsheim. Le second Corps, commandé par le Marquis de Dreux, alla camper à Neustadt. Le Corps de réserve du Comte de Bel-Isle campoit alors près de Turckeim.

Dans le tems qu'on comptoit déjà la Campagne finie, un Détachement Impérial, au nombre de 45000 hommes, se mit en marche au-delà du Rhin, sous les ordres du Comte de Seckendorff. Après avoir passé le Rhin à Mayence, il s'avança à Coblentz, & poussa ensuite jusqu'au voisinage de Traerbach, où il jetta deux ponts sur la Moselle. Une partie de la Cavalerie passa cette Riviére. Le Comte de Seckendorff lui fit prendre poste sur le Mont-Royal. Pour observer les mouvemens du Comte de Seckendorff, Mr. de Bel-Isle se mit en marche avec le Corps de réserve qu'il commandoit, & s'avança à Keisers-Lautern. D'un autre côté, le Maréchal de Coigni détacha les Brigades de Cavale-

valerie du Régiment Royal & de Dauphin étranger, pour aller joindre le Comte de Bel-Isle ; & ordonna en même tems aux Régimens Royal, des Cravates, de Bretagne & de Châtelleraud, & aux Régimens de Dragons d'Harcourt, de prendre incessamment la même route. 1735.

Ces Troupes étoient commandées par le Duc de Béthune, Lieutenant-Général, & par le Comte de Chastelux, Maréchal de Camp. Sur ces entrefaites, les Troupes qui étoient campées à Andel, au nombre de seize Bataillons & de neuf Escadrons, sous les ordres de Mr. d'Aubigné, arrivérent à Bouveren à une lieue de Tréves, où elles formérent un Camp. Elles furent renforcées par vingt Escadrons de Dragons du Corps de Mr. de Bel-Isle, qui arriva le même jour à Tréves. Mr. de Polastron se rendit aussi au Camp avec douze Bataillons. Il fut suivi par plusieurs autres, de sorte que toutes les Troupes qui devoient former l'Armée du Comte de Bel-Isle furent assemblées au nombre d'environ 40000 hommes.

Quoique ces Troupes eussent fait des marches forcées, elles ne s'en ressentirent pas beaucoup, n'ayant manqué de rien en chemin par les soins de Mr. de Bel-Isle, qui avoit pris les devans, afin de pourvoir à tous leurs besoins. Les Lieutenans-Généraux qui commandoient sous ce Général, étoient Mrs. de Béthune, d'Aubigné, de Saxe & de Polastron. Il y avoit plusieurs Maréchaux de Camp & nombre de Brigadiers. L'Artillerie venue de Metz arriva au Camp avec 200 Canoniers.

Le Maréchal de Coigni se rendit lui-même à Tréves le 18 d'Octobre. Ayant appris le

1733. lendemain de son arrivée que le Comte de Seckendorff se disposoit à faire passer la Moselle à son Armée, il détacha Mr. Philippes, Maréchal de Camp, avec 36 Compagnies de Grenadiers & 500 Chevaux, pour aller du côté de Fhor. Il marcha lui-même avec le reste des Compagnies de Grenadiers du Corps de réserve, & avec celles qu'il avoit amenées avec lui. Il avança vers Heyzordt, & fit attaquer par le Marquis de Nangis, avec un Détachement de Grenadiers & la Compagnie de Kleinholtz, le Village de Ruinick, dont il s'empara. Ayant jugé par les mouvemens des Ennemis, postés sur les hauteurs, qu'ils alloient se porter en grand nombre sur le poste de Mr. Philippes & sur Ruinick, il envoya dire aussi-tôt au Marquis de Nangis, qui s'étoit avancé au-delà du Village de Ruinick, d'y ramener son Détachement. Il fit marcher en même tems les Piquets sous les ordres du Duc de Boufflers, & les mit à portée de soutenir le Corps de Troupes commandé par Mr. Philippes. Ces Troupes furent exposées au feu de cinq piéces de canon, que les Impériaux avoient fait avancer, & qui commencérent à tirer une heure avant la nuit.

Le Comte de Seckendorff envoya sur le soir un Corps de Dragons du côté d'Esch. Leur mouvement donna lieu à un feu de mousquetterie entre les François & la Ligne des Impériaux, qui étoient restés en bataille. Mr. Corberon, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Navarre, fut tué dans cette décharge de mousquetterie. Le Chevalier de Marcieux, Maréchal de Camp, y fut blessé légérement. Le Marquis de Charost, Fils du

Duc

Duc de Béthune, Colonel du Régiment de la Couronne, y reçut plusieurs blessures, dont il mourut le lendemain, âgé de vingt-quatre ans. Le Maréchal de Coigni, qui n'avoit marché avec les Grenadiers que pour découvrir les dispositions des Impériaux, ayant reconnu qu'ils étoient postés très-avantageusement, & son Infanterie ne pouvant le joindre aussi-tôt qu'il l'avoit compté, il se détermina à venir camper à Bicong, d'où il se rendit à Erring. Les Impériaux perdirent le Comte de Nassau, jeune Officier Anglois, & Volontaire dans leur Armée, petit-fils du feu Velt-Maréchal d'Ouwerkerk. Le Comte de Bel-Isle fut fort blessé de la chute de son cheval, tué sous lui. Le Maréchal de Coigni se retira avec son Armée jusqu'à Evang, Schweig, Pfaltz & Roover; & le lendemain il alla camper près de Tréves, partie en-deçà, partie en-delà de la Moselle, d'où il détacha la plus grande partie de sa Cavalerie du côté de la Sarre, pour la commodité des fourages. 1735.

Le Comte de Seckendorff, profitant de la retraite des François, s'avança vers la Kyll, qu'il passa sans opposition. Il vint à son tour prendre son quartier à Evang, d'où il s'avança sur le Rottenberg, & les autres hauteurs qui commandoient la Ville de Tréves, & même le Camp des François au-delà de la Moselle. Ceux-ci n'avoient plus qu'un poste en-deçà au Village de Palts, que ce Général fit attaquer, & qu'ils abandonnerent d'abord. Le Comte de Seckendorff se vit par-là maître de tous les bords de la Moselle de ce côté, & fit élever une batterie sur le Marimsberg, d'où il pouvoit foudroyer

1735. droyer la Ville, & le Fort St. Jean. Il s'en abſtint, pour ne pas expoſer la Ville à un pillage, & peut-être à un incendie, dont les François la menaçoient. Le Comte de Seckendorff tenta alors de ſe rendre maître du confluent de la Sarre, où le Comte de Bel-Iſle avoit fait élever un Fort, & conſtruire un beau pont de pierre. Pour y réuſſir, il fit marcher une partie de ſon Armée ſur diverſes colonnes du côté de Conſarbrick.

Il y eut encore quelques petites rencontres entre les Partis des deux Armées. Dans le tems que le Comte de Seckendorff étoit en marche pour l'expédition dont nous venons de parler, Mr. de Bel-Iſle fit continuellement harceler ſon Armée en flanc & en queue par pluſieurs Troupes choiſies de Partiſans, avec des Dragons, Houzars & Fuſiliers, qui firent ſi bien leur devoir, qu'ils retardérent la marche de cette Armée de plus de deux jours.

Le Partiſan Kleinholtz eut la hardieſſe d'attaquer, dans Kirn, l'Avant-garde des Impériaux avec 200 Fuſiliers & 300 Dragons & Houzars. Les Impériaux avoient 200 hommes dans la Maiſon de Ville, qui tiroient d'enhaut ſur les François, & 100 Houzars ſur la Place. Les Dragons & Houzars François attaquérent ces derniers, pendant que les Fuſiliers tiroient ſur ceux de la Maiſon de Ville; & ils ne ſe retirérent qu'à la vue de 4000 hommes, qui parurent ſur les hauteurs, emmenant avec eux 25 Houzars priſonniers.

Les Partiſans Gallau & Pauli ne furent pas auſſi heureux dans une rencontre à Kirchberg, près de Simmeren. Voici comme

me cette action se passa. Le 5 d'Octobre un 1735.
Parti de 50 Houzars de l'Armée Impériale se trouva enveloppé, près de Kirn, par un gros de François de 1200 hommes, commandé par le Lieutenant-Colonel Gallau. Le Wachtmeister, qui commandoit les Houzars, ne voulut pas entendre parler de quartier. Après avoir fait un grand carnage de ses Ennemis, il tomba sur le carreau avec 19 des siens, & 6 autres dangereusement blessés. Les 25 qui restoient, se firent jour à travers les Ennemis & allérent rejoindre l'Armée, qui devoit traverser ce jour-là un Bois d'une lieue d'Allemagne d'étendue, par un chemin de quinze toises de largeur, que le Comte de Bel-Isle y avoit fait faire au commencement de la Campagne. Ils s'attendoient à y trouver les François. Le Comte de Seckendorff détacha 40 Compagnies de Grenadiers, & quelques mille Chevaux, qui vinrent occuper différens postes à trois cent pas l'un de l'autre. Le 6 à minuit, l'Armée, l'artillerie, & les bagages commencérent à défiler par ce chemin, & passérent le Bois, avec perte seulement d'un chariot, qui resta en arriére.

Le Détachement du Général Stein, qui avoit pris les devans, s'avança le même jour jusqu'à Kirchberg; & comme il apprit que le Colonel Gallau rodoit dans les environs, le Sr. Baronai, Lieutenant-Colonel du Régiment de Caroli, fut détaché avec 300 Houzars, pour prendre langue. Une Troupe de ceux-ci s'étant trop écartée, rencontra un gros de Dragons François, & en fut repoussée & poursuivie jusques dans le voisinage de Kirchberg, avec perte de 9 hommes. Mr. de Stein,

1735. qui avoit pendant ce tems-là appris le nombre des François, détacha 500 Dragons sous les ordres du Sr. de Linden, Colonel du Régiment de Savoie, afin de joindre le Lieutenant-Colonel Baronat, qui s'étoit avancé dans les défilés de Kirn. Le Colonel de Linden l'y suivit, & trouva qu'il avoit toutes les forces des Ennemis en tête, postées dans un amphithéatre de rochers & de précipices, au pied du Château de Schmidberg. Il n'y avoit pas moyen de les y attaquer sans Infanterie, il étoit trop tard pour en faire venir de Kirchberg, ainsi il fit mettre pied à terre aux Dragons, & à une partie des Houzars, & attaqua les François avec tant de fureur, qu'après avoir essuyé leur premiére décharge, il força l'enclos où ils s'étoient retirés, & fit d'abord main basse sur tout ce qui se présenta, jusqu'à ce qu'ils mirent les armes bas, & se rendirent prisonniers de guerre, au nombre de 218 Soldats, 2 Tambours, & 17 Officiers.

Le Sieur Jacob, fameux Partisan François, fit aussi quelques expéditions sur la Moselle. Ayant été détaché avec 400 hommes, tant Infanterie que Cavalerie, il surprit près du Village d'Auschet un Détachement de 60 hommes de Troupes Danoises, commandé par un Capitaine & un Lieutenant, qu'il enveloppa de telle sorte qu'ils furent obligés de mettre les armes bas. Le lendemain il enleva près d'Enkertz, sur la Moselle, un Lieutenant avec 71 Fantassins, faisant partie d'un Détachement de 300 hommes qui étoient dans ce Bourg, & qu'il auroit aussi enlevés, s'ils ne s'étoient cachés à la faveur de la nuit dans des maisons & des jardins; mais

il

il s'empara de leurs armes, & fit briſer celles qu'il ne put emporter. Dans une autre occaſion, après avoir envoyé à Tréves les priſonniers qu'il avoit faits dans ces deux rencontres, il attaqua près de Pliphauſen 200 hommes poſtés avantageuſement au coin d'un Bois, & les obligea à ſe rendre après quelques décharges. Le nombre des priſonniers montoit à 176 Fuſiliers du Régiment de Weiterwaldt, avec le Major qui les commandoit, deux Lieutenans, un Enſeigne & trois Sergens, le reſte ayant été tué ou bleſſé. Il n'eut de ſon côté que quelques bleſſés. Les priſonniers furent conduits à Tréves. Il fit encore, quelque tems après, priſonniers de guerre 2 Officiers avec 102 Soldats. 1735.

Voilà tout ce qui ſe paſſa cette année d'important ſur le Rhin, juſqu'à ce qu'on reçut la nouvelle des Préliminaires de la Paix entre Sa Majeſté Impériale & le Roi Très-Chrétien. Il ſe paſſa quelque choſe de plus remarquable en Sicile & dans la Lombardie. Le 3 de Janvier le Roi Don Carlos partit de Naples pour la Sicile, où il trouve presque toutes les Places de cette Ile déjà ſoumiſes, & la Citadelle de Meſſine ſur le point de ſe rendre. Il n'y eut que le défaut de proviſions qui obligea le Général Lobkowitz à capituler. Il s'étoit comporté pendant tout ce ſiége en Soldat, en Capitaine & en Prince. Après avoir abandonné la Ville, il ſe vit dans la néceſſité de ſe retirer dans les Baſtions de St. Blaiſe & de Ste. Catherine, qui font une maniére de Château, environné d'une ſimple muraille. Il s'y maintint néanmoins pendant douze jours, & s'y ſeroit défendu

1735. défendu beaucoup plus longtems, s'il n'avoit pas cru devoir ménager son peu de monde. S'étant ensuite retiré dans la Citadelle, il n'oublia rien pour en faire durer le siége. Il fit faire diverses sorties, dans une desquelles le Comte de Kolowart enleva toute une Ronde Espagnole. Il retarda les ouvrages des Assiégeans, & leur ruina de fond en comble une Batterie de 25 piéces, qu'ils élevoient dans un Couvent, & leur auroit d'ailleurs vendu la Place bien cher, s'il n'eût eu à la défendre que contre cet Ennemi. Il y en avoit un autre plus dangereux dans la Citadelle. Les provisions que le Général Roma avoit eu ordre d'y assembler pour un an, n'auroient suffi que pour six semaines, si la Garnison eût été complette; & dans l'état où elle étoit, elle n'en avoit que pour trois mois. Cependant le Prince Lobkowitz trouva moyen de l'y faire subsister cinq à six mois. Il sut ménager par sa frugalité & sa tempérance le peu de provisions qui y étoient, en portant, par son exemple, les Officiers & les Soldats à se contenter de peu. Il fit scier en piéces quelques canons inutiles, & les vendit aux Capitaines ou Patrons des Bâtimens qui passoient le Faro, & qu'il obligeoit d'aborder, en leur envoyant quelques volées de canon. Par ce moyen il en tira pendant quelque tems de l'argent & leurs provisions superflues. Se voyant enfin sans aucune espérance de secours, il demanda à se rendre, & obtint une Capitulation honorable.

Après cette conquête on attaqua dans les formes la Forteresse de Siracuse, qui n'avoit été que bloquée, à cause de la difficulté d'y con-

conduire de l'Artillerie. Le Général Roma, qui y commandoit, témoigna n'avoir aucune envie de se soumettre. Le Marquis de Gratia-Réal, qui commandoit les Espagnols, le menaça longtems en vain de passer sa Garnison au fil de l'épée, s'il attendoit à se rendre qu'on eût dressé les Batteries. Toujours ferme dans la résolution qu'il avoit prise de se défendre jusqu'à la derniére extrémité, il ne voulut écouter aucune des propositions qu'on lui fit, au risque de ce qui pourroit en arriver. Cependant ne voyant aucun secours à espérer, il prit enfin le parti de capituler, & de remettre la Place entre les mains des Espagnols. 1735.

Ce ne fut qu'après la prise de cette Place que l'Infant Duc fit son Entrée solemnelle dans Palerme, & le 3 de Juillet fut le jour de son Couronnement en qualité de Roi des deux Siciles. La nouvelle qu'on reçut quelques jours après de la Capitulation de Trapani, mit le comble à la joie générale. La prise de cette Ville fut la derniére conquête des Espagnols en Sicile.

Toute la Sicile se trouvant soumise aux Espagnols, le nouveau Roi partit pour Naples, où il arriva le 12 de Juillet, aux acclamations d'un prodigieux nombre de peuple, & au bruit du canon de toutes les Forteresses. Ce Prince, après son retour à Naples, s'appliqua sans relâche aux affaires de l'Etat. Il assistoit régulièrement aux Conférences qui se tenoient sur les moyens de redresser les abus qui s'étoient glissés dans le Gouvernement précédent. Il prit en même tems les mesures nécessaires pour mettre ses Etats à l'abri des insultes de ses

Enne-

1735. Ennemis. Il ne se contentoit pas de donner ses ordres dans son Cabinet, il veilloit lui-même à leur exécution. Sa Majesté voulut qu'on exécutât les résolutions qu'Elle avoit prises contre les Seigneurs Feudataires des Royaumes de Naples & de Sicile qui négligeroient de venir en personne lui prêter le Serment de foi & hommage. Le Prince de Cazerse, que son attachement pour l'Empereur avoit empêché de faire cette démarche, & le Prince de Cerra qui étoit demeuré à Vienne pour la même raison, encoururent tous deux la confiscation de leurs Biens & de leurs Fiefs, qui furent réunis au Domaine de la Couronne. Le Connétable Colonne & le Prince de Carcatti Spinelli aimérent mieux profiter de la permission que l'Empereur avoit accordée à quelques-uns de se soumettre au nouveau Gouvernement, pour demeurer en possession de ce qui leur appartenoit, & n'être pas à la charge de Sa Majesté Impériale. On déposa en même tems plusieurs personnes soupçonnées de n'être pas bien intentionnées pour le Gouvernement, & plusieurs autres furent confirmées dans leurs Emplois.

Il ne manquoit plus au nouveau Roi que l'Investiture des deux Royaumes qui venoient de le reconnoître si solemnellement pour leur Souverain. L'Espagne ne manqua pas de la demander à la Cour de Rome en faveur de ce Prince. Il se tint au Quirinal une Congregation particuliére de douze Cardinaux, nommés à ce sujet par le Pape. Cette Congregation crut d'abord que, pour éviter les inconvéniens qui pouvoient résulter d'une décision précise sur cette affaire, il étoit con-

ve-

venable que Sa Sainteté différât encore quelque tems à ſe déterminer. Quoiqu'il parût que ce parti fût aſſez juſte, la même Congregation jugea cependant que dans l'état où étoient les choſes, Sa Sainteté ne pouvoit abſolument recevoir la Haquenée de Sa Majeſté Impériale. 1735.

Le Cardinal Firrau, Sécretaire-d'Etat, donna part auſſi-tôt de cette déciſion au Prince de Sainte-Croix, nommé Ambaſſadeur Impérial pour cette Cérémonie. Le Cardinal Cienfuégos, Miniſtre de la Cour de Vienne, eut quelque tems après à ce ſujet une audience particuliére de Sa Sainteté. Dans cette Audience le Cardinal ſe plaignit vivement, & avec aigreur, de la réſolution que le Pape avoit priſe par rapport au tribut du Royaume de Naples.

La réponſe de Sa Sainteté fut, à ce qu'on prétend, que quand l'Empereur étoit le ſeul puiſſant en Italie, il menaçoit d'envoyer à Rome 10000 hommes pour y démolir les Théatres; qu'il convenoit de lui en fermer le chemin, & de lui ôter les moyens de mettre ſes menaces à exécution; que ce n'étoit pas le ſeul grief que la Cour de Rome eût à alléguer contre l'Empereur; qu'on ſavoit avec quelle violence ce Prince avoit uſurpé le ſuprême domaine ſur Parme & Plaiſance; que comme les forces du Roi d'Eſpagne prévaloient en Italie, il n'y avoit aucun inconvénient à donner au Prince Don Carlos l'Inveſtiture des deux Siciles, d'autant que l'Empereur lui-même lui avoit cédé ces deux Royaumes par l'acceptation qu'il avoit faite du Projet de Paix propoſé de la part des Puiſſances Maritimes.

La-

1735. Le Cardinal Cienfuégos ne ſe découragea point. Il ſe donna bien des mouvemens, mais toujours ſans aucun effet. Ses careſſes furent éclipſées par celles du Parti contraire, & ſes menaces ne touchoient point, par le trop grand éloignement du péril où paroiſſoit être alors la Cour de Rome. Quoique Sa Sainteté n'eût encore point déclaré nettement qu'elle donneroit l'Inveſtiture du Royaume de Naples à l'Infant Don Carlos, elle laiſſa néanmoins aſſez entrevoir de quel côté elle panchoit. Les Miniſtres de l'Empereur en furent allarmés; outre que le refus qui fut fait dans la ſuite de recevoir la Haquenée, & de permettre que l'on conſignât au nom de leur Maître à la Chambre Apoſtolique le tribut ordinaire du Royaume de Naples, diſoit aſſez que l'Empereur dépoſſédé de ces Royaumes n'en étoit plus regardé comme le Souverain.

On alla encore plus loin. On lut dans la Chambre Apoſtolique un Ecrit, contenant les raiſons qui engageoient Sa Sainteté à garder une telle conduite. A-la-vérité l'Empereur fit délivrer une Proteſtation, dans laquelle il ſe plaignoit hautement de la maniére dont on agiſſoit à ſon égard, & proteſtoit contre tous les inconvéniens qui en pourroient réſulter. Cette Proteſtation fut lue à haute voix par un Notaire de la Chambre, & portée enſuite au Pape par le Fiſcal. Le même jour Sa Sainteté dépêcha un Courier à Vienne, avec des Inſtructions pour le Nonce, ſur la maniére dont il devoit ſe conduire dans cette rencontre. Les Miniſtres d'Eſpagne ne firent aucune nouvelle démarche, étant contens du délai, certains qu'ils é-

toient

toient alors de ne plus rencontrer d'obſta- 1735.
cles dans la ſuite.

Tandis que l'Empereur ſe voyoit enlever le reſte des Places qu'il poſſédoit en Sicile, les Troupes Françoiſes & Piémontoiſes étoient occupées à achever la conquête de la Lombardie. Comme les Alliés s'étoient propoſé de rendre leur Armée ſupérieure en nombre à celle des Impériaux, le Duc de Montemar reçut ordre de conduire du Royaume de Naples dans la Lombardie un Corps conſidérable de Troupes Eſpagnoles, qui paſſérent ſur le territoire de Rome, & traverſérent le Tibre à Monte Rotondo ſur des ponts que le Pape y avoit fait conſtruire exprès. Quoique les Troupes ſe trouvaſſent alors de part & d'autre dans leurs quartiers d'hiver, elles n'étoient pas pour cela beaucoup plus tranquiles. Le Général Wallis, qui commandoit les Troupes Impériales pendant l'abſence du Comte de Koningſegg, tint le Maréchal de Broglio continuellement en haleine; en ſorte que celui-ci changea deux ou trois fois ſon quartier-général, l'ayant tranſporté de Crémone à Guaſtalla, & de-là à Reggio, d'où il retourna enſuite à Crémone. Les Impériaux occupoient le Séraglio, & la rive droite du Pô & de l'Oglio. Ils avoient des Poſtes fortifiés à Bozolo, à Borgoforte, à Sabionnetta, à Oſtiniano, à Canetto, à Caſal-Romano, à Fontanella & à Viadona.

Quoique les Alliés priſſent toutes les précautions poſſibles pour n'être pas ſurpris, les Impériaux ne laiſſérent pas de chercher l'occaſion de les attaquer dans leurs quartiers. Un gros Corps de leurs Troupes, s'étant avan-

1735. avancé à Bozolo sur le Pô, y construisit un pont, dont la tête étoit gardée par un Détachement considérable. Quelques Troupes Françoises attaquérent ce Détachement, le battirent, & s'emparérent de la tête du pont. Elles voulurent le passer avec trop de précipitation, & tombérent en partie dans le Fleuve. Les Impériaux perdirent environ 500 hommes dans cette occasion, & les Alliés 150. Un autre Détachement des Impériaux s'empara d'un petit poste que les Alliés avoient encore vers l'Oglio.

Comme tout se disposoit à l'ouverture de la Campagne, le Duc de Montemar fit avancer une partie de ses Troupes dans le Stato del Préſidi, pour bloquer les Places de Porto-Ercole, & Monte-Philippo, où il y avoit Garnison Impériale. Ces Forts ne laissérent pas de donner bien de l'occupation aux Espagnols, par la vigoureuse résistance que fit la Garnison. Un accident imprévu en hâta la reddition. Le Magazin à poudre de Monte-Philippo étoit si profond, qu'il falloit un quart-d'heure pour en tirer un baril de poudre. Le Commandant fit faire un autre Magazin plus à portée, qui contenoit soixante & dix barils de poudre. Une bombe des Assiégeans tomba sur ce Magazin, & mit le feu aux poudres, aux bombes, & aux grenades qui s'y trouvérent. Les Soldats en confusion, & d'ailleurs fatigués d'un assez long siége, coururent aux remparts, battirent la chamade de leur chef, & reçurent dans les ouvrages les Espagnols, qui accouroient de tous côtés. Les Officiers furent obligés de se rendre à discrétion, & ne pu-

purent obtenir, que la liberté de se retirer. 1735.
Les Soldats, qui n'étoient pas plus de 120 hommes, restérent prisonniers de guerre; mais ce ne fut pas pour longtems, car la plupart prirent parti dans les Troupes Espagnoles. Le Commandant de Porto-Ercole fut obligé de se rendre aussi-tôt qu'il vit les Espagnols dans Monte-Philippo, qui commande absolument cette Ville.

Après cette expédition les Alliés firent les dispositions nécessaires pour exécuter le dessein qu'ils avoient formé, de chasser les Impériaux de la Lombardie. Le Roi de Sardaigne, que la mort de son Epouse avoit retenu longtems dans ses Etats, ne se rendit à Crémone que le 11 de Mai. Ce Prince, après quelques conférences avec le Maréchal de Noailles, qui avoit pris la place du Maréchal de Coigni, alla se mettre à la tête des Troupes qui avoient hiverné sur l'Adda, & qui étoient assemblées entre le Pô & l'Oglio. Sa Majesté les conduisit Elle-même à Viadana, où l'on avoit marqué un Camp. D'abord on travailla à construire un pont sur le Pô entre Viadana & Bersello. Le 17 de Mai, toute l'Armée qui étoit en-deçà du Pô, passa cette Rivière & s'avança vers Guastalla. En même tems on envoya des ordres aux différens Détachemens répandus dans le Modénois & le Parmesan, de s'avancer du même côté, où l'on forma trois Lignes. La première, qui étoit au milieu, s'étendoit de Reggiolo vers la Secchia, & étoit commandée par le Roi de Sardaigne & le Duc de Noailles; la seconde, qui formoit la droite, commandée par le Duc de Montemar & les Marquis de Suze & de Retz, s'étendoit dans le

1735. le Modénois; celle de la gauche, commandée par Mr. de Maillebois & un Général Piémontois, s'étendoit de Viadena vers Bozolo.

Après qu'on eut fait ces dispositions, il se tint un grand Conseil à Guastalla entre le Roi de Sardaigne & les Maréchaux de Noailles & de Montemar, où quelques Généraux furent appellés. Il fut résolu dans ce Conseil de forcer les Impériaux à repasser le Pô, ou de leur livrer bataille, & de faire le siége de la Mirandole, pendant que le reste de l'Armée pénétreroit dans le Mantouan.

Le Comte de Koningsegg informé du dessein des Alliés, donna ordre à ses Troupes de quitter leurs quartiers, & fit entrer 20 Bataillons & 21 Compagnies de Grenadiers dans le Camp de St. Bénédetto, dont la droite s'appuyoit sur le Pô, & la gauche sur la Secchia. Les Régimens de Jorger & d'Althan, Dragons, & celui de Darmstadt, Cuirassiers, furent postés derriére ce Camp; & ceux de Saxe-Gotha, Dragons, & de Palfi, Cuirassiers, allérent camper à Gonzague. On ordonna en même tems au Lieutenant-Général Leutrum de se rendre sur l'Oglio avec quelques Régimens d'Infanterie & de Cavalerie.

Le Comte de Koningsegg ayant appris que le Roi de Sardaigne marchoit avec un Corps considérable vers l'Oglio, fit renforcer de deux Régimens les Troupes du Général Leutrum; mais comme il reçut en même tems avis que les Alliés faisoient construire un pont à Viadana, vis-à-vis de Bersello, & que leur dessein étoit de passer le Pô pour venir camper à Guastalla, il fit revenir quel-

quelques Troupes de l'Oglio, qui entrérent dans le Camp de St. Bénédetto, qui fut encore renforcé par d'autres Troupes. Il fit auſſi travailler à divers retranchemens aux avenues de ce Camp, qui étoit défendu par un large & profond foſſé. Il y avoit ſur le Pô, entre St. Bénédetto & St. Giacomo, deux ponts pour communiquer avec Mantoue, & trois autres ſur la Secchia, dont l'un étoit à la Caſſine del Conte Quarante, & les deux autres à la Chiavica della Foſſa Madana. L'Armée Impériale ne ſe mit dans cette ſituation avantageuſe, qu'après avoir fait divers mouvemens pour retirer les Détachemens qui étoient dans différens poſtes avancés. 1735.

Comme on n'ignoroit pas que le deſſein des Alliés étoit de renfermer les Impériaux dans le Séraglio, pour faire plus aiſément le ſiége de la Mirandole, & enſuite pénétrer de tous côtés dans le Mantouan, le Général Impérial poſta un Corps de Troupes à portée de défendre le paſſage de l'Oglio.

Le Comte de Koningſegg s'étoit flatté de pouvoir conſerver le poſte de Gazolo; mais il fut obligé de l'abandonner, de-même que ceux de Final, de Modéne, & de Caſtiglione delle Stivére.

Dans quelques Conſeils que tinrent les Alliés à Guaſtalla, il fut réſolu entre autres choſes d'attaquer d'abord les poſtes de Gonzague & de Reggiolo. Le Maréchal de Noailles & le Marquis de Maillebois furent chargés de l'exécution de ces entrepriſes. Le Maréchal de Noailles partit le 20 de Mai, à ſept heures du ſoir, avec 18 Bataillons, 54 Compagnies de Grenadiers, 6 Régimens

1735. de Dragons, & 6 Piéces de gros canon. Tout cela prit la route de Gonzague, tandis que le Marquis de Maillebois marchoit vers Reggiolo avec le Corps de réſerve qu'il avoit ſous ſes ordres, & qui conſiſtoit en 2 Brigades d'Infanterie, 6 Eſcadrons & 2 Régimens de Dragons. Chacun des poſtes auxquels on en vouloit, étoit occupé par un aſſez gros Détachement.

Le 30 de Mai, le Maréchal de Noailles attaqua Gonzague. Il força d'abord le retranchement, que les Impériaux défendirent quelque tems avec vigueur; mais ils l'abandonnérent enſuite pour ſe retirer dans la petite Ville & dans le Château de Gonzague, où ils furent faits priſonniers de guerre, ces deux lieux ayant été battus en bréche & emportés par les Alliés. L'entrepriſe du Marquis de Maillebois ſur Reggiolo eut auſſi un heureux ſuccès. Ce Général emporta le poſte qu'il étoit chargé d'attaquer, & il y fit 140 priſonniers.

A la nouvelle de ces premiers ſuccès, le Roi de Sardaigne partit de Guaſtalla avec le reſte des Troupes, pour aller camper entre Bondéno & Gonzague. En même tems Sa Majeſté fit paſſer l'Oglio à un gros Détachement, qui prit poſſeſſion des poſtes de Gazolo & de St. Michel, que les Ennemis avoient abandonnés. Les Alliés, après avoir décampé, marchérent vers Bondanello ſur la Secchia. Ce mouvement, & l'avis que reçurent en même tems les Impériaux que les Eſpagnols avoient paſſé le Panaro, & marchoient auſſi vers la Secchia, découvrit le deſſein des Alliés. Le Comte de Koningſegg jugea d'abord que leurs vues étoient de ſe

join-

joindre au-delà de la Secchia, & de porter ensuite toutes leurs forces du côté du Pô, afin de jetter un pont sur ce Fleuve. Ce Général prit la résolution de repasser ce Fleuve, pour en venir disputer le passage aux Ennemis. Les équipages & les bagages repassérent d'abord; la Cavalerie défila ensuite sur un des ponts, & l'Infanterie sur l'autre. Le Comte de Koningsegg resta pendant tout ce tems au-delà du Fleuve, & repassa le dernier avec 400 Chevaux & 100 Fantassins. 1735.

Les Alliés, dont il y avoit des Détachemens qui n'étoient qu'à deux milles du Camp des Impériaux, ne s'apperçurent de leur marche que vers les trois heures du matin. L'Armée des Impériaux avoit déjà repassé le Pô, & l'on avoit replié les premiers Bateaux des ponts, lorsque les Alliés s'approchérent des bords du Fleuve, & firent un grand feu sur les Travailleurs. Les Impériaux leur répondirent par les canons qu'ils avoient sur l'autre rive, & on jetta des Croates & des Dragons dans les Bateaux, qui soutinrent les Travailleurs, & leur donnérent le tems de replier les ponts, qu'on fit descendre le Pô. De cette maniére ce passage se fit sans beaucoup de perte. L'Armée Impériale passa ensuite le Mincio, & vint camper à Gouvernolo & Sacchetta. Le Comte de Neipperg demeura dans le Séraglio avec 11 Bataillons & 5 Régimens de Cavalerie, pour couvrir le Mantouan de ce côté-là.

L'Armée Impériale s'étant remise en marche, vint camper sous Ostiglia, & on y remit les deux ponts sur le Pô, vis-à-vis de Rovére. On apprit le lendemain que le

1735. Roi de Sardaigne, avec un Corps de François & de Savoyards, avoit repris sur la gauche, & marchoit vers San-Bénédetto, pendant que les Espagnols s'étendoient le long de la Secchia jusqu'à Quistello. Le Comte de Koningsegg jugea à propos de passer le Pô, pour aller visiter les travaux de Rovére, & reconnoître le terrain. Il avoit une Escorte de 500 Fantassins, de 400 Chevaux, & d'environ 300 Houzars. Les derniers marchérent vers Quingentolo, où un Détachement de Cavalerie Espagnole occupoit un poste avancé. Les 400 Chevaux suivirent les Houzars, & les Fantassins furent distribués dans quelques cassines. Les Houzars vinrent ensuite attaquer les Espagnols avec tant de bravoure, & les coupérent si adroitement, qu'il en échappa fort peu. Ils firent prisonniers un Lieutenant-Colonel, trois Capitaines, un Lieutenant, un Cornette, soixante Cavaliers, & quatre-vingt-dix Chevaux. Le lendemain, dès la pointe du jour, les Impériaux remarquérent que l'Armée ennemie au-delà du Pô étoit en mouvement, & même qu'elle descendoit, sans que par sa marche on pût d'abord juger si elle se porteroit sur la Mirandole, ou bien sur Rovére. On s'apperçut bientôt qu'elle en vouloit au dernier de ces endroits, & à six heures du soir on la vit arriver à un mille & demi de Rovére. Les Grenadiers marchoient à la tête sur trois colonnes, ensuite venoit la grosse Artillerie, puis toute l'Infanterie & la Cavalerie. Le Maréchal de Noailles & le Duc de Montemar, qui la commandoient, firent sans perdre de tems attaquer par l'Avant-garde quelques cassines avancées que les

les Impériaux occupoient, & qu'ils défendi- 1735.
rent jusques bien avant dans la nuit, que le Comte de Koningsegg les fit abandonner, de crainte que les Troupes qui y étoient ne fussent enveloppées à la faveur de l'obscurité.

Rovére est un grand Bourg, ouvert de toutes parts. On avoit commencé à l'envelopper d'un retranchement, qui n'étoit pas assez avancé, & par-là trop foible pour arrêter longtems les Alliés, absolument résolus à se prévaloir de leur supériorité. D'ailleurs les Impériaux ne pouvoient retirer de ce poste d'autre avantage, que celui de faire quelquesfois passer le Fleuve à leurs Houzars, pour aller harceler les Ennemis. Le Comte de Koningsegg faisant attention à toutes ces circonstances, & en même tems qu'il ne pouvoit s'opiniâtrer à le défendre qu'en risquant les 3000 hommes qu'il auroit fallu y laisser pour le garder, de même que les ponts qu'on venoit de jetter sur le Pô, résolut d'évacuer Rovére, & de retirer les ponts, ce qui fut exécuté pendant la nuit avec tant d'ordre & de conduite, qu'à la pointe du jour les Troupes & les Bateaux étoient déjà en sureté.

Les Alliés, après s'être emparés de Rovére, travaillérent d'abord à une batterie pour du gros canon, dont ils firent d'abord feu sur les Impériaux, auquel ceux-ci ne manquérent pas de répondre. Le feu dura jusqu'à la nuit. Les petites Galiotes de Zeng, qui depuis quelques jours étoient entrées dans le Pô, furent coulées à fond par la faute de ceux qui les montoient. Ces gens, au-lieu de se retirer, eurent d'abord l'audace de vouloir insulter, de

1735. leurs petits canons & pierriers de fer, la groſſe Artillerie des Alliés; mais dès qu'ils eurent vu l'effet que celle-ci faiſoit ſur leur Capitaine, qui dans un inſtant ſe trouva criblé de coups de canon, rien ne put plus les retenir. Ils abandonnérent le Fleuve & leurs Galiotes, & s'étant ſauvés à terre ils laiſſérent leurs Officiers, pour retourner dans leur Païs par l'Etat de Veniſe.

On continua le lendemain à ſe canoner, & on remarqua que la plus grande partie de l'Armée des Alliés s'étoit remiſe en marche vers San-Bénédetto, avec 30 Bataillons & 29 Eſcadrons, qui avoient ſervi à cette expédition. Les Eſpagnols avec leur Chef étoient encore ce jour-là au ſoir à Rovére.

Le Roi de Sardaigne quitta le jour ſuivant le Camp de San-Bénédetto avec toute l'Armée, n'y laiſſant que 12 Bataillons, avec 8 Eſcadrons, & un Détachement de Houzars ſous les ordres du Marquis de Maillebois, afin de le mettre à portée de ſe joindre en cas de beſoin aux Eſpagnols, pour veiller ſur ce qui ſe paſſoit le long du Pô, depuis la Secchia juſqu'à Borgoforte. Le 11 de Juin l'Armée des Alliés alla camper à Bozolo, d'où ils détachérent vingt Compagnies de Grenadiers, & quelque Cavalerie, pour aſſurer la conſtruction de deux ponts que le Roi de Sardaigne faiſoit jetter ſur l'Oglio. Le Marquis de Bonas paſſa en même tems cette Riviére avec 12 Bataillons & 2 Eſcadrons de Dragons, avec leſquels il avança au-delà de Maſcaria. La nuit ſuivante le Velt-Maréchal Comte de Koningſegg fit marcher l'Armée Impériale d'Oſtiglia à Governolo, le long du Mincio; mais

mais il resta à Ostiglia, à la tête de trois Régimens de Cavalerie, un Détachement d'Infanterie, & quelques Croates, pour couvrir le transport des Vivres, & retirer les Détachemens qui occupoient encore quelques postes vers le Pô. 1735.

L'Armée Impériale alla camper le jour suivant sous Mantoue, où le Comte de Koningsegg se rendit, & il y passa le 13 à donner divers ordres. Il y fit entrer 7 Bataillons pour les joindre à celui de Léopold Palfi, à celui des Grisons, & un Détachement de 1000 hommes & de 400 Croates, qu'il laissa sous les ordres du Général Baron de Wutgenau. Le 15 le Comte de Koningsegg détacha 3000 Chevaux vers Goito, pour observer les mouvemens de ses Ennemis vers le Mincio, & il alla camper à Virgiliana, qu'il avoit en front, sa droite à St. Blasio, & sa gauche au Mincio. Tous ces Détachemens l'ayant joint, & ayant remarqué que le but de tous les mouvemens des Alliés ne tendoient qu'à l'enfermer, & lui couper la retraite vers le Tyrol, il rappella le Détachement qui étoit à Goito, & marcha vers Vuléglo, à l'entrée du Véronéze, pour s'emparer de ce poste, dont les Ennemis avoient aussi envie de se saisir.

Ce Général envoya vers le Trentin l'équipage & les bouches inutiles, qu'il avoit fait sortir de Mantoue. On prétend que ce Comte avoit résolu cette belle retraite, longtems avant de l'exécuter. Une Ligne qu'il fit tirer d'Ostiglia à St. Giacomo, après avoir quitté Rovére, & le Détachement qu'il avoit fait du côté de Borgoforte, n'avoient d'autre but que de masquer la retraite des bagages,

1735. des équipages, & des malades, qu'il faiſoit partir ſous prétexte de dégager l'Armée de tout ce qui pouvoit l'embaraſſer. Après avoir pris ces meſures, il déclara dans un grand Conſeil de guerre que la Ville de Mantoue étant pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire pour un long ſiége, il ſe retireroit à meſure que les Ennemis, trois fois plus forts, approcheroient. En conſéquence de cette réſolution, il fit abandonner les poſtes ſur l'Oglio & ſur le Pô, & vint d'abord camper avec toutes ſes Troupes à Virgiliana. Comme les Alliés avoient déjà paſſé les deux Riviéres qu'on vient de nommer, le Comte quitta ſon Camp de Virgiliana, & alla en prendre un autre à Caſtiglione.

Les Impériaux s'étoient flattés que les Alliés, fatigués pendant quinze jours par des marches & contremarches continuelles, s'arrêteroient un peu pour repoſer; mais ayant encore continué leur marche, le Comte de Koningſegg ſe vit obligé d'abandonner entiérement le Mantouan, & de prendre la route du Trentin, où les malades étoient déjà arrivés avec les équipages. Les Alliés trouvérent environ 300 chariots de fourages dans Goito. Ils détachérent le Marquis de Bonas avec 12 Bataillons & 3 Régimens de Dragons pour s'avancer vers l'Adige. Ce Général envoya un Exprès au Maréchal de Noailles, pour l'informer que les Impériaux avoient jetté deux ponts ſur cette Riviére, & qu'il avoit beſoin d'un renfort pour les attaquer.

A cette nouvelle, le Maréchal de Noailles commanda tous les Grenadiers, 40 Eſcadrons, & 100 hommes par Bataillon, pour aller

aller joindre Mr. de Bonas. Le Maréchal Duc de Montemar détacha en même tems quelque Cavalerie. Mais ces Troupes arrivérent trop tard: elles apprirent que les Impériaux avoient déjà passé l'Adige. Toute leur Armée avoit campé à Valério, à la réserve d'un petit Détachement resté à Borghetto pour servir d'Arriége-garde. L'Infanterie, au nombre d'environ 12000 hommes, campa sur les hauteurs, & la Cavalerie, forte de 8000, dans les fonds. Les malades prenoient en attendant la route du Tyrol, ainsi qu'un train de canons & de mortiers, un grand nombre de chariots chargés de grenades, cent chariots chargés de poudre, & quatre cent chargés de bagages. L'Armée des Alliés qui avoit décampé pour poursuivre les Impériaux, ayant appris qu'ils avoient passé l'Adige, prit le parti de revenir dans son Camp. 1735.

Après la retraite des Impériaux dans le Tyrol, les Espagnols assiégérent la Mirandole, où commandoit le Baron Stenz. Ce siége dura au-delà de six semaines, & couta cher aux Assiégeans. Une partie des Soldats de la Garnison prit parti parmi les Espagnols: les autres furent conduits à Parme & delà à Livourne, où on les embarqua pour l'Espagne.

Dans la crainte où étoient les Alliés que les Impériaux ne restassent en Italie, le Roi de Sardaigne, de concert avec le Duc de Noailles & le Comte de Montemar, prit les mesures nécessaires pour les prévenir dans l'exécution de ce dessein. En conséquence des résolutions qui furent prises à ce sujet dans un Conseil de guerre, on forma une

1735. Armée d'observation pour disputer aux Ennemis le passage de l'Adige. Le 7 de Septembre la plupart des Troupes quittérent leurs quartiers pour se mettre en marche. Le Maréchal de Noailles arriva le 11 à Zévio, & y trouva le Marquis de Maulevrier, qui s'y étoit rendu la veille avec le Corps qu'il commandoit, afin de s'assurer de ce poste, pendant que le Marquis de Savines s'avançoit avec ses Troupes du côté de Roucou.

Les Espagnols, qui s'étoient aussi mis en marche, allérent camper à St. Pierre de Lignagno, sur le bas Adige dans le Véronéze. Quant aux Piémontois, le Roi de Sardaigne s'étant chargé de défendre la partie de la gauche du Lac de Garde, Sa Majesté s'avança avec toutes ses Troupes à Salo. Le Marquis de Maillebois, qui avoit pris les devans avec 10 Bataillons & 8 Escadrons, arriva le 7 à Castelnuovo sur les Terres de l'Etat de Venise. Il fut joint le lendemain par le Comte de Lautrec, qui s'étoit aussi avancé avec 14 Bataillons; & ces Troupes se rendirent à Gussolengo, où elles formérent un Camp. On s'empara ensuite de la Montagne de la Ferrare, où l'on mit 200 hommes de garde sous les ordres d'un Lieutenant-Colonel.

Aussi-tôt que les Impériaux en furent informés, ils s'avancérent avec 3000 hommes, dans le dessein de chasser ce Détachement de la Montagne; mais sur l'avis que les Alliés faisoient marcher des Troupes pour le soutenir, ils se retirérent sans rien entreprendre. Mr. de Cayla fut détaché avec la Brigade du Maine pour aller s'emparer du Village de Rivoli, poste très-important, ce qu'il

qu'il exécuta ſans aucune perte. On conſtruiſit en même tems cinq ponts ſur l'Adige, tant pour paſſer de l'autre côté de ce Fleuve, où le Païs eſt beaucoup meilleur, que pour en faire venir les denrées dont on avoit beſoin. Les Détachemens qu'on envoya en divers endroits rapportérent beaucoup de proviſions, que les Impériaux avoient laiſſées à la garde des Vénitiens, chez qui ils les croyoient en ſureté. On enleva auſſi un grand nombre de Barques & autres Bâtimens qui leur appartenoient, & qui leur avoient ſervi à la conſtruction des ponts ſur l'Adige. 1735

Tant de précautions n'empêchérent pas les Impériaux de pénétrer dans les Terres de la République de Veniſe, & d'envoyer de tems en tems des Détachemens qui tenoient les Troupes alliées en haleine. Ils firent avancer la plus grande partie des Chaſſeurs ou Fuſiliers du Tirol & du Trentin pour les oppoſer aux Miquelets & aux Arquebuſiers des Alliés. Un gros Corps de Troupes Impériales prit poſte ſur le Mont Barcola, qui aſſuroit la communication du Vicentin avec le Trentin.

Les choſes étoient dans cette ſituation, lorſque le Maréchal de Noailles fit à la fin d'Octobre les diſpoſitions néceſſaires pour repaſſer l'Adige, & prendre des quartiers d'hiver de l'autre côté de cette Riviére. Déjà les Troupes étoient en mouvement pour exécuter ce plan, quand ce Général reçut un Courier de Verſailles, avec avis des meſures priſes entre les Cours de Vienne & de France pour une Suſpenſion d'armes. Il en fit part au Comte de Kévenhuller, Général des Troupes de l'Empereur. Il dépêcha auſſi

1735. un Courier au Duc de Montemar pour lui en donner avis. Le Comte de Kévenhuller répondit qu'il avoit fait ceſſer toutes hoſtilités de la part des Troupes Impériales. Dès ce moment le Duc de Montemar abandonna non ſeulement le Véronéze, le Vicentin & les bords de l'Adige ; mais il leva le blocus de Mantoue avec beaucoup de précipitation, & repaſſa de-même le Pô, abandonnant une partie de ſes proviſions. Sur les ordres qu'il reçut de ſa Cour de défendre les poſſeſſions de la Couronne, il fit de gros Détachemens vers Parme & Plaiſance, où il envoya la meilleure partie de ſes Munitions & de ſon Artillerie. Il prit lui-même la poſte pour ſe rendre par Bologne en Toſcane, où il ſe fit ſuivre par 12 à 15000 hommes, afin d'y prévenir les Impériaux, & mettre Livourne & Porto-Ercole à couvert de ſurpriſe. Il laiſſa une groſſe Garniſon dans la Mirandole. Pendant tous ces mouvemens des Eſpagnols, le Maréchal de Noailles retira entiérement ſes Troupes de l'Etat de Veniſe, en mit une partie dans les poſtes le long de l'Adige, & le reſte le long du Pô & de l'Oglio, juſqu'à ce que les Commiſſaires aſſemblés à Vérone fuſſent convenus des limites qu'on garderoit de part & d'autre pendant la Suſpenſion d'armes.

Le Traité dont on convint dans cette occaſion, portoit qu'en conſéquence de l'Accord fait entre Sa Majeſté Impériale d'une part, & Sa Majeſté Très-Chrétienne de l'autre, portant Suſpenſion d'armes entre leurs Armées reſpectives, on étoit convenu de faire une ceſſation de tous actes d'hoſtilité, comme on l'avoit déjà exécuté vers le Rhin

&

& vers la Moſelle ; que cette Suſpenſion d'armes ſeroit également obſervée entre les Troupes de Sa Majeſté Impériale & celles des Puiſſances alliées de Sa Majeſté Très-Chrétienne, juſqu'à ce que ces Puiſſances euſſent le tems de déclarer ſi elles voulaient accepter ou refuſer l'Armiſtice; que, quoique par le terme de Suſpenſion d'armes on ne dût entendre qu'une ceſſation d'hoſtilités, on étoit cependant convenu, pour des raiſons particuliéres, que les Troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſe retireroient des bords de l'Adige, & qu'elles quitteroient tous les quartiers qu'elles occupoient entre cette Riviére & celle du Mincio ; qu'on étoit auſſi convenu que les Troupes de France demeureroient en poſſeſſion de Goito & de Borgo-forte, mais qu'elles évacueroient les autres poſtes qui ſervoient à reſſerrer Mantoue, & qu'on prendroit pour bornes & pour limites tout le cours de l'Oglio juſqu'à ſon embouchure dans le Pô. 1735.

Les Troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne ne devoient occuper au-delà de cette Riviére, que les lieux d'Uſtiana & de Marcaria ; & depuis l'embouchure de l'Oglio dans le Pô elles devoient garder le cours de ce Fleuve, juſqu'au premier lieu du Territoire de l'Etat Eccléſiaſtique, & de-là en ſuivant le tour des frontiéres de tout le Modénois. Il étoit défendu aux Troupes des deux Puiſſances reſpectives de pénétrer dans aucun des Etats renfermés dans ces limites, à la réſerve des Troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne, qui iroient relever la Garniſon de Goito. On laiſſoit un libre cours au Commerce, pour le bien des différens Peuples &

1735. Etats qui s'y trouvoient intéreſſés, tant par terre, que par le cours des Riviéres. Lorſqu'on eut réglé ces articles, les François & les Piémontois ſortirent des Terres de la République de Veniſe, & abandonnérent les autres poſtes ſtipulés aux Impériaux. Les Piémontois retournérent en partie dans leurs Païs, en partie dans le Milanez. La plus grande partie des Troupes de France entra auſſi dans le Milanez, qui ſe trouva rempli de maniére à avoir peine à fournir à la ſubſiſtance de tant de Troupes. Non ſeulement les Impériaux rentrérent dans le Mantouan, mais ils firent auſſi paſſer pluſieurs Régimens dans le Ferrarois, le Bolonois & la Romagne, où ils vivoient aux dépens des Sujets du Saint Siége, qui furent obligés de leur fournir l'étape & les utenciles. Ils s'avancérent juſques ſur les frontiéres de la Toſcane, dont les Eſpagnols occupoient & fortifioient tous les paſſages, ainſi que les gorges de l'Apennin.

Les affaires de Pologne furent auſſi entiérement terminées à la ſatisfaction du Roi Auguſte, qui ſe vit enfin paiſible poſſeſſeur de la Couronne. Nous allons voir quelles furent les cauſes d'une ſi grande révolution. Dès le commencement de cette année on avoit commencé à avoir quelque eſpérance du rétabliſſement de la tranquilité dans ce Royaume. Pluſieurs Seigneurs qui avoient été contraires au Roi Auguſte, avoient pris le parti de négocier leur accommodement, & on voyoit arriver de tems en tems à Warſovie des Députés de divers Palatinats, Territoires & Diſtricts, pour faire leur ſoumiſſion à ce Prince. Ceux de Dobrzin demandérent une diminu-

minution des sommes que leur District étoit obligé de payer aux Russiens. Ils supplié- 1735.
rent Sa Majesté de convoquer au-plutôt la Diéte de Pacification, & de faire élargir le Primat de l'arrêt où il étoit détenu. L'Evêque de Cracovie leur répondit au nom du Roi, que Sa Majesté intercéderoit en leur faveur auprès des Russiens; qu'Elle convoqueroit la Diéte de Pacification aussi-tôt que les autres Districts & Palatinats du Royaume auroient fait comme eux leurs soumissions au Roi; & que quant au Primat du Royaume, Sa Majesté avoit pour ce Prélat toute la considération possible, ne dépendant que de lui d'obtenir sa liberté. Il est vrai cependant qu'un grand nombre de ceux qui faisoient ces soumissions, s'y trouvoient comme forcés, dans la crainte où ils étoient de perdre leur liberté, ou dans la vue de sauver leurs Terres du ravage. Ce sont du-moins les raisons qu'alléguérent plusieurs Seigneurs retirés à Konigsberg, après avoir déjà reconnu le Roi Auguste.

Le peu de fermeté du Comte Potocki dans le parti qu'il avoit embrassé, ne contribua pas peu à ruiner les affaires du Roi Stanislas. Il avoit toujours soutenu avec beaucoup de chaleur les intérêts de ce Prince, & on s'étoit flatté qu'il pousseroit sa pointe à tout événement. On se trompa. Ce Palatin changea tout-à-coup de conduite, & se soumit au Roi Auguste. On fit bien des conjectures sur les motifs de cette démarche. Les uns prétendirent que le désir seul d'adoucir la captivité du Primat, son frére, l'avoit porté à entrer en négociation avec le Roi Auguste, pour faire son accommodement,

&

1735. & qu'un démêlé qu'il avoit paru avoir avec le Comte de Tarlo Palatin de Lublin, n'étoit qu'un prétexte pour mieux réuſſir dans ſes vues. D'autres au-contraire vouloient que ce démêlé fût réel, & fondé ſur d'anciennes inimitiés, & ſur une jalouſie ſurvenue au ſujet du commandement des Troupes. On rapportoit même à ce ſujet les particularités ſuivantes.

Le Palatin de Kiovie prétendoit qu'en qualité de premier Général de l'Armée du Roi Staniſlas, toutes les Troupes de ce Prince devoient être ſoumiſes, & n'agir que par ſes commandemens, ou du-moins de ſon avis. Le Comte de Tarlo, Palatin de Lublin, & ſecond Général, prétendoit être auſſi bien inſtruit que le Palatin de Kiovie de ce qui convenoit aux intérêts du Roi Staniſlas. Il ſoutenoit que par cette raiſon il étoit en droit de faire agir, comme il jugeoit à propos, le Corps de Troupes ſoumis à ſes ordres, & qu'il y étoit encore autoriſé par la diſtance que les marches de l'Armée mettoient ſouvent entre lui & le Palatin de Kiovie. Le Roi Staniſlas, inſtruit de cette déſunion, fit ſes efforts pour l'étouffer dans ſa naiſſance. Il envoya des Députés pour ſavoir les raiſons des deux Partis.

Le Comte de Tarlo ſe fit écouter, par la maniére plauſible dont il expoſa les ſiennes. Il les fonda entiérement ſur ſon zéle pour les intérêts du Roi, en déclarant que tout ce qui étoit perſonnel, ne le touchoit point. Les raiſons du Palatin de Kiovie parurent moins bonnes. On y démêloit de la jalouſie & du reſſentiment pour d'anciennes querelles. D'ailleurs, le Comte de Tarlo ne ceſſoit, dans ces circonſtances, de rendre des ſervi-

ces

ces essentiels au Roi dans la Grande-Pologne. Il venoit même d'y former une Confédération, dont l'utilité se fit connoître depuis. Ces considérations prévalurent. Au-lieu de subordonner le Comte de Tarlo au Palatin de Kiovie, comme ce dernier le demandoit, on proposa un Accommodement. Le premier y consentit d'abord. L'autre, ferme dans sa prétention, ne voulut pas y renoncer. Il résolut de demeurer dans l'inaction, jusqu'à ce que les choses fussent décidées à son avantage. Dès-lors il négligea les succès qu'il auroit pu remporter en diverses occasions sur les Troupes de Russie & de Saxe. Il s'enfonça avec son Armée dans les Montagnes limitrophes de la Hongrie. 1735.

Le Roi Auguste voulut profiter d'une occasion si naturelle d'attirer à lui une partie des Adhérens du Roi Staniſlas; il envoya quelques Députés au Palatin de Kiovie, qui lui firent des offres flatteuses. Ils le déterminérent à une Suspension d'armes, pour pouvoir convenir d'un Accommodement. Une circonstance favorable pour le Roi Staniſlas, c'est que les Troupes du Palatin de Kiovie, trouvant mieux leur compte dans la guerre que dans la paix, murmurérent de ce procédé du Palatin, & d'abord quatorze Drapeaux se détachérent, & joignirent le Corps de Troupes du Comte de Tarlo.

Le Palatin de Kiovie, pour justifier sa conduite, généralement condamnée par tous ceux qui s'étoient rangés du côté du Comte de Tarlo, jugea à propos de publier un Manifeste après avoir accepté la Suspension d'armes. Il y déclaroit, que comme les Armées étrangéres continuoient avec succès dans

1735. dans leurs opérations, il étoit tems de faire ceſſer les calamités dont la République étoit accablée, & de procurer le plutôt qu'il ſeroit poſſible le repos tant déſiré à la Nobleſſe & à la Patrie. Il diſoit qu'il avoit d'abord ſouhaité qu'il pût y avoir une Suſpenſion d'armes entre l'Armée qui étoit ſous ſes ordres & celles de Ruſſie & de Saxe; & qu'il avoit non ſeulement trouvé à ce ſujet toute la facilité qu'il pouvoit eſpérer auprès de ces Armées, mais qu'on y avoit déjà fait de grands progrès, & publié les Déclarations convenables pour l'accompliſſement d'un ouvrage ſi ſalutaire; qu'il avoit jugé à propos d'en faire part, non ſeulement à ceux qui ſe trouvoient auprès de l'Armée, & qui gardoient encore le ſerment qu'ils avoient prêté à Sendomir, mais auſſi aux Compagnies, Officiers, Towarzys, & à tous ceux qui par des pratiques étrangéres s'étoient laiſſés ſéduire & détourner de leur devoir. Il déclaroit par rapport à ces derniers, qu'il leur accordoit une Amniſtie générale, pourvu qu'en conſéquence de leur ſerment ils vinſſent ſe ranger ſous ſes ordres, & s'acquiter de leur devoir. Il promettoit & aſſuroit, que pendant la durée de cette Suſpenſion, qui avoit heureuſement commencé, il procureroit aux Troupes qui avoient les quartiers dans des endroits éloignés, toute la facilité & toute la ſureté pour en ſortir; mais qu'au cas que ces Troupes refuſaſſent de profiter de cette Suſpenſion d'armes & perſiſtaſſent à être contraires à ſes ordres, il ſeroit obligé de procéder contre elles ſelon la rigueur des Loix de la Guerre, & de les traiter comme rebelles. Le

Pala-

Palatin de Kiovie ne s'en tint pas-là. Après avoir publié ce Manifeste, il conclut un Traité d'Armistice avec les Commissaires du Roi Auguste & ceux de l'Impératrice de Russie. 1735.

Cette division parmi les principaux Chefs de l'Armée du Roi Stanislas ne pouvoit qu'être très-préjudiciable aux affaires de ce Prince. Le Comte Potocki se trouvoit à la tête d'une partie, & le Comte de Tarlo se trouvoit à la tête de l'autre, avec son Oncle le Palatin de Lublin. Ceux-ci publiérent à leur tour contre le Comte Potocki un Manifeste, où ils le déclaroient ennemi de la Patrie, si dans trois semaines il ne se joignoit pas à la Confédération générale. Dans cette situation critique, les Tarlo furent obligés de recourir à l'adresse & aux stratagêmes. Ils proposérent à la Cour un accommodement particulier, & demandérent des Commissaires. Czenstochow, petite Ville sur la Warta, entre Cracovie & Siradie, fut choisie pour le lieu des Conférences. Le Roi Auguste y envoya d'abord l'Evêque de Cujavie. Les Conseillers de la Confédération s'assemblérent à Cracovie, dont ils étoient maîtres, & y tinrent Conseil pendant huit jours. Le 8 de Février, l'Evêque de Cujavie étant arrivé, Czenstochow en qualité de Commissaire de la République, eut le lendemain une audience publique dans l'Eglise des Péres de St. Paul, & y communiqua aux Chefs de la Confédération le sujet de sa Commission. Il fut ensuite conduit en cérémonie au quartier du Palatin de Lublin, destiné pour la tenue des Conférences. L'Evêque fit l'ouverture de la Conférence par un fort beau Discours.

1735. Il s'y étendit beaucoup sur les maux dont la République étoit accablée. Il dit que comme ces maux avoient pris leur source dans la desunion des Citoyens, il n'y avoit qu'une bonne harmonie entr'eux, & une réunion parfaite sous un même Chef, capables d'y remédier, & de rétablir la tranquilité dans le Royaume. Pour les mieux engager à la concorde, il leur représenta que le secours de la France ne paroissoit pas encore, & ne paroîtroit pas de longtems suivant toute apparence, à cause de l'éloignement de ce Royaume; que la Suéde avoit déclaré qu'elle ne vouloit point se mêler des affaires de Pologne; que l'Angleterre & la Hollande travailloient à rétablir la Paix en Europe, sans vouloir prendre aucun parti; & enfin, que les Turcs n'étoient pas en état de les secourir.

Cette Conférence ne produisit pas l'effet dont l'Evêque de Cujavie s'étoit flatté. On lui répondit que les Membres de la Confédération ne demandoient pas mieux que de voir la Paix rétablie dans le Royaume; mais que comme ils avoient prêté serment au Roi Stanislas, ils ne pouvoient pas le violer sans blesser leur conscience, ni accepter, sans le consentement de ce Prince, l'Armistice proposé, & que par conséquent ils désapprouvoient entiérement la conduite que le Palatin de Kiovie avoit tenue à cet égard. Ils dirent que leur dessein étoit de se retirer avec leurs Troupes dans les Palatinats de Posnanie & de Calisch, & dans la Province de Prusse, espérant qu'on les y laisseroit tranquiles; mais que si contre toute attente on venoit à s'opposer à leurs desseins, ils étoient résolus de

de s'ouvrir un passage l'épée à la main, & de se retirer même au-delà des frontiéres du Royaume, si la nécessité venoit à les y obliger. 1735.

Dès le lendemain toute l'Armée se mit en marche sur trois colonnes, prenant sa route par la Grande Pologne vers la Prusse. Le Général Steinflicht, qui commandoit l'Avant-garde, apprit sur la route de Kalisch que le Général Birckholtz marchoit du côté de Widawa avec son Régiment de 600 Cuirassiers Saxons, escortant 150 chariots chargés de toutes sortes de provisions pour la Cour de Warsovie. Il détacha quelques Compagnies Polonoises pour aller harceler ce Général; mais ces Troupes s'étant approchées de trop près, furent repoussées avec quelque perte par un Détachement du Régiment de Birckholtz. Pendant ce tems-là le Général Steinflicht fit tant de diligence, qu'il atteignit le Général Birckholtz entre Widawa & Kalisch, & l'attaqua.

L'action fut vive, & dura plus de trois heures. Les Saxons se défendirent avec beaucoup de valeur; mais enfin, ne pouvant résister au nombre supérieur, ils furent entiérement battus, la plupart des Soldats ayant été tués ou faits prisonniers. Le Général Birckholtz, & quelques autres Officiers, furent du nombre des derniers. Les Polonois se rendirent maîtres de tout le convoi, & y firent un butin considérable. Après cette action, l'Armée de la Confédération entra dans le Palatinat de Posnanie. Le Palatin de Lublin détacha quelques Troupes vers Lissa pour reconnoître les avenues. Ces Troupes s'étant avancées jusqu'aux fauxbourgs de

cet-

1735. cette Ville, y enlevérent quelques perſonnes. A leur retour elles rencontrérent pluſieurs chariots venant de Breſlau, & chargés d'habits uniformes pour un Régiment Saxon, qu'elles prirent & conduiſirent à l'Armée. Le Général Boſe, qui commandoit à Poſnanie, ayant reçu avis de la défaite du Général Birckholtz, & de la marche des Polonois, aſſembla auſſitôt toutes ſes Troupes, & ſe mit en marche pour ſe rendre à Srzym, après avoir envoyé un Exprès au Colonel Sibilski, qui étoit du côté de la Viſtule, avec ordre de ſe mettre auſſi en marche avec ſon Corps de Houzars, de Chaſſeurs & de Coſaques, & de s'avancer vers les Polonois, afin de les mettre entre deux feux. Les Saxons, qui, au nombre de 800 hommes, occupoient pluſieurs poſtes dans les Palatinats de Kaliſch & de Poſnanie, les abandonnérent, & ſe retirérent à Carga. On détacha de Guben 600 hommes pour aller à leur ſecours.

Le 1 de Mars, l'Armée s'étant rendue devant Liſſa, le Palatin de Lublin fit ſommer le Capitaine Zulcken, qui y commandoit, de ſe rendre avec ſa Garniſon, compoſée de 300 hommes; & ſur le refus qu'il en fit, il attaqua & emporta la Place, après quelques heures de réſiſtance. Quelques Bourgeois, & environ cinquante hommes de la Garniſon, y compris un Enſeigne, furent tués dans cette attaque. On accorda la vie aux autres Soldats, ſur l'offre qu'ils firent de s'enrôler parmi les Troupes Polonoiſes. Le Palatin & le Maréchal de la Confédération accordérent auſſi la vie au Capitaine & autres Officiers qui furent faits priſonniers de guerre.

Après

Après cette expédition les Polonois partagérent leur Armée. Un Corps de leurs Troupes s'empara de Frauſtadt, un autre Corps ſe rendit maître de Schwiegel, où les Saxons avoient dreſſé de grands Magazins, qui furent brulés après qu'on en eut enlevé tout ce qui pouvoit être de quelque uſage. Le reſte marcha vers Carga, qu'ils prirent & ſaccagérent; & ils brulérent les Magazins que les Saxons y avoient dreſſés. Trois cens hommes ſe retirérent dans le Château ſous les ordres du Major Watsdorff, où ils tinrent bon quelque tems, mais enfin il falut céder à la force. 1735.

Il ſe tint dans ce tems-là une Aſſemblée générale à Milec, où le Palatin de Kiovie conclut ſon Traité de ſoumiſſion avec les Commiſſaires de la Cour de Warſovie. Les Chefs de l'Armée de la Couronne y reconnurent auſſi le Roi Auguſte. Quelque tems après le Palatin de Lublin, laſſé des fréquentes marches & contremarches qu'on l'obligeoit de faire, & qui fatiguoient ſes gens ſans grande eſpérance de ſuccès, envoya vers la fin du mois de Mars le Chanoine Paplowski à l'Evêque de Cujavie, pour convenir des conditions auxquelles il offroit de ſe ſoumettre au Roi Auguſte.

Cette négociation n'ayant pas réuſſi, le Palatin s'avança à Czenſtochow, d'où il ſe rendit enſuite à Olkusz. Le 3 d'Avril il étoit avec ſon Armée aux environs de Cracovie, & n'ayant pu paſſer la Viſtule il ſe remit en marche, prenant ſa route vers Optatow. Le Général Laſci, qui le pour-

1735. pourſuivoit, attaqua près de Baſſovie une partie de ſon Armée, commandée par le Staroſte Zagwoyski. Les Polonois firent d'abord une vigoureuſe réſiſtance; mais Zagwoyski ayant été tué au fort de la mêlée, les Polonois abandonnérent le champ de bataille, & ſe retirérent avec précipitation.

Le Palatin de Lublin vivement pourſuivi par les Ruſſiens, prit ſa route vers Stenzice, où il paſſa la Viſtule avec la meilleure partie de ſon Armée. Le Général Laſci ayant pris la même route, paſſa auſſi la Viſtule, & détacha 300 hommes, qui atteignirent l'Arriére-garde du Palatin, & lui tuérent encore quelques hommes. Dans le même tems un autre Corps de Ruſſiens, détaché par le Général Laſci, ſuivoit le Caſtellan de Czerski, qui ſe voyant preſſé demanda une Suſpenſion d'armes, & propoſa les conditions auxquelles il offroit de ſe ſoumettre avec ſes Troupes au Roi Auguſte. Sa demande lui fut accordée, & le Général Laſci envoya ſur le champ au Roi la Lettre du Caſtellan datée de Swianſeci le 11 d'Avril. Le Caſtellan n'attendit pas la réponſe de la Cour. Comme il n'avoit ni vivres ni fourages pour ſes Troupes, il prit le parti de mettre bas les armes, au hazard d'être fait priſonnier de guerre. Le Roi néanmoins réſolut de traiter ce Caſtellan & ſon monde comme ſes Sujets, & Sa Majeſté envoya le Comte Poniatouwski pour les aller trouver en qualité de ſon Commiſſaire, & les aſſurer de ſes bonnes graces. Ce Comte de retour à Warſovie, remit au Roi un Ecrit ſigné du Caſtellan de Czerski, & des principaux Officiers

ciers qui étoient ſous ſes ordres. Sur cet Ecrit ils ſe ſoumettoient au Roi Auguſte, & renonçoient à la Confédération de Diskow. 1735.

Après que le Général Laſci eut réduit le Corps du Caſtellan de Czerski, il continua à pourſuivre le Palatin de Lublin, & obligea douze Compagnies de ſon Armée à mettre bas les armes. Six autres Compagnies de la même Armée vinrent ſe rendre à lui de leur propre mouvement. Les Troupes qui reſtoient au Palatin de Lublin ſe retirérent dans les montagnes vers les frontiéres, & lui-même les abandonna pour aller trouver le Roi Staniſlas à Konigsberg.

Il ne reſtoit plus que l'Armée du Régimentaire Pociey, compoſée de 17 à 18000 hommes. Ce Comte ſe tenoit alors dans l'Evêché de Warmie, & on prétend qu'il s'étoit avancé de ce côté-là dans le deſſein de faire quelque tentative ſur les Villes d'Elbing & de Marienbourg. Le Général Comte de Munich ayant reçu ordre de faire attaquer les Troupes du Comte Pociey, jugea à propos de donner part auparavant de ſon deſſein au Roi de Pruſſe, & de lui faire dire, que comme ce Régimentaire avoit paſſé ſur le Territoire du Royaume de Pruſſe pour ſe rendre dans l'Evêché de Warmie, il demandoit qu'on lui accordât auſſi la permiſſion d'y faire paſſer un Corps de Troupes Ruſſiennes. Dans la réſolution où étoit Sa Majeſté Pruſſienne d'obſerver une exacte neutralité par rapport aux affaires de Pologne, Elle fit déclarer qu'Elle étoit réſolue de continuer au Roi Staniſlas la jouïſſance de la retraite qu'Elle lui avoit accordée, de-même qu'aux Grands

1735. de Pologne; qu'Elle eſpéroit que, conformément à cette diſpoſition, on auroit le reſpect & les égards convenables pour l'azile qu'Elle trouvoit bon de donner à ce Prince & aux Seigneurs Polonois; qu'Elle déclaroit que ſi on y vouloit donner atteinte, Elle regarderoit une telle entrepriſe comme un acte d'hoſtilité commis contre Elle; qu'Elle ne pourroit par conſéquent ſe diſpenſer de prendre les meſures qui lui paroîtroient les plus convenables à ſon honneur, au maintien de ſes droits, & à celui de ſes prérogatives.

L'Impératrice de Ruſſie répondit à cette Déclaration par une Contre-déclaration, qui eſt proprement un paroli de celle du Roi de Pruſſe. Sa Majeſté Czarienne y faiſoit connoître qu'Elle demeuroit conſtamment attachée au parti qu'Elle avoit pris de reſter neutre par rapport aux affaires de l'Europe étrangéres à celles de Pologne; qu'Elle n'en étoit pas moins réſolue à continuer ſon aſſiſtance au Roi Auguſte, de-même qu'à la République; qu'Elle eſpéroit qu'on auroit les égards convenables pour cette diſpoſition; qu'Elle regarderoit la moindre atteinte qu'on voudroit y donner, comme une offenſe faite à Elle-même; & que dans une telle occaſion Elle ne pourroit ſe diſpenſer de prendre les meſures que ſon honneur & le maintien de ſa dignité rendroient néceſſaires.

Comme le Comte Pociey ne ſe trouvoit pas en ſureté dans l'Evêché de Warmie, il en ſortit avec ſes Troupes, & après en avoir remis le commandement au Staroſte Maſſalsky, il prit la route de Konigsberg, où pluſieurs Officiers-Généraux ſe rendirent avec lui. Il y avoit alors dans cette Ville un grand

grand nombre de Palatins, de Staroſtes, de Caſtellans, d'Evêques, de Prélats, & Officiers de la Couronne, outre pluſieurs Maréchaux, cinquante Députés des Palatinats de Pologne, vingt-quatre Députés de Lithuanie, & plus de cent Gentilshommes particuliers. Ce grand nombre de Seigneurs Polonois auprès du Roi Staniſlas n'inquiétoit pas peu la Cour de Warſovie. Elle fit tout ce qu'elle put pour arrêter au paſſage ceux qui prenoient la route de Konigsberg, en poſtant en divers endroits des Détachemens de Troupes Moſcovites, pour viſiter tous les Bâtimens qui deſcendoient la Viſtule. La Déclaration de Sa Majeſté Pruſſienne mit en ſureté la perſonne du Roi Staniſlas & toute ſa Cour à Konigsberg. 1735.

Quant aux biens de tous ces Seigneurs qui ſuivoient le parti du Roi Staniſlas, ils étoient en proie aux Troupes étrangéres, aux Moſcovites & aux Saxons. Dans cette criſe des affaires de Pologne, le Primat étoit ſansdoute le plus à plaindre. Pour l'obliger à ſe ſoumettre au Roi Auguſte, on le menaça de le transférer de Thorn à Pultusk, & de le conduire de-là en Lithuanie. Tous ſes Parens & Amis mettoient tout en œuvre pour le gagner & l'engager à changer de parti, mais rien n'étoit capable d'ébranler ſa conſtance & ſa fermeté. Enfin, lorſqu'on vit que toutes cet inſtances ne faiſoient aucune impreſſion ſur lui, la Cour de Pétersbourg ſe détermina de l'exiler en Ukraine. Le moment fatal auquel on devoit le conduire étant venu, & l'Eſcorte Ruſſienne étant déjà prête pour cet effet, la vue des maux auxquels il alloit être expoſé fit beaucoup plus ſon eſprit, que les ſollicitations & les

1735. instances les plus fortes de ſes Parens & de ſes Amis. Ce vénérable Vieillard demanda quelques jours de délai, après leſquels il témoigna être entiérement diſpoſé à reconnoître le Roi Auguſte.

Ce Prélat, après avoir pris cette réſolution, ſe rendit à ſon Château de Lowitz, où il trouva pluſieurs Grands du Royaume qui l'attendoient. A ſon arrivée il écrivit au Roi Auguſte, pour le remercier de la liberté qu'il lui avoit procurée, & l'aſſurer du zèle avec lequel il étoit réſolu de travailler au rétabliſſement de la République. Dès que le Primat fut rétabli de ſes fatigues, il partit de ſon Château de Lowitz, pour ſe rendre à Warſovie. Arrivé à Blonie, il envoya ſur le champ donner part de ſa venue aux Sénateurs de ſa connoiſſance. Auſſi-tôt l'Evêque de Cracovie, le Prince Lubomirsky, Palatin de Cracovie, le Prince Wiesnowiesky, Caſtellan du même endroit, partirent avec le Palatin de Kiovie, le Caſtellan de Poſnanie, le Grand-Maréchal de la Couronne, accompagnés d'autres perſonnes de diſtinction des deux ſexes, pour aller à la rencontre de ce Prélat. Il trouva au Village de Wola, à une demi-lieue de Warſovie, d'autres Seigneurs Polonois & Gentilshommes: il reçut leurs félicitations, & continua ſa route vers Warſovie. Il avoit avec lui, dans ſon caroſſe, le Palatin de Kiovie, ſon Frére, l'Evêque de Cracovie, & le Caſtellan du même endroit. Ce caroſſe étoit ſuivi de quarante autres. Un grand nombre de perſonnes à cheval augmentoit le cortége. L'Eſcorte du Primat étoit compoſée d'un Détachement des Dragons de ſa Garde. Les

tues

rues du paſſage étoient tout autant remplies de monde, que l'avoit été le chemin depuis Lowitz. 1735.

Le Primat deſcendit au Palais qu'il avoit coutume d'occuper. A l'inſtant il envoya à la Cour Mr. Wloſtrucky, Caſtellan de Krzynum, donner part de ſon arrivée au Roi & à la Reine, & ſavoir à quelle heure il leur plairoit de lui accorder audience. Le jour de l'audience le Primat ſe rendit à la Cour, accompagné & ſuivi de pluſieurs Prélats & autres perſonnes diſtinguées. Selon le Cérémonial dont on étoit convenu à ce ſujet, la barriére où ne paſſent ordinairement que les caroſſes de Leurs Majeſtés, étoit ouverte pour celui de ce Prélat. Il fut reçu à la deſcente par deux Gentilshommes de la Chambre du Roi, & par deux autres au bas de l'eſcalier, d'où ils le conduiſirent dans la Sale d'audience. Le Roi y étoit debout ſous un Dais, & environné de tous ſes Miniſtres & des Grands-Officiers de ſa Couronne.

Le Primat, pour donner des preuves de la ſincérité de ſa ſoumiſſion, écrivit au Pape une Lettre, qui portoit en ſubſtance: Qu'il avoit été informé du ſoin paternel que Sa Sainteté avoit bien voulu prendre de lui pendant la triſte ſituation où ſon mauvais ſort l'avoit fait languir pendant une année entiére; qu'il avoit lu avec une extrême ſatisfaction les Lettres de recommandation que Sa Sainteté avoit bien voulu écrire à l'Empereur pour l'engager à s'intéreſſer à ſon élargiſſement; qu'il avoit lu dans ces Lettres les ſentimens de tendreſſe paternelle que Sa Sainteté y avoit exprimés, & les ſolides argumens qu'Elle avoit employés pour le main-

1735. tien de ſon Caractére d'Archevêque & de ſa Dignité de Primat; que ces repréſentations du Pére commun de la Chrétienté n'auroient peut-être pas encore produit l'effet dont il s'étoit flatté, ſi le Séréniſſime Roi Auguſte n'eût eu la bonté d'y joindre ſon interceſſion; que par ce moyen il avoit recouvré ſa liberté, & que le premier acte qu'il avoit exercé avoit été de ſe rendre auprès de Sa Majeſté; qu'il avoit la conſolation de voir que Dieu, toujours merveilleux dans ſes œuvres, avoit viſiblement aſſiſté ce Prince, en lui procurant tous les moyens propres à l'affermir ſur le Trône, puiſque toute l'Armée réunie, & que toutes les Provinces, les Palatins & les Vaivodies du Royaume, avoient envoyé leurs Députés pour le reconnoître, & exerçoient tous leurs actes de Juriſdiction au nom de Sa Majeſté. „ J'avoue, continuoit-il, que „ j'ai été longtems retenu par certains ſcru„ pules que j'ai pris la liberté de communi„ quer ci-devant à Votre Sainteté; mais „ voyant que toute la Nobleſſe & le Peuple „ de notre Royaume ſe plaignoient de ce que „ je donnois à mes compatriotes un exem„ ple dangereux de deſunion, & qu'on m'at„ tribuoit en quelque façon les malheurs qui „ en dérivoient, j'ai cru devoir faire ceſſer „ ces reproches qu'on me faiſoit de toutes „ parts, en prenant la même réſolution que „ mes Fréres, à qui j'étois devenu ſuſpect „ par une trop longue réſiſtance; & j'ai fait „ cette démarche d'autant plus volontiers, „ que j'eſpére qu'elle ne ſera pas deſaprou„ vée de Votre Sainteté". Il ajoûtoit que le Séréniſſime Roi Auguſte étoit un Prince

en

en qui on voyoit reluire avec éclat la religion, la piété, l'édification, le respect pour le Saint Siége, & toutes les Vertus Royales qui pouvoient faire le Prince le plus accompli. 1735.

Un grand nombre de Seigneurs Polonois suivit l'exemple du Primat, & vint se soumettre au Roi Auguste. La bonté avec laquelle ce Prince les recevoit, ne contribua pas peu à appaiser les troubles du Royaume.

Il ne restoit plus au Roi Stanislas que quelques Corps de Troupes, qui n'étoient rien moins qu'en état de s'opposer aux Russiens & aux Saxons. Quelques-unes de ces Troupes étoient commandées par Mr. Epérias, & par le Prince Sapiéha, Tréforier de Lithuanie. Poursuivies de tous côtés elles furent obligées de se sauver au-delà du Niester, & se mirent sous la protection du Grand-Seigneur. Quoique la Porte eût des mesures à garder avec la Russie, & qu'elle craignît, dans les fâcheuses circonstances où elle se trouvoit alors, d'en venir à une guerre ouverte avec cette Cour, elle ne voulut pourtant jamais permettre que les Russiens violassent le Droit des Gens à l'égard des Troupes du Roi Stanislas, qui s'étoient mises sous la protection du Grand-Seigneur. Lorsqu'elle eut appris que le Prince de Hesse-Hombourg s'étoit avancé vers les frontiéres de l'Empire Ottoman pour y poursuivre quelques Corps de Troupes Polonoises, elle fit déclarer au Ministre de Russie qu'elle ne pouvoit voir sans ombrage ces préparatifs d'hostilités, & qu'elle regarderoit de pareilles entrepriſes comme un com-

1735. mencement de rupture avec l'Empire Ottoman.

Comme la Ruſſie ne vouloit pas non plus ſe brouiller entiérement avec la Porte, l'Ambaſſadeur donna pour réponſe, que perſonne n'ignoroit que ſa Souveraine avoit été requiſe par la République de Pologne d'y faire paſſer différens Corps de ſes Troupes, pour pacifier les troubles de ce Royaume, & ramener les Eſprits diviſés, à l'unanimité; que pour y parvenir, Elle avoit été obligée de réduire par la force pluſieurs Villes à leur devoir, ſans qu'on eût paru y prendre la moindre part à Conſtantinople, & que par conſéquent l'Impératrice ſa Maîtreſſe n'ayant d'autre deſſein que celui de pourſuivre & de mettre à la raiſon les Staniſlaïſtes, & ne ſe propoſant en aucune maniére de cauſer la moindre inquiétude aux Sujets de Sa Hauteſſe, il proteſtoit au nom de Sa Majeſté Czarienne, qu'on ne ſe déſiſteroit point de cette réſolution, & qu'on prendroit, autant que le beſoin l'exigeroit, toutes les meſures convenables pour terraſſer ce Parti, ſans néanmoins donner aucun fondement raiſonnable à la Porte Ottomane de rien craindre ou ſoupçonner d'un tel procédé de la part des Ruſſiens.

La retraite des Polonois & des Lithuaniens ſur le Territoire Turc, engagea le Palatin de Podolie d'écrire au Bacha de Choczim, pour lui demander des aſſurances par écrit, que ces Troupes ne feroient point de courſes en Pologne & ne ruineroient pas le Païs; qu'en ce cas il s'engageoit à faire enſorte que l'Armée Ruſſienne s'éloignât des frontiéres de la Porte, & quittât la Podolie.

lie. Il promettoit en même tems que ſi la Porte s'intéreſſoit auprès du Roi pour obtenir à ces gens la liberté de retourner dans leur Patrie, Sa Majeſté leur accorderoit cette grace en faveur de l'interceſſion. Le Bacha donna pour réponſe, que la protection que la Porte donnoit à ces Troupes ne nuiroit en aucune maniére à la Pologne, & qu'il les avoit fait repartir dans les Villages, où elles vivoient pour leur argent, avec défenſe de faire des courſes. Le Bacha recommanda en même tems au Député du Palatin de Podolie, que puiſque la Pologne n'auroit plus rien à craindre de ces gens retirés chez lui, l'Armée Ruſſienne eût à s'éloigner des frontiéres de Turquie, en quittant la Podolie. 1735.

Le mauvais état des affaires de la Cour Ottomane fut peut-être ce qui l'empêcha de ſe déclarer ouvertement contre la Ruſſie. Les diſpoſitions ſéditieuſes des peuples en Egypte obligeoient le Grand-Seigneur d'y entretenir un nombre conſidérable de Troupes. D'un autre côté, la guerre de Perſe n'étoit ni terminée ni prête à l'être. Kouli-Kan faiſoit tous les jours de nouvelles conquêtes. Il bloqua la Ville de Genſcha, dans la Géorgie; & les Partis faiſoient des courſes en-deçà de la frontiére, & mettoient le Païs ſous contribution. Mais rien n'affoiblit tant les Turcs, & ne leur cauſa une plus grande conſternation, que la victoire que remporta ſur eux Kouli-Kan, dans le mois de Juin de cette année. Ce Général ayant appris que l'Armée Ottomane étoit augmentée juſqu'à plus de 100000 hommes, & que le Bacha Abdallah qui la commandoit avoit des ordres poſitifs de l'attaquer, jugea qu'il

1735. y auroit de l'imprudence à exposer ses Troupes au hazard d'une bataille. Il préféra le stratagême. Il feignit de craindre une attaque. Pour accréditer cette fausse opinion, il retira les Troupes des plaines qu'elles occupoient. Il en distribua la plus grande partie dans des gorges & dans des vallons creux. Il les y posta de maniére qu'elles en occupoient les entrées. Il les fit fortifier de quelques foibles retranchemens, qui ne devoient servir qu'à mieux abuser les Turcs. Plus loin, dans l'épaisseur des gorges, il fit pratiquer des mines, auxquelles on travailla avec autant de secret que de diligence. L'Artillerie qui devoit servir à les faire sauter, & à achever le désastre des Turcs, fut placée sur la pente des collines entre des haies & des broussailles. Les tentes de ce Camp furent remplies de choses propres à arrêter le soldat au pillage.

Kouli-Kan divisa le reste de ses Troupes en deux Corps. A l'un il fit faire un grand détour par des défilés, & l'envoya s'établir dans un Bois qui bordoit la route, que les Turcs devoient suivre pour leur attaque. Il se posta avec l'autre Corps sur une hauteur, d'où il pouvoit communiquer avec ses deux Ailes, & ordonner leur mouvement. Il fit encore une disposition pour assurer sa retraite, au cas que les mesures qu'il avoit prises vinssent à manquer.

L'Armée Turque, séduite par ces artificieux arrangemens, ne les regarda que comme une preuve plus certaine de la foiblesse des Persans, & de la facilité qu'elle auroit à les vaincre. Le 2 de Juin toute l'Armée Ottomane se mit en marche avec son Artillerie,

lerie, & ſous les ordres du Bacha Abdallah, pour aller attaquer les Perſans. Kouli-Kan envoya reconnoître les Turcs par un Corps de 12000 hommes de ſa Cavalerie. Abdallah les fit attaquer vivement par la ſienne. 1735.

Après quelques eſcarmouches les Perſans prirent la fuite. Kouli-Kan lui-même recula, abandonnant la hauteur où il étoit poſté avec le reſte de ſon monde. L'Armée du Grand-Seigneur, plus remplie de confiance, pourſuivit les Perſans dans les gorges & dans les vallons creux où Kouli Kan avoit diſtribué la plus grande partie de ſes Troupes. Les Turcs forcérent les retranchemens. Leurs Ennemis les abandonnérent, & continuérent à fuir par l'endroit où étoient les mines. Les Turcs s'y emparérent du Camp, & le regardérent comme la marque de leur triomphe. Déjà leurs Soldats rempliſſoient les tentes, & y faiſoient leur butin, lorsque tout-à-coup le Corps de Troupes Perſanes, qui étoit dans le Bois, en ſortit, & chargea vivement les Turcs en queue, tandis que Kouli-Kan revint au-delà de la hauteur, & les attaqua de front. Au même inſtant une décharge terrible de l'Artillerie placée ſur les collines, mit le feu aux mines, & produiſit un effet ſi ſoudain, que plus d'un tiers de l'Infanterie Ottomane ſauta en l'air. Le reſte de cette Armée, qui combattoit contre les Troupes que Thamas Kouli-Kan avoit ſous ſes ordres, & contre celles du Bois, fut entiérement battu. On fit monter cette perte à plus de 70000 hommes.

Peut-être ne doit-on pas s'en rapporter entiérement à cette rélation, qui fut publiée à Conſtantinople quelque tems après cette

1735. bataille. Celle que publiérent les Perſans contient des circonſtances un peu différentes, & qui méritent d'être rapportées. Nous nous contenterons d'expoſer ici ce qu'elle renferme d'eſſentiel.

Kouli-Kan, après avoir battu au mois de Mai près de Téflis un Corps de 15000 Turcs, commandé par le Bacha Témir, marcha avec ſon Armée vers Carſa, dans le deſſein d'attaquer le Séraskier Abdallah Bacha, qui s'étoit poſté avec ſon Corps de Troupes ſous le canon de cette Place. Il fit tout ce qu'il put pour engager ce Séraskier à une action générale; mais celui-ci ayant refuſé le combat, Kouli-Kan ſe contenta de le harceler; ce qu'il fit avec tant de ſuccès, qu'après diverſes eſcarmouches, toujours au deſavantage des Turcs, le Séraskier fut enfin obligé de s'enfermer dans Carſa. Le Général Perſan détacha enſuite une partie de ſes Troupes pour aller bloquer Téflis, & marcha avec le reſte de ſon Armée vers Erivan. Il y avoit dans cette Place une nombreuſe Garniſon Turque. Le Commandant, voyant approcher les Perſans, ſortit avec la plus grande partie de ſes Troupes pour les attaquer. L'action fut des plus vives; mais les Turcs furent obligés de ſe retirer dans la Ville avec une perte conſidérable, & Kouli-Kan poſta ſes Troupes autour de cette Place.

Sur ces entrefaites, le Séraskier Abdallah Bacha, voulant profiter de l'éloignement du Général Perſan, ſortit de Carſa avec ſon Armée, ſe joignit à divers Bachas qui étoient en marche avec de nombreuſes Troupes, & réſolut d'aller attaquer Kouli-Kan. Celui-ci informé de la marche du Séraskier, abandonna

donna les environs d'Erivan, & alla se poster 1735.
à quatre lieues de-là, dans un poste très-avantageux. Abdallah Bacha, qui ne croyoit pas que cette retraite cachât quelque stratagême, fut d'autant plus animé à poursuivre son Ennemi, qu'il venoit de recevoir un renfort de 10000 hommes d'Erivan; & son Armée étant accrue jusqu'à 80000 hommes, il se flattoit de battre les Persans, dont l'Armée étoit de beaucoup inférieure. Dans cette confiance il entra dans les montagnes pour chercher l'Ennemi, & s'engagea dans des défilés, où il forma son Armée autant que le terrain pouvoit le permettre. Kouli-Kan, ayant partagé ses Troupes en trois Corps, attaqua avec tant de vigueur l'Armée Ottomane, qu'après quelques heures de combat il remporta sur elle une victoire complette. L'Infanterie Turque presque toute composée de Janissaires, fut entiérement défaite: il ne s'en sauva qu'un petit nombre, la plupart ayant été tués sur la place, ou faits prisonniers. La Cavalerie, qui avoit moins fait de résistance, fut vivement poursuivie pendant plus de trois lieues.

La perte de cette bataille jetta la consternation dans Constantinople, & dans la crainte où l'on étoit qu'il n'en résultât quelque tumulte, on prit toutes les précautions nécessaires pour prévenir de si fâcheuses suites. Dans un Divan qui se tint au mois de Novembre, il fut résolu d'entretenir une bonne intelligence avec tous les Princes Chrétiens, afin d'être mieux en état d'employer toutes les forces de l'Empire contre les Persans, pour les obliger à une Paix honorable & avantageuse à la Porte.

1735. En conséquence de cette résolution, les ordres furent expédiés dans tout l'Empire, pour y lever des Troupes, & assembler les provisions & munitions nécessaires, afin de pousser la guerre avec vigueur. On accepta l'offre que fit alors le Kan des Tartares de Crimée de se mettre en campagne avec une puissante Armée, pour faire diversion aux armes de Kouli-Kan, en faveur de la Porte Ottomane. On prétend qu'un Traité conclu entre la Russie & Kouli-Kan, donna lieu aux Tartares de former cette entreprise. Peut-être ne doit-on pas ajoûter beaucoup de foi à ce qu'on publia alors des Articles de ce Traité. On vouloit que la Russie rendît à Kouli-Kan toutes les conquêtes que le Czar, Pierre I. avoit faites en Perse le long de la Mer Caspienne, avec tout le territoire que le Sultan Essreff avoit cédé au Czar Pierre II. La Forteresse de Sainte Croix étoit seule exceptée de cette restitution. On ajoûte que par ce Traité la même Cour de Russie faisoit présent à Thamas Kouli-Kan d'une partie des canons & des mortiers qui se trouvoient dans les Places qu'on lui abandonnoit, & que ce Général avoit formé le dessein d'employer cette Artillerie à continuer ses conquêtes contre les Turcs. Le Kan des Tartares de Crimée, Prince mal disposé pour la Cour de Russie, fut bientôt informé par de secrets Emissaires, de la conclusion de ce Traité, & de ses principaux Articles. Il vint à Constantinople, en avertir la Porte. Il y proposa de reconquérir le Dagestan, & offrit de rassembler pour cet effet une Armée de 80000 Tartares.

Le Grand-Seigneur assembla le Divan pour déli-

délibérer sur cette propoſition. On l'y examina avec tout le reſſentiment poſſible. Le projet du Kan fut approuvé. On réſolut d'en ſoutenir puiſſamment l'exécution. Le Conſeil Ottoman obſerva que l'Armée Tartare pourroit être utile contre Thamas Kouli-Kan & l'attaquer en tête, pendant que le Bacha Cuprogly l'attaqueroit en queue dans la Géorgie. Comme il faut toujours un prétexte plauſible dans les entrepriſes d'Etat, le Divan jugea que la Religion étoit le motif le plus naturel que le Grand-Seigneur pût alléguer. 1735.

La Cour de Ruſſie, informée de ce projet, en fit faire des plaintes au Grand-Vizir. Ce Premier Miniſtre donna pour réponſe, que Sa Hauteſſe, le Divan & lui ſe voyoient obligés, par des motifs de conſcience, de ſeconder le louable deſſein que le Kan de Crimée avoit conçu, de ramener le Dageſtan ſous l'Etendart du Grand-Prophéte Mahomet. Le prétexte que le Grand-Vizir alléguoit pour autoriſer le projet ſur le Dageſtan, ne plut pas au Miniſtre de Ruſſie. Il le fit connoître en termes aſſez vifs. Il déclara que l'Impératrice de Ruſſie regarderoit une pareille entrepriſe comme un deſſein formé de rompre avec Elle, & ajoûta, à ce qu'on prétend, que Sa Majeſté Czarienne ſeroit ſuffiſamment en état de repouſſer les efforts de ſes Ennemis.

Le Grand-Vizir fut plus choqué qu'intimidé de cette menace. Il diſſimula néanmoins ce qu'il en penſoit, & ſans s'émouvoir il repréſenta que rien ne pouvoit contrebalancer les motifs de conſcience & de religion. D'autres Miniſtres qui eſſayérent de

1735. de lever les ſcrupules du Grand-Vizir, le firent envain: rien ne put l'emporter ſur la délicateſſe de ſa conſcience. Et depuis on vit ſortir du Serrail, avec grand appareil, tous les Ornemens militaires que le Grand-Seigneur a coutume d'accorder à ceux qui commandent ſon Armée, ou qui font la guerre de ſon conſentement. Les marques d'honneur furent portées en cérémonie chez le Kan des Tartares de Crimée, & on y joignit 200000 Sequins pour les préparatifs de cette expédition Cette nouvelle cauſa d'abord quelque inquiétude à la Cour de Ruſſie; mais on revint bientôt après de cette appréhenſion, par les aſſurances que le Grand-Vizir donna à Mr. Néplueſ qu'il avoit envoyé ordre au Kan de ne pas trop s'approcher des Provinces de la Ruſſie. Cependant, dans la crainte de quelque ſurpriſe, la Cour de Ruſſie crut devoir prendre les meſures néceſſaires pour s'oppoſer aux Tartares, au cas qu'ils vinſſent à entreprendre quelque choſe contre les Etats de Sa Majeſté Czarienne.

On réſolut d'employer pour cet effet les Troupes venues de Perſe, & de faire mettre les Coſaques ſous les armes. On expédia des ordres pour bien munir la Forteresſe de Kaulowski, afin de la mettre en bon état de défenſe en cas de beſoin. On envoya auſſi des Officiers de Marine à Véronitz, pour y préparer les Galéres & les Galiottes. Enfin on fit toutes les autres diſpoſitions néceſſaires pour agir offenſivement, & commencer par le ſiége d'Aſoff, ſi l'on en venoit à une rupture avec les Turcs. Pour ne pas cauſer trop de jalouſie à la Porte, on donna ordre aux Troupes Ruſſiennes qui avoient pourſuivi

suivi les Polonois jusques dans la Podolie, de se retirer des frontiéres de Turquie sans commettre aucun acte d'hostilité. 1735.

Comme les Russiens n'avoient plus alors d'ennemis à combattre dans la Pologne, on les partagea en plusieurs Corps, dont les uns eurent leurs quartiers à Thorn, à Warsovie, à Plotnitz, à Elbing, dans les Palatinats de Culm & de Graudentz, du côté de Swetz & de Dirschau, & sur les frontiéres de Poméranie. D'autres furent envoyés sur les frontiéres de Prusse, & dans les districts de Witepsk & de Polock. Quelques-uns furent distribués dans les Palatinats de Volhinie & de Belsk, & aux environs de Bialacerkiew. Un Détachement de ces Troupes se posta sur le territoire de Dantzic, pour obliger les habitans de cette Ville à payer les amendes que la Cour de Russie lui avoit imposées.

Comme les Curpiques restoient encore attachés au Roi Staniſlas, le Prince Urussow, Lieutenant-Général, reçut ordre de les poursuivre avec un Corps de Troupes Russiennes, & de prendre les mesures nécessaires pour les obliger à se soumettre au Roi Auguste.

Le Général-Major de Rhébinder, qui étoit entré au service de ce Prince après avoir quitté celui du Roi Staniſlas, fut envoyé auprès d'eux dans la même vue. Comme les voies amiables dont on se servit furent inutiles, & que la gelée avoit rendu le passage des marais moins difficile, le Prince Urussow fit entrer dans les Bois, par différens endroits, plusieurs Détachemens de Troupes Russiennes. Il en fit venir d'autres de l'Evêché de Warmie, afin de couper le chemin

à

1735. à ceux qui voudroient ſe ſauver en Pruſſe. Ce Général, avec 1000 hommes d'Infanterie & 100 Coſaques, marcha enſuite directement à Szaremba, poſte que les Ennemis avoient fortifié d'un retranchement.

Le Général Steinflicht étoit campé à une lieue de-là, avec 200 hommes de Troupes réglées & un nombre conſidérable de Curpiques. Son Camp étoit défendu par une redoute, où il y avoit trois piéces de canon de fer. Ce Général inſtruit de la marche du Prince Uruſſow, retira promtement 200 hommes qui étoient à Szaremba, afin de pouvoir ſe réfugier dans la Pruſſe Brandebourgeoiſe, avant que les Troupes Ruſſiennes qu'on attendoit de l'Evêché de Warmie, puſſent lui couper chemin. Un Détachement de ces mêmes Troupes, qui étoit entré dans les Bois, y attaqua celles du Régimentaire Paſzkowsky. On leur tua plus de 200 hommes. On fit priſonniers deux Capitaines, un Towarzirſz, un Caporal, ſept Dragons, deux Déſerteurs Ruſſiens, & quelques Curpiques. On s'empara auſſi d'une petite piéce de canon. Les Ruſſiens ne perdirent à ces attaques qu'un ſeul Dragon, & n'eurent de bleſſés qu'un Capitaine, un Sergeant, un Caporal & un Coſaque. Les Troupes de Ruſſie pourſuivirent quelque tems les fuyards dans les Bois, & elles prenoient la réſolution de mettre le feu à tous les Villages des Curpiques, lorſque ceux-ci craignant les ſuites fâcheuſes de leur réſiſtance, firent des propoſitions d'accommodement. Le Général Katte, Gouverneur de Konigsberg, ſe rendit lui-même dans l'endroit où les Curpiques s'étoient réfugiés: il les

les desarma, & les obligea à retourner chez eux, les exhortant, dans la circonstance où étoient alors les affaires, à mettre bas les armes & à se soumettre au Roi Auguste. 1735.

Après cet échec le Général-Major Steinflicht se rendit à Konigsberg, avec quelques Officiers, sans train, sans bagages, ni équipages, ayant été obligé d'abandonner le tout aux Russiens dans le Païs des Curpiques, afin de mettre leur vie & leur liberté en sureté. Le Roi Staniſlas ordonna d'abord qu'on donnât à chacun d'eux les chevaux dont ils auroient besoin, & qu'on les dédommageât en argent comptant de ce qu'ils pouvoient avoir perdu.

Auguste, après avoir réduit ses Ennemis à l'aide des Russiens & de ses propres Troupes, se voyoit suffisamment affermi sur le Trône, & il n'avoit plus à craindre que les intrigues de quelques Particuliers, qui, n'osant agir à découvert, se trouvoient obligés à ménager en secret les intérêts de son Rival. On reconnut en effet à la Cour de ce Prince, que plusieurs Ecclésiastiques avoient souvent eu recours à de pareilles menées, & entretenoient encore avec ceux du Parti contraire des intelligences secrétes, dont on crut qu'il étoit à propos d'arrêter le cours. Dans cette vue, le Roi Auguste fit faire une visite dans tous les Couvens de Warsovie, & dans ceux des autres endroits du Royaume. Le Comte de Munich fit faire la même chose par ordre de l'Impératrice de Russie. Après ces recherches, divers Religieux & autres Ecclésiastiques, jugés suspects, furent amenés à Warsovie par des Détachemens de Troupes Russiennes & Saxonnes. On fit

1735 auſſi publier à Dantzic par ordre du Magiſtrat, que tous les avanturiers ou gens ſans aveu euſſent à ſortir de cette Ville en trois fois vingt-quatre heures. Pluſieurs perſonnes attachées au Roi Staniſlas, craignant d'être recherchées à l'occaſion de ce Placard, jugérent à propos de ſe retirer. On n'employoit cette eſpéce de violence que dans la vue d'affoiblir inſenſiblement le parti de ce Prince. On enlevoit le bien des uns, on uſoit de menaces & quelquefois de belles promeſſes à l'égard des autres. Tous ceux qui ſe ſoumettoient de bonne-foi au Roi Auguſte, avoient lieu d'être contens du bon accueil que Sa Majeſté leur faiſoit.

Dans le Conſeil des Sénateurs qui ſe tint au mois de Juin, on réſolut d'accorder à ceux qui ne s'étoient pas encore ſoumis, du tems pour le faire, juſqu'au terme de la Diéte de Pacification, dont l'ouverture ſe fit le 29 de Septembre. Cette Diéte n'eut pas un heureux ſuccès, ce qui détermina à aſſembler un grand Conſeil, où l'on délibéra ſur les moyens de rétablir la Paix dans la République.

La Paix qui venoit d'être ſignée entre l'Empereur & la France leva les plus grandes difficultés, & contribua plus que toute autre choſe à procurer la tranquillité du Royaume. Le ſecret avec lequel ſe fit cette importante Négociation, & que les principales Parties contractantes voulurent garder encore quelque tems, donna lieu à bien des conjectures. Ce ne fut que le 8 de Novembre qu'on déclara publiquement à la Cour de France, que les Articles Préliminaires de l'Accommodement avec l'Empereur étoient réglés,

&

& qu'on avoit fait partir des Couriers pour porter les ordres du Roi Très-Chrétien à ſes Armées en Allemagne & en Italie, d'y ceſſer tous actes d'hoſtilité. 1735.

Ces Articles Préliminaires de la Paix portoient en ſubſtance: Que le Roi Staniſlas ſeroit reconnu Roi de Pologne, & qu'on lui reſtitueroit ſes Biens, & ceux de la Reine ſon Epouſe; que la Pologne ſeroit rétablie dans ſes Droits, ſes Libertés & ſes Privilége; que le Roi Auguſte ſeroit reconnu légitime Roi de Pologne; que le Roi Staniſlas ſeroit mis en poſſeſſion du Duché de Bar & de ſes dépendances, dans la même étendue que le poſſédoit actuellement la Maiſon de Lorraine; qu'auſſi-tôt que le Grand-Duché de Toſcane ſeroit échu à la Maiſon de Lorraine, le Roi Staniſlas ſeroit auſſi mis en poſſeſſion paiſible du Duché de Lorraine & de ſes dépendances, auſſi dans la même étendue que les poſſédoit actuellement la Maiſon de Lorraine; que le Roi Staniſlas jouïroit de l'un & de l'autre Duché ſa vie durant; qu'immédiatement après la mort de ce Prince, ces Duchés ſeroient réunis, en pleine Souveraineté & pour toujours, à la Couronne de France; que quant à ce qui relevoit de l'Empire, l'Empereur, comme ſon Chef, conſentoit que cette réunion eût lieu; & Sa Majeſté Impériale promettoit d'employer ſes bons offices pour en obtenir auſſi le conſentement de l'Empire; que d'un autre côté Sa Majeſté Très-Chrétienne renonceroit, tant en ſon nom qu'en celui du Roi Staniſlas ſon Beau-pére, à l'uſage de la Voix & Séance à la Diéte de l'Empire.

Le ſecond Article de ce même Traité portoit:

1735. toit: Que le Grand-Duché de Toſcane, après la mort du préſent Poſſeſſeur, appartiendroit à la Maiſon de Lorraine, pour l'indemniſer des Duchés qu'elle poſſédoit; que toutes les Puiſſances qui prendroient part à la Pacification, lui en garantiroient la Succeſſion éventuelle; que les Troupes Eſpagnoles ſeroient retirées des Places fortes de ce Grand-Duché, & qu'en leur place on introduiroit un pareil nombre de Troupes Impériales, uniquement pour la ſureté de la Succeſſion éventuelle, & de la même maniére qu'il avoit été ſtipulé à l'égard des Garniſons neutres par la Quadruple Alliance; que juſqu'à ce que la Maiſon de Lorraine ſe trouvât en poſſeſſion du Grand-Duché de Toſcane, elle reſteroit en celle du Duché de Lorraine & de ſes dépendances, conformément au Traité de Paix de Ryswick; & que pour accélérer un ouvrage auſſi ſalutaire que celui de la Paix, & en conſidération des engagemens que la France contractoit pour rendre plus ſtable la tranquilité publique, Sa Majeſté Impériale chargeroit de bonifier, pendant cet intervale, à la Maiſon de Lorraine les revenus du Duché de Bar & de ſes dépendances, ſur le pied de l'évaluation qui en ſeroit faite dans le terme le plus court qu'il ſe pourroit, en décomptant auparavant les Charges attachées à leur adminiſtration; que les Royaumes de Naples & de Sicile appartiendroient au Prince qui en étoit actuellement poſſeſſeur, & qu'il en ſeroit reconnu Roi par toutes les Puiſſances qui participeroient à la Paix; que ce Prince auroit du côté de la Toſcane les Places que l'Empereur avoit poſſédées; que le Roi de Sardaigne poſſéderoit à ſon choix le Novarrois

rois & le Vigévanasc, ou le Novarrois & le Tortonois, ou bien le Tortonois & le Vigévanasc. On accordoit à ce Prince quelques autres avantages. On cédoit à Sa Majesté Impériale la plupart des Etats qu'Elle possédoit en Italie avant la guerre. Le Roi Très-Chrétien devoit restituer à Sa Majesté Impériale & à l'Empire toutes les conquêtes faites sur le Rhin, il devoit aussi garantir la Pragmatique Sanction de l'année 1713. 1735.

Ce fut par la signature de ces Préliminaires que l'Empereur & le Roi Très-Chrétien rendirent la Paix à l'Europe, & dissipérent les craintes où l'on étoit d'une guerre plus générale. La Paix ainsi établie, on commença à prêter quelque attention aux troubles & aux divisions qui régnoient depuis longtems dans l'Ile de Corse. Les révolutions surprenantes de cette Ile méritent sans-doute qu'on en donne ici quelque idée, & qu'on expose en peu de mots leur origine, & les suites qu'elles ont eues.

Les Corses cherchoient depuis longtems à secouer le joug des Génois, sous lequel ils gémissoient. Après bien des plaintes & des murmures, ils se révoltérent enfin en 1729 sous le gouvernement de Félix Pinelli. La chose se fit d'une maniére éclatante. Ceux d'au-delà des Monts prirent d'abord les armes, & allérent se présenter devant Aléria. Ils prirent cette Ville d'emblée, & massacrérent tous les Soldats étrangers qu'ils y trouvérent. Ils marchérent ensuite droit à Bastia, dont les fauxbourgs furent fort maltraités.

La nouvelle de cette révolte étant par-

ve-

1735. venue à Gênes, le Sénat en fit faire des plaintes au Podeſta qui y réſidoit de la part des Corſes. On réſolut en même tems d'envoyer dans l'Ile Jéronimo Vénéroſo, que l'on jugea plus capable qu'aucun autre de calmer l'orage. Sur ces entrefaites le Préſident du Conſeil de Baſtia écrivit une Lettre très-amiable à Pompiliani, Chef des Rebelles, par laquelle il lui déclaroit qu'il étoit incliné à ſe ranger de ſon côté, le priant de ſe rendre devant cette Ville, où la moitié des habitans étoit pour lui, & qu'on lui en ouvriroit les portes. Pompiliani ſe contenta d'envoyer ſon Lieutenant Fabio Filinghiéri avec 5000 hommes devant cette Place, où on le fit entrer, & où l'on ſe jetta ſur lui & ſur ſes gens avec tant de fureur, que la plupart d'entr'eux furent taillés en piéces. Fabio fut aſſommé à coups de croſſe de fuſil, & écartelé. Pompiliani, outré de cette perfidie, jura de s'en venger ſur la perſonne même du Préſident.

L'arrivée de Vénéroſo à Baſtia ne fit pas changer l'état des affaires. Après avoir exhorté inutilement Pompiliani à mettre bas les armes, il écrivit au Sénat qu'il ne falloit plus uſer de douceur envers les Rebelles, mais les pourſuivre & les châtier à toute rigueur: il demanda en même tems la liberté de retourner à Gênes, & il s'en retourna bientôt après avec quelques Commiſſaires, dont le tems de la Régence étoit fini.

Le nombre des Rebelles augmentoit tous les jours. Ils ſe jettérent au nombre de 12000 hommes ſur Terra Vecchia, s'emparérent enſuite de St.

St. Fiorenzo, Ville fortifiée, & choisirent pour leur Commandant-Général Filiberto Evaristo Ciatten. D'un autre côté, les Génois se fortifiérent à Bastia, à Ajazzo & à Calvi, sans qu'ils osassent paroître en rase campagne. 1735.

Les Génois trop foibles pour s'opposer au torrent, demandérent du secours à l'Empereur. Sa Majesté Impériale leur envoya 4000 hommes. Ces Troupes s'emparérent d'abord de Cardo, & y mirent le feu. Le Général Wachtendonck, qui les commandoit, marcha quelques jours après à Coriano. Dans sa route il mit en déroute un Corps de 8000 Corses. Comme le nombre des Impériaux diminuoit tous les jours, le Général Wachtendonck fut obligé de faire venir un nouveau renfort de 2000 hommes, & de Livourne des vivres pour son monde. Les grandes forces des Corses étoient alors du côté d'Ajazzo, Calvi & Vescovato, d'où ils incommodoient fort les Génois à Bastia. Pour les reprimer, le Général Wachtendonck se rendit maître de St. Pellégrino, & y mit une Garnison de 900 hommes. Le Prince Louïs de Wirtemberg arriva quelque tems après dans l'Ile avec de nouvelles Troupes.

En 1732 le Général Wachtendonck entama avec les Rebelles une Négociation. Ceux-ci lui remirent leurs griefs & leurs prétentions, qu'il envoya à l'Empereur. Sa Majesté Impériale consentit de se charger de la médiation, à condition que les Mécontens mettroient bas les armes, & enverroient des Députés pour traiter avec les Génois d'un Accommodement, sous les

1735. auſpices de ſes Plénipotentiaires. Les Mécontens y conſentirent, & on choiſit Corte pour le lieu du Congrès. Les Otages ayant été livrés de part & d'autre, on nomma les Plénipotentiaires qui devoient y aſſiſter. Ceux de l'Empereur furent le Prince de Wirtemberg, le Prince de Culmbach, le Prince de Waldeck, le Comte de Ligneville, le Baron de Wachtendonck; ceux de la République de Génes, Camillo Doria, Girolamo Véneroſo, Franciſco Gripello, & Mr. Rivarola; & ceux des Mécontens, D. Luïgi Giafféri & Girolamo Ciaccaldi, accompagnés de divers autres Chefs, parmi leſquels étoient Carlo Alexandrini, le Prêtre Simone Raffaelli, & Evariſto Piccioli. L'Evêque d'Aléria, qui faiſoit ſa réſidence à Corte, fut invité d'aſſiſter aux conférences.

L'Accommodement ſe fit au gré du Sénat de Génes. Un des principaux Articles fut, que l'Empereur établiroit une Chambre de Juſtice à Baſtia, à laquelle il y auroit Appel toutes les fois que la République n'obſerveroit point envers les Peuples de l'Ile les clauſes de l'Accommodement. Ce Traité étoit à peine ſigné, que ſous prétexte de l'évaſion du Marquis Marc-Antoine Raffaelli, Sécretaire des Chefs des Mécontens, on ſe ſaiſit des quatre principaux Chefs des Corſes, ſavoir Don Luïgi Giafferi, Girolamo Ciaccaldi, Simone Aſtelli, & Simone Raffaelli, qui furent mis en priſon à Baſtia, d'où on les tranſporta bientôt après à Génes.

Cette démarche déplut au Baron de Wachtendonck. Les Mécontens s'en plaignirent hautement, & menacérent de s'en venger. Les Génois d'un autre côté publiérent pluſieurs

fieurs Mémoires pour juſtifier leur conduite ; 1735.
mais elle ne fut approuvée ni du Public, ni de la Cour de Vienne, qui inſiſta ſi fortement ſur la liberté des quatre Chefs, que les Génois furent obligés de les relâcher. Bientôt après le Baron de Wachtendonck reçut de la Cour un Réglement de Régence pour l'Ile, lequel fut publié dans toutes les Villes & Bourgades. Ce Réglement portoit en ſubſtance, qu'on aboliroit certains Impôts ; qu'on n'exigeroit rien des habitans ſous prétexte des groſſes dépenſes que la République avoit été obligée de faire à l'occaſion des troubles ; que les Corſes pourroient prétendre aux Honneurs & Dignités Séculiéres & Eccléſiaſtiques, de-même que les autres Sujets de la République ; & que la Nobleſſe de Corſe ſeroit conſidérée à Génes ſur le même pied que celle des autres Domaines de la République. Après la publication de ce Réglement, le Baron de Wachtendonck fit embarquer ſes Troupes, & ſe rendit bientôt après en Allemagne.

Cette Paix ne fut pas de longue durée. Le peu d'exactitude des Génois à obſerver les Articles du Traité, fit bientôt renaître de nouveaux troubles. Pour les appaiſer, le Sénat de Génes envoya dans l'Ile Girolamo Pallavicini en qualité de Commiſſaire-Général, avec ordre de ramener autant qu'il pourroit les eſprits par la douceur. Les Mécontens s'étant emparés de la Province de Balagna & de Veſcovato, arborérent l'étendart d'Arragon ſur une montagne voiſine. Ils remportérent encore quelques avantages en d'autres rencontres. Vers le commencement d'Avril de l'année 1734, ils ſe preſentérent de-

1735. vant Corte, qu'ils sommérent de se rendre. La Garnison, composée de 700 hommes, se rendit au bout de dix jours & fut conduite à San-Pellégrino.

Les Mécontens convoquérent en 1735 une Assemblée générale, où ils devoient établir de nouvelles Loix pour le bon gouvernement de l'Ile. Ils y élurent trois nouveaux Généraux, & trois Maréchaux de Camp. Un Capitaine du Régiment de Naples, mais Corse de nation, leur amena plusieurs Officiers, & leur fit avoir des armes & des munitions. Ils firent empaler l'auteur d'un complot tramé pour livrer un de leurs Chefs aux Commissaires Génois, & publiérent qu'ils traiteroient avec la derniére rigueur tous ceux qui entretiendroient la moindre intelligence avec ces Commissaires.

Dans la vue de se délivrer entiérement du joug des Génois, ils prirent la résolution de se livrer aux Espagnols. Ils députérent pour cet effet à la Cour de Madrid le Chanoine Orticone, afin d'y produire d'anciens Titres, suivant lesquels leur Ile devoit appartenir à l'Espagne.

Ce projet n'ayant pas réussi, ils prirent le parti de s'ériger en République. Ils établirent alors de nouvelles Loix, qui portoient entr'autres: Qu'on aboliroit tout ce qui pouvoit rester du Gouvernement Génois, dont les Loix & les Statuts seroient brulés publiquement; qu'on frapperoit des Espéces au nom des Primats du Royaume, qui en fixeroient la valeur; que les Terres & Fiefs appartenans aux Génois seroient confisqués & dévolus aux Primats, afin de les faire cultiver; que ceux qui desobéiroient à la Jonte se-

seroient déclarés rebelles, & condamnés à mort, avec confiscation de leurs biens; que ceux qui proposeroient de traiter avec les Génois seroient sujets aux mêmes peines; qu'on reconnoîtroit Primats du Royaume, André Ciaccaldi, Jacinte Pauli, & Don Luïgi Giafféri, à qui on donneroit le titre d'Altesses Royales; qu'on convoqueroit une Diéte générale, laquelle seroit qualifiée de Séréniſſime; que la Jonte Souveraine seroit composée de six Sujets, à qui on donneroit le titre d'Excellences, & qui seroient changés de trois en trois mois par la Diéte générale, au cas qu'elle le jugeât à propos; qu'on établiroit un Conseil de guerre, composé de quatre Sujets, dont les délibérations devroient être approuvées par la Jonte; qu'il y auroit un Magiſtrat de l'Abondance, composé de quatre Sujets, qualifiés d'Illuſtriſſimes, & subordonnés à la Jonte pour tout ce qui regardoit la subsiſtance des Peuples & le prix des Denrées; qu'on créeroit un Magiſtrat des Péres du Commun, auſſi composé de quatre Sujets, qui seroient chargés de tout ce qui concernoit les Chemins, les Sbires, les Exécutions de Juſtice, & autres personnes employées pour le Public; qu'on éliroit un autre Magiſtrat pour tout ce qui concernoit les Monnoies; qu'on établiroit un Commiſſaire-Général de Guerre; & un Contrôlleur-Général, qui seroit Sécretaire & Garde des Sceaux. Ce Réglement contenoit encore quelques autres articles moins importans. 1735.

Cependant les hoſtilités continuoient toujours. Les Mécontens avertis que 300 Génois s'étoient mis en marche dans le deſſein

1735. d'enlever l'Auditeur-Général Costa, les poursuivirent dans une Forêt, en tuérent plusieurs, mirent les autres en fuite, & s'emparérent de leurs armes. Trois de leurs Chefs, à la tête de 400 hommes, après avoir brulé quelques maisons dans les Territoires d'Olméto, de Barbaggio, de Biguglia, de Féciani, & d'Ortale, se virent dans la nécessité de se retrancher dans Castello, à l'approche de 1800 Génois commandés par le Colonel Lorca & le Major Marcelli. Les Génois pillérent Biguglia; mais s'étant soulés dans les caves, les Mécontens qui en furent avertis, allérent les attaquer, & en firent un grand carnage.

Les Génois envoyérent cette année en Corse Félice Pinelli, en qualité de Commissaire-Général à la place de Grimaldi. A son arrivée, on convint d'un Armistice, mais il fut bientôt rompu; & le fils du Commissaire-Général Pinelli s'étant mis en marche avec 1200 hommes, tomba dans une embuscade des Mécontens, qui le firent prisonnier avec 5 ou 600 de ses gens. Pour pouvoir le délivrer promptement, son Pére proposa un nouvel Armistice, qui fut accepté des Mécontens. Les Génois, peu contens de la conduite de Pinelli, le rappellérent, & nommérent en sa place le Marquis Laurenzo Impériali, & le Chevalier Paolo-Battista Rivarola. Ces précautions n'appaisérent pas les troubles, ils augmentérent même l'année suivante par un événement des plus extraordinaires, & qui attira l'attention de toute l'Europe. C'est ce que nous verrons dans la suite, lorsque nous aurons examiné la grande affaire des Négociations de Paix entre la France & l'Empereur.

La

La nouvelle de la ſignature des Préliminaires produiſit un effet bien différent dans toutes les Cours. Celle d'Eſpagne ſe recria ſur-tout contre les Articles qui ôtoient au Roi de Sicile les Duchés de Toſcane, de Parme & de Plaiſance. Elle ſe plaignit, de ce qu'à l'inſu du Roi d'Eſpagne on diſpoſoit des Biens de la Famille Royale, en les donnant en échange pour d'autres qu'on acquéroit. On prétendoit que l'Infant d'Eſpagne avoit ſur la Couronne de Sicile le même droit de conquête que ſon Prédéceſſeur avant lui. Enfin, on ſe recrioit contre la violence qu'on ſembloit vouloir faire à Sa Majeſté Catholique, en lui propoſant des Articles déjà ſignés, ſans qu'Elle eût la liberté de les réformer. Ce Prince promit cependant dans la ſuite d'accéder aux Préliminaires, lorſqu'il eut reçu par l'Ambaſſadeur de France la Déclaration ſuivante de la part de l'Empereur. „ L'Em- 1735.
„ pereur déclare qu'il regarde la Paix com-
„ me faite avec le Roi d'Eſpagne, au
„ moyen des conditions portées par les
„ Articles Préliminaires; s'engageant d'en-
„ voyer ſes ordres à ſes Généraux, pour
„ concerter avec ceux de Sa Majeſté Ca-
„ tholique l'entiére effectuation de ces Ar-
„ ticles, que Sa Majeſté Impériale & Ca-
„ tholique déclare vouloir obſerver & exé-
„ cuter fidélement, notamment en ce qui
„ regarde le Roi des deux Siciles: bien
„ entendu que de la part de ce Prince,
„ auſſi-bien que de celle de Sa Majeſté
„ Catholique, la Paix ſera pareillement re-
„ gardée comme faite avec l'Empereur,
„ au moyen des conditions portées par

1735. „ les Articles Préliminaires, & exécutées „ fidélement en tous leurs points.

Le Roi de Sardaigne parut consentir aux Articles qui le concernoient, soit qu'il fût content de ce qui avoit été conditionné en sa faveur, soit qu'il jugeât qu'il étoit inutile d'y former aucune opposition.

Comme ces Préliminaires ne varioient pas essentiellement du Projet proposé de concert par le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, Sa Majesté Britannique & Leurs Hautes Puissances approuvérent ces Articles, tels qu'ils avoient été signés à Vienne, sans exiger presque autre chose, sinon qu'il leur fût permis de stipuler la sureté nécessaire pour leur Païs, leurs Libertés, & leur Commerce.

On ne sauroit mieux juger des sentimens du Roi d'Angleterre au sujet de cette Paix, que par la Harangue qu'il fit le 26 de Janvier à son Parlement. Après lui avoir rappellé ce qu'il avoit communiqué aux deux Chambres à la derniére Séance, & ce qui s'étoit passé jusqu'à la conclusion de la Paix, il leur dit que les Puissances belligérantes étoient enfin convenues d'un Armistice: Que par l'examen qu'il avoit fait des Articles Préliminaires de la Paix, il n'avoit pas paru à Sa Majesté qu'ils variassent essentiellement du Projet qu'Elle avoit proposé avec les Etats-Généraux, ni qu'ils continssent rien qui pût porter préjudice à l'Equilibre de l'Europe, ou aux Droits de ses Sujets: Qu'ainsi pour parvenir au dessein que Sa Majesté avoit formé de contribuer de tout son pouvoir à procurer une Pacification générale, Elle avoit trouvé à propos, conjointement avec les Etats-

tats-Généraux, de faire part aux Cours de Vienne & de France, de ſon approbation à ces Articles, & de ſon empreſſement à concourir au Traité que l'on devoit faire pour les perfectionner. Que dans ces circonſtances, ſa premiére attention avoit été de ſoulager ſon Peuple des fardeaux dont il étoit ſurchargé, & de le faire auſſi-tôt & autant que la prudence pouvoit le permettre: Qu'il avoit déjà ordonné qu'on fît une réduction conſidérable de ſes forces, tant ſur Mer que ſur Terre: Qu'enfin, ſi l'influence de la Couronne de la Grande-Bretagne, & la conſidération due à cette Nation, avoient coöpéré à appaiſer les troubles de l'Europe, il ſe perſuadoit que ſon Parlement conviendroit aiſément de la néceſſité qu'il y avoit de faire encore des dépenſes extraordinaires, juſqu'à ce que la tranquillité fût parfaitement rétablie entre les Puiſſances de l'Europe. Le Roi fut remercié par les deux Chambres, avec la reconnoiſſance la plus vive, des ſoins que Sa Majeſté s'étoit donnés pour ſon Peuple, en lui conſervant les bénédictions de la Paix, tandis que d'autres Païs ſe trouvoient épuiſés par la guerre. 1735.

Les conditions de cette Paix rencontrérent d'abord quelque difficulté à l'égard de la Pologne. Celle qui ſe préſenta de la part des Seigneurs Polonois, regardoit la forme en laquelle l'Abdication du Roi Staniſlas devoit être faite. Ils prétendoient qu'il ne leur étoit pas permis par les Loix de la République, de l'honneur, & de la conſcience d'accepter l'Acte d'Abdication du Roi qu'ils avoient élu, & dont ils avoient reçu le ſerment. Ils ſoutenoient que cette Abdication, en cas

1735. qu'elle pût avoir lieu, devoit être faite dans une Diéte générale.

Pour calmer l'esprit de ces Seigneurs, & lever les difficultés qu'ils alléguoient, l'Abbé Langlois leur présenta un Mémoire par ordre du Roi Très-Chrétien, pour les porter à accepter l'Abdication du Roi Stanislas, telle qu'elle avoit été réglée par les Préliminaires. Cette Piéce portoit, que l'Empereur avoit envoyé à Sa Majesté Très-Chrétienne une Déclaration expresse de l'Impératrice de Russie, & de l'Electeur de Saxe, par laquelle ces Potentats approuvoient, & promettoient d'exécuter tout ce qui avoit été stipulé par rapport à la Pologne; que la Czarienne & l'Electeur jugeoient qu'il étoit nécessaire de concerter la maniére d'exécuter les Articles dont on étoit convenu entre les Puissances contractantes, & qu'ils espéroient qu'on germineroit au-plutôt l'affaire de l'Abdication, afin qu'on pût terminer tout en même tems; qu'il étoit naturel que la République Confédérée prît ses suretés, mais qu'il ne falloit pas faire naître des difficultés les unes après les autres, en prétendant des choses impossibles, ou de trop longue discussion; qu'il n'y avoit aucune Puissance en Europe, qui souffrît que les Négociations restassent suspendues à cause de quelque condition, plus ou moins importante, que les Etats prétendroient d'obtenir pour leur intérêt particulier, sur-tout si ces conditions ne pouvoient contribuer en rien à l'exacte exécution des Préliminaires.

On faisoit voir à ces Seigneurs, combien il leur importoit de donner les mains à l'Acte d'Abdication, qui seule autorisoit tout ce qu'ils

qu'ils avoient fait pour le Roi Staniſlas, que l'Electeur de Saxe s'obligeoit lui-même de reconnoître pour tel; que cet Acte étant une fois accepté, on pourroit travailler avec ſuccès à obtenir les demandes des Etats confédérés, au-lieu qu'en perſiſtant à le refuſer, chacun ſe ſoumettroit à l'Electeur de Saxe, aux meilleures conditions qu'ils pourroient obtenir. 1735.

Ceux des Seigneurs Polonois, à qui ce Mémoire fut communiqué, y firent une réponſe très-ample. Ils y témoignérent tous les égards poſſibles pour les repréſentations qui leur étoient faites de la part du Roi Très-Chrétien; mais ils perſiſtérent dans leur refus, en alléguant à peu près les mêmes raiſons que celles ſur leſquelles ils s'étoient déjà fondés l'année précédente, en refuſant de conſentir au Plan de Pacification propoſé par les Puiſſances maritimes.

Comme il ne leur reſtoit d'autre parti à prendre que celui de reconnoître le Roi Auguſte, la plupart de ceux qui étoient reſtés à Konigsberg ſe retirérent de cette Ville, & allérent faire leurs ſoumiſſions à ce Prince. Le Comte de Tarlo, Palatin de Lublin, le Grand-Tréſorier de Lithuanie, & le Staroſte d'Odézékew ſe rendirent auſſi à Warſovie, dans la vue d'y travailler à un Accommodement général. Le Comte demanda d'abord de traiter au nom des Seigneurs qui étoient encore à Konigsberg, comme faiſant partie du Corps de la République. On lui répondit que le Roi Auguſte ne pourroit, ſans compromettre ſa Dignité, entrer avec eux dans une Négociation de cette nature; que leur ſoumiſſion rendroit nulles toutes

1735. leurs Confédérations antérieures ; & que tout ce que Sa Majesté pourroit faire en faveur de ceux qui viendroient se soumettre, ce seroit de les traiter avec la même bonté qu'Elle avoit témoignée à tous ceux qui avoient déjà fait leur soumission.

Ce projet n'ayant pas réussi, le Comte de Tarlo prit un autre parti. Il remit aux Ministres du Roi Auguste neuf Articles, pour servir de base à l'Accommodement général. Ces Articles portoient, qu'on accorderoit une Amnistie générale; que le Grand-Trésorier de la Couronne, & celui de Lithuanie, seroient conservés dans leurs charges; que les Officiers militaires & autres seroient aussi maintenus dans les emplois qu'ils possédoient avant les troubles du Royaume; qu'on se régleroit pour ce qui concernoit les affaires de Religion sur le Traité de l'année 1717; qu'on nommeroit une Commission au sujet des Biens du Roi Stanislas, afin que ceux qui avoient quelque chose à y prétendre pussent s'y adresser; qu'on auroit particuliérement égard au mérite du Maréchal de la Confédération de Dzikow; qu'on convoqueroit au-plutôt une Diéte générale de Pacification; qu'on pourvoyeroit efficacement à l'avenir à la sureté de la libre Election; enfin, qu'on aboliroit la Confédération de Dzikow & celle de Warsovie. Les Ministres du Roi répondirent à ces Articles : Que Sa Majesté s'étant unie aux Etats de la République, Elle ne pouvoit rien faire sans leur approbation à l'égard de plusieurs de ces demandes. Cela n'empêcha pourtant pas que les Conférences ne continuassent. Enfin le Roi Auguste pour facili-

cilliter la ſoumiſſion des Confédérés de Dzikow, ſe détermina à leur accorder la plus grande partie de leurs demandes. Le Primat contribua beaucoup par ſes bons conſeils à porter ce Prince à ſe prêter à ces arrangemens. 1736.

Le Roi Staniſlas, à qui Sa Majeſté Pruſſienne avoit accordé la jouïſſance de la retraite à Konigsberg, partit de cette Ville le 27 de Mars, accompagné du Général Katte & de quelques autres perſonnes de ſa Cour. Le Roi de Pruſſe avoit eu la bonté de faire offrir à ce Prince le paſſage par ſes Etats. Sa Majeſté Polonoiſe accepta une offre ſi gracieuſe. Après s'être rendue de Koingsberg à Angersbourg, Elle partit pour Coſlin, où le Régiment du Général Grumbkow s'étoit mis en parade pour la recevoir. Ce Prince ſe rendit enſuite à Schwedt, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence par Son Alteſſe Royale le Margrave Frédéric. Après s'être arrêté tout un jour à Schwedt, il partit pour Berlin, où il arriva le 16 de Mai. Il avoit pris le nom de Comte de Ligne, & n'étoit accompagné que de l'Abbé Langlois ſon Miniſtre. Il alla deſcendre chez le Marquis de la Chétardie.

Dès que le Roi de Pruſſe, qui faiſoit la revue de ſes Troupes près de Berlin, eut appris l'arrivée du Roi Staniſlas, il l'envoya complimenter par un de ſes Aides-de Camp-Généraux. Vers les quatre heures du ſoir, le Roi Staniſlas ſe rendit dans une maiſon vis-à-vis le Château. Le lendemain Sa Majeſté Polonoiſe alla au Château faire viſite au Roi de Pruſſe, qui la reçut avec beaucoup de tendreſſe. Après les premiers com-

1736. plimens, ces deux Princes se retirérent dans un Cabinet, & y furent seuls pendant plus d'une heure. Le Roi de Pologne avant que de sortir du Château embrassa tendrement le Prince Royal & les Princes ses Fréres, & retourna ensuite chez le Marquis de la Chétardie, où le Roi le suivit immédiatement après, pour lui faire sa contrevisite. Il n'y resta qu'une demi-heure. Le Roi de Prusse, accompagné du Prince Royal, des Princes du Sang & de plusieurs Généraux & Ministres, fut ensuite dîner chez le Marquis de la Chétardie. Le repas fut des plus superbes. Vers le soir, le Roi Staniſlas alla saluer la Reine. Il y trouva la Princesse Royale & les Princesses Filles du Roi. Le 19 au matin, tous les Généraux, les Ministres, & autres personnes de distinction allérent faire leur cour à Sa Majesté Polonoise, qui les reçut de la maniére du monde la plus obligeante.

On n'oublia rien à Berlin pour rendre au Roi Staniſlas tous les honneurs dus à son rang. Il en partit le 21 à sept heures du matin, pour se rendre à Potsdam. A son départ on fit une décharche de quatre-vingt-dix piéces de canon. Sa Majesté vit à Potsdam le Régiment du Roi qui s'étoit mis en parade, & Elle y fut magnifiquement traitée par ordre de Sa Majesté Prussienne, qui y avoit envoyé pour cet effet Mr. Hollewédel, Maréchal de la Cour. Avant que ce Prince quittât Berlin, on avoit fait partir divers Couriers, afin de disposer par-tout les choses nécessaires pour sa réception. La Cour de France eut lieu d'être contente de tous les égards qu'avoit

voit eu le Roi de Pruſſe pour le Roi Staniſlas pendant le long ſéjour de ce Prince dans les Etats de Sa Majeſté. En effet Sa Majeſté Pruſſienne ne voulut jamais permettre qu'on violât en aucune maniére la jouïſſance de la retraite qu'Elle avoit accordée à ce Prince & à tous les Seigneurs de ſon Parti. Quant au Marquis de Monti, qui avoit été retenu priſonnier à Thorn, il partit de cette Ville le 5 de Mars, après avoir obtenu quelque tems auparavant ſa liberté. 1736.

Un des premiers fruits de la Paix rétablie entre Sa Majeſté Impériale & le Roi Très-Chrétien, fut le Mariage de l'Archiducheſſe aînée, Marie-Thérése, avec le Duc François-Etienne de Lorraine. Cette Princeſſe fut accordée avec Son Alteſſe Royale le 31 de Janvier 1736. Le 1 de Février on dreſſa, en préſence de l'Empereur, un Acte de Renonciation, qui fut ſigné par la Séréniſſime Archiducheſſe & par le Duc de Lorraine. Cet Acte portoit en ſubſtance, que s'il arrivoit que l'Empereur vint à avoir un Archiduc, l'Archiducheſſe Marie-Thérése & ſes Deſcendans, Mâles & Femelles, renonceroient en ſa faveur à tout Droit de pouvoir ſuccéder à la Couronne Impériale; que le cas arrivant que cette Princeſſe n'eût point d'Enfans Mâles, & que l'Archiducheſſe Marie-Magdelaine, ſa Sœur, en eût, ils auroient ſeuls Droit à cette Succeſſion, de laquelle les Filles de la premiére Archiducheſſe ſeroient exclues; que le Duc de Lorraine, pour ce qui le regardoit perſonnellement, n'auroit alors pas le moindre Droit à la Succeſſion

1736. sion des Païs Héréditaires de l'Empereur.

Pour procéder promptement à l'effectuation des Conditions de Paix ſtipulées par les Articles Préliminaires, les Miniſtres de Sa Majeſté Impériale & du Roi Très-Chrétien ſignérent à Vienne une Convention, qui portoit en ſubſtance: Que l'Empereur & le Roi Très-Chrétien ne permettroient pas que leurs Troupes exigeaſſent de nouvelles Impoſitions ou Contributions des Etats neutres en Italie, & que ſi contre leur déſir ils étoient obligés d'y laiſſer encore quelques-unes de leurs Troupes, elles s'abſtiendroient de tout excès, en quelque choſe que ce pût être; qu'on ne détourneroit aucuns Documens, Papiers, ni Ecrits, ni Archives, concernant les Païs qui devoient revenir à Sa Majeſté Impériale, & que ſi on en avoit détourné quelques-uns, ils ſeroient rendus de bonne-foi; qu'on en agiroit de-même à l'égard des Papiers appartenans aux Etats que l'Empereur cédoit par les Préliminaires; que les Troupes des Alliés de Sa Majeſté Impériale, qui étoient encore en Pologne & en Lithuanie, n'y commettroient aucun excès, qu'elles n'y feroient aucune innovation capable de porter la moindre atteinte aux Loix & Libertés des Polonois, ou qui ne fût conforme à ce qui étoit porté par les Articles Préliminaires; enfin qu'elles y vivroient & s'y comporteroient comme Troupes qui auroient à en ſortir ſix ſemaines après l'Echange des Ratifications de la préſente Convention; que Sa Majeſté Impériale s'engageoit à faire remettre inceſſamment à Sa Majeſté Très-Chrétienne les Déclarations

tions en bonne forme de la Czarienne & du Roi Auguſte, portant non ſeulement l'acceptation de tout ce que contenoit le premier Article des Préliminaires, mais encore l'obligation & l'engagement qu'il ſeroit pleinement exécuté en Pologne, ſur-tout en ce qui regardoit la reconnoiſſance du Roi Staniſlas Premier, avec les Titres & Honneurs de Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie, la reſtitution de ſes Biens & de ceux de la Reine ſon Epouſe, la conſervation inviolable des Droits & Priviléges de la République de Pologne, & la ſureté pour toutes Perſonnes, Provinces, & Villes ſans aucune exception, de n'être ni moleſté, ni inquiété, ſous prétexte de ce qui ſe ſeroit paſſé pendant les derniers troubles de Pologne; que d'un autre côté, l'Acte d'Abdication du Roi Staniſlas, & les Actes réciproques des déclarations de la Czarienne & du Roi Auguſte ſeroient remis à Sa Majeſté Impériale, pour être délivrés & avoir leur effet en même tems que ce qui vient d'être marqué ci-deſſus ſeroit effectué. 1736.

Cette Convention portoit encore, que le Roi Très-Chrétien ayant déſiré qu'au-lieu de prendre pour époque de la ceſſion du Duché de Lorraine, la Vacance du Grand-Duché de Toſcane, on la fixât au terme de la priſe de poſſeſſion du Duché de Bar par le Roi Staniſlas; Sa Majeſté Impériale déclaroit que le Duché de Lorraine ſeroit cédé au Roi Staniſlas, auſſi-tôt après la Concluſion & l'Echange des Ratifications d'une Convention ſignée à cet effet, ſoit entre Sa Majeſté Impériale & Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſoit entre Sa Majeſté Très-Chrétienne

&

1736. & Son Alteſſe Royale le Duc de Lorraine; & à laquelle on procéderoit inceſſamment; que ſi l'on ne parvenoit à conclure cette Convention, qu'après le tems où le Roi Staniſlas devroit être mis en poſſeſſion du Duché de Bar, ſuivant les Préliminaires, la remiſe du Duché de Bar à ce Prince ne pourroit être différée par ce motif, & qu'on régleroit enſuite l'étendue & les limites de ce même Duché; que le Roi Staniſlas, entrant en poſſeſſion des Duchés de Lorraine & de Bar, la prendroit de tout ce que poſſédoit le Duc de Lorraine dans la Lorraine & le Barrois, Appartenances & Dépendances, ſoit d'ancien Patrimoine, Acquiſitions ou Biens allodiaux, & à quelque Titre que ce pût être, à l'exception néanmoins du Comté de Falckenſtein & de ſes Dépendances; que par rapport aux différentes Enclaves & Terres mêlées avec différens Princes de l'Empire, il ſeroit pris de concert avec Sa Majeſté Impériale de telles meſures & arrangemens, qu'il ne reſteroit aucune occaſion ou prétexte qui pourroit donner lieu à troubler le repos & la bonne intelligence réciproque; que Sa Majeſté Très-Chrétienne s'occuperoit autant que l'Empereur, & agiroit de concert avec Sa Majeſté Impériale, pour procurer à la Maiſon de Lorraine tous les Biens, de quelque nature qu'ils puſſent être, dans le Grand-Duché de Toſcane; que ni le Roi Staniſlas ni Sa Majeſté Très-Chrétienne ne prétendroient aucune ſujettion de qui le Duc de Lorraine n'en prétendoit pas, & qu'ils donneroient toute l'aſſurance poſſible contre toute idée de réunion.

Les Préliminaires de la Paix furent com-

mu-

munigués à la Diéte de l'Empire par un Decret de Commiſſion Impériale, que le Baron Jodoci y porta, & qui fut lu à la Diétature publique le 25 de Mars. On repréſentoit dans cette Piéce aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, que les Articles Préliminaires dont on étoit convenu, étoient presque en tout conformes au Plan projetté par les deux Puiſſances maritimes, & que ce qui y avoit été ajoûté par rapport à la Lorraine & le Barrois étoit auſſi fondé ſur leur approbation; que pour ce qui regardoit le conſentement de l'Empire, on avoit pris à cet égard les mêmes précautions que celles qui avoient été priſes du tems des Préliminaires de Raſtadt & de l'Etabliſſement de la Quadruple Alliance. 1736.

On faiſoit voir que les Droits de l'Empire par rapport à la Toſcane, Parme & Plaiſance, ne couroient plus, ſuivant le nouveau Syſtême, les mêmes dangers qu'auparavant, & que par les ſuretés qu'on avoit priſes à cet égard, il en revenoit un plus grand avantage à l'Empire, que ne pourroit lui cauſer le préjudice du peu de Païs qui en dépendoit, & que l'on cédoit à la France; d'autant plus que Sa Majeſté Impériale, pour prévenir les inconvéniens qui en pourroient réſulter à l'avenir, avoit non ſeulement obtenu de la Cour de France qu'elle ne ſe mêleroit en aucune maniére des affaires de l'Empire, & ne formeroit aucune prétention contre les Etats ou Païs médiats de l'Empire, ſous prétexte de réunion ou de dépendance, mais qu'elle avoit auſſi eu la prévoyance de régler d'une maniére avantageuſe les inconvéniens qui pourroient ſurvenir par rapport au peu de Païs cé-

1736. cédé à la France, qui se trouvoit mêlé parmi les Etats de l'Empire, & qui pourroit leur causer quelque ombrage; que d'ailleurs l'Empire se trouvoit considérablement soulagé par rapport à ses engagemens antérieurs, par ce qui avoit été réglé, tant à cause de la nature & de la situation des Païs qui y étoient compris, que parce que la Garantie de la France étoit jointe à tant d'autres; & que la bonne-foi de cette Couronne & ses propres intérêts exigeoient qu'elle la remplît fidélement.

Quant à ce qui concernoit les avantages accordés au Roi de Sardaigne, on faisoit voir que les Droits de l'Empereur & de l'Empire étoient à cet égard conservés en leur entier, & que Sa Majesté Impériale, par un effet de son amour naturel pour la Justice, avoit pris sur Elle de contenter ceux qui possédoient actuellement ce qu'on appelle les Langhes; que d'ailleurs Elle avoit égard aux promesses & concessions faites ci-devant à la Maison de Savoye, particuliérement par les Empereurs Ferdinand II. & Léopold.

Après avoir exposé ces raisons Sa Majesté Impériale se promettoit, vu les circonstances présentes des affaires, que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire reconnoîtroient avec gratitude ses soins paternels, qui dans toute cette Négociation n'avoient eu pour but que le bien général de la Patrie, & que l'Empire donneroit d'autant plutôt son consentement aux Articles Préliminaires, qu'il paroissoit avec évidence que Sa Majesté Impériale non seulement n'avoit prétendu porter aucun préjudice à l'Empire, mais qu'au contraire Elle l'assuroit constamment qu'Elle con-

conserveroit inviolablement les Etats de l'Empire, tant pour le présent que pour l'avenir, dans leurs Droits de suffrage aux Négociations de Paix, conformément au Traité de Westphalie & autres Constitutions fondamentales de l'Empire. Du reste l'Empereur protestoit qu'il ne souhaitoit rien plus que de voir la Paix non seulement assurée, mais aussi que l'Empire pût jouïr des premiers fruits de la tranquilité rétablie. 1736.

Enfin, on représentoit qu'outre les sacrifices que Sa Majesté Impériale avoit faits pour le repos public, celui que faisoit le Duc de Lorraine étoit si sensible, que Son Alteſſe n'y auroit pas donné les mains, si le désir de voir ses fidéles Etats délivrés d'autant plutôt des maux de la guerre, n'eût point prévalu sur Elle, & par conséquent qu'il ne seroit pas juste qu'Elle fût privée par-là de son droit de Suffrage à l'Assemblée générale de l'Empire.

Il fut unanimement résolu dans la Diéte d'accepter les Articles Préliminaires de la Paix, & d'accorder à l'Empereur au nom du St. Empire des Pleins-pouvoirs semblables à ceux qui avoient été donnés à Sa Majesté Impériale lors de la Paix de Rastadt. Les Ministres de l'Electeur de Baviére y dirent entr'autres: Que Son Alteſſe Electorale voyoit avec plaisir que cette guerre onéreuse alloit prendre fin; qu'elle étoit d'avis qu'on devoit donner à l'Empereur des Pleins-pouvoirs nécessaires pour achever le grand ouvrage de la Paix, pourvu que cela se fît sur le pied du Traité de Westphalie, & que l'Empire n'en souffrît aucun préjudice; que pour ce qui regardoit les Fiefs de

Tosca-

1736. Toſcane, Parme & Plaiſance, on devoit ſe conformer à ce qui avoit été ſtipulé à cet égard dans le cinquiéme Article du Traité de Londres; & que quant à la Voix & Seſſion demandée en faveur du Duc de Lorraine, il falloit ſupplier Sa Majeſté Impériale de donner une Déclaration ultérieure par rapport à la maniére que cela pourroit être exécuté.

Le Suffrage du Miniſtre de Magdebourg dans le Collége des Princes fut des plus magnifiques. Il portoit en ſubſtance, qu'on devoit des graces immortelles à Sa Majeſté Impériale, & que jamais l'Empire ne ſauroit lui témoigner aſſez de reconnoiſſance, pour avoir rempli, en finiſſant la guerre & dans les Négociations pour la Paix, tout ce qu'on pouvoit eſpérer & ſouhaiter d'un ſi grand Empereur, dont les ſoins paternels veilloient ſans relâche pour le bien de la Patrie; que les Préliminaires étoient tels qu'on concevoit aiſément, qu'eu égard à la conjoncture il avoit été impoſſible à Sa Majeſté Impériale d'en obtenir de plus favorables; & qu'ainſi Sa Majeſté Pruſſienne leur donnoit avec plaiſir ſon approbation, & croyoit qu'il falloit prier Sa Majeſté Impériale de la part de l'Empire, de continuer à faire pour le bien de la Patrie tout ce qu'Elle jugeroit convenable juſqu'à la Ratification; que du reſte le Roi de Pruſſe voyoit avec une ſenſible ſatisfaction, que Sa Majeſté Impériale, bien loin de porter le moindre préjudice à l'Empire, s'étoit fait un devoir de lui conſerver en ſon entier la liberté des Suffrages; & quant au Duc de Lorraine, que Sa Majeſté Pruſſienne étoit d'avis que, pour dédommager ce Prince du

ſa-

sacrifice qu'il avoit fait avec tant de généro- 1736.
sité pour le rétablissement de la tranquilité en Europe, il falloit lui assurer le Droit de Séance & de Suffrage dans la Diéte de l'Empire.

Dans la crainte où l'on étoit que le quatriéme Article du Traité de Ryswick ne portât du préjudice à l'Empire, le Comte de Tessin, Ministre de Sa Majesté Suédoise à Vienne, présenta sur ce sujet à l'Empereur un Mémoire, dans lequel il représentoit par ordre du Roi son Maître, que comme le Decret de Commission de Sa Majesté Impériale, communiqué aux Etats de l'Empire assemblés à Ratisbonne, leur avoit fait voir qu'on touchoit à la conclusion de la Paix, il avoit cru ne pouvoir différer plus longtems à représenter à Sa Majesté Impériale, qu'il seroit infiniment avantageux au Chef & aux Membres du St. Empire Romain, qu'en mettant la main à la conclusion de cette Paix, on pesât sérieusement la clause du quatriéme Article du Traité de Ryswick, source continuelle de desordres & de griefs sans nombre, afin de l'annuller absolument, & de réduire par-là les différends en matiére de Religion dans les bornes que la Paix de Religion avoit d'abord prescrites, & que le Traité de Munster avoit ensuite confirmées.

Ce Ministre crut d'autant moins nécessaire de rapporter les raisons qui portoient à faire ces remontrances, que non seulement Sa Majesté Impériale, comme Partie principale Contractante, & en même tems Garante du Traité de Westphalie, s'étoit opposée à cette clause avec tous les Etats Protestans de l'Empire; mais aussi que les mêmes Etats n'a-

1736. n'avoient ratifié le Traité de Ryſwick, qu'après que Sa Majeſté leur eut donné des aſſurances à cet égard; que cependant, comme les Proteſtations réitérées faites à cette occaſion, & les déclarations données en conſéquence, cette clauſe ſi préjudiciable au Bien public, & ſi contraire au Traité de Weſtphalie, n'avoit pas laiſſé de donner lieu à de fréquens abus, contre les intentions de Sa Majeſté Impériale; le Roi de Suéde ſouhaitant de voir la confiance & l'union rétablies ſur un pied ferme dans l'Empire, croyoit que, pour atteindre un but ſi ſalutaire, il ne pouvoit y avoir une occaſion plus favorable que celle qui ſe préſentoit d'écarter une fois pour toutes cette pierre d'achoppement; que les aſſurances que Sa Majeſté Impériale avoit bien voulu donner de-nouveau aux Etats de l'Empire, particuliérement au commencement de la guerre qui venoit de finir, étoient autant de preuves convaincantes que Sa Majeſté Impériale regardoit cette affaire du même œil, & avoit réſolu d'obvier aux ſuites qui pourroient en réſulter.

Ce Miniſtre prétendoit enfin qu'il n'y avoit aucun doute que pourvu qu'on mît ſérieuſement la main à l'œuvre, les ſoins de Sa Majeſté Impériale ne conduiſiſſent cette affaire à une heureuſe fin, n'étouffaſſent entiérement le germe de la défiance, ne diſſipaſſent les griefs & les plaintes, & ne rétabliſſent dans l'Empire une Paix ſolide & durable. Le Corps Evangélique préſenta auſſi de ſon côté un Mémoire pour engager la Cour de Vienne à ſtipu'er la révocation du même Article. L'Empereur fit déclarer à ce ſujet, qu'il ſe reſſouvenoit

noit parfaitement du quatriéme Article de la Capitulation de ſon Election; que dans tous les tems Sa Majeſté Impériale avoit donné des preuves de ſes ſoins paternels pour les intérêts de l'Empire, & qu'Elle ne manqueroit pas de les redoubler dans cette occaſion. 1736.

Ce fut au milieu de toutes ces Négociations que le Prince Eugéne de Savoye, qui avoit mis lui-même la main à ce grand ouvrage, mourut à Vienne le 21 Avril, âgé de ſoixante & douze ans, ſix mois & dix-huit jours, après s'être acquis une gloire immortelle par le grand nombre de ſes belles actions, & par les ſervices importans qu'il avoit rendus à la Maiſon d'Autriche. La mort de ce Héros ſurprit d'autant plus toute la Cour, que ſa maladie n'avoit point été regardée comme dangereuſe. L'Empereur lui fit faire des obſéques dignes de ſon rang.

La nouvelle qu'on reçut cette année en France, de ce qui s'étoit paſſé dans le Miſſiſipi, ne laiſſa pas de cauſer quelque inquiétude au ſujet des habitans de cette Province. Les Sauvages, nommés Chicacas, commettoient depuis quelque tems de grands déſordres, & avoient cauſé beaucoup de dommage aux François. Mr. de Bienville, Gouverneur du Miſiſſipi, ayant pris la réſolution de s'en venger, partit pour cet effet de la Nouvelle-Orléans, & marcha par la Mouille avec toute la Nation d'en-bas pour ſe rendre aux Chis. Il avoit adreſſé en même tems à Mr. d'Artaguette, Commandant chez les Illinois, des ordres, pour qu'il eût à ſe trouver au même endroit avec les François, & tous les Sauvages qu'il pourroit

1736. faire marcher. Mr. d'Artaguette, ayant pressé sa marche, se trouva au rendez-vous avant le tems marqué; &, au-lieu d'attendre Mr. de Bienville, il alla attaquer imprudemment les Chicacas, se confiant un peu trop sur la bravoure des Illinois, qui eurent la lâcheté de l'abandonner au premier coup de fusil des Chis. Il ne lui resta en effet que 150 hommes, tant François que Sauvages, pour se défendre contre 800. Le combat ne dura pas longtems. Mr. d'Artaguette fut défait, & tué avec tous les autres Officiers & 48 François.

Mr. de Bienville, informé de ce malheur, ne laissa pas de continuer sa marche. Cependant, malgré tous ses efforts, & après un voyage de cinq cent lieues, il eut le chagrin de ne pouvoir forcer les Sauvages, qui se battirent avec beaucoup de courage, & qui étoient des mieux fortifiés. Ils ont une maniére toute particuliére de se retrancher, au moyen de trois rangs de meurtriéres les unes sur les autres, & dont la premiére est rez-terre. Ces meurtriéres ont des bascules, qui se ferment après le coup lâché, de sorte qu'on ne sait d'où ils ont tiré. Leurs cabanes fortes sont placées de façon qu'elles se défendent toutes les unes par les autres; & comme ils sont bons tireurs, & qu'ils croisent bien leur feu, ils ne lâchent pas un coup sans tuer ou blesser quelqu'un. Les François perdirent dans cette expédition quatre Officiers, outre plusieurs blessés. Ils y eurent aussi un grand nombre de Soldats tués, tant des François que des Suisses, de la Milice Bourgeoise, & des Volontaires Bourgeois. Le Pére Sénal, Jésuite, qui

qui ſervoit d'Aumônier, fut fait priſonnier par les Sauvages. 1736.

La grande affaire qui attira pendant le cours de cette année l'attention de toute l'Europe, fut celle de la guerre déclarée entre la Ruſſie & la Turquie. La Czarienne pour juſtifier ſa conduite, & démontrer la juſtice de ſa cauſe, eut ſoin de faire publier une eſpéce de Manifeſte ou Lettre, adreſſée au Grand-Vizir par le Comte d'Oſterman, Vice-Chancelier de l'Empire de Ruſſie. Cette Piéce tout-à-fait curieuſe & intéreſſante ne ſeroit pas hors de ſa place dans cette Hiſtoire, puiſqu'elle ne contient qu'un abrégé hiſtorique de ce qui s'étoit paſſé depuis pluſieurs années entre la Ruſſie & la Porte, juſqu'au moment où Sa Majeſté Czarienne prit la réſolution de tirer vengeance des déprédations & autres hoſtilités commiſes par les Turcs & les Tartares de la dépendance de la Porte. Cependant la longueur de cette Lettre, & les bornes étroites dans leſquelles nous ſommes obligés de nous renfermer, nous mettent dans la néceſſité de n'en rapporter que ce qu'elle renferme de plus eſſentiel & de plus remarquable. On ne ſera pas fâché de trouver ici une partie de ce morceau d'Hiſtoire, où l'on verra des faits recueillis avec ſoin par la Cour de Ruſſie, & dont on ignoroit juſqu'à-préſent le détail & les circonſtances.

Les grands griefs que le Comte d'Oſterman a eu ſoin d'expoſer dans cette Lettre ſuivant l'ordre des tems, roulent principalement ſur les incurſions fréquentes des Turcs & des Tartares, & ſur les dommages que la Ruſſie en a ſoufferts depuis le Traité d'Andrinople.

1736. nople. En 1713 les Tartares, les Turcs, & les Beſchleis d'Aſoff, commandés par les Murſes Nuradyn & Araſlambeck, par Sultan-Mambet Arafcht, & par les Murſes Urack Raſlan, Nanſchy & Eytimir Adſchy, firent des irruptions en pluſieurs Provinces de Ruſſie, ſituées dans les Gouvernemens de Caſan & de Woronitz, brulérent un grand nombre de Bourgs, Villages & Egliſes, & pluſieurs milliers de maiſons, tuérent plus de 2000 habitans du Païs, emmenérent 14340 hommes en eſclavage, & enlevérent un grand nombre de chevaux & de bêtes à cornes, outre les meubles & autres effets, pour la valeur de plus de 500000 roubles. Les mêmes Tartares & Beſchleis d'Aſoff firent encore en 1714 différentes invaſions vers Czaritzin, vers les Coſaques du Don, & vers le territoire de Charkow & d'Iſum, tuant ou traînant en eſclavage les habitans qui leur tomboient entre les mains, & mettant tout le Païs à feu & à ſang.

Mambet-Bey tomba ſur les Coſaques du Don en 1715. Les Tartares de la Crimée envahirent les Provinces de Charkow & d'Iſum. Déli Sultan, fils du Cham de la Crimée, à la tête d'un grand nombre de Tartares, ravagea les Terres de Czaritzin, ſe tourna après vers Aſtracan, y exerça les plus grandes cruautés du monde, ruina le Païs par-tout, enleva le bétail & les biens des habitans, emmena dans l'eſclavage 1220 Familles des Tartares de Tabun & de Jaſaſſe, avec leurs Murſes, & 1000 Familles d'autres Tartares d'El-Murſa, & du Sultan Mambeck Murſa, tous anciens Sujets de Ruſſie, avec leurs femmes & enfans, & tout le bétail, bardes

hardes & meubles. Non content de tout cela, il ſurprit Ajuck, Cham des Calmucs, ſujet de l'Empire Ruſſien, ruina beaucoup de ſes Uluſſes, emmena dans le Cuban 10300 Familles Calmuques de Jetzan & d'Embulluck, ſujets de l'Empire de Ruſſie. Les Tartares, les Turcs & les Beſchleis d'Aſoff continuérent les mêmes excès en 1716 contre la Province de Dmitrouw, du Gouvernement de Woronitz en-deçà de Tombow, dans pluſieurs Villes près du Don, & dans les Provinces du Charkouw & d'Iſum. 1736.

La Porte Ottomane ne fit aucune attention aux repréſentations de la Ruſſie ſur tous ces griefs. Au-lieu de remédier aux déſordres paſſés, on les recommença ſur le même pied en 1717, dans les Provinces de Charkow & d'Iſum. Le Déli Sultan, fils du Cham de la Crimée, avec un nombreux Corps, compoſé de Tartares, Turcs, Beſchleis d'Aſoff & d'autres Nations, attaqua les Villes de Czaritzin, Penſa, Sinbirsk, Saratoff, Inſara, Pétrowsk, Lomow & autres Places ouvertes. Il en prit & ruina pluſieurs, y mit le feu, ſaccagea & brula tout le Païs d'alentour; & après avoir tué un grand nombre d'habitans de tout âge, n'épargnant pas même l'enfant dans le berceau, il en fit plus de 30000 eſclaves, & cauſa par ce dégât une perte de pluſieurs millions à l'Empire de Ruſſie. Le même Déli Sultan, avec un Corps de pluſieurs mille Turcs & Tartares, s'approcha en 1718 de la Ville de Czerkaskoy, pour la ſurprendre. Un grand nombre de Coſaques & Calmuques de Jurt y furent partie tués, partie traînés en eſclavage, ſans parler de la perte conſidérable en bétail & autres

1736. effets que les habitans du Païs souffrirent par cette irruption. Presque dans le même tems d'autres Tartares de la Crimée, conjointement avec ceux de Cuban, firent de pareilles invasions dans le Gouvernement de Casan, & dans les Provinces de Charkow & d'Isum. Toutes ces hostilités allérent toujours en augmentant dans l'année 1719 & les trois suivantes. Les Turcs & les Tartares envahirent à diverses repriſes, & presque sans interruption, & ravagérent le Territoire de Czernoyar, les Provinces de Charkow, Isum, Poltawa, Mirogorod & Achtir, de-même que les Villes de Bachmut & de Torr, où ils exercérent par-tout de grandes cruautés.

Ce fut dans ce tems-là que la Perse se vit dans le trouble & l'agitation par la révolte des Agantzes & des Zegintzes, contre le Schach leur Souverain. Les Rebelles n'eurent pas seulement la témérité de massacrer à Schamachie plusieurs Marchands Russiens, qui se reposant sur la foi publique des Traités y faisoient leur négoce en toute sureté, & de se saisir de leurs effets pour la valeur d'un million de roubles; mais ils formérent aussi le dessein d'attaquer les anciennes Provinces de Russie. On sait combien il importe à la Russie de maintenir le Royaume de Perse, & d'empêcher sur-tout qu'une autre Puissance ne vienne à s'emparer des Côtes de la Mer Caspienne. Ce fut donc pour obvier à cet inconvénient, & pour châtier en même tems ces Rebelles des hostilités commises à l'égard des Sujets Russiens, que l'Empereur Pierre I. fit avancer une partie de ses Troupes en Perse. On ne manqua pas d'informer

former la Porte des véritables motifs de cette expédition. D'abord elle n'en témoigna aucune inquiétude, mais elle prit peu de tems après les Rebelles sous sa protection, & ne fit que trop paroître le dessein qu'elle avoit conçue d'étendre ses conquêtes à la faveur des troubles. Tout cela n'empêcha pas Sa Majesté Impériale de consentir à un Traité, par lequel furent réglées les limites entre l'Empire Russien & la Porte, à l'égard de la Perse; & pour prévenir tout prétexte de méfiance entre les trois Puissances, on fixa les bornes que la Porte s'engagea de ne point passer dans le cas même que le Schach Tachmasib refusât d'accéder à cette convention. Comme la Porte n'avoit pas dessein de s'en tenir à ses engagemens, elle passa aussitôt les bornes qu'elle s'étoit prescrites, & envahit la Ville d'Ardevil, servant de barriére aux Royaumes des trois Puissances, & plusieurs autres Places, tant du côté d'Amadan qu'ailleurs. Elle donna même à connoître qu'elle avoit pris la résolution de s'emparer d'Ispahan, Capitale de la Perse. On ne doit donc plus s'étonner si le Schach Thahmasib témoigna peu de disposition à accéder au Traité en question. Tout cela fut représenté plus d'une fois à la Porte Ottomane par le Résident de Russie. 1736.

Le dessein sur Ispahan ayant été contrecarré par l'opposition d'Eschref, Chef des Augantzes, la Porte trouva à propos de faire sa Paix particuliére avec lui, & d'abandonner la Russie à tout le fardeau de la guerre contre Eschref. Aussi ne tarda-t-il pas, immédiatement après la Paix faite avec la Porte, d'attaquer les Troupes Russiennes dans le

1736. Gilan. Celui-ci ayant été battu & défait, le Schach Tachmaſib fut peu après aſſez heureux pour ſecouer le joug des Rebelles, & pour recouvrer enſuite Iſpahan ſa Réſidence. Les Villes conquiſes par les Turcs dans les Provinces de Schudzhiſtan & de Loriſtan, au-delà de ce qui leur étoit dû, en conformité de la Convention faite avec la Ruſſie, donnérent occaſion à une nouvelle guerre entre le Schach Tachmaſib & la Porte Ottomane. Tachmaſib rechercha avec grand ſoin l'aſſiſtance de la Ruſſie; mais Sa Majeſté Impériale, pour éviter juſqu'au moindre ombrage que la Porte auroit pu concevoir d'une telle Alliance, ne prit aucun engagement avec ce Prince. La Porte Ottomane au contraire ne fit pas ſcrupule de conclure avec lui une Paix particuliére, qui fut par conſéquent le ſecond Traité fait à l'excluſion de la Ruſſie, en cédant au Schach les Provinces d'Amadan & de Tauris. Après que la Porte Ottomane eut fait la Paix avec Tachmaſib, Sa Majeſté Impériale voulut bien entrer auſſi en négociation avec ce Prince, pour lui rendre les Provinces de Gilan, d'Altara & autres, juſqu'à la Riviére de Kura. La Paix conclue entre la Porte Ottomane & la Perſe fut bientôt interrompue par une nouvelle rupture & une guerre ouverte.

Ce fut à l'occaſion de cette nouvelle guerre, que la Porte crut à propos d'inviter la Ruſſie à concourir avec elle pour finir les troubles en Perſe. La Ruſſie voulut bien condeſcendre à la demande de la Haute-Porte, & fit expédier les ordres en conformité à ſon Réſident à Conſtantinople, pour prendre là-deſſus avec elle des meſures convena-

venables. Ce Réſident propoſa d'envoyer de part & d'autre des Miniſtres Plénipotentiaires ſur les frontiéres de Perſe, leſquels ſeroient chargés d'offrir au Schach une Paix raiſonnable, & en cas qu'il n'y voulût point donner les mains, d'employer de concert les armes pour rétablir la tranquilité dans ce Royaume. La Porte Ottomane ſe départit auſſi-tôt de ſa premiére demande, & déclara, pour toute réponſe, au Réſident, que la Ruſſie n'avoit qu'à garder de ſon côté une exacte neutralité, pendant que les Ottomans finiroient leurs affaires en Perſe, par la voie des armes. 1736.

Le Comte d'Oſterman, après avoir fait le détail des griefs de la Ruſſie contre la Porte, juſqu'aux troubles de Perſe en 1719, repréſente les hoſtilités qu'elle fit commettre en 1720, pour s'emparer de deux Provinces ſituées ſur la Mer Caſpienne, & cédées à la Ruſſie par le Traité de Paix, la protection & le ſecours qu'elle donna à des ſujets rebelles de la Ruſſie, pour qu'ils envahiſſent d'autres Provinces de l'Empire, les hoſtilités qu'elle fit commettre dans les Terres cédées, & les invaſions faites par ces ordres dans huit Provinces de la Ruſſie Aſiatique. On expoſe l'inutilité des repréſentations faites ſur ce ſujet; la modération que la Cour de Ruſſie continua de témoigner; la généroſité qu'elle eut de ſecourir un Corps de Troupes Turques, avec leur Commandant, qui étoient réduits à la derniére extrémité en Perſe, & qu'elle fit conduire à ſes dépens dans leur patrie; généroſité qui n'empêcha pas les Turcs en 1722 & 1723. de faire des invaſions juſques dans les Provinces de la Ruſſie

1736. en Europe, & d'y exercer leurs violences & leurs cruautés ordinaires.

Les nouvelles représentations que l'Empereur Pierre I. fit à cet égard, n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Loin de-là; les insultes, les cruautés & les barbaries ne devinrent que plus fréquentes dans les années 1724 & 1725 jusqu'en 1728. La Porte prit de-nouveau sous sa protection des rebelles de la Russie qui y sont encore aujourd'hui. Les invasions & les hostilités continuérent en 1729 jusqu'en 1733, que la Porte donna azile à un Chef des Calmuques, qui avec plusieurs milliers de sujets rebelles de Russie se réfugia sur les Terres de Turquie, & y reçut des secours de Troupes, avec lesquelles il fit des irruptions en Russie, où il ravagea & saccagea le Païs. La Porte attaqua ensuite avec ses Troupes & à l'aide des Tartares le Dagheſtan, & les Provinces que la Russie possédoit en Perse. Elle y incita les sujets à la révolte.

Ces nouvelles entrepriſes furent sans succès par la vigoureuse résistance des Troupes Russiennes. Les Turcs & les Tartares ne laissérent point de commettre des dégats affreux, d'exercer des cruautés horribles, & d'emmener une multitude d'habitans en esclavage. L'année 1734 fut encore signalée par des pillages, des cruautés inouïes, des enlévemens d'habitans, menés en esclavage, & par d'autres hostilités que les Turcs d'Asoff, les Tartares de Crimée & ceux de Cubardie exercérent contre les Provinces frontiéres de l'Empire Russien.

Sa Majesté Impériale s'étoit flattée jusqu'en 1725, que la Porte changeroit enfin de con-

conduite; mais bien loin de songer alors à s'acquitter de la réparation qu'on lui avoit demandée au sujet de l'invasion faite en 1733 par Fétigerey Sultan, elle envoya en 1735 le Kan des Tartares de Crimée, à la tête de 80000 hommes, vers les mêmes Provinces de Russie, avec les mêmes ordres que Fétigerey Sultan y avoit été envoyé. Il est connu depuis longtems à la Porte, que l'intérêt de l'Empire Russien ne permet point qu'aucune Puissance, excepté la Perse, s'empare des côtes de la Mer Caspienne. La Porte fait de plus, que les peuples du Dagueſtan sont depuis un tems immémorial sujets indisputables de la Russie. Cependant Ali Pacha, Grand-Vizir, déclara ouvertement que la Porte ayant pris sous sa protection les peuples du Dagueſtan, elle avoit donné ordre au Kan de la Crimée de les aller joindre, de s'avancer vers Schirvan, & de s'emparer de ce Païs-là, ajoûtant que si la Russie s'opposoit à cette entreprise, on ne manqueroit pas de la soutenir à force ouverte. Le Kan de la Crimée continua en effet sa marche, & attaqua les Provinces du Dagueſtan, ruinant le Païs & exerçant toutes sortes de cruautés. Dans le même tems, les Tartares de Crimée & de Nagay firent plusieurs incursions sur d'autres terres de Russie, suivant par-tout le déteſtable exemple que le Kan venoit de leur donner dans le Dagueſtan. 1736.

Le Comte d'Osterman, après avoir fait le détail de tous les griefs de la Russie contre la Porte, conclut enfin qu'il ne restoit plus à Sa Majesté Impériale d'autre expédient que celui de songer à sa propre défense, & d'em-

1736. ployer les forces que Dieu lui avoit confiées pour mettre à l'avenir ſes Sujets à couvert de toute inſulte.

Le Velt-Maréchal Comte de Munich, qui ſe trouvoit alors dans la Fortereſſe de Sainte-Anne ſur le Don, paſſa cette Riviére le 27 de Mars, en conſéquence des ordres de Sa Majeſté Czarienne, avec quelques Régimens de la Garniſon de Ste. Anne, & un Détachement de Coſaques du Don, & dirigea ſa route vers Aſoff pour en former le blocus. Pendant la marche, le Général-Major Sparreuther, à la tête d'un Détachement Ruſſien, & des Coſaques du Don, ſous les ordres de leur Vice-Ataman-Frolow, attaqua les deux Châteaux ſitués ſur les deux bords du Don, à peu de diſtance d'Azoff, & les emporta ſans perte d'un ſeul homme. Sur ces entrefaites le Velt-Maréchal marchant toujours vers Aſoff avec la grande Armée, s'empara de pluſieurs Poſtes, la bloqua entiérement, & fit élever pluſieurs redoutes pour empêcher les ſorties. Le Gouverneur de la Ville ayant eu avis de cette marche, n'avoit pas ceſſé jour & nuit de faire tirer le canon, pour avertir les habitans du voiſinage de ſe retirer dans la Ville. Ils n'en firent pourtant rien. Ils aimérent mieux chercher preſque tous leur ſureté auprès des Tartares de Cuban. Le Général-Major Sparrenther attaqua & emporta le Fort Lutic, ſitué ſur le Don, derriére les Châteaux. On y trouva vingt canons de bronze ou de fer, & quelques munitions. Cinquante Janiſſaires y furent faits priſonniers avec leur Commandant.

Comme la grande Armée ſe formoit alors près

près du Bourg Czaritzenska dans l'Ukraine, le Comte de Munich s'y rendit, & confia le blocus d'Azoff au Général Lewaſchoff juſqu'à l'arrivée du Général-Velt-Maréchal Laſci. Après le départ du Comte de Munich, un Corps de 300 chevaux de la Garniſon, ſoutenu d'un Détachement d'Infanterie, fit une ſortie, & avança pour enlever un Convoi, deſtiné pour ſes Régimens poſtés ſur les bords de la Mer, & qui n'étoit eſcorté que par un Lieutenant & cent hommes. Le Lieutenant, voyant arriver les Turcs, ſe couvrit d'abord des chariots du Convoi, & à leur abri il reçut ſi bien les Ennemis, qu'il les obligea à ſe retirer après une vigoureuſe attaque. Les Aſſiégés firent deux jours après une autre ſortie, conſiſtant en 1000 Janiſſaires & 500 Chevaux, qui vinrent attaquer les redoutes qu'on avoit conſtruites pour reſſerrer la Ville de plus près. La Cavalerie fondit d'abord ſur les Coſaques du Don, poſtés entre les redoutes, pendant que l'Infanterie en attaqua un avec beaucoup de bravoure. 1736.

La tranchée fut ouverte devant la Place le 15 de Mai. Le Général Laſci, qui arriva le même jour de Pologne, pouſſa ce ſiége avec beaucoup de vigueur. Dès le 1 de Juillet le Bacha, qui commandoit dans la Place, envoya une Lettre au Général Laſci, par laquelle il lui marquoit qu'il étoit prêt à ſe rendre avec toute la Garniſon. La Capitulation qu'on accorda à cette Ville, portoit en ſubſtance: Que toute la Garniſon ſortiroit de la Place, pour être conduite ſous une Eſcorte juſqu'à la Ville d'Atſckuk, appartenant au Grand-Seigneur; qu'on rendroit aux Janiſſaires & autres Gens de guerre leurs

1736. armes, après qu'ils seroient sortis de la Place, mais que la Garnison ni les habitans ne pourroient rien emporter des Magazins ni des Arsenaux ; qu'on donneroit de la part des Turcs aux Russiens un état des Magazins, & qu'ils leur découvriroient toutes les Mines; qu'on laisseroit dans Azoff trois des principaux Officiers Turcs pour ôtage jusqu'au retour de l'Escorte Russienne ; qu'on rendroit aux Russiens tous les Sujets de Russie, & autres prisonniers, de-même que les Calmuques, sans en pouvoir celer aucun; que le Bacha Mustafa Aga, Commandant de la Place, s'engageroit par serment sur l'Alcoran, avec toute sa Garnison, de ne point prendre les armes contre la Russie pendant une année, à commencer de la date de cette Capitulation ; enfin qu'il seroit permis aux Arméniens, Grecs, & autres Chrétiens étrangers, de rester avec leurs effets dans Azoff.

Pendant le siége d'Asoff Donduck-Ombo, Kan des Calmuques tributaires de la Russie, reçut ordre de marcher vers Cuban avec un Corps considérable de ses Troupes, & d'y attaquer les Tartares soumis à la Turquie. Il se mit en marche le 14 d'Avril avec 40000 hommes, & détacha un petit Corps pour aller reconnoître le terrain. Il apprit par-là que 5000 Cabanes de Tartares, contenant chacune une Famille, s'étoient assemblées pour se rendre à Cuban. Sur cet avis Donduck-Ombo précipita sa marche, & joignit les Tartares entre les Rivières Cuban & Orp, où ils avoient rangé devant eux leurs chariots sur trois lignes, pour se couvrir. Cette précaution, & leur position d'ailleurs avantageuse, n'empêchèrent pas Donduck-Ombo

de

de les faire attaquer par ſon fils Goldan-Narma, à la tête de 20000 Calmuques. Ce jeune Prince marcha droit à eux, & étant arrivé à portée de donner, ſon monde mit pied à terre, & attaqua les Tartares avec beaucoup de bravoure dans leur Fort. Ceux-ci le reçurent de-même; mais ils furent enfin forcés, & tous les hommes taillés en piéces avec tous leurs Chefs, & entr'autres Murſa Batyr Aſama, très-renommé parmi eux, & 23 autres Murſes. Les femmes & les enfans, au nombre de 20000 ames, furent épargnés, & l'on fit un butin conſidérable en meubles & en beſtiaux. 1736.

Après cette victoire, Donduck-Ombo s'avança avec ſon Armée juſqu'à la ſource de la Riviére Gégarlyka, près de Cuban, où il attendit une partie des Coſaques du Don, & les Princes de Carban avec leurs Troupes, pour continuer ſon expédition dans les Provinces de Cuban. Les Coſaques du Don, s'étant avancés près du Fleuve Egorliks, ſe joignirent à Donduck-Ombo, qui avoit eu le tems de raſſembler toutes ſes Troupes. Ces Coſaques étoient commandés par les Starſchins ou Colonels Kraſnoſchokow & Jefremow.

Sur l'avis qu'on reçut que les Tartares de Cuban étoient ſortis des montagnes, & qu'ils avoient conduit leurs beſtiaux dans les campagnes qui ſont en-deçà du Fleuve de Cuban, on détacha auſſi-tôt un Parti de Coſaques pour les aller reconnoître, & examiner de quelle maniére on pourroit les attaquer. Ce Parti attaqua de nuit un poſte des Tartares, qui étoit gardé par quelques centaines d'hommes, fortement retranchés, à la maniére

1736. niére de cette Nation. Les Coſaques prirent d'abord, auprès de ce poſte, tous les chevaux qu'ils y trouvérent. Ils attaquérent enſuite les Tartares dans leurs retranchemens. Ces derniers, malgré une défenſe très-opiniâtre, furent défaits & tous maſſacrés.

Après le retour de ce Parti, les Coſaques & les Calmuques ſe partagérent en divers Corps, & attaquérent l'Ennemi de pluſieurs côtés à la fois. Ils parcoururent toute l'étendue de Païs qui eſt le long du Fleuve de Cuban depuis Clanckeczu juſqu'à la Mer d'Aſoff. Ils y battirent par-tout les Tartares, pillérent & ſaccagérent tous les lieux habités, qui ſont en plus grand nombre, & plus conſidérables le long du Fleuve de Cuban, que dans le reſte du Païs. Ils pénétrérent juſqu'à Kapyl, Ville aſſez grande, ceinte de murailles, & où réſidoit ordinairement le Sultan Bachtigirey, Kan ou Chef des Tartares de Cuban. Les Troupes prirent la Ville d'aſſaut, la ruinérent entiérement, & y firent un butin conſidérable. Tout ce qui fit réſiſtance, de la part de l'Ennemi, fut en partie maſſacré. Les autres furent noyés dans le Fleuve de Cuban, dont les eaux étoient fort hautes. On fit environ 10000 priſonniers. Les Calmuques qui étoient ſous les ordres de Donduck-Ombo, eurent pour leur part de ce qu'ils avoient pris aux Ennemis 20000 chevaux, outre une quantité prodigieuſe de bêtes-à-cornes & de moutons. Donduck-Ombo envoya ſur le champ tout ce butin dans le Païs des Calmuques, dont il étoit Chef. Il demeura avec ſes Troupes & avec les Coſaques près du Fleuve de Cuban, afin de le paſſer dès qu'il ſeroit pris

par

par les glaces, & d'aller attaquer les Tartares de la partie du Cuban, qui eſt au-delà de ce Fleuve. Ces avantages furent regardés comme d'autant plus importans, que les Calmuques & les Coſaques n'ayant plus rien à craindre de la part de ces Tartares, pourroient ſervir la Campagne ſuivante dans une autre expédition qu'on méditoit contre la Crimée. 1736.

Les expéditions du Général Munich ne furent pas moins heureuſes. Arrivé le 30 de Mai juſques ſous le canon de Précop, il fit d'abord bombarder cette Place, & forma une fauſſe attaque contre l'aile droite des Tartares, ce qui les engagea à y envoyer leurs plus grandes forces, & preſque tout leur canon. Il attaqua le lendemain l'Armée du Kan, forte de plus de 100000 hommes, & la diſperſa entiérement. Il entra de cette maniére dans la Crimée, après avoir forcé les Lignes des Ennemis.

Le Général Munich ne ſe borna pas à cette premiére conquête. Après avoir formé ſon Armée, il continua ſa route ſur la gauche, & marcha à un Château ſitué au bout des Lignes, ſur les bords du Palus Méotide, où les Ennemis avoient encore quelques Troupes. Il s'empara de ce Château, & par-là il ſe vit maître de toutes les Lignes depuis le Palus Méotide juſqu'à la Mer Noire. Il fit enſuite ſommer le Gouverneur de Précop de ſe rendre, ne lui donnant que vingt-quatre heures de tems pour prendre ſon parti. Tout étoit déjà prêt le lendemain pour donner l'aſſaut à la Ville, lorſque le Gouverneur fit demander au Comte de Munich, qu'il

fût

1736. fût permis à la Garnison d'aller joindre le Kan. Cette demande ne lui fut pas accordée. On convint que la Garnison se rendroit prisonnière de guerre. Le jour suivant, qui étoit le 2 de Juin, elle sortit de la Place, forte d'environ 2554 hommes. Aga Ibrahim, Gouverneur de la Ville, félicita le Comte de Munich sur sa victoire, & sur l'importante conquête qu'il venoit de faire.

Après ces heureuses expéditions, l'Armée Russienne prit la route de Koslow. Arrivée à un bras de Mer nommé Balchicka, elle y trouva les Ennemis, qui entreprirent de lui fermer le passage. On n'avoit point de ponts pour passer, & comme en cherchant un gué le Bataillon quarré s'entrouvrit dans plus d'un endroit, la Cavalerie Tartare profita de l'occasion, & se jetta avec beaucoup de furie dans les ouvertures, courant droit au bagage. Les Russiens firent volte-face, environnérent cette Cavallerie, & la taillérent en pièces, à la réserve d'un petit nombre qui furent faits prisonniers de guerre. Les autres, qui auroient dû venir au secours de ceux-ci, prirent la fuite, & donnérent lieu à l'Armée Russienne de passer le bras de Mer sans opposition. Comme on avoit appris que les Ennemis campoient avec toutes leurs Troupes à quelque distance de-là, on détacha le soir quelques Escadrons de Dragons & de Houzars avec quelques Troupes des Cosaques du Don & de Zaporog, sous le commandement du Général-Major Hein, avec ordre de marcher toute la nuit, & d'attaquer l'Ennemi dans son Camp à la pointe du jour.

Cet

Cet Officier, conformément à cet ordre, tomba sur l'Ennemi, écarta tout ce qui se présenta sur son chemin, pénétra dans le Camp, y répandit le désordre & la crainte, & y fit un très-grand carnage. On trouva parmi les morts Calga, Sultan, ou Héritier du Kan. Tous ceux qui se trouvérent dans sa Tente, furent sabrés, & les Cosaques y firent un butin considérable. Comme les Troupes réglées qui avoient été commandées pour soutenir ce Détachement, n'avoient pu joindre à tems, on ne put environner le Camp ennemi, comme on se l'étoit proposé, & par-là ceux qui étoient le plus éloignés trouvérent moyen de se sauver. Sur ces entrefaites, l'Armée s'étant remise en marche, vint camper dans le Camp, d'où le Général-Major avoit chassé l'Ennemi. 1736.

L'Armée s'étant ensuite avancée vers Koslow, le Comte de Munich détacha tous les Grenadiers de l'Armée, avec les Cosaques du Don & de Zoporog, & quelques piéces de canon, pour attaquer cette Ville. Ces Troupes trouvérent les portes de la Ville ouvertes, les habitans Tartares s'étant sauvés du côté de Backschisarai. La Garnison Turque s'embarqua sur trente Bâtimens pour se retirer à Constantinople. Les Arméniens & les Chrétiens restérent dans la Place, & y reçurent les Russiens à bras ouverts. La Ville de Koslow a de bonnes murailles de pierre, garnies de grandes tours. Le fossé est taillé dans le rocher. Le Port est sûr & spacieux, & l'on peut y aborder dans deux endroits. C'est la Ville la plus marchande de la Crimée. Les maisons, qui y sont en grand nombre, sont la plupart de pierre.

On

1736. On y voit quantité de belles Mosquées, & dans les fauxbourg une belle Eglise de la Nation Grecque. La confusion y fut si grande sur l'avis de la marche de l'Armée Russienne, que les Turcs & les Tartares y laissérent leurs meilleurs effets. Le Soldat y fit un grand butin en Or, en Argent, en Perles, en Etoffes, & en Habits. On y trouva de plus 21 canons de fonte, & une grande quantité de plomb. Le Froment, le Seigle, & le Ris, s'y trouvérent aussi en abondance.

Le Général-Major Lesli, qui venoit du Dnieper avec un petit Détachement pour aller renforcer l'Armée du Comte de Munich, & qui avoit pris deux piéces de campagne en passant à Précop, se trouva enveloppé par toute l'Armée ennemie, qui avoit aussi deux piéces de canon. Il se forma en Bataillon quarré, & après avoir essuyé pendant quelque tems les traits des Ennemis, il détacha quelques Bataillons, qui s'élancérent sur eux avec tant de succès, qu'ils les obligérent à se retirer. La perte des Russiens fut beaucoup moindre que celle des Ennemis.

Lorsque l'Armée eut séjourné quelques jours près de Koslow, elle se mit en marche pour Backschisarai. Après avoir passé la Riviére Almas, elle arriva aux gorges du Défilé, qui couvre le plat-païs des environs de Backschisarai, où les Ennemis s'étoient postés avec toutes leurs forces. Ils n'eurent pas plutôt apperçu les Troupes Russiennes, qu'ils envoyérent leur bagage dans les montagnes. Des deux côtés du chemin qu'il falloit tenir pour arriver à Backschisarai, il n'y

n'y avoit que des rochers escarpés, qui ne laissoient qu'un passage très-étroit. On résolut de faire un Détachement des meilleures Troupes, pour les faire avancer à Backschisarai, en laissant le reste de l'Armée dans le Camp qu'elle occupoit. 1736.

Ce Détachement entra dans la vallée, & s'avança vers la Ville du côté où les Ennemis avoient paru. Trois parties de ces Troupes restérent sous les armes, & on détacha la quatriéme pour s'emparer de la Ville. Les Ennemis reparurent, soutenus de quelques Corps de Spahis entremêlés de Janissaires, & vinrent fondre avec beaucoup de furie sur l'aile droite des Russiens. Le Comte de Munich, voyant que leurs plus grands efforts tomboient sur les Cosaques du Don, & sur les Houzars, détacha cinq Régimens avec quelques piéces de canon pour les soutenir, sous les ordres du Général-Major Lessi, qui fit faire un si grand feu de l'Artillerie sur les Tartares, qu'il les obligea à prendre la fuite avec précipitation.

Les Russiens, ne trouvant plus aucun obstacle, entrérent dans Backschisarai. Cette Ville fut pillée & saccagée par les Cosaques & les Calmuques. Ils mirent le feu au Palais du Kan, & à un grand nombre de maisons, dont une partie fut réduite en cendres. Les Jésuites, qui ont une Mission dans cette Ville, avoient suivi les Tartares dans leur fuite; mais n'ayant pu emporter leur Bibliothéque, ils la cachérent dans des futailles dans leurs caves. Les Cosaques ayant trouvé ces tonneaux, les enfoncérent, & gâtérent la plupart des Livres qui y étoient.

Comme les Tartares ne se trouvoient pas

assez

1736. assez forts pour faire tête aux Russiens, ils repliérent vers la Riviére Almas, afin de couvrir leurs familles, leurs bagages & leurs bestiaux, & les escorter dans les montagnes. Les Russiens les poursuivirent, repassérent la Riviére Almas, & vinrent camper près de Précop le 17 de Juillet. Il y eut pendant cette marche plusieurs petits combats entre les deux Armées. Les Russiens ne restérent pas longtems sous Précop. Après avoir démoli cette Forteresse, & fait raser les Châteaux situés le long des Lignes, ils se séparérent, & allérent prendre leurs quartiers d'hiver dans l'Ukraine.

Ce fut au milieu de toutes ces hostilités que le Grand-Seigneur fit la Paix avec Thamas Kouli-Kan, qui fut reconnu Schach ou Sophi de Perse par Sa Hautesse. Ce Général avoit déjà été reconnu en cette qualité par les Persans mêmes, qui l'avoient placé sur le Trône à la place de Tahmaseb. Voici comment la chose se passa. Kouli-Kan après s'être assuré des suffrages de chaque Grand en particulier, les convoqua à Ispahan, pour délibérer sur des affaires importantes. Au milieu de cette nombreuse assemblée, il leur exposa tout ce qu'il avoit fait, les fatigues & les peines qu'il avoit essuyées, & les dangers auxquels il avoit été exposé. Il finit son discours en leur déclarant qu'il avoit résolu de renoncer à la charge de Généralissime & à ses autres Emplois, pour passer tranquilement le reste de ses jours. Les Grands, qui étoient déjà prévenus de cette feinte, rejettérent la proposition du Généralissime ; &, après avoir donné de grands éloges à sa bonne conduite,

te, qui avoit rétabli l'honneur de la Perſe, ils le ſuppliérent de reprendre non ſeulement le Bâton de Généraliſſime, mais même la Couronne & la Dignité de Schach, comme une juſte récompenſe de tant de travaux. Kouli-Kan refuſa modeſtement la Couronne: il voulut qu'on le forçât de l'accepter, en proteſtant qu'il ne le faiſoit que par complaiſance pour ceux qui l'en prioient; & il fut d'abord proclamé ſous le nom de Sofi Nadir. 1736.

Le Traité de Paix entre la Porte & le nouveau Roi de Perſe fut ſigné à Conſtantinople le 29 de Septembre par Baki-Kan, Ambaſſadeur & Plénipotentiaire du Schach Nadir, & par le Reys-Effendi de la part du Grand-Seigneur. Ce Traité contenoit entre autres Articles, les quatre ſuivans: Que le Grand-Seigneur reconnoîtroit Thamas Kouli-Kan, Roi & Sophi de Perſe, & s'engageroit de le maintenir ſur le Trône de ce Royaume, & de le ſecourir contre ceux qui voudroient l'y troubler, ou lui en diſputer la poſſeſſion; que les limites des confins des deux Etats ſeroient rétablies ſur le pied où elles étoient avant la guerre de Perſe, & que l'on ſe conformeroit à ce qui avoit été réglé ſur ce ſujet pendant le régne du Sultan Amurath I; que les Pélerins qui iroient de Perſe viſiter le tombeau de Mahomet, à la Mecque, ſeroient exemts des droits qu'on leur faiſoit payer auparavant comme étrangers, & qu'il leur ſeroit libre d'exercer leur religion à la Mecque ſous la direction des quatre Imans, ou Eccléſiaſtiques, qui y étoient établis pour la ſecte d'Omar; que les priſonniers qui avoient été faits de part & d'autre,

1736. d'autre, pendant la guerre, seroient rétablis.

La condition portée par l'Article second, que les limites des deux Etats seroient rétablies comme sous le régne d'Amurath, n'y fut mise que pour ménager l'honneur de la Porte. On convint par un Article séparé, que l'on entendroit sous le terme de rétablir, la restitution de toutes les conquêtes que les Turcs avoient faites en Perse, durant les troubles de ce Royaume.

L'embarras où la République de Gênes s'étoit trouvée l'année précédente, augmenta encore au commencement de celle-ci. Toutes les démarches que fit le Sénat pour réduire les Rebelles de Corse, aboutirent à envoyer dans cette Ile quelques centaines d'hommes, & à équiper trois Galéres, qui reçurent ordre de croiser sur les côtes, & de saisir tous les Bâtimens étrangers qui pourroient porter du secours aux Mécontens. Ces précautions furent assez inutiles, puisqu'on vit arriver sur la fin de Mars dans la Rade d'Aléria un Vaisseau Anglois parti de Tunis, qui mit à terre diverses personnes, & des munitions de guerre.

Un Etranger qui étoit sur ce Vaisseau, & qui par son habillement paroissoit être un personnage de distinction, débarqua dans le Port, & y fut reçu avec de grands honneurs par les Chefs des Mécontens, qui le complimentérent & lui donnérent les titres d'Excellence & de Vicerοi de Corse. Il avoit à sa suite quinze personnes, & fut conduit au Palais de Cervione, à Campo-Loro, lieu de la résidence de l'Evêque d'Aléria. On débarqua du Vaisseau, sur lequel il y avoit 10 piéces

piéces de canon, 4000 fusils, 3000 paires de souliers, outre quantité de provisions, plusieurs coffres & males, quelques cassettes remplies d'or & d'argent, & une grande caisse pleine de sequins, de demisequins, & de quarts de sequins de Barbarie. Le tout pouvoit monter, à ce qu'on prétend, à la valeur de deux millions de ducats. Cet Inconnu fit mettre deux piéces de canon devant le Palais où il logeoit, & commit pour sa garde 400 Soldats, qui avoient leur poste dans le Séminaire du Palais. Il créa Colonels quatre des Chefs des Mécontens, Jean-Jaques de Rustino, Simon Fabiani, Luzien d'Orezza, & un autre. Il leur assigna à chacun la valeur de 200 livres d'appointement par mois. Il forma 24 Compagnies de Soldats. Il fit distribuer aux Corses, du parti des Mécontens, toutes les armes & tous les souliers qui étoient sur le Vaisseau Anglois. Il leur fit aussi donner à chacun une piéce d'argent. Il déclara Chevalier un des principaux habitans d'Aléria, nommé Xavier Matra, & choisit pour son Trésorier un des Chefs des Mécontens. 1736.

A la premiére nouvelle qu'on reçut de cet événement, chacun forma mille conjectures. Tantôt on vouloit que cet Inconnu fût le fils aîné du Chevalier de St. George, tantôt on nommoit le Prince Ragotzki, tantôt le Duc de Ripperda ou le Comte de Bonneval, & on leur prêtoit réciproquement les idées les plus extraordinaires. A la fin on s'accorda assez unanimement à dire, que l'Inconnu dont l'arrivée dans l'Ile de Corse faisoit tant de bruit, étoit un Gentilhomme Allemand,

1736. connu dans le monde sous le nom de Théodore-Antoine, Baron de Niewhoff, dont voici la naissance & la vie. Le Roi Théodore est fils du Baron de Niewhoff, Gentilhomme du Comté de la Marck, qui avoit épousé la fille d'un Bourgeois de Viset, dans l'Evêché de Liége, ce qui lui attira l'indignation de ses parens, ensorte qu'il fut obligé d'aller chercher du service en France. Il fut fait Commandant d'un Fort de la dépendance de Metz, où sa femme eut deux enfans, le Baron Théodore, & une fille mariée depuis au Comte de Trévoux. Le Comte de Mortagne, Chevalier-d'honneur de feue Madame, eut soin de l'éducation de ces enfans, & le jeune Théodore fut Page de cette Princesse. En quittant l'habit de Page il fut fait Lieutenant dans le Régiment d'Alsace: ne pouvant fournir à la grande dépense qu'il faisoit, il fut obligé de s'absenter, & se retira auprès du fameux Baron de Gortz, qui l'envoya secrettement à quelques Cours, sur-tout à celle d'Espagne, où il sut se ménager à propos la faveur du Cardinal Albéroni, qui le prit sous sa protection à la mort du Baron de Gortz, le fit Colonel, & lui donna outre ses appointemens une pension de 600 pistoles. Il profita assez bien de cette bonne fortune, mais elle le rendit trop fier; ensorte que lors de la chute du Cardinal, il se trouva sans autres amis que le Baron de Ripperda, qui commençoit à se faire connoître, & qui l'engagea à épouser Mlle. de Kilmanock, parente du Duc d'Ormond, & Demoiselle-d'honneur de la Reine, dont elle étoit une des Favorites.

Le

Le Baron ne tarda pas longtems à s'en repentir. Cette Dame n'étoit pas belle, & elle ne mettoit point de bornes à ſon ambition. Pendant que la Cour étoit à l'Eſcurial, il emballa tous les bijoux de Madame avec ſa garderobe, & gagna Cartagéne, d'où il repaſſa en France dans le tems du Miſſiſſipi. Il y fit d'abord connoiſſance avec le fameux Law, qui lui donna les moyens de faire une fortune plus brillante que durable. Le Baron, qui avoit fait des dépenſes extraordinaires, ruiné par les Billets de Banque, fut de-nouveau obligé de quitter Paris. Il paſſa en Angleterre, de-là il vint en Hollande, où il fit quelque ſéjour, ſur-tout à Amſterdam: il en partit pour le Levant, où il reſta juſqu'à ce qu'il ſe rendit dans l'Ile de Corſe. 1736.

Les Corſes reconnurent le Baron de Niewhoff pour leur Roi le 15 d'Avril de cette année, mais il ne fut reconnu pour tel qu'à certaines conditions, dont voici les principales: Qu'on établiroit dans le Royaume de Corſe une Diéte, qui ſeroit compoſée de 24 Sujets, ſans le conſentement desquels le Roi ne pourroit rien réſoudre; que les Dignités & les Charges ne ſeroient conférées qu'aux Nationnaux, à l'excluſion perpétuelle de tout Etranger; qu'après la pacification du Royaume il n'y reſteroit d'autres Troupes que celles qui ſeroient compoſées de Soldats Corſes, à la réſerve de la Garde du Roi, qui pourroit ſe ſervir de Corſes ou d'Etrangers; qu'aucun Génois ne pourroit s'établir dans le Royaume, & qu'il ne ſeroit pas même libre au Roi de le permettre; que les marchandiſes

1736. du crû du Païs ne payeroient aucun droit de sortie; que l'on formeroit dans une Ville du Royaume une Université publique pour les études, tant du Droit que de la Philosophie; enfin, que le Roi établiroit incessamment, pour l'honneur & la gloire du Royaume, un Ordre de Noblesse, composé des Nationaux les plus qualifiés.

Le nouveau Roi reçut le serment de fidélité de ses principaux Sujets, qui le menérent en pleine campagne, & l'élevérent sur leurs épaules au milieu de leurs Troupes, & aux acclamations de tout le Peuple. Cette démarche allarma les Génois, qui firent du Baron le portrait le plus affreux, & en débitérent les choses les plus horribles. Ils le firent passer pour un vagabond, qui, en courant le Monde, avoit déguisé son nom & sa nation. Ils dirent qu'à Londres il étoit Allemand, à Livourne Anglois, & à Génes Suédois, prenant tantôt le nom de Baron de Napoer, tantôt celui de Smihmer ou de Nissen, & quelquefois celui de Schmitberg, comme il paroissoit par ses Passeports & autres Piéces autentiques.

Le Roi Théodore ne manqua pas de réfuter tout ce que les Génois avoient allégué contre lui, & prit en même tems les mesures nécessaires pour répondre aux espérances de ses nouveaux Sujets. Après avoir rassemblé environ 20000 hommes, il attaqua d'abord Porto-Vecchio, qu'il emporta, & bientôt après il se rendit maître de Nebbio, de Canale, de Bonza, & de quelques autres Places. Maître de la campagne il remporta encore quelques autres avantages sur les Gé-

Génois, qui n'osoient plus paroître. Ayant reçu de grosses sommes d'argent, il fit armer plusieurs Barques pour aller donner la chasse à celles des Génois, qui croisoient sur les côtes de l'Ile. Après s'être arrêté quelques jours à Porto-Vecchio, il se mit à la tête de 300 Fantassins & de 50 Chevaux, & tira du côté de Sarténa, où il institua l'Ordre de Noblesse & de Chevalerie projetté dans l'Assemblée générale du 15 d'Avril. On donna à cet Ordre le nom d'*Ordre de la Délivrance*. Le Roi en devoit être toujours Grand-maître. Cet Ordre fut établi en mémoire de la délivrance de la domination des Génois, & du rétablissement de l'ancienne liberté dans le Royaume de Corse. 1736.

Théodore songea non seulement à illustrer son Royaume, mais même à l'affermir par des établissemens utiles & profitables. Il promit solemnellement d'accorder la liberté de conscience à tous ceux qui voudroient venir s'établir dans son Royaume, & qu'il leur accorderoit des priviléges considérables, en leur assignant des terres, & un endroit où ils pourroient s'établir, & où il feroit bâtir des Eglises à ses dépens. Ces promesses y attirérent bientôt des Grecs & des Juifs de la Morée, de Tunis, & autres lieux.

Comme le Roi Théodore avoit promis à ses Sujets un secours considérable, il assembla au commencement de Novembre à Sarténa tous les Chefs des Mécontens, & leur déclara qu'il ne vouloit pas les laisser dans une plus longue incertitude; que leur fidélité & leur confiance exigeoient de lui un effort particulier, & qu'il avoit résolu d'aller cher-

1736. cher en perſonne les ſecours qu'il attendoit depuis ſi longtems. Tous les Chefs l'aſſurérent qu'ils perſiſtoient dans leur premiére réſolution, qu'ils lui remettoient le ſoin de leurs intérêts, & qu'il pouvoit agir à cet égard de la maniére qu'il trouveroit à propos. Théodore nomma enſuite trois des principaux d'entr'eux pour commander en ſon abſence. Le jour de ſon départ tous les Chefs l'accompagnérent juſqu'au lieu de ſon embarquement. Ils les embraſſa pluſieurs fois en les aſſurant qu'ils le reverroient bientôt, & que ſon retour ſeroit accompagné d'un ſuccès dont ils auroient lieu de ſe réjouir.

Théodore arriva à Livourne le 12 de Novembre, & il en partit fort ſecrettement, ſans qu'on pût découvrir qu'elle route il avoit priſe. Les Génois mirent alors ſa tête à prix, de-même que celles de quelques-uns de ſes principaux Miniſtres. Ils promirent une récompenſe de 2000 Ecus d'or pour quiconque les tueroit ou les livreroit entre leurs mains. Cette ſomme devoit être payée ſur le champ par le Tribunal des Inquiſiteurs d'Etat.

On fut aſſez longtems ſans ſavoir ce que le Roi Théodore étoit devenu. On apprit enfin qu'il étoit heureuſement arrivé en Hollande. Il alla d'abord à la Haye, où il logea chez le Juif Tellano. Après avoir paſſé en Zélande, où il avoit quelques affaires à régler, il ſe rendit à Amſterdam, où un ancien Créancier le fit arrêter. On le relâcha quelque tems après, ſur la promeſſe qu'il fit aux Magiſtrats d'acquitter ſes dettes.

Les Corſes, ayant appris la détention de leur Roi, ne perdirent pas courage. Ils déclar-

déclarérent que s'il avoit le malheur de succomber, ils étoient assurés que quelqu'un de sa famille se rendroit auprès d'eux pour les gouverner, & qu'ils ne cesseroient de maintenir leur élection. Pour rassurer l'esprit de ceux que la longueur des troubles pouvoit ébranler, ils répandirent le bruit que Théodore ne tarderoit pas à revenir, & qu'ils l'attendoient incessamment. Il débarqua effectivement dans l'Ile le 21 du mois d'Août 1737. 17.6.

Une affaire des plus importantes que l'on réveilla cette année dans l'Empire, c'est celle de la Succession de Berg & de Juliers, qui intéresse diverses Puissances, & qui pourroit bien causer de nouveaux troubles. Ce grand Différend, qui fait aujourd'hui tant de bruit, a commencé dès l'an 1609, après la mort de Jean-Guillaume Duc de Cléves, de Berg & de Juliers, Comte de la Marck & de Ravensberg, & Seigneur de Ravestein, qui ne laissa point d'héritiers mâles. Cette Succession donne lieu à une guerre. L'Electeur de Saxe, celui de Brandebourg, le Duc de Neubourg, & celui de Deux-ponts étoient les Prétendans: l'Espagne, la France, les Provinces-Unies, l'Empereur, & une partie de l'Empire prirent part à la querelle.

Pour donner une idée plus claire de toute cette affaire, il est bon de remarquer que les Etats de cette Succession consistoient alors dans les Païs suivans, dont voici la situation. Le Comté de la Marck est à l'Orient du Duché de Berg; la Ville Impériale Dortmund & l'Abbaye d'Essen y sont enclavées. Le Duché de Cléves est situé des deux côtés du

1736. Rhin, entre le Duché de Mons & celui de Gueldres. Ce Duché paſſa dans la Maiſon de la Marck en 1725, par Marguerite Fille de Thierry, mariée avec le Comte Adolphe IX. Le Duché de Berg eſt ſitué au-delà du Rhin, qui le ſépare de l'Archevêché de Cologne. Ce Duché paſſa dans la Maiſon de Ravensberg en 1348, par Marguerite Fille d'Adolphe de Berg, mariée à Otton Comte de Ravensberg. Le Comté de Ravensberg eſt ſitué entre les Evêchés de Munſter & de Minden, & contient quatre Châtellenies ou Bailliages. Ravensberg & Berg paſſérent dans la Maiſon de Cléves & de la Marck par le mariage d'Adolphe X. Comte de Cléves & de la Marck, avec Marguerite de Berg Fille de Gerard de Cléves & de Marguerite de Ravensberg & Berg, & Petite-fille de Marguerite héritiére de Berg. Le Duché de Juliers eſt ſitué entre le Duché de Limbourg & l'Archevêché de Cologne. Ce Duché paſſa dans la Maiſon de Berg & Ravensberg par la conquête qu'en fit Adolphe ſur le Duc Renaud. Enfin la Seigneurie de Raveſtein eſt ſituée au-deçà de la Meuſe, entre les Duchés de Brabant & de Gueldres.

Sur la fin du XV. Siécle Guillaume, Duc de Juliers, maria ſa fille unique nommée Marie à Jean III. dit le Pacifique, Duc de Cléves & Comte de la Marck. Les Princes de la Maiſon de Saxe, qui étoient neveux de l'Empereur Frédéric III. crurent alors que ces Fiefs étoient maſculins, & qu'ainſi, au défaut d'Enfans mâles, ils reviendroient à l'Empereur après la mort du Duc Guillaume: ils

ils prirent des mesures pour se les assurer, lorsque ce cas arriveroit. Frédéric le Pacifique, Electeur de Saxe, mort en 1464, laissa deux fils de Marguerite d'Autriche, Sœur de l'Empereur Frédéric III. L'aîné succéda à son Pére; Albert, surnommé le Courageux, reçut de l'Empereur son Oncle en 1483 l'expectative du Duché de Juliers & des autres Etats de Guillaume Duc de Juliers, lorsqu'ils viendroient à vaquer par la mort de ce Prince, ou autrement. Maximilien I. Fils de Frédéric, confirma cette expectative en 1486 & en 1495, voulant qu'en cas que le Duc Guillaume mourût sans Enfans mâles, les Etats passassent immédiatement aux Duc Ernest & Albert de Saxe. 1736.

Le Duc Guillaume n'eut pas lieu d'être content qu'on disposât ainsi de sa Succession au préjudice de sa Fille, qu'il prétendoit devoir être son héritiére légitime. Il la maria en 1496 à Jean Duc de Cléves, la déclara son héritiére, & stipula par le Contract de mariage que les Etats de la Maison de Juliers ne pourroient être divisés. L'Empereur Maximilien confirma cette disposition en 1508, & habilita cette Princesse & ses Enfans à pouvoir posséder les Etats du Duc Guillaume après sa mort. Ce Duc étant mort en 1511, Jean Duc de Cléves lui succéda du chef de sa Femme, & obtint de l'Empereur Charles-Quint en 1521 l'investiture du Duché de Juliers & des Etats qui y étoient unis, moyennant la remise du Duché de Gueldres qu'il fit à cet Empereur.

1736. En 1526 Jean Duc de Cléves & de Juliers, & la Ducheſſe Marie ſa Femme, mariérent leur Fille Sibille à Jean Frédéric, Electeur de Saxe, & convinrent par le Contract de mariage qu'au défaut de deſcendans mâles iſſus de Jean & de Marie, leurs Etats paſſeroient à leur Fille Sibille & à ſes deſcendans. Ce Contract de mariage fut confirmé en 1544 par l'Empereur Charles-Quint. En 1546 Guillaume II. Fils de Jean & de Marie épouſa Marie Fille de Ferdinand, Frére de Charles-Quint, & obtint de cet Empereur, qui entroit alors en guerre contre Jean Frédéric, un Privilége qui portoit, qu'en cas que le Duc Guillaume n'eût point d'enfans mâles, les filles qu'il auroit de ce mariage & leurs deſcendans hériteroient de ſes Etats. Ce Privilége fut confirmé en 1559 par Ferdinand I. qui y ajoûta que les Etats de la Maiſon de Cléves & de Juliers ne pourroient être ſéparés. Tout cela fut encore confirmé par les Empereurs Maximilien II. & Rodolphe II.

Guillaume II. eut deux fils & quatre filles. L'aîné de ſes fils mourut fort jeune, & l'autre nommé Jean-Guillaume ſuccéda à ſon Pére en 1592. L'aînée des filles, nommée Marie-Eléonore, épouſa en 1572 Albert-Frédéric Duc de Pruſſe. Le Duc Guillaume ſtipula alors par le Contract de mariage, que la Princeſſe ſa fille & ſes enfans recueilliroient ſa ſucceſſion, ſi ſon fils mouroit ſans enfans. Cette Princeſſe mourut avant ſon frére Jean-Guillaume, & laiſſa une fille, nommée Anne, qui fut mariée à Jean Sigismond Electeur de Brandebourg. La ſeconde fille de Guillaume, nommée Anne, fut

fût mariée à Philippe-Louis Duc de Neubourg, & la troiſiéme nommée Magdelaine à Jean Duc de Deux-ponts. Ces deux Princeſſes, moyennant la dot qu'on leur donna, renoncérent au profit de leur Sœur aînée à la Succeſſion de leur Pére, qui ſubſtitua néanmoins tous ſes Etats à Anne, au défaut d'enfans iſſus de Marie-Eléonore, & enſuite à Magdelaine au défaut d'enfans iſſus d'Anne. Enfin la quatriéme fille de Guillaume, nommée Sibile, fut mariée à Charles Marquis de Burgaw, qui étoit de la Maiſon d'Autriche. Celle-ci ne renonça pas à la Succeſſion. 1736.

La ſituation où ſe trouvoit la Maiſon Electorale Palatine en 1736 & 1737, donna lieu à la diſcuſſion de cette affaire, qui rencontroit de grandes difficultés. Les Prétendans à cette Succeſſion étoient puiſſans, & appuyoient réciproquement leurs Droits du crédit de diverſes Cours qu'on n'auroit pas voulu deſobliger. 1737.

Le Miniſtre des Etats-Généraux à la Cour de Vienne fit de fortes inſtances, pour obtenir une déciſion ou quelque arrangement qui prévînt les démêlés qui pourroient ſurvenir à l'ouverture de cette Succeſſion. Sa Majeſté Impériale fit répondre à Leurs Hautes Puiſſances, qu'Elle avoit donné en toute occaſion des preuves de ſon attention à affermir le repos en Europe, en prévenant tout ce qui pourroit rallumer le feu de la guerre; que comme les vues de Leurs Hautes Puiſſances étoient entiérement conformes à celles de Sa Majeſté Impériale dans cette affaire, Elle avoit pris ſoin de les informer des pro-

1737. grès qu'on avoit faits; que Sa Majesté Impériale ne souffriroit pas qu'on donnât atteinte à son Droit de Juge suprême dans l'Empire, & que d'un autre côté Elle ne pourroit rien faire contre le principe établi entre Elle & le Roi Très-Chrétien, de n'admettre aucune affaire étrangére dans la Négociation entre les Puissances qui avoient été engagées dans la derniére guerre; qu'outre ces deux points, Sa Majesté Impériale mettroit volontiers tout en œuvre pour terminer les Différends de cette Succession par un Accommodement juste & équitable.

Le Roi de Prusse de son côté, qui vouloit tâcher de terminer cette affaire à l'amiable, fit à l'Electeur Palatin des propositions, par lesquelles il prétendoit renoncer à une partie de ses Droits. Ces propositions portoient: Que, quoique suivant le Traité de 1670, les Biens de la Maison de Neubourg, en cas d'extinction d'héritiers mâles de cette Maison, dûssent appartenir à celle de Brandebourg, Sa Majesté Prussienne étoit cependant dans la disposition, si l'Electeur Palatin venoit à mourir, de céder au Prince de Suitzbach, en toute propriété, le Duché de Juliers, & se contenter de celui de Berg, y compris la Ville de Dusseldorp, avec la Seigneurie de Ravestein & celles de Wynenthal & de Breskensand; que de plus, Sa Majesté Prussienne se désisteroit de toute reversion éventuelle, prétendue ci-devant, & qu'Elle renonceroit pour toujours à ses droits & à ses prétentions sur le Duché de Juliers, tant pour Elle que pour ses descendans mâles & femelles; qu'Elle consentoit encore que les forti-

fi-

fications de Dusseldorp fussent démolies; qu'Elle s'engageoit, aussi-tôt que l'Empereur auroit approuvé cet accord, & que les Puissances maritimes l'auroient garanti, de payer à l'Electeur Palatin, pour le Prince de Sultzbach, la somme d'un million d'écus; qu'Elle s'obligeoit aussi, dès que le Duché de Berg & les Seigneuries de Ravestein, de Wynenthal & de Breskensand lui auroient été remises, de donner 50000 écus, en pur don, à chacune des Princesses filles du feu Prince héréditaire Joseph-Charles de Sultzbach, & de la feue Princesse Elisabeth, fille de l'Electeur Palatin; ce qui feroit en tout 150000 écus; enfin que Sa Majesté Prussienne donneroit encore à chacune de ces trois Princesses 30000 écus pour présent de Nôces. 1737.

Ces Propositions ne furent pas du goût de l'Electeur Palatin. Ce Prince fit à Sa Majesté Prussienne une réponse, qui portoit en substance: Que Son Altesse Electorale Palatine ayant examiné avec attention les Propositions qui lui avoient été faites, pour un Accommodement touchant la Succession de Berg & de Juliers, n'avoit pu que les trouver très-favorables, eu égard au Droit que Sa Majesté Prussienne prétendoit avoir à cette Succession; que si ces prétentions étoient suffisamment reconnues pour ne pas souffrir de contestation, il y a longtems que Son Altesse Electorale Palatine se seroit déterminée à accepter ces Propositions; mais qu'Elle n'avoit différé à s'expliquer sur cette importante affaire, qu'afin d'examiner avec plus d'attention les prétentions de Sa Majesté Prus-

1737. ſienne; & que n'ayant rien trouvé dans les Piéces autentiques qui pût fonder ces prétentions, il ne pouvoit plus tarder à expliquer ſes véritables ſentimens à cet égard: qu'il convenoit que les Propoſitions de Sa Majeſté Pruſſienne étoient très-avantageuſes, en ſuppoſant le Droit de ce Prince ſur les Duchés de Berg & de Juliers; mais qu'elles ceſſoient d'être telles, dès qu'on faiſoit attention aux Droits de Son Alteſſe Electorale inconteſtablement établis, & à ceux dans leſquels le Prince de Sultzbach lui ſuccédoit en qualité d'Héritier préſomtif; qu'en conſéquence de ces derniers Droits, il ne lui étoit pas poſſible de les conciliér avec ceux de Sa Majeſté Pruſſienne, d'où réſultoit la néceſſité, non ſeulement de ne pouvoir accepter les Propoſitions que ce Prince faiſoit, mais même de ne pouvoir les faire ſervir de baſe à un Accommodement; que Son Alteſſe Electorale, déterminée en cette occaſion par la crainte de porter préjudice aux Droits de ſon Succeſſeur, ſe flattoit cependant que la tranquilité des Duchés de Berg & de Juliers ne ſeroit pas altérée par l'impoſſibilité où Elle ſe trouvoit de condeſcendre aux déſirs de Sa Majeſté Pruſſienne pour cet Accommodement; qu'il ne reſtoit plus à l'Electeur Palatin qu'à prier les Puiſſances qui avoient interpoſé leurs bons offices dans cette affaire, de les employer pour maintenir la Paix dans les deux Etats dont la Succeſſion étoit en conteſte, & qu'Elle eſpéroit que ces Puiſſances connoiſſant la juſtice de ſes Droits & de ceux de ſon Succeſſeur, prendroient les meſures néceſſaires pour prévenir les voies

voies de fait qui tendroient à les leur dis- 1737.
puter.

On prétend que le Roi de Pruſſe ne propoſa cet arrangement, qu'après que la Cour Palatine & celle de Baviére eurent fait une Convention, dont les conditions portoient en ſubſtance: Que les Electeurs de Cologne, de Baviére, & Palatin, garantiroient la Pragmatique Sanction Caroline, de la même maniére qu'elle avoit été garantie par l'Empire; que l'Empereur garantiroit de ſon côté la Succeſſion de Juliers & de Berg à la Maiſon de Sultzbach; que le Prince de Sultzbach épouſeroit la Princeſſe fille aînée de l'Electeur de Baviére; que la Princeſſe de Sultzbach, aînée, petite-fille de l'Electeur Palatin, & couſine germaine du Prince de Sultzbach, épouſeroit le fils aîné du Duc Ferdinand de Baviére; que ſi le Prince de Sultzbach mouroit ſans enfans mâles, la Princeſſe ſa couſine germaine lui ſuccéderoit dans la poſſeſſion de Juliers & de Berg; enfin, que l'Empereur garantiroit cette Succeſſion féminine, au cas d'extinction d'Héritiers mâles de l'Electeur Palatin.

Cette Convention n'ayant pas eu lieu, on travailla à faire d'autres arrangemens. Le Roi de Pologne, qui comme Chef de la Maiſon de Saxe étoit un des Prétendans à la Succeſſion, écrivit ſur ſes Droits aux Etats-Généraux une Lettre, dans laquelle il leur marquoit: Qu'il étoit ſenſible aux ſoins que Leurs Hautes Puiſſances s'étoient donnés à la Cour Impériale, conjointement avec le Roi Très-Chrétien, afin que cette Succeſſion pût être réglée d'une maniére à prévenir les

1737. les troubles qui pourroient en réſulter; que les fondemens ſur leſquels la Maiſon de Saxe ſoutenoit ſes droits à cette Succeſſion, tiroient leur origine des expectatives que les Empereurs lui avoient données pour récompenſe de ſes ſervices; que le procès ayant été renouvellé, il y avoit quelques années, au Conſeil Aulique de Sa Majeſté Impériale, on l'avoit continué ſans interruption; qu'ainſi il pourſuivroit ſes Droits, & que rempli de confiance dans la juſtice de ſes prétentions, il ne doutoit pas d'obtenir un Decret favorable; qu'il déclaroit que par conſidération pour Leurs Hautes Puiſſances, & par égard pour leurs bonnes intentions, il étoit prêt à concourir à une juſte & amiable déciſion de cette affaire, & qu'il avoit lieu de ſe perſuader qu'elles n'entreroient ſur ce ſujet dans aucun engagement oppoſé aux intérêts & aux droits de la Maiſon de Saxe, confirmés par le Traité de Weſtphalie, dont elles étoient garantes; enfin, qu'un Accommodement ou Réglement proviſionnel que l'on feroit à l'excluſion des Droits de cette Maiſon, ne ſauroit décider cette affaire, ni la faire parvenir au but que l'on déſiroit, & que d'ailleurs un tel Accommodement ſeroit contraire aux diſpoſitions de la Paix.

Comme les Etats-Généraux ne ceſſoient de faire de nouvelles inſtances pour l'Accommodement de cette affaire, l'Empereur & le Roi Très-Chrétien firent à Leurs Hautes Puiſſances une réponſe, qui leur fut communiquée par l'Ambaſſadeur de France & par l'Envoyé Extraordinaire de Sa Majeſté Impé-

périale. Cette réponſe portoit: Que le Roi Très-Chrétien ſeroit de ſon mieux pour porter l'Electeur Palatin à s'expliquer ſans délai ſur les propoſitions du Roi de Pruſſe, quoiqu'il n'y eût guére d'apparence que ce Prince voulût s'y prêter; mais que de quelque maniére qu'il s'expliquât, il conviendroit toujours de mettre au-plutôt la main à l'œuvre; qu'on s'étoit informé ſi l'intention de Son Alteſſe Electorale Palatine avoit été de faire rendre au Prince de Sultzbach l'hommage des Païs de Juliers & de Berg, & qu'on avoit été très-poſitivement aſſuré que l'avis n'étoit aucunement fondé; que du reſte la Succeſſion de Juliers & de Berg paroiſſoit préſenter deux objets principaux à la conſidération des Princes qui s'intéreſſoient pour le maintien de la tranquilité publique, & que ces deux objets ſembloient mériter également leur attention; que l'un regardoit le fond de l'affaire, ou les moyens d'accorder les différends à l'amiable; & l'autre, les ſoins qu'il convenoit de prendre pour prévenir les ſuites dangereuſes de la mort d'un Prince auſſi avancé en âge qu'étoit l'Electeur Palatin; que le dernier objet étoit devenu le plus preſſant depuis la mort de l'Evêque d'Augsbourg, puiſque ſans une telle prévoyance il n'y auroit que trop à craindre, qu'un accident imprévu pût rendre inutiles toutes les peines qu'on ſe ſeroit données pour le premier; que cette prévoyance n'étoit cependant pas un obſtacle qui dût empêcher qu'on ne travaillât à un Accommodement amiable, & qu'on ne s'empreſſât à le conclure au-plutôt. 1737.

Cette réponſe fut communiquée par Leurs Hau-

1737. Hautes Puiſſances au Roi de la Grande-Bretagne, au Roi de Pruſſe, & aux autres Princes intéreſſés. Leurs Hautes Puiſſances invitérent Sa Majeſté Britannique à concourir avec elles par ſes bons offices à régler cette importante affaire, avant que quelque accident donnât occaſion à des voies de fait, qui rendroient l'Accommodement plus difficile. Le Roi de la Grande-Bretagne fit d'abord entendre, que ſi les Parties intéreſſées directement dans cette Succeſſion l'invitoient elles-mêmes à agir comme Médiateur, Sa Majeſté ne refuſeroit point d'y interpoſer ſes bons offices; que ſi cependant on pouvoit la terminer ſans qu'Elle fût obligée d'y intervenir, le parti de Neutralité ſeroit celui qu'Elle préféreroit; que ſi au-contraire les circonſtances ne permettoient pas de parvenir à un Accommodement avant la mort de l'Electeur Palatin, & que cette affaire excitât des troubles imprévus en Allemagne, ou dans le voiſinage, Sa Majeſté Britannique, comme Membre de l'Empire, agiroit alors de la maniére qu'Elle croiroit être obligée de le faire, pour conſerver la tranquilité publique, & pour prévenir toutes ſortes de voies de fait; que de-plus, comme l'Empereur, en qualité de Juge ſuprême des différends qui ſurviennent entre les Princes de l'Empire, avoit un droit naturel de décider ceux de la Succeſſion de Juliers & de Berg, Elle s'employeroit volontiers, conjointement avec d'autres Puiſſances, pour engager Sa Majeſté Impériale à s'expliquer définitivement ſur ce ſujet le plutôt qu'il ſeroit poſſible.

Cette affaire de Berg & de Juliers, à laquel-

quelle diverſes Puiſſances prenoient tant d'in- 1737.
térêt, ne fut pas la ſeule dont on s'occupa cette année. On mit encore ſur le tapis celles d'Ooſt-Friſe & du quatriéme Article du Traité de Ryswick. Dès l'année précédente le Miniſtre des Etats-Généraux à la Cour de Vienne avoit fait de fortes inſtances, pour engager l'Empereur à ne pas prendre de réſolution qui pût encore plus aigrir les eſprits par rapport aux affaires d'Ooſt-Friſe. Sa Majeſté Impériale jugea alors à propos d'adreſſer au Roi de la Grande-Bretagne un Reſcrit, qui portoit en ſubſtance: Que Sa Majeſté Impériale préférant toujours les voies de la douceur à celles de la rigueur, nommoit le Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hanovre, Commiſſaire dans cette importante affaire, & le chargeoit d'envoyer des Subdélégués en Ooſt-Friſe, afin de tâcher de raprocher par les voies de la douceur les Parties diſſidentes, non ſeulement par rapport aux Griefs préſentés par la Ville d'Embden & par ceux des Etats du Païs qui tiennent avec elle, mais auſſi ſur tous les chefs que les deux Parties produiſoient l'une contre l'autre, ſoit par rapport à la Caiſſe du Païs, ſi elle devoit reſter à Aurich, ou être rapportée à Embden, ou dans un autre endroit; ſoit par rapport à la quote-part que la Ville d'Embden devoit contribuer à cette Caiſſe, en prenant du reſte pour régle de leur Commiſſion les Concordats du Païs approuvés par Sa Majeſté, & les Sentences Impériales: que ſi les Commiſſaires Electoraux réuſſiſſoient à accorder les Parties diſſidentes ſur ces articles

1737. ticles, ou seulement sur quelques-uns, Sa Majesté Impériale ordonnoit de dresser là-dessus un Recès formel, pour être confirmé par son approbation ; mais que si les voies de la douceur ne produisoient aucun effet, les Commissaires coucheroient par écrit les fondemens des deux Parties, & les enverroient sans délai à Sa Majesté Impériale.

Quant à la Clause du IV. Article du Traité de Ryswick, dont les Puissances Protestantes demandoient la révocation, il ne sera pas hors de propos d'expliquer ici la nature de cette affaire, qui excite aujourd'hui de plus en plus l'attention du Public. L'Article IV. de ce Traité porte : „ Que tous les „ Lieux & Droits occupés par le Roi de „ France, tant pendant la guerre, & par „ voie de fait, que sous les noms d'u„ nions ou de réunions, situés hors de „ l'Alsace, ou contenus dans la liste des „ réunions produites par l'Ambassadeur de „ France, seroient restitués à l'Empereur, „ à l'Empire, à ses Etats & Membres; & „ que les Decrets, Arrêts & Déclarations „ rendus à cet égard par les Chambres de „ Mets & de Besançon, & par le Conseil „ de Brissac, seroient cassés, & toutes cho„ ses remises au même état où elles étoient „ avant ces occupations, unions & réu„ nions, sans qu'on pût y être inquiété ni „ troublé à l'avenir.

Lorsqu'au Congrès de Ryswick en 1697 on lut le Traité, pour en faire la signature, les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux de France ajoûtérent à l'Article IV. la clause suivante : *A condition toutefois que dans tous ces lieux la Religion Catholique-Romaine demeu-*

meurera dans le même état où elle eſt actuellement. 1737.

Les Miniſtres des Etats Evangéliques de l'Empire proteſtérent contre cette addition. Ils dirent qu'elle étoit contraire au Traité de Weſtphalie, qui devoit ſervir de baſe à celui de Ryswick. Comme elle étoit oppoſée en même tems à leurs inſtructions, ils ſe retirérent ſans avoir ſigné le Traité. Il ne le fut de la part des Evangéliques, que par le Miniſtre de Wirtemberg, par les Députés des Comtes de Wetterau, & par ceux de la Ville de Francfort. Dans les années 1698 & 1699 on propoſa à la Diéte de Ratisbonne d'annuler la Clauſe en queſtion. Cette Aſſemblée arrêta que l'on nommeroit ſix Commiſſaires de chaque Religion, pour examiner cette affaire, & la décider. La réſolution de la Diéte demeura ſans effet, parce que les Etats Proteſtans prétendirent que l'on jugeât conformément à la Paix de Weſtphalie, à quoi les Etats Catholiques-Romains firent difficulté de conſentir. En 1702 cette affaire fut remiſe devant la Diéte de l'Empire. Elle y rencontra les mêmes difficultés qu'auparavant. Elle fut propoſée à la Haye en 1709, & renvoyée à la Paix générale.

Le Congrès d'Utrecht s'étant aſſemblé en 1713, la Cour d'Angleterre demanda dans ſes Propoſitions de Paix à la Cour de France: *Que la clauſe du IV. Article du Traité de Ryswick fût abolie, & que le Roi Très-Chrétien n'empêchât point qu'on réglât les affaires de Religion dans l'Empire, ſur le pied du Traité de Weſtphalie.* La Cour de France répondit: *Que le Roi par conſidération pour l'Angleterre, conſentoit que cette affaire fût réglée*

avec

1737. *avec l'Empire, & que Sa Majesté ne prétendoit point déroger au Traité de Westphalie par rapport à la Religion.* En conséquence de cette réponse, on convint de l'Article XXI. du Traité signé à Utrecht le 32 Mars 1713. Voici le contenu de cet Article. „ Le Roi Très-„ Chrétien veut bien, en considération de „ l'amitié qu'il a pour la Reine de la Grande-„ Bretagne, accorder que dans le Traité qui „ se fera avec l'Empire, tout ce qui regarde „ la Religion dans le susdit Empire, soit ré-„ glé conformément à la teneur des Traités „ de Westphalie, enforte qu'il paroisse évi-„ demment que le Roi Très-Chrétien ne „ prétend & n'a jamais prétendu porter au-„ cun changement dans lesdits Traités.

Tels sont les motifs sur lesquels la demande de cette révocation est fondée. Les lieux & les droits restitués que la Clause a pour objet, sont l'Electorat de Tréves, l'Evêché de Spire, le Palatinat d'en-deçà le Rhin, le Duché de Deux-Ponts, le Brisgau, & la Forêt-Noire, &c.; de sorte que si la Clause est révoquée, la Religion Protestante devra être rétablie dans tous ces lieux au même état où elle étoit avant la guerre qui a précédé le Traité de Ryswick.

Les Puissances Protestantes avoient présenté l'année précédente un Mémoire à l'Empereur, dans la vue de porter Sa Majesté Impériale à abolir la Clause de cet Article. L'Empereur fit à ce Mémoire une réponse, qui portoit en substance: Que Sa Majesté Impériale, après s'être employée auprès du Roi de France, pour l'engager à consentir à la révocation de la Clause de cet Article, ne se seroit pas attendue aux plaintes qui

se

se trouvoient dans le Mémoire qui lui avoit 1737.
été présenté, puisqu'Elle étoit toujours dans la sincére disposition d'entretenir une amitié solide & durable avec les Puissances Protestantes; qu'étant persuadée que le bonheur & la sureté de l'Empire dépend de l'union des Membres qui le composent, Elle auroit toujours pour principe d'entretenir ces Membres dans une confiance mutuelle les uns envers les autres, quelque différence qu'il y eût entre eux par rapport à leur façon de penser en matiére de Religion; qu'Elle étoit dans la ferme idée qu'on pouvoit parvenir facilement à cette union d'esprit, si chacun vouloit tenir un juste équilibre, & ne point refuser à d'autres ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui refusât à lui-même; que les Etats Protestans d'Allemagne ne devoient pas craindre que les Clauses stipulées en leur faveur dans les Loix fondamentales de l'Empire souffrissent jamais la plus légére atteinte; que le lien d'amitié, qui se resserroit entre l'Empereur & le Roi Très-Chrétien, ne pouvoit tendre au moindre préjudice des Etats Protestans, & que son unique objet étoit d'assurer de plus en plus le repos de l'Europe; qu'ainsi Sa Majesté Impériale souhaitoit ardemment que les Princes au nom desquels on lui avoit présenté le Mémoire en question, travaillassent de leur côté avec le même zéle & avec la même application à parvenir au but salutaire qu'Elle se proposoit; qu'Elle se promettoit aussi que dans les moyens qu'ils employeroient à cet effet, ils tâcheroient d'écarter tous les obstacles, & d'éloigner tous les soupçons capables de détruire cette confiance, qui devoit servir de base à la tranquilité publique.

Le

1737. Le Pape mit tout en œuvre pour empêcher la révocation de la Clauſule de cet Article. Il envoya pour cet effet des Brefs à la plupart des Princes & des Etats Catholiques. Le Nonce Delci repréſenta de la part de Sa Sainteté à la Cour de France, que cette révocation pouvoit avoir des ſuites très-préjudiciables pour la Religion Catholique-Romaine; que le St. Siége avoit toujours ſenti les conſéquences fâcheuſes qui pourroient en réſulter, & que le Pape Clément XI. convaincu de l'importance de cette affaire, avoit fait connoître ſes appréhenſions ſur ce ſujet, tant par ſes Lettres à différens Princes de l'Europe, que par les Proteſtations qu'il avoit faites contre l'Article XXI. du Traité d'Utrecht; que la Lettre que le même Pontife écrivit au mois d'Août 1712 au Pére Le Tellier, Confeſſeur du feu Roi Louis XIV. étoit un monument célébre des ſoins qu'on s'étoit donnés à cet égard, avant que le Traité d'Utrecht fût ſigné; qu'ainſi le Pape ſe croyoit obligé d'imiter des exemples ſi reſpectables, & de continuer à faire tous ſes efforts pour que la Clauſe du Traité de Ryswick fût maintenue.

Outre l'affaire de Berg & de Juliers, celles d'Ooſt-Friſe & de la Clauſule du IV. Article du Traité de Ryswick, il s'en préſenta encore cette année pluſieurs autres, qui ne parurent guére moins importantes, & que l'on entreprit de régler dans les Conférences qui ſe tinrent à Anvers. A en juger par les premiéres Propoſitions que les Miniſtres de la Cour de Vienne y ont déjà faites, il y a toute apparence qu'on ne s'en tiendra pas au ſeul Réglement d'un nouveau Tarif, qu'on doit

doit y dreſſer pour les Droits d'entrée & de ſortie dans les Païs-Bas Autrichiens. Le tems nous apprendra quel ſera le ſuccès de cette Aſſemblée. 1737.

Les difficultés qui ſubſiſtoient entre la Cour de Vienne & celle d'Eſpagne, & qui retardoient l'évacuation de la Toſcane, furent entiérement terminées cette année par l'entremiſe de la Cour de France. Voici de quelle maniére cette négociation fut conduite & amenée à ſa fin. L'Empereur, pour contribuer autant qu'il lui étoit poſſible au parfait rétabliſſement du repos de l'Europe, avoit chargé dès l'année précédente ſes Miniſtres d'Etat de concerter & de dreſſer avec Mr. du Theil, Miniſtre de France, un Projet des Actes de ceſſion & de renonciation de l'Empereur aux Royaumes de Naples & de Sicile, ainſi que du Roi d'Eſpagne & du Roi des deux Siciles au Grand-Duché de Toſcane, & aux Etats de Parme & de Plaiſance. Ce Projet ayant été dreſſé, fut envoyé au Baron de Schmerling, Miniſtre-Plénipotentiaire de l'Empereur à la Cour de France. Ce Miniſtre en fit part au Cardinal de Fleury, qui envoya enſuite le projet au Marquis de Vaugrenan, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien à Madrid, avec ordre de le préſenter au Roi d'Eſpagne, pour y avoir ſon approbation. Sa Majeſté Catholique refuſa d'accepter ce Projet, à moins que ſes droits & ſes prétentions ſur les Biens allodiaux des Duchés de Parme & de Plaiſance, & ſur les Effets mobiliaires du Grand-Duché de Toſcane, n'y fuſſent en même tems compris.

Le Baron de Schmerling ayant inſtruit la Cour Impériale de cette difficulté, en reçut

1737. des ordres, ſuivant lesquels il donna une Déclaration ſignée de lui, & portant, que comme cette affaire étoit d'une nature à pouvoir être réglée directement entre Leurs Majeſtés Impériale & Catholique, l'Empereur étoit très-diſpoſé à la finir avec le Roi d'Eſpagne, par une négociation particuliére & amiable. Cette Déclaration fut expédiée ſur le champ à la Cour d'Eſpagne, qui témoigna en être fort ſatisfaite, & accepta le Projet propoſé par l'Empereur pour les ceſſions & les renonciations mutuelles. Elle mit cependant pour réſerve, que c'étoit à condition que Sa Majeſté Impériale confirmeroit la Déclaration donnée par le Baron de Schmerling, ſans quoi tout ce qui avoit été réglé ſeroit nul.

Ce fut le 5 de Janvier de cette année que le Général Baron de Wachtendonck fit à Pontremoli avec le Comte Marini, Général Eſpagnol, l'échange des Actes réciproques de Ceſſion & de Garantie. Les Troupes Impériales ſe mirent auſſi-tôt en marche pour aller prendre poſſeſſion de la Toſcane, & le Duc de Montemar expédia de ſon côté des ordres pour le départ des Troupes Eſpagnoles. Le Baron de Wachtendonck fut alors déclaré Général en chef des Troupes Impériales dans le Grand-Duché de Toſcane, & bientôt après le Prince de Craon y fut envoyé en qualité de Plénipotentiaire de Son Alteſſe Royale le Duc de Lorraine. Quelque tems après l'arrivée du Prince de Craon le Grand-Duc tomba malade, & mourut le 9 de Juillet vers les onze heures du matin. Il ſe nommoit Jean Gaſton de Médicis, & étoit âgé de 66 ans 1 mois & 16 jours. Il avoit épouſé au mois

de

de Juillet 1697 la Princeſſe Marie-Françoiſe de Saxe-Lawenbourg, dont il n'avoit point eu d'enfans, & qui demeure depuis pluſieurs années en Bohême ſur les Terres qu'Elle a eues de la ſucceſſion du Duc de Saxe-Lawenbourg ſon Pére. La Maiſon de Médicis, qui a régné en Toſcane pendant plus de deux ſiécles, ſe trouva éteinte par la mort du Grand-Duc Jean Gaſton. 1737.

Comme la Succeſſion de la Toſcane étoit aſſurée à Son Alteſſe Royale le Duc de Lorraine, tant par les Préliminaires, que par le Traité définitif de Vienne, & par les Conventions particuliéres pour l'échange de la Lorraine, le Prince de Craon, Plénipotentiaire du Duc de Lorraine en Toſcane, prit d'abord avec les Miniſtres du défunt les arrangemens néceſſaires pour prévenir tout trouble & tout embarras, conformément aux Inſtructions dont le Prince de Craon étoit chargé ſur ce qu'il avoit à faire en cas de mort du Grand-Duc.

La priſe de poſſeſſion du Grand-Duché ſe fit le 12 de Juillet avec beaucoup de cérémonie. Le Sénat & le Conſeil des Deux-Cens s'étant aſſemblés ce jour-là dans la Sale du vieux Palais, le Prince de Craon s'y rendit, précédé de quatre Trabans de la Garde, & de douze Eſtafiers du feu Grand-Duc. Le Chancelier y fit la lecture d'un Edit du Duc de Lorraine, contenant l'Acte d'inveſtiture accordée à ce Prince par l'Empereur, & les Pleinpouvoirs donnés par Son Alteſſe Royale au Prince de Craon.

Le lendemain de la mort du Grand-Duc le Marquis de Togliani, Envoyé de la Cour de Naples, fit élever au-deſſus de la porte

1737. de ſon Palais l'Ecuſſon des Armes du Roi ſon Maître, avec celles de Toſcane, de Parme & de Plaiſance. Cette démarche ſurprit un peu la Cour; & l'Electrice Douairiére Palatine, qui ſe trouvoit à la tête du Conſeil de Régence, fit faire quelques repréſentations à ce ſujet au Comte de Togliani. On perdit bientôt cette affaire de vue, pour donner ſon attention à quelque choſe de plus intéreſſant. Lorſqu'on vit que l'Electrice Douairiére Palatine prenoit poſſeſſion proviſionnellement des Biens allodiaux & des Effets mobiliaires laiſſés par le feu Grand-Duc, le Pére Aſcanio, Miniſtre du Roi Catholique, proteſta à ce ſujet pour le maintien des Droits de la Reine d'Eſpagne. Le Marquis de Togliani, Miniſtre du Roi des deux Siciles, proteſta auſſi au nom de ce Prince.

La plupart des Articles dont on étoit convenu par le Traité de Vienne, ſe trouvérent exécutés au commencement de cette année. Dès le 8 de Février Mr. de la Galaiziére, Grand-Chancelier du Roi Staniſlas, & le Comte de Meſcheck ſon Grand-Maréchal, prirent poſſeſſion du Duché de Bar, & le 21 de Mars ces mêmes Commiſſaires prirent auſſi poſſeſſion du Duché de Lorraine, au nom de Sa Majeſté Polonoiſe & du Roi Très-Chrétien. Avant que de procéder à cette derniére cérémonie le Régiment de Navarre & les autres Troupes Françoiſes ſortirent de Nancy, dont la garde fut confiée aux Bourgeois, qui occupérent les portes & les autres poſtes. Mr. Meſcheck & Mr. de la Galaiziére s'étant enſuite rendus à l'Hôtel de Ville, & au Conſeil Souverain, on y fit la lecture d'une Lettre patente du Duc de Lorraine,

rainé, par laquelle Son Alteſſe Royale délioit ſes Sujets du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient prêté. Après cette lecture, qui fit verſer des larmes à tous les aſſiſtans, Mr. Meſcheck & Mr. de la Galaiziére produiſirent leurs Pleinpouvoirs, & le premier reçut le ſerment de fidélité pour Sa Majeſté Polonoiſe. Mr. de la Galaiziére reçut auſſi le ſerment éventuel pour Sa Majeſté Très-Chrétienne. Cette cérémonie étant faite, les Troupes Françoiſes rentrérent dans la Ville, & reprirent leurs poſtes. Tout le Conſeil ſuivit enſuite Mr. Meſcheck & Mr. de la Galaiziére à l'Egliſe Primatiale, où l'on chanta le *Te Deum* au bruit de pluſieurs ſalves du canon. 1737.

Le Roi de Pologne partit de Meudon le 1 d'Avril pour ſe rendre à Nancy, où il fit ſon entrée le 4 du même mois. Avant ſon départ il avoit nommé à pluſieurs Emplois conſidérables de ſa Cour. Ce Prince ne tarda pas à ſe faire aimer de ſes nouveaux Sujets. Toujours affable & gracieux, il rendit ſon accès des plus faciles, & ne fit que des contens. Comme ſa qualité de Roi ajoûtoit un nouveau motif de reſpect à celui qu'inſpiroient ſes vertus, pluſieurs Seigneurs ſe crurent obligés à des déférences plus grandes qu'envers les Ducs de Lorraine. Le Roi Staniſlas, qui s'en apperçut, leur dit: *Oubliez ma qualité de Roi, pour ne m'aimer que comme votre Duc, & je compterai alors ſur toute votre affection.* Ce Prince s'informa de l'Ordre & du Cérémonial que le feu Duc de Lorraine obſervoit à la Cour, pour l'obſerver auſſi à la ſienne. Comme en ſe faiſant inſtruire de ces choſes, il apprit que le feu Duc mangeoit ordinairement en public à une

1737. table de vingt-quatre couverts occupés par des Seigneurs Lorrains, il voulut en faire de-même, & commença dès lors à suivre cet exemple.

Ce fut dans le tems de toutes ces révolutions, que le Prince de Carignan fit à Luneville la cérémonie d'épouser, par procuration du Roi de Sardaigne, la Princesse Elisabeth-Thérése de Lorraine. Cette cérémonie se fit le 5 de Mars avec beaucoup de magnificence. La plus grande partie de la Noblesse de Lorraine y assista. Après la cérémonie la nouvelle Reine de Sardaigne partit avec la Duchesse sa Mére, & la Princesse Anne-Charlotte sa Sœur, pour se rendre au Château d'Haroué, appartenant au Prince de Craon. Elle y demeura jusqu'au 10, qu'Elle partit pour Chamberry. Le Roi de Sardaigne, qui étoit parti de Turin pour aller au-devant de son Epouse, joignit cette Princesse à Pont-Beauvoisin le 31 du même mois. Leurs Majestés se rendirent à Chamberry, où elles reçurent la bénédiction nuptiale des mains de l'Archevêque de Turin. Cette cérémonie se fit le 1 d'Avril, & fut suivie de grandes réjouissances.

Le Duc Ferdinand de Courlande mourut cette année à Dantzic la nuit du 5 au 6 de Mai, âgé de 81 ans 7 mois & 3 jours. Il étoit le dernier de la Famille de Ketteler, & le sixiéme qui avoit gouverné la Courlande. Gothard, son Bisayeul, Gentilhomme du Duché de Berg, élu en 1559 Grand-Maître de l'Ordre Teutonique en Livonie, par la démission de Guillaume de Furstenberg, avoit cédé la Livonie en 1561 à la Couronne de Pologne, à condition que le Roi lui donne-

neroit l'Inveſtiture des Duchés de Courlande & de Sémigall, qui dépendoient auſſi de l'Ordre, & qui devinrent ainſi un Fief offert de la Couronne de Pologne. Il ſtipula que ce Fief ſeroit héréditaire à perpétuité dans la Famille, & que la Nobleſſe de Courlande ſeroit confirmée dans la jouïſſance de ſes Priviléges. Il eut pour Succeſſeurs Frédéric, ſon Fils; Jaques, Neveu de Frédéric; Frédéric-Caſimir, Fils de Jaques; Frédéric Guillaume, Fils de Frédéric-Caſimir. Ce dernier ayant pris le parti des Ruſſiens après la bataille de Pultowa, l'Empereur Pierre I. lui fit épouſer ſa Niéce la Princeſſe Anne-Iwanowna, qui gouverne à-préſent l'Empire de Ruſſie. Ce jeune Prince qui n'avoit que dix-huit ans, mourut quelques mois après ſon mariage, ſans laiſſer d'héritiers. Par la mort de ce Prince le Duché retourna à Ferdinand ſon Oncle, troiſiéme Fils du Duc Jaques, qui avoit été ſon Tuteur, & qui, ayant embraſſé la Religion Catholique, ne put jamais ſe rendre agréable à ſes Peuples. Il épouſa en Septembre 1730, à l'âge de 75 ans, Jeanne-Magdelaine de Saxe-Weiſſenfels, Fille du Duc Jean-George, & Niéce du Duc régnant Jean-Adolfe, laquelle n'avoit que vingt-deux ans, & dont il n'a pas eu d'enfans. 1737.

La mort du Duc de Courlande fit d'abord craindre qu'il n'en réſultât quelque fâcheuſe ſuite. Par la Conſtitution de la Diéte de Pologne de 1726, le Duché de Courlande doit être réuni à la Couronne, au défaut d'Héritier de la Famille de Ketteler; par l'Article 269 de la Conſtitution de la Diéte de Pacification de 1736, qui

1737. caſſe ce qui avoit été decreté en 1726, il eſt permis à la Nobleſſe, en vertu des Pactes de Subjection, & de la forme du Gouvernement établie alors, d'élire un nouveau Duc, auquel le Roi s'engage de donner l'inveſtiture du Duché pour lui & ſes Succeſſeurs; par l'Acte de Subjection de l'an 1561, la Succeſſion hérétitaire *ad utrumque Sexum* eſt établie en faveur de la Nobleſſe.

On ſait d'ailleurs qu'il reſte encore aujourd'hui du côté des Femmes pluſieurs illuſtres Deſcendans des Kettelers, entr'autres le Roi de Suéde, & les trois Princes ſes Fréres, comme Fils de Marie-Amélie de Courlande, Sœur du Duc Ferdinand: les Princes de Heſſe-Hombourg, comme Petits-fils de Louiſe-Elizabeth de Courlande, auſſi Sœur du Duc Ferdinand; les Enfans du Markgrave Albert-Frédéric, qui avoit épouſe Marie-Dorothée de Courlande, Niéce du Duc Ferdinand, & Sœur du pénultiéme Duc Frédéric-Guillaume; enfin, les Enfans du Duc Erneſt-Ferdinand de Brunswick-Béveren, dont l'Epouſe eſt Eléonore-Charlotte de Courlande, auſſi Sœur du Duc Frédéric.

On n'avoit encore rien appris de la mort du Duc, lorſque le Sécretaire du Miniſtre de Saxe à Dantzic ſe rendit chez le Magiſtrat, & lui annonça cette nouvelle de la part de la Ducheſſe. Il alla enſuite communiquer la même nouvelle à tous les Miniſtres étrangers. Ceux des Rois de Suéde & de Pruſſe ſe rendirent à cette occaſion chez Mr. de Dieſſeldorff, premier Bourguemaître, & demandérent que l'hérédité du feu Duc fût ſcellée du ſceau du Conſeil & du leur. Ils re-

représentérent que c'étoit-là l'unique moyen de mettre la Régence à l'abri de tout reproche dans cette affaire. Ils étoient à peine retirés, qu'un Marchand de Dantzic, qui exerçoit la qualité d'Agent du Duc de Brunswick-Wolffenbuttel, vint faire, au nom de ce Prince, la même demande qui avoit été faite par les Ministres de Suéde & de Prusse. Le premier Bourguemaître assembla le Conseil pour délibérer sur l'affaire en question. 1737.

Ce Tribunal envoya des Députés à la Ducheſſe Douairiére, pour lui faire part de la représentation & de la demande que les Ministres de Suéde & de Prusse & l'Agent de Brunswick avoient faites au nom de leurs Princes. Le Ministre de Saxe, qui étoit alors chez la Ducheſſe, remit aux Députés, de la part de cette Princeſſe, une Lettre d'anticipation, ſignée du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & adreſſée au Magiſtrat de Dantzic. Cette Lettre portoit en ſubſtance: Que le cas arrivant de la mort du Duc Ferdinand de Courlande, Sa Majeſté Polonoiſe recommandoit très-ſérieuſement au Magiſtrat de ne ſe mêler ni directement ni indirectement de ce qui regarderoit l'hérédité de ce Prince, mais de renvoyer par devant Elle ceux qui pourroient y former quelque prétention. Les Députés étant retournés au Conſeil, & ayant fait leur rapport, on y réſolut de ſe conformer au déſir du Roi de Pologne, & de faire dire aux Miniſtres qui avoient expoſé leur prétention au Conſeil, qu'ils euſſent à s'adreſſer à Sa Majeſté Polonoiſe. Cette réſolution fut rédigée en Acte, dont on fit remettre un extrait à ces

1737. Miniſtres, qui dépêchérent des Couriers pour en informer leurs Princes.

La Nobleſſe de Courlande écrivit à l'Impératrice de Ruſſie pour lui faire part de la mort du Duc, & prier Sa Majeſté Impériale de la maintenir dans le Droit qu'elle avoit d'élire ſes Ducs. L'Impératrice, après avoir examiné cette Lettre dans ſon Conſeil, jugea qu'Elle ne pouvoit refuſer ſa protection à ce Duché, qui devoit lui être cher, puiſqu'Elle en avoit été autrefois Régente. Elle fit partir un Lieutenant-Colonel de ſes Troupes pour ſe rendre en Courlande, & y aſſurer la Nobleſſe qu'Elle la ſoutiendroit de tout ſon pouvoir dans le droit d'élire librement le Duc qu'Elle deſtineroit pour ſucceſſeur au feu Duc Ferdinand.

Les Etats du Duché de Courlande s'aſſemblérent le 12 de Juin pour procéder à l'Election d'un nouveau Duc, & le ſort tomba ſur le Comte Jean-Erneſt de Biron, Courlandois de naiſſance, & Grand-Chambellan de l'Impératrice de Ruſſie. Les Etats de Courlande informérent d'abord le Roi Auguſte du choix qu'ils venoient de faire, & priérent Sa Majeſté d'y donner ſon approbation. Il n'y avoit pas lieu de craindre que cela rencontrât la moindre difficulté. Tout étoit convenu d'avance, à ce qu'on prétend, entre Sa Majeſté Czarienne & Sa Majeſté Polonoiſe, qui ne s'intéreſſoit dans cette affaire qu'autant qu'Elle y étoit obligée pour maintenir ſes droits & ceux de la République ſur les Duchés de Courlande & de Sémigalle. Quant à Sa Majeſté Czarienne Elle parut avoir déterminé l'élection, ou du-moins y avoir eu

une

une grande influence. Un Corps de ſes Trou- 1737.
pes étoit entré dans le Duché, & y avoit occupé quelques Bailliages dépendans de la Souveraineté. C'étoit le moyen de donner du poids à la recommandation qu'Elle faiſoit du Comte de Biron. On dit cependant qu'Elle propoſa trois Candidats, un Prince de Heſſe-Caſſel, un Prince de Heſſe-Hombourg, & le Comte de Biron. Mais tout cela n'étoit que pour la forme, & on n'ignoroit pas en faveur de qui les ſuffrages devoient ſe réunir.

La Ville de Genéve ſe vit cette année ſur le point de ſa ruine, par la diviſion qui y régna entre le Magiſtrat & les Citoyens, & qui avoit déjà commencé longtems auparavant. Dès l'an 1714 le Magiſtrat avoit jugé néceſſaire d'augmenter les fortifications de cette Ville. Pour faire réuſſir ce projet d'une maniére avantageuſe au bien de l'Etat, on conſulta de très-habiles Ingénieurs, qui travaillérent à divers plans. Le Conſeil des Deux-Cent prit la réſolution d'en exécuter un, qui demandoit de groſſes dépenſes, & ſe vit obligé d'ordonner pour cet effet de nouveaux impôts. Cette réſolution, qui entraînoit avec elle la deſtruction des poſſeſſions de divers particuliers, ne fut point communiqué au Conſeil-Général, auquel la connoiſſance des affaires importantes avoit été réſervée depuis un Edit paſſé en 1712. Pluſieurs Citoyens, qui ſentirent que cette conduite du Conſeil des Deux-Cent pouvoit avoir de fâcheuſes conſéquences pour leur liberté, en portérent leurs plaintes au Procureur-Général en 1715, 1716 & 1718. Il parut en même tems de la part du Conſeil des

1737. Deux-Cent un Placard contre l'auteur de certaines Lettres anonymes, & dans lequel on déclaroit que le droit de mettre des impôts réſidoit uniquement dans le Petit & le Grand-Conſeil.

Ce Placard excita de grands murmures. Les Citoyens ſe plaignirent qu'on en vouloit à leur liberté, & ne ceſſérent de renouveller chaque année leurs plaintes, dans l'élection qui ſe faiſoit de ſes Magiſtrats. Enfin la choſe éclata entiérement en 1737. Pluſieurs Bourgeois ſe donnérent alors la liberté de faire en public des déclamations contre la maniére dont les affaires de la République étoient adminiſtrées, & répandirent des calomnies tendantes à ſédition. Les Magiſtrats avertis de la licence que ſe donnoient ces Particuliers, les firent avertir pluſieurs fois d'être plus modérés dans leurs diſcours; & comme ils virent leurs remontrances inutiles, ils ſe crurent obligés de faire arrêter quatre des principaux Séditieux, dont ils en condamnérent deux au banniſſement, & deux autres à garder leurs maiſons l'eſpace de deux ans.

Cette Sentence ayant été prononcée le 21 du mois d'Août, le Peuple s'attroupa, demanda la grace des coupables, & voyant qu'il ne pouvoit l'obtenir, il cria aux armes. Dans un inſtant quantité de Bourgeois parurent ſous les armes. Les Magiſtrats en firent diſtribuer à ſept ou huit cent perſonnes qui s'étoient rendues à la Maiſon de Ville, & ils y appellérent les Soldats qui étoient le plus à portée, leur donnant ordre pourtant de ſe tenir ſur la défenſive. Pendant ce tems-là ils n'épargnérent ni remontrances, ni exhortations pour diſpoſer le Peuple à ſe retirer.

Il

Il y consentit, à condition que ceux qui s'é- 1737.
toient déclarés pour les Magistrats se retireroient pareillement.

Cet accord s'exécuta de part & d'autre; mais le Peuple, qui usoit de dissimulation pour affoiblir la Garde de la Maison de Ville, revint bientôt des deux cotés; de sorte qu'on ne put lui opposer qu'un petit nombre de Soldats. Deux Sindics firent tout leur possible pour faire rentrer le Peuple dans le devoir. Ils travaillérent envain. Le parti des Bourgeois attaqua le Détachement de la Garnison, qui étoit sous les armes dans la Place vis-à-vis l'Hôtel de Ville, & de la décharge qu'il fit il blessa un des Sindics, & tua un des Capitaines de la Garnison, & deux autres personnes. Les Soldats tirérent aussi, & tuérent trois ou quatre personnes du parti des Bourgeois. Quelque grand que fût le nombre de ceux-ci, ils ne purent ce jour-là forcer aucun poste. Cette scéne recommença le lendemain. Les Bourgeois amenérent du canon qu'ils avoient pris dans les batteries, & se préparoient à foudroyer la Maison de Ville, lorsque Mr. de la Closure, Résident de France, offrit sa médiation, qui fut acceptée des deux côtés, à condition néanmoins qu'on rendroit le Peuple maître des portes de la Ville, de toutes les Places, & même de l'Hôtel de Ville. On fut obligé d'y consentir. On posa alors les armes, mais les Bourgeois ne gardérent guére mieux cette Tréve que la premiére. Un Caporal de la Garnison, Sujet du Canton de Berne, fut tué dans son lit, où il étoit malade. Un Bourgeois nommé Massé, attaché au parti du Magistrat, s'en retournant chez lui sans armes,

1737. fut poursuivi si vivement qu'il se vit contraint de se jetter dans le Rhône. Cela ne le sauva pas. Dans le tems qu'il s'attachoit à un des pilotis, l'homme qui l'avoit poursuivi lui tira un coup de fusil, & le blessa à l'épaule.

Pour calmer ces troubles, le Canton de Berne envoya à Genéve l'ancien Avoyer Steiguer & Mr. le Banderet de Watteville, accompagnés de quelques autres Membres, qui furent admis comme des Médiateurs qui venoient employer leurs bons offices pour rétablir la tranquilité dans la Ville. Le Canton de Zurich y envoya aussi des Députés. Sur ces entrefaites la Bourgeoisie forma les demandes suivantes: Que les trois Compagnies qui composoient la Garnison seroient abolies; que dans les affaires criminelles il y auroit appel en dernier ressort au Conseil-Général de la Bourgeoisie; que le même Conseil-Général auroit droit de conserver ou de rejetter les Membres du Petit-Conseil; & qu'il y auroit toujours une Garde Bourgeoise à la Maison de Ville.

Les représentations des Députés des Cantons de Zurich & de Berne, jointes aux mouvemens que se donna Mr. de la Closure pour tâcher de finir les troubles, ne firent aucune impression sur l'esprit des Bourgeois révoltés. Sur le Discours qu'un des Chefs des Mécontens, Horloger de profession, adressa au Premier Sindic, quelques-uns des Magistrats, qui jusqu'alors avoient eu la fermeté de rester dans la Ville, prirent la résolution de se retirer, lorsqu'il arriva un Courier dépêché par la Cour de France à Mr. de la Closure. Ce Courier étoit chargé d'un

d'un ordre à ce Ministre, de déclarer à Mrs. les Représentans de Zurich & de Berne, au Petit & au Grand-Conseil, & aux principaux de la Bourgeoisie, que Sa Majesté touchée du malheur de la République, & voulant en arrêter le cours, prenoit à Elle cette affaire, conjointement avec les Louables Cantons de Zurich & de Berne; qu'en conséquence on eût à rappeller incessamment tous ceux qui étoient sortis, comme faisant une partie essentielle de l'Etat, les prenant sous sa protection, & que tout demeurât suspendu jusqu'à l'arrivée d'une personne que Sa Majesté vouloit bien avoir la bonté d'y envoyer. Le Lieutenant-Général de Police manda ensuite par ordre du Roi plusieurs Genevois de ceux qui étoient les plus attachés au parti du Peuple, & leur dit que Sa Majesté regarderoit comme de mauvais Citoyens tous ceux qui ne concoureroient pas de tout leur pouvoir à la Pacification suivant les intentions des Médiateurs, & qu'il les chargeoit d'en informer leurs Compatriotes. Il ajoûta que Sa Majesté sauroit mauvais gré à ceux qui n'apporteroient pas dans cette circonstance les dispositions qu'Elle attendoit d'eux. 1737.

Mr. de la Closure obéit à l'ordre du Roi, & communiqua à Mrs. les Représentans des Louables Cantons de Zurich & de Berne la teneur de ses Dépêches. S'étant rendu au Conseil il y lut la Lettre qu'il avoit reçue, & fit un beau Discours qu'on jugea digne d'être imprimé. Le Conseil prit la résolution d'accepter la Médiation du Roi, mais autant qu'elle ne seroit pas contraire aux Edits. Le grand tumulte des Mécontens donna lieu à cette

1737. cette condition, & fut cause qu'on n'osa accepter la Médiation purement & simplement. Mr. le Résident ayant fait appeller chez lui les 34 Chefs qui s'étoient déjà présentés à ce Ministre, comme Députés des 17 Compagnies Bourgeoises, ils refusérent d'y venir sous divers prétextes qu'ils alléguérent.

L'intention de Mr. le Résident étoit de les ramener par la voie de la raison; mais ce refus le détermina à répandre le Discours qu'il s'étoit proposé de leur faire, comme une marque de sa constante affection envers le Corps de la Bourgeoisie. Le Conseil des Deux-Cent s'étant assemblé, ne se trouva composé que de douze ou quinze Membres, & celui des vingt-cinq étoit réduit à sept ou huit personnes. Les mouvemens des Mécontens furent si grands le jour de cette Assemblée, qu'on jugea nécessaire de leur accorder la plus grande partie de leurs demandes; mais ceux du Conseil qui en firent le rapport à Mr. le Résident & à Mrs. les Représentans de Zurich & de Berne, eurent une mauvaise réception, & furent congédiés par cette réponse, que tout ce qu'ils avoient fait étoit nul & illégal, & que tout ce qu'ils feroient dans la suite sur ce fondement seroit pareillement de nulle valeur. Mr. le Résident fit dire alors aux Chefs des Mécontens, qu'il leur donnoit encore deux jours pour se déterminer sur l'acceptation pure & simple de la Médiation. Sur cette proposition dix-sept Compagnies s'étant assemblées, dix acceptérent d'abord la Médiation, auxquelles se joignirent le lendemain six des sept qui l'avoient refusée la veille.

Dès que tous les Ordres de la République se

se furent déterminés à accepter l'entiére Mé- 1737.
diation de Sa Majesté Très-Chrétienne, & celle des Louables Cantons de Zurich & de Berne, on ne s'attendit qu'à voir bientôt rentrer la Bourgeoisie dans le devoir, en remettant la Garde de la Ville entre les mains des Magistrats. Frustré de cette attente, Mr. de la Closure en prit occasion de présenter au Petit-Conseil un Mémoire fort énergique, dans lequel il représentoit entr'autres, que les intentions du Roi son Maître étoient de procurer à la Ville une liberté & une sureté capables de rendre les Conseils complets, & qu'ainsi il étoit nécessaire que la Garde Bourgeoise prît fin incessamment; que conformément au bon ordre on la fît relever par la Garnison, comme cela s'étoit pratiqué avant la journée du 21 Août; & qu'en général les choses fussent rétablies dans l'état où elles étoient avant ce tems-là. Le Mémoire que les Députés de Zurich & de Berne présentérent en même tems étoit fondé sur les mêmes principes, & ne différoit guéres de celui de Mr. de la Closure que par la variété des expressions.

Le Comte de Lautrec, que le Roi Très-Chrétien, en qualité de Médiateur, avoit chargé du soin d'assoupir ces troubles, arriva à Genéve le 18 d'Octobre avec une suite peu nombreuse. Ce Seigneur avoit été reçu sur les confins de la République par quatre des principaux Magistrats, qui avoient à leur tête le Sindic Galatin. A son arrivée les Députés des Compagnies Bourgeoises allérent le saluer, & lui firent un Discours dans lequel ils protestérent: Que loin de chercher à perpétuer les troubles de l'Etat, ils ne dé-

si-

1737. firoient que d'en voir la fin; que ce n'étoit point par un eſprit de rebellion, mais ſur des griefs bien fondés, qu'ils avoient pris les armes; qu'ils étoient prêts à les quitter dès qu'on leur accorderoit la juſtice qu'ils demandoient; qu'ils auroient l'honneur d'inſtruire Son Excellence de leurs ſujets de plainte, & de les lui détailler dans un Mémoire; qu'ils eſpéroient, qu'après qu'Elle en ſeroit informée, Elle voudroit bien s'employer à faire remédier à leurs griefs. Le Comte de Lautrec leur répondit: Que s'ils étoient auſſi ſincérement diſpoſés à la concorde qu'ils le diſoient, la meilleure preuve qu'ils pouvoient en donner, étoit de quitter les armes, & de faire connoître par cette premiére démarche leur reſpect pour la Médiation du Roi, & leur reconnoiſſance de l'intérêt que Sa Majeſté prenoit aux affaires de leur Ville. Les Députés promirent que la Bourgeoiſie quitteroit les armes dès le même jour.

Cette promeſſe n'ayant point été effectuée, le Comte de Lautrec fit demander aux Conſeils, qu'avant d'entamer les négociations ils euſſent à faire en ſorte que les Compagnies Bourgeoiſes conſentiſſent à un préalable, ſans lequel il n'étoit pas poſſible de rien entreprendre. Le Magiſtrat, à la requiſition du Comte de Lautrec, ordonna aux Bourgeois de poſer les armes. Cet ordre parut trop prématuré aux Chefs des Compagnies Bourgeoiſes. Ils jugérent à propos de préſenter au Conſeil un Mémoire, contenant trois articles préliminaires. 1. Qu'avant tout ils fuſſent déclarés irrecherchables, tant pour le paſſé que pour l'avenir. 2. Qu'on ne pût attaquer le Corps entier de la Bourgeoiſie. 3. Qu'ils

3. Qu'ils fussent non seulement autorisés à intenter accusation contre qui bon leur sembleroit, mais encore qu'ils pussent en avoir toute la justice, & toute la satisfaction qu'ils pouvoient espérer. 1737.

Le tumulte recommença le lendemain. Quelques Malintentionnés crièrent aux armes. Il se trouva plusieurs Mécontens qui les prirent, & on fut obligé d'employer alternativement la douceur & les menaces pour les tenir dans les bornes de la modération. Un désordre aussi inopiné fit comprendre que l'indulgence étoit l'unique moyen d'étouffer des étincelles capables de rallumer le feu qu'on travailloit à éteindre. La crainte excita l'attention des Magistrats pour la sureté du Comte de Lautrec. Il fut résolu de lui donner une Garde de soixante hommes, qu'on s'étoit proposé d'habiller de neuf. Mais quelques Membres du Conseil étant allés la lui offrir, il la refusa avec politesse, & leur dit: *Messieurs, je suis ici avec les amis du Roi mon Maître; par conséquent je n'ai pas besoin de Garde, puisque je n'ai point d'ennemis à craindre.* Dans l'intervalle du 20 au 22, on avoit arrêté que l'on convoqueroit les Compagnies Bourgeoises. Elles s'assemblérent le troisiéme jour, & l'on confirma dans cette Assemblée trente Députés des trente-quatre que la Bourgeoisie avoit auparavant, ceux-ci ayant obtenu la démission qu'ils avoient demandée. Quelques Membres du Corps des Compagnies proposérent que leurs Députés parussent au Conseil-Général, & que le Comte de Lautrec & les Représentans de Zurich & de Berne y présentassent leurs Lettres de créance.

La

1737. La premiére de ces propoſitions parut raiſonnable, la ſeconde fut rejettée. Les Députés ſe rendirent au Grand-Conſeil, uniquement dans la vue de s'y faire reconnoître, d'où ils ſe tranſportérent enſuite chez le Comte de Lautrec pour lui apprendre une ſeconde fois les motifs qui empêchoient la Bourgeoiſie de ſe conformer aux déſirs de Sa Majeſté, en abandonnant la Garde de la Ville. Ce Seigneur reçut ces Députés de la maniére du monde la plus gracieuſe. Il leur fit voir combien il importoit à la Bourgeoiſie de lever une difficulté qui formoit des obſtacles invincibles à la Négociation; & pour raſſurer les eſprits & leur ôter tout ſujet de crainte, il engagea la parole du Roi & la ſienne, qu'on n'exerceroit aucun reſſentiment contre qui que ce pût être.

Ces Députés reçurent des Repréſentans de Zurich & de Berne les mêmes aſſurances que leur avoit données le Comte de Lautrec. Après avoir raſſemblé les dix-ſept Compagnies Bourgeoiſes, ils leur rendirent compte de ce qui s'étoit paſſé chez les Miniſtres médiateurs. Ils s'étendirent beaucoup ſur la bonne réception que leur avoit faite le Comte de Lautrec, ſur les bontés, ſur la politeſſe de ce Seigneur, & ſur la maniére affectueuſe dont il leur avoit parlé. Ils ajoûtérent qu'il leur avoit donné la parole du Roi & la ſienne, que Sa Majeſté n'avoit d'autre intention que celle de conſerver la liberté du Peuple, & de maintenir tous les droits qui pouvoient tendre au bien de la République. Ils dirent de plus, qu'il ne leur paroiſſoit pas qu'on pût ſe diſpenſer de condeſcendre à la demande qui leur avoit été faite au nom du Roi Très-

Très-Chrétien & des deux Cantons, & qu'après des promesses aussi fortes que celles qu'on venoit de leur faire, ils jugeoient à propos qu'on quittât les armes sans différer plus longtems. 1737.

Les Compagnies applaudirent unanimement à cet avis, & remirent à la Garnison la garde des portes & des autres endroits de la Ville. On rappella les absens, dont la plupart étoient déjà rentrés, & on publia une Amnistie, qui portoit: Que tous les Faits qui avoient occasionné les troubles dans la République, seroient mis en oubli, & qu'on ne rechercheroit qui que ce fût sur tout ce qui s'étoit dit, écrit, fait & passé jusqu'au jour de cette Amnistie. On défendoit en même tems tous mouvemens & pratiques capables de troubler le repos public, tous reproches de part & d'autre, tous noms de parti & autres actes qui pourroient renouveller le souvenir des précédentes divisions; comme encore d'imprimer, faire imprimer, tant dans la Ville qu'ailleurs, aucun Ecrit ou Mémoire concernant ces dissensions, & d'introduire aucun de ces Imprimés, à peine contre les Contrevenans d'être punis suivant l'exigence du cas. On invitoit en même tems tous les Particuliers à une sincére & entiére réunion.

C'est ainsi que se termina cette grande affaire, qui étoit sur le point d'entraîner la République de Genéve dans toutes les horreurs d'une Guerre Civile. Il y eut cette même année en France d'autres événemens qui fixérent l'attention du Public, non seulement en France, mais même dans les Païs étrangers. Le premier regarde la disgrace de Mr.

1737. Mr. Chauvelin, Garde des Sceaux, Miniſtre & Sécretaire-d'Etat au Département des Affaires Etrangéres. Le 19 de Février le Comte de Maurepas s'étant rendu chez ce Miniſtre, lui préſenta une Lettre de cachet de Sa Majeſté, par laquelle Elle lui enjoignoit de remettre les Sceaux à ce Comte, & de partir enſuite pour ſa Maiſon de Grosbois, afin d'y demeurer juſqu'à nouvel ordre. Mr. Chauvelin parut d'abord ſurpris. Il remit les Sceaux au Comte de Maurepas, & lui dit que pour le reſte le Roi alloit être obéi ſur le champ. Il demanda à parler au Cardinal de Fleury, mais on lui répondit que Son Eminence étoit en affaires. Mr. Chauvelin monta enſuite en Chaiſe de poſte pour ſe rendre à Grosbois. Il étoit eſcorté d'un Exempt des Gardes du Corps & de quelques Mouſquetaires. Le Comte de Maurepas remit à Sa Majeſté les Sceaux que Mr. Chauvelin venoit de rendre. Le Roi les donna à Mr. Dagueſſeau, Chancelier de France, dont la Charge eſt réunie à celle de Garde des Sceaux. Sa Majeſté envoya le même jour au Parlement de Paris une Lettre de cachet, par laquelle Elle ordonnoit à cette Compagnie de ſupprimer la Patente de Vice-Chancelier qu'avoit Mr. Chauvelin.

Le Roi déclara Miniſtre & Sécretaire-d'Etat au Département des Affaires Etrangéres Mr. Amelot de Chaillou, qui étoit Intendant des Finances. Cette derniére Charge fut donnée à Mr. Orry de Fulvy, Maître des Requêtes, & Frére de Mr. le Controlleur Général des Finances. Les raiſons pour leſquelles le Roi fit ce changement, n'étoient pas ſans-doute d'une nature à être rendues pu-

publiques, puiſqu'on ne put en être inſtruit ni à la Cour ni à la Ville. Les conjectures ne laiſſérent pourtant pas d'être hazardées; mais la plupart ne parurent pas avoir la moindre vraiſemblance, & le reſte n'étoit appuyé ſur rien de ſolide. Le même jour que Mr. Chauvelin fut conduit à Grosbois, où il n'y avoit point d'ordre de le garder, & où il recevoit des viſites, il y eut un grand concours de monde chez le Cardinal de Fleury, qui aſſura les Miniſtres des Puiſſances Etrangéres que ce changement n'en apporteroit aucun à l'exécution des meſures que le Roi avoit priſes pour le rétabliſſement de la tranquilité générale, & Son Eminence les pria de d'informer leurs Souverains des diſpoſitions de Sa Majeſté à cet égard. 1737.

La ſcéne qui ſe paſſa le 29 de Juillet à Verſailles, doit être regardée comme un phénoméne aſſez extraordinaire. Ce jour-là Mr. de Montgeron, Conſeiller au Parlement en la ſeconde Chambre des Enquêtes, ſe rendit à Verſailles en habit court de Magiſtrat, & ſe trouva au diner du Roi. Dans le tems que Sa Majeſté ſe levoit de table, il ſe jetta à ſes pieds pour lui offrir un Ouvrage de ſa façon, & accompagna ce préſent du diſcours qui ſuit: „ SIRE, le zéle ardent qui m'enflam-„ me pour Votre Majeſté m'a obligé de com-„ poſer ce Livre, pour découvrir pluſieurs „ vérités qu'on vous cache, & que Votre „ Majeſté a un très-grand intérêt de ſavoir, „ & pour vous dévoiler les projets qui ſe „ trament ſecrettement contre votre autori-„ té. Je ſais, SIRE, que la démarche que „ je fais, va m'attirer la haine de ceux qui „ employent tous leurs efforts pour empê-

„ cher

1737. „ cher que Votre Majeſté & ſes premiers
„ Miniſtres ne ſoient inſtruits des faits dont
„ ce Livre contient la preuve; mais je n'ai
„ pas balancé à m'expoſer à tous leurs reſ-
„ ſentimens, parce qu'il étoit queſtion de
„ rendre à Votre Majeſté & à la Religion le
„ plus eſſentiel de tous les ſervices.

Le Roi étoit alors accompagné de plus de vingt Seigneurs de la Cour. Il parut d'abord ſurpris de la nouveauté de cette démarche; il écouta néanmoins attentivement tout ce que le Conſeiller lui dit. Sa Majeſté qui avoit reçu le Livre avec bonté, le remit au Duc de Villeroi, Capitaine de ſes Gardes, & paſſa enſuite dans ſon Cabinet, où le Cardinal de Fleury vint, accompagné de Mr. Hérault Lieutenant-Général de Police, qui étoit ce jour-là à Verſailles. Le Roi leur dit qu'une perſonne qu'il ne connoiſſoit pas, venoit de lui préſenter un Livre. Le Cardinal de Fleury demanda à Sa Majeſté ſi Elle l'avoit reçu; & le Roi ayant dit qu'oui, Son Eminence obſerva que la choſe pouvoit être d'une dangereuſe conſéquence. Sur cela le Livre fut apporté, & quand on eut jetté les yeux ſur le titre, qui eſt, *La Vérité des Miracles opérés par l'interceſſion de Mr. de Pâris, démontrée contre Mr. l'Archevêque de Sens*: Ah! s'écria Mr. Hérault, c'eſt le Livre de Mr. de Montgeron, dont j'ai ſaiſi plus de cinq mille Exemplaires! On trouva que ce Livre, qui eſt un gros *in*-4. contenoit une Epitre dédicatoire au Roi, ſignée de la main de l'Auteur & conçue en termes très-reſpectueux, mais dans laquelle on touche à des matiéres bien délicates. Quant à l'Ouvrage, il conſiſte en une Rélation d'un Miracle de con-

ver-

version opérée sur l'Auteur, qui passoit auparavant ou pour Athée ou pour Déiste. Ensuite viennent neuf Miracles de guérison corporelle avec les Piéces justificatives, par lesquelles on prétend prouver la certitude & l'incurabilité des maladies qui ont été guéries miraculeusement. L'Ouvrage est orné de vingt belles Estampes en taille douce, à la tête desquelles est le portrait de l'Abbé de Pâris. 1737.

Mr. de Montgeron après avoir présenté son Livre au Roi, se retira à petit bruit. On le fit inutilement chercher dans le Château & dans la Ville. On détacha ensuite la Maréchaussée, avec ordre de courir sur le chemin de Paris pour tâcher de le joindre & de le saisir. Ces perquisitions furent inutiles. Mr. de Montgeron étoit allé directement de Versailles au Château de St. Cloud, pour présenter son Ouvrage au Duc d'Orléans. Ce Prince fit d'abord quelque difficulté de le recevoir. Il y consentit à la fin, & voulut bien entendre l'Auteur, qui eut l'honneur de l'entretenir une demi-heure sur le contenu du Livre, & de lui faire la lecture des principaux endroits. Le Duc d'Orléans lui ayant promis de lire l'Ouvrage & d'en examiner les preuves avec attention, Mr. de Montgeron prit congé de ce Prince. De retour à Paris il alla présenter des exemplaires de son Livre à Mr. le Premier Président, à Mr. Gilbert de Voisins, Premier Avocat-Général, son Parent, & à Mr. Joly de Fleury, Procureur-Général; après quoi il se retira chez lui. Mr. de Montgeron avoit prévu ce qui devoit lui arriver. Il s'y étoit préparé, & avoit disposé de ses biens & de ses effets.

1737. Le lendemain sur les deux heures après minuit, le Sr. du Val, Commandant du Guet à cheval, accompagné du Commissaire l'Epinay & de douze Archers ou Exempts, se rendit à la maison de ce Conseiller. Les domestiques firent quelque difficulté d'ouvrir, mais Mr. de Montgeron leur ordonna d'ouvrir sur le champ. Le Commissaire lui présenta une Lettre de cachet, qui ordonnoit de l'arrêter & de le conduire à la Bastille. Mr. de Montgeron après avoir lu la Lettre, la baisa avec respect & avec cet air de satisfaction qu'inspire la tranquilité de la conscience. On fut occupé à visiter ses papiers jusqu'à neuf heures, qu'on en chargea deux charettes, pour les transporter à la Bastille, où il fut conduit lui-même.

Cette affaire fit d'abord un grand éclat. Mr. le Premier-Président convoqua les Chambres du Parlement, & leur fit part de ce qui venoit d'arriver à leur Confrére. Le Président de Maupeou ouvrit un avis, qui fut généralement suivi. Ce fut de faire au Roi une Députation des plus solemnelles, avec des Remontrances, afin que si Mr. de Montgeron étoit coupable de quelque faute, le Parlement pût en connoître, suivant le droit qu'ont les Membres de cette Compagnie de ne pouvoir être jugés que par elle seule. Les Gens du Roi allérent le même jour à Versailles demander à Sa Majesté, quand il lui plaîroit de recevoir les Députés que son Parlement avoit dessein de lui envoyer. Le 2 d'Août la Députation composée de vingt-deux Conseillers, à la tête desquels étoient sept Présidens, se rendit à Versailles. Mr. le Premier-Président représenta au Roi, qu'ils

avoient

avoient reconnu toute l'indignation de Sa Majesté dans la maniére dont Mr. de Montgeron avoit été arrêté ; que s'il se trouvoit coupable, le Parlement supplioit Sa Majesté de vouloir bien le lui remettre, pour lui faire éprouver toute la sévérité de la Justice, & de leur conserver leurs Priviléges, qui leur étoient communs avec les Princes du Sang. Le Roi se contenta de répondre, qu'il avoit voulu punir un manque de respect à sa personne, & que s'il jugeoit à propos d'aller plus loin il leur feroit savoir ses intentions. 1737.

Mr. de Montgeron fut bientôt après remis en liberté. Le Roi, en lui accordant cette faveur, mit pour condition que ce Conseiller promettroit de ne plus écrire sur les Miracles de l'Abbé de Pâris, & qu'il se rendroit à l'Abbaye de St. André-lez-Avignon, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

Comme cet événement est un des plus remarquables de l'Histoire du Janséniſme, nous ne pouvons guére nous dispenser de faire connoître ici l'origine & le caractére de ce Conseiller, dont l'action hardie, que l'on traitera si l'on veut d'extravagance, a produit dans le monde un si grand éclat. Nous n'avancerons rien qui ne soit tiré de l'Histoire de sa Vie, écrite & publiée par lui-même.

Mr. Louis-Basile Carré de Montgeron est né à Paris à la fin du mois d'Avril 1686. Son Pére, qui étoit Maître des Requêtes, s'appelloit Guy-Carré, plus connu sous le nom de Mr. de Montgéron, qui étoit sa principale Terre. Sa Mére s'appelloit Jeanne d'Heraudy de St. Diéry, & étoit fille de Mr. de St.

1737. Diéry Maréchal de Camp. Il ne cache aucun des défauts auxquels il étoit alors sujet. Il nous apprend lui-même qu'il avoit l'ame très-basse & très-timide; peu d'ambition, mais beaucoup de vanité, ou plutôt un orgueil qui avoit son principe dans une grande opinion de lui-même. Il faisoit de son corps une idole, & auroit tout sacrifié pour se satisfaire. Il étoit non seulement ingrat, mais même incapable de toute reconnoissance. La noirceur de ses sentimens étoit en quelque sorte couverte par certaines qualités extérieures. Il avoit l'imagination vive, les expressions assez heureuses; & voulant emporter l'estime & l'amitié des hommes par ces dehors, il étoit flatteur & caressant à l'excès. Son Pére lui donna un Précepteur qui se piquoit plus de bel-esprit que de piété, aussi ne fit-il qu'augmenter tous ses défauts. A peine avoit-il quinze ou seize ans, qu'une nouvelle passion s'empara de son cœur, & y prit de si fortes racines qu'elle augmenta toujours jusqu'au tems de sa conversion. Cette passion étoit la même dont St. Augustin avoit été si longtems l'esclave. Comme il ne vouloit pas s'abstenir de la contenter, il résolut dès ce tems-là de ne plus approcher des Sacremens, & il arrangea dans sa tête qu'il continueroit cette vie jusqu'à quarante ans, & qu'ensuite il se convertiroit.

En 1705 son Pére fut nommé Intendant de Berry: il l'accompagna dans cette Intendance. En 1707 un accident qui le mit en danger de perdre la vie, lui fit comprendre que son projet de se convertir à quarante ans n'étoit pas sûr. Il voulut changer de conduite, il se mit même entre les mains d'un Directeur, qui

avoit

avoit beaucoup de ſcience & de piété, mais il abandonna bientôt après cette entrepriſe. Il commença alors à douter de la vérité de la Religion. Il lut avec avidité les Livres faits par les Déiſtes, & il ne tarda pas à être convaincu que la Religion n'étoit qu'une pure politique, & même que la plupart de ceux qui en faiſoient profeſſion, n'en avoient pas plus que lui. Il ſe forma un Syſtême qui approchoit de celui des Sadducéens. Il s'imagina qu'il n'y avoit qu'un ſeul Etre, qui animoit toute la Nature, & que nous n'étions proprement que des machines qui n'agiſſent que par ſon moyen: d'où il concluoit que nous n'étions pas capables de l'offenſer, & que n'ayant rien à attendre au-delà de cette vie, nous n'avions d'autre intérêt que de la rendre la plus heureuſe qu'il nous ſeroit poſſible. Il ſe livra dès lors entiérement à l'impudicité. 1737.

En 1711 il fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris. La *Conſtitution* qui parut en 1713, fut pour lui une piéce victorieuſe. Comme cette Bulle condamnoit les principaux fondemens de la Morale Chrétienne, il ne manqua pas de tirer la conſéquence, que ceux qui l'acceptoient, penſoient comme lui, & ne faiſoient profeſſion de croire la Religion que par pure politique, puiſqu'ils en abandonnoient ſans peine les maximes les plus importantes. Il ſe perſuada que tous les Conſtitutionaires éclairés étoient des Déiſtes, & qu'il n'y avoit proprement de Chrétiens que les Oppoſans, qu'il regardoit comme des Viſionnaires, qui ſe ſacrifioient eux-mêmes aux chiméres de leur Religion. Depuis l'année 1719 juſqu'en 1731 ſes biens augmentérent,

1737. tant par la vente que son Pére fit de sa Terre de Montgeron pour 500000 livres, que par deux successions assez considérables qui lui échurent.

Les Miracles de Mr. l'Abbé de Pâris ayant fait grand bruit en 1731, Mr. de Montgeron prétendit que tout ce qu'on en racontoit étoit entiérement faux, parce qu'il ne pouvoit croire que des maladies invétérées, & qui paroissoient incurables, pussent être guéries d'une maniére subite. Néanmoins tant de différens faits attestés par des personnes de toutes sortes de caractéres & de sentimens, ne laissérent pas de l'embarasser, & de troubler la paix dont il jouïssoit. Les Miracles ne pouvoient s'accorder avec son Systême. Il ne lui étoit pas possible de concevoir que les priéres faites à un mort, pussent produire quelque effet, ni que l'Auteur de la Nature voulût en déranger les loix pour autoriser une Religion, qui n'étoit qu'une pure idolâtrie. Enfin, il concluoit que s'il étoit vrai que Dieu fît des Miracles par l'intercession d'un homme mort dans la Religion Catholique, il n'y avoit aucun lieu de douter de la vérité de cette Religion.

Dans l'incertitude où il se trouvoit, il forma la résolution d'aller visiter lui-même le Tombeau de Mr. de Pâris, d'y recueillir avec attention tout ce qui s'y passeroit, d'y prendre le nom de la demeure de ceux qui y viendroient demander leur guérison; d'examiner avec soin leur état, & d'approfondir exactement quelle étoit la nature de leur maladie, en consultant les Médecins qui les avoient traités; enfin de n'é-

par-

pargner aucune peine pour découvrir si ce qui se passoit à ce Tombeau étoit véritablement surnaturel, ou s'il n'y avoit point de supercherie. 1737.

Ce fut dans cette vue qu'il alla visiter ce Tombeau le 7 de Septembre 1731. Il entra dans le Cimetière, bien résolu de tout examiner avec la plus sévére critique. Ayant apperçu du premier coup d'œil le recueillement, la componction & la ferveur qui étoient peintes sur le visage de ceux qui prioient en ce lieu, il fut frappé d'un sentiment intérieur de respect, & se mit lui-même à genoux, les coudes appuyés sur le bord du Tombeau, couvrant son visage avec ses mains. Dès ce moment plusieurs pensées se développérent successivement dans son esprit, & l'occupérent si fort, qu'il resta immobile & à genoux pendant quatre heures, sans que la presse qui l'accabloit & le fouloit de toutes parts, pût suspendre ou affoiblir l'attention profonde où son ame étoit comme absorbée.

Mr. de Montgeron convaincu presque tout-à-coup de la vérité de la Religion & de la sainteté de l'Abbé de Pâris, revint chez lui touché, gémissant, abbattu. Son Pére fut frappé d'un étonnement prodigieux en voyant une conversion si subite. Depuis plus de quarante ans il étoit dirigé par Mr. Polet: mais quand il vit que toutes les pensées de son fils, tous ses sentimens, toutes ses inclinations avoient été totalement changées en un jour aux pieds du Tombeau de Mr. de Pâris, il quitta au plus vite Mr. Polet, & chercha des Appellans pour se mettre sous leur direction.

1737. „ La converſion de mon fils, diſoit-il à
„ tous ſes amis, eſt un des plus grands
„ Miracles qu'il y ait jamais eu. Il n'y
„ a que Dieu qui ait pu changer ainſi tout
„ d'un coup ſon eſprit, ſon cœur, & ſon
„ ame. Il n'a eu recours qu'à Mr. de Pa-
„ ris: c'eſt donc Mr. de Pâris qui a ob-
„ tenu de Dieu qu'il fît à mon fils une
„ ſi grande miſéricorde. Mr. de Pâris eſt
„ donc un Saint. Tout le monde convient
„ que Mr. de Pâris étoit un Appellant,
„ & par conſéquent ce Parti-là eſt celui
„ que Dieu canoniſe.

Le Préſident de Montgéron devenu un homme tout nouveau, & attribuant ſa converſion prétendue miraculeuſe aux priéres de l'Abbé de Pâris, prit la réſolution de publier les Miracles de ce Diacre. Exilé en 1732 à l'occaſion des démêlés du Parlement avec la Cour, il conçut au fond des montagnes d'Auvergne le deſſein de recueillir les preuves des Miracles, d'en faire des démonſtrations, & de les préſenter au Roi. Il ſacrifia à l'exécution de ce projet, ſon tems, ſon bien, ſon repos & ſa liberté. Il ſe prépara à cette action éclatante par des priéres, par des jeûnes & d'autres pratiques de pénitence, par d'abondantes aumônes, par une application particuliére aux devoirs de ſa charge, par un mépris général de tous les biens, de tous les plaiſirs, & de toutes les eſpérances du monde. Plus le moment approchoit auquel il eſpéroit de faire la démarche de préſenter ſon ouvrage au Roi, plus il redoubloit ſes priéres & ſes bonnes œuvres. Les huit derniers jours il s'étoit fait un lit

lit de cendres qu'on a trouvé sous son lit ordinaire, & il jeûna au pain & à l'eau. Avant que de partir pour Versailles, il assembla environ douze personnes, tant Ecclésiastiques que Laïques, qu'il logeoit & entretenoit dans sa maison, leur fit un discours sur la Providence, & se recommanda à leurs priéres. Après ces préparations il alla présenter son Livre au Roi de la maniére que nous l'avons dit. 1737.

Nous avons cru devoir rapporter cet événement, qui est une époque remarquable pour tous ceux qui prennent quelque intérêt aux disputes de Religion qui divisent la France depuis si longtems. Du reste nous ne faisons ici que l'office d'Historien, & nous laissons au Lecteur toute liberté de faire ses réflexions sur la conduite & la démarche de ce Conseiller, regardé par les uns comme un Visionnaire, & par les autres comme un Héros, qui s'est sacrifié pour la défense de la Vérité.

Le goût de la nouveauté avoit donné depuis quelque tems occasion à l'établissement de diverses Loges de Francs-Maçons à Paris. Quelques Seigneurs Anglois y en avoient établi une. A leur exemple il s'en forma cinq autres, dont tous les Membres étoient d'un rang distingué, & sur-tout Officiers. La mode en passa bientôt parmi les Marchands & les Bourgeois. La propagation de ces Loges fut rapide. Elles étoient toutes de même espéce; & quoiqu'on payât des guinées d'entrée à celle des Seigneurs Anglois, cinq louis d'or aux premiéres Loges, & une moindre somme aux autres, cette différence n'en mettoit aucu-

1737. ne parmi les Membres de la Confrairie. Un Duc & Pair, & un Marchand ou Artisan, se traitoient cordialement de Fréres.

La Cour n'avoit rien dit de ces Assemblées, tant qu'elles s'étoient tenues entre les Anglois & autres Etrangers; mais le grand nombre des Sujets du Roi qui se faisoient immatriculer dans ces Loges, les sermens qu'ils y prêtoient, les signes dont les Membres convenoient pour se reconnoître, & le secret inviolable qu'on leur prescrivoit, & qu'on dit n'avoir jamais été révélé jusqu'ici; toutes ces choses, qui ne peuvent guéres être souffertes dans un Etat Monarchique, attirérent l'attention de la Cour. Toutes les Loges des Francs-Maçons furent interdites, avec défenses d'en établir de nouvelles. La veille de l'interdiction on reçut encore à la grande ou principale Loge dix nouveaux Francs-Maçons, parmi lesquels il y avoit six Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit. La réception fut suivie d'une Fête très-brillante. On servit un souper très-splendide à soixante & douze Convives, tous Membres de la Confrairie.

Malgré les défenses, on ne laissa pas de tenir quelques Assemblées à la dérobée. Mr. Herault Lieutenant-Général de Police, qui en fut averti, fit venir chez lui plusieurs personnes qui s'y étoient trouvées, & leur dit: Qu'elles ne devoient pas ignorer les défenses du Roi par rapport à leurs Sociétés, & qu'il leur défendoit de-nouveau de la part de Sa Majesté de s'assembler sous quelque prétexte que ce pût être. Ce Magistrat ajoûta qu'il avoit ordre de les faire

se renfermer, s'ils contrevenoient encore aux défenses du Roi. Ils voulurent s'excuser sur l'exemple des Anglois, qui continuoient à tenir leur Loge. Mr. Herault répondit que ce n'étoit point une raison recevable; que d'ailleurs ces Anglois étoient des Etrangers qui n'étoient à Paris que pour un tems, & après le départ desquels ces Assemblées cesseroient d'elles-mêmes. Ainsi les Francs-Maçons François, à qui l'exemple des autres faisoit espérer quelque tolérance, se virent par-là contraints d'y renoncer. 1737.

Il s'étoit aussi établi à Florence une semblable Confrairie, composée de plusieurs personnes de distinction Quoique le Gouvernement eût pris quelques mesures pour empêcher l'accroissement de cette Société, elle ne laissoit pas de devenir de jour en jour plus considérable. Il falut enfin en venir aux voies de rigueur. Divers Membres de la Confrairie furent arrêtés, & le Grand-Duc chargea l'Inquisition de faire ses efforts pour arrêter le cours de cet Etablissement. L'affaire ne pouvoit être remise en de meilleures mains. Le Tribunal de l'Inquisition commença ses procédures d'une manière si sérieuse, que si le crédit de divers Seigneurs intéressés dans cette affaire ne les eût arrêtés, les Francs-Maçons auroient été obligés d'abjurer leur Confrairie & de révéler tous leurs mystéres.

Cette Société avoit aussi été proscrite en Hollande par ordre du Magistrat. Les Loges que quelques Francs-Maçons s'étoient avisés d'établir à Rome, sous le titre de la *Cucchiara*, n'eurent pas un meilleur sort. Le Pape trouva cette affaire assez intéressan-

1737. te pour en connoître lui-même. Il s'en fit instruire dans une Congregation, à laquelle assistérent les Cardinaux Ottoboni, Spinola, & Zondedari. Les Loges des Francs-Maçons y furent dépeintes comme des Assemblées capables d'introduire dans l'Etat de grands désordres, & il fut décidé qu'il n'y avoit point de Loix trop sévéres dont on ne pût user pour reprimer cette licence. Il n'y avoit guére d'apparence que cette Confrairie dût subsister longtems à Rome, où elle n'étoit rien moins que dans son centre.

Le Royaume de Maroc étoit depuis longtems dans le trouble & l'agitation. Une partie de l'Armée des Noirs, qui différoit du reste des Troupes en matiére de Religion, abandonna les intérêts de Muley-Abdallah qui régnoit alors, & s'empara de la Ville de Fez, dont elle conféra le Gouvernement à Muley-Hamet-Lariba Frére du Roi.

Muley-Lariba, jugeant cette disposition favorable à pouvoir monter sur le Trône, engagea par des promesses les Troupes qui lui étoient affectionnées, à attaquer celles de Muley-Abdallah, qui bloquoient Fez. Le parti du premier ayant attaqué ces derniéres, les battit entiérement, & les obligea à lever le blocus de la Place. Les Noirs, attachés à Muley-Lariba, le firent ensuite proclamer Empereur.

Muley-Abdallah se sauva de Méquinez avec ses richesses & avec son parti, & se retira dans les montagnes. Il n'y resta pas longtems sans chercher l'occasion de prendre sa revanche. Secondé du parti qui lui étoit affectionné, il attaqua l'Armée des Noirs, la battit, & s'avança avec les Troupes victo-

rieu-

rieuses jusqu'aux portes de Maroc. Il fit raser 1797.
tous les Châteaux des environs de Fez, parce que ses habitans & ceux de la campagne restoient attachés aux intérêts de son Frère, qui se maintenoit à Méquinez. Dans l'incertitude du succès des armes de ces Compétiteurs, la Régenee de Ste. Croix ne voulut se déclarer ni pour l'un ni pour l'autre. Les habitans de Suphia changérent leur Régence, & résolurent de la maintenir jusqu'à ce que les troubles fussent entiérement appaisés.

Le grand différend qui régnoit depuis si longtems entre les Cours d'Espagne & de Portugal, fut terminé cette année par l'interposition des Ministres des Puissances Médiatrices. Cette affaire étant finie, la Flotte Britannique commandée par l'Amiral Norris, & qui étoit depuis un an & demi à l'embouchure du Tage, mit à la voile pour retourner en Angleterre. Lorsque l'Amiral Norris eut son audience de congé de Sa Majesté Portugaise, Elle le chargea d'assurer, à son retour, le Roi de la Grande-Bretagne, qu'Elle conserveroit toujours le souvenir des marques d'amitié que Sa Majesté Britannique venoit de lui donner, & qu'Elle seroit attentive à lui en témoigner sa reconnoissance dans toutes les occasions qui s'en présenteroient.

L'accommodement entre la Cour de Rome & celle d'Espagne se fit aussi cette année, & la Convention en fut signée le 26 d'Octobre au Palais Quirinal par le Pape, les Cardinaux Corsini, Firrau, & Acquaviva. Dans les Conférences qui s'étoient tenues quelque tems auparavant pour régler cet accommodement, il étoit principalement question d'exa-

1737. miper un Mémoire présenté par l'Abbé Galliani Grand-Aumônier du Roi des deux Siciles, au sujet des Droits que le St. Siége exerceroit à l'avenir dans ces deux Royaumes.

La substance de ce Mémoire se réduisoit à ceci: Que Sa Majesté Sicilienne, désirant prévenir tout ce qui pourroit faire naître dans la suite des difficultés sur l'étendue de l'Autorité Royale, & sur les droits du St. Siége dans les matiéres qui regardent l'Eglise ou qui y ont rapport, Elle avoit cru ne pouvoir mieux remplir ce but, qu'en proposant des arrangemens propres à y parvenir, & qu'Elle avoit jugé pouvoir être renfermés dans les trois Articles suivans. 1. Que les franchises que la piété des Rois, Prédécesseurs de Sa Majesté, les avoit portés à accorder aux Eglises, Chapitres & Monastéres des deux Royaumes, ayant dégénéré en un abus aussi condamnable que préjudiciable aux revenus de l'Etat, en ce que ces franchises s'étoient étendues jusqu'à des personnes séculiéres & étrangéres à l'Institution, Sa Majesté demandoit que l'on déterminât plus particuliérement la nature de ces franchises; qu'on fixât le nombre des Prêtres, des Chanoines, des Religieux ou des Religieuses qui en jouïroient; & qu'il seroit statué que passé ce nombre, aucune personne, de quelque état que ce fût, ne pourroit y avoir part. 2. Que les revenus & les fonds affectés à l'entretien de ces Eglises, Chapitres & Monastéres, étant assez considérables pour pouvoir y suffire, on ne pouvoit que regarder comme un abus le droit que ces Etablissemens s'étoient arrogés, de profiter des succes-

ceſſions que l'uſage avoit permis juſqu'à-préſent de leur laiſſer, ſouvent même au préjudice de familles qui s'en trouvoient par-là injuſtement fruſtrées; Sa Majeſté croyoit qu'il étoit à propos de remédier à cet inconvénient, en défendant à ſes Sujets de teſter en faveur de ces Etabliſſemens, ou en faveur de perſonnes engagées dans l'Etat Eccléſiaſtique, & en déclarant que les ſucceſſions de ceux qui y auroient contrevenu, ſeroient confiſquées au profit du Tréſor-Royal. 3. Que le Droit de Régale pouvant donner occaſion à des difficultés entre Sa Majeſté & le St. Siége, Elle croyoit que le moyen le plus ſûr de les prévenir, étoit que Sa Sainteté renonçât en faveur de la Couronne des deux Siciles au Droit de Régale Spirituelle, en laiſſant à Sa Majeſté le droit de nommer à tous les Evêchés, les Abbayes, & les Bénéfices Conſiſtoriaux qui vaqueroient dans l'étendue des deux Royaumes. 1737.

Les conditions de l'accommodement du St. Siége avec la Cour de Madrid n'ont pas encore été rendues publiques. Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'eſt que la Cour de Rome a conſervé le privilége d'inſiſter ſur ſes prétentions, & qu'après être tombée d'accord ſur une matiére qui pouvoit en envelopper d'autres, elle demande aujourd'hui qu'on l'indemniſe des dommages que l'Etat Eccléſiaſtique a ſouffert il y a deux ans de la part des Eſpagnols. Pour ce qui eſt de la Cour de Naples, il n'y a encore rien de conclu. Cependant la tranquilité avec laquelle on travaille de part & d'autre à ſe réconcilier, ſemble pronoſtiquer, ou qu'il n'y a plus d'obſtacle eſſentiel à vaincre, ou

que

1737. que la Cour de Naples attend de la néceſſité ſeule l'effet que pourroient produire des ſoins plus éclatans.

Le St. Siége ſe trouvoit encore dans d'autres embarras au ſujet des demandes que la Cour de Portugal ne ceſſoit de lui faire. Elle exigeoit non ſeulement que la Dignité de Cardinal fût héréditairement réunie avec celle de Patriarche de Lisbonne, mais encore qu'un des Princes du Sang Royal eût droit à l'avenir d'être toujours revêtu de la même Dignité. L'empreſſement qu'on a pour la paix, eſt le motif du bruit qu'on répand ſur l'acquieſcement du Pape à ces demandes. Il eſt vrai qu'on négocie aſſidûment, qu'on entre ſouvent en conférence, mais tout cela ne ſignifie rien. La Cour de Rome ignore la maniére de faire des ſacrifices capables de former un enchaînement de prétentions qu'elle auroit moins de droit de rejetter en général, qu'elle n'en auroit eu d'y conſentir en particulier. Il lui faut un dédommagement, ou du-moins quelque moyen qui puiſſe lui faire éviter les riſques qu'elle prévoit. Ce ſeroit de régler à la ſatisfaction du St. Siége les différends qui concernent les Affaires Eccléſiaſtiques du Royaume de Portugal, particuliérement au ſujet de la Collation des Bénéfices. Tel a été le réſultat d'une Congregation qu'ont tenue cette année dans le cours du mois d'Octobre les Cardinaux Corſini, Gentili & Paſſeri, en préſence du Pére d'Evora & du Chevalier Sampajo, Agent du Roi de Portugal.

Les démêlés de la Cour d'Angleterre avec celle de Madrid ne prenoient guére le train d'être bientôt accommodés. Les Négocians An-

Anglois continuoient de se donner de grands mouvemens, pour obtenir quelque satisfaction des déprédations commises par les Espagnols dans les Mers de l'Amérique. Ils présentérent au Roi une Requête où ils exposoient, que depuis un grand nombre d'années le Commerce légitime & autorisé que ses Sujets faisoient dans les Colonies Angloises en Amérique, souffroit un préjudice considérable de la part des Espagnols, non seulement par le trouble & l'interruption qu'ils y apportoient, mais aussi par la violence que leurs Armateurs exerçoient en visitant les Vaisseaux qu'ils rencontroient en pleine mer, & dont ils se rendoient maîtres, sous prétexte d'user de leur droit de Garde-côtes; que non contens de les prendre, ils en traitoient les Capitaines & les Equipages de la maniére la plus barbare, & conduisoient ces Vaisseaux dans les Ports du Mexique, où ils les déclaroient de bonne prise, au mépris manifeste & en contravention des Traités qui subsistoient entre les deux Couronnes. 1737.

On ajoûtoit à toutes ces plaintes, que le Commerce libre & légitime des Sujets de Sa Majesté Britannique dans les Colonies Angloises en Amérique, se trouvoit réduit au même point que, s'il n'étoit que toléré; qu'ils prioient Sa Majesté de considérer, que si quelque Nation que ce fût, s'arrogeoit le droit de vexer ou de piller les Sujets de la Couronne d'Angleterre qui négocioient aux Indes Occidentales, il en résulteroit nécessairement la ruine d'une Branche de commerce aussi considérable qu'est celle de l'Amérique; qu'il y auroit même lieu d'appréhender que l'intérêt de la Grande-Bretagne n'en

1737. n'en souffrît à d'autres égards; qu'enfin ils supplioient Sa Majesté de prendre les mesures les plus propres à procurer à ses Sujets une satisfaction prompte & convenable des dommages qu'ils avoient soufferts de la part des Espagnols, afin que les Vaisseaux Anglois ne fussent plus exposés dans la suite à être visités, confisqués, ou arrêtés en pleine mer; mais qu'au-contraire le Commerce de l'Amérique fût établi sur un pied plus sûr, par les moyens que Sa Majesté jugeroit à propos d'employer pour parvenir à un but si désirable; que ce n'étoit qu'à la derniére extrémité qu'ils prenoient le parti d'avoir recours au pouvoir de Sa Majesté, & après avoir vu l'inutilité de toutes les instances que son Ministre à la Cour de Madrid y avoit faites pour obtenir justice d'une façon d'agir si injurieuse.

A ces supplications les Négocians joignirent leurs griefs, dont ils remirent les preuves aux Commissaires nommés pour cet effet. Le rapport en ayant été fait au Roi, Sa Majesté répondit: Que l'intérêt de la Nation étoit trop engagé dans cette affaire, pour qu'il négligeât de la pousser avec toute l'ardeur possible. Elle ordonna sur le champ qu'on tirât copie de toutes ces preuves, & que le tout fût envoyé à son Ministre à Madrid, avec ordre d'en faire part à la Cour d'Espagne, & d'insister sur une prompte réparation de ces griefs.

La Princesse de Galles accoucha le 11 d'Août d'une Princesse, qui fut baptizée le 9 de Septembre, & nommée Auguste. L'Archevêque de Cantorbéry en fit la cérémonie dans l'appartement du Prince de Galles à St. Ja-

James. Le Roi & la Reine, qui en étoient le Parain & la Maraine, furent repréſentés par le Duc de Grafton & par la Comteſſe de Burlington. La Ducheſſe Douairiére de Saxe-Gotha fut repréſentée, comme deuxiéme Maraine, par la Vicomteſſe de Torrington. 1737.

La naiſſance de cette Princeſſe donna lieu à quelque refroidiſſement entre le Roi & le Prince de Galles. Les motifs du mécontentement du Roi étoient : Que le Prince de Galles n'avoit donné connoiſſance à Sa Majeſté ou à la Reine, de la groſſeſſe de la Princeſſe ſon Epouſe, qu'un mois avant qu'elle fût accouchée; qu'avant le jour de l'accouchement ce Prince avoit fait partir deux fois ſon Epouſe du Palais de Hampton-Court pour celui de St. James; & qu'en dernier lieu, lorsque la Princeſſe ſentit les douleurs de l'enfantement, le Prince l'avoit encore fait partir de Hampton-Court, & d'une maniére précipitée, pour aller accoucher à St. James, ſans en avoir donné avis au Roi ou à la Reine; que le Roi avoit jugé que par une conduite ſemblable, la Princeſſe de Galles & l'enfant dont elle devoit accoucher, avoient été expoſés à un péril évident; que Sa Majeſté n'avoit pu conſidérer cette démarche que comme contraire à ſon Autorité Royale, & au Droit naturel qu'Elle avoit en qualité de Pére; qu'outre ſes raiſons, Elle avoit eu ſujet d'être mécontente de la confiance que mettoit le Prince dans des perſonnes qui ſembloient vouloir fomenter des diviſions parmi la Famille Royale; & que ce ne ſeroit qu'en ceſſant de ſuivre leurs conſeils & en prenant le parti de la ſoumiſſion, que Sa Majeſté pour-

1737. pourroit concevoir des idées plus avantageuses du Prince de Galles, & se déterminer à oublier les sujets de mécontentement qu'Elle avoit eus en cette occasion.

Le Roi ordonnoit en même tems au Prince de Galles de se retirer du Palais de St. James avec sa Famille, autant que la chose pourroit se faire sans incommoder la Princesse de Galles. Pour obéir aux ordres du Roi, le Prince de Galles, la Princesse son Epouse & la Princesse Auguste leur Fille, & toute leur Maison, quittèrent le Palais de St. James pour se rendre à Kew. Leurs Altesses Royales y furent accompagnées d'une grande foule de Seigneurs & autres Personnes de distinction.

Le jour même que le Prince de Galles reçut ces ordres du Roi son Père, le Chevalier Clément Cotterel envoya chez les Seigneurs & Dames de la Cour, chez les Membres du Conseil Privé, & chez les autres Personnes qui avoient des emplois auprès de Leurs Majestés, leur remettre des billets, par lesquels on leur faisoit savoir qu'ils eussent à ne point paroître à la Cour s'ils fréquentoient celle du Prince de Galles.

Tout cela donna lieu à de grands changemens. Plusieurs Seigneurs & autres personnes qui respectoient les intentions du Roi, ayant jugé que dans une circonstance aussi délicate sa volonté devoit prévaloir sur toute autre considération, abandonnèrent les emplois qu'ils occupoient chez le Prince de Galles, & se retirèrent de sa Cour. D'autres, qui ne crurent pas être engagés par des raisons aussi fortes, ne suivirent que les mouvemens de leur affection pour le Prince de Gal-

Galles, & quittèrent la Cour du Roi, en abandonnant leurs charges & leurs emplois. Sa Majesté fit aussi informer, par un Message, les Ministres étrangers de la retraite du Prince de Galles, en leur insinuant qu'ils lui feroient plaisir de ne pas fréquenter sa Cour. 1737.

Comme la Princesse de Galles avoit témoigné quelque sensibilité de la disgrace du Prince son Epoux, le Roi lui fit savoir qu'elle feroit plaisir à Leurs Majestés de venir à la Cour toutes les fois qu'elle voudroit, & qu'elle pouvoit compter d'y être bien reçue. Cette Princesse répondit à l'invitation du Roi, qu'elle étoit très-sensible aux bontés de Leurs Majestés à son égard, & qu'elle voudroit pouvoir allier avec son devoir envers son Epoux, l'envie qu'elle avoit d'en profiter & d'en aller témoigner sa reconnoissance à Leurs Majestés, en leur faisant assidûment sa cour; mais que ce même devoir l'obligeoit d'accompagner & de suivre son Epoux par-tout où son sort pourroit l'obliger de se réfugier.

Le Prince de Galles n'oublia rien pour rentrer dans les bonnes graces de Sa Majesté. Il réforma sa Maison, & écrivit à Sa Majesté les Lettres les plus soumises. Il engagea même la Princesse son Epouse à écrire les Lettres les plus tendres au Roi & à la Reine. Toutes ces démarches n'eurent aucun succès. Comme le Peuple ne voyoit pas de bon œil cette discorde dans la Famille Royale, on fit imprimer toutes les Lettres & les Ordres du Roi qui y avoient rapport, avec les Lettres que le Prince de Galles avoit écrites.

Ce

1737. Ce fut au milieu de toutes ces diviſions que la Reine tomba malade, Sa Majeſté ayant été ſaignée le 22 de Novembre à une heure du matin. Cette Princeſſe ſe trouva beaucoup plus mal la nuit ſuivante, & vers le midi elle perdit la parole & toute connoiſſance. On ne douta presque pas, en voyant ces fâcheux ſymptômes, que Sa Majeſté ne fût ſur le point de mourir. On ordonna même à un Détachement des Gardes de ſe tenir prêt, afin d'eſcorter le Roi à Kenſington, où Sa Majeſté avoit deſſein de ſe retirer auſſi-tôt que la Reine ſeroit morte. Cette Princeſſe parut ſe trouver beaucoup mieux quelque tems après, & on tint alors au Palais de St. James une Aſſemblée de pluſieurs Médecins & des plus habiles Chirurgiens de Londres, pour conſulter ſur la maladie de Sa Majeſté. Une médecine que le Docteur Sandys lui fit prendre, produiſit un heureux effet. On commençoit déjà à ſe flatter du rétabliſſement de ſa ſanté, lorsqu'Elle eut une nouvelle rechute, qui l'emporta le 1 de Décembre à dix heures du ſoir. Elle mourut d'une deſcente & d'une mortification aux inteſtins.

La mort de cette Princeſſe mit toute la Cour en pleurs. Ses belles qualités la firent extrêmement regretter. Elle paroiſſoit être née pour faire du bien aux hommes, & pour encourager tous les Arts & les Sciences. Elle a donné mille marques de ſa généroſité, n'ayant jamais perdu l'occaſion de l'exercer. Elle ſe nommoit Guillelmine-Dorothée-Caroline, & étoit âgée de 54 ans, 8 mois & 19 jours. Sa Majeſté étoit Fille de

Jean-

Jean-Frédéric, Margrave de Brandebourg-Anspach, & d'Eléonore-Erdmuth-Louise, sa seconde Femme, & Fille de Jean George, Duc de Saxe-Eysenach. Elle avoit épousé le Roi à Hanovre le 23 d'Août 1705. 1737.

La mort enleva dans le même tems Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Fils naturel de Louis XIV. & Prince légitimé de France. Il mourut à Rambouillet le 1 de Décembre dans la soixantiéme année de son âge. On lui trouva, à l'ouverture de son corps, une pierre dans les reins & un abscès dans la vessie. Son Frére, Louis-Auguste de Bourbon Duc du Maine, aussi Fils naturel de Louis XIV. & Prince légitimé de France, étoit mort l'année précédente le 14 de Mai, dans la soixante-septiéme année de son âge.

Le Prince Alexandre-Sigismond de Neubourg & le Duc de Wirtemberg moururent aussi cette année. Le premier, né le 16 d'Avril 1662, étoit Evêque d'Augsbourg, & Frére de l'Electeur Palatin. De toute la nombreuse Famille de Neubourg il ne reste plus aujourd'hui que l'Electeur Palatin régnant, âgé de plus de soixante & quinze ans. Cette Maison descend de celle de Baviére par Louis, Duc de Baviére & Palatin du Rhin en 1215. De Louis le Sévére, Petit-fils du précédent, sortit Louis, Empereur, Chef de la Maison de Baviére d'aujourd'hui, & Rodolfe, Chef de la Maison Palatine. Etienne, Fils de Robert III. Arriére-petit-fils de Rodolfe, fut le Chef de la Branche Palatine de Simmeren, & Louis le Noir, Fils d'Etienne, le fut de la Branche de Deux-Ponts; enfin de Wolfgang de Deux-Ponts, Arriére-petits-fils de Louis,

1737. Louis ; fortit Philippe-Louis, Palatin de Neubourg, qui étoit Proteſtant, Chef de la Branche de Neubourg, qui avoit épouſé Anne, Fille de Guillaume, Duc de Cléves, qui porta dans la Maiſon de Neubourg en 1574 des droits ſur la Succeſſion de Cléves. Philippe-Guillaume, Petit-fils de Philippe-Louis, & Pére de l'Electeur régnant, & de l'Evêque d'Augsbourg qui vient de mourir, a été le premier Electeur de la Branche Palatine de Neubourg, qui a ſuccédé à celle de Simmeren. Il avoit eu dix-ſept Enfans, neuf Princes & huit Princeſſes de ſa ſeconde Femme Anne de Heſſe-Darmſtadt, dont il ne reſte que l'Electeur Palatin, en qui finit la Branche de Neubourg, à laquelle doit ſuccéder celle de Sultzbach, qui a commencé en 1614 par Auguſte, Grand-oncle de l'Electeur régnant.

Le Duc de Wirtemberg, l'un des plus braves & des plus habiles Généraux de l'Europe, ſe nommoit Charles-Alexandre, & étoit né le 24 de Janvier 1684 de Frédéric-Charles Frére puîné du Duc Guillaume-Louis, mort en 1677, & Tuteur du Duc Everard-Louis, dont il avoit adminiſtré les Etats pendant ſa Minorité. Sa Mére étoit Léonore-Julienne d'Anſpach. Il avoit ſervi depuis 1696 ſous le Prince Louis de Bade, le Prince Eugéne, le Duc Ferdinand de Wirtemberg-Neuſtadt, & ſous ſon Pére dans les Païs-Bas, en Allemagne & en Hongrie. Il ſe diſtingua en 1697 à la priſe d'Ebernburg, & l'Empereur Léopold le nomma dès lors Colonel d'Infanterie. En 1698, de retour d'un voyage en France, il ſe trouva à la Bataille de Témeſwar. En 1699 il ſervit

vit encore en Hongrie, d'où sa renommée passa jusqu'à Guillaume III. qui conçut pour lui beaucoup d'estime. En 1702 il commanda au siége de Landau en qualité de Général-Major. En 1704 il se comporta avec autant de prudence que de valeur dans l'affaire de Schellenberg, où il fut dangereusement blessé. En 1705 il passa en Italie, où il fut blessé à la bataille de Cassano. Il ne se distingua pas moins à la bataille de Turin en 1706, & dans la conquête du Milanez & du Mantouan. 1737.

Tout cela détermina l'Empereur à nommer ce Prince Lieutenant-Général-Velt-Maréchal, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-trois ans. En 1707 il fit la campagne de Toulon; en 1708, devenu Général d'Artillerie, il se trouva aux siéges de Lille & de Gand; en 1709, aux siéges de Tournai & de Mons, & à la bataille de Malplaquet. L'Empereur le nomma alors Gouverneur de Landau. En 1710, 1711 & 1712, il se trouva à tous les siéges qui se firent dans le Hainaut & en Flandres. Au commencement de 1713 il fut nommé Général-Velt-Maréchal de l'Empire, & défendit avec beaucoup de valeur, pendant plus de deux mois, la Forteresse de Landau, assiégée par les François.

La guerre ayant été déclarée entre l'Empereur & les Turcs, ce Prince se trouva en 1716 à la bataille de Péterwaradin, & au siége de Témeswar, dont il fut fait Gouverneur; & le 19 de Novembre l'Empereur le déclara Général-Velt-Maréchal. En 1717 il ouvrit la tranchée devant Belgrade, & se fit un nom immortel dans la bataille du 16

1737. d'Août, où il commandoit une Aile. En 1718 il devint Gouverneur de ce Boulevart de la Chrétienté, & en 1719 Viceroi du Royaume de Servie, où il rendit de grands services à la Maison d'Autriche, jusqu'au commencement de la derniére guerre avec la France. En 1720. il fut déclaré Conseiller intime actuel, & Chevalier de la Toison d'Or. Au commencement de la derniére guerre il fut déclaré un des trois Généraux-Velt-Maréchaux de l'Empire. Il avoit succédé le 31 d'Octobre 1733 à son Cousin Everard-Louis, Duc de Wirtemberg, qui étoit mort sans laisser d'Enfant mâle; &, comme il avoit embrassé la Religion Romaine, il donna à ses Sujets les assurances les plus fortes qu'il ne changeroit rien dans le Gouvernement au sujet de la Religion, & qu'il ne mettroit aucun Catholique dans les Emplois. Après la mort du Prince Eugéne, il resta Généralissime des Armées de l'Empire, & il s'acquita de cette charge avec des peines infinies, pour obtenir de la France, tant la restitution de l'artillerie de Philipsbourg, que la remission des arrérages des contributions que divers Etats de l'Empire devoient à cette Couronne. Voici quelles furent les circonstances de sa mort.

Ce Prince ayant résolu d'aller visiter les Places de Philipsbourg & de Kehl, pour voir en quel état les Troupes Françoises les avoient laissées, partit de Stuttgard le 12 de Mars. Comme il auroit pu arriver des circonstances qui l'eussent obligé de se rendre en Hongrie sans revenir dans ses Etats, il laissa le soin de la Régence à la Ducheſſe son épouse, & prit congé d'elle de la ma-

nié-

nière la plus tendre. Il lui dit en présence de toute la Cour : Que retournant peut-être à la guerre, & Dieu pouvant l'appeller à lui à tout moment, il la prioit & lui recommandoit de bien gouverner en son absence, & de traiter ses Sujets le mieux qu'il seroit possible. Il arriva le même jour à son Château de Ludwigsbourg, accompagné de quelques Seigneurs & Gentilshommes qu'il avoit pris avec lui. Il paroissoit jouïr d'une santé parfaite, & étoit d'une humeur fort gaie. Pendant l'après-diner il fit exécuter un concert de musique dans son appartement, & se mit au jeu. Il le quitta à huit heures, parce qu'il se sentit un peu oppressé. Il entra dans la chambre à coucher, & se plaignit que l'oppression augmentoit. On le saigna d'abord. Il n'en fut point soulagé. Au contraire il se trouva plus mal, & s'écria tout d'un coup : Jésus, mon Dieu ! que sens-je ! je me meurs ! Ce Prince, en prononçant ces paroles, s'étant penché en avant sur son fauteuil, tomba à terre, & mourut. Il étoit âgé de cinquante-trois ans. Il laissa trois Princes & une Princesse, qu'il avoit eus de son mariage avec la Duchesse sa veuve, Fille du Prince de la Tour-Taxis, Grand-Maître des Postes de l'Empire. 1737.

Après la mort de ce grand Général, les Etats du Duché de Wirtemberg prêtèrent hommage au Prince Charles-Eugéne, Fils aîné du défunt, en qualité de Duc régnant ; & ils reconnurent en même tems le Duc de Wirtemberg-Neustadt en qualité d'Administrateur du Duché, comme le plus proche parent, & en vertu du Testament du feu Duc, qui lui déféroit cette Dignité, & qui

1737. nommoit la Ducheſſe Douairiére Tutrice de ſes Enfans mineurs pour ce qui regardoit leur Education, conjointement avec l'Evêque de Bamberg. Ce dernier écrivit au Duc Adminiſtrateur pour lui offrir ſon aſſiſtance en cas de beſoin. Mais celui-ci ne parut pas avoir envie d'y recourir. Tout ſe fit en ſon nom. La Ducheſſe Douairiére ne fut nommée dans aucun Acte. Elle en fit porter ſes plaintes à Vienne, où elle demanda l'exécution du Teſtament du feu Duc.

Un Prince, qui mourut encore cette année & qui favoriſoit les Gens de Lettres, fut Renaud d'Eſte, onziéme Duc de Modéne. Il mourut ſubitement le 26 d'Octobre, âgé de quatre-vingt deux ans, ſix mois & un jour. Il étoit Fils de François premier du nom, & de Victoire Farnéſe ſa ſeconde Femme.

La guerre continuoit toujours entre les Turcs & les Moſcovites. Dès l'année précédente la Cour de Ruſſie avoit paru diſpoſée à faire la Paix, mais à des conditions qui ne furent point agréables à la Porte. On fit de part & d'autre les préparatifs néceſſaires pour l'ouverture de la Campagne. Les deux Armées que l'Impératrice de Ruſſie mit ſur pied, devoient agir de concert & en même tems l'une contre les Turcs, & l'autre contre les Tartares, ſous les ordres des Velt-Maréchaux Munich & Laſci. L'Armée du Comte de Munich ayant paſſé le Bog ſans aucun empêchement, arriva le 19 de Juillet de grand matin à une petite diſtance de la Ville d'Oczakow. Ce Général s'empara en moins de trois jours de cette Forteresſe, défendue par une Armée entiére.

Les

Les expéditions du Velt-Maréchal de Lascy ne furent pas moins heureuses. L'Armée de Russie s'empara sous ses ordres de la Ville de Bassar, où les Russiens firent un butin inestimable. 1737.

Malgré les grands succès, la Cour de Russie ne paroissoit point éloignée d'un Accommodement, & elle fit même proposer les conditions auxquelles elle consentoit à mettre bas les armes; mais le Traité qui venoit d'être conclu entre la Cour Ottomane & celle de Perse, avoit rendu les Turcs plus fiers, & leur faisoit espérer d'obtenir une Paix plus avantageuse. Cependant, à ne juger des choses que par les apparences, il sembloit alors qu'il étoit de l'intérêt de la Porte de ne pas continuer une guerre si ruineuse, d'autant plus qu'elle pouvoit être attaquée en même tems par l'Empereur & par les Vénitiens.

En effet l'Empereur paroissoit se disposer à joindre ses armes à celles de la Czarienne; & l'occasion étoit favorable pour reprendre à peu de frais tout ce que l'Empire Ottoman possédoit encore de l'ancienne Hongrie. La Cour de Vienne & celle de Russie s'unirent effectivement d'intérêts; mais avant de déclarer la guerre au Grand-Seigneur, Sa Majesté Impériale fit offrir sa médiation à Sa Hautesse pour l'engager à donner à l'Impératrice de Russie la satisfaction qu'Elle demandoit. La Porte n'ayant pas voulu profiter de ces dispositions favorables de l'Empereur, Sa Majesté Impériale lui déclara la guerre, & fit communiquer en même tems à la Diéte de Ratisbonne un Decret où étoient déduits les motifs qui l'avoient engagée à prendre les armes contre les Turcs, pour porter

1737. les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire à contribuer à cette guerre en accordant un subside convenable.

Toutes les dispositions étant faites pour l'ouverture de la Campagne, on commença les hostilités contre les Infidéles. La grande Armée commandée par le Velt-Maréchal Comte de Seckendorff, sous les ordres du Duc de Lorraine, décampa le 13 de Juillet de Jagodina, où elle s'étoit assemblée, pour s'avancer vers Nissa, dont on devoit former le siége. Le Général Philippi fut détaché avec 6 Régimens de Cavalerie, 500 Houzars, 2000 Grenadiers, & 6 Piéces de campagne. A son arrivée devant Nissa il envoya un Trompette au Bacha, pour le sommer de se rendre. Le Bacha demanda vingt jours pour en donner avis au Grand-Vizir. On lui répondit que s'il ne se rendoit pas dans vingt-quatre heures, la grande Armée, qui alloit arriver, n'épargneroit ni sexe, ni âge, & qu'on passeroit tout au fil de l'épée.

L'Armée du Comte de Seckendorff décampa en même tems, & fit une marche forcée. Ce Général trouva que le Bacha avoit déjà rendu la Place. Cette nouvelle fut très-agréable à la Cour de Vienne, & dédommagea d'un échec assez considérable, que les Troupes Impériales avoient reçu en Croatie.

Un Corps d'environ 6000 hommes qui campoit sur la Riviére d'Unna, y fut surpris par 10000 Turcs, & fut obligé de se retirer sous le canon de Carelstadt, avec beaucoup de perte. Le Baron de Rannach, qui commandoit le Corps en l'absence du Comte de Stubenberg, qui étoit malade, fut tué dans le combat, ainsi que les jeunes Comtes de

Séré-

Séréni & de Cagani. On fit monter le nombre des morts à près de 3000 hommes. 1737.

Le Prince de Saxe-Hildbourghauſen reçût auſſi un échec conſidérable en Bosnie. Ce Prince ayant jugé que la priſe de Bagnaluk étoit abſolument néceſſaire pour faciliter la jonction des Troupes qu'il commandoit, avec celles qui étoient ſous les ordres du Comte de Seckendorff, forma au mois de Juillet le ſiége de cette Place. Le 21 il s'empara d'un Fort qui domine la Ville; & ſe voyant par-là en état de battre la Place, il fit dreſſer quelques batteries, qui ne travaillérent pas beaucoup, parce que les Turcs après avoir brulé un des fauxbourgs qui étoit fortifié, abandonnérent la Ville pour ſe retirer dans la Citadelle. Le Prince de Saxe-Hildbourghauſen envoya le Baron de Mantelli ſon Ajudent-Général, avec deux Trompettes, ſommer le Commandant de la Citadelle. Les Turcs qui y étoient, tirérent ſur cet Ajudent, & bleſſérent les deux Trompettes. On commença bientôt à battre en bréche; & on continua les attaques juſqu'au 4 du mois d'Août, que le Corps de réſerve des Aſſiégeans, qui étoit campé à quelque diſtance, fut ſurpris par un gros Détachement de Cavalerie Turque.

L'Infanterie de ce Corps de réſerve fut entiérement défaite, & la Cavalerie qui voulut ſe battre en retraite juſqu'à la Riviére de Verbas, eut à peu près le même ſort. Elle y trouva le pont rompu. Envain elle chercha à paſſer la Riviére à la nage. Presque tous ceux qui échappérent le ſabre du Turc, périrent dans les eaux.

En apprenant la nouvelle de la défaite de

1737. ſon Corps de réſerve, le Prince de Saxe-Hildbourghauſen fut informé qu'il couroit le même danger, & qu'un gros Corps de Troupes Ottomanes s'avançoit pour l'attaquer. Ce Prince ſe ſentit trop foible pour attendre l'Ennemi. Il prit le parti de lever le ſiége, d'abandonner ſon Artillerie & ſon bagage, & & de ſe ſauver au plus vite. Pendant ce tems-là la Garniſon fit une ſortie, & attaqua l'Arriére-garde, qui, de-même que le gros de l'Armée, perdit encore beaucoup de monde dans ſa retraite.

Cet avantage remporté par les Turcs ne laiſſa pas de leur couter aſſez cher. Le Régiment de Caroli, de Wolffenbuttel, de Daun & de Molcke, qui furent défaits, ou en tout, ou en grande partie, firent une réſiſtance ſi obſtinée, que preſque tous leurs Officiers & Soldats furent tués les armes à la main. Le Prince de Saxe-Hildbourghauſen fit une telle diligence le 5 & le 6 qu'il paſſa la Save, & arriva à Gradiſca en Eſclavonie avec les débris de ſon Armée. Quelques jours auparavant ce Prince avoit été averti que les Turcs venoient pour le ſurprendre, & il s'étoit tenu ſur ſes gardes. On lui avoit donné le même avis le jour qu'il fut attaqué ; mais il négliga la nouvelle, qu'il crut fauſſe comme les autres.

La défaite de ce Prince, attribuée à la ruſe & à la valeur du Comte de Bonneval, obligea le Comte d'Eſterhaſi & le Comte de Herbeſtein, qui agiſſoient dans la Croatie Turque, de ſe retirer avec les Troupes qu'ils avoient ſous leurs ordres. Pour réparer la disgrace que l'on avoit eſſuyée dans la Croatie, on penſa à détacher quelques

Trou-

Troupes de l'Armée que commandoit le Comte de Seckendorff, & à les faire venir sur les frontiéres de la Bosnie. Cette pensée ne fut pourtant pas suivie. Il parut dangereux d'affoiblir la grande Armée. 1737.

L'avantage que le Comte de Kévenhuller remporta sur les Turcs près du Timok, dédommagea en quelque sorte les Impériaux de l'échec qu'ils avoient eu près de Bagnaluck. L'Armée de ce Général n'étoit alors forte que d'environ 6000 hommes : les Turcs étoient au nombre de 16000. Voici comment se passa cette action, où les Impériaux donnérent des marques de leur valeur. Le 27 de Septembre vers le soir, on apperçut sur le Danube quantité de Saïques & de petites Barques qu'on jugeoit être venues de Widdin. Quelques heures après les Troupes qui y étoient à bord, mirent pied à terre, & allérent se poster sur une hauteur au-delà du Timok, & y dressérent leurs tentes, pendant que leur Flotille s'avançoit vers l'embouchure du Timok.

Il y avoit encore de l'autre côté du Danube un Camp considérable, d'où les Turcs transportoient sans-cesse des Troupes pour renforcer celui qu'ils avoient formé en-deçà de cette Riviére. Le lendemain au matin, les Infidéles s'avancérent avec toutes leurs forces vers l'embouchure du Timok, où ils avoient déjà jetté un pont. Le Velt-Maréchal Comte de Kévenhuller s'en étant apperçu, y envoya Mr. Helfreich, Colonel-Commandant du Régiment de François de Lorraine, avec six Compagnies de Grenadiers, soutenues d'un Bataillon du Régi-

1737. ment de Charles de Lorraine. Il détacha en même tems les Carabiniers du Régiment de Hohemhems avec les Grenadiers de celui de Lichtenſtein, dans les Bois qui aboutiſſoient au pont des Ennemis. Auſſi-tôt que le Colonel Helfreich y fut arrivé, ſes Grenadiers attaquérent avec tant de vigueur un grand nombre de Janiſſaires qui s'étoient rendus dans l'Ile, qu'après un feu continuel de plus de trois heures ils eurent le bonheur de mettre les Turcs en fuite, & de bruler leur pont.

Les Impériaux perdirent dans cette action 30 hommes, & le Lieutenant-Colonel du Régiment de Charles de Lorraine fut bleſſé à la joue d'un coup de fuſil. La perte des Turcs monta à plus de 530 hommes. Sur ces entrefaites les Turcs firent défiler à leur gauche quantité de Troupes pour couper les Gardes avancées, & tentérent pour cet effet de franchir quelques marais, mais ils y perdirent beaucoup de monde ſans pouvoir les paſſer. Comme il paroiſſoit par les mouvemens que firent les Turcs, que leur deſſein étoit de venir attaquer le Camp des Impériaux, le Comte de Kévenhuller en fit ſortir les Troupes, & les rangea en ordre de bataille à mille pas de-là. Les Gardes avancées, les ſix Compagnies de Grenadiers & le Bataillon de Charles de Lorraine y vinrent joindre l'Armée, qui marcha enſuite vers l'Ennemi, enſeignes déployées & tambour battant, juſqu'à quelque diſtance d'une grande Forêt, où l'on jugea à propos de faire alte, afin de n'être pas enveloppé par la Cavalerie Turque, qui étoit en grand nombre dans cette Forêt.

Les

Les Turcs voyant que les Troupes Impé- 1737.
riales cessoient de marcher, s'avancérent vers elles en bon ordre & à petit pas, contre leur coutume; & après avoir formé leurs lignes, ils vinrent vers les deux heures après-midi attaquer les Impériaux par divers endroits avec des cris horribles; mais ils furent si bien reçus par la Cavalerie & l'Infanterie, & par le feu du canon, qu'ils furent bientôt obligés de se retirer. Ils revinrent néanmoins peu après à la charge. Pendant ce tems-là un gros Corps de leur Cavalerie se glissa le long du Danube, & vint assaillir le Camp des Impériaux. Ils y massacrérent d'abord les maraudeurs, valets & malades qu'ils y trouvérent; & voyant qu'on avoit détaché quelques Troupes pour aller au secours du Camp, ils vinrent les attaquer. Le Lieutenant-Général Bathiani, qui commandoit ce Détachement, les reçut avec tant de bravoure, qu'ils prirent la fuite avec beaucoup de précipitation & une grande perte.

Les différentes attaques des Turcs durérent jusqu'après le coucher du Soleil, qu'ils se retirérent derriére la Timok, laissant une forte garde sur les bords de cette Riviére. Les Impériaux retournérent à l'endroit où ils s'étoient rangés en ordre de bataille avant le combat. Ceux qui étoient aux bagages prirent la fuite, croyant que l'Armée avoit été défaite, & ce qui étoit le plus fâcheux, ils emmenérent avec eux les chariots sur lesquels étoient les tentes. Le lendemain à la pointe du jour on vit de grands mouvemens dans le Camp des Turcs, qui donnérent lieu de juger que

1737. leur dessein étoit de venir attaquer de nouveau les Impériaux. Vers les huit heures l'Armée Impériale se mit en ordre de bataille, & l'on résolut de se retirer, de crainte que les Turcs, dont le nombre étoit de beaucoup supérieur, ne vinssent s'emparer des défilés pour lui couper la retraite. En conséquence de cette résolution, les Troupes Impériales marchérent vers Cutschak, où elles se remirent encore en ordre de bataille. L'Armée continua ensuite sa marche par des chemins creux le long du Danube jusqu'à Persa Palanka. L'Arriére-garde fut souvent inquiétée par les Turcs pendant la marche.

Les Impériaux ne perdirent pendant l'action qu'environ 200 hommes, sans aucun Officier. La perte des Turcs fut très-considérable. On en jugea ainsi par le grand nombre de corps morts dont la campagne se trouva couverte. On ne sauroit assez exprimer la bravoure des Soldats Impériaux & Saxons, qui firent face par-tout, & résistérent avec un courage intrépide à toutes les attaques des Ennemis. Quoique cette action se passât à l'avantage des Impériaux, ils furent cependant obligés de lever le blocus de Widdin, dont ils avoient entrepris de se rendre maîtres.

Une autre action arrivée deux jours après à l'occasion d'un Vaisseau de guerre des Impériaux, eut quelque chose de bien remarquable, & fut envisagée comme un cas assez extraordinaire. En voici les particularités. Le Vaisseau de guerre, le St. Charles, qui croisoit sous Widdin avec le Vaisseau la Ste. Elisabeth, ayant reçu ordre de

de se retirer sous Orsova, leva l'ancre le 1737.
29 de Septembre, & se disposa à suivre la Ste. Elisabeth, qui avoit pris la même route le soir précédent. A peine eut-il mis à la voile, qu'il fut arrêté par 19 Saïques Turques, qui l'investirent & l'attaquérent avec beaucoup de furie.

Le Capitaine Merlo, Génois de nation, qui commandoit le Vaisseau, les reçut avec toute la bravoure imaginable. Il fit faire sur les Bâtimens Turcs plusieurs décharges de son Artillerie, consistant en dix-huit piéces de canon de douze livres de balle, & huit de quatre livres, qu'il chargea à cartouche, à mesure que les Saïques furent obligées de se retirer avec une perte considérable, quoiqu'elles eussent été soutenues d'une batterie de quatre piéces de canon, que les Turcs avoient élevées sur le bord du Danube. Le Vaisseau le St. Charles profita de la nuit pour continuer sa route, mais il ne put pas beaucoup avancer à cause du courant de l'eau qui étoit contraire. Le 30, à la pointe du jour, il fut attaqué de nouveau par les mêmes Saïques, renforcées de neuf autres. Les Turcs firent tous leurs efforts pour venir à l'abordage, mais ils furent toujours repoussés, l'Equipage & les Troupes qui étoient à bord faisant sur eux un feu terrible & continuel.

Les Turcs perdirent beaucoup de monde dans cette occasion; mais leurs Troupes ayant été rafraîchies sans-cesse par de nouvelles, qui étoient sur les bords de la Riviére, ils revinrent à diverses reprises à la charge, étant soutenus par deux nouvelles bat-

1737. teries, l'une de quatre & l'autre de trois piéces de canon, qu'ils avoient dreſſées; cependant tous leurs efforts furent inutiles. Tout ceci dura juſqu'à ce que le Vaiſſeau arriva près de l'Ile d'Oſtrovo. Les Turcs y débarquérent d'abord des Troupes, qui firent un grand feu ſur le Vaiſſeau, qui par ce moyen fut attaqué avec beaucoup de furie par trois endroits différens, ſavoir par les Troupes qui étoient dans l'Ile, par celles qui étoient ſur les bords du Danube, & par les Saïques; mais il ſe défendit ſi bien, que les Turcs furent enfin obligés de ſe retirer, & abandonnérent entiérement le Vaiſſeau, qui la nuit ſuivante continua ſa route heureuſement.

Le Vaiſſeau le St. Charles eſſuya une infinité de coups de canon & de mouſquetterie de la part des Turcs, qui y jettérent auſſi une quantité innombrable de dards & de fléches. Il n'y eut cependant que deux hommes de tués & quelques-uns de bleſſés. Le grand mât fut atteint de plus de quarante coups de canon. L'Equipage du Vaiſſeau conſiſtoit en 250 hommes: il y avoit à bord 80 Soldats du Régiment de Charles de Lorraine, commandés par le Capitaine Schilling. On ne ſauroit aſſez louer l'intrépidité des Troupes & des Mariniers, & leur conſtance dans une ſituation auſſi périlleuſe.

Apres cette action les Turcs s'emparérent des paſſages entre Widdin & Niſſa. Le Bacha, qui avoit commandé dans l'action du Timok, inveſtit cette derniére Forteresſe avec un Corps de 15 à 16000 hommes, qui ſe préſentérent ſubitement devant la Vil-

Ville, prirent poſte dans les fauxbourgs, & 1737.
ſommérent la Garniſon de ſe rendre, lui offrant les mêmes conditions qui avoient été accordées deux mois auparavant à la Garniſon Turque. Le Bacha ajoûta que le Grand-Seigneur ſauroit gré de cette marque de complaiſance aux Impériaux, & que Sa Hauteſſe la conſidéreroit comme une preuve de la diſpoſition de l'Empereur à faire la paix avec la Porte. Le Général Doxat, habile Ingénieur qui commandoit dans Niſſa, ne crut pas devoir imiter la lâcheté du Commandant Turc, qui avoit rendu la Ville à la premiére ſommation. Il fit d'abord faire toutes les diſpoſitions néceſſaires pour ſe défendre. Le Bacha lui offrit quinze jours pour envoyer quelqu'un recevoir les ordres du Général en Chef, à qui Mr. Doxat dépêcha un Capitaine du Régiment du Prince Maximilien de Heſſe. Cet Officier ſe rendit auprès du Comte de Seckendorff, qui dépêcha l'Ajudent-Général Comte Pertuſati à Sa Majeſté Impériale pour recevoir ſes ordres dans une conjoncture ſi délicate.

Tandis que tout cela ſe paſſoit aux extrémités de la Servie, la grande Armée étoit arrivée avec beaucoup de peine & de fatigue ſur les frontiéres de la Boſnie, vers la Save, où l'on avoit deſſein de s'emparer de quelque poſte important. On en vouloit d'abord à Zwornick, ſitué entre la Drina & la Save; mais on trouva à propos de commencer par s'emparer du Fort d'Uſitza. C'eſt un petit rocher fort eſcarpé, dont la pointe ſoutient une tour environnée d'une muraille, où cent hommes ont de la peine à tenir. De cette muraille deux autres s'allongent en forme de

te-

1737. tenaille jusqu'au pied du rocher, & sont terminées l'une & l'autre par une tour, couvertes chacune d'un précipice qui les rend presque inaccessibles, & qui leur sert de fossé ainsi qu'aux deux murailles. Quoiqu'il y ait des hauteurs dans les environs, il n'y en a cependant aucune dont on puisse tirer avantage pour battre ces flancs, qui couvrent la communication de la grande tour avec celles d'enbas & avec la Ville.

Le Colonel Lentulus, qui avoit été détaché avec quelques Troupes de Cavalerie & d'Infanterie pour reconnoître les environs d'Usitza, ayant trouvé qu'on pouvoit l'attaquer avec facilité & l'emporter en peu de tems, investit la Place le 21 de Septembre. Quelques jours après, le Prince de Waldeck, Major-Général, vint renforcer le Camp d'Usitza avec sa Brigade, de-même que le Lieutenant-Général Comte de Wallis avec les Brigades commandées par les Majors-Généraux de Schulenbourg & Lersner, sur le bruit qui s'étoit répandu que les Turcs faisoient quelques mouvemens pour venir au secours des Assiégés. Le Velt-Maréchal Comte Philippi reçut aussi ordre d'y envoyer douze Bataillons.

Le Comte Philippi après s'être rendu au Camp devant Usitza, & en avoir examiné la situation, ordonna qu'on commençât à faire jouer l'Artillerie contre la Place. Comme le bruit augmentoit que les Turcs marchoient en grand nombre pour faire lever le siége, & qu'ils devoient pour cet effet passer la Riviére de la Drina, on détacha tous les Grenadiers de la grande Armée pour Posséga, afin d'être en état d'agir au cas que

le

le secours Turc parût. Le Velt-Maréchal Comte de Seckendorff s'étant aussi rendu au Camp d'Usitza, visita tous les dehors de la Place, de-même que les avenues par où les Turcs pourroient venir tenter de la secourir, & fit toutes les dispositions nécessaires pour les bien recevoir. 1737.

On commença à faire jouer avec succès deux piéces de canon qu'on avoit fait avancer à deux cent pas de la porte, qui est l'unique entrée de la Forteresse. On ordonna en même tems à huit Compagnies de Grenadiers de se tenir prêtes à marcher, & l'on prépara les échelles & autres machines nécessaires pour monter à l'assaut. Une grosse pluie qui survint ce jour-là, obligea de renvoyer l'assaut au lendemain. Vers le soir on conduisit devant le Général Commandant cinq Rasciens, qui avoient trouvé moyen de sortir de la Forteresse, en descendant avec des cordes le long du rocher: ils rapportérent que la Garnison Turque n'étoit composée que de 200 hommes; qu'on ne pouvoit entrer dans la Forteresse que par la porte; qu'outre celle de bois qu'on voyoit, il y en avoit encore une de fer, qu'on pouvoit néanmoins enfoncer avec des haches, & que quoique la porte intérieure fût barricadée avec de grosses pierres, il n'étoit cependant pas difficile d'y faire une ouverture avec des instrumens propres. Ce rapport ne fit rien changer aux dispositions pour l'assaut, on ordonna seulement de faire avancer vers la palissade une petite piéce de canon, afin de pouvoir la conduire en cas de besoin devant la porte.

Le 1 d'Octobre, à la pointe du jour, tous les Régimens reçurent ordre de se rendre à leurs

1737. leurs postes. Le Prince de Waldeck reçut aussi ordre de marcher à la droite avec quatre Bataillons, tambour battant & enseignes déployées, afin de se faire voir aux Ennemis, & au cas qu'ils parussent sur le rocher, de faire feu sur eux de toute sa mousquetterie. Le Comte de Konigsegg, qui étoit au Corps de bataille près de la batterie de deux piéces de canon avec quatre Compagnies de Grenadiers, reçut un pareil ordre. On commanda le Colonel-Maréchal, avec quatre autres Compagnies de Grenadiers, pour l'attaque de la porte. On posta les Rasciens en divers endroits pour assaillir les Turcs de tous côtés, & on disposa les Charpentiers pour enfoncer la porte, aussi-tôt qu'il seroit possible, avec leurs haches pendant l'attaque.

Toutes ces dispositions étant faites, les Troupes montérent à l'assaut en bon ordre, faisant un feu continuel sur l'Ennemi, qui avoit paru sur les murailles. Pendant ce tems-là les Charpentiers, conduits par un Lieutenant du Régiment de Maximilien de Stahrenberg, s'approchérent de la porte de bois, qu'ils abbattirent à coups de haches, & s'avancérent ensuite pour en faire autant de la porte de fer; mais les Turcs firent rouler du haut de la montagne une si grande quantité de pierres, qu'ils furent obligés de se retirer, après avoir perdu quelque monde. Comme il n'y avoit plus moyen de les faire avancer, on résolut de se servir de la petite piéce de canon qui étoit à portée, & qu'on approcha à dix pas de la porte. Il y eut dans cette occasion environ 60 hommes tant tués que blessés. Les Turcs apportérent tant d'obstacles, qu'on ne put achever la batterie avant

la

la nuit, de sorte qu'on jugea à propos de différer jusqu'au lendemain pour battre la porte de fer. En attendant, les Troupes restérent dans leurs postes, & s'y tinrent prêtes à recommencer l'assaut à la pointe du jour. Vers les dix heures du soir un Turc de la Garnison cria à haute voix en Langue Rascienne, que comme il paroissoit par les dispositions qu'on faisoit, qu'on avoit résolu de ne point donner de quartier aux Soldats de la Garnison, on pouvoit compter qu'ils se défendroient jusqu'à la derniére extrémité, & feroient payer bien cher leur vie. 1737.

Dès qu'on eut rapporté ce discours au Veld-Maréchal Comte de Seckendorff, Son Excellence y envoya un Interpréte Rascien, pour savoir l'intention de la Garnison. Cet Interpréte étant arrivé près de la porte, fit un signal, & un moment après il vit paroître sur la muraille un Turc, la lanterne à la main, qui lui dit que si on vouloit suspendre les hostilités, & accorder une Capitulation honorable à la Garnison, elle se rendroit le lendemain à la pointe du jour. Le Comte de Seckendorff y renvoya l'Interpréte Impérial, qui convint avec les Turcs, qu'en considération de leur belle défense on leur accorderoit une honorable Capitulation; qu'en attendant la Garnison arboreroit le Drapeau blanc, & enverroit deux Otages. La chose fut exécutée le lendemain de grand matin, & on accorda aux Turcs la même Capitulation qui avoit été accordée à la Garnison de Nissa. Cette Garnison, forte d'environ 200 hommes, sortit le 3 d'Octobre de la Forteresse, & fut conduite à Vicegrod.

Pendant le siége d'Usitza, l'Armée étoit cam-

1737. campée à Czaczack, vers Belgrade, d'où elle s'avança vers l'embouchure de la Drina dans la Save, & l'on marqua un Camp près de Viulova, vis-à-vis de Sabatz, où les Troupes commencérent à arriver le 4 d'Octobre, & d'où on fit quelques Détachemens pour s'emparer de Zockol, poste important à l'entrée de la Bosnie. C'est dans ce Camp qu'on apprit qu'à peine les Troupes Impériales s'étoient retirées de devant Usitza, que les Turcs étoient venus prendre leur place, dans le dessein de reprendre ce poste, ayant commencé par mettre le feu à la Palanque.

C'est aussi dans ce Camp que le Comte Tschernin, Ajudent-Général, remit au Comte de Seckendorff des dépêches de l'Empereur, qui lui ordonnoit de remettre le commandement de l'Armée au Velt-Maréchal Philippi, & de se rendre incessamment à Vienne. Le Velt-Maréchal obéit d'abord; quoique sa présence eût été nécessaire pour l'exécution du siége de Zwornick qu'il avoit projetté. L'Armée du Prince de Hildbourghausen étoit arrivée à Métrowitz, sur la gauche de la Save, entre Sabatz & Belgrade, à portée de se joindre à tous momens, en cas de besoin, à la grande Armée. Sur ces entrefaites, les Généraux & Commandans Turcs, dans la Servie, dans la Bosnie & dans la Croatie, rassemblérent toutes leurs Troupes, pour tenir la Campagne aussi longtems qu'ils pourroient, & ruiner par ce moyen l'Armée Impériale, où ils savoient que les maladies, les fatigues & la disette de bien des choses, avoient fait un terrible ravage.

Ali-Beck, ami du Bacha Bonneval, ayant passé

passé la Drina à la tête de 30000 hommes, entra dans la Servie Impériale, où, après y avoir établi son Camp, il fit quatre Détachemens considérables. Le premier marcha vers Nissa, avec cinq piéces de campagne. Le second alla à Zockol, & obligea le Comte de Grunne, qui en avoit formé le blocus, de se retirer à la faveur d'un Bois. Le troisiéme s'avança jusqu'à Vailova, & y mit le feu. L'Aga, qui commandoit ce Détachement, fit ensuite attaquer la Palanque de cet endroit, & Mr. Maréchal, Colonel du Régiment de Furstenberg, n'obtint qu'avec peine la permission d'en sortir par accord avec son monde. 1737.

La Ville de Nissa, dont les Turcs avoient formé le siége, fut obligée de capituler le 22 d'Octobre aux mêmes conditions qui avoient été accordées à la Garnison Turque. Une Escorte de 10000 hommes, qui conduisit la Garnison jusqu'à Belgrade, ravagea, pilla, & saccagea en s'en retournant tous les Villages de la Servie Impériale où ils passérent. D'un autre côté le Bacha de Bosnie, après avoir repris Usitza, s'avança avec un Corps de 80000 hommes jusqu'à la vue des Impériaux, près de Sabatsch, où le Général Philippi s'étoit campé si avantageusement, que le Bacha n'osa l'attaquer, quoique son Armée, où il avoit rappellé presque tous les divers Détachemens, montât à peine à 18000 hommes.

Le Comte de Seckendorff, qui avoit reçu ordre de se rendre à Vienne, tomba dans la disgrace de Sa Majesté Impériale. Quelques jours après son arrivée dans cette Ville, le Conseil Aulique de Guerre lui envoya un Mémoi-

1737. moire, rédigé en plusieurs articles, sur chacun desquels Sa Majesté Impériale lui ordonnoit de répondre. La réponse qu'il donna conformément à cet ordre, n'ayant pas paru suffisante, le Conseil lui fit savoir, par ordre de l'Empereur, que la volonté de Sa Majesté Impériale étoit qu'il gardât les arrêts dans sa maison. Le Comte de Seckendorff reçut cet ordre avec beaucoup de respect, & d'un air fort tranquile.

Dans un Conseil de guerre, qui se tint au Palais en présence de l'Empereur, on jugea nécessaire de s'assurer plus particuliérement de la personne de ce Général. A l'issue du Conseil, le Major de la Ville, accompagné d'un Capitaine, de douze Soldats ou Fuseliers, de deux Caporaux & d'un Exempt, se rendit à l'hôtel de ce Comte, dont il fit d'abord occuper les portes, & les avenues des appartemens. Il signifia ensuite à ce Général que le commandement & la volonté suprême de Sa Majesté Impériale étoient, que non seulement il demeurât aux arrêts chez lui, mais même qu'il fût gardé à vue dans sa chambre, sans pouvoir parler à personne, qu'en présence de l'Officier qui seroit mis auprès de lui. Le Comte de Seckendorff répondit: Je tiens tout de Sa Majesté Impériale, & je lui dois tout. Elle a droit de disposer de ma liberté, de ma vie, & de tout ce que je possède. Le Major de la Ville, avant de se retirer, passa auprès de la Comtesse de Seckendorff, & lui dit: Qu'elle étoit libre de tenir compagnie au Comte son Epoux, si elle le souhaitoit; mais que l'Empereur y mettoit pour condition, qu'elle ne sortiroit point de la chambre où il étoit gardé. Cette Dame

me consentit de se renfermer avec son époux.

Les armes de l'Empereur & de la Czarine furent presque toujours victorieuses pendant le cours de cette année, contre les Turcs & les Tartares. La Ville de Constantinople étoit à tous momens dans la consternation, par les tristes nouvelles qu'on y recevoit. Le Grand-Vizir fut dépossé, & relegué à Salonique; on imposa de nouveaux subsides, & on ordonna de nouvelles levées de Troupes, malgré la disette d'hommes & d'argent où se trouvoit l'Empire Ottoman. Le Roi Très-Chrétien fit offrir plusieurs fois inutilement sa médiation. 1738.

Tandis que cette guerre continuoit, au grand desavantage des Infidéles, le reste de l'Europe étoit assez tranquile. Les démêlés entre les Cours de Madrid & de Londres, au sujet du Commerce, se réduisoient à la perte de quelques Vaisseaux. Le Pape Clément XII. accorda enfin l'investiture des Royaumes de Naples & de Sicile au Roi Dom Carlos, lorsque ce Prince épousa la Princesse Amélie Fille aînée du Roi de Pologne Electeur de Saxe. La France jouissoit des avantages que l'esprit de modération qui dirigea toujours les démarches du Cardinal de Fleuri, lui procuroit depuis longtems; & les bruits que la Constitution *Unigenitus* avoit excités en France étoient assoupis, lorsque tout à coup la Cour de Rome crut avoir trouvé l'occasion de se plaindre. Le Pape avoit paru fort scandalisé de l'Arrêt du Parlement de Paris donné au mois de Janvier, qui supprimoit la Bulle de la Canonisation de St. Vincent de Paul, Fondateur des Prêtres de la Mission, connus

sous

1738. sous le nom de *Lazaristes*, comme contenant plusieurs choses contraires aux maximes & droits du Royaume; & la XIX. Lettre Théologique de Dom de la Taste Bénédictin, contre les Jansénistes & leurs miracles, comme remplie de maximes opposées aux libertés de l'Eglise Gallicane. Les Gens du Roi étant entrés, Mr. Gilbert de Voisins Avocat-Général portant la parole avoit dit, „ qu'un „ Imprimé qui se publioit, leur annonçoit „ la nouvelle Canonisation d'un Saint, d'autant plus vénérable à ce Royaume, qu'il „ y avoit pris naissance, qu'il y avoit passé „ sa vie, & qu'après l'avoir édifiée par ses „ exemples, il y avoit laissé des monumens „ durables de sa piété & de son zèle; mais „ que plus la France devoit prendre de part „ aux hommages religieux dont on l'honore, moins elle avoit lieu de s'attendre „ qu'on s'en fît une occasion de porter une „ atteinte indirecte à ses maximes. Que si „ au milieu du récit de tant de vertus & „ d'actions de sainteté, il étoit juste de ne „ pas omettre le zèle pour la Religion & „ pour l'Eglise, il étoit convenable aussi de „ ne s'en pas expliquer d'une maniére Ultramontaine, capable de blesser en France. „ Que c'est cependant ce qui s'apperçoit trop „ sensiblement dans l'Imprimé que la Cour „ voyoit entre leurs mains, & que dans les „ expressions qui y étoient employées, on „ ne pouvoit s'empêcher de reconnoître l'esprit des partisans outrés de la Cour de „ Rome, plénitude de pouvoir qu'ils lui attribuent dans les affaires de l'Eglise, & „ sur-tout en matiére de Doctrine; sur „ l'obéissance aveugle qu'ils veulent qu'on

„ ren-

„ rende à ſes Decrets auſſitôt qu'ils ſont don- 1738.
„ nés, & ſur les peines rigoureuſes que la
„ Puiſſance Séculiére ne peut déployer trop
„ tôt, à leur gré, pour les faire exécuter.
„ Qu'ils eſtiment donc qu'on ne peut auſſi
„ ſe diſpenſer d'employer, dans cette occa-
„ ſion, des précautions capables de rémédier
„ au danger, & d'empêcher les conſéquen-
„ ces d'un pareil exemple. Qu'ils préſument
„ en même tems que la Cour pourra juger
„ à propos d'ordonnér au ſurplus l'exécution
„ des Arrêts qu'elle a rendus en différentes
„ occaſions, au ſujet des diverſes entrepri-
„ ſes de la Cour de Rome. Que tel eſt l'ob-
„ jet des concluſions qu'ils avoient priſes, &
„ qu'ils laiſſoient à la Cour avec l'Exemplai-
„ re de l'Imprimé dont il s'agiſſoit, &c.

Il intervint auſſitôt un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui annuloit celui du Parlement dès qu'il parut, les Chambres s'aſſemblérent, & il fut arrêté qu'on feroit de très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances au Roi concernant l'Arrêt de ſon Conſeil, & pour juſtifier la conduite du Parlement. Les Gens du Roi étant allés à Verſailles, pour demander à Sa Majeſté qu'il lui plût d'indiquer un jour pour recevoir les Remontrances de ſon Parlement, ils revinrent ſans avoir obtenu de réponſe de la Cour. Vingt Curés de Paris préſentérent en même tems une Requête pour être reçus oppoſans à ladite Bulle, & cette Requête fut appuyée d'une Conſultation de pluſieurs Avocats. Cette affaire n'eut point d'autre ſuite.

La conduite que l'on tient en Eſpagne par rapport aux Decrets de Rome, eſt bien différente. Quand il en vient quelqu'un qui

1738. paroît préjudicier aux droits du Roi & du Royaume, on le reçoit, on le ſerre ſoigneuſement, le peuple n'en entend point parler, & il eſt comme non avenu. On ôte par-là toute occaſion aux diſputes, & à l'eſprit de parti qui en eſt la ſuite, & qui produit les plus grands maux. Cette conduite n'a d'ailleurs rien de dangereux. Ce qui pouvoit autrefois allarmer dans les Bulles, n'eſt plus qu'une affaire de ſtile. Les tems n'étoient plus où les Papes pouvoient impunément paſſer leur pouvoir. Ils ont appris qu'en voulant trop étendre leur puiſſance temporelle & ſpirituelle, c'étoit donner occaſion de leur diſputer l'une & l'autre.

Si les diſſenſions & l'eſprit de parti font à la Religion des torts conſidérables, ce qu'elle perd en Europe elle le regagne dans les trois autres parties du Monde, où de zélés Miſſionnaires font embraſſer aux Infidéles & aux Barbares la Foi que nous abandonnons. Il en partit cette année un grand nombre pour les Indes, la Chine, & l'Amérique Septentrionale. Quoique l'Empereur qui régne aujourd'hui dans la Chine, n'accorde pas à la Religion une protection auſſi ſpéciale que ſon prédéceſſeur, il permet cependant à ſes Sujets de l'embraſſer, du-moins il le tolére; & l'on compte encore aujourd'hui dans Pekin, Capitale de ce vaſte Empire, plus de 50000 Chrétiens. Les Mandarins les connoiſſent & les ſouffrent, moyennant une ſomme d'argent que les Chrétiens donnent quelquefois aux Mandarins qui ſont dans le fond des Provinces. Ils évitent par-là les perſécutions; & la Chine eſt encore un des endroits où les Ouvriers Evangéliques ont le

plus

plus de tranquilité. Les Lettres de Lima au Pérou du 2 Mai de l'année 1737, portoient que les habitans du Païs de *Cerro de la Sal* avoient mis à mort, d'une maniére très-cruelle, trois Péres de l'Ordre de St. François, & trois Fréres Laïcs du même Ordre, qui y étoient allés pour prêcher l'Evangile. Environ dans le même tems quatre Jéſuites perdirent la vie au Tunkin pour la même cauſe. 1738.

L'Electeur de Saxe ſe trouvant paiſible poſſeſſeur du Royaume de Pologne, Sa Majeſté écrivit une Lettre circulaire, pour engager les Sénateurs & tous les Grands de l'Etat, à prendre de concert les moyens néceſſaires pour le bien & la proſpérité de la République. Le Primat du Royaume, conformément aux intentions du Roi, propoſa quinze Articles, ſur leſquels les Sénateurs pouvoient délibérer à la prochaine Diéte générale. En voici l'extrait, qui donnera une idée exacte de la Pologne & de ſon gouvernement.

Qu'il ſeroit à propos pour l'intérêt du Roi & de la République, de donner en amodiation les revenus publics, ſelon l'ancienne pratique, & conformément au plan du feu Grand-Tréſorier. Qu'il falloit faire un Réglement par rapport aux prix des Monnoies, & particuliérement des Ducats, afin de les mettre ſur un pied proportionné à celui où ils ſont dans les autres Païs. Que rien ne ſeroit plus utile à la République, que de faire exécuter dans les Palatinats & Diſtricts reſpectifs, ce dont on étoit convenu dans la Diéte de 1717, par rapport aux Charges publiques. Qu'il falloit établir une Loi Somptuaire par rapport aux habillemens; régler

1738. les quartiers d'hiver, & réformer les abus qui se sont glissés dans la perception des droits sur les Boissons. Qu'on feroit de nouvelles instances pour solliciter le payement de ce qui étoit dû à la République par le Royaume de Naples. Que la Diéte devoit pourvoir aux dépenses nécessaires pour les fortifications de Caminiec, surtout depuis que les Turcs, contre les Traités, fortifioient Choczim. Qu'on devoit pareillement mettre en bon état l'Artillerie de la Couronne & celle de Lithuanie. Que comme la bonne intelligence étoit rétablie avec la Cour Impériale, il feroit à souhaitter qu'on pût effectuer la même chose avec les autres Cours, particuliérement avec celle de Berlin, & régler l'affaire d'Elbing.

Telle étoit alors la situation de la Pologne. Celle de l'Empereur n'étoit pas si tranquile. Quoique les Généraux remportassent de grands avantages contre les Turcs, Sa Majesté Impériale commençoit à manquer d'argent pour subvenir aux frais de cette guerre. La France avoit offert envain sa médiation. Le Peuple de Constantinople appuyé par le Mufti, & par les Gens de Loi, vouloit absolument la continuation de la guerre contre les Chrétiens. Ainsi les Turcs se préparérent à se défendre avec toute la vigueur possible. Les deux Armées qu'ils mirent sur pied, pour agir en Hongrie & dans la Bessarabie, montoient à 250000 hommes. La Flotte destinée pour la Mer Noire fut renforcée; ils firent construire quantité de Bâtimens légers pour agir le long des côtes; & le Comte de Bonneval, connu à la Porte sous le nom d'Achmet Bacha, fut destiné à commander

un

un Corps de Troupes séparé dans la Transylvanie, en faveur du Prince Ragotzi, mais il s'en excusa. 1738.

Les Russiens de leur côté se rendirent par la Pologne vers la Moldavie; & quoique la Cour de Vienne eût fait proposer par le Général Botta à celle de Russie d'envoyer une partie des Troupes vers Choczim, afin d'attaquer les Turcs de ce côté-là, & par ce moyen de couvrir la Transylvanie, on ne changea rien au plan des opérations dressé à Pétersbourg, où l'on avoit résolu de ne point éloigner l'Armée de la Flottille & des Magazins. Les Russiens qui étoient sur les frontiéres de l'Ucraine, poussérent leurs conquêtes le long de la Mer Noire; & après s'être emparés de quelques postes à l'embouchure du Niester, afin de faire remonter cette Riviére par la Flottille, ils firent le siége de Bender, pendant que le Velt-Maréchal Lasci attaqua avec une puissante Armée les Tartares dans la Crimée, & les défit. Ce fut alors que les Puissances Maritimes offrirent leur médiation, pour moyenner, conjointement avec la France, un Accommodement entre les Cours de Vienne & de Russie & la Porte Ottomane. L'Accommodement n'eut point lieu, & la guerre continua encore longtems.

Elle continuoit pareillement dans l'Ile de Corse. Théodore, Chef des Mécontens, & à qui ils donnoient le titre de Roi, leur inspiroit toujours une haine implacable contre les Génois, & l'envie de périr plutôt que de retourner sous le gouvernement de la République. Le Comte de Boissieux, Lieutenant-Général, & commandant en Chef les Troupes que la France avoit accordées aux Génois,

1738. avoit de fréquentes conférences avec les Députés des Mécontens. Ils n'étoient pas éloignés de donner les mains à un Accommodement, pourvu qu'on trouvât le moyen de les empêcher de retourner sous la domination Génoise. Mais les Génois, loin de concourir avec le Général François pour rappeller les Mécontens par la douceur, paroissoient au-contraire prendre à tâche de les aigrir, par les partis qu'ils ne cessoient d'envoyer pour les harceler. Ceux des Mécontens qui étoient pris en combattant, n'étoient point traités en prisonniers de guerre, mais en rebelles que l'on surprend les armes à la main. Ceux-ci de leur côté usoient de represailles, & faisoient bruler vifs les Génois, sur-tout les principaux Officiers qui tomboient entre leurs mains. Le Comte de Boissieux, de concert avec le Marquis Mari, Commissaire de la République de Gênes, fit dresser un Decret concernant l'Accommodement réglé sous la médiation du Roi de France, entre la République de Gênes & les Mécontens de Corse, & le fit signifier aux différentes Piéves. Il portoit: Qu'il y auroit une amnistie générale avec rappel du ban & même des galéres en faveur de ceux qui, pour cause de rebellion, dont il ne seroit plus parlé, pourroient avoir encouru ces peines: Que chacun seroit rétabli dans ses biens & honneurs, pourvu qu'il eût accepté l'amnistie, & se fût soumis au réglement. Qu'il y auroit un désarmement général, avec peine de mort sans remission pour tous ceux qui dans la suite seroient trouvés avec des armes. Que les Impôts, Subsides & Gabelles, qui pendant la révolte n'auroient pas été payés, seroient

roient remis, & qu'il ne seroit rien demandé à cet égard. Que le Commissaire-Général ne pourroit plus, comme ci-devant, envoyer aux galéres; qu'il pourroit seulement faire prendre les coupables, instruire leur procés, & l'envoyer à Gênes, où il seroit décidé selon les Loix. Que le Tribunal Supérieur de Corse seroit composé de trois Auditeurs étrangers, qui ne pourroient être ni Corses, ni Génois. Que les Juges inférieurs seroient Corses, & jugeroient en dernier ressort, & sans appel, les causes qui n'excéderoient pas la valeur de 500 livres, faculté qu'ils n'avoient eu ci-devant que jusqu'à 25 livres. Qu'on érigeroit des Colléges & Lieux d'exercices pour les Jeunes-gens. Que les Corses seroient élevés à la Dignité Epiſcopale comme les autres Sujets de la République, qui dans les cas de vacance des Siéges promettoit de les proposer au Pape pour les remplir. Que la République nommeroit chaque année, pendant cinq ans, quatre Familles Corses pour être honorées de la Noblesse, & jouir des honneurs & prérogatives qui y sont attachés; ce qui feroit en tout vingt Familles nobles. Que les assassinats seroient punis de mort sans rémission, & que la République s'engageoit à ne jamais accorder d'azile. Que le Roi de France & l'Empereur seroient garants de l'exécution de ces Conditions. 1738.

Ce Réglement fut signé à Fontainebleau au nom du Roi par Mr. Amelot chargé du département des Affaires Etrangéres, & par le Prince de Lichtenstein Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France, au nom de Sa Majesté Impériale. Il fut envoyé ensuite aux Mécontens, & on leur accorda le

1738. tems néceſſaire pour l'examiner, & pour ſe déterminer. Ce Projet n'eut point ſon effet, & les Rebelles attaquérent un Détachement des Troupes Françoiſes, commandé par Mr. de Villemur. Comme on avoit perdu toute eſpérance de les deſarmer par la douceur, la Cour de France prit la réſolution d'augmenter ſes Troupes juſqu'à 10000 hommes. Le Comte de Boiſſieux, ayant demandé ſon rappel à cauſe du mauvais état de ſa ſanté, le Marquis de Maillebois, Lieutenant-Général, fut nommé pour le remplacer, ayant ſous lui trois Maréchaux de Camp, avec quatorze Bataillons d'augmentation.

Les Mécontens, après la tenue d'un Conſeil général, où il avoit été réſolu de ne point accepter l'Accommodement propoſé par la France, publiérent les raiſons qui les avoient engagés à ce refus. Ces raiſons portoient en ſubſtance; que la félicité de l'Ile de Corſe demandoit qu'elle fût gouvernée par un Souverain, qui ne poſſédant point d'autres Etats, ſe trouveroit obligé de reſter dans ſon Royaume, & mettroit toute ſon attention à gouverner ſon Peuple; que Dieu leur avoit donné un Souverain tel qu'ils demandoient, en la perſonne du Baron de Neuhoff, qu'ils avoient reconnu & proclamé pour leur Roi; que l'arrivée des nouvelles Troupes ne devoit pas les détourner de leur réſolution, puiſqu'ils étoient en état de leur réſiſter; & que ſi on en envoyoit un plus grand nombre, il n'y pourroit pas ſubſiſter.

1739. Les Chefs des Mécontens réſolurent enſuite d'interdire, ſous peine de mort, toute communication avec les François & les Génois, afin d'empêcher que rien de ce qui ſe paſ-

passoit entre eux ne transpirât, & pour rassurer ceux qui désespéroient de pouvoir le défendre longtems, & qui craignoient toujours la vengeance de la République de Gênes, on répandit le bruit que l'Isle de Corse seroit cédée à Dom Philippe Infant d'Espagne, qui alloit épouser l'Aînée des Princesses de France. 1739.

La publication de ce Mariage & celle de la Paix avoit répandu la joie dans tout ce Royaume. Le Traité en avoit été signé à Vienne le 18 Novembre 1738 entre l'Empereur & Sa Majesté Très-Chrétienne. Les Articles Préliminaires en avoient été signés le 3 Octobre 1735. Il avoit pour base les Traités de Westphalie, de Nimégue, de Ryswick, & de Bade. Le sixiéme Article contient l'Acte d'abdication du Roi Stanislas, à qui l'on avoit fait la cession & remise du Duché de Lorraine, avec trois autres Actes qui regardent les affaires de Pologne ; un Acte par lequel Sa Majesté Très-Chrétienne reconnoît le Roi Auguste, & un autre par lequel l'Impératrice de Russie & le Roi Auguste reconnoissent le Roi Stanislas.

Dans le septiéme Article on voit en premier lieu les quatre déclarations signées entre l'Empereur & les Rois d'Espagne & des deux Siciles ; ensuite le Diplôme de l'Empereur pour la cession des Royaumes de Naples & de Sicile, & des Ports de Toscane ; le Diplôme du Roi d'Espagne & des deux Siciles, pour la cession de Parme & de Plaisance à l'Empereur, & de la succession éventuelle de la Toscane à la Maison de Lorraine. L'Article huitiéme contient le Diplôme de l'Empereur pour la cession du Novar-

1739. varrois & du Tortonois au Roi de Sardaigne. Par le dixiéme le Roi de France s'engage à la garantie de la Pragmatique Sanction.

La Cour d'Eſpagne en accédant à ce Traité, ſe vit plus en état de faire valoir ſes prétentions vis-à-vis du Roi de la Grande-Bretagne. Il y avoit eu une Convention entre la Cour de Madrid & celle de Londres, qui paroiſſoit devoir terminer les différends qui régnoient entre elles depuis ſi longtems. Deux Miniſtres Plénipotentiaires devoient être nommés de la part de Leurs Majeſtés Britannique & Catholique reſpectivement, pour conférer à Madrid, & régler finalement les prétentions reſpectives des deux Couronnes, tant par rapport au Commerce, & à la Navigation en Amérique & en Europe, & aux limites de la Floride & de la Caroline, que touchant d'autres points qui reſtoient auſſi à terminer, le tout ſuivant les Traités différens depuis 1667 juſqu'à 1729, y compris celui de l'*Aſſiento des Négres*.

Auſſitôt qu'on eut ſigné & ratifié cette Convention, le Roi de la Grande-Bretagne envoya une Fregate à l'Amiral Haddock, qui étoit alors à Port-Mahon avec une Eſcadre de quatorze Vaiſſeaux de guerre, & lui ordonna de revenir ſans délai dans les Ports d'Angleterre, moyennant l'arrangement amiable qu'on avoit fait avec l'Eſpagne. Sa Majeſté Catholique fit de ſon côté deſarmer ſes Vaiſſeaux; & afin que, conformément à ce qui avoit été arrêté dans la Convention, au ſujet de la Caroline & de la Géorgie, toutes choſes reſtaſſent, pendant le Congrès de Madrid, dans le même

même état sans aucun changement de part & d'autre, Sa Majesté Catholique envoya ses ordres en Amérique, pour qu'on s'y réglât sur ce qui avoit été stipulé. La Cour de Londres n'envoya que longtems après les mêmes ordres en Amérique, & le Ministére envoya une autre Fregate à l'Amiral Haddock, pour révoquer les ordres qu'on lui avoit donnés de revenir en Angleterre, & pour lui ordonner de se rendre à Gibraltar avec son Escadre, qui avoit été renforcée de 28 Vaisseaux. 1739.

Ces deux incidens firent présumer au Ministére de Madrid que celui de Londres ne vouloit pas tenir la Convention, puisque l'Escadre Angloise n'étoit point retournée dans les Ports de la Grande-Bretagne, & que du lieu où elle étoit, quoiqu'appartenant à Sa Majesté Britannique, elle causoit de grands préjudices au Commerce des Espagnols.

Les Plénipotentiaires d'Espagne, au commencement des Conférences qui se tenoient à Madrid, déclarérent & protestérent que si les Anglois ne se retiroient dans les Ports de la Grande-Bretagne, Sa Majesté Catholique ne pouvoit ni ne devoit pour son honneur, & pour le préjudice qu'en souffroient le Commerce & les Intérêts de ses Sujets, payer les dédommagemens stipulés. Le Ministére Britannique n'ayant pas rappellé la Flotte, le Roi d'Espagne ne fit pas faire au terme marqué le payement des 95000 livres sterling; il ordonna au-contraire qu'on armât de-nouveau ses Vaisseaux, ou qu'on y en ajoûtât

1739. de nouveaux, & il fit dire à tous ſes Sujets d'uſer de repreſailles.

La guerre ayant recommencé, on ſe prépara de part & d'autre à la pouſſer avec vigueur. Les Communes paſſérent un Bill, pour autoriſer Sa Majeſté Britannique à prendre les meſures telles que la néceſſité des affaires pourroit l'exiger, les inſultes des Eſpagnols étant venues à un tel point, qu'il falloit employer des moyens plus efficaces que de ſimples paroles.

L'Amiral Vernon étant parti le 16 Novembre 1739 de la Jamaïque avec ſept Vaiſſeaux de guerre, il arriva le 1 Décembre à la vue de Porto-Bello, & envoya le Vaiſſeau *le Sheerneſſ* croiſer devant Carthagéne. Le calme ayant obligé cet Amiral de paſſer la nuit à l'ancre, il avança le lendemain en ordre de bataille vers le Fort, & donna les ordres néceſſaires pour en commencer l'attaque. Le Capitaine Brown attaqua d'abord le Fort de fer. L'Amiral s'apperçut que les Eſpagnols ſe rendoient de divers endroits dans le Fort, ſur quoi il ordonna aux chaloupes qui avoient à bord les Soldats qu'on avoit embarqués à la Jamaïque, de s'avancer vers les côtes, & d'y faire une deſcente. Pendant ce tems-là il s'approcha du Fort, & fit un feu ſi violent ſur les premiéres batteries des Ennemis, qu'ils furent obligés de les abandonner; ce qui favoriſa la deſcente, & fut cauſe de la reddition du Fort.

L'Amiral ayant tenu enſuite un Conſeil de guerre, il fut réſolu d'attaquer la nuit ſuivante le Château de la Gloire, cette entre-

entrepriſe ne paroiſſant pas praticable pendant le jour. Les Eſpagnols, après l'avoir défendu quelque tems, arborérent le drapeau blanc, & demandérent à capituler. Dès que les conditions furent arrêtées de part & d'autre, l'Amiral détacha le Capitaine Newton avec 120 Soldats pour aller prendre poſſeſſion du Château de la Gloire & du Fort St. Jérôme, les deux Forteresſes qui défendoient à droit & à gauche l'entrée de Porto-Bello. 1739.

L'Amiral ordonna qu'on tranſportât à bord de ſon Eſcadre l'Artillerie des Forteresſes, ſavoir 40 piéces de canon, 4 piéces de campagne, 4 mortiers, 18 coulevrines, tous de bronze. Il y fit pareillement tranſporter toutes les munitions de guerre, à l'exeption de 122 barils de poudre, qui furent employés à faire ſauter les mines pour la démolition des fortifications, qui furent entiérement raſées, & environ 10000 écus, que l'on diſtribua aux Troupes Angloiſes.

On ne parloit point encore de paix entre la Porte Ottomane & les Cours de Vienne & de Ruſſie. Les avantages n'étoient pas encore aſſez conſidérables de part ni d'autre, pour qu'un des deux Partis fût obligé à la demander.

Les Turcs ayant réſolu de faire le ſiége de Bellegrade, l'Armée Ottomane parut le 25 de Juillet à peu de diſtance de l'Armée Impériale, qui campoit alors dans les lignes de circonvallation, près de cette Ville. Les Turcs, dont l'Armée étoit de 100000 combattans, étant venus attaquer près de Crotzka les Impériaux commandés par le Velt-Maréchal Comte de Wallis, & le Comte de Neupert, après un combat de ſept heures

1739. ils furent défaits, & perdirent près de 10000 hommes tant tués que blessés, dont quatre Bachas. Le Grand-Vizir fit couper la tête au Général qui s'étoit laissé battre; & après avoir fait dresser son Artillerie, qui consistoit en 100 piéces de canon, 22 coulevrines & 30 mortiers, il fit faire un feu continuel, & prépara les choses nécessaires pour donner divers assauts à la Place.

Tandis que le Général Succow défendoit Bellegrade avec toute la bravoure & la vigilance possible, le Général Comte de Neuperg revint du Camp Ottoman à Bellegrade avec les Articles Préliminaires de la Paix qu'il venoit de régler avec le Grand-Vizir. On devoit, conformément à ces Articles, faire sauter tous les bastions, & autres ouvrages de la Forteresse de Bellegrade; tout le Bannat de Témeswar devoit être restitué à l'Empereur. Le Danube & la Save devoient servir de limites aux deux Empires. Les Impériaux emportoient toute l'Artillerie, les munitions & provisions, & emmenoient aussi tous les Vaisseaux de guerre & autres Bâtimens. Le Général Succow, Commandant de Bellegrade, fit d'abord difficulté de rendre la Place, comme ayant ordre de la défendre jusqu'à la derniére extrémité; mais le Velt-Maréchal Comte de Wallis lui ayant fait voir qu'il avoit carte blanche, il se soumit aux ordres du Général en chef.

Comme on apprit que la plus grande partie de l'Armée du Grand-Vizir se disposoit à marcher vers la Moldavie pour en chasser les Russiens, cela fit juger que la Russie n'étoit pas comprise dans la Paix. En effet, sur les plaintes que l'Empereur en reçut, Sa Ma-

Majesté Impériale, dans une audience particuliére, témoigna au Ministre de Russie le mécontentement où il étoit de tout ce qui s'étoit passé, & l'assura qu'Elle avoit ordonné à tous les Ambassadeurs de déclarer dans toutes les Cours étrangéres, que le Comte de Neuperg s'étoit rendu au Camp Ottoman à son insu, & même contre ses ordres; que pour cet effet, & d'autant qu'il étoit impossible d'apporter aucun remède à tout ce qui s'étoit passé, Sa Majesté Impériale déclaroit d'un côté qu'Elle desapprouvoit hautement les Articles préliminaires, & qu'Elle ne manqueroit pas de faire en son tems ce que la justice exigeroit d'Elle, & que d'un autre côté Elle accompliroit tout ce qui avoit été accordé à la Porte Ottomane. 1739.

La Cour de Russie devoit être d'autant moins sensible de n'avoir pas été comprise dans le Traité, qu'elle avoit alors remporté plusieurs victoires sur les Turcs. Leur Armée étoit commandée par le Séraskier Vély-Bacha. Les Forces Ottomanes consistoient en 50000 Turcs & 40000 Tartares. Le Veld-Maréchal Comte de Munich résolut d'attaquer les Infidéles, qui s'étoient postés dans un Camp avantageux, sur le grand-chemin de Choczim, pour empêcher les Russiens d'approcher de cette Place.

Le Comte de Munich ayant observé qu'on ne pouvoit aborder l'Armée ennemie que du côté de son aile gauche, feignit d'en attaquer la droite; les Ennemis étant accourus de ce côté-là avec leurs plus grandes forces, redoublérent les travaux, & firent élever de nouvelles batteries. Cependant l'Armée Russienne replia tout d'un coup; les Ennemis se-

1739. repliérent pareillement sur leur gauche; mais les Russiens jettérent les ponts avec tant de promptitude, & leur Artillerie fut si bien servie, qu'en peu de tems ils passérent les défilés. Le Corps de bataille, & l'aile gauche commandée par le Lieutenant-Général Baron de Lowendahl, suivirent l'aile droite.

Peu après on s'apperçut que les Ennemis commençoient à rompre leur camp, & à se retirer vers Choczim. Les Russiens s'en emparérent. On y trouva 19 canons de bronze, 4 mortiers, quelques drapeaux, des vivres & des fourrages en quantité; & le lendemain le Général Comte de Munich se trouva maître de Choczim, avec une Artillerie de 200 piéces de canons & mortiers; le Kaltschab, Bacha à trois queues, fut fait prisonnier de guerre avec sa Garnison.

Cependant Sa Majesté Impériale tint un grand Conseil à Vienne, où l'on délibéra sur les moyens d'établir solidement la prochaine Paix avec la Porte Ottomane, en y faisant entrer la Russie & la République de Pologne. En conséquence Mr. de Dahlman, ci-devant Ministre de l'Empereur à Constantinople, & ensuite Plénipotentiaire à Nimirow, partit pour se rendre auprès du Grand-Vizir, afin d'y travailler à la Conclusion finale du Traité de Paix. Ce Traité fut signé le 18 de Septembre de cette année par les Plénipotentiaires des deux Puissances, & par le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France, en qualité de Ministre Médiateur. Le Marquis de Villeneuve signa le même jour avec le Grand-

Grand-Vizir un autre Traité concernant les intérêts de la Ruſſie; l'Impératrice ratifia enſuite tout ce qui avoit été fait. 1739.

La nouvelle du Traité de Paix, & de la priſe de Belegrade, avoit cauſé une grande joie à Conſtantinople, parce qu'on croyoit que le Traité avoit été conclu ſur le pied de celui de Carlowitz: mais cette joie diminua beaucoup à l'arrivée du Courier dépêché par le Grand-Vizir avec les Articles Préliminaires. On aſſembla peu après le Divan, pour délibérer s'il convenoit de les ratifier. Les ſentimens furent partagés; mais les gens de Loi s'étant déclarés pour la ratification, leur opinion prévalut. On ſavoit d'ailleurs que Choczim s'étoit rendu aux Ruſſiens, & l'on craignoit que le Velt-Maréchal Comte de Munich ne pouſſât plus loin ſes conquêtes.

Ce fut en ce même tems que l'Ambaſſadeur de Perſe qui réſidoit à Conſtantinople, communiqua aux Miniſtres du Grand-Seigneur la relation des avantages que le Schach Nadir, connu ſous le nom de Thamas Kouli-Kan, avoit remportés ſur le Grand Mogol. L'Armée de ce dernier, compoſée de 400000 hommes d'Infanterie, de 200000 de Cavalerie, & de 3000 Eléphans, avoit été miſe en déroute par les Troupes de Perſe. Thamas Kouli-Kan ayant enſuite pourſuivi le Grand Mogol, il l'obligea à faire la Paix, & à lui céder les Provinces de Cabal & de Lahor, avec des tréſors immenſes en argent & en pierreries.

Eréſa Guli, fils de Kouli-Kan, fit étrangler, pendant l'abſence de ſon Pére, le dernier

1739. nier Sophi ainſi que le Prince ſon fils, en qui l'ancienne race des Sophis fut éteinte. Ce jeune Prince avoit été mis ſur le Trône par Kouli-Kan, quand cet Uſurpateur fit dépoſer le Pére, & qu'il le relegua dans une Province éloignée. Kouli-Kan ayant été élu enſuite Schach de Perſe, il fit ſubir au fils le même ſort.

Thamas Kouli-Kan prit la réſolution, après la défaite du Grand-Mogol, de partager ſes Etats, & de donner à ſon fils le Royaume de Perſe, en conſervant pour lui le Royaume de Candahar avec ſes nouvelles conquêtes, mettant pour conditions, que le Prince *Eréſa Guli* prendroit le titre de *Véliacht*, qui eſt celui qu'on donne aux Héritiers préſomptifs de Perſe; qu'il ne pourroit porter le *Doghia*, la marque de la Souveraineté, qu'au côté gauche, au-lieu que les Rois de Perſe le portent au côté droit; qu'il ne ſigneroit qu'au bas les Ordonnances que les Sophis ont coutume de ſigner au haut de la feuille; & qu'il ne pourroit faire la guerre aux Puiſſances voiſines, excepté aux *Lesghies*, eſpéce de Tartares qui habitent le Mont Caucaſe.

Auſſitôt après ce Réglement, Thamas Kouli-Kan envoya un Ambaſſadeur à Conſtantinople, pour demander à Sa Hauteſſe des paſſeports, ayant deſſein de traverſer une partie de l'Empire Ottoman, pour ſe rendre à la Mecque, où il avoit deſſein de viſiter le tombeau de Mahomet. On ſoupçonna que ce Conquérant méditoit quelque projet contre le Grand-Seigneur, ſous prétexte d'un pélérinage à la Mecque, & la Porte fit auſſitôt toutes les diſpoſitions néceſ-

ceſſaires pour aſſembler une puiſſante Armée 1739.
ſur les frontiéres de la Perſe.

On pouvoit à-la-vérité tout appréhender de la part de cet Uſurpateur. Il venoit de s'emparer de tous les Etats du Grand-Mogol, & il avoit enlevé les Tréſors immenſes de ce Prince, quoique par un Traité il l'eût remis en poſſeſſion de ſes Etats, à l'exception de quelques Provinces; mais cette prétendue grandeur d'ame n'étoit qu'une feinte. En effet Kouli-Kan ayant défait la nombreuſe Armée du Grand-Mogol, & ayant vivement pourſuivi ſes premiers ſuccès, voyant qu'il lui reſtoit encore un grand nombre de Villes à ſoumettre, & que ſon Armée étoit fort diminuée, il crut qu'il falloit propoſer la Paix. Il ſe ſervit pour cet effet de Saduc-Kan, ſujet du Grand-Mogol, qui s'étoit laiſſé corrompre.

Saduc-Kan fut envoyé au Grand-Mogol, auquel il déclara que le Schach Nadir ſe contenteroit de quelques Provinces, & que moyenant une ſomme d'argent il conſentoit que le Mogol rentrât dans ſes Etats. Les conditions furent acceptées; le Grand-Mogol après le Traité donna un grand repas à Schac Nadir, qui voulut à ſon tour en donner un. Le Grand-Mogol eut d'abord beaucoup de répugnance à s'y rendre, mais Saduc-Kan le preſſa ſi fort qu'à la fin il y conſentit. Le diné fut à peine achevé, que Kouli-Kan fit arrêter le Grand-Mogol avec toute ſa ſuite, & détacha immédiatement après 20000 hommes pour s'emparer de la Ville de Delly, Capitale des Indes. Il a depuis étendu encore ſes conquêtes.

La Rebellion continuant toujours dans l'I-

1739. l'Ile de Corſe, le Marquis de Maillebois qui s'étoit contenté juſqu'alors de reprimer les Mécontens, prit enfin la réſolution de n'employer plus que la force pour les ſoumettre. Il partit de la Baſtia avec tous les Grenadiers de 8 Bataillons, 60 Miquelets, 100 Huſſars, 70 Volontaires Corſes, un grand nombre de Païſans armés, & 800 hommes de Troupes réglées. Etant arrivé au Couvent de St. Nicolas, il partagea ſes Troupes en quatre Corps. Le Comte de Luſſan, qui étoit à la tête du premier, marcha droit à la gorge de Tenda, le Marquis de Craſſol à celle de Bigorno, & le Marquis d'Avray à celle de Linto. Mrs. du Châtel & de Villemur s'avancérent vers Balagna, le Marquis de Maillebois étant demeuré avec le reſte des Troupes au Poſte de St. Nicolas. Les Mécontens firent grand feu à leur approche, mais ils furent forcés, & obligés de quitter les gorges.

Le Marquis d'Avray trouva plus de difficulté à l'attaque de la gorge de Linto, à cauſe du grand nombre de Mécontens que le Sr. Hyacinthe Paoli y avoit amenés. Il en fit avertir le Marquis de Maillebois, qui ayant été reconnoître la ſituation des Ennemis, trouva qu'elle étoit d'une nature à pouvoir engager une affaire ſérieuſe. C'eſt pourquoi il prit le parti de faire ſommer les Mécontens, & de leur remettre copie de l'Avertiſſement du Roi. Les Mécontens ayant obtenu quatre heures pour ſe déterminer, le même jour les Piéves de Petraalba, Caria & Jonchina vinrent ſe ſoumettre, ainſi que les habitans de Bigorno, & apportérent leurs armes à Mr. de Maillebois. Ce Général ſe ren-

rendit maître depuis de quatre autres Piéves, & de Monte Maggiore. 1739.

Mr. de Maillebois, après quelques autres succès, fit avancer ses Troupes à Corte; les habitans du Païs de Nocetta & de celui de Niole, que les Allemands n'avoient pu soumettre, vinrent se rendre, & toute la partie de l'Ile de Corse d'en-deçà des Monts fut réduite à l'obéissance. Cette rebellion ne parut bien appaisée que quelques mois après. Tous les habitans rendirent leurs armes, & le Roi de France ayant rempli ses engagemens, le Marquis de Maillebois fit repasser ses Troupes en Provence.

On apprit dans le même tems que le Pape Clément XII. étoit mort à Rome, le 6 Février, dans la quatrevingt-huitiéme année de son âge, & la dixiéme de son Pontificat, étant né à Florence le 7 Avril 1652, & élevé au Pontificat le 12 Juillet 1730. Il étoit de la Maison de Corsini. Il avoit terminé peu de tems avant sa mort les différends de la Cour de Rome avec celle de Turin au sujet de quelques Terres enclavées dans les Domaines du Roi de Sardaigne, & dont le Monarque vouloit acquérir la propriété. Il avoit appris avec beaucoup de plaisir la démarche que l'Université de Paris venoit de faire. S'étant assemblée extraordinairement aux Mathurins, en vertu d'un Mandement de Mr. l'Abbé Prince de Rohan de Ventadour, Recteur, adressé à tous les Docteurs & Maîtres de la Faculté des Arts, & l'Assemblée étant composée de 450 membres, on y délibéra sur l'Appel interjetté en 1718, de la Bulle *Unigenitus*; & après le Discours de Mr. le Recteur, l'Ap- 1740.

1740. l'Appel fut révoqué, & la Conſtitution reçue comme une Loi de l'Egliſe.

Le lendemain de la mort du Pape, le Cardinal Albani, Camerlingue accompagné des Clercs de la Chambre Apoſtolique, s'étant rendu au Palais, viſita le corps du feu Pape, & ſe fit enſuite conſigner l'Anneau du Pêcheur. Le corps qui avoit été embaumé, fut porté pendant la nuit au Vatican dans une litiére de velours rouge; ſept canons renverſés ſuivoient la litiére; le Sacré Collége s'y étant rendu, on y rompit l'Anneau du Pêcheur. Les obſéques commencérent ſix jours après, & durérent trois jours. Dès qu'on eut rendu au feu Pape les derniers devoirs, vingt-cinq Cardinaux entrérent au Conclave, qui fut fermé à neuf heures du ſoir le 18 Février.

Ce Conclave fut très-long, & les affaires s'y traitérent toujours avec tant de ſecret, qu'on n'en parloit que par conjecture. Les Cardinaux y firent pluſieurs Réglemens, & en particulier ils ſignérent un Decret, en forme de Loi, portant que les Souverains Pontifes ne pourroient à l'avenir conférer la Charge de Dataire à aucun Cardinal, mais ſeulement à quelque Prélat de diſtinction.

Enfin les Cardinaux, qui n'avoient pu pendant l'eſpace de ſix mois ſe réunir pour l'Election d'un Pape, voyant le préjudice que cauſoit un ſi long Conclave, réſolurent de le terminer, & de donner un Chef à l'Egliſe. Les Chefs des deux principales Factions eurent enſemble le 16 d'Août une Conférence, où après quelques éclairciſſemens ils convinrent vers les dix heures du ſoir d'élire le

Car-

Cardinal Prosper Lambertini, Archevêque & Citoyen de Boulogne; ce qui fut exécuté dans le Scrutin du 17. Le nouveau Pape étoit âgé de soixante-cinq ans, étant né le le 31 Mars 1675. Il prit le nom de Benoît XIV. pour honorer la mémoire de Benoît XIII. qui l'avoit fait Cardinal en 1726. 1740.

Peu de tems après qu'on eut donné un Chef à l'Eglise, on apprit dans toute l'Europe que l'Empire avoit perdu le sien. Il n'appartient qu'aux différens Membres qui le composent, de s'en choisir un; mais ce droit si ancien, & si inconteſtable, étoit presque détruit, & ne consistoit depuis longtems que dans de vaines formalités. Une illustre Maison de l'Allemagne étoit en possession depuis plusieurs siécles du Trône Impérial, & le Sceptre des Romains qu'elle n'auroit dû tenir que d'une Election libre, étoit pour elle un véritable héritage. Mais celui qui fait la destinée des Royaumes & des Empires, & qui sait donner des bornes quand il lui plaît au pouvoir & à la prospérité de ceux qu'il a choisis pour les gouverner, avoit marqué le terme où la Maison d'Autriche devoit enfin cesser.

Cette célébre Rivale de la Maison de Bourbon s'étoit maintenue depuis Charles-Quint dans un degré de supériorité & d'autorité par toute l'Europe, qui la rendoit également redoutable à ses Amis & à ses Ennemis. Elle réparoit par les négociations les pertes qu'elle essuyoit à la guerre, & le Traité de Munster, confirmé par ceux de Nimégue & de Ryswick, lui avoit assuré à perpétuité par Droit de Succession la propriété de deux Royaumes électifs.

Le

1740. Le Cardinal de Richelieu avoit commencé à ſapper les fondemens de cette Puiſſance formidable, & préparé à ſes Succeſſeurs les moyens de la renverſer entiérement. Le démembrement de la Monarchie Eſpagnole lui avoit porté un coup funeſte ; le Traité d'Utrecht acheva de l'ébranler; celui de Londres, en 1718, prépara de nouveaux démembremens; enfin le tems fatal arriva où elle fut abſolument détruite.

L'Empereur Charles VI. le dernier Prince de la Maiſon d'Autriche, mourut à Vienne le 20 Octobre 1740, dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge. Il étoit Fils de l'Empereur Léopold, mort à Vienne le 5 Mai 1705, & d'Eléonore-Magdelaine-Théréſe de Neubourg, troiſiéme Femme de ce Prince. Après la mort de l'Empereur Joſeph ſon Frére, arrivée à Vienne le 17 Avril 1711, il fut élu Empereur à Francfort le 12 Octobre de la même année, & il fut couronné le 22 Décembre ſuivant. Il avoit épouſé le 1 Août 1708 Elizabet-Chriſtine Fille de Rodolphe de Brunswich-Blankenbourg, & de ce mariage il laiſſa l'Archiducheſſe Marie-Théréſe, aujourd'hui Impératrice, & l'Archiducheſſe Marie-Eléonore, mariée depuis au Prince Charles de Lorraine, & morte ſans enfans le 16 Décembre 1744.

Le Régne de Charles VI. fut aſſez long, & il fut mêlé de ſuccès & de revers; mais il montra toujours beaucoup de fermeté & de grandeur d'ame dans l'une & l'autre fortune. Sa mémoire doit être révérée de ſes Peuples, ſur-tout des Catholiques, qu'il protégea

tégea dans tous les tems. Sa prudence, sa valeur, sa religion lui donneront toujours un rang distingué parmi les Princes de sa Maison, & l'Histoire doit consacrer avec soin sa mémoire. 1740.

Ce grand événement en variant les intérêts des différens Princes, changea bientôt la face de toute l'Europe. Il faut que l'on voie d'un seul regard le tour que prirent les affaires générales, & exposer en abrégé à quel parti se détermina chaque Cour en particulier, avant que de marquer les principaux événemens qu'occasionna l'Election d'un nouvel Empereur.

Comme l'Empereur Charles VI. ne laissoit que deux Filles, il ne fut pas difficile de prévoir une guerre inévitable pour le partage de cette riche Succession, & qui deviendroit générale, par l'intérêt qu'y prendroient non seulement les Princes de l'Empire, mais encore les autres Puissances, soit pour soutenir leurs prétentions, soit pour maintenir l'Equilibre, & empêcher qu'une autre Maison ne donnât la loi, comme avoit fait la Maison d'Autriche.

L'Archiducheſſe Marie-Thérèſe, épouse du Grand-Duc de Toscane, fut d'abord proclamée Reine de Hongrie & de Bohême, Ducheſſe d'Autriche, & Princeſſe Souveraine de toutes les Provinces & Païs héréditaires du feu Empereur son Pére, selon l'ordre établi par la *Pragmatique Sanction*.

C'étoit le nom que l'Empereur avoit donné à une Loi qu'il avoit faite, pour assurer l'indivisibilité de ses Etats, si lui, ou ſes Successeurs, venoient à manquer d'hoirs mâles. Cette Loi resta ensévelie dans sa Fa-

1740. mille jusqu'en 1724, qu'il la fit publier dans les Etats de la Maison d'Autriche. En vertu de cet Acte, la Maison de Saxe étoit appellée à la Succession Autrichienne, par le mariage de l'Archiducheſſe-Marie-Joſéphine, Fille aînée de l'Empereur Joſeph, avec le Prince Electoral de Saxe Auguſte III. Roi de Pologne. La Maiſon de Baviére devoit ſuccéder à la Maiſon de Saxe; & elle tire ſon droit de l'Archiducheſſe Marie-Amélie, ſeconde Fille de l'Empereur Joſeph, Femme du feu Empereur Charles VII.

Cette *Pragmatique Sanction* avoit été garantie par différentes Puiſſances étrangéres, & ;en particulier elle le fut par la France, dans le dernier Traité de Vienne. Cette Garantie avoit fait regarder à l'Empereur Charles VI. le Traité comme très-avantageux: mais ne ſavoit-il pas que tous les Princes, dans tous les tems, n'ont jamais prétendu s'engager à la garantie d'une Loi, qu'en ſuppoſant qu'elle ne peut, ou ne pourra préjudicier à leurs intérêts & à ceux de leurs Peuples? La *Pragmatique Sanction*, quand elle fut publiée en 1724, avoit fait murmurer tous ceux aux droits de qui elle étoit préjudiciable, & ils avoient prétendu prouver que l'Empereur Charles VI. n'étant que ſimple Uſufruitier de la plupart de ſes domaines, il ne devoit & ne pouvoit en diſpoſer.

L'Archiducheſſe Marie-Thérése ayant pris poſſeſſion de la Succeſſion de l'Empereur ſon Pére, & l'ayant fait notifier par ſes Miniſtres à toutes les Puiſſances de l'Europe, Elle prit toutes les précautions néceſſaires pour ſe l'aſſurer. Différens Princes, dont les Etats avoient été envahis par la Maiſon d'Autriche,

firent

firent alors valoir leurs anciens droits. Le Roi de Prusse & l'Electeur de Baviére furent des premiers à paroître sur les rangs. Sa Majesté Prussienne offroit de faire élire le Grand-Duc de Toscane pour Empereur, à condition qu'on lui restituât la portion de la Silésie qui lui appartenoit. L'Electeur de Baviére fit en même tems publier un Manifeste, où après avoir protesté contre les prétentions de l'Archiducheſſe, il déduisoit ses droits, & les différentes preuves qui les appuyoient. Le Roi de France se disposa à mettre sur pied une Armée, déclarant qu'il n'avoit d'autre intention que de rendre parfaitement libre l'Election d'un Empereur, & de soutenir les droits du Corps Germanique. 1740.

La Reine d'Hongrie prévit dès lors la nécessité où Elle seroit de se défendre les armes à la main, & Elle trouva dans son propre courage le plus sûr moyen de le faire. Cette Princeſſe qui entendit parler d'un projet proposé par Mr. de Belle-Isle au Cardinal de Fleury, ne pouvoit s'imaginer que la Cour de France n'eût véritablement eu vue que les intérêts de l'Allemagne. Ainsi Elle songea à s'appuyer du secours de ses Alliés, & Elle s'adressa d'abord à la Cour de Russie.

Mais l'Impératrice Jowanowna, morte le 27 Octobre, quelques jours après l'Empereur, avoit par son Testament exclu du Trône la Princeſſe Elizabeth Pétrowna, Fille de Pierre I. Une disposition aussi injuste ne pouvoit pas avoir lieu longtems, & elle occasionna en effet une révolution; & la guerre que la Suéde déclara ensuite à la Russie, empêcha cette derniére Puissance de secourir la Reine d'Hongrie.

1740. Cette Princeſſe dans d'autres circonſtances eût mieux réuſſi du côté de l'Angleterre ; mais le Roi de la Grande-Bretagne ſe trouvoit lui-même engagé dans une guerre avec l'Eſpagne, par rapport au Commerce de l'Amérique. Le Roi & le Parlement la pourſuivoient avec la même chaleur. L'expédition de l'Amiral Vernon devant Cartagéne, & devant le Château de St. Laurent aux Indes Occidentales, où ce Général, après avoir pris ce Château & s'être emparé de la cargaiſon des Galions, avoit fait mettre le feu à la Douane, & fait ſauter les murailles de cette Forteresſe, ces ſuccès donnoient aux Anglois de plus grandes eſpérances. La Cour d'Eſpagne n'étoit cependant pas ſi occupée du côté de l'Angleterre, qu'elle ne ſongeât à faire valoir ſes prétentions ſur les Duchés de Parme & de Plaiſance, pour en faire l'Etabliſſement de l'Infant Dom Philippe. L'Archiducheſſe ſe trouvoit par conſéquent obligée de ſe défendre en Siléſie contre le Roi de Pruſſe, en Allemagne & en Bohême contre les Electeurs de Baviére & de Saxe ; car le Roi de Pologne, malgré le Traité d'Alliance conclu avec l'Empereur Charles VI. en 1733, s'étoit uni avec l'Electeur de Baviére ; enfin contre la France & l'Eſpagne, ſoit en Allemagne, ſoit en Italie.

La Séréniſſime Archiducheſſe comptoit bien tirer de puiſſans ſecours de l'Angleterre, quand le tems le permettroit. Les Etats-Généraux de Hollande paroiſſoient auſſi lui devoir être plus favorables qu'à la France, quoique ces ſages Républicains

ſiſ-

fissent ouvertement profession de s'en tenir aux anciens Traités, & de n'entrer dans cette guerre que comme auxiliaires. Le Roi de Sardaigne devoit être très-utile à un des deux Partis, par la situation de ses Etats par rapport à la guerre d'Italie, & il sembloit devoir entrer sur les rangs, comme Partie prétendante, à cause de ses droits sur le Milanès; mais la Séréniſſime Archiducheſſe trouva moyen de le gagner, & de conclure avec lui un Traité d'Alliance. Telle étoit la situation des différens Etats de l'Europe, qu'il a paru nécessaire d'exposer avant que de raconter les différens événemens, chacun dans leur ordre, avec le peu de détail que permet une Histoire Universelle. 1740.

Le Roi de Prusse voyant que la Cour de Vienne refusoit l'Accommodement qu'il avoit proposé, Sa Majesté, après avoir détaillé dans un Mémoire fort ample ses droits sur la Silésie, fit marcher ses Troupes vers cette Province, pour les faire valoir. Lorsque les Troupes Prussiennes entrérent en Silésie, le Général Comte de Braun, qui y commandoit en Chef celles de la Reine de Hongrie, n'ayant pas assez de force pour défendre cette Province, fut obligé de se retirer en Moravie, ce qui facilita au Roi de Prusse la conquête des principaux postes. Sa Majesté Hongroise donna aussitôt des ordres nécessaires pour avancer les Troupes qui devoient s'opposer aux progrès des Ennemis. Le Velt-Maréchal Comte de Neuperg avoit des ordres positifs d'attaquer, dès qu'il en trouveroit l'occasion. Elle ne tarda pas à se présenter. Les deux Armées s'étant rencontrées 1741.

1741. près du Village de Molwits, à une lieue de Brieg, elles en vinrent aux mains. Celle de Pruſſe étoit forte de 31 Bataillons & de 29 Eſcadrons, outre 5 de Huſſars; l'Aile droite étoit commandée par Sa Majeſté Pruſſienne, le Velt-Maréchal de Schwerin commandoit la gauche, & le Prince d'Anhalt-Deſſau le Corps de bataille. L'Armée Autrichienne conſiſtoit en 15 Régimens d'Infanterie, 11 de Cuiraſſiers ou Dragons, & 4 de Huſſars. L'action commença le 10 Avril à une heure après midi, par une décharge générale de l'Artillerie des Pruſſiens. La Cavalerie Autrichienne vint auſſitôt attaquer l'Aile droite qu'elle avoit en tête, compoſée auſſi de Cavalerie, & la fit plier d'abord; mais le Roi de Pruſſe avoit eu la précaution de poſter quelques Bataillons de Grenadiers entre les Eſcadrons. Le combat fut fort opiniâtre, & le feu très-vif, ſur-tout du côté des Pruſſiens. Leur avantage obligea le Comte de Neuperg de ſe retirer vers les cinq heures du ſoir, & de céder au Roi le champ de bataille; il y eut du côté des Pruſſiens 2000 hommes tués ou bleſſés, dont beaucoup d'Officiers de marque. Les Autrichiens y perdirent près de 4000 hommes. Le Comte de Neuperg étoit du nombre des bleſſés. La ſuite de cette bataille fut la priſe de Brieg, une des plus grandes & des plus belles Villes de la Siléſie. Le Général Picolomini, Gouverneur de cette Place, ſe rendit le 6 Mai. La Garniſon ſortit avec tous les honneurs militaires, mais à condition de ne ſervir de deux ans contre le Roi de Pruſſe en quelque Païs que ce fût, & jamais en Siléſie.

Pendant que Sa Majeſté Pruſſienne remporte

portoit ces avantages, le Roi d'Eſpagne & l'Electeur de Baviére firent leur proteſtation à l'occaſion du Couronnement de la Reine de Hongrie, & en firent remettre une note à tous les Miniſtres des Electeurs à Francfort. Son Alteſſe Electorale conclut enſuite à Munich le 18 Mai un Traité d'Alliance avec le Roi de France. Le Roi d'Eſpagne y accédoit pour lui & pour le Roi des deux Siciles, par rapport aux affaires d'Italie. On peut voir dans les Manifeſtes que les différens Princes de l'Europe firent publier alors, le détail des raiſons dont chacun motivoit ſes entrepriſes, & par leſquelles chacun cherchoit à juſtifier ſes prétentions. 1741.

En conſéquence du Traité l'Armée Françoiſe entra en Baviére. Elle étoit commandée par le Maréchal de Belle-Iſle, ſubordonné à l'Electeur de Baviére, en vertu des Lettres patentes du Roi de France. Les deux Armées ne furent pas plutôt réunies, qu'elles firent dans peu les progrès les plus rapides. La terreur ſe répandit juſqu'à Vienne, & toute l'Autriche fut miſe à contribution. L'Electeur d'Hanovre en avoit aſſemblé une dans ſon Electorat, avec laquelle il n'auroit pas manqué de faire une diverſion avantageuſe à la Reine de Hongrie; mais le Maréchal de Maillebois, à la tête de 30000 hommes, l'obligeoit de veiller à la ſureté de ſes propres Etats; ce qui le détermina à ſigner un Traité de neutralité, qui n'eut plus lieu dès que le danger fut paſſé.

Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, que le Maréchal de Belle-Iſle avoit engagé à entrer dans le Projet de partage des Etats de la Maiſon d'Autriche, fit avec le Roi de Pruſſe

1741. & l'Electeur de Baviére une Alliance offensive. En conséquence les Saxons se joignirent aux François & aux Bavarois, & entrérent dans la Bohême. L'Armée se trouva réunie devant Prague le 14 Novembre 1741. L'Electeur de Baviére s'y étant rendu le 19, Son Alteſſe Electorale fit ouvrir le 25 la tranchée devant cette Ville. Les travaux ne durérent pas longtems; car ayant été réſolu dans le Conſeil de guerre de tenter pendant la nuit d'emporter la Place par eſcalade, l'entrepriſe réuſſit parfaitement au moyen d'une fauſſe attaque, & avant ſix heures du matin l'Electeur de Baviére étoit maître des trois Villes & du Château. Le ſuccès en étoit dû principalement, ainſi que le témoigna Son Alteſſe Electorale, aux conſeils & à la valeur de Mr. le Comte de Saxe, alors Lieutenant-Général.

Tandis que l'Electeur de Baviére ſe faiſoit reconnoître Roi de Bohême, le Maréchal de Belle-Iſle reçut ordre de ſa Cour de partir de Prague, & de ſe rendre à Francfort, pour l'Election de l'Empereur. La Reine d'Hongrie avoit conféré au Grand-Duc de Toſcane ſon Epoux le ſuffrage de Bohême, & Elle ne négligeoit rien pour le faire valoir. Cette réſolution rencontra de grandes difficultés, & donna lieu à divers Ecrits pour & contre. Ceux qui s'y oppoſoient, ſe fondoient principalement ſur ce que le Droit d'élire un Empereur étant affecté à la perſonne des Electeurs, la Reine ne pouvoit l'exercer, ni ſe tranſporter à d'autres, ſans agir contre la Pragmatique Sanction. La Reine d'Hongrie répondoit que la Deſcendance Féminine avoit lieu dans l'Electorat de Bohême,

me, conformément à la Bulle d'Or; qu'il y avoit plusieurs exemples, qui montroient que les Héritiéres de Bohême avoient fait exercer la Dignité Electorale par leurs Epoux, & que de la façon dont on avoit dressé l'Acte qui transportoit l'administration de la Voix & Dignité Electorale de Bohême, la Pragmatique Sanction n'en souffriroit aucun préjudice. Cela n'empêcha point que l'Electeur de Baviére ne fût élu Empereur le 24 Janvier 1742, reconnu sous le nom de Charles VII. & couronné le 12 Février suivant; mais avant que de parler des événemens qu'occasionna en Europe l'Election d'un nouvel Empereur, il faut raconter ce qui s'étoit passé en Turquie & en Perse. 1741.

Depuis quelque tems les affaires avoient changé de face à la Cour du Grand-Seigneur. Il y avoit un parti puissant qui insistoit fort pour qu'on recommençât la guerre avec les Puissances Chrétiennes. Le Reis Effendi, ou Grand-Chancelier, étoit à la tête de cette Faction, & s'opposoit à tout ce qui pouvoit affermir la paix conclue devant Belgrade, particuliérement pour ce qui regardoit la Russie. Les Ministres de cette Cour étoient convenus, par le moyen de l'Ambassadeur de France, que la Porte rendroit généralement tous les Esclaves Russiens, s'engageant de leur côté aux mêmes conditions. Le Reis Effendi fit tous ses efforts pour faire annuller cette condition; les Ministres Russiens tinrent ferme, & Mr. l'Ambassadeur Comte d'Uhlefeldt fit si bien connoître à la Porte les fausses insinuations du Reis Effendi, que Sa Hauteſſe résolut de ne rien innover à cet égard.

1741. La situation des affaires de Perse avoit pu engager le Grand-Seigneur à ne pas rompre le Traité de Belgrade. On n'étoit point assuré des intentions de Thamas Kouli-Kan. Son Ambassadeur avoit fait paroître beaucoup de hauteur & de fierté dans les différentes audiences qu'il avoit eu du Grand-Vizir. Il y avoit eu d'ailleurs une Rebellion dans le Beglerbeglie ou Gouvernement de Cars, situé entre le Royaume de Trébizonde, & l'Irvan Province de Perse. Les Rebelles avoient attaqué les Villes de Cars & de Baftora sous la conduite d'un de leurs Chefs nommé *Wan*, & malgré les assurances que l'Ambassadeur de Perse donnoit, que le Schach son Maître n'avoit aucune part à cette rebellion, on n'en étoit nullement convaincu. On appréhendoit toujours le caractére vif & entreprenant de Kouli-Kan, qui méditoit toujours quelque projet, & qui l'exécutoit aussitôt qu'il étoit conçu. On remarque que ce Sophi étoit extrêmement grand & bien fait, qu'il cherchoit à avoir à son service des Officiers Européens, ayant dessein de mettre ses Troupes sur le même pied que celles de l'Europe.

Ce Conquérant fut longtems sans faire parler de lui, mais bientôt il s'annonça tout de-nouveau par le bruit de ses nouvelles victoires. S'étant mis à la tête de sa grande Armée, il soumit en peu de mois les Curdes, dont le Païs s'étend le long des rives orientales du Tigre, depuis les sources de l'Euphrate jusqu'à Chusistan. C'est à la terreur que répandoient les armes du Sophi que la Reine d'Hongrie fut

fut redevable du deſſein que la Porte prit 1741.
de garder le Traité de Belgrade, & de ne plus ſonger à s'emparer du Bannat de Témeswar, pour couvrir cette Place, ainſi que le bruit s'en étoit répandu.

La guerre entre la Suéde & la Moſcovie n'étoit pas ſi avantageuſe à cette Princeſſe. Le Roi de Suéde l'avoit déclarée, parce qu'il prétendoit que le Traité de paix conclu à Niſtad en 1721 avoit été violé dans pluſieurs de ſes Articles; & pour l'aſſaſſinat commis dans la perſonne du Major Sinclair, dans le tems qu'il étoit en route pour les affaires de Sa Majeſté Suédoiſe, & muni des paſſeports néceſſaires.

Cette guerre ne fut point favorable aux Suédois. Le Velt-Maréchal Comte de Laſci, Commandant en chef les Troupes Ruſſiennes, livra bataille le 1 Septembre aux Suédois près de Wilmanſtrand, & remporta ſur eux une victoire complette, prit la Ville de Wilmanſtrand, enleva aux Ennemis 20000 chevaux, 25 piéces de canon, & la caiſſe militaire où il y avoit 2589 roubles.

La révolution qui arriva en Ruſſie fit concevoir quelque eſpérance à la Cour de Suéde. Le 5 de Décembre au ſoir, les Troupes inveſtirent tout à coup le Palais; les Grands du Royaume s'aſſemblérent pour ôter la Régence à la Ducheſſe de Brunswick-Beveren, & ils mirent ſur le Trône la Princeſſe Elizabeth-Pétrowna, comme déſignée légitime Succeſſeur par le Teſtament de Pierre I. Cette révolution fut terminée trop promptement, comme il arrive toujours dans les Etats deſpotiques,

1741. pour que les Suédois en tiraſſent quelque avantage, & ils n'eurent d'autre parti à prendre que de conſentir aux propoſitions de la Cour de Ruſſie.

1742. La Paix du Nord fit renouveller les ſollicitations de la Reine d'Hongrie pour obtenir des Troupes auxiliaires Moſcovites, afin d'être mieux en état de conſerver la Bohême. Le Comte de Polaſtron qui commandoit les Troupes Françoiſes ſur les frontiéres de la Moravie, devoit ſe joindre, auſſi bien que celles de Saxe, aux Troupes Pruſſiennes. Le Roi de Pruſſe, qui commandoit en chef l'Armée des Alliés, devoit s'avancer du côté de Budweiſſ, pendant que Mr. le Maréchal de Broglio marcheroit d'un autre côté, afin de bloquer les Autrichiens, & les obliger à quitter la Bohême. Après la priſe d'Iglau, on aſſiégea Egra. La conquête en étoit d'autant plus importante, qu'elle aſſuroit celle de la Bohême, & rendoit libre la communication de ce Royaume avec le haut Palatinat & la Baviére. Cet Electorat étoit alors en proie à l'Armée Autrichienne, & Munich ſa Capitale venoit d'être priſe.

Les ſuccès des Alliés ne pouvoient être plus grands en Bohême. Le Roi de Pruſſe battit le 17 de Mai près de Craslaw les Autrichiens commandés par le Prince Charles de Lorraine. Les Pruſſiens eurent 3000 hommes tués ou bleſſés, & les Autrichiens en perdirent près de 6000. Le 25 du même mois le Maréchal de Belle-Iſle ayant joint l'Armée, en prit le commandement ſous les ordres du Maréchal de Broglio. Les Autrichiens qui faiſoient

le

le siége de Fravemberg, l'abandonnérent 1742
pour venir attendre les François qui marchoient au secours de cette Place. La bataille commença à 4 heures après midi, & dura jusqu'à 9 heures du soir. Le Prince de Lobkowits qui commandoit les Autrichiens, y perdit beaucoup de monde avec le champ de bataille.

Mais la Paix qui se fit entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse déconcerta tous les projets des Alliés, & apporta un grand changement aux affaires de Bohême. Les Articles Préliminaires en furent signés à Breslau le 11 Juin, par le Comte de Hindford pour la Reine, & par le Comte de Podewits pour le Roi.

Il est dit dans ce Traité que Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Bohême, tant pour Elle-même, que pour ses Héritiers de l'un & de l'autre sexe à perpétuité, & avec toute la Souveraineté & Indépendance de la Couronne de Bohême, céde à Sa Majesté le Roi de Prusse, à ses Successeurs & Héritiers de l'un & l'autre sexe à perpétuité, tant la basse que la haute Silésie, à l'exception de la Principauté de Teschen, de la Ville de Troppau, & de ce qui est au-delà de la Riviére d'Oppau, & des hautes Montagnes, aussi bien que de la Seigneurie de Hennersdorff, & des autres Districts qui font partie de la Moravie, quoiqu'enclavés dans la haute Silésie.

En échange Sa Majesté le Roi de Prusse renonce dans la meilleure forme, tant en son nom qu'en celui de ses Successeurs & Héritiers, de l'un & l'autre sexe, à perpétuité, à toutes les prétentions, quelles qu'elles puissent être, ou qu'Elle pourroit avoir eues,

1742. ou avoir contre Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Bohême.

Les deux hautes Parties contractantes convinrent de comprendre dans le Traité le Roi de la Grande-Bretagne, en qualité d'Electeur d'Hanovre, l'Impératrice de Russie, le Roi de Dannemarc, la Maison de Wolfenbuttel, & le Roi de Pologne Electeur de Saxe, à condition qu'il retireroit ses Troupes de l'Armée Françoise, & de la Bohême.

Depuis ce Traité les affaires de Bohême ne firent plus que languir le reste de cette année. Les Autrichiens reprirent le dessus, & resserrérent de plus en plus les François qui étoient dans Prague. Le Maréchal de Belle-Isle prit enfin la résolution d'abandonner cette Ville. La retraite étoit difficile dans un Païs étranger, & à la vue d'une nombreuse Armée. Il falloit surmonter la rigueur de la saison, pourvoir aux besoins des malades, conduire des bagages, & s'exposer à périr par le froid & la faim, où par le fer de l'Ennemi. Le Maréchal pour couvrir son dessein fit annoncer un grand fourage, & trouva moyen de gagner deux marches sur les Ennemis. Un grand nombre d'Officiers & de Soldats, n'ayant pas la force de suivre, périrent dans les chemins. Le reste de l'Armée, après les plus grandes fatigues, arriva à Egra, où elle se vit enfin en sureté. Telle fut la retraite de Prague, dont on a parlé pour & contre, peut-être avec trop de passion.

Le fort de la guerre parut alors devoir tourner du côté de l'Italie. La Flotte que l'on préparoit depuis longtems en Espagne, & dont on ignoroit la destination, avoit mis à la voile, au mois d'Octobre 1741 pour transpor-

porter les Troupes qui devoient agir en Lombardie. Le Duc de Montemare, qui les commandoit, ayant appris que l'Infant Dom Philippe avoit traverſé la France, & étoit prêt de s'embarquer à Antibes, fit tous les préparatifs néceſſaires pour les opérations de la Campagne, de concert avec le Général de l'Armée Napolitaine. 1742.

Toutes les Puiſſances d'Italie devoient prendre part à cette guerre, plus ou moins, ſelon que leurs intérêts & leurs forces le leur permettoient. Le Duc de Modène crut devoir obſerver une exacte neutralité. Il en fit part aux différentes Cours, qui s'étoient déjà déclarées. Celle de Vienne rejetta les propoſitions de neutralité, & les Troupes de la Reine d'Hongrie ſe ſaiſirent des Etats de ce Prince, qui fut obligé d'abandonner ſa Capitale, & de ſe réfugier à Veniſe.

On étoit beaucoup plus attentif à Vienne aux démarches du Roi de Sardaigne. La poſition de ſes Etats rendoit ſon alliance très-avantageuſe; & ſes droits ſur le Duché de Milan, qu'il avoit expoſés dans un Manifeſte, faiſoient craindre qu'il ne ſe joignît à l'Eſpagne. La Reine d'Hongrie ne ménagea ni promeſſes, ni avances pour ſe l'attacher, & le Roi d'Angleterre détermina le Prince à un Accommodement avec cette Princeſſe.

Rien n'étoit plus deſavantageux aux Eſpagnols que cette Alliance. Comme les Généraux des Troupes Eſpagnolles n'avoient aucun ſuccès en Italie, la Cour de Madrid ſe détermina à envoyer l'Infant Dom-Philippe; mais la Cour de France ayant re-

1742. refusé de prendre part directement aux affaires d'Italie, dans la crainte que cette démarche ne fût prise pour une infraction au Traité de 1738, Son Alteſſe Royale fit très-peu de progrès. C'eſt à ce refus que la Reine d'Hongrie fut redevable du rétabliſſement de ſes affaires en Bohême.

Le Roi de Sardaigne s'étant emparé de la Mirandole, força les Eſpagnols d'abandonner le Bolonois & la Romagne. Les Anglois de leur côté ayant bloqué une Eſcadre d'Eſpagne dans le Port de Toulon, & brulé pluſieurs Galéres Eſpagnolles en Provence, ils forcérent le Roi des deux Siciles à garder la neutralité. Tous ces deſavantages empêchérent l'Infant de pénétrer dans les Etats du Roi de Sardaigne par le Comté de Nice.

1743. Quoique le feu de la guerre fût allumé dans toute l'Europe, le Cardinal de Fleury ne déſepéroit pas d'en venir à une Pacification univerſelle; mais il n'eut point cette ſatisfaction, étant mort le 29 Janvier 1743, regretté du Roi ſon Maître, & avec une réputation bien établie de modération & de déſintéreſſement. Il avoit, avant que de mourir, déſigné Mr. le Maréchal de Noailles pour commander l'Armée qui s'aſſembloit en Allemagne. Le Général s'approcha du Mein, pour obſerver les Autrichiens, Hannovriens, & Heſſois, qui menaçoient la Baviére & la Lorraine.

Le Roi d'Angleterre s'étoit rendu à l'Armée des Alliés: elle étoit d'un côté reſſerrée par le Mein, & de l'autre par une chaîne de Montagnes. Cette diſpoſition étoit

étoit si desavantageuse, que le Roi de la 1743.
Grande-Bretagne assembla son Conseil de guerre à Aschaffenbourg, pour trouver les moyens de se poster plus avantageusement.

Le Maréchal de Noailles, parfaitement instruit de la situation des Ennemis, à laquelle il avoit contribué par la prudence de ses démarches, forma un des plus beaux plans dont on ait entendu parler. Le Village d'Ettingen est partagé par un ruisseau qui va se perdre dans le Mein. Les bords de ce ruisseau sont garnis de haies & d'arbres. On n'y arrive que par un chemin creux, où trois hommes peuvent à peine marcher de front. L'Armée alliée ne pouvant passer que par-là, il étoit de toute nécessité que les Alliés se résolussent à se rendre, ou à périr de faim, ne leur étant pas possible d'échapper aux Troupes que le Maréchal avoit parfaitement disposées. Mais l'imprudence d'un des Officiers-Généraux fit échouer ce projet. Mr. de Grammont oubliant les ordres qu'il avoit reçus, voulut attaquer à la tête des Gardes Françoises qu'il commandoit; dès lors le dessein fut éventé, les Alliés firent ferme, l'Artillerie des François leur devint inutile; les Gardes Françoises exposées à celles des Ennemis lâchérent pied; & malgré les efforts prodigieux de valeur de la Cavalerie de la Maison du Roi, qui revint six ou sept fois à la charge, les Alliés restérent maîtres du champ de bataille. La perte fut très-grande de part & d'autre. Les François en faisoient une irréparable, en perdant l'occasion de faire prisonnier le Roi d'Angleterre, les autres Généraux, & plus de 12000 hommes.

Les François n'étoient pas plus heureux en Al-

1743. Allemagne; & les malheurs furent ſi grands & en ſi grand nombre, que l'Empereur, après avoir demandé le rappel de Mr. de Broglio, dont la réputation de brave Officier & de bon Général étoit trop établie pour en ſoufrir, ce Prince crut devoir ſonger à un Accommodement avec la Reine d'Hongrie; mais cette Princeſſe mettoit la Paix à des conditions trop dures, pour que Sa Majeſté Impériale pût ſeulement continuer les Négociations. Il ne s'agiſſoit pas moins que de conſentir à l'Election du Grand-Duc, où de l'Archiduc pour Roi des Romains, de renoncer à la Baviére, & de prendre en échange quelques Provinces dans les Païs-Bas, & de déclarer la guerre à la France. Charles VII. offrit de renoncer à l'alliance de cette Couronne, d'obſerver une exacte neutralité, & de déclarer ſon Armée Troupes de l'Empire.

Le Roi de France dont les Troupes juſqu'alors n'étoient véritablement qu'auxiliaires, fit avec les Cours de Madrid & de Naples un Traité contradictoire à celui qui s'étoit fait entre le Roi de Sardaigne, & la Reine d'Hongrie. Jamais les Eſpagnols n'avoient eu plus de beſoin d'être ſecondés en Italie. L'Infant Dom Philippe avoit tenté inutilement de paſſer les monts. Le Comte de Gages, qui avoit ſuccédé à Mr. de Montemare, avoit livré un combat près de Campo Sancto à Mr. de Traun; mais la victoire n'avoit pas été aſſez décidée pour que les ſuites en fuſſent bien avantageuſes; & le Duc de Modéne, qui s'étoit enfin déclaré pour l'Eſpagne, ne pouvoit pas être d'un grand ſecours.

1744. Les plus grandes forces de la France n'étoient

toient cependant pas destinées pour l'Italie. 1744.
Sa Majesté Très-Chrétienne avoit déclaré la guerre à la Reine d'Hongrie, & l'on se disposoit à mettre sur pied deux grandes Armées en Flandre. Le Comte de Saxe, qui venoit de recevoir le Bâton de Maréchal de France, commandoit un Corps séparé avec lequel il s'empara de Courtrai, d'où il mit tout le Païs à contribution jusqu'à Bruges. L'Armée de France commandée par le Roi en personne assiégea Menin, qui se rendit après huit jours de tranchée ouverte. Ypres, Furnes, & le Fort de la Kénoque, se rendirent pareillement en moins d'un mois.

Ces succès firent oublier aux François leurs malheurs en Baviére & la Bohême, & l'envie qu'ils avoient de se venger des Anglois, qu'ils rencontroient toujours parmi leurs Ennemis, fut pleinement satisfaite, quand le Roi Très-Chrétien se détermina à déclarer la guerre au Roi de la Grande-Bretagne. Tant d'Ennemis en tête n'empêcha point la France d'agir efficacement pour ses Alliés en Italie. Le Prince de Conti qui commandoit l'Armée Françoise en Lombardie, après avoir arrangé le plan de toute la Campagne de concert avec l'Infant Dom Philippe, ces deux Princes passérent le Var, & se rendirent maîtres de Nice. Ayant ensuite résolu de forcer les retranchemens de Mont-Alban & de Villefranche, malgré les entreprises que pouvoit former la Flotte de l'Amiral Mathews, Mr. le Bailly de Givry, & Mr. de Villemur, furent chargés de s'opposer à la diversion que les Troupes de Sardaigne, qui étoient au col de Tande, ne manqueroient pas de faire. Les retranchemens ayant été emportés, on marcha

1744. marcha droit à Villefranche. Le Fort de Mont-Alban fut obligé de capituler, & la Garnison, au nombre de 1600 hommes, fut prisonniére de guerre.

Les affaires d'Allemagne changérent ainsi que celles d'Italie, par la Ligue qui se conclut à Franfort entre l'Empereur & divers Electeurs & Princes de l'Empire. Le but de cette Confédération étoit de conserver à l'Empereur une Dignité qui lui avoit été déférée selon toutes les Loix, & pour empêcher que la Reine de Hongrie & ses Alliés n'attentassent davantage à la gloire & à la liberté du Corps Germanique.

L'Empereur qui avoit offert de garder la neutralité, pour marquer combien il avoit à cœur toutes les voies de pacification, n'ayant plus d'espérances d'Accommodement avec la Reine d'Hongrie, envoya ses Troupes sous les ordres de Mr. de Seckendorff pour s'opposer sur le Rhin aux entrepriſes de ses Ennemis.

Le Prince Charles avoit passé ce Fleuve avec une Armée de 80000 hommes, & avoit prévenu le Maréchal de Coigni, en s'emparant des Lignes de Weissembourg & de Lauterbourg. Le Général François ne l'eut pas plutôt appris, qu'il fit attaquer ces Lignes. Weissembourg fut emporté l'épée à la main, & les Autrichiens obligés de se retirer après avoir perdu 3000 hommes.

La néceſſité de couvrir l'Alsace obligea le Roi de France à quitter Dunkerque, pour s'y rendre promptement. Ce fut dans ce voyage qu'il tomba malade à Metz. Il fut

fut en danger depuis le 11 d'Août juſqu'au 22. La grande ſenſibilité des François en cette occaſion, & la joie que leur cauſa le retour de la ſanté du Roi, font également honneur au Souverain & à ſon Peuple. 1744.

Le Roi de France étant rétabli, Sa Majeſté ſe rendit devant Fribourg, que le Maréchal de Coigni avoit inveſti. La tranchée fut ouverte le 30 de Septembre; & le 6 Novembre le Baron de Damnitz, qui en étoit Gouverneur, arbora le Drapeau. La Citadelle ne ſe rendit que le 25. La Garniſon qui étoit de 7000 hommes, fut priſonniére de guerre.

L'Infant Dom Philippe & le Prince de Conti avoient toujours cherché à pourſuivre leurs avantages. Après la priſe de Château-Dauphin ils ſe déterminérent à forcer le paſſage de Sture, dont les Alliés s'étoient emparés, ainſi que de Démont. Mr. le Prince de Conti fit enſuite marcher l'Armée combinée de France & d'Eſpagne vers Coni, dont on avoit réſolu le ſiége, comme la Ville dont il leur importoit le plus d'être les maîtres. Le Roi de Sardaigne étant venu à la tête de ſon Armée pour défendre cette Place, il préſenta la bataille aux Princes. Le combat commença à la pointe du jour, & le Roi de Sardaigne abandonna le champ de bataille à ſix heures du ſoir. Les Alliés cependant furent obligés de lever le ſiége.

L'Armée du Comte de Gages & celle du Prince Lobkowitz avoient paſſé le tems en marches & en contremarches juſqu'au mois d'Août, que les Autrichiens voulurent ſurprendre les Eſpagnols dans leur Camp de

Vé-

1744. Vélétri. Ils y perdirent beaucoup plus de monde que les Eſpagnols & les Napolitains. Ce fut la derniére action de la Campagne de 1744.

1745. Cette année commença par un événement qui devoit augmenter encore les troubles de l'Allemagne. L'Empereur Charles VII. Prince digne d'un meilleur ſort, mourut à Munich le 20 de Janvier. Il ſe nommoit Charles-Albert de Baviére. Il étoit né à Bruxelle le 16 Août 1697. En 1722 il épouſa Marie-Emilie d'Autriche, ſeconde Fille de l'Empereur Joſeph. Maximilien-Joſeph de Baviére, ſon Fils unique, ſuccéda à ſon Pére dans la Dignité Electorale & dans tous les droits de ſa Maiſon. La Reine de Hongrie ne devoit pas manquer de faire ſolliciter le jeune Prince de rompre les Traités que le feu Empereur ſon Pére avoit avec les Alliés. Les Miniſtres du jeune Electeur concoururent à ce projet; & tandis que Son Alteſſe Electorale étoit à Augsbourg, on travailla à un Traité de Paix, qui fut ſigné à Tueſſen, contre Sa Majeſté la Reine d'Hongrie, & Son Alteſſe Electorale de Baviére, dont ce jeune Prince ne comprenoit point les deſavantages actuels, & les ſuites dangereuſes.

La mort de l'Empereur, & l'accommodement de ſon Fils avec la Reine d'Hongrie, furent de nouveaux motifs à la Cour de France de devancer les Ennemis. Le Maréchal de Saxe, qui commandoit l'Armée de Flandres, fit inveſtir le 25 Avril Tournai, Ville de la Flandre Autrichienne ſur l'Eſcaut, & une des plus fortes de l'Europe. Les Hollandois en avoient eu la garde depuis 1713 juſqu'en 1745.

Sur

Sur les avis que le Maréchal de Saxe fit donner au Roi de l'approche des Ennemis qui venoient au secours de la Ville, Sa Majesté Très-Chrétienne accompagnée de Monseigneur le Dauphin se rendit de Douai au siége. Les Alliés, après avoir tiré 20000 hommes de leurs Garnisons, vinrent au nombre de 65000 à dessein de livrer bataille. Le Roi de France ayant réglé tout ce qui concernoit le siége, y laissa 20000 hommes, & passa l'Escaut avec le reste de son Armée. Peu de batailles ont été aussi célébrées que celle de Fontenoy. On en trouve par-tout des détails les plus circonstanciés. Il est donc inutile de répéter ce qui a été raconté tant de fois; il suffit de dire que les Alliés abandonnérent le champ de bataille, qu'ils y perdirent 30 piéces de canon, 10000 hommes tant tués que blessés, les François 4000; que jamais on n'a combattu avec une plus grande envie de vaincre qu'il y en avoit dans les deux Armées; & que cette victoire eut pour les François les plus heureuses suites, dont la reddition de Tournai fut la premiére. 1745.

La Confédération dont nous avons parlé entre divers Princes de l'Empire, en faveur de l'Empereur, n'eut pas des suites semblables pour la Reine de Hongrie. Le Roi de Prusse, sans rompre avec cette Princesse, devenoit en effet un formidable Ennemi, par les Troupes auxiliaires qu'il fourniſſoit, selon les loix de la Confédération derniére, au Chef de l'Empire. Sa Majesté Prussienne étant informée que les Autrichiens & les Saxons devoient entrer en Silésie, il donna ordre au Margrave Charles, qui commandoit dans

1745. dans la haute Siléſie, de retirer les Troupes de Jagerndorff, & de le venir joindre au Camp de Franckeſtin. Le Général du Moulin devoit faire toutes les diſpoſitions néceſſaires, pour que les Ennemis cruſſent que Sa Majeſté Pruſſienne à leur approche ſe retireroit à Breſlau. Le Roi les ſurprit en effet; car il avoit pris ſon poſte & rangé ſon Armée en bataille, que les Ennemis ne penſoient ſeulement pas à combattre. Il fallut cependant en venir aux mains, & la bataille de Friedberg eſt une des plus conſidérables qui ſe ſoit donnée dans cette guerre. Tous les Corps y combattirent. Les Ennemis firent trois retraites, les Saxons par Sciffersdorff, la droite des Autrichiens par Friedberg, & le Corps de bataille par les gorges de Kander. Ils y perdirent 66 canons, 76 drapeaux, 8 paires de timbales, 7 étendarts, près de 200 Officiers, & 7000 hommes. La perte des Pruſſiens ſe monta à 2000, tant tués que bleſſés.

De pareils ſuccès devoient donner un grand poids au parti de l'Electeur de Brandebourg, dans l'Election d'un nouvel Empereur. Charles VII. avoit fait décider que le ſuffrage du Royaume de Bohême ne devoit avoir aucune activité dans la Diéte de l'Election. Cette affaire fut miſe encore en litige. Tandis qu'on la traitoit, le Roi de France ordonna au Prince de Conti, qu'il avoit rappellé d'Italie pour commander en Allemagne, de retirer tous les Détachemens de l'Armée Françoiſe répandus dans l'Empire, afin de ne donner aucune inquiétude aux Electeurs aſſemblés à Francfort.

Tous les ſuffrages de la Diéte paroiſſoient

ſe

ſe tourner en faveur de la Reine d'Hongrie pour le Grand-Duc ſon Epoux. L'Electeur de Mayence propoſa & fit valoir le ſuffrage de Bohême. Le Roi de Pruſſe ſe joignit aux Electeurs Palatin & de Baviére pour en conteſter la réactivité. Leurs proteſtations n'empêchérent point les autres Electeurs de paſſer outre, & d'élire le Grand-Duc de Toſcane pour Roi des Romains; & le 23 Septembre il fut élu en qualité d'Empereur, ſous le nom de FRANÇOIS I. 1745.

L'Empereur fit notifier à tous les différens Princes ſon élection à l'Empire, mais il n'en fut pas plutôt reconnu. Les proteſtations de pluſieurs Couronnes contre la validité du choix de la derniére Diéte, annonçoit la continuation de la guerre. Le Roi de France fit propoſer un Congrès, mais les eſprits n'étoient point encore diſpoſés à la Paix. La Siléſie, la Bohême & la Saxe retentirent bientôt du bruit des armes du Roi de Pruſſe. Son Armée avoit reſté longtems dans l'inaction ſur les bords de l'Elbe, depuis la bataille de Friedberg. On l'attribuoit à un nouvel Accommodement avec la Reine d'Hongrie; mais Sa Majeſté fit ceſſer ces bruits, en demandant à la Cour de Vienne. 1. La réparation des dommages & des excès commis par les Troupes Hongroiſes en Siléſie. 2. La ceſſion du territoire de cette Province, que la Reine d'Hongrie s'étoit réſervée par le Traité de Breſlau.

La Reine d'Hongrie refuſa hautement les propoſitions, & envoya ordre à ſes Généraux de continuer la guerre; mais les victoires de Soor & de Wuldorff forcérent les Cours de Vienne & de Dresde à entrer en négocia-

1745. tion. Le Roi de Pruſſe accorda une ſuſpenſion d'armes aux inſtances du Roi d'Angleterre qui ſe portoit pour Médiateur.

Les deux Traités furent ſignés en même tems à Vienne & à Dresde le 25 de Décembre, ſous la Garantie du Roi de la Grande-Bretagne. Par celui de Dresde, le Roi de Pologne cédoit au Roi de Pruſſe le Péage de Furſtenberg ſur l'Oder, & du paſſage de Schildo, deſorte que les deux rives & bords de l'Oder devoient appartenir déſormais à Sa Majeſté Pruſſienne. Par le Traité de Vienne le Roi de Pruſſe s'engageoit à accéder par ſa Voix Electorale de Brandebourg à l'Election faite du nouveau Chef de l'Empire, & à reconnoître l'activité de la Voix Electorale de Bohême.

Ce Traité de Paix étoit indiſpenſable pour la Reine d'Hongrie, vu les progrès que les François continuoient de faire en Flandre depuis leur victoire de Fontenoi. La perte de Gand emportoit celle de tout le Brabant, & faiſoit perdre la communication de la Flandre avec l'Angleterre. Bruges & Oudenarde ſe rendirent bientôt après. Oſtende qui avoit ſoutenu un ſiége de trois ans en 1604, ne ſoutint que dix jours de tranchée ouverte contre l'Armée de France, commandée par Mr. le Comte de Lowendal. Nieuport ne couta aux François que cinq jours de ſiége, & environ 60 hommes tant tués que bleſſés.

L'avantage de tant de conquêtes fut balancé par celle des Anglois ſur la Mer. Le Chef d'Eſcadre Waren, qui croiſoit depuis longtems à l'entrée du Golfe de St. Laurent dans l'Amérique Septentrionale, fit attaquer Louis-

Louis-Bourg, Capitale de l'Ile Royale, où autrement dite l'Ile du Cap Breton. Cette Forteresse fut battue avec 27 grosses piéces de la batterie Royale, dont le Général Anglois s'étoit emparé immédiatement après la descente. Le Commandant obtint pour lui & pour sa Garnison les honneurs militaires, & on convint qu'ils seroient transportés en France aux dépens du Roi de la Grande-Bretagne. La prise d'Ostende & de Nieuport ne dédommagea pas les François d'une pareille perte. 1745.

Leurs succès n'étoient pas grands en Italie, malgré la déclaration des Génois. Cette République forcée par les actes d'hostilité du Roi de Sardaigne, lui avoit enfin déclaré la guerre au mois de Février. Elle avoit en même tems fait savoir à la Reine d'Hongrie & au Roi d'Angleterre, qu'elle étoit très-éloignée, en agissant contre le Roi de Sardaigne, de vouloir donner le moindre sujet de mécontentement à Leurs Majestés. Cette démarche n'empêcha point qu'elle ne fût traitée en ennemie.

L'Infant Dom Philippe cherchoit toujours à engager une bataille, mais les Ennemis l'évitoient, dans la crainte d'exposer le reste des Etats du Roi de Sardaigne, & les Domaines dont la Reine d'Hongrie avoit besoin pour soutenir la guerre. Par la même raison Son Alteſſe Royale résolut le siége d'Alexandrie, Ville située sur le Tanaro à huit milles du Pô, dont la conquête emportoit la perte des Etats du Roi de Sardaigne, & assuroit à l'Infant la Plaine du Piémont, Païs fertile, & d'où l'on tireroit toutes sortes de vivres.

1745. Ce Prince ayant concerté ſon opération avec le Maréchal de Maillebois & le Comte de Gages, fit jetter un pont ſur le Pô; les Napolitains avancérent ſur le Milanés, & le Duc de Modéne envoya un Détachement vers Pavie. Quelques Grenadiers ayant apperçu un ancien aqueduc au rempart de cette Place, le débouchérent la nuit, & paſſérent à travers pour gagner le rempart. La Garniſon fut épouvantée, & fit peu de réſiſtance. Le Général Schuylembourg, après la priſe de Pavie, retira les Autrichiens, comme on l'avoit prévu, de Monte Caſtello. Dom Philippe fut reconnoître leur poſition ſur le Tanaro, & enſuite leur préſenta la bataille.

Elle ſe donna à Baſſignana, les Autrichiens la perdirent. Leur retraite précipitée leur couta plus de 3000 hommes tués, autant de bleſſés, & plus de 1500 priſonniers. La tranchée ayant été ouverte enſuite devant Alexandrie, la Ville ſe rendit après ſix jours de défenſe. Valence, Caſal, & Aſti, firent encore moins de réſiſtance. La priſe de Milan mit fin à la Campagne, le débordement des eaux ayant obligé le Roi de Sardaigne & les Armées combinées de France & d'Eſpagne à prendre des quartiers d'hiver.

Avant que de reprendre la ſuite de la guerre de l'Europe, il faut expoſer la ſituation des affaires de Perſe. Thamas Kouli-Kan, malgré les hauteurs affectées qu'il avoit marqué, ſoit par lui-même, ſoit par ſes Miniſtres, déſiroit l'amitié du Grand-Seigneur. Pendant l'année 1745 la guerre s'étoit toujours faite entre ces deux

Puiſ-

Puiſſances, mais il n'y avoit point eu de grands coups portés. On voyoit par la conduite des Troupes Perſanes, que le Sophi vouloit ménager un retour facile de la part de Sa Hauteſſe. 1746.

Aly-Bey, Ambaſſadeur Extraordinaire de Perſe, arriva à Conſtantinople le 11 Janvier; & le lendemain il fit ſon entrée en cette Capitale, & reçut les préſens ordinaires. Comme il étoit en marche, le Grand-Seigneur lui avoit fait tenir ſon Mandement pour la continuation de la guerre; lui feſant entendre qu'il étoit inutile de continuer ſon voyage, s'il n'avoit pas d'autres offres à faire, que celles dont on avoit déjà fait part au Divan. Ce Miniſtre pourſuivit ſa route, & ſon arrivée ne cauſa que de la joie. On vit bien qu'il étoit chargé de propoſitions plus avantageuſes.

En effet le Scach ſe déſiſtoit de toutes les prétentions antérieures, & il exigeoit ſeulement que le Grand-Seigneur le reconnût en qualité de Sophi, en garantiſſant dans ſa famille la ſucceſſion à l'Empire de Perſe, & en abandonnant le Prince Perſan, qui étoit à Erzérum. La négociation qui étoit entre la Porte & le Grand-Mogol avoit engagé Kouli-Kan à cette démarche, & aſſuroit le Grand-Seigneur de la ſincérité des propoſitions qu'on lui faiſoit. On convint auſſitôt de nommer des Plénipotentiaires de part & d'autre pour dreſſer les Articles du Traité, & pour marquer les limites des deux Empires.

Il s'en falloit beaucoup que les Princes Chrétiens fuſſent diſpoſés à faire une pareille démarche. Un nouvel incident ne fit

1746. au-contraire que reculer la Paix. Charles-Edouard Stuart fut appellé par la France à profiter des troubles de l'Europe pour faire valoir ſes droits ſur les trois Royaumes de la Grande-Bretagne, mais en effet la Cour de France ne ſongeoit qu'à faire une diverſion qui devoit être utile à elle ſeule.

Le Prince Edouard, connu ſous le nom de Prétendant, s'étant embarqué, vint mouiller dans les environs de Bochaber. Il fut joint auſſitôt par un grand nombre de Gentilshommes & de Seigneurs attachés à ſes intérêts, & fit publier enſuite un Manifeſte, pour faire valoir les prétentions de ſa Maiſon, & augmenter le nombre de ſes partiſans. Les commencemens lui furent favorables. Ayant ramaſſé environ 6000 hommes il marcha vers Edimbourg, dont il s'empara; & s'étant enſuite approché du Général Coppe, qui commandoit l'Armée Angloiſe, il lui livra bataille & le défit entiérement.

Le Prince fut principalement redevable de cette victoire à 2000 Montagnards, qui ayant eſſuyé le premier feu des Ennemis, firent leur décharge à bout portant, & jettant enſuite leurs fuſils, fondirent le ſabre à la main ſur les Troupes Angloiſes qui leur étoient oppoſées, & les mirent en déroute.

Les exploits du Prince Edouard parvinrent juſqu'aux habitans des Gébudes, Iles de l'Océan à l'occident de l'Ecoſſe. Les Montagnards, Peuple à demi ſauvage, deſcendirent de leurs montagnes, & 4000 d'entr'eux vinrent offrir leurs ſervices au Prince, & lui jurer qu'ils ſe ſacrifieroient pour lui. Ils étoient armés, & conduiſoient des chiens accoutumés à combattre avec eux. Le

Le Roi d'Angleterre ne balança pas à faire repaſſer la mer à ſes Troupes; & il fit demander en même tems aux Hollandois les 6000 hommes, que le Traité de garantie les obligeoit de fournir. Leurs Hautes Puiſſances employérent à cet effet les Garniſons de Tournai & de Dendermonde, quoique Mr. l'Abbé de la Ville, Miniſtre de Sa Majeſté Très-Chrétienne, les rappellât à la Capitulation, par laquelle ils s'étoient obligés à ne point faire ſervir ces Troupes. 1746.

Tout fut favorable au Prince Edouard juſqu'à l'arivée du Duc de Cumberland. Perth, Ville capitale d'une des Provinces de l'Ecoſſe, ſe ſoumit au Prince, qui y fit ſon entrée, & Jaques III. ſon Pére y fut proclamé Roi d'Ecoſſe & d'Irlande.

Le Général Hauley avoit ramaſſé 8 à 9000 Anglois, qu'il conduiſoit à Falkirk. Le Prince n'en fut pas plutôt averti, que de l'avis du Lord Drummond, l'ordre fut donné pour aller l'attaquer. Les Montagnards rendirent encore en cette occaſion un ſervice important, en ſuppléant au peu de Cavalerie du Prince. Ils attaquérent celles des Ennemis le ſabre à la main avec tant d'intrépidité, qu'ils la culbutérent, & la mirent en déroute. Le Prince Edouard, malgré les repréſentations de ſon Armée, s'expoſoit comme un Soldat, & il fut donner de ſi bons ordres, qu'il remporta une pleine victoire. Les Anglois perdirent en cette occaſion plus de 2000 hommes.

Malgré tant d'avantages le Parti Jacobite ne parut qu'en Ecoſſe, la Cour d'Angleterre ayant pris les plus grandes précautions pour empêcher l'eſprit de révolte. Le Duc

1746. de Cumberland qui avoit ordre de s'oppoſer au Prince Edouard, aſſembla ſon Armée, & tourna vers Edimbourg. Après bien des marches de part & d'autre, le Duc de Cumberland, qui vouloit en venir à une bataille, força le Prince Edouard de l'accepter.

Le Prince en apprenant que l'Armée Angloiſe étoit campée à Nairue, il tint conſeil pour délibérer ſi l'on ſe retireroit à Invérneſſ, où ſi l'on attendroit l'Ennemi. Il n'avoit plus d'argent, les Soldats n'avoient du pain que pour trois jours, au bout desquels il auroit fallu ſe ſéparer; ainſi le parti fut pris d'attendre l'Ennemi, vu que le parti étoit avantageux.

Le Duc de Cumberland ſe mit en marche, & arriva à Culloden le 16 Avril. Dès que ſon Armée fut rangée il s'avança au petit pas, feſant jouer ſon Artillerie. Les Montagnards, ſelon leur coutume, ne firent leur décharge qu'à bout touchant; mais leur choc n'eut point l'effet ordinaire, parce que la ſeconde Ligne des Anglois forçoit la premiére à coups de bayonnettes à tenir ferme, ſelon l'ordre qu'elle en avoit reçu, & qu'elle exécutoit d'autant plus volontiers, qu'elle ſe garantiſſoit de la fureur des Montagnards.

Les Montagnards qui ne ſe rallient jamais, ſe retirérent en déſordre, & peu de tems après la bataille fut décidée perdue, après une heure & demie de combat. Depuis cette défaite le Prince Edouard ne fit plus qu'errer dans les Montagnes, expoſé à toutes ſortes de dangers. Sa tête fut miſe à prix; il reſta dans cette cruelle ſituation juſqu'au mois de Septembre qu'il repaſſa en France.

L'Armée de cette Couronne ſous les ordres

dres du Maréchal de Saxe, remportoit toujours quelque avantage. La rigueur de la saiſon, la difficulté des tranſports, une Garniſon de 18 Bataillons & de 9 Eſcadrons n'empêchérent point ce Général d'entreprendre la conquête de Bruxelles, Ville la plus conſidérable des Païs-Bas Autrichiens. La Place ſe trouva inveſtie en même tems de tous côtés le 30 Janvier. La Garniſon fut obligée de ſe rendre priſonniére de guerre: dix-ſept Officiers-Généraux qui ſe trouvérent dans la Ville, ſubirent le même ſort. 1746.

Cette Ville ne couta que 800 hommes aux François, & on y prit toute l'Artillerie de campagne des Hollandois, des proviſions de bouche pour toute l'Armée pour quatre mois, toutes les munitions & un butin immenſe. C'eſt une expédition qui a fait le plus d'honneur au Maréchal de Saxe.

Le Roi de France arriva à Bruxelles le 4 de Mai, & en partit à la tête de l'Armée qui marchoit ſur ſept Colonnes. A ſon approche les Ennemis évacuérent Malines. Sa Majeſté Très-Chrétienne y fit ſon entrée, & fut reçue par tous les Corps de la Ville, & conduit à l'Egliſe Métropolitaine, où le Cardinal de Boſſu, Archevêque de Malines, lui fit ce compliment.

SIRE,

„ Le Dieu des Armées eſt auſſi le Dieu des „ Miſéricordes. Tandis que Votre Majeſté „ lui rend des actions de graces pour ſes vic„ toires, nous lui feſons des vœux pour les „ faire heureuſement ceſſer, par une Paix „ prompte & durable. Le ſang de Jéſu-

1746. „ Christ est le seul qui coule sur nos autels „ tout autre nous allarme. Un Prince de „ l'Eglise doit avoir le courage d'avouer cette peur devant un Roi Très-Chrétien.

REPONSE DU ROI,

„ Mr. l'Archevêque, vos vœux sont conformes à mes désirs, qui ne tendent qu'à „ porter mes Ennemis à la Paix C'est l'unique but de toutes mes démarches, & le „ succès que j'attens de tous mes efforts.

Aussitôt après la prise de Malines les Ennemis évacuérent Anvers, Ville des Païs-Bas Autrichiens, & la Citadelle capitula bientôt. La Capitulation d'Anvers étant signée, le Roi ordonna au Duc de Boufflers de partir le 2 de Juin, pour se rendre devant Mons, dont on avoit résolu le siége Mr. le Prince de Conti qui étoit chargé de la conduite de ce siége s'y rendit le 27 Juin, & la tranchée fut ouverte le 24. La Ville se rendit le 19 Juillet, & la Garnison fut prisonniére de guerre.

On apprit dans le même tems que le 9 du mois de Juillet de cette année, Philippe de France, Roi d'Espagne, cinquiéme du nom, étoit mort subitement au Palais de Buen-Retiro, dans la soixante troisiéme année de son âge, & la quarante-sixiéme de son régne. Il étoit second Fils de Louis Dauphin, & de Marie-Anne de Baviére, & portoit le nom de Duc d'Anjou, quand il fut appellé à la Couronne d'Espagne, par le Testament de Charles II. Il avoit abdiqué la Couronne en faveur de son Fils, le Prince des Asturies, qui prit le nom de Louis I. & il s'étoit retiré au Château de St. Ildephonse; mais ce Prince

ce étant mort quelques mois après, Philippe reprit le gouvernement de cette Monarchie. Il avoit été marié en 1701 à Marie-Louise Gabrielle de Savoie, Fille de Victor-Amédée Roi de Sardaigne. Cette Princesse étant morte en 1714, il épousa en secondes nôces Elizabeth Farnése, Fille d'Edouard Farnése II. Duc de Parme & de Plaisance. De son premier mariage il eut Louis I. Roi d'Espagne; Dom Philippe, Infant d'Espagne né le 2 Juillet 1702, & mort dans le même mois; Dom Philippe Pierre Gabriel, né le 27 Juin 1719, & mort dans la même année; & Ferdinand VI. aujourd'hui régnant. Philippe V. laissa de son second mariage Dom Carlos Roi des Deux Siciles; Philippe Infant Duc de Parme & de Plaisance; Louis-Antoine-Jaques Infant Cardinal, Archevêque de Tolède de Séville; Marie-Anne-Victoire mariée au Prince du Brésil; Marie-Antoinette Ferdinande; & l'Infant Dom François né en 1717 & mort dans la même année. 1746.

La mort de Philippe V. n'apportoit aucun changement aux affaires de l'Europe, mais ses peuples perdoient un bon Roi. Sa religion, sa fermeté héroïque dans ses disgraces, sa valeur qui parut sur-tout dans les batailles de Luzara & de Villa-Viciosa, l'ont fait estimer de toute l'Europe. La proclamation du Roi Ferdinand VI. se fit le lendemain de la mort de son Pére. C'est la seule Cérémonie que l'on fasse pour les Rois d'Espagne, où l'on n'observe point celles du Sacre & du Couronnement.

Le 6 du mois suivant, Chrétien VI. Roi de Dannemarc, mourut aussi dans sa quarante-septiéme année, après avoir régné près de seize

1746. ans. Il avoit épouſé le 7 Août 1721 la Princeſſe Sophie, Magdelaine de Brandebourg-Culmbach-Bareith. Il laiſſa de ce mariage Frédéric V. qui lui ſuccéda, & la Princeſſe Louiſe née le 19 Octobre 1726.

Enfin, quelques jours après on apprit la nouvelle de la mort de Joſeph-Marie de Gonzague Duc de Guaſtalla, arrivée le 16 du mois d'Août. Ce Prince étoit âgé de cinquante-ſix ans. Il étoit Fils de Vincent VI. Duc de Guaſtalla, & régnoit depuis le 29 Avril 1729. Il avoit épouſé Marie-Eléonore de Holſtein-Weiſſembourg, dont il ne laiſſa point d'Enfans, enſorte que la Maiſon de Gonzague s'éteignit avec lui.

On ne ſauroit exprimer combien la campagne de 1746 fut deſavantageuſe en Italie pour les François & les Eſpagnols. Le Comte Caraffe qui commandoit dans Guaſtalla, ſe rendit priſonnier de guerre avec ſa Garniſon. Le même jour le Château de Cazal ſe rendit aux Autrichiens. Mr. de Montal, qui commandoit dans Aſti, ſe rendit priſonnier de guerre au Roi de Sardaigne, avec la Garniſon qui étoit de 3000 hommes, 300 Officiers, 5 Officiers-Généraux; & tandis que le Général Bernklau étoit occupé à forcer les Eſpagnols dans le Milanois, conjointement avec le Prince de Lichtenſtein, & à leur en faire abandonner la Capitale, les Généraux Brown & Nadaſty paſſoient le Pô pour chaſſer les Eſpagnols de Guaſtalla, Reggio, Parme & Plaiſance, & s'étendre enſuite le long de la Riviére de Génes, pour couper toute retraite à l'Armée qui étoit aux environs de Pavie, & à celle du Maréchal de Maillebois, qui avoit abandonné Tortone, &

& s'étoit posté entre Gávi & Novi, sur le Territoire de Génes. 1746.

Jamais situation n'avoit été plus desavantageuse que celle de ces deux Armées. L'Infant étoit campé sous Plaisance, dans le dessein d'attaquer les Ennemis. Pour se tirer du mauvais pas où il se trouvoit, il envoya le 18 de Mai demander un renfort au Maréchal de Maillebois, & s'il le pouvoit de le venir joindre avec toutes ses Troupes. Le Maréchal se rendit aux ordres de Son Altesse. On tint un conseil où le Duc de Modéne & le Comte de Gages se trouvérent, & où le combat fut arrêté pour le 18. L'Armée se mit en marche sur sept colonnes. Les François & quelques Troupes Espagnoles qui étoient à l'aile droite, forcérent d'abord les Autrichiens; mais la Cavalerie Allemande, ayant pris en flanc l'Infanterie Françoise, elle y mit un si grand désordre qu'elle ne put jamais se rallier. Le Comte de Gages qui commandoit la gauche, n'eut pas un meilleur succès, & l'on se retira sous Plaisance après avoir perdu 1200 hommes, & plus de 2000 blessés ou prisonniers.

Le combat qui se donna le 10 Avril entre les Autrichiens & l'Armée des trois Couronnes, ne fut guéres plus heureux pour l'Infant. Il fut obligé d'évacuer Plaisance, dont la perte fut suivie de celle de Novi, Serravalle, Gavi & Voltagio.

Le Roi de Sardaigne voulant pousser ses succès jusqu'où ils pouvoient aller, proposa aux Autrichiens d'entrer dans l'Etat de Génes. Les Anglois avoient déjà fort incommodé les Ports de cette République, & leur Escadre avoit aidé les Rebelles de l'Ile de

1746. Corſe à s'emparer de la Baſtie, & de San-Fiorenzo, Ville maritime dans la partie ſeptentrionale de cette Ile; ce qui leur donnoit un Port, & les moyens de recevoir des ſecours du Roi de Sardaigne, qui fomentoit la rebellion des Corſes

Pour entrer ſur les Terres de la République, il falloit néceſſairement forcer le double paſſage de la Bochetta, qui ne l'avoit jamais été. Les François avoient encore augmenté la difficulté de s'emparer de ce poſte, par des coupures, des abbatis d'arbres, & de l'Artillerie. Le Comte de Brown vint cependant à bout de s'en rendre maître, & ayant découvert un autre chemin par le moyen d'un exilé de Génes, il y fit marcher des Troupes, afin de tomber ſur l'Armée des trois Couronnes par différens côtés à la fois. Elle fut obligée de ſe retirer au-plutôt, crainte d'être coupée par le Roi de Sardaigne, & l'on abandonna la Ville de Génes à ſa mauvaiſe fortune

Cette nouvelle mit la confuſion dans cette malheureuſe Ville; tantôt on vouloit implorer la clémence du Vainqueur, tantôt on vouloit ſe mettre en état de défendre ſa liberté. Le Sénat cependant nomma trois Sénateurs, pour aller demander au Général Autrichien une ſuſpenſion d'armes. Le Comte de Brown répondit aux Députés *que tout acte d'hoſtilité ceſſeroit, dès que le Sénat ſe ſeroit mis ſous la protection de Sa Majeſté l'Impératrice, & qu'il alloit envoyer des Troupes Autrichiennes à Génes afin de la défendre.* Les Sénateurs répondirent, *que les Loix de la République ne permettoient point de Gardes étrangéres. Des Statuts & des Loix?* repliqua le Gé-

Général Autrichien, *c'eſt moi qui les donne;* 1746.
Il fallut donc ſe ſoumettre au Vainqueur, qui commença par exiger de la Ville de Gênes la ſomme de trois millions de Génonines.

Les Troupes Piémontoiſes harceloient pendant ce tems-là l'Armée des trois Couronnes. Elles la pourſuivirent juſqu'au Var, après l'avoir forcée d'abandonner le Comté de Nice. Toutes les opérations des François & des Eſpagnols n'étoient que des retraites, ou plutôt des fuites. L'Infant en abandonnant Nice, laiſſa dans Ville-Franche une Garniſon qui ſe rendit bientôt priſonnière de guerre.

La Campagne ne fut pas ſi avantageuſe aux Alliés en Flandres. Il ne reſtoit plus à la Reine d'Hongrie entre la Mer & la Meuſe que la ſeule Ville de Namur. Sa Majeſté avoit ordonné à ſes Généraux de raſſembler toutes leurs forces pour la conſerver; mais ils furent obligés de l'abandonner, faute de pouvoir tirer aucune ſubſiſtance, par la poſition que prirent les François. Les Alliés étant décampés, Namur fut inveſti le 5 Septembre par Mr. le Comte de Clermont. La Ville ne ſoutint que neuf jours de tranchée ouverte, & la Citadelle capitula peu de jours après.

Les Alliés reſtoient toujours en-deçà de la Meuſe, & pouvoient inquiéter leurs Ennemis; ce qui détermina le Général François à les attaquer. Les Alliés étoient campés leur gauche vers Houtain, leur droite à Grace, au-deſſus de Liége, ayant la Meuſe ſur leur derriére. Mr. le Maréchal de Saxe ayant ordonné à ſon Armée de marcher, l'Artillerie prit la tête de chacune des diviſions qui lui étoit aſſignée, & le Corps d'Armée marcha

1746. cha sur dix colonnes à hauteur les unes des autres. Les deux Armées s'étant trouvées en présence le 11 Octobre, elles en vinrent aux mains; les attaques & les défenses furent très-vives de part & d'autre; les Villages de Varoux & de Raucoux étant forcés, les Alliés se retirérent au-delà de la Meuse, après avoir perdu 6000 hommes tués où blessés, & 2000 prisonniers. La perte des François fut évaluée à 3000 hommes, dont un seul Officier de marque, Mr. de Fenelon Lieutenant-Général.

Le Général François avoit fait plusieurs détachemens de son Armée de Flandres, pour s'opposer aux Anglois, qui menaçoient les côtes de Bretagne. Leur Flotte parut à la hauteur du Port Louis le 29 Septembre, & jetta l'ancre vers le soir dans la Baye de Pol-due. S'ils avoient marché droit à l'Orient, ils se seroient emparés, presque sans coup férir, de cette Place, le principal Etablissement de la Compagnie des Indes; mais n'ayant fait leur descente que le 1 Octobre, on assembla promptement les Gardes-côtes, soutenus de 300 Dragons, des Régimens de l'Hôpital, & d'Heudicourt.

Le Général Sinclair fit sommer la Ville de se rendre, & de lui payer deux millions de contributions, ajoûtant que la Ville seroit pillée pendant quatre heures. Ses propositions ayant été rejettées, la Ville fut battue pendant trois jours. Il étoit encore tems pour les Anglois de réussir dans leur entreprise; & l'on étoit prêt à se rendre, quand ils abandonnérent leur camp & se rembarquérent.

Mr. de la Bourdonnaie, mort depuis à Paris au mois de Novembre 1753, & regretté de

de tous ceux qui rendent justice au mérite, avoit beaucoup mieux réussi contre les Anglois. Etant parti de l'Ile de Bourbon le 29 de Mars 1746, il mouilla le 4 du mois suivant à Madagascar, où il avoit marqué le rendez-vous des Vaisseaux qui devoient passer aux Indes sous ses ordres. Ces Vaisseaux étoient au nombre de neuf, mais dont plusieurs furent endommagés & démâtés par une tempête violente. Il donna la chasse, chemin fesant, à six Vaisseaux de guerre Anglois, sans pouvoir les atteindre: il revint à Pondichéri, & envoya son Escadre croiser devant Madras. Dès que sa santé le lui permit, il alla rejoindre sa Flotte, & il mit à terre une partie de ses Troupes près de Coublon à cinq lieues de Madras, Ville des Indes sur la côte de Coromandel, & l'entrepôt Général des Anglois. 1746.

Ayant débarqué le reste de ses Troupes, il les plaça entre Madras & St. Thomé, & le 13 de Septembre il commença l'attaque. Son Artillerie de terre & de mer fut si bien servie, que dès le 21 le Gouverneur demanda à capituler. La Ville fut obligée de se rendre à discrétion, sur la promesse que fit Mr. de la Bourdonnaie de la convention du rançonnement, & des conditions auxquelles elle se rachetteroit du pillage. Il fut stipulé qu'il seroit payé à la Compagnie des Indes établie en France, la somme de 1100000 Pagodes d'or, & qu'on remettroit la valeur de 500000 autres en munitions, marchandises, & autres effets. C'est aux Histoires particuliéres à marquer les suites de ce grand Evénement.

Avant l'ouverture de la Campagne de 1747, Sa Majesté Très-Chrétienne fit déclarer aux Etats- 1747.

1747. Etats-Généraux, que forcé par les circonſtances & la conduite des Provinces-Unies, qui depuis le commencement de la guerre n'avoient paru que trop liées avec les Ennemis de la France, Elle avoit permis au Général de ſes Troupes de prendre indiſtinctement les meſures néceſſaires pour empêcher l'Armée ennemie de troubler la poſſeſſion légitime des conquêtes des Troupes Françoiſes. Que les Troupes Hollandoiſes étant entrées ſur le territoire de France, ſans que les Etats-Généraux euſſent prétendu par cette invaſion faire une guerre directe au Roi, Sa Majeſté déclaroit qu'en prenant le même parti, ſon deſſein n'étoit pas de rompre avec la République, &c.

Cette déclaration de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ni l'entrée de ſes Troupes dans le Cadſant, n'eurent pas les ſuites que la Cour de France s'étoit propoſée, ſavoir d'engager la République à ſe déclarer neutre, & à retirer ſes Troupes de l'Armée des Alliés; au-contraire, la fermentation déjà conſidérable dans les Provinces-Unies, par la décadence générale des affaires, parvint à ſon faîte à l'approche de l'Armée Françoiſe, & la Nation n'héſita plus malgré toutes les oppoſitions du parti contraire, d'entrer dans les vues des partiſans de la Maiſon d'Orange. Le Prince Guillaume IV. iſſu du ſang des Fondateurs de la République, fut élu dans l'eſpace de quelques jours Stadhouder, Capitaine-Général & Amiral des quatre Provinces, qui juſqu'ici avoient refuſé de l'admettre; Dignités, qui bientôt après, en reconnoiſſance de la néceſſité du Stadhouderat, furent rendues héréditaires dans les ſept Provinces, même en faveur

de

de la Ligne Féminine du Prince, digne par ſes grandes qualités de les poſſéder, & qui ſans une mort prématurée eût pu réuſſir à rendre à la République ſon ancien luſtre. 1747.

Tandis que les Alliés ſe mettoient en mouvement à l'ouverture de la Campagne ſous Breda & Bergen-op-zoom, un détachement de l'Armée Françoiſe entra dans la Flandre Hollandoiſe, ſous les ordres de Mr. de Lewendahl, qui s'empara des Villes de Lécluſe & du Sas de Gand.

Mr. le Maréchal de Saxe ayant appris que l'Armée des Alliés étoit arrivée le 29 de Juillet entre Genk & Lonakea, dans le deſſein de ſe porter ſur les hauteurs d'Herdereu & de Mileu, le Général envoya demander à Sa Majeſté Très-Chrétienne ſi Elle ordonnoit le combat. Le Roi y conſentit, & fit avancer l'Armée.

Sa Majeſté, qui avoit paſſé la nuit à Herdereu, vit défiler le lendemain les Brigades d'Infanterie qui n'avoient pas encore été poſtées; & Mr. le Maréchal ayant pris les ordres du Roi pour commencer l'action, il ſe porta entre Remſt & Lawfeld, pour examiner les moyens de faire les attaques avec ſuccès.

Dès que les François parurent, ils furent ſalués de différentes décharges de la groſſe Artillerie des Alliés, tant à boulets qu'à cartouches. Malgré la vivacité de ce feu & l'eſcarpement des parapets, les premiers vergers du Village de Lawfeld furent emportés, mais les François trouvérent tant de réſiſtance qu'après pluſieurs attaques ils ne purent jamais dépaſſer le chemin qui partage le Village de Lawfeld. Mr. le Maréchal voyant que

1747. que le gain de la bataille dépendoit de la prise de Lawfeld, y fit marcher plusieurs Brigades, qui chassérent les Ennemis jusqu'aux dernières hayes. Mr. le Duc de Cumberland, qui s'apperçut que Lawfeld alloit être enlevé, fit faire une décharge à gauche à toute son Infanterie, pour le soutenir, & les Troupes qui l'abandonnoient firent volte-face, & ils rentrérent; mais ils furent enfin forcés de quitter prise.

Il ne se passa plus rien de considérable, & Mr. le Duc de Cumberland fit dire à Mrs. de Waldeck & de Bathiani, qu'il sesoit sa retraite. L'arriére-garde des Alliés, commandée par Mr. de Wolfenbutel, se retira en bon ordre, & n'essuya que quelques coups de canon.

On combattit avec la même valeur de part & d'autre, & la perte fut presque égale. Du côté des Alliés les prisonniers de marque furent Mr. de Ligonnier, Mr. d'Ifembourg, Mylord Robert Sewton, & le fils de Mylord d'Albemarle. Du côté des François Mr. le Comte de Baviére Lieutenant-Général, Mr. le Marquis de Froulay Maréchal de Camp, Mrs. le Marquis & de Derlak Brigadiers, Mrs. d'Antichan, d'Aubeterre, & de Dillon, Colonels furent du nombre des morts.

Une guerre aussi longue & aussi sanglante, devoit lasser toutes les Puissances belligérantes; leurs victoires même les épuisoient. La Reine de Hongrie, il est vrai, avoit fait en 1746 un Traité d'Alliance avec l'Impératrice de Russie, par lequel il avoit été résolu, que si l'une des Parties contractantes venoit à être attaquée par qui que ce pût être, l'autre seroit tenue d'envoyer incessamment, sur

la

la requisition préalable, les secours déterminés; c'est-à dire 30000 hommes, savoir 20000 hommes d'Infanterie, & 10000 de Cavalerie. 1747.

„ Il fut néanmoins stipulé entre les deux „ hautes Parties contractantes, que le cas „ de cette Alliance ne pourroit s'étendre ni „ à l'égard de Sa Majesté Impériale de toutes „ les Russies, lorsque son Empire sera attaqué par les Perses, ni à l'égard de Sa Majesté la Reine de Hongrie Impératrice des „ Romains, au cas que les Etats qu'elle possède en Italie fussent attaqués; comme aussi „ le dit cas d'Alliance ne pourra point s'étendre ni à la guerre qui existe, non seulement „ actuellement en Italie, ni même à aucune „ autre guerre, qui pour quelque sujet que „ ce soit pourroit naître à l'avenir, entre „ Sadite Majesté Impériale, comme Reine „ de Hongrie & de Bohême, & la Couronne „ d'Espagne. Toutefois les deux Hautes Parties contractantes se sont concertées, qu'au „ cas que Sadite Majesté Impériale & Royale, l'Impératrice des Romains, vînt à „ être attaquée en Italie, Elle ne requerra „ à-la-vérité aucun secours pour la défense „ de ces Païs-là; mais qu'alors néanmoins „ Sa Majesté Impériale de toutes les Russies „ devra tenir prêt le Corps de 30000 hommes. Que pareillement aussi si Sa Majesté „ Impériale de toutes les Russies étoit attaquée par la Perse, Sa Majesté Impériale „ des Romains, Reine de Hongrie & de Bohême, tiendra aussi prêt un Corps de 30000 „ hommes, dans la vue d'être d'autant plus „ en état de se fournir mutuellement le secours nécessaire, &c.

C'étoit cependant en Italie, où les affaires avoient

1747. avoient changé, que la Reine d'Hongrie avoit besoin de nouvelles forces. Le Roi de France ayant consenti au rappel du Maréchal de Maillebois, que le Général demandoit depuis longtems, le Maréchal de Belle-Ile fut envoyé à sa place; & le Chevalier de Belle-Ile son frére fut nommé pour aller commander en Provence sous les ordres du Maréchal.

Les Troupes combinées de France & d'Espagne avoient abandonné sur la fin de la Campagne de 1746. le Comté de Nice, dont le Roi de Sardaigne s'étoit emparé. Le Corps de Troupes de la Reine d'Hongrie, s'étant joint aux Troupes Piémontoises, cette Armée se vit en état de pénétrer en Provence, & le 30 Novembre elle passa le Var. Depuis le passage de cette Riviére les progrès du Roi de Sardaigne furent rapides, & il ne prétendoit pas moins que de pénétrer jusqu'en Dauphiné, après s'être rendu maître de la Provence

Mr. le Maréchal de Belle-Ile ne fut pas plutôt rendu à son Armée, qu'il prit toutes les mesures que sa prudence & son habileté lui suggéroient, pour défendre la Provence. Les Anglois s'étoient emparés du Fort des Iles Ste Marguerite, & cette prise les mettant en état d'entrer librement dans le Golfe Juan, ils commencérent à bombarder Antibes. Mr. le Comte de Sade Commandant de cette Place, dont la Garnison étoit de 1600 hommes, se comporta si bien qu'il rendit inutiles tous les efforts des Anglois, & les força d'assiéger la Place en régle.

Sur la nouvelle que les Alliés reçurent des

des dispositions que Mr. le Maréchal de Belle-Ile avoit faites, & de la résolution qu'il avoit prise de marcher à eux, on leva promptement le siége, après avoir abandonné plusieurs piéces de canon. L'Armée ennemie repassa ensuite le Var, & dès le commencement de Février 1747 la Provence fut en sureté. 1747.

La révolution arrivée à Génes dans le même tems fut encore une triste nouvelle pour la Cour de Vienne Le Marquis de Botta ayant demandé au Sénat de Génes 40 piéces de canon & quelques mortiers, dont le Comte de Brown avoit besoin, le Sénat lui accorda sa demande. Pendant que les Allemands conduisoient un mortier par une rue étroite & fort peuplée, l'affut s'étant cassé, le peuple s'assembla autour. Un Officier Allemand frappa de sa canne un habitant qui nuisoit au travail. Le Génois maltraité lui porta un coup de couteau, & une rumeur générale s'étant répandue dans le quartier, il tomba une grêle de pierres sur les Allemands, dont sept furent blessés, & le reste obligé de prendre la fuite. Tout le peuple ensuite courut aux armes, & fondit de tous côtés sur les Allemands, malgré les efforts du Gouvernement pour arrêter le désordre.

Le Marquis de Botta voyant ses Troupes forcées de toutes parts, demanda une suspension d'armes de trois jours. Il n'en put obtenir d'abord une que de trois heures, qui fut prolongée ensuite jusqu'au soir. Le Peuple s'obstina à vouloir que les Allemands remissent les différens Forts dont ils étoient en possession, rendissent toute l'Ar-

1747. l'Artillerie des remparts, & livraſſent des ôtages.

Le Marquis de Botta ayant rejetté ces propoſitions, les hoſtilités recommencérent, & le Sénat ayant fait punir quelques-uns des plus mutins, les eſprits n'en furent que plus aigris. Les Allemands furent chaſſés de tous les poſtes de la Ville, & gagnérent celui de la Bochetta, après s'être fait jour l'épée à la main au travers des Païſans qui s'étoient attroupés dans la Campagne. Ce poſte fut encore forcé par les Génois; & les Allemands, après avoir perdu plus de 4000 hommes, furent obligés de ſe retirer vers Gavi. La tranquilité fut auſſitôt rétablie dans la Ville, & on y rouvrit les boutiques.

La Reine d'Hongrie fit tous ſes efforts pour ramener les Génois par la Négociation, mais ils ſentoient trop les risques qu'ils pouroient courir. La République ſe prépara à ſe défendre, quand on voudroit employer la force; & l'on verra qu'avec le ſecours des François elle vint à bout des conſerver ſes biens & ſa liberté.

Dès que le Maréchal de Belle-Ile eut fait les diſpoſitions néceſſaires pour paſſer le Var, & pourſuivre les Ennemis, Mr. le Chevalier de Belle-Ile commença de s'emparer des Iles de Ste. Marguerite, malgré pluſieurs Vaiſſeaux Anglois qui en rendoient l'abord très-difficile. Le 3 Juin, l'Armée Françoiſe, ſur cinq colonnes, commandée par Mrs. le Chevalier de Belle-Ile, les Marquis de Ravoye & de Biſſy, & le Comte de Mailly-d'Aucourt, paſſa le Fleuve.

Auſſitôt après le paſſage du Var, le Maréchal de Belle-Ile fit ſortir les Galéres d'Anti-

tibes, pour venir marquer le Port de Ville-franche, & donna ordre au Chevalier de Belle-Isle d'attaquer le Fort de Mont-Alban, dont il se rendit maître, & fit la Garnison prisonniére de guerre. Le Maréchal s'emparoit pendant ce tems-là de la Tarbie, du Luceran, & des hauteurs de Lescaren, qui sont les principaux postes du Comté de Nice. 1747.

L'Infant Dom Philippe ayant joint le Maréchal, il fut résolu de tenter une entreprise sur Vintimille. Dès qu'on fut venu à bout, après bien des difficultés, de conduire sur la Montagne de Castel-Appio l'Artillerie destinée pour l'attaque, on ouvrit la tranchée la nuit du 26 au 27 Juin; & les Assiégés capitulérent le 1 Juillet, & se rendirent prisonniers de guerre.

Les Autrichiens cependant avoient entrepris de forcer la Ville de Gennes. Mr. le Duc de Boufflers, à qui le Roi de France avoit donné le Commandement des Troupes destinées au secours de la République, avoit mandé à Mr. le Maréchal de Belle-Isle, que les Ennemis étant venus occuper différens postes entre la Polsévéra & Gennes, il les avoit attaqués & forcés de se retirer; que les Autrichiens continuoient à pousser le siége; & que le Comte de Hachs avoit apporté de Vienne les ordres les plus absolus de ne rien négliger pour le succès de cette entreprise.

Mr. le Maréchal, pour les obliger à y renoncer, jugea à propos de faire une diversion du côté du Dauphiné. Le mouvement des Troupes qui y furent envoyées, attira l'attention du Roi de Sardaigne; qui rappellant pour sa propre défense les divers Détachemens qu'il avoit fournis au Comte de

1747. Schulembourg, ce Général privé de ce secours leva le siége de Gennes le 3 Juillet.

Mr. le Duc de Boufflers étoit mort la veille, sans avoir eu la consolation de voir Gennes en liberté, après avoir exposé tant de fois sa vie pour la lui procurer. Les marques de regret & de reconnoissance que la République tâcha de lui donner après sa mort, firent l'éloge de ses services, & seront un monument éternel à sa gloire. Mr. le Duc de Richelieu remplaça Mr. de Boufflers. Comme il rendoit aussi à la République de grands services, il en reçut des honneurs distingués, & le Roi de France l'honora du Bâton de Maréchal.

La République de Hollande n'étoit pas à beaucoup près aussi bien disposée pour la France. Malgré les plaintes réitérées du Roi, les Etats-Généraux continuoient à favoriser ouvertement la Reine d'Hongrie & ses Alliés. Sa Majesté Très-Chrétienne se détermina à faire la Déclaration suivante.

„ Le Roi en son Conseil s'étant fait „ représenter le Traité de paix & d'amitié „ fait à Utrecht le 11 Avril 1713, entre „ le feu Roi & les Etats-Généraux des „ Provinces-Unies, ensemble celui de Com„ merce fait à Versailles le 21 Décembre „ 1739, Sa Majesté a reconnu que les dis„ positions desdits Traités, notamment cel„ les des Articles I. & IV. du Traité d'U„ trecht, & celles des XI. & XLI. Arti„ cles du Traité de 1739, n'ont eu pour „ objet que d'établir entre les deux Puis„ sances réciproquement une parfaite con„ fédération, amitié, & bonne correspon„ dan-

„ dance, enſorte qu'il ne pût être reſpec- 1747.
„ tivement donné aucune atteinte, ni com-
„ mis aucune contravention auxdits Trai-
„ tés, directement ni indirectement, prin-
„ cipalement en ce qui pourroit intéreſſer
„ la ſureté du Commerce & de la Navi-
„ gation des Sujets des deux Etats.....
„ Sa Majeſté étant bien informée que les-
„ dits Etats-Généraux ont formellement
„ contrevenu auxdits Traités, ſoit en obli-
„ geant pluſieurs Armateurs François d'a-
„ bandonner dans les Ports desdits Etats-Gé-
„ néraux les priſes qu'ils y avoient conduis
„ tes, en forçant d'autres d'en ſortir, ſans
„ y avoir reçu les ſecours dont ils avoient
„ beſoin, ſoit en permettant aux Anglois,
„ qui ont pris trois Navires de la Compa-
„ gnie des Indes de France, de les conduis
„ te dans un Port desdits Etats-Généraux,
„ où ils ont même été vendus, & expédiés
„ enſuite pour Hollande ſous Pavillon Hol-
„ landois, afin de les mettre à l'abri de la
„ repriſe; ſoit enfin en donnant d'ailleurs à
„ Sa Majeſté de juſtes ſujets de ſe plaindre
„ de leur conduite à ſon égard dans diffé-
„ rentes occaſions, qui ſont connues de tou-
„ te l'Europe, notamment par l'infraction
„ aux Capitulations de Tournai & de Den-
„ dermonde; Elle a jugé que des contra-
„ ventions ſi marquées aux différens Trai-
„ tés, & dont Elle a vainement demandé
„ & attendu les réparations qui lui ſont dues,
„ détruiſent les engagemens auxquels Elle
„ avoit conſenti en faveur desdits Etats-Gé-
„ néraux, & qu'Elle a juſqu'à-préſent rem-
„ pli avec la fidélité la plus ſcrupuleuſe, &
„ qu'elles ſont ceſſer en même tems les mo-

1737. „ tifs qui avoient porté Sa Majesté à les prendre : ouï le rapport du Sieur de Machault, „ Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des Finances, le Roi étant „ en son Conseil, a ordonné & ordonne qu'à „ l'avenir, & à commencer du jour de la „ publication du présent Arrêt, les Sujets „ des Etats-Généraux des Provinces-Unies „ cesseront de jouïr dans tous les Ports & „ Villes du Royaume, de tous les avantages „ qui leur ont été accordés par le Traité „ de Commerce du 21 Décembre 1739, & „ qu'ils seront traités en conséquence tant „ pour leurs Personnes, que pour leurs Navires, Cargaisons, Biens, & Effets, Navigation & Commerce, comme les Nations „ neutres avec lesquelles il n'a été fait ni Convention, ni Traité de Commerce, Sa Majesté dérogeant à cet effet à tout Traité, Convention & Arrêt, de quelque nature qu'il „ soit, qui pourroient être contraires.

Les Etats-Généraux s'appercevant bien que cette Déclaration servoit de prétexte aux intentions que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit de pénétrer dans l'intérieur de la République, n'en parurent pas surpris, & peu de jours après le Maréchal de Saxe vérifia leurs idées en assiégeant la Ville de Bergen-op-Zoom, Place très-forte tant par son assiette naturelle, que par les ouvrages qui la défendent, on l'avoit toujours regardée comme imprenable. La petite Riviére de Zoom traverse la Ville, ce qui rend une partie des environs marécageux. Mr. le Comte de Löwendal fut chargé du soin de cette entreprise ; il partit le 4 Juillet de Tirlemont, & arriva le 12 devant Bergen-op-Zoom ; il eut le bon-

bonheur, après deux grands mois de siége non sans perdre considérablement de monde, de s'emparer de cette Ville la nuit du 16 au 17 Septembre: ce bonheur lui valut le Bâton de Maréchal, que le Roi lui conféra immédiatement après. Mr. le Maréchal de Saxe fut déclaré en même tems Commandant-Général des Païs-Bas. La prise de Lilo & des Forts de la Croix & Frédérik, suivirent celle de Berg-op-Zoom, & mirent fin à la campagne. 1747.

Elle ne se termina pas si heureusement en Italie. Le Chevalier de Belle-Isle, qui commandoit le Corps que le Maréchal avoit envoyé vers Lassiéta pour obliger le Roi de Sardaigne à retirer les Troupes qu'il avoit devant Gennes, partit d'Oulx le 18 Juillet, à deux heures après minuit. Ayant passé par le Col du Bourget, il fut joint par Mr. de Villemur, qui venoit à la tête de sa colonne par la Vallée de Queyras; & après s'être emparé du retranchement du Col de Coste-plane, il établit son Camp sur la pente du Côteau voisin.

Il envoya le 19 reconnoître les retranchemens d'Exiles, & vers les 11 heures du matin il s'y porta pour faire les dispositions de l'attaque. Ayant fait dresser deux batteries, chacune de quatre piéces de canon, il chargea Mr. de Villemur de l'attaque de la droite, Mr. d'Arnauld de celle du centre, & le Comte de Mailly de celle de la gauche. Les trois divisions se mirent en mouvement à quatre heures après midi; mais la difficulté de grimper au haut des retranchemens, auxquels on ne pouvoit arriver que par un rocher d'une espéce d'ardoise, sur lequel on avoit peine à se soutenir, étoit si grande; & les trois attaques étant

1747. d'ailleurs tellement disposées qu'elles ne pouvoient commencer en même tems, aucune ne réussit. Les François y firent une perte considérable, sur-tout en Officiers.

Les principaux furent le Chevalier de Belle-Isle Lieutenant-Général, qui s'étant mis à la tête de l'attaque du centre, reçut un coup mortel, en plantant un drapeau sur le bord du retranchement ; Mr. d'Arnaud Maréchal de Camp, Mr. de Grille Major-Général de l'Armée, le Comte de Goas Colonel du Régiment de Bourbonnois, & le Marquis de Brienne Colonel du Régiment d'Artois.

Le Maréchal de Belle-Isle songeoit de son côté à ravitailler le Château de Vintimille. Il s'y porta sur quatre colonnes, la premiére de la droite, aux ordres de Mr. de Pignatelli Lieutenant-Général Espagnol, Mr. de Maulevrier Lieutenant-Général François, Mrs. de Morangis & de Crillon Maréchaux de Camp. La seconde aux ordres de Mr. de Carvajal Lieutenant-Général, & de Mr. de Fremur Maréchal de Camp. La troisiéme aux ordres de Mr. de Châtel Lieutenant-Général, & de Mrs. de Paulpry & de Mailli d'Haucourt Maréchaux de Camp. La quatriéme aux ordres de Mr. de la Ravoye Lieutenant-Général, & de Mr. de Chevert Maréchal de Camp. Il y avoit de plus deux grosses Avant-gardes, commandées par Mrs. de Cardijal & de la Chétardie, Maréchaux de Camp.

Le Quartier-Général fut établi à Menton, & le 19 de Septembre les dispositions étant faites pour l'attaque, l'Infant Dom Philip-

lippe, Mr. le Maréchal de Belle-Isle & le Marquis de la Mina la firent commencer le 18 au point du jour. Les Ennemis plièrent; on emporta tous les postes de la montagne de Castel-Appio, & on les poussa au-delà de la Riviére de Roya, dont ils rompirent le pont. 1747.

Après le ravitaillement de Vintimille Dom Philippe accompagné du Duc de Modéne, du Maréchal de Belle-Isle, & du Marquis de la Mina, retourna à Nice, où il arriva le 13 Novembre, & de-là il se rendit à Montpellier.

On soupiroit depuis longtems après la Paix. Le Congrès de Breda avoit été rompu, parce que plusieurs des Puissances belligérantes espéroient qu'une campagne de plus leur procureroit les conditions qu'on avoit refusées à leurs Plénipotentiaires. Enfin on ouvrit de nouvelles Conférences à Aix-la-Chapelle, dans le mois de Mars 1748. 1748.

Quoique tous les Princes fissent partir leurs Ministres pour l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle, chacun néanmoins se préparoit à entrer en campagne; on redoubloit au contraire d'activité, pour faire encore un dernier effort. Le Roi de la Grande-Bretagne, & la République des Provinces-Unies, avoient agi auprès des Puissances du Nord pour en obtenir des secours contre la France, quand cette Couronne se fut déclarée; & leurs Ministres pressérent vivement le départ des 35000 hommes que l'Impératrice de Russie s'étoit engagée à leur fournir.

Le Roi de France de son côté, qui cherchoit à déterminer la Cour de Vienne & ses Alliés à entendre aux propositions qu'il leur faisoit depuis

1748. longtems, céda facilement aux insinuations du Maréchal-Général Comte de Saxe, qui aimant à cueillir des lauriers dans les Païs-Bas, proposa au Roi le siége de Maſtricht, comme néceſſaire & même un coup d'éclat, pour la réuſſite de ſes deſſeins. Le Maréchal de Saxe arrivé à Bruxelles au mois de Mars, fit les diſpoſitions néceſſaires pour l'exécution de ce projet; afin de donner le change aux Alliés, & leur perſuader qu'il penſoit au ſiége de Breda à ou celui de Steenbergen, il feſoit faire des marches & des contremarches à ſes Troupes jusqu'à ce qu'ils eurent inveſti la Ville le 13 Avril.

La tranchée fut ouverte le 15 au ſoir des deux côtés par 6000 travailleurs. La tranchée de la rive gauche appuyoit à la Meuſe, & alloit gagner la hauteur vers la porte dite *de Tongres*; & celle de la droite commençoit à la Meuſe, le long du chemin de Maſtricht à Ruremonde. Tandis que les travaux du ſiége continuoient, Mr. le Maréchal-Général viſita les bords de la Guelle pour reconnoître le champ de bataille, où il ſe propoſoit de recevoir les Ennemis, s'ils ſe déterminoient à l'attaquer.

Les Aſſiégés n'avoient commencé à tirer que le 16 au matin entre 4 & 5 heures; on continua juſqu'au 30 les travaux du ſiége, & on ſe diſpoſoit à attaquer, le 3 Mai, le chemin couvert, quand il arriva un Courier, avec des Dépêches de Mr. le Duc de Cumberland pour Mr. le Maréchal de Saxe, & un ordre du même Prince au Baron d'Aylua. Gouverneur de Maſtricht, de rendre la Place ſi l'on conſentoit que la Garniſon ſortît avec les honneurs de la Guerre. Cet ordre n'étant

point

point signé par les Etats-Généraux, le Baron d'Aylua dépêcha un Courier à la Haye, & demanda une Suspension d'armes de deux jours, qui lui fut accordée. 1748.

Au retour du Courier le Commandant de Maestricht fit dire à Mr. le Maréchal, que comme les affaires étoient sur le point d'une entiére réconciliation, & restitution prochaine de conquêtes, il demandoit que la Place fût occupée par une Garnison mi-partie, la moitié par les Troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne, & l'autre par les Troupes de l'Etat, sous le commandement des Chefs nécessaires; mais Mr. le Maréchal exigea que la Ville & les Forts qui en dépendent, fussent livrés en entier aux Troupes Françoises. La nouvelle de la Signature des Préliminaires étant arrivée, les opérations cessérent, & la Suspension d'armes fut générale dans peu de tems. Ce Traité définitif ne fut signé que le 8 Octobre 1748 à Aix-la-Chapelle. „ Alors „ (comme il est dit dans le Traité) l'Europe „ vit luire le jour que la Providence Divine „ avoit marqué pour le rétablissement de son „ repos; & Dieu, dans sa miséricorde, fit „ connoître à toutes les Puissances en même „ tems, la voie par laquelle il vouloit qu'elle se réconciliassent, & rendissent la tranquilité aux Peuples qu'il a soumis à leur gouvernement... Nous mettrons ici l'abrégé des Articles essentiels du Traité d'Aix-la-Chapelle.

„ Une Paix générale succéde à la longue & „ sanglante guerre qui s'étoit élevée entre le „ Séréniſſime & Très-puissant Prince Louis „ XV. par la grace de Dieu Roi Très-Chrétien „ de France & de Navarre, d'une part; le Séré„ niſſime & Très-puissant Prince George II. par

1748. „ la grace de Dieu Roi de la Grande-Bretagne, Duc de Brunswig & de Lunebourg, „ Architréſorier & Electeur du St. Empire „ Romain, & la Séréniſſime & Très-puiſſante Princeſſe Marie-Thérése, par la grace „ de Dieu Reine d'Hongrie & de Bohême, „ Impératrice des Romains, de l'autre: comme auſſi entre le Séréniſſime & Très-puiſſant Prince Philippe V. par la grace de Dieu „ Roi d'Eſpagne & des Indes (de glorieuſe „ mémoire) & après ſon décès, le Séréniſſime & Très-puiſſant Prince Ferdinand VI. „ par la grace de Dieu Roi d'Eſpagne & des „ Indes d'une part; le Roi de la Grande-Bretagne, & l'Impératrice Reine d'Hongrie & de Bohême, & le Séréniſſime & „ Très-puiſſant Prince Charles Emmanuel III. „ par la grace de Dieu Roi de Sardaigne, „ de l'autre; à laquelle guerre s'étoient intéreſſés les Hauts & Puiſſans Seigneurs les „ Etats-Généraux des Provinces-Unies des „ Païs-Bas, comme auxiliaires du Roi de la „ Grande-Bretagne, & de l'Impératrice Reine d'Hongrie & de Bohême; le Séréniſſime Duc de Modéne, & la Séréniſſime République de Gennes, comme auxiliaires du „ Roi d'Eſpagne.

„ Les Traités de Weſtphalie de 1648, ceux „ de Madrid entre les Couronnes d'Eſpagne „ & d'Angleterre de 1667, 1678, & 1679; „ de Riswick de 1697; d'Utrecht, de 1713; „ de Bade, de 1714; le Traité de la Triple „ Alliance de la Haye, de 1717; de la Quadruple Alliance de Londres, de 1718; & „ le Traité de Paix de Vienne, de 1738, „ ſervent de baſe à la Paix générale & au préſent Traité, & pour cet effet ils ſont

„ re-

„ renouvellés & confirmés dans la meilleure 1748.
„ forme.

„ Tous les prisonniers faits de part & d'au-
„ tre... toutes les conquêtes faites depuis
„ le commencement de la guerre seront rés-
„ titués sans exception... L'Impératrice Rei-
„ ne d'Hongrie & de Bohême sera remise
„ en conséquence dans la pleine & paisible
„ possession de tout ce qu'Elle a possédé avant
„ la présente guerre dans les Païs-Bas. Dans
„ le même tems les Seigneurs les Etats Gé-
„ néraux des Provinces-Unies seront pa-
„ reillement mis dans la pleine & paisible
„ possession, & telle qu'ils l'avoient avant
„ la présente guerre, de tout ce qui leur
„ appartient.

„ En considération des restitutions que Sa
„ Majesté Très-Chrétienne, & Sa Majesté
„ Catholique font par le présent Traité, soit
„ à Sa Majesté l'Impératrice Reine, soit à
„ Sa Majesté le Roi de Sardaigne, les Duchés
„ de Parme, de Plaisance, & de Guastal-
„ la, appartiendront à l'avenir au Séréniss-
„ me Infant Dom Philippe, pour être pos-
„ sédés par lui & ses Descendans mâles en lé-
„ gitime mariage, en la même manière &
„ dans la même étendue, qu'ils ont été, ou
„ ont dû être possédés par leurs présens Posses-
„ seurs (sauf cependant la reversion stipulée.)

„ Le Traité de l'Assiento pour la Traite
„ des Négres, signé à Madrid le 26 Mars
„ 1713, & l'Article du Vaisseau, faisant par-
„ tie dudit Traité, sont spécialement confir-
„ més, pour les quatre années, pendant les-
„ quelles la jouïssance en a été interrompue,
„ & seront exécutés sur le même pied qu'ils
„ l'étoient avant la guerre.

1748. „ Dunkerque reſtera fortifié du côté de „ Terre, en l'état qu'il eſt actuellement; & „ pour le côté de la Mer ſur le pied des an- „ ciens Traités.

„ L'Article V. du Traité de la Quadruple „ Alliance, conclu à Londres le 3 Août 1718, „ contenant la garantie à la Succeſſion au „ Royaume de la Grande-Bretagne, dans „ la Maiſon de Sa Majeſté Britannique à- „ préſent régnante, & par lequel on a pour- „ vu à tout ce qui peut être rélatif à la per- „ ſonne qui a pris le titre de Roi de la Gran- „ de-Bretagne, & à ſes Deſcendans des deux „ ſexes, eſt expreſſément rappellé & renou- „ vellé par le préſent Traité.

„ Sa Majeſté Britannique, en qualité d'E- „ lecteur de Brunswig-Lunebourg, tant „ pour lui que pour ſes Héritiers & Succeſ- „ ſeurs, ainſi que ſes Etats & Poſſeſſions en „ Allemagne, ſont compris & garantis par „ le préſent Traité.

„ Toutes les Puiſſances intéreſſées au pré- „ ſent Traité, qui ont garanti la Succeſſion „ Pragmatique du 19 Avril 1713, pour tout „ l'héritage du feu Empereur Charles VI. „ en faveur de ſa Fille l'Impératrice Reine „ d'Hongrie & de Bohême, actuellement „ régnante, & ſes Deſcendans à perpétuité, „ ſuivant l'ordre établi par ladite Sanction „ Pragmatique, la renouvellent dans la meil- „ leure forme qu'il eſt poſſible; à l'excep- „ tion cependant des ceſſions déjà faites, ſoit „ par ledit Empereur, ſoit par ladite Prin- „ ceſſe, & de celles qui ſont ſtipulées par „ le préſent Traité.

„ Le Duché de Siléſie, & le Comté de „ Glatz, tels que Sa Majeſté Pruſſienne les „ poſ-

„ posséde aujourd'hui, sont garantis à ce 1748.
„ Prince par toutes les hautes Parties con-
„ tractantes.

Le Duc de Modéne ayant été nommé avant la République de Gennes, soit dans le Préambule, soit dans le Traité, le Marquis Doria, Ministre Plénipotentiaire de la République, donna à ce sujet une Protestation en forme, qui fut remise aux autres Plénipotentiaires, afin de garantir de tout préjudice les droits, la dignité, les prérogatives, & le rang de la Séréniſſime République de Gennes, possédant en toute Souveraineté & Indépendance le Royaume de Corse, qui ne fait pas moins partie de l'Italie, que les autres Etats qu'elle posséde en Terre-ferme. Cette Protestation fut reçue & acceptée, sans nulle difficulté, par tous les Plénipotentiaires, tant des Cours contractantes, que des Cours accédantes.

L'Evêque d'Hippone, chargé des affaires du St. Siége, remit aussi aux Ministres Plénipotentiaires une Protestation, pour soutenir les droits de l'Eglise Romaine sur les Duchés de Parme & de Plaisance, prouvés par une possession de deux siécles non interrompue, & du consentement des Empereurs, Rois & Princes de l'Europe. Elle fut recue pour la forme, comme elle étoit donnée. Ce fut la seule occasion où la Cour de Rome parut prendre quelque part dans les affaires présentes. Benoit XIV. se comporta pendant toute la guerre en Pére commun. Les Armées d'Autriche & d'Espagne vivoient également sur les Terres de l'Eglise, & Sa Sainteté fut toujours plus occupée, ainsi qu'il convient au Vicaire de Jé-

1748. sus-Christ, à procurer le bien spirituel de l'Eglise, qu'à étendre sa domination temporelle.

La joie que la Paix générale avoit donnée à toute l'Europe, ne fut pas tout-à-fait aussi pure en France, qu'elle devoit l'être ailleurs, à cause des suites funestes qu'elle eut pour l'infortuné Prétendant le Prince Charles-Edouard. Ses qualités & ses malheurs le rendoient si cher à toute la Nation, qu'elle auroit volontiers sacrifié ses propres intérêts, pour changer la fortune de ce Prince; mais si les François oublioient l'intérêt public, le Roi qui les gouverne devoit s'en souvenir; & le Traité de Paix étant ratifié, Sa Majesté ne pouvoit se dispenser de remplir ses engagemens.

Le XIX. Article du dernier Traité d'Aix-la-Chapelle renouvelloit & confirmoit le V. Article du Traité de la Quadruple Alliance, concernant la garantie à la Succession au Royaume de la Grande-Bretagne dans la Maison de Sa Majesté Britannique, & devoit occasionner au Prince Edouard les même disgraces que ses Ancêtres avoient éprouvées.

Jaques II. après s'être vu forcé d'abandonner ses Royaumes, se retira en France, où il mourut, ne laissant à son Fils que des droits bien difficiles à faire valoir. Louis XIV. qui ne donnoit pas la loi à l'Europe, comme il l'avoit fait avant la Révolution d'Angleterre en 1688, fut obligé par le Traité d'Utrecht de ne point reconnoître les droits du Fils de Jaques II. & de ne pas le souffrir sur ses Terres: le Prince qui s'étoit retiré en Lorraine avant la conclusion de la Paix, se rendit à Avignon.

gnon. En 1717 la France, l'Angleterre, & les Provinces-Unies, ſignérent à La Haye le Traité de la Triple Alliance, par lequel la France ſe chargeoit d'engager le Prétendant, qui avoit pris le nom de *Chevalier de St. George*, à ſortir du Comtat d'Avignon, pour ſe retirer au-delà des Alpes: chaque Contractant promettoit de ne donner aucun azile aux perſonnes qui ſeroient déclarées rebelles par l'un des deux autres. 1748.

La France ſe trouvant dans les mêmes circonſtances en 1748, après la Paix d'Aix-la-Chapelle, le Miniſtére fit ſignifier au Prince Edouard les engagemens que le Roi avoit pris. Le Prince ne voulut jamais quitter la France; Sa Majeſté lui fit écrire, & lui écrivit elle-même inutilement; il ne ſe relâcha point, & déclara qu'il étoit réſolu à repouſſer la force par la force, ſi l'on ſe déterminoit à lui faire violence. Les Puiſſances intéreſſées preſſant de plus en plus la France ſur cet article, & refuſant l'exécution de leurs engagemens, tant que la Cour de France n'auroit pas rempli celui-là, il ſe tint pluſieurs Conſeils à Verſailles, & enfin le Roi donna ordre à Mr. de Vaudreuil, Major du Régiment des Gardes Françoiſes, d'arrêter le Prince Edouard, lui recommandant ſur-tout de prendre toutes les précautions néceſſaires, pour ne pas occaſionner à ce Prince le moindre danger. Dans le moment où le Prince Edouard deſcendoit de caroſſe pour entrer à l'Opéra, pluſieurs Sergens des Gardes, qui n'avoient point l'habit uniforme du Régiment, le ſaiſirent, & Mr. de Vaudreuil, accompagné de pluſieurs Officiers, ſe préſenta ſur le

champ,

1749. champ, & déclara au Prince l'ordre qu'il avoit reçu; on l'attacha avec des rubans, & il fut conduit au Château de Vincennes.

Le Prince Edouard étant parti de Vincennes peu de jours après, il fut accompagné par un Détachement de la Maison du Roi jusques sur les Frontiéres, & étant arrivé incognitò le 2 Janvier à Avignon, il fit deux jours après son entrée publique dans cette Ville. Ce Prince changea souvent dans la suite de païs, & peu de personnes sont instruites encore aujourd'hui du lieu de sa résidence.

La Paix générale étoit signée depuis six mois, que l'on ignoroit encore en Europe les événemens de la guerre des Indes entre les François & les Anglois. On n'apprit que le 28 Avril 1749, par les Lettres de Mr. du Pleix, Commandant-Général des Etablissemens possédés par la Compagnie de France aux Indes Orientales, les premiers détails de l'entreprise des Anglois contre Pondichery.

L'Amiral Boscawen ayant fait ses approches du côté d'*Archiénack*, vint sur la fin du mois d'Août 1748, attaquer avec 1500 hommes de Troupes réglées, & 2000 Noirs, le Camp retranché que les François y tenoient depuis six mois, & dont la défense avoit été commise à des Sypais. Quoique les derniers eussent ordre de ne faire que quelques décharges de mousquetterie, & de se replier ensuite sur un Corps de Troupes posté à Ariancoupan, il soutinrent cependant l'assaut, & repoussérent trois fois les Anglois. L'Amiral Boscawen,

wen, ayant auſſi tenté inutilement d'em- 1749.
porter le Fort d'Ariancoupan, il fut obligé de l'aſſiéger dans les formes, & le 28 Août au matin ſes batteries commencérent à jouer.

Le 30 Mr. Paradis, Ingénieur en Chef, fut détaché avec quelques Troupes pour aller attaquer les retranchemens des Anglois. Il fit paſſer pour cet effet la Riviére à 500 Caffres, 400 Sypais, ſuivis des Dragons d'Auteuil, & des Volontaires de Buſſy, & chaſſa les Anglois de leurs retranchemens. Cet heureux ſuccès fut ſuivi d'un fâcheux accident. Un boulet des Anglois étant tombé ſur un chariot de poudre, le fit ſauter en l'air avec deux autres; quarante-ſix hommes y perdirent la vie, & un pareil nombre mis hors de combat, ce qui obligea les François d'abandonner le Fort d'Ariancoupan.

Le 7 de Septembre l'Amiral Boſcawen fit paſſer la Riviére à toute ſon Armée, & poſa le jour ſuivant ſon Camp à quelque diſtance de Pondichery; & la nuit du 9 au 10, une de ſes Galiottes à bombes vint mouiller dans la rade, & commença auſſitôt à jetter des bombes dans la Place, ce qu'elle continua tout le jour ſans cauſer un grand dommage. Le 11 la tranchée fut ouverte, & les Anglois commencérent à tirer ſur les baſtions de la Ville avec une batterie de cinq gros canons.

Tandis que les Aſſiégeans battoient la Place, Abdourlaman, Chef des Sypais au ſervice des François, s'étant mis en embuſcade avec ſa troupe, défit un Corps de Sypais

1749. pais Anglois, soutenu par 200 hommes de Troupes réglées, & s'empara de plusieurs piéces de canon.

La Place commençoit à être fort endommagée par l'Artillerie. Douze piéces de canon de 24 livres battoient le bastion gauche de la porte de Valdaour, tandis que tous les Vaisseaux de l'Escadre tiroient sur le corps de la Place avec tant de continuité, que sans compter les boulets tombés dans la mer, où perdus sur le rivage, les Assiégeans en portérent 14000 dans la Citadelle.

La Galliote qui avoit jetté plus de mille bombes, cessa de tirer le 8 Octobre, les Vaisseaux de guerre prirent le large le même jour, & le 14 les Anglois rembarquérent toute leur Artillerie de terre. Un Corps de Sypais fut détaché par Mr. Dupleix pour s'emparer de la tranchée que les Assiégeans avoient abandonnée, où l'on trouva 10 piéces de canon de 24 livres de bale; & le siége de Pondicheri fut levé après 38 jours de tranchée ouverte.

La guerre avoit pareillement continué dans l'Amérique Septentrionale entre les Anglois & les François, & les Sauvages du Canade de l'un & l'autre parti. Elle s'étoit faite sans quartier, comme il arrive toujours dans ce païs. Les pertes ne consistoient dans chaque action qu'en 50 ou 60 hommes, & quelques lieues de terrain de plus ou de moins, avec quelques Forts, pour favoriser le Commerce de Pelleterie. La Paix y fut publiée, & les Commissaires qui avoient déjà été nommés, travaillérent à régler les limites de part & d'autre.

La

La tranquilité régnoit non seulement en Europe, mais encore dans les autres parties du Monde. Le Traité conclu entre le Sophi de Perse & la Porte Ottomane avoit été exécuté de part & d'autre avec exactitude, parce que ces deux Cours vouloient sincérement la Paix. Thamas Kouli-Kan ne pensoit qu'à jouir du fruit de ses victoires, & le Grand-Seigneur n'ayant plus d'ennemis au dehors, s'étoit appliqué à dissiper les dissensions intérieures, & à rétablir le calme dans le Serrail & parmi les Soldats. Une troupe de factieux cherchoit depuis longtems à les soulever, & ne prétendoit à rien moins qu'à ôter le sceptre au Grand-Seigneur actuellement régnant, & à mettre à sa place un Empereur qui conduisît lui-même ses Armées. Ces mutins furent découverts & châtiés, & le grand Mufti fut exilé. 1749.

On appréhenda pendant quelque tems que la Conspiration de Malte n'occasionnât une rupture entre les Princes Chrétiens & les Infidéles. Le Pacha de Rhodes en étoit un des principaux auteurs, ou plutôt le chef. Il étoit depuis un an à Malte, où il avoit été conduit par un Négre, nommé Cara Achmet, qui s'étoit emparé de sa Galére, après en avoir fait mutiner l'Equipage. Ce Pacha fut d'abord reserré dans le Château St. Elme; mais on l'avoit relâché ensuite aux instances de la Cour de France, & on lui avoit donné cette Forteresse pour prison.

Les conjurés qui avoient été arrêtés, & à qui on avoit donné la question, avoient déclaré que le Pacha, & les autres compli-

1749. plices, avoient d'abord formé le deſſein d'empoiſonner le Grand-Maître, mais que depuis ils avoient réſolu de le maſſacrer; & que pour l'exécution de cette entrepriſe, ils devoient ſe ſervir des fauſſes clefs qu'un Turc avoit fait faire des portes intérieures du Palais, où ils devoient être introduits par des eſclaves qui y demeuroient, & qui étoient du complot.

Les conjurés avoient auſſi déclaré que le terme de la conſpiration avoit été fixé au retour des Galéres, dont la Chiourme devoit ſoutenir les conjurés, & qu'on avoit marqué pour l'exécuter le jour où deux Soldats, l'un Grec & l'autre Perſan, ſeroient de ſentinelle au Palais. Les principaux Chefs avoient eu ſoin en même tems d'écrire au Grand-Seigneur & aux Puiſſances d'Afrique, afin d'en être ſoutenus.

On mit à mort pluſieurs des principaux complices, dont les uns furent roués vifs, & les autres couſus dans des ſacs, & jettés à la mer. Ayant tous, ſans exception, chargé dans leur dépoſition le Pacha d'avoir conduit toute l'affaire, après avoir gagné les Eſclaves, les Grecs, & les Levantins, qui étoient à Malte, il fut remis ſur le champ dans une étroite priſon.

Cette nouvelle fit d'autant plus de bruit à Conſtantinople, que le Pacha de Rhodes étoit fils du Capitan Pacha, ou Général des Galéres, un des premiers Officiers du Grand-Seigneur, & fort conſidéré. Le Grand-Viſir en parla pluſieurs fois à Mr. des Alleurs Ambaſſadeur de France, & il le pria d'en écrire au Roi. Sa Majeſté Très-Chrétienne voulut bien employer ſes bons offi-

ces

ces auprès du Grand-Maître de Malte & de la Religion, & l'affaire fut terminée. Outre la Paix générale, plusieurs Princes firent ensemble divers Traités d'Alliance. Sa Majesté, le Roi de Naples & de Sicile, en fit un avec la Cour de Dannemarc pour faciliter aux Danois & aux Siciliens le Commerce respectivement. Les Puissances d'Afrique renouvellérent les anciens Traités avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, & l'on s'envoya de part & d'autre des Ambassadeurs. 1749.

L'Ile de Corse étoit peut-être le seul endroit de l'Univers où la Paix n'avoit pu pénétrer. Le Comte de Maillebois avoit su entretenir le bien que la prudence du Maréchal de Maillebois avoit opéré, sans pouvoir cependant parvenir à un accommodement solide & durable. Ces Insulaires ne demandoient pas mieux que de se soumettre à la France; mais ils étoient disposés à tout entreprendre & à tout risquer, plutôt que de retourner sous la domination de la République de Gennes.

Le Marquis de Cursai ayant été nommé pour commander les Troupes Françoises dans l'Ile de Corse, visita d'abord les principaux postes, & obtint peu de tems après que les mécontens remettroient aux François la Tour de San Pellégrino, comme un gage du désir qu'ils avoient de se soumettre aux décisions de Sa Majesté Très-Chrétienne. Plusieurs mécontens vinrent ensuite remettre entre ses mains leur Commandement; mais à peine un Canton étoit soumis, qu'on apprenoit un nouveau soulévement dans un autre.

Le

1749. Le Marquis de Curſai crut qu'il falloit raſſembler tous les Chefs, & il indiqua une aſſemblée à Bigaglia. Il les exhorta à ſe ſoumettre à la République de Gennes, avec promeſſe qu'on leur accorderoit tout ce qu'ils pouvoient raiſonnablement eſpérer. Cette ſeule propoſition les révoltoit, & Mr. de Curſai fut obligé de leur promettre d'écrire au Roi de France, pour ſupplier Sa Majeſté de leur procurer un autre accommodement.

On indiqua une aſſemblée pour le 15 Février, en attendant le retour du Courier dépêché en France. Elle ſe tint à *la Corte*, & l'on convint que les mécontens choiſiroient quinze Députés d'entre eux, ſavoir dix pour les Piéves qui ſont en-deçà des monts, & cinq pour celles qui ſont ſituées au-delà des montagnes, afin de régler une bonne fois tout ce qui concernoit la tranquilité du Royaume de Corſe. Ces Députés devoient être munis de pleins-pouvoirs de la part de toutes les Communautés, pour convenir finalement ſelon les ordres de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ces Inſulaires s'étant ſoumis à ſa déciſion.

Après bien des négociations le Marquis de Curſai accorda aux Chefs des mécontens qui s'étoient aſſemblés au nombre de 72, les cinq Articles ſuivans. Que les mécontens pourroient conſerver leurs armes; qu'ils ne ſeroient point tenus à payer aucunes contributions, avant qu'on fût convenu à ce ſujet de part & d'autre; que les Evêchés qui viendroient à vaquer, ne ſeroient donnés qu'à des ſujets nés en Corſe, ainſi que quelques-unes des Charges les plus importantes de l'Ile; que les mécontens, condamnés aux

aux galéres, ou qui étoient détenus dans les prisons à l'occasion des derniers troubles, seroient remis en liberté; & qu'il seroit permis aux Corses d'établir dans la Ville de *Corte* un Magistrat Souverain, qui pourroit connoître & juger sans appel, aux frais du Royaume, les meurtres & autres crimes capitaux qui pourroient se commettre dans l'Ile. 1748.

Les mécontens croyoient se relâcher beaucoup en se contentant de ces cinq Articles. La République de Gennes au-contraire ne crut pas devoir les accorder, & elle dépêcha un Courier à son Ambassadeur, pour faire des remontrances à Sa Majesté Très-Chrétienne.

Mr. le Chevalier de Chauvelin, Ministre-Plénipotentiaire de France à Gennes, eut ordre de conférer avec les principaux membres de la République, & de leur proposer de signer l'Accommodement. Le Sénat ainsi que le Petit-Conseil s'assemblérent plusieurs fois sans vouloir acquiescer aux conditions proposées. Mr. de Chauvelin écrivit au Roi la réponse des Sénateurs; & il fut arrêté à Versailles que Mr. de Chauvelin & Mr. de Cursai se rendroient au mois de Janvier 1750 à Livourne, pour mettre la dernière main aux affaires de cette Ile.

On continua de jouïr, en attendant, de la plus grande tranquilité; le goût du Commerce & des Arts reprit le dessus, & le Général François, persuadé que l'étude des Lettres devoit contribuer à adoucir les mœurs & le caractére des Insulaires, il rétablit à Bastia l'Académie des Belles-Lettres, qui avoit été interrompue depuis 20 ans. Il en fut élu

Pro-

1749. Protecteur, & après avoir prononcé un Discours, il annonça que le prix de l'Académie seroit donné à l'Ouvrage qui caractériseroit le mieux *les devoirs des Sujets envers leur Souverain.*

On fesoit depuis quelque tems à Rome les préparatifs pour l'Année Sainte, ou le Grand-Jubilé. Il n'arrivoit autrefois que tous les cent ans; mais afin qu'un plus grand nombre de Fidéles pût participer à une grace si singuliére, l'Eglise, Arbitre Souveraine quand il s'agit de dispenser les Tréfors que Jésus-Christ lui a confiés, accorde à-présent le Grand-Jubilé tous les cinquante ans. Cet évément est des plus intéressans pour tous le Chrétiens Catholiques, & c'est par-là que nous mettrons fin à cette Histoire.

F I N.

TABLE

Des principales

MATIERES

Contenues dans le Tome IV.

A.

ABDERELEC proclamé Roi de Maroc. 88. Sa mort. 89.

Achmet III. Sa dépoſition. 108.

Actions. Chute des Actions en France, & abus auxquels elle donna lieu. 1.

Angleterre (l') équipe tout à la fois trois Eſcadres nombreuſes, l'une pour la Mer Baltique, la ſeconde pour les Côtes d'Eſpagne, & la troiſiéme pour les Indes. 67. Mort de la Reine d'Angleterre, Epouſe de George II. 405.

Anne Iwanowna proclamée Impératrice de Ruſſie. 117. Elle fait ſon entrée à Moſcou. 118.

Anvers (*Conférences d'*) pour y dreſſer un nouveau Tarif. 360.

Articles Préliminaires de la Paix entre Sa Majeſté Impériale & le Roi Très-Chrétien. 284. Effet que produiſit la ſignature de ces Préliminaires. 295.

Auguſte (*Frédéric*) Roi de Pologne. Sa mort. 138.

Azoff. Siége de cette Place par les Ruſſiens. 325.

TABLE

B.

BACKSCHISARAI (la Ville de) pillée & saccagée par les Coſaques & les Calmuques. 333.

Baviére (*Charles-Emmanuel* Prince Electoral de) marié avec la ſeconde des Niéces de l'Empereur Joſeph. 13.

Benoît XIII. eſt choiſi pour remplir la chaire de St. Pierre. 115. Sa mort. *ibid.*

Berg & Juliers. Affaire touchant la Succeſſion de ſes deux Duchés. 343. Inſtances que fait le Miniſtre des Etats-Généraux à la Cour de Vienne pour obtenir une déciſion ou quelque arrangement, qui prévienne les démêlés qui pourroient ſurvenir à l'ouverture de cette Succeſſion. 348. Propoſitions que fait ſur cela le Roi de Pruſſe à l'Electeur Palatin. *ibid.* Réponſe de l'Electeur Palatin. 349. Lettre du Roi de Pologne aux Etats-Généraux, au ſujet de cette Succeſſion. 352. Réponſe de l'Empereur & du Roi Très-Chrétien aux inſtances des Etats-Généraux. 353.

Berne. Différend entre les Académies de Berne & de Lauzane, à l'occaſion de la maniére de ſigner le *Conſenſus.* 24.

Berg-op-zoom aſſiégé. 508.

Berwick (le Maréchal *de*) tué au Siége de Philipsbourg. 154.

Bichi. Démêlé de la Cour de Rome avec celle de Portugal au ſujet de ce Nonce. 50.

Biron (le Comte *Jean Erneſt de*) Grand-Chambellan de l'Impératrice de Ruſſie eſt élu Duc de Courlande. 370.

Bois (l'Abbé *du*), Favori du Duc d'Orléans Régent de France. 3. Il obtient un Chapeau de Cardinal, & comment. *ibid.* Son caractére. 4. Comment on a cherché à ternir ſa réputation. *ibid.* Il entre dans le Conſeil de Régence. 16. Déclaré Premier Miniſtre. 20. Sa mort. 34. Hiſtoire abrégée de la vie de ce Cardinal. *ibid.*

Boufflers (Mr. *de*) Sa mort. 506.

Bourdonnaie (Mr. *de la*) mort de ce brave Officier. 497.

C.

C.

CAPOUE. Siége de cette Ville par les Eſpagnols. 190.
Carles (Don) ſe met à la tête des Troupes Eſpagnolles pour aller faire la conquête de Naples & de Sicile. 182. Il entre dans le Royaume de Naples. 284. Clément XII. lui accorde l'inveſtiture des Royaumes de Naples & de Sicile. 431. Son mariage. *ibid.*
Catherine Alexiewna, Epouſe de Pierre I. Czar de Moſcovie, monte ſur le Trône après la mort de ce Prince. 61. Sa mort. 76. Hiſtoire abrégée de ſa vie. *ibid.*
Charles VI. Mort de cet Empereur & ſes ſuites. 456.
Charles VII. Electeur de Baviére, couronné Empereur. 465. Sa mort. 478.
Chauvelin (Mr.) Sa disgrace. 381.
Chicucas (les) mettent les François en déroute dans un combat. 314.
Chrétien VI. Roi de Dannemarc. Sa mort. 491.
Clément XII. Mort de ce Pape. 453.
Cloſure (Mr. *de la*) offre ſa médiation pour appaiſer les troubles de Genéve. 373.
Conſenſus. Voyez *Berne.*
Conſtantinople. Révolte excitée dans cette Ville contre le Sultan Achmet III. 106.
Convention ſignée à Vienne par les Miniſtres de Sa Majeſté Impériale & du Roi Très-Chrétien pour procéder promptement à l'effectuation des conditions ſtipulées par les Articles Préliminaires de la Paix. 304.
Corſes (les) ſe révoltent contre les Génois. 287. La France travaille à un accommodement entr'eux & les Génois. 439. Continuation de la rebellion des Corſes. 451. Guerre dans cette Ile. 525.
Cour de Rome (la) ſcandaliſée d'un Arrêt du Parlement de Paris. 431.
Courlande. Affaires de ce Païs. 70.
Courlande. Mort du Duc Ferdinand de Courlande. 366. Election d'un nouveau Duc. 370.
Craon (le Prince *de*) Plénipotentiaire du Duc de

Lorraine en Toscane, prend possession de ce Duché au nom de ce Prince. 363.

D.

DANTZIC. Siége de cette Ville par les Moscovites. 195.
Daville (le Major) forme une conspiration sur le Païs de Vaux. 26. Il est décapité. 28.
Dauphin. Sa naissance. 96.
Déprédations commises par les Espagnols en Amérique. 400.
Donduck Ombo, Kan des Calmuques, tributaires de la Russie, reçoit ordre de marcher vers Cuban avec un Corps de ses Troupes. 326. Ses expéditions. *ibid.*

E.

ELISABETH *Thérèse de Lorraine.* Son mariage avec le Roi de Sardaigne. 366.
Empire (l') déclare la guerre au Roi Très-Chrétien & à ses Alliés. 147.
Esseff monte sur le Trône de Perse. 54. Il conclut la Paix avec les Turcs, à qui il céde une partie des conquêtes qu'ils avoient faites; sa mort. 105.
Eugène (le Prince) Sa mort. 313.

F.

FLEURY. Mort de ce Cardinal. 472.
Francs-Maçons. Loges qu'ils établissent à Paris. 393. A Florence, à Rome, & en Hollande. 395.

G.

GAETE. Prise de cette Place par les Troupes Espagnolles. 190.
Galaizière (Mr. *de la*) Grand-Chancelier du Roi Stanislas, prend possession du Duché de Bar au nom de ce Prince. 364.

Gallas (le Prince de) se brouille avec le Roi son Pere, & à quelle occasion. 403.
Genève. Division entre le Magistrat & les Citoyens de cette Ville. 371. Fin de cette affaire. 321.
Gennes. Révolution y arrivée. 503.
George I. Roi d'Angleterre. Sa mort. 84.
George II. proclamé Roi d'Angleterre. *ibid.* Ce qui se passa au commencement de son régne. 86.
Gibraltar. Siége de cette Place par les Espagnols. 79.
Gonzague (Joseph-Marie de) Duc de Guastalla. Sa mort. 492.
Guastalla. Bataille qui se donna près de cette Ville le 19 de Septembre 1734 entre les Impériaux & les Alliés. 172.
Guillaume IV. Prince d'Orange, fait Stadhouder Héréditaire des Provinces-Unies dans les deux lignes. 498.

H.

HESSE-RHINFELS (*Polixéne de*). Son mariage avec le Prince de Piémont. 49.
Hollande. Guerre que la France lui déclare. 506.

I.

JACOB. Expédition de ce Partisan François. 230.
Indes (Guerre aux). 520.
Innocent XIII. Mort de ce Pape, & son caractére. 47.
Jowanowna. Mort de cette Impératrice de Russie. 459.
Italie (Campagnes d') desavantageuses aux François. 492. 510.
Jubilé (Préparatifs à Rome pour le Grand). 528.

K.

KATSCH (Mr.) condamné à avoir la tête tranchée, & pourquoi. 121.
Kehl. Prise de cette Forteresse par les Françoise. 146.

Keslow. Prise de cette Ville par les Russiens. 331.
Kouli-Kan menace de déclarer la guerre aux Turcs. 135. Il fait marcher son Armée vers Babylone. *ibid.* Usages qu'il établit dans son Armée. *ibid.* Victoire qu'il remporte sur les Turcs. 275. Il fait la paix avec le Grand-Seigneur. 334. Ses avantages remportés sur le Grand-Mogol. 449.

L.

LASCI. Expéditions de ce Général contre les Tartares de la Crimée. 412.
Lautrec (Mr. le Comte *de*) se rend à Genève pour appaiser les troubles de cette Ville. 377.
Lauzane. Voyez *Berne.*
Law. Voyez *Actions.*
Layer (l'Avocat) condamné à être pendu & haché en quartiers. 13.
Linière (le Pére), est fait Confesseur du Roi Louis XV. à la place de l'Abbé de Fleuri, Auteur de *l'Histoire Ecclésiastique.* 20.
Lorraine. Mort de Léopold-Joseph-Charles, Duc de Lorraine, & son éloge. 96.
——— (le Duc *François-Etienne de*) se marie avec l'Archiduchesse aînée Marie-Thérése. 303. Acte de Renonciation signé par ce Prince & par l'Archiduchesse. *ibid.*
——— Prise de possession de ce Duché par Mrs. de la Galaiziére & Meschéck. 364. Voyez *Galaiziére* & *Meschéck.*
Louis XV. Roi de France, est couronné le 25 d'Octobre 1722. 21. Son mariage avec la Princesse Marie de Pologne, fille du Roi Staniflas. 57.
Lowendaal. Conquêtes de ce Général en Flandres. 499.

M.

MAHMOUD, fils de Miriweys, monte sur le Trône de Perse, & comment. 8.
Maine (le Duc *du*). Sa mort. 407.
Malte (Conspiration de). 524.
Marie-Thérése. Prend possession de la succession de l'Empereur son Pére. 458.
Maroc. Révolution de ce Royaume. 87. 113. 396.
Mas-

Maſtricht, Cette Ville aſſiégée. 512.
Maurice (le Comte) fils d'Auguſte II. Roi de Pologne, eſt élu Duc de Courlande. 71. Obligé d'abandonner ſes engagemens avec les Courlandois. 72.
Médicis (*Jean Gaſton de*) Grand-Duc de Toſcane, Sa mort. 362.
Mercé (le Général Comte *de*) tué à la Bataille de Parme. 170.
Maſcheck (le Comte *de*) prend poſſeſſion du Duché de Lorraine au nom du Roi Staniſlas. 364.
Milan. Priſe de cette Ville par les Alliés. 147.
Modéne (le Duc *de*). Sa mort. 412.
Montemar (le Comte *de*) Général des Troupes Eſpagnolles entre dans Naples à la tête de ſix mille hommes. 183. Victoire qu'il remporte ſur les Impériaux. 188. Il eſt fait Grand d'Eſpagne de la premiére Claſſe. 190.
Montgeron (Mr. *de*). Livre de ſa façon qu'il préſente au Roi Très-Chrétien. 383. Il eſt arrêté & conduit à la Baſtille. 386. Hiſtoire abrégée de ſa Vie. 387.
Moſcovie. Voyez *Ruſſie*.
Muly-Abdallah eſt proclamé Roi de Maroc. 89. Il fait le Siége de Fez. 90. Il entre dans la Province de Suez, & ſoumet les Places qui ne l'avoient pas encore reconnu. 113. Victoires qu'il remporte. *ibid.*
Muley-Hamet, Roi de Maroc, eſt dépoſé. 87. Sa mort. 89.
Munich (le Comte *de*) fait le Siége de Dantzic, 196. Ses expéditions contre les Turcs. 324.

N.

NEUBOURG (le Prince *Alexandre-Sigiſmond de*). Sa mort. 407. Hiſtoire abrégée de cette Maiſon. *ibid.*
Nieuhoff (le Baron *de*). Voyez *Théodore I.* Roi de Corſe.
Niſſa. Siége & priſe de cette Place par les Impériaux. 414.
Norris. Plaintes des Eſpagnols au ſujet de l'envoi

de cet Amiral avec une nombreuse Escadre pour la Riviére de Lisbonne. 295.
Novarre. Siége de cette Place par les Troupes Alliées. 163.

O.

OCZAKOW. Siége de cette Ville par les Russiens, & prise de cette Place. 412.
Orange. Voyez *Guillaume IV.*
Oost-Frise. (Affaires d'). 355.
Oosterman. Lettre de ce Comte, Vice-Chancelier de l'Empire de Russie, au Grand-Visir. 315.
Orléans (le Duc d') Régent de France. Sa mort. 34. Son éloge. 35.
Ostende. Différend entre l'Empereur & la République de Hollande au sujet de l'établissement du Port & du Commerce d'Ostende. 16. 28.

P.

PAIX-GENERALE. 513.
Parme (Bataille de) entre les Impériaux & les Alliés. 169.
Patrona Khalil fait éclater la révolte à Constantinople. 106.
Persans (les) sont partagés en deux Sectes. 8. Leur rupture avec les Turcs. 134. Affaires qui se passent chez eux.. 484.
Perse. Histoire de la grande Révolution arrivée dans ce Royaume en 1722. 7. 52. Ce qui s'y passa & en Turquie en 1741. 465.
Philippe V. Roi d'Espagne, abdique la Couronne en faveur de Don Louis Prince des Asturies, pour finir ses jours dans la Solitude. 37. Il remonte sur le Trône après la mort de son fils. 41. Sa mort. 490.
Philippi (le Général) se rend maître de Nissa. 144.
Philipsbourg. Siége de cette Place par les François. 153.
Pierre I. Czar de Moscovie. Sa mort. 61.
Pierre II. Empereur de Russie. Sa mort. 115.
Pologne. Troubles de ce Royaume après la mort de Frédéric-Auguste. 159.

Pragmatique-Sanction. Ce que c'eſt. 457.
Prétendant (le) veut faire valoir ſes prétentions ſur les Royaumes de la Grande-Bretagne. 486. Son triſte ſort. 518.
Pruſſe. Différend entre les Rois de Pruſſe & d'Angleterre. 97.

R.

ROME. (Voyez *Cour de*)
Ruſſie. Guerre déclarée entre cet Empire & la Turquie. 315. Manifeſte qui ſert à juſtifier la conduite de Sa Majeſté Czarienne. *ibid.* & 413. Révolution arrivée en Ruſſie. 467.
Ryswick. (Affaire du IV. Article du Traité de). 356. Mémoire préſenté par les Puiſſances Proteſtantes à l'Empereur pour porter Sa Majeſté Impériale à abolir la Clauſule de cet Article. 358. Réponſe de l'Empereur à ce Mémoire. *ibid.* Démarches du Pape pour empêcher la révocation de cette Clauſule. 360.

S.

SALTSBOURGEOIS (les Proteſtans) perſécutés par l'Archevêque Prince de Saltzbourg. 136.
Savoye. Mort de la Reine de Savoye, fille de Philippe de France Duc d'Orléans, & frére de Louis XIV. 93.
——— Mort de Madame Royale de Savoye. 48. & de la Princeſſe de Piémont. *ibid.*
Saxe. Conquêtes de ce Maréchal en Flandre. 499.
Siléſie. Le Roi de Pruſſe s'en empare. 461.
Séville (Traité de). Ce qu'il contient. 103.
Sicile. (la) ſe trouve ſoumiſe aux Eſpagnols. 233.
Spiégo (la Marquiſe *de*) renfermée dans le Château de Céve. 131.
Siracuſe. Siége de cette Forteresſe par les Eſpagnols. 232.
Staniſlas. Mariage de la Princeſſe Marie de Pologne, Fille du Roi Staniſlas, avec Louis XV. Roi de France. 57.
——— élu Roi de Pologne. 144. Son arrivée à War-

Warſovie. *ibid.* Il ſort de cette Ville pour ſe rendre à Dantzig. 145. Lettre qu'il écrit aux Habitans de Dantzig en ſe retirant de leur Ville. 205. Son départ de Konigsberg. 301. Honneurs qu'on lui rend à Berlin. 302.

Suiſſe. Troubles de ce Païs. 91.

T.

THEODORE I. Roi de Corſe, débarque dans cette Ile. 336. Hiſtoire abrégée de ſa vie. 337. Les Corſes le reconnoiſſent pour leur Roi. 339. Portrait affreux qu'en font les Génois. 340. Ses expéditions. *ibid.* Il quitte l'Ile de Corſe, & pourquoi. 342. Son arrivée en Hollande, où il eſt mis aux arrêts pour dettes. *ibid.* Il eſt relâché, & à quelles conditions. *ibid.* Son retour dans l'Ile de Corſe. 343. Inſpire aux mécontens de Corſe une haine implacable contre les Génois. 437. Voyez *Corſes.*

Thorn. Scéne tragique qui ſe paſſa dans cette Ville en 1724. 41. Sa priſe par les Troupes Moſcovites. 196.

Toſcane. Différend entre le Grand-Duc de Toſcane & la Cour de Vienne. 13.

Tortone. Priſe de cette Ville par les Alliés. 364.

Toulouſe (le Comte *de*). Sa mort. 407.

Turcs. Inquiétudes qu'ils donnent aux Polonois par les grands déſordres qu'ils commettent ſur leurs frontiéres. 5. Plaintes que la République de Veniſe forme contre eux. 6. Guerre déclarée entr'eux & l'Empereur. 409. Voyez *Moſcovites.*

Turquie. Guerre déclarée entre cet Empire & la Ruſſie. 315. Voyez *Perſe. Ruſſie.*

V.

VAUX. Conſpiration formée par le Major Davel ſur le Païs de Vaux. 25.

Victor-Amédée, Roi de Sardaigne, abdique la Couronne & l'Autorité Royale. 110. Conjecture ſur les motifs de ce changement. 111. Réſolution qu'il prend de remonter ſur le Trône. 125.

On s'assure de sa personne, & on le conduit au Château de Rivoli. 131. Sa mort. 133. Histoire abrégée de son régne. *ibid.*
Villeroi. Disgrace de ce Maréchal. 17.
Unigénitus. Troubles que cette Bulle cause en France. 95.

W.

WIRTEMBERG (le Duc *de*). Sa mort. 407. Histoire abrégée de sa vie. 408.

47
50
51
52
Livo
Ra
pin
Mitau
Suold
Riga
Kochens
Creusburg
Dunei
Birze
Bras
law
Wilna
Rovno
Iroki
Mer
ecz
Lida
Augustow
Biolica
Grodno
Wolko
wiska
Slonym
Bielsk
Mselnick
Polen
Chomsk
Pinsk
Brzesc
Wlodawa
Cracauto
Nies
Krasny stow
Hal
Bels
Bjusk
Olysk
Loewenborg
Zyrkuczow
Trebow
Bucza
Noire
Colomi
Tran
Silvan
17
48
49

47
50
51
52
Livo
Burnick
Suold
Riga
Kochen
Bauk
Creusbury
Ponie
Wilna
Kowno
Troki
Lida
Augustow
Bielica
Grodno
Wolko
Slonym
Bielsk
Mielnick
Chomsk
Pinsk
Brzesc
Nieswith
Bels
Busk
Loewenborg
Zyduczon
Irebow
Colonia
Tran
Silvan
47
48
49

31
32
33
34
35
43
44
45
Kiel
Saxen
Brunſwick
Hall
Naum
burg
Saxe
Haute
Franco
Palat.
Bamberg
Wurtzbourg
Bavie
Saltzbourg
Tirol
Comte
Trento
Verona
Venetie
Prus
Mazo
Varsovie
Cracovie
Hongrie
Boſnie
Royaume
Polonie

49
50
51
52
58
59
60
Bazarich
Anari
Sofia
Philippopoli
Scutari
DE PAR
Philippi
Topiro
Euporia
Amphipoli
Marmara
TIE
Gol. de Contessa
Thessalonica
Salonichi
Stagira
Edessa
Peria
Monte Santo
DASIE
Pydna
Singus
Dio
Landiniri
Larissa
Salonichi
Castandra
Pelag
Colmiga
Demetrias
Pergamo
Elea
Armiro
Dion
Foja Nova
Smirna
Veteropoli
Negropont
Achaia
Nicaria I.
Thebes
Corinto
Athenes
Setines
Lepante
I. Samo
Gol. d
Patras
Stampa
Corinto
Napoli
Epidauro
I. Scio
MOREA
Argos
Capra
Napoli
Nicari
Guido
C. Crio
PELOPONESE
Malvoisie
Mistra
Coloc
hina
Modon
C. de Palo
C. de Sidero
C. Salamoni
C. Matapan
C. Cri
MEDITER
47
48
49
50
55
56
57
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43

ITALIE
TURQUIE en EUROPE
Ser vie
Gre ce
MER IONIENNE
ou MER DE GRECE
TIR RE
NE
ANE'E
Venetia
Ravenna
Estat
Durazzo
Corfou I.
Bastia
Orsa
Otrante
Brindisi
Cotrone
Palerme
C. Coco
Mazara
35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47
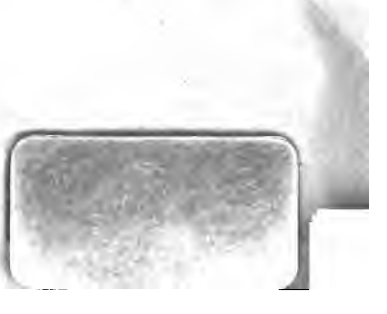
12
13
14
MER D
p de las Peñas
de Grazan
Ribadesella
Oviedo
San
urie
Saldona
Leon
Palenc
Mansilla
de Rio
Seco
Hermosilla
Salam
anca
Avila
Escurial
S P
Ca
Toledo
Cropesa
Vepes
Nouve
Anduxar
Jaen
Vaena
Granada
Albuquerque
Albouren
16
17